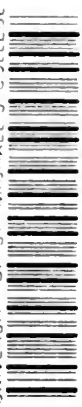
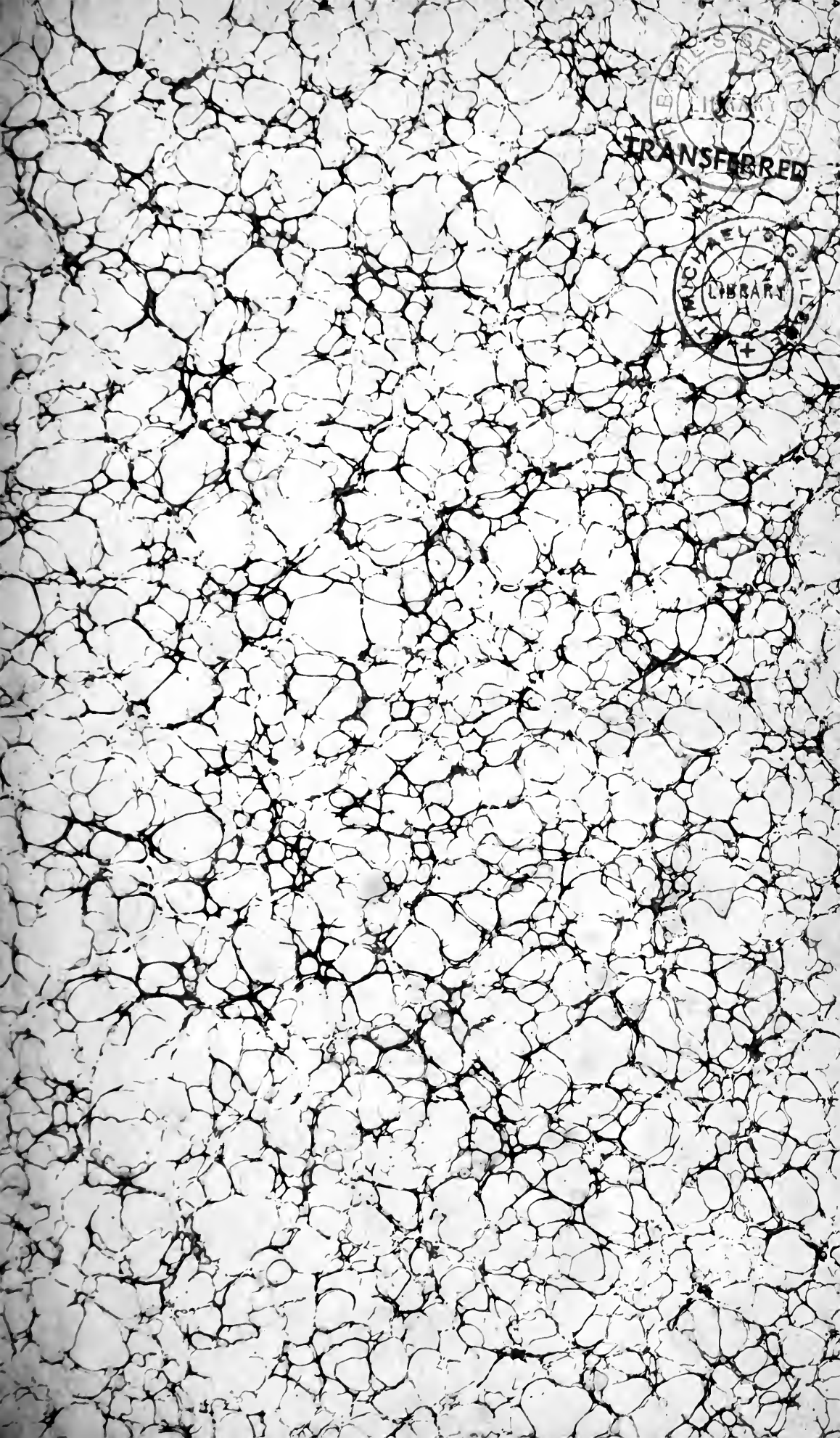


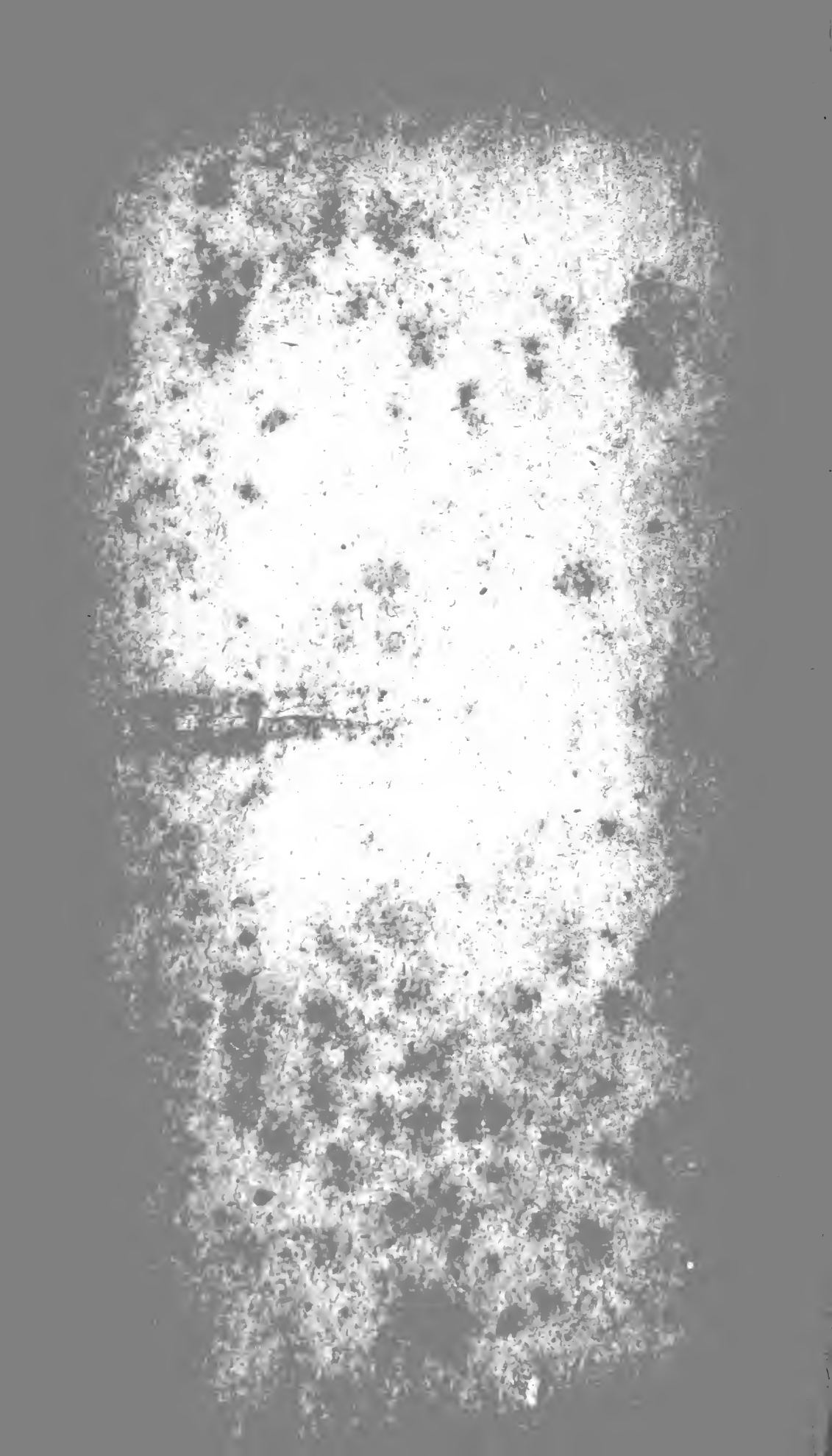
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01886410 8







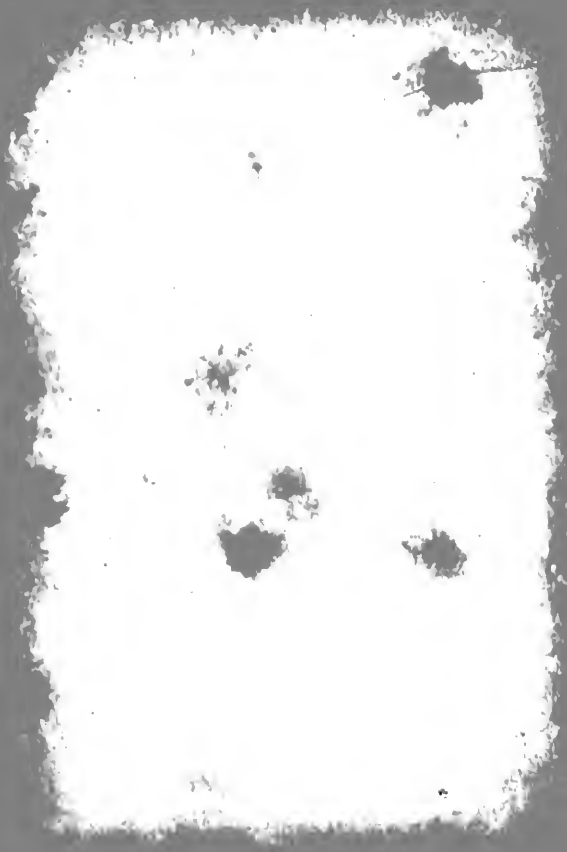


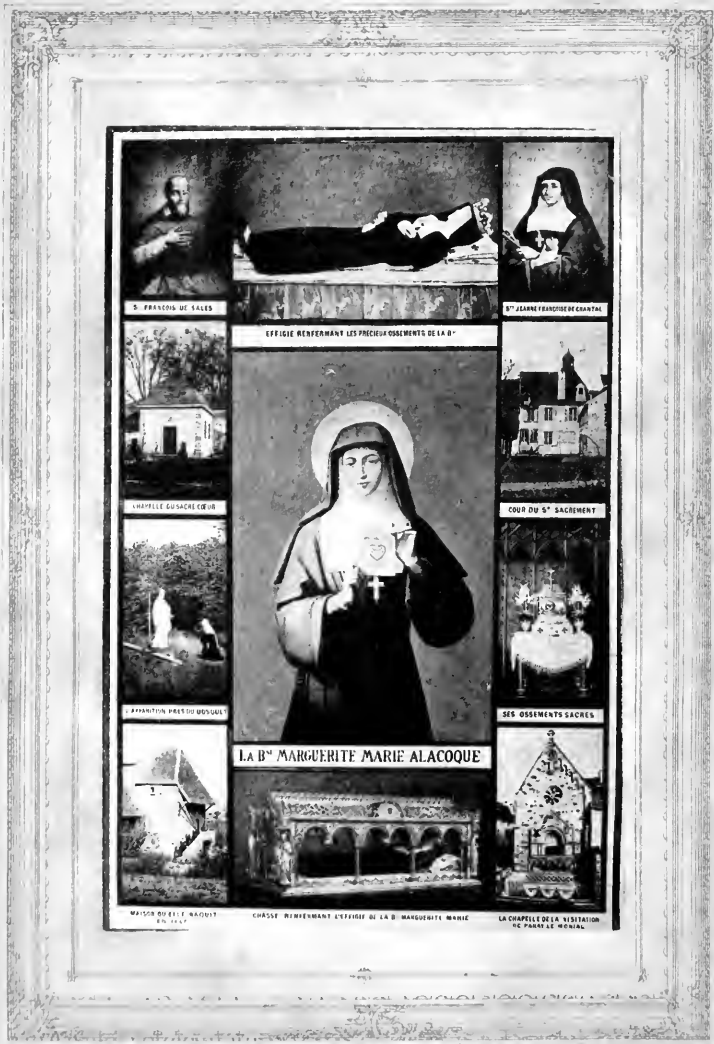
VIE ET ŒUVRES

DE LA BIENHEUREUSE

**MARGUERITE-MARIE ALACOQUE**

PROPRIÉTÉ RÉSERVÉE





LA B<sup>N</sup> MARGUERITE-MARIE ALACOQUE,  
 première et précieuse image du Sacré Cœur qu'elle fut  
 vénérée à la fin de sa vie en 1685



VIE ET ŒUVRES

DE LA BIENHEUREUSE

MARGUERITE-MARIE ALACOQUE

---

TOME PREMIER

COMPRENANT

SA VIE INÉDITE PAR LES CONTEMPORAINES

LA PROCÉDURE DE 1715, LE MÉMOIRE DE CHRYSOSTOME ALACOQUE

LES BIOGRAPHIES DES CONTEMPORAINES

Une femme judicieuse, recueillie, instruite,  
sainte et modeste, est une grâce inestimable :  
c'est la lampe étincelant sur le chandelier sacré.

(*Ecclesiastique*, chap. xxvi.)

---

PUBLICATION

DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE PARAY-LE-MONIAL

---

DEUXIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE DE PLUSIEURS DOCUMENTS

---

PARAY-LE-MONIAL (Saône-et-Loire)

AU MONASTÈRE DE LA VISITATION

---

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

27, RUE CASSETTE, 27

---

1876



DEC 14 1953

FRÉDÉRIC-GABRIEL-MARIE-FRANÇOIS DE MARGUERYE,  
par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège  
Apostolique, Évêque d'Autun, Châlon et Mâcon, prélat  
assistant au trône pontifical :

La Communauté de la Visitation de Paray-le-Monial, en notre diocèse, désirant répondre au vœu d'un grand nombre d'autres familles religieuses, de pieux fidèles et de personnages distingués par leur savoir, nous a demandé l'autorisation de publier les écrits de l'illustre vierge qui est la gloire de son Ordre et de notre Église, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, et la Vie de cette même vierge écrite par quelques-unes des religieuses du Monastère qui furent ses contemporaines ; le tout accompagné de Notes, de Documents historiques et de Notices biographiques qui complètent cette publication.

Nous avons fait examiner avec le plus grand soin ce travail si important par un de nos vicaires généraux et plusieurs autres ecclésiastiques, lesquels nous ont attesté la parfaite exactitude des textes et nous ont rendu le compte le plus favorable sur les pièces intéressantes qui doivent l'accompagner.

Nous ne pouvons donc qu'approuver et recommander de tout cœur cette publication. Les âmes pieuses aimeront à lire ces pages historiques, écrites avec une noble simplicité, une suavité charmante et pleines de détails et de souvenirs qu'on ne trouve dans aucune des biographies de la Bienheureuse qui ont paru jusqu'ici : elles trouveront dans ce recueil, aussi complet et aussi exact que possible, des écrits de l'apôtre du sacré Cœur de Jésus, les enseignements les plus élevés, les plus touchants et les plus salutaires pour leur avancement spirituel. A ne le considérer même qu'au point de vue purement littéraire, cet ouvrage ne peut manquer d'être apprécié par tous ceux qui aiment les monuments historiques proprement dits. Nous espérons donc que cette importante publication trouvera bon accueil de toute part.

Donné à Autun, le 10 janvier 1867.

† FRÉDÉRIC,  
ÉVÊQUE D'AUTUN, CHALON ET MACON.

## DÉCLARATION

---

Conformément aux Décrets du Saint-Siège apostolique, nous déclarons, en ce qui concerne les événements réputés merveilleux racontés en cet ouvrage, et qui n'ont pas encore été sanctionnés par l'approbation de l'Église, que nous n'entendons donner à ces récits qu'une valeur purement humaine, soumettant l'appréciation de ces faits au jugement de l'Église, dont nous voulons être en toute chose les filles obéissantes et toutes dévouées.

# DÉDICACE

## DE L'OUVRAGE

---

A CELUI QUI EST ASSIS SUR LE TRÔNE,  
A L'AGNEAU, QUI A RÉVÉLÉ LES MISÉRICORDES DE SON CŒUR  
A NOTRE BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

Bénédition, honneur, gloire et puissance dans les  
siècles des siècles. (*Apocalypse*, chap. v.)

---

AUX SAINTS FONDATEURS DE NOTRE ORDRE

Louange à ces âmes glorieuses, dont nous sommes  
les enfants : que le grand nom de leur Fille bénie leur  
soit une gloire nouvelle. (*Ecclésiastique*, chap. XLIV.)

---

A NOTRE BIENHEUREUSE SŒUR MARGUERITE-MARIE

Que votre lumière brille d'un si vif éclat aux yeux  
des hommes, qu'en voyant vos saintes œuvres ils glo-  
rifient votre Père céleste. (*S. Matthieu*, chap. v.)



## PRÉFACE

---

Béni soit Dieu, d'avoir choisi dans notre petit Monastère l'humble Marguerite-Marie Alacoque, pour lui découvrir toutes les magnificences de son Cœur et par elle fixer sur ce centre du divin amour les regards du monde et des siècles ! Mais qu'il soit loué et béni aussi pour la gloire immense dont il lui a plu d'investir, même ici-bas, ce fidèle et docile instrument de ses grandes miséricordes ! Cette fleur des champs, humble et cachée comme la violette, cette âme si éprise de la solitude, cette religieuse si concentrée dans son abjection, si heureuse de l'oubli du monde, voilà que son nom retentit partout. Durant plus d'un siècle et demi, sa vie et ses vertus ont été recherchées, étudiées avec un amour et une constance qui ne se sont jamais démentis. Et quand la lumière a été pleine et entière, elle a inondé de son éclat la grande basilique de Saint-Pierre : de là elle a répandu ses rayons par toute

la terre ; et trois cents millions de catholiques ont applaudi à la voix du Pontife suprême la proclamant Bienheureuse.

Ce n'est point sans connaissance de cause que la piété catholique désirait voir ce grand jour, et qu'elle s'est associée à la joie de l'illustre Église d'Autun et de notre saint Ordre. La Vie de notre Bienheureuse, publiée quelques mois après sa mort par le R. P. Croiset, et donnée avec plus d'étendue, en 1729, par M<sup>sr</sup> Languet, alors évêque de Soissons, était connue dans l'univers chrétien. Nous connaissons trois Vies abrégées, publiées au dernier siècle. La première moitié de celui où nous vivons a vu paraître celle de M. l'abbé C\*\*\* et celle du vénérable M. Boulangé, aumônier de nos Sœurs du Mans. L'édition de la *Vie des Pères, des Martyrs, etc.*, par l'abbé Godescard, publiée par la maison Lefort de Lille, en 1834, lui a consacré une longue et remarquable biographie. Mais c'est de nos jours que le concert d'éloges, en toute langue, a été plus empressé et plus expansif ; et tous les écrivains qui ont consacré à ce pieux sujet leurs talents et leurs veilles, n'ont fait que répondre à l'opinion du peuple chrétien, et que suivre l'élan universel <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous pouvons citer entre autres historiens de notre Bienheureuse, depuis sa béatification, MM. Guérin, de Paris ; Marrel, d'Avignon ; Mariller, de Nevers ; F. Cucherat, de Paray ; le R. P. Daniel, M<sup>mes</sup> B... et Bourdon, et tout récemment M. l'abbé Bougaud.



Pourquoi donc, va-t-on nous dire, cette publication vient-elle s'ajouter à tant d'autres? Pourquoi, du moins, venez-vous les dernières, quand vous auriez dû ouvrir la voie? Nous répondrons d'abord que l'idée de cette publication ne nous était pas même venue. Heureuses de jouir de notre pieux trésor de manuscrits, auxquels on a toujours attaché, dans notre Monastère, un prix et une estime que notre Bienheureuse et ses contemporaines étaient loin de pouvoir soupçonner, nous nous contentions d'en conserver avec soin les copies multipliées; les lisant et relisant avec amour, pour notre profit spirituel; les communiquant volontiers à ceux qui désiraient les consulter; mais les considérant toujours comme des papiers de famille.

Seulement, les membres de la chère famille sont nombreux. Nos divers Monastères possédaient bien quelques portions de ces titres si glorieux, et si bien faits pour les intéresser et augmenter dans toutes les âmes l'amour et la reconnaissance envers le Cœur de Jésus. Mais que de pièces, — nous allions dire, sacrées, — ils avaient droit et bien raison de nous envier!

C'est donc de nos Monastères que nous est venue la première pensée de l'entreprise que nous exécutons. Plusieurs prélats et un grand nombre de personnages respectables dans la sainte Église ont aussi joint leurs sollicitations au désir de nos chères Sœurs.

Nous pouvons d'ailleurs arriver après les autres sans inconvénient et sans anachronisme. Notre publication ne ressemble à rien de ce qui a paru : elle embrasse dans leur entier les sources historiques de la vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie et des premières origines de la dévotion publique au sacré Cœur de Jésus. Elle est, par rapport aux vies qui ont paru, le recueil des pièces justificatives. On verra sans peine que cette mine sainte est loin d'être épuisée ; et nous espérons que des études nouvelles, faites aux sources mêmes, mises désormais entre les mains de tout le monde, amèneront d'heureux résultats, et vaudront à la piété catholique des monuments plus dignes encore du Cœur de Jésus et de son épouse, que tout ce qui a pu être fait jusqu'à ce jour.

Ce recueil que nous publions forme deux volumes. Le premier contient la Vie de la Bienheureuse ; le second, ses écrits. Ce second volume aura son avant-propos ; nous n'avons donc à parler ici que du premier. On y trouvera quatre documents historiques entièrement inédits, savoir :

1<sup>o</sup> La Vie de Marguerite-Marie Alacoque, recueillie et rédigée par ses contemporaines.

2<sup>o</sup> Un extrait des Dépositions faites, dans la procédure épiscopale de 1715, par les personnes qui avaient vécu et conversé avec elle. Nous possédons un exemplaire manuscrit et authentique de ces procédures, dans nos archives.

3° Un Mémoire sur la vie et les vertus de la Bienheureuse, écrit par son frère aîné, Chrysostome Alacoque, sur la demande de la Supérieure de notre Monastère, à laquelle il est adressé. Une copie en fut envoyée à M<sup>gr</sup> Languet, qui travaillait alors à son histoire.

4° Enfin une courte Biographie de chacune des Sœurs, professes ou novices, qui ont eu avec elle des relations particulières, et quelques notes explicatives. Ces existences se sont trouvées tellement mêlées à la sienne, qu'on ne peut se faire une idée complète et de sa personne et de la Communauté où elle passa les vingt dernières années de sa vie, si l'on ne jette quelques regards sur celles qui la composaient.

Le volume se termine par un Résumé chronologique des faits principaux concernant la Bienheureuse et son culte, depuis sa mort jusqu'à nos jours, suivi de la généalogie de la Bienheureuse et des Décrets et Brefs pontificaux.

Voilà pour l'ensemble ; mais il nous faut entrer maintenant dans quelques détails particuliers sur la *Vie de la Bienheureuse par ses contemporaines*, qui comprend, à elle seule, la majeure partie du volume.

Quand l'humble disciple du sacré Cœur eut quitté ce lieu d'exil, son souvenir demeura vivant dans notre Communauté. Chacune le conservait précieusement au fond de son cœur, et s'empressait aussi

de recueillir, avec un religieux respect, tout ce qui portait l'empreinte de sa main bénie.

On ne se contenta pas d'en parler, de s'aider mutuellement à se rafraîchir la mémoire des merveilles de sa sainte vie et d'en prendre note. La mère de Lévy-Chateaumorand, Supérieure de notre monastère en 1690, écrivit à la mère Greyfié, alors Supérieure à Semur en Auxois, et à la mère de Saumaise, rentrée à Dijon, pour leur demander communication des divers écrits qu'elles auraient conservés de notre Bienheureuse, avec prière d'y joindre ce que leur mémoire pourrait y ajouter.

Ces deux excellentes Mères se prêtèrent avec un pieux empressement au désir de la nôtre. C'est alors que la mère Greyfié écrivit son magnifique *Mémoire*, de trente pages, *sur la vie et les vertus de notre vertueuse sœur Marguerite-Marie*, qu'elle voulut bien envoyer à notre très-honorée mère, accompagné des lettres qu'elle avait reçues de la servante de Dieu. La mère de Saumaise faisait, de son côté, une semblable communication, y ajoutant le petit *Mémoire des grâces reçues* par la même servante de Dieu, et dont elle avait exigé d'elle le compte rendu écrit.

Quand on fut en possession de ces documents, auxquels s'ajoutait encore l'*Abrégé de la vie de notre Bienheureuse Sœur*, par le P. Croiset<sup>1</sup>, et sur-

<sup>1</sup> Imprimé à Lyon chez Antoine et Horace Molin, 1691. On retrouve plusieurs passages de ce petit ouvrage dans nos contemporaines.

tout le précieux autographe de sa vie écrite par elle-même, sur l'ordre du R. P. Rolin, son directeur, il fallut chercher parmi les Sœurs celles qui auraient et la facilité et le temps de mettre en œuvre ces premiers éléments, et de tout coordonner de façon à présenter un corps d'histoire capable de plaire et d'édifier.

Dieu y avait pourvu par avance en nous envoyant de Marcigny deux jeunes Sœurs d'une intelligence supérieure et d'une instruction solide, l'une et l'autre initiées à la vie du cloître par la Bienheureuse, dont elles avaient été les novices chéries, et qu'elles avaient eu le bonheur de voir expirer entre leurs bras. C'étaient nos chères sœurs Françoise-Rosalie Verchère et Péronne-Rosalie de Farges<sup>1</sup>, dont nous donnerons tout à l'heure la biographie. Le Mémoire est écrit de la main de sœur Françoise-Rosalie; mais des indications précises nous montrent que sa jeune compagne travaillait constamment avec elle à étudier les sources de cette chère histoire, à coordonner les textes, à remplir les lacunes, en un mot, à rédiger la première Vie un peu étendue de Marguerite-Marie.

Nous ne savons pas le temps que mirent nos chères Sœurs à achever leur douce tâche, commencée en 1690. Ce qui est sûr, c'est que, dans

<sup>1</sup> On l'a appelée quelquefois Claude-Rosalie. Claude était son nom de baptême; mais dans l'acte de sa vêtue et de sa profession, elle est nommée Péronne-Rosalie.

leur pensée comme dans celle de leur Supérieure, elles n'avaient écrit que pour le cloître; et le cloître s'édifiait par la lecture de leur œuvre, en attendant qu'un écrivain habile et religieux vînt, à son tour, la revêtir des formes qui la feraient agréer et profiter aux âmes chrétiennes dans le monde.

Dieu, qui mène tout à ses fins avec force et suavité, voulut que M<sup>gr</sup> d'Hallencourt, évêque d'Autun, allât demander un grand vicaire au diocèse de Langres, M. Languet, né à Dijon, et qu'il le donnât pour Supérieur à notre Monastère. C'était l'homme de la droite du Très-Haut. Avant même d'avoir posé la première assise de la glorification de Marguerite-Marie, en provoquant et en dirigeant le procès épiscopal de 1715, il s'était rendu avec joie aux instances de notre Monastère et de notre saint Ordre, qui lui avaient demandé une histoire de la servante de Dieu qu'on pût livrer à l'impression.

On voit de suite l'importance que prend notre cher *Mémoire des Contemporaines*; il va former le fonds du grand travail de M<sup>gr</sup> Languet <sup>1</sup>. Il est donc essentiel qu'il soit exempt d'erreur. C'est pourquoi nos chères Sœurs de Paray n'hésitèrent pas à soumettre leur œuvre au contrôle de la mère Greyfié, alors Supérieure à Annecy. Cette très-honorée Mère le lut attentivement, et ajouta encore à sa valeur historique en le déclarant de tout point conforme

<sup>1</sup> On sait que Mgr Languet devint évêque de Soissons longtemps avant la publication de son ouvrage.

à la vérité. Une seule chose lui déplaisait, c'était de s'y voir nommée. Voici l'extrait d'une lettre qu'elle écrivait à ce sujet à la mère Anne-Élisabeth de La Garde, alors Supérieure de notre Monastère. Nous en conservons l'original dans nos archives.

« De notre Monastère d'Annecy, 5 mai 1714.

« Ma très-honorée et très-chèrement aimée Sœur,

« Je m'adresse à votre charité pour faire savoir à vos chères filles Françoise-Rosalie et Péronne-Rosalie, que nous recevons nouvellement le paquet où était, avec leurs lettres, le cahier ou recueil fait de la vie de feu notre vertueuse sœur Marguerite-Marie. Je l'ai remis à notre très-honorée sœur de Massongy<sup>1</sup>, après l'avoir parcouru pour ma consolation. Il m'en reste l'édification des vertus de la précieuse défunte, et d'autre côté la mortification de me voir citée, avec la copie de mes avis donnés à cette sainte fille. Je me sens très-humiliée que cela soit mis en vue à d'autres que chez vous ; j'aurais du moins souhaité qu'on se fût arrêté à dire que sa Supérieure lui donna tel ordre ou tel avis, quand il aurait été nécessaire de montrer que la défunte agissait par dépendance de la sainte obéissance. Si le double de ce cahier n'est point sorti de chez vous,

<sup>1</sup> Sœur Marie-Alexis Costa de Massongy était chargée, à Annecy, de tout ce qui concernait la cause de la vénérable Marguerite-Marie, comme nous l'apprend une autre lettre de la mère Greyfié.

je vous conjure, ma chère Mère, qu'il n'en sorte pas sans que l'on en retranche tout ce qui est de moi, et que je ne sois du tout citée par mon nom. Suffit, quand il sera nécessaire, de dire : la Supérieure lui dit ou lui écrit telle chose. Si vous pouviez comprendre la peine que je sens lorsque je m'entends nommer, comme si j'étais une personne de quelque considération, je suis sûre que vous l'empêcheriez, et de même toutes vos chères filles qui ont de l'amitié pour moi. J'ai assez de lumières pour connaître mon insuffisance à tout bien, mais je n'ai pas la capacité de faire bien ce qu'il faudrait faire pour y suppléer...

« ... Vous savez, mon intime Sœur, et toutes celles de vos chères filles qui restent chez vous de ma connaissance, que je n'ai que trop de raisons de m'avouer coupable, et que la plus douce charité qu'on me puisse faire, en priant Dieu pour le salut de mon âme, c'est de mettre du tout en oubli les actions, les paroles et les écrits de votre très-humble et indigne Sœur et servante, etc.

« S<sup>r</sup> PÉRONNE-ROSALIE G. »

Quelle admirable humilité! quelle intelligence! quel cœur! Mais aussi grâces soient rendues à nos anciennes Mères, qui se sont bien gardées de nous cacher le nom béni sous lequel ces saintes qualités ont paru dans le monde et brillé dans plusieurs de nos Monastères. On trouvera à la fin de ce vo-



lume, note K, la notice historique sur la digne mère Greyfié.

Le manuscrit fut donc envoyé à M<sup>gr</sup> Languet. Plusieurs lettres de cet illustre prélat, adressées à notre chère sœur de Farges, nous permettent de suivre la marche de son travail, et prouvent son ardeur pour la défense de la foi. Car, pressé par la juste et sainte impatience de nos Sœurs, il daigne s'excuser du retard qu'éprouve l'apparition de sa *Vie de la Vénérable Marguerite-Marie*, en leur parlant des œuvres qu'il se sent le zèle d'écrire et de publier pour opposer, autant qu'il est en lui, une digue au flot toujours montant de l'hérésie et de l'incrédulité. Nous y admirons aussi l'étonnante humilité de ce grand Évêque, qui daigne solliciter chaque fois les prières de la Communauté. Au moment d'achever son ouvrage, il s'exprimait ainsi :

« Priez Dieu qu'il me fasse part de l'*esprit* de la vertueuse fille dont j'ai écrit les merveilles. Je l'espère par vos prières, vous qui êtes l'Elisée de cet Élie, et qui devez avoir son esprit au double, puisque vous l'avez vue monter au ciel, et que vous la teniez entre vos bras, avec la sœur Rosalie Verchère. Vous verrez, par cette circonstance, que j'en ai la mémoire fraîche, etc...

« † JOSEPH, Évêque de Soissons. »

Revenons à notre publication. La *Vie par les Contemporaines* n'a pas l'allure vive et dégagée des

histoires que l'on écrit aujourd'hui. C'est tout à la fois une composition et une compilation; il y a quelque chose de monotone et de prolixe. Mais en revanche elle a un mérite incomparable, le mérite, nous osons le dire, des Vies recueillies par les Bollandistes. C'est le premier épanouissement de la vérité par rapport à notre Bienheureuse; et rien n'est simple et aimable comme la vérité. C'est l'histoire d'une âme; ses pensées et ses sentiments y sont pris sur le fait, et présentés tels qu'ils se sont produits. La clarté et la chaleur du soleil ne sont nulle part aussi pures et aussi vives qu'à leur foyer. L'eau n'est jamais plus fraîche et plus limpide qu'à sa source. Voilà pourquoi cette publication nous a été tant demandée, que nous n'avons pu tarder davantage à la donner au public chrétien.

Mais, quand nous avons mis la main à l'œuvre, nous nous sommes trouvées en présence de plusieurs difficultés. Nos Sœurs anciennes, nous l'avons dit, ont cité textuellement dans leur œuvre le Mémoire de la mère Greyfié, les notes de la mère de Sau-maise et la Vie de la Bienheureuse, écrite par elle-même en majeure partie. Fallait-il, pour ce dernier écrit, par exemple, le retrancher ici et le reporter au second volume, parmi les œuvres complètes? Mais alors tout le travail de nos contemporaines était décousu et en lambeaux. Si on s'en tenait aux extraits de nos contemporaines, on n'avait pas l'œuvre complète. Nous avons donc suivi le conseil qui

nous a été donné de laisser l'œuvre des contemporaines, qui citent le mémoire de la Bienheureuse, avec quelques améliorations de style; et nous le donnons intégralement au second volume, collationné avec le plus grand soin sur le texte original.

Quant aux documents fournis par les mères Greyfié et de Saumaise, les contemporaines en avaient omis quelques fragments, pour des raisons qui n'existent plus aujourd'hui. Nous les avons intercalés à leur place, pour que l'œuvre fût entière. Nous avons de même intercalé en leur lieu de précieux fragments trouvés dans nos archives, et appartenant à l'époque des contemporaines. Enfin, dans leur travail, nos chères Sœurs s'étaient peu préoccupées de la chronologie. A l'aide des lettres de la Bienheureuse, qu'on lira au deuxième volume, et qui ont leurs dates, nous avons pu reporter plusieurs faits à leur place. Mais dans tout ceci nous n'avons rien composé nous-mêmes; c'est toujours bien l'œuvre textuelle des contemporaines. Il n'y a de nous que quelques liaisons, annoncées par le signe de la parenthèse.

Il est temps de faire connaître, ainsi que nous l'avons promis, les auteurs du précieux Mémoire.



## SŒUR FRANCOISE-ROSALIE VERCHÈRE

---

Notre chère sœur était de Marcigny<sup>1</sup>. Privée successivement de son père, de sa mère, et d'une sœur tendrement aimée, elle ignorait encore la voie qu'elle devait suivre, lorsqu'un jour, se promenant dans le jardin d'une de ses parentes, le cœur plus agité qu'à l'ordinaire, elle entra dans un bosquet presque machinalement. Elle ouvrit alors le premier livre qui se trouva sous sa main : ce fut, pour son bonheur, la Vie de notre sainte mère de Chantal, et la page où il est raconté qu'elle grava sur son cœur le nom sacré de Jésus.

Aussitôt ce nom béni s'imprima si fortement dans son cœur, qu'elle se sentit embrasée de l'amour divin, et demeura si touchée de cette lecture, qu'elle s'empressa de solliciter une place dans notre Communauté.

La mère Péronne-Rosalie Greyfié l'accueillit avec plaisir. Remarquant en cette jeune personne une grande modestie, mêlée d'une vivacité très-agréable, elle s'attacha à lui donner le véritable esprit de l'Institut. Après les épreuves du noviciat, que la prétendante supporta généreusement, on lui donna le saint habit à quinze ans, et le 12 décembre de l'année suivante (1683) elle consumma son sacrifice.

<sup>1</sup> Il existe encore dans le pays plusieurs membres de la famille Verchère de Reffie. La branche aînée habite aujourd'hui la ville de Rochefort (Charente-Inférieure).

Peu après, notre bienheureuse Sœur était nommée Directrice. Cette âme si favorisée des dons célestes connut d'abord celui de Dieu en notre chère sœur Françoise-Rosalie; elle n'oublia rien pour le faire valoir, et assura que dès ce temps cette jeune professe avait reçu la grâce d'une présence de Dieu continuelle. C'est alors que Françoise-Rosalie posa les fondements de la haute perfection où elle parvint dans la suite, se montrant toujours une disciple fidèle du Cœur sacré de Jésus, et secondant avec ardeur sa bonne Maîtresse dans tout ce qu'elle entreprenait pour la gloire de son bien-aimé.

C'est ainsi que le 20 juillet 1685, jour de sainte Marguerite, notre chère sœur Verchère fut chargée de faire quelques invitations parmi les Sœurs anciennes de la Communauté; à elle aussi revint l'honneur et le profit des petits rebuts qu'on eut alors à essayer.

Dans une circonstance critique <sup>1</sup>, la mère Melin ayant cru devoir retrancher à la Bienheureuse la communion des premiers vendredis, Notre-Seigneur, irrité, voulut immoler une victime: son choix tomba sur notre sœur Verchère. Une maladie violente la conduisit aux portes du tombeau; mais la servante de Dieu, Marguerite-Marie, arrêta les coups du Seigneur, les communions lui furent rendues, et sa chère novice recouvra la santé.

Le 17 octobre 1690, notre Bienheureuse rendait à Dieu sa belle âme entre les bras de ses deux novices, Françoise-Rosalie et Péronne-Rosalie; et le 5 novembre de la même année, à l'âge de vingt-quatre ans, sœur Françoise-Rosalie faisait vœu d'accomplir tout ce qui lui paraîtrait être le plus parfait: pieux héritage qu'elle semblait avoir reçu de sa bonne Maîtresse. Dès lors elle se livra sans réserve au pouvoir de l'amour divin; et loin d'être embarrassée de son

<sup>1</sup> Voir tome I, p. 214.

héroïque engagement, elle trouva ses chaînes infiniment aimables. Dieu répandait tant de douceurs dans son âme, qu'elle nageait dans un fleuve de paix, et courait dans les voies de la perfection par l'onction toute céleste qui la remplissait.

Mais notre doux Jésus, qui la voulait aussi épouse du Calvaire, la fit passer ensuite par les voies crucifiantes; elle n'en ignora aucune.

Les dernières années de sa vie furent employées à étendre de tout son pouvoir le culte du sacré Cœur; on peut dire qu'elle s'y consuma, par les soins et les fatigues prises pour dresser les mémoires de notre vénérable Sœur.

M<sup>sr</sup> Languet pressait fort ce travail, dont il voulait se servir. Il chargea notre chère Sœur d'écrire toutes les dépositions qui se feraient touchant les guérisons opérées par l'intercession de la Vénérable, et de transcrire tous ses écrits.

Disons aussi que cette vertueuse novice de Marguerite-Marie était toute pénétrée de l'esprit de sa Maîtresse. Elle excella surtout dans l'obéissance et la plus parfaite charité envers le prochain.

Son assiduité à écrire pendant plusieurs années lui ayant occasionné une fluxion à la tête, le 9 septembre 1719 elle alla recevoir la récompense de ses vertus; elle était âgée de cinquante-trois ans, et en avait trente-six de profession religieuse.

Heureuse victime de son dévouement au sacré Cœur et à sa fidèle servante, puissent les œuvres qu'elle a laissées devenir profitables aux âmes qui les liront, et leur faire goûter la suave onction de son modeste et pieux langage <sup>1</sup>!

<sup>1</sup> Cette courte notice, et toutes celles que nous donnerons encore dans cet ouvrage, sont extraites des Vies de nos Sœurs, jointes aux circulaires imprimées du monastère de Paray, et conservées dans les diverses archives de l'Institut.

## SŒUR PÉRONNE-ROSALIE DE FARGES

---

Cette disciple fidèle de notre Bienheureuse naquit, comme sa compagne, à Marcigny.

Elle avait été, disent nos Mémoires, *la perle de sa famille et le tendre du cœur de son père*. A l'âge de six ans, cette chère enfant ayant fait un petit mensonge, la grâce le lui montra comme un si grand crime, que, fondant en larmes, elle se jeta à genoux devant une image de la sainte Vierge, et lui promit de faire vœu de chasteté, si elle lui en obtenait le pardon de son cher Fils. Alors il lui sembla entendre une voix qui sortait de l'image, et disait : « Je vous reçois pour ma fille, et vous serez l'épouse de mon divin Fils ! » Elle se leva toute consolée, et prit la sainte habitude de renouveler son vœu tous les dimanches à la Messe.

A douze ans, on la confia aux Ursulines de Paray, où était une de ses proches parentes. Elle s'y prépara à sa première communion, sous la conduite de l'illustre serviteur de Dieu le père de la Colombière, qui lui fit faire une retraite de quelques jours. Ce jeune cœur fut si touché des impressions de la grâce, qu'il s'y livra de toute l'étendue de ses forces, et ne pensa plus qu'à se consacrer au Seigneur, mais sans savoir pourtant où diriger ses pas.

Un jour, étant en prière dans notre église, il lui sembla entendre saint François de Sales lui dire intérieurement qu'elle serait sa fille. Cette prédiction, s'accordant avec la



promesse de la sainte Vierge, la remplit de joie, et, de retour dans la maison paternelle, elle ne songea plus qu'à la réaliser.

Dieu lui donna le courage d'immoler les douceurs et les joies de famille, pour suivre son Jésus dans la voie du renoncement. M<sup>lle</sup> de Farges ayant sollicité une place dans notre Monastère, la mère Péronne-Rosalie Greyfié la reçut avec cette grâce qui lui était si naturelle, et tâcha de lui adoucir les commencements de la vie religieuse par de sages ménagements. Mais bientôt elle reconnut l'intrépidité de son caractère, la traita en fille forte et ne lui épargna pas les épreuves, que la prétendante soutint généreusement.

Sa ferveur lui mérita la grâce de prendre le saint habit à dix-huit ans; l'année suivante elle fit sa profession (16 juillet 1684) <sup>1</sup>.

Trois excellentes Directrices, qui étaient autant de règles vivantes, avaient travaillé avec succès sur ce riche fond; le Seigneur en retira deux à lui, et notre très-honorée mère Melin, la troisième, fut nommée Supérieure. Voulant dédommager ses chères novices, elle les confia au dévouement de notre Bienheureuse.

La digne Maîtresse alluma le feu de l'amour divin dans des cœurs si bien disposés; notre chère sœur de Farges fut d'abord une des plus ferventes. S'étant livrée au pouvoir de la grâce, elle ne se ralentit jamais, et fit un éternel divorce avec les contentements naturels les plus légitimes.

Ces chères novices s'accordaient à dire que, « quoiqu'elles eussent appris toutes nos observances de leurs trois premières Directrices, et qu'elles les vissent exactement pratiquer à la Communauté, notre vénérable sœur Alacoque les

<sup>1</sup> L'acte de profession religieuse de sœur Péronne-Rosalie de Farges est écrit de la main de notre Bienheureuse, qui était alors Assistante. La même écriture se retrouve plusieurs fois encore dans le livre qui contient les actes des vêtures et professions.

leur expliquait avec une onction toute céleste, qui semblait couler du Cœur même de Jésus, et qui facilitait la vertu d'une manière délicieuse. »

Notre chère sœur de Farges imita au plus près sa sainte Directrice, ajoutent nos Mémoires.

Non contente d'écrire dans son cœur le nom du Bien-Aimé, elle voulut encore le graver à l'extérieur, avec la lame d'un canif, pour lui témoigner son amour.

Cependant cette généreuse Sœur ne connut ici-bas que les sentiers du Calvaire. Loin de nager dans un fleuve de paix, comme sa compagne Françoise-Rosalie Verchère, elle marcha jusqu'à la mort dans une terre aride, sans route et sans eau, servant le Seigneur à ses dépens avec une fidélité merveilleuse. Le pur amour lui était toute chose. Elle en avait trouvé la clef dans le *fiat* continuel par lequel elle répondait aux rigueurs de son céleste Époux. Aussi se montra-t-elle constamment fidèle à sa devise : Vaincre ou mourir!... Au milieu de ces luttes, il n'est pas étonnant de rencontrer parfois en cette chère Sœur un esprit austère; mais chez elle la rigidité prenait naissance dans le zèle ardent qui dévorait son âme pour sa perfection et celle de ses Sœurs. Pendant qu'elle était surveillante, elle faisait jusqu'à trois avertissements par jour aux mêmes novices; mais quand plus tard on la nomma Directrice, sa grande ardeur se modéra tout à coup; elle devint, ainsi que l'exige la constitution XXXIII<sup>e</sup>, la douceur, sagesse et dévotion-même.

Fort surprises de ce changement, ses Sœurs lui disaient en riant « qu'elle imitait la sainte sœur Marie-Madeleine des Escures, bonne amie de notre vénérable sœur Alacoque, qui ne donnait ni paix ni trêve aux novices, jusqu'à ce qu'elle en fût chargée.

« Pendant longtemps on regarda notre sœur de Farges comme un saint Jérôme, qui n'accordait rien à la nature ni

pour elle ni pour les autres, différant en cela de notre vénérable sœur Alacoque, dont l'air doux et rabaisé jusqu'au centre de son néant ne censurait jamais personne et gagnait insensiblement par l'onction de ses discours. »

Sa vertueuse novice n'avait pas reçu du Seigneur le don de la parole; mais en retour son exemple était une éloquente exhortation à la pratique de la vertu. Sa dévotion mâle et hardie ne s'étonnait d'aucune difficulté. Une vie dure et mortifiée ayant toujours fait son caractère, elle n'ambitionnait en toute occasion que ce que les autres n'agréaient pas.

Elle passa par différents emplois avec plus ou moins de répugnance, mais en montrant partout un dévouement égal. Un seul office avait toujours excité ses désirs, celui de Sacristine, pour avoir la consolation de faire les pains d'hosties. Cependant elle ne parla de cet attrait à personne; et lorsqu'à l'âge de cinquante ans sœur Péronne-Rosalie fut nommée Sacristine, on la priva précisément de faire les hosties. Heureuse de toute occasion de souffrir, elle garda sur ce petit sacrifice le plus profond silence.

Peu favorisée des dons extérieurs, la beauté de cette amie du divin Roi était tout intérieure. Afin de plaire uniquement à Dieu dès le commencement de sa vie religieuse, elle sollicita la grâce de devenir abjecte aux yeux des créatures, et fut promptement exaucée. Pendant son noviciat, il lui survint une fâcheuse incommodité qui lui attira des humiliations le reste de sa vie, et certainement elle n'y fut pas insensible.

La profonde humilité de notre chère Sœur avait si fort charmé M. Languet, dans sa visite en 1712, qu'il lui témoigna depuis une sorte de vénération. Elle en profitait pour le solliciter sans cesse de mettre au jour le récit des vertus héroïques de notre Vénérable. Ce fut notre bonne Sœur qui l'engagea plus tard à mettre son nom en tête de

l'histoire qu'il allait publier, malgré l'avis de ses amis, qui prévoyaient bien que tant de récits merveilleux ne seraient pas au goût du siècle. Elle lui écrivit, de son style simple et sans façon, que Dieu le Père avait bien souffert que le nom de Jésus, son Fils, fût mis au-dessus de sa croix, et que Sa Grandeur ne devait pas refuser de mettre le sien à la tête de ce livre, quelque croix et mortification qui dût en revenir.

Grande fut la joie de notre Sœur à l'arrivée de cet ouvrage tant désiré : elle semblait rajeunir, et disait que Dieu ne lui avait laissé la vie que pour voir celle de sa sainte Maîtresse mise en lumière par une si belle plume.

Quoique son chemin ne fût pas semé de fleurs, et qu'elle eût éprouvé tout ce que la vie spirituelle a de plus crucifiant, elle ne laissait pas de ressentir sur la fin de sa carrière une force et une vigueur qui la soutenaient dans un état de mort continuelle. Une fois pourtant elle avait senti dans son âme un torrent de délices. Au moment où la bienheureuse Marguerite-Marie expirait entre ses bras, le Ciel laissa pleuvoir sur elle en abondance la plus douce rosée. Au milieu des larmes que lui arrachait la perte de sa sainte amie, une vue intellectuelle lui montra la gloire dont elle jouissait au ciel. Aussitôt, l'allégresse succédant à la douleur, elle ne songea plus qu'à suivre ses traces.

Cependant le bonheur sensible dura peu : dès que le saint corps fut inhumé, les consolations cessèrent ; et il n'en resta que le souvenir à notre bonne Sœur.

Fort ardente à recueillir tous les écrits de sa digne Maîtresse, elle ne le fut pas moins à les distribuer au dehors. De son temps, ses Sœurs ne pouvaient déjà plus, à cause de sa libéralité, contenter la piété des personnes de distinction qui en désiraient.

Ainsi s'expliquent les grands vides laissés dans nos archives, indépendamment des jours mauvais du xviii<sup>e</sup> siècle.

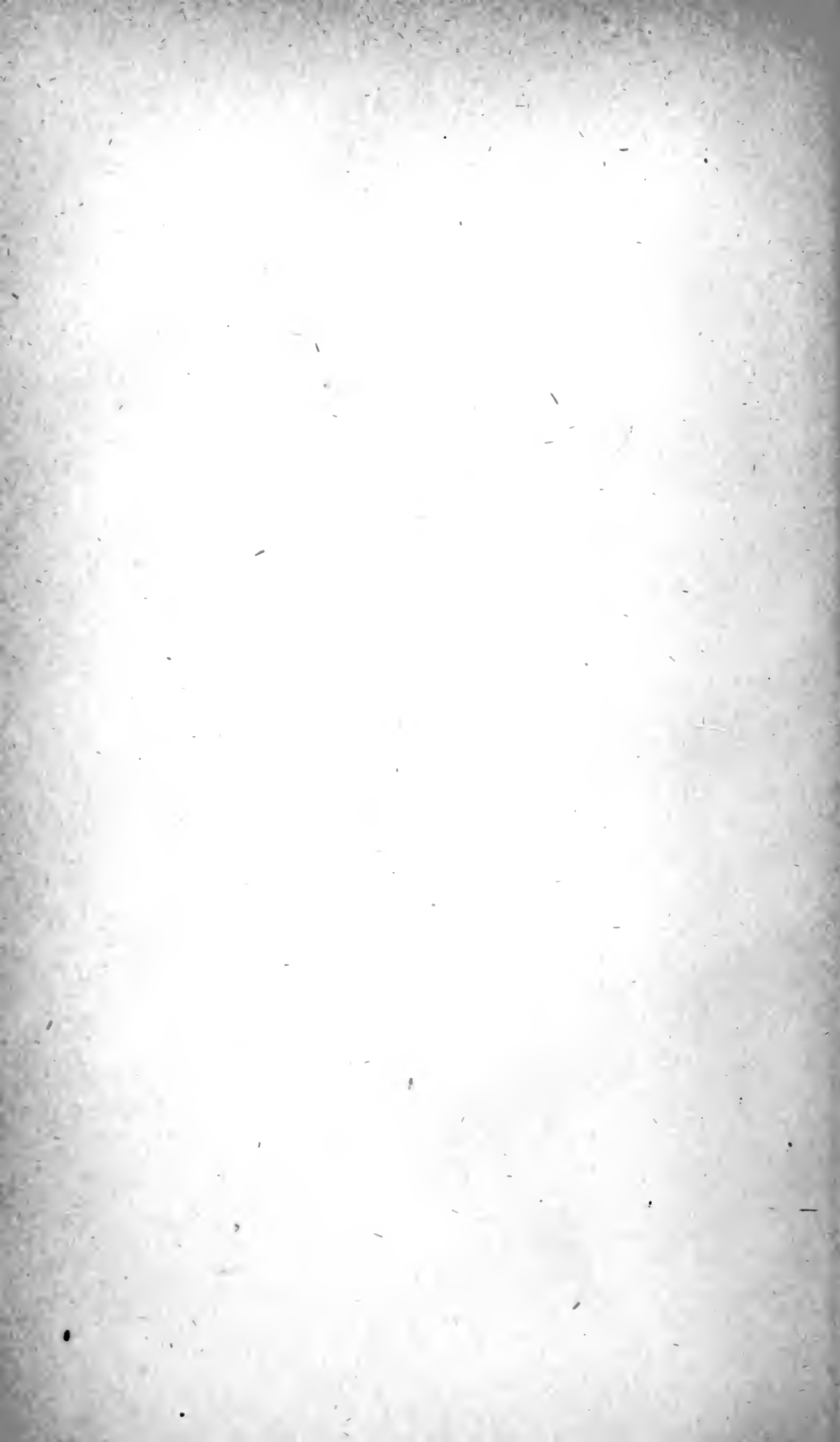
Au milieu de sa soixante-neuvième année, notre bonne Sœur quitta ce lieu d'exil pour la patrie céleste, le 12 mars 1733. Elle avait quarante-neuf ans de profession religieuse.

Comme elle passait pour une seconde sœur Alacoque par ses vertus, mais non point par ses révélations, on lui rendit de grands honneurs dès que son corps fut exposé. Toute la ville accourut pour rendre hommage à sa sainteté, et faire toucher des objets à ses restes vénérés. Chacun prit part à l'immense perte de la Communauté. M<sup>sr</sup> Languet, alors archevêque de Sens, honora de ses regrets celle qu'il avait tant estimée sur la terre, ainsi qu'on en jugera par un fragment de la lettre qu'il écrivit à cette occasion à la mère Marie-Nicole de la Faige des Claines, alors Supérieure de notre Monastère.

« Vous avez fait, ma très-honorée Mère, une grande perte dans la mort de la vénérable sœur de Farges, si cependant c'est une perte quand les Saints nous préviennent dans le ciel, où ils vont pour nous aider à les suivre; c'est ce que j'espère de la vertueuse fille que vous regrettez avec raison. C'était une vraie disciple du Cœur de Jésus, ce Cœur doux et humble qui était son modèle et qu'elle a si bien imité. J'espère avoir quelque part à son intercession près de Dieu, par l'estime et l'affection que j'ai toujours conservées pour votre maison.

« Je suis ravi d'apprendre par vous que la ferveur y règne et s'y soutient toujours, et je ne doute point qu'on ne puise dans le Cœur de Notre-Seigneur les ressources contre tout ce qui pourrait l'affaiblir; c'est une marque que l'Esprit de Dieu y règne, quand la docilité, l'obéissance est la règle qu'on suit. »

---



VIVE † JÉSUS

VIE

DE NOTRE BIENHEUREUSE SŒUR

# MARGUERITE-MARIE ALACOQUE

DÉCÉDÉE EN ODEUR DE SAINTETÉ

EN CE MONASTÈRE DE LA VISITATION SAINTE-MARIE, DE PARAY

LE 17 OCTOBRE 1690



Dieu avait singulièrement choisi cette chère Sœur pour faire connaître la dévotion au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a prévenue pour cette fin, presque dès le berceau, de ses bénédictions, avec tant d'abondance et d'une manière si extraordinaire, qu'on croit que les grandes vertus qu'elle a pratiquées dans sa tendre jeunesse paraîtront avoir quelque chose de merveilleux.

Elle vint au monde le jour de sainte Madeleine, 22 juillet Sa naissance.  
de l'année 1647<sup>1</sup>, prit naissance au Terreau<sup>2</sup> et fut bap-

<sup>1</sup> Les contemporaines ont écrit 1648. Mais l'acte de baptême qui est conservé à Vérosvres démontre que c'est bien en 1647, et non en 1648, que naquit notre Bienheureuse.

<sup>2</sup> Le lieu précis de la naissance de Marguerite-Marie est demeuré jusqu'à ce jour incertain et contesté, quoique la plupart de ses historiens se soient accordés à la faire naître à Lauthecourt. (Voir sur ce sujet la lettre A aux Notes et Documents, à la fin de ce volume, et le commencement du mémoire de M. Alacoque.)

tisée dans la paroisse de Vérosvres, petit village dépendant du Mâconnais <sup>1</sup>. Sa famille était honorable et assez bien partagée des biens de fortune, selon sa condition.

Dès que cette chère Sœur se sut connaître, Dieu la prévint par des attrait si doux et si forts, qu'elle ne put résister aux poursuites amoureuses de sa grâce. Il lui fit voir la laideur du péché d'une manière si forte et lui en imprima tant d'horreur, que la moindre tache lui était un tourment insupportable; et pour arrêter la vivacité de son enfance, l'on n'avait qu'à lui dire que c'était offenser Dieu pour l'arrêter tout à coup, et la faire retirer de ce qu'elle avait envie de faire.

La grâce, prévenant l'usage de la raison, lui inspira des sentiments si extraordinaires et si généreux, qu'on a sujet de douter si depuis plusieurs siècles on a rien vu de pareil en ce point. Il semble que cette chère petite ait voulu, en quelque manière imiter le petit saint Jean-Baptiste, qui fit dans son plus bas âge de si grandes austérités au désert, non pas pour expier, mais comme pour apprendre à prévenir les premières atteintes du péché.

Son attrait  
pour le saint  
Sacrement.

Étant à la campagne, auprès d'une dame sa marraine <sup>2</sup>, et n'étant pour lors âgée que de quatre ans, elle sentait un attrait si grand d'être à l'église, que, bien loin de s'y ennuyer, elle n'avait aucun plaisir en la vie égal à celui d'y demeurer longtemps, et n'en sortait qu'à regret. Comme, par bonheur pour elle, la maison où elle était se trouvait fort près de l'église <sup>3</sup>, elle sortait souvent du logis pour s'y aller rendre, s'y tenant toujours à genoux les mains jointes, sans avoir autre chose dans l'esprit que les premiers principes de la doctrine chrétienne qu'on enseigne aux enfants

<sup>1</sup> Plusieurs hameaux de Vérosvres dépendaient alors du bailliage de Mâcon; plus tard ils furent réunis au comté de Charollais.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> de Fautrières-Corcheval, née Marguerite de Saint-Amour.

<sup>3</sup> Voir la note B.



dès qu'ils commencent à parler. Elle croyait Dieu plus présent à l'église qu'ailleurs, à cause qu'on l'avait instruite, selon sa petite capacité, que Jésus-Christ Dieu et homme réside réellement en corps et en âme au très-saint Sacrement de l'autel. Elle croyait cette vérité simplement, et se plaisait en la sainte présence de Celui qui dès lors prenait possession de son cœur tout innocent.

Elle disait que dès ce temps-là deux personnes du logis prenaient soin, à défaut l'une de l'autre, de lui enseigner à prier Dieu, lire et dire son catéchisme; que par un instinct secret elle fuyait autant qu'il lui était possible l'une de ces deux personnes, et s'allait rendre aux soins de l'autre, dont elle aimait mieux souffrir les rebuts que recevoir les caresses de la première. Elle sut, étant plus avancée en âge, que son instinct l'éloignait d'une personne qui ne vivait pas bien, selon Dieu, et lui faisait rechercher celle de qui il était servi chrétiennement.

Dès ce bas âge, ne sachant ce que c'était que vertu et dévotion, elle se sentait pressée continuellement de dire ces paroles : Mon Dieu, je vous consacre ma pureté, je vous fais vœu de perpétuelle chasteté. Elle le fit entre les deux élévations de la sainte messe, que pour l'ordinaire elle entendait les genoux nus en terre, quelque froid qu'il fit. Cette chère enfant ne comprenait pas ce qu'elle avait dit, ni ce que signifiait le mot vœu, non plus que celui de chasteté. La fidèle obéissance qu'elle rendit alors à la voix intérieure lui fut une source de nouvelles grâces. Dès lors toute son inclination était à se cacher dans quelque bois ou solitude écartée, et rien ne l'empêchait de suivre son attrait, que la crainte de trouver des hommes, tant elle en avait d'horreur.

Elle fait vœu de chasteté.

La très-sainte Vierge a toujours pris un grand soin d'elle, et son recours dans tous ses besoins était à cette Mère de bonté, qui l'a retirée de très-grands périls. Par ignorance

Protection de la sainte Vierge. Sa confiance en elle.

d'enfant, elle n'osait pas s'adresser à son divin Fils, mais toujours à elle. Tous les jours elle lui présentait la couronne du Rosaire, qu'elle disait les genoux nus en terre, ou en faisant autant de génuflexions qu'elle récitait d'*Ave Maria* en baisant la terre.

Comme Dieu l'avait destinée à faire connaître une dévotion qui ne tend qu'à faire aimer plus ardemment Jésus-Christ, il l'avait embrasée d'un si grand amour pour ce divin Sauveur, qu'à peine commençant à vivre elle ne goûtait de plaisir que dans ce qu'elle pensait être le plus agréable à son divin Époux.

Son attrait  
pour l'oraison.

Elle se sentit dès lors fortement attirée à l'oraison, et ne sachant comment s'y prendre, n'ayant personne pour s'en instruire, ce seul mot d'oraison charmait son cœur et faisait toute sa consolation. Elle s'adressa à son divin Maître, qui lui enseigna comme il voulait qu'elle la fît, ce dont elle s'est servie toute sa vie. Il la faisait prosterner humblement en sa présence, et lui demander pardon de tous ses péchés. Après l'avoir adoré elle lui offrait son oraison; il se présentait lui-même à elle dans le mystère où il voulait qu'elle le considérât, y appliquant si fort son esprit et tenant son âme et ses puissances si abîmées en lui, qu'elle n'avait aucune distraction; mais, au contraire, son cœur se sentait consumé du désir de l'aimer.

Dès qu'elle eut goûté le bonheur de s'entretenir seule à seul avec son Dieu, elle aurait voulu passer toutes les nuits dans cette sainte occupation, qui lui était si délicieuse, qu'elle se serait exposée à tout souffrir pour obtenir de passer quelque temps dans ce saint exercice<sup>1</sup>.

Elle ne croyait pas faire oraison, bien qu'elle se sentît un grand désir de s'y appliquer, et promettait que du mo-

<sup>1</sup> Voir à ce sujet les détails donnés par Chrysostome Alaçoque, dans son mémoire n° II, à la fin de ce volume.

ment qu'elle en serait instruite elle y emploierait tout le temps qu'elle pourrait.

Cependant la divine bonté la tenait si occupée en sa sainte présence qu'elle aurait passé les jours entiers devant le saint Sacrement, et lorsqu'on ne la trouvait pas à la maison, on n'avait qu'à aller à l'église, on était sûr de l'y trouver. Dès lors elle perdit le goût des prières vocales, qu'elle ne pouvait faire devant le saint Sacrement, s'y sentant si fortement attirée qu'elle en aurait perdu le boire et le manger. Elle ne comprenait pas pour lors ce qu'elle y faisait, se sentant seulement un grand désir de se consumer en sa divine présence, comme un cierge ardent, pour lui rendre amour pour amour.

Elle perdit monsieur son père qu'elle était fort jeune <sup>1</sup>; et comme il n'y avait qu'elle de fille, et que madame sa mère s'étant chargée de la tutelle de ses enfants, au nombre de cinq, demeurait peu au logis, l'éducation de sa chère petite se trouvait abandonnée aux soins des domestiques et villageois.

Elle perd son père.

A l'âge de huit ans et demi, elle fut mise pensionnaire aux Dames Urbanistes <sup>2</sup> de Charolles, qui ne furent pas longtemps à s'apercevoir du trésor qu'on leur avait confié. Elles y remarquèrent tant de sagesse et de vertu, qu'elles n'hésitèrent pas à la faire communier à neuf ans. Dès ce moment, elle se sentit si transportée d'amour pour son Dieu, qu'elle ne pouvait plus penser qu'à lui. Voici comme elle s'en explique : « Après ma première communion, le Seigneur répandit tant d'amertume pour moi sur tous les petits plaisirs, que je n'en pouvais plus goûter aucun, encore que je les recherchasse avec empressement. Mais lors même que j'en voulais prendre avec mes compagnes,

On la met en pension. — Sa première communion.

<sup>1</sup> A huit ans.

<sup>2</sup> On appelait ainsi les religieuses de Sainte-Claire qui suivaient les mitigations apportées à la règle par le pape Urbain VIII.

je sentais toujours quelque chose qui m'appelait et me tirait en quelque petit coin, ne me donnant point de repos que je ne l'eusse suivi; et puis il me faisait mettre en prières, mais presque toujours prosternée, ou les genoux nus en faisant des génuflexions, pourvu que je ne fusse pas vue; car ce m'était un étrange tourment lorsque j'étais rencontrée.

Ses premières  
idées  
de la vie  
religieuse.

« J'avais grande envie de faire tout ce que je voyais faire aux religieuses, les regardant toutes comme des saintes, et pensant que si j'étais religieuse je le deviendrais comme elles; cela m'en fit prendre une si grande envie que je ne respirais plus que pour cela, quoique je ne les trouvasse pas assez retirées pour moi; mais, n'en connaissant point d'autres, je pensais qu'il me fallait demeurer là. »

Grâce  
qu'elle reçoit  
de  
la sainte Vierge.

Notre-Seigneur permit qu'elle tombât dans une maladie si pitoyable, qu'elle fut environ quatre ans sans pouvoir marcher : les os lui perçaient la peau, ce qui obligea madame sa mère de la sortir du couvent pour lui faire changer d'air. Elle n'y avait demeuré que deux ans <sup>1</sup>; comme on ne pouvait trouver de remède humain à son mal, on fut contraint de recourir aux divins <sup>2</sup>. On la voua à la sainte Vierge, lui promettant que si elle guérissait, elle serait un jour une de ses filles. Sitôt le vœu fait, elle se trouva parfaitement rétablie, avec une nouvelle protection de sa sainte médiatrice, laquelle se rendit tellement maîtresse de son cœur, qu'en la regardant comme si elle la gouvernait comme lui étant toute dédiée, la reprenait de ses fautes et lui enseignait à faire la volonté de son Fils.

La sainte Vierge  
la reprend  
de négligence.

Il lui arriva une fois que, s'étant assise pour dire son rosaire, cette mère de bonté se présenta devant elle, et lui dit d'un ton sévère : « Je m'étonne, ma fille, que tu me

<sup>1</sup> Au retour de Charolles, la Bienheureuse vint rejoindre sa mère à Lauthecourt, et c'est là qu'elle demeura jusqu'à son départ pour Paray.

<sup>2</sup> Voir sur le même sujet le mémoire de Chrysostome n° III.

servez si négligemment. » Ces paroles, quoique courtes, dit-elle, laissèrent une telle impression dans mon âme, que, quoique je fusse fort jeune, je ne les ai jamais oubliées; elles m'ont servi toute ma vie à me tenir avec respect dans la prière.

Depuis ce moment, sa dévotion pour cette Mère de bonté s'augmenta toujours; et Dieu, pour gage de son amour, lui fit goûter plus fréquemment les douceurs de sa présence, qu'elle ne perdait pas même hors de l'oraison.

Le Saint-Esprit lui enseignait lui-même, comme nous l'avons dit, le principal point de la vie intérieure, en lui en donnant l'esprit. Elle en eut dès lors un don très-grand, et sans avoir jamais appris à faire méditation, ni en avoir aucun usage, elle se trouva tout d'un coup élevée au plus haut degré de la contemplation. Cet exercice lui devint si aisé, qu'il fallait qu'elle se fît violence pour s'en retirer. Elle ne pouvait demeurer au bas de l'église, et, quelque confusion qu'elle en reçût, elle ne laissait pas de s'approcher autant qu'elle pouvait de l'autel. Elle estimait heureux ceux qui communiaient souvent et avaient la liberté de demeurer à l'église; elle leur portait une sainte envie, et elle essayait de gagner l'amitié des personnes dont elle dépendait, afin d'obtenir quelques moments pour être devant le saint Sacrement. Une nuit de Noël, n'ayant pu reposer, elle fut privée de la communion, parce que monsieur le curé avait dit à son prône que ceux qui n'auraient pas dormi ne devaient pas communier<sup>1</sup>. Ce jour de réjouissance en fut pour elle un de larmes, qui lui servirent de nourriture.

Son désir  
de  
la communion.

Elle faisait le sujet de sa douleur de deux fautes, qu'elle estimait des crimes : l'une de s'être déguisée au temps du carnaval, par une vaine complaisance; et l'autre

<sup>1</sup> Ou M. le curé s'était mal exprimé, ou Marguerite l'avait mal compris.

de s'être servie d'ajustements de vanité, par le même motif <sup>1</sup>.

Sa  
mortification.

Depuis l'âge de dix à douze ans, elle coucha ordinairement sur la dure, passant une grande partie de la nuit en prières, au plus fort de l'hiver; elle commença dès ce temps à passer les jours sans manger, se servant de toutes sortes d'instruments de mortification pour mater son petit corps, et il aurait été difficile que dans la religion elle eût ajouté quelque chose aux austérités qu'elle pratiquait dans le monde.

Elle se laisse  
aller au plaisir.

Ayant recouvré la santé, elle ne pensa plus qu'à se procurer du plaisir dans la jouissance de sa liberté, sans se soucier d'accomplir les promesses qu'elle avait faites. « Mais, mon Dieu, dit-elle plus tard, je ne pensais pas alors, ce que vous m'avez bien fait connaître dans la suite, que votre sacré Cœur m'ayant enfantée sur le Calvaire avec tant de douleur, la vie que vous m'y avez donnée ne pouvait s'entretenir que par l'aliment de la croix, laquelle à l'avenir devait être mon mets délicieux. »

Le Seigneur  
répand  
l'amertume  
sur ses joies.

Le Seigneur commença à répandre tant d'amertume sur toutes les petites satisfactions qu'elle pouvait prendre, qu'elles devinrent pour elle une source de croix, par le changement que quelques personnes firent à son égard. Dieu s'en étant servi, comme on a lieu de le croire, pour la sanctifier, par les traitements rudes et fâcheux qu'elle en reçut. Nous lui en allons laisser faire le récit, ainsi que de quelques mortifications qu'elle a eues dans le monde, lesquelles feront mieux connaître les desseins de Dieu sur cette âme. Nous nous attachons à ses propres termes, puisés dans le recueil qu'elle en a fait pour obéir à ses directeurs <sup>2</sup> :

<sup>1</sup> Voir le mémoire de Chrysostome n° I.

<sup>2</sup> Il y a cependant quelques variantes d'expressions dans le récit des contemporaines. Nous avons cru devoir les respecter, puisque le texte de la Bienheureuse se trouvera intégralement au second volume.



« C'est donc par obéissance, ô mon Dieu, que je me sou mets d'écrire ceci, en vous demandant pardon des résistances que je vous ai faites. Comme il n'y a que vous seul qui connaissiez la grandeur de ma répugnance, aussi n'y a-t-il que vous qui me puissiez donner la force de la surmonter. Voulant punir par là le trop grand désir que j'ai toujours eu de m'ensevelir dans un éternel oubli des créatures, et de tenir cachées toutes ces choses, tâchant même de n'en conserver aucun souvenir, afin de tout laisser à la mémoire de mon divin Maître, auquel j'ai fait mes plaintes dans l'opposition que je sens d'écrire ceci; mais il m'a fait entendre ces paroles :

« Poursuis, ma fille, poursuis, il n'en sera ni plus ni moins pour toutes tes répugnances; il faut que ma volonté s'accomplisse. Mais, hélas! mon Dieu, comment me souvenir de ce qui s'est passé depuis plus de vingt-cinq ans? Ne sais-tu pas, me dit ce divin Sauveur, que je suis la mémoire éternelle de mon Père céleste, qui n'oublie rien, et dans laquelle le passé et le futur sont comme le présent? Écris donc sans crainte suivant ce que je te dicterai, te promettant l'onction de ma grâce, afin que j'en sois glorifié.

Sa répugnance  
à écrire sa vie.

Jésus mémoire  
éternelle.  
Pourquoi il veut  
qu'elle écrive.

« Je veux cela de toi, premièrement pour faire voir que je me joue, en rendant inutiles toutes les précautions que tu as prises pour cacher les profusions des grâces que je t'ai faites, et dont j'ai enrichi une créature aussi misérable que toi, qui n'en dois jamais perdre le souvenir, pour m'en rendre de continuelles actions de grâces.

« Secondement, pour t'apprendre que tu ne dois point te les approprier ni être réservée à les distribuer aux autres, puisque je veux me servir de ton cœur comme d'un canal pour les répandre dans les âmes selon mes desseins, et pour en retirer plusieurs de l'abîme de perdition.

« En troisième lieu, pour faire voir que je suis la vérité

éternelle, qui ne peut mentir; que je suis fidèle en mes promesses, et que les grâces que je t'ai faites peuvent souffrir toutes sortes d'examens et d'épreuves.

« Après ces paroles, je me suis sentie tellement fortifiée, que, malgré la répugnance et la crainte que cet écrit ne soit vu, je suis résolue de poursuivre, quoi qu'il m'en coûte, pour accomplir la volonté de mon divin Maître.

Son amour  
pour le plaisir.

« Comme je jouissais pour lors d'une parfaite santé, je me portais avec empressement à l'affection des créatures, aimant à voir le monde, à me parer pour lui plaire, profitant de toutes les occasions qui se présentaient pour me divertir. Je me flattais que la tendresse de ma mère et de mes frères me mettait en liberté de prendre ces petits divertissemens. Mais Dieu me fit bien voir que j'étais très-éloignée de mon compte, qui ne tendait qu'à suivre mon penchant, mon inclination naturelle me portant au plaisir, contrairement aux desseins de sa bonté sur moi. Car ma mère s'étant dépouillée de ses biens <sup>1</sup> et de son autorité dans sa maison, pour les remettre à d'autres, on s'en prévalut de telle manière, qu'elle et moi ne furent jamais en telle captivité, me voyant privée de tout pouvoir dans la maison, n'osant rien faire sans permission. Tout était fermé sous clef, de manière que je ne trouvais pas de quoi m'habiller pour aller à la messe; j'étais contrainte quelquefois d'emprunter coiffe et habit.

Ses chagrins  
domestiques.

« Alors je commençai à sentir ma captivité, qui alla si avant que je ne pouvais rien faire et ne sortais point sans l'agrément de trois personnes. Ce fut en ce temps que je tournai toutes mes affections à chercher mon plaisir et ma consolation dans le très-saint Sacrement de l'autel. Mais étant dans une maison de campagne éloignée de l'église, je ne pouvais y aller sans l'agrément de ces mêmes per-

<sup>1</sup> En les amodiant; nous avons dans nos archives cet acte d'amodiation.



sonnes; et il arrivait que quand l'une le voulait, l'autre le désagréait. Et quand je témoignais ma peine par mes larmes, qui marquaient la douleur que j'en ressentais, l'on me reprochait que j'avais donné un rendez-vous, et que je le couvrais du prétexte d'aller à la messe ou bénédiction du saint Sacrement. C'était en juger bien injustement, puisque je sentais dans mon cœur une si grande horreur de toutes ces choses, que j'aurais plutôt consenti de voir déchirer mon corps en mille pièces que d'avoir telle pensée.

« Dans cet état, ne sachant où me réfugier, j'allai me cacher en un coin de jardin, d'étable, ou lieu secret; et, me mettant à genoux, je répandais mon cœur devant Dieu, par l'entremise de la sainte Vierge, ma bonne Mère, en qui j'avais mis toute ma confiance. Je passais les jours entiers en ces lieux retirés, sans boire ni manger, ce qui m'était ordinaire. Quelquefois de pauvres gens du village me donnaient par compassion un peu de lait ou de fruit.

« Sur le soir, quand je retournais au logis, c'était avec tant de crainte et de tremblement, qu'il me semblait être une pauvre criminelle qui venait recevoir sa sentence de condamnation. Je me serais estimée bien plus heureuse de mendier mon pain, que de vivre de cette manière, n'osant pas en prendre sur la table. On me faisait de nouvelles querelles quand je revenais à la maison, pour n'avoir pris soin du ménage. Sans oser répliquer un mot, je me mettais d'abord au travail avec les domestiques; ensuite je passais les nuits comme j'avais passé les jours aux pieds du crucifix, lequel me fit voir, sans que je le comprisse, qu'il voulait être absolument maître de mon cœur, et le rendre en tout conforme à sa vie souffrante. Comme mon maître, il se rendait présent à mon âme pour la faire agir comme lui au milieu des souffrances, me faisant connaître comme il avait souffert pour mon amour. Dès lors mon âme en demeura si

Elle se retire  
à l'écart  
pour prier.

Ses privations  
et ses  
souffrances.

Vue de Jésus  
souffrant.

pénétrée qu'il me semblait toujours le voir sous la figure d'un crucifix, ou d'un *Ecce homo*, ou portant sa croix; ce qui imprimait en moi tant de compassion et d'amour à la souffrance, que toutes mes peines me parurent légères en comparaison du désir que j'avais d'endurer pour mon Jésus souffrant, et me conformer à lui.

Amour  
pour  
les personnes  
qui la font  
souffrir.

« Je m'affligeais de ce que les personnes avec qui j'étais me menaçaient sans en venir aux effets, me sentant continuellement portée à leur rendre service, comme aux véritables amies de mon âme, n'ayant de plaisir qu'à en dire toute sorte de bien. Mais je n'avais aucune part à cette disposition; mon divin Maître, qui s'était emparé de mon cœur, ne me permettait pas de former aucune plainte ou murmure contre eux. Je ne pouvais même souffrir qu'on me portât compassion. Jésus-Christ me faisait connaître qu'il en avait ainsi usé à l'égard de ses ennemis: ce qui faisait que je leur donnais toujours le bon droit, et à moi tout le tort, pensant que mes péchés en méritaient bien d'autres <sup>1</sup>.

« Ma plus rude croix était de ne pouvoir adoucir celles de ma mère, quoique je ne lui donnasse pas la consolation d'en parler, crainte d'offenser Dieu en parlant de nos peines. Mais c'était dans ses maladies que ma souffrance était extrême; car étant tout abandonnée à mes soins et services, et d'ailleurs le plus souvent tout étant sous la clef, j'étais contrainte de mendier des œufs et autres choses nécessaires pour soulager ma pauvre mère. Comme j'étais naturellement timide et craintive, je souffrais beaucoup d'être réduite d'en venir là.

Sa mère  
tombe malade.  
Elle obtient  
sa guérison.

« Dans un érysipèle mortel qu'elle eut à la tête, d'une grosseur et rougeur épouvantables, on se contenta de lui faire faire une saignée, par un petit chirurgien de village

<sup>1</sup> Voir la note C.

qui passait, et qui lui dit qu'à moins d'un miracle elle n'en pouvait révenir, sans que personne s'en affligeât, ou s'en mît en peine. Ne sachant à qui avoir recours, je m'adressai à mon asile ordinaire, la très-sainte Vierge, et à mon divin Maître, à qui seul je pouvais découvrir toutes mes peines et souffrances.

« Assistant à la messe, le jour de la Circoncision, je demandai à Notre-Seigneur d'être lui-même le remède de ma mère, et de m'enseigner ce que je devais faire. Sa divine bonté exauça ma demande, car étant de retour au logis, je trouvai sa joue ouverte par une plaie large comme la paume de la main, dont il sortait une puanteur insupportable; personne n'en voulait approcher. Quoique jusqu'alors j'avais eu une grande répugnance aux plaies, par une aversion naturelle, il fallait néanmoins prendre soin de la panser, et y couper tous les jours beaucoup de chairs pourries, sans autre expérience ni onguent que celui de la confiance en Dieu, qui me semblait être toujours présent à mon âme. Elle fut enfin guérie en peu de temps, contre toute apparence humaine. Durant cette fâcheuse maladie je ne me couchais ni dormais que fort peu; je ne prenais presque point de nourriture; mais mon divin Maître me consolait et soutenait par une parfaite soumission à sa volonté. Je me plaignais amoureusement à lui de tout ce qui m'arrivait, lui disant dans ma confiance ordinaire : « Mon souverain Maître, si vous ne le vouliez pas, cela ne pourrait arriver : je vous rends grâces de ce que vous le permettez pour me rendre conforme à vous. »

Comme cette chère Sœur avançait en âge, ses croix augmentaient; car le diable, pour lui faire rompre son vœu, suscita plusieurs partis à la rechercher, ce qui attira beaucoup de compagnie à la maison. Messieurs ses proches et surtout madame sa mère la sollicitaient beaucoup pour s'établir dans le monde. Celle-ci, par ce moyen, qui était toute

On désire  
la marier.

Notre-Seigneur  
lui rappelle  
son vœu  
de virginité.

son espérance, comptait se tirer de la misère où elle vivait, prétendant se retirer avec sa chère fille. D'autre part, Dieu, qui la voulait toute à lui, poursuivait si vivement son cœur, qu'il ne lui donnait point de trêve, lui remettant son vœu devant les yeux, et que si elle venait à le rompre elle se perdrait infailliblement. D'un autre côté, elle voyait les larmes continuelles de sa mère. La seule pensée de la quitter pour se faire religieuse lui faisait craindre qu'elle ne mourût d'affliction. Cela lui causait un tourment incroyable, parce qu'elle l'aimait tendrement et en était réciproquement aimée, ne pouvant vivre l'une sans l'autre. D'ailleurs, le désir qu'elle avait d'être religieuse, et l'horreur de tout engagement dans le monde, lui causait une espèce de martyre. Elle fondait en larmes, n'ayant personne pour découvrir les peines qu'elle ressentait, et ne savait quel parti prendre. Enfin les caresses de madame sa mère eurent le dessus dans son cœur. Agitée de ces diverses pensées, elle s'imaginait que, n'étant qu'une enfant quand elle fit ce vœu, on pourrait l'en dispenser facilement, parce qu'elle ne comprenait pas pour lors ce qu'elle faisait. De plus, elle craignait d'engager sa liberté, parce qu'elle ne pourrait plus faire de jeûnes et disciplines, à quoi elle était fort portée. Son ennemi lui suggérait encore que la vie religieuse demandait une si grande fidélité et sainteté, qu'il lui serait impossible d'y atteindre, et qu'elle s'y damnerait. Son esprit irrésolu commença donc à pencher pour le monde, à le voir, à se parer pour lui plaire et à se divertir autant qu'elle le pouvait.

Ses combats  
intérieurs.

Mais Dieu, qui seul était témoin de la grandeur de ces combats et de la souffrance qu'elle ressentait au dedans d'elle-même, auxquels elle aurait mille fois succombé sans un secours de sa bonté toute miséricordieuse, avait des desseins tout opposés à ceux qu'elle projetait. Il lui fit connaître, en ce rencontre, aussi bien qu'en plusieurs autres, qu'il lui

serait dur et difficile de résister au puissant aiguillon de son amour, auquel elle s'opposait en vain. Car, au milieu des compagnies et divertissements, son souverain Maître lui lançait des flèches si ardentes, que son cœur en était percé et consumé de toutes parts. Ce qui la rendait comme interdite. Mais ce n'était pas encore assez, dit-elle, pour un cœur aussi ingrat que le mien, pour me retirer de ces vains amusements. Il me semblait être liée de cordes, arrachée à vive force et ensuite contrainte de suivre celui qui m'appelait intérieurement; de manière que j'allais dans des lieux plus secrets <sup>1</sup>, où ce bon Maître me faisait de sévères réprimandes, me faisant connaître qu'il était jaloux de mon misérable cœur.

Après lui avoir demandé pardon, la face contre terre, elle prenait une longue et rude discipline. Ensuite elle ne laissait pas de retourner à ses vanités, comme auparavant. Voici comme elle s'explique elle-même sur ces combats et résistances :

« Les soirs, quand je posais ces maudites livrées de Satan, je veux dire ces vains ajustements, mon souverain Maître se présentait à moi comme il était en la flagellation, tout défiguré, me faisant des reproches que mes vanités l'avaient réduit en cet état; que je perdais un temps si précieux, dont il me demanderait un compte rigoureux à l'heure de la mort; que je le persécutais, nonobstant tant de preuves de son amour. Tout cela s'imprimait si fortement en moi, et faisait de si douloureuses plaies dans mon cœur, que je pleurais amèrement. Il me serait difficile d'exprimer ce que je souffrais et ce qui se passait en moi.

« Ne sachant ce que c'était que la vie spirituelle, n'en ayant jamais ouï parler, je n'en savais que ce que mon Maître m'enseignait et me faisait faire par son amoureuse

Jésus - Christ  
se présente  
à elle défiguré  
par  
la flagellation.

<sup>1</sup> Au pied du rocher traditionnel, encore aujourd'hui caché dans les arbres, à l'extrémité du clos.

Ses austérités. violence. Pour venger autant que je pouvais les injures que je lui faisais et me conformer à lui, voulant en quelque manière ressentir ses douleurs, je liais mon corps d'une corde remplie de nœuds, et la serrais si fort qu'à peine pouvais-je respirer et manger. Je la portais si longtemps, qu'elle était comme enfoncée dans la chair, qui croissait par-dessus; je ne pouvais l'arracher qu'avec violence et cruelles douleurs, de même qu'une petite chaînette de fer, de laquelle je serrais mes bras. Je couchais sur un ais, ou sur des bâtons pleins de nœuds qui faisaient mon lit de repos, prenant ensuite la discipline; tout cela pour chercher quelque remède aux combats que je souffrais intérieurement, au regard desquels tout ce que je pouvais souffrir au dehors, quelque rude et humiliant que ce fût, ne me semblait qu'un rafraîchissement eu égard à mes peines intérieures. Je me faisais violence pour n'en rien dire et pour les tenir cachées, ainsi que mon divin Maître me l'enseignait, pour qu'il n'en parût rien au dehors, sinon que je paraissais beaucoup déchoir. La crainte que j'avais d'offenser Dieu me tourmentait encore plus; j'avais continuellement mes péchés présents. Ils me paraissaient si grands, que je m'étonnais que l'enfer ne s'ouvrait pas pour m'abîmer. J'aurais voulu me confesser tous les jours, et je ne le pouvais que rarement. J'estimais saints ceux qui demeuraient beaucoup en confession, au lieu que moi je ne savais pas m'accuser de mes fautes.

« Je passai plusieurs années dans ces peines, sans autre consolation que de Notre-Seigneur, qui s'était rendu mon maître et gouverneur. »

Jusqu'ici ce sont les paroles de notre chère Sœur, qui les a écrites par l'ordre de son directeur.

Son désir de la vie religieuse. Le désir de la vie religieuse se ralluma si ardemment dans son cœur, qu'elle se résolut de l'être à quelque prix que ce fût. Plusieurs années s'écoulèrent sans pouvoir exécuter

son pieux dessein. Durant tout ce temps, ses combats et ses peines redoublèrent, et, instruite par son divin Maître, elle redoublait aussi ses pénitences.

Il changea bientôt de conduite à son égard, lui faisant voir la beauté de la vertu, surtout des trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, et qu'en les pratiquant parfaitement l'on parvient à la sainteté.

Comme elle ne lisait presque d'autres livres que la Vie des saints, elle disait en elle-même : Il faut en chercher une qui soit aisée à imiter, afin que je devienne sainte. Mais ce qui la désolait, c'est que les saints n'avaient pas offensé Dieu comme elle, ou du moins qu'ils l'avaient vengé par de grandes pénitences, ce qui lui faisait naître un grand désir de s'y exercer. Mais son cher Maître lui inspira une si grande crainte de suivre sa propre volonté, qu'elle pensait dès lors que, quoi qu'elle pût faire, il ne l'agrèerait pas, si ce n'était par l'amour et l'obéissance. Cela lui inspira un violent désir de l'aimer et de faire tout par obéissance. Ne sachant pratiquer l'un et l'autre, elle croyait un crime de dire qu'elle aimait Dieu, parce que, disait-elle, mes actions démentent mes paroles.

Ayant demandé un jour à Notre-Seigneur ce qu'il désirait d'elle, il lui donna une si grande tendresse d'amour pour les pauvres, qu'elle ne souhaitait de conversation qu'avec eux, ressentant une telle compassion de leurs misères, que si elle avait été sa maîtresse elle ne se serait rien réservé.

Son amour  
pour  
les pauvres.

Quand elle avait de l'argent, elle le donnait à de petits pauvres, pour les engager à venir la trouver afin de leur apprendre le catéchisme et à prier Dieu. Ce qui lui en attirait une telle quantité, qu'elle ne savait où les mettre durant l'hiver<sup>1</sup>. Si elle les retirait dans quelque chambre, on les en

<sup>1</sup> Déposition de Chrysostome en 1715.

<sup>2</sup> Dans le temps de sa jeunesse, ma sœur donnait aux pauvres toutes les

chassait; et, ce qui lui était très-rude, c'est qu'on la soupçonnait de prendre pour les assister, ce dont elle était bien éloignée, d'autant qu'elle aurait cru offenser Dieu en dérobant; elle ne leur donnait que ce qu'elle pouvait obtenir de sa mère, qui le lui permettait volontiers.

Dès lors elle s'assujettit à ne rien faire sans permission des personnes avec qui elle vivait, pour essayer si elle pourrait être religieuse. Cette dépendance lui attirait tant de captivité et donnait une si grande autorité sur elle, qu'il ne se peut voir une plus grande sujétion que celle où elle vivait. Mais l'ardent désir qu'elle avait d'aimer Dieu lui donnait la force de surmonter ces difficultés, et de faire ce qui contrariait le plus ses inclinations et où elle sentait plus de répugnance. Si elle y manquait tant soit peu, elle s'en confessait comme d'une grande faute.

Parole  
intérieure  
de  
Notre-Seigneur.

Une fois, comme elle s'étonnait que tant de défauts et infidélités qu'elle commettait n'étaient pas capables de rebuter son souverain Bien, qui la poursuivait incessamment, il lui dit : C'est que j'ai envie de te faire comme un composé de mon amour et de mes miséricordes. Et une autre fois : Je t'ai choisie pour mon épouse, et nous nous sommes promis fidélité lorsque tu m'as fait le vœu de chasteté, que je t'ai inspiré avant que le monde eût part en ton cœur, le voulant pur des affections terrestres. Et pour me le conserver j'ai ôté toute la malice de ta volonté, et je t'ai mise en dépôt aux soins de ma sainte Mère, afin qu'elle te perfectionne selon mes desseins.

Dès ce temps, elle a expérimenté une protection particu-

choses dont elle pouvait disposer, même ce qu'on lui donnait pour sa nourriture. Elle prenait soin de ramasser les petits enfants pauvres, pour les instruire et leur apprendre à connaître et servir Dieu, les engageant par ses charités à rester auprès d'elle. Ce qui donna occasion au Dépositaire de lui dire en riant : « Ma sœur, vous voulez donc devenir maîtresse d'école?... » Elle lui répondit : « Pardonnez-moi, mon frère, mais ces pauvres enfants seront peut-être sans instruction, si je n'en prends le soin. »



lière de cette mère de bonté, recourant à elle dans tous ses besoins et dans ses peines, avec une confiance toute filiale. Elle fit vœu de jeûner tous les samedis, de dire l'office de l'Immaculée-Conception, et de faire sept génuflexions en disant l'*Ave Maria*, pour honorer ses sept douleurs. Se voyant prête à succomber par de nouveaux combats, qui lui furent livrés pour l'engager dans le monde, elle se sentait soutenue par cette divine reine d'amour.

Un jour, ne sachant à quoi se résoudre et se sentant toujours fort portée à l'amour du plaisir, son divin Sauveur se présenta à elle dans le mystère de la Flagellation, lui faisant ce reproche, qui, dit-elle, me perça le cœur de douleur : « Voudrais-tu bien prendre ce plaisir ! Et moi qui n'en ai jamais pris aucun, et me suis livré à toutes sortes d'amertumes pour ton amour et pour gagner ton cœur : et cependant tu voudrais encore me le disputer ! »

Jésus  
se présente  
encore à elle  
dans l'état  
de  
la Flagellation.

Tout cela faisait de grandes impressions dans son âme ; mais elle avoue de bonne foi qu'elle n'y comprenait rien ; et que tout le bien qu'elle faisait ne provenait que des poursuites amoureuses que Jésus faisait à son cœur, le pressant si fortement, qu'il lui était impossible d'y résister. Et cependant, « ô mon Dieu, dit-elle, vous savez combien j'ai eu d'oppositions et fait de résistances à vos grâces ! En cela vous avez voulu faire éclater davantage la grandeur de vos miséricordes à mon égard. Il semble, mon aimable Sauveur, que vous aviez entrepris de me poursuivre et d'opposer continuellement votre bonté à ma malice, et votre amour à mes ingratitude, qui feront toute ma vie le sujet de ma plus vive douleur. Jamais je ne pourrai assez reconnaître les soins amoureux que vous avez pris de moi dès le berceau, et que vous continuez toujours avec tant de bonté et de miséricorde sur mon âme. »

Une fois, après la sainte communion, Notre-Seigneur lui dit qu'il était le plus riche, le plus puissant et le plus parfait

Jésus - Christ  
fixe ses  
irrésolutions.

de tous les hommes : pourquoi donc, après s'être donnée depuis si longtemps, voulait-elle rompre avec lui pour un autre? Sache, lui dit-il, que si tu me fais ce mépris, je t'abandonne pour jamais. Mais si tu m'es fidèle, je ne te quitterai pas et te ferai remporter la victoire sur tes ennemis. Je pardonne ton ignorance qui t'empêche de me connaître, mais si tu me suis constamment, je me manifesterai à toi. En disant cela, il imprima un si grand calme dans tout son intérieur, qu'elle se trouva dans la paix, et résolut à ce moment de mourir plutôt que de changer le dessein qu'elle avait d'être religieuse <sup>1</sup>. Voici ses paroles :

« Le divin Époux de mon âme, crainte que je ne lui échappasse davantage, demanda mon consentement pour qu'il se rendît le maître de ma liberté, parce que j'étais faible. Je n'eus aucune difficulté d'y consentir. Dès lors il s'empara si fortement de ma liberté que je n'en ai plus eu de jouissance <sup>2</sup>. Il s'insinua si avant dans mon cœur dès ce moment, que je renouvelai mon vœu, commençant à le comprendre, et me déclarai ouvertement pour la vie religieuse. »

On l'engage  
à entrer  
aux Ursulines.

Un de messieurs ses oncles, en qualité de tuteur, l'ayant fait venir à Mâcon, elle alla voir dans un monastère de sainte Ursule une de ses cousines qui y était religieuse et qui la souhaitait près d'elle. Mais elle n'y sentit aucun attrait ; une voix secrète lui disait : Je ne veux pas que tu sois là, mais à Sainte-Marie. Néanmoins on ne lui permit pas d'aller dans le Monastère que nous avons en cette ville, quoiqu'elle y eût des parentes. On tâchait par tout moyen de l'en dégoûter. Tout ce qu'on lui en pouvait dire ne servait qu'à augmenter son désir d'y entrer, même à cause du nom tant aimable de Sainte-Marie.

<sup>1</sup> Voir le mémoire de Chrysostome n° IV.

<sup>2</sup> Ces paroles ne doivent pas être prises à la lettre, mais selon l'esprit de la Bienheureuse. Elle veut dire que tout en lui laissant son libre arbitre, Jésus-Christ prenait soin d'en diriger l'exercice, par une protection constante et particulière.

Une fois, regardant un tableau de saint François de Sales, il lui sembla que ce saint lui jetait un regard amoureux, l'appelant sa fille. Elle ne le considérait plus que comme son père. Elle n'en fit rien connaître à sa cousine, crainte de la fâcher, par rapport à toutes les amitiés qu'elle en recevait. Sa cousine souhaitait fort qu'elle s'engageât dans cette Communauté, qui lui témoignait beaucoup d'empressement pour cela.

Saint François de Sales l'accepte pour sa fille.

Ne sachant plus comment s'en défendre, et au moment où l'on était prêt de lui ouvrir la porte, elle apprit que sa mère et son frère étaient dangereusement malades, ce qui rompit toutes les mesures et l'obligea de partir incessamment pour les aller servir. Étant arrivée, dit-elle, je me trouvai engagée dans les mêmes peines. On me disait que c'était mon éloignement qui avait mis ma mère en cet état, qu'elle ne pouvait vivre sans moi, et que je répondrais à Dieu de sa mort. Cela m'étant dit par des personnes ecclésiastiques, me causait de rudes peines. D'autre part, mon divin Maître me donnait de si grands désirs de le suivre, et me pressait si fort de l'imiter en sa vie souffrante, que tout ce que j'endurais me paraissait peu de chose par rapport à ce que j'aurais souhaité de faire. Je redoublai mes pénitences, pour obtenir du Seigneur le moment heureux de ma délivrance, auquel j'aspirais depuis si longtemps.

Elle revient auprès de sa mère.

Son seul désir était de se conformer à la vie souffrante de Notre-Seigneur; et, se jetant au pied de son crucifix, dans la douleur qui la pressait, elle lui disait amoureusement : « O mon cher Sauveur, que je serais heureuse si vous imprimiez en moi votre image souffrante ! » Il lui répondit : « C'est ce que je prétends, pourvu que tu ne résistes pas, et que tu y contribues de ton côté. »

Elle demande à Jésus d'imprimer en elle son image souffrante.

Pour lui en donner des marques, elle se mit à prendre la discipline, et continua cette pénitence tous les jours du carême pour honorer la Flagellation. Les trois jours de carnaval, elle aurait voulu mettre son corps en pièces, pour

réparer tous les outrages que les pécheurs faisaient à la divine Majesté. Elle jeûnait autant qu'elle pouvait au pain et à l'eau, distribuant aux pauvres ce qu'on lui donnait pour sa nourriture.

Elle désirait beaucoup avoir quelqu'un qui la dirigeât, ce qu'elle demandait à Dieu tous les jours, lui disant : « Hélas ! Seigneur, quand sera-ce que vous me donnerez une personne pour me conduire dans la perfection que vous désirez de moi ? Ne te suffis-je pas ? » lui répondait cet aimable Sauveur : « que crains-tu ? un enfant autant aimé que je t'aime peut-il périr entre les bras d'un père tout-puissant ? »

Jésus  
est lui-même  
son directeur.

Dieu exauça enfin ses désirs. Elle eut la consolation dans un jubilé de parler à un bon religieux auquel elle fit connaître ce qui se passait en elle, mais sans parler ouvertement de toutes les pénitences qu'elle pratiquait, crainte de la vanité, où elle avait du penchant. Elle craignait toujours de n'agir que par ce motif, ne discernant point le sentiment d'avec le consentement. Elle s'ouvrit à ce religieux de son dessein d'être religieuse ; il lui facilita les moyens de l'exécuter, lui donna plusieurs bons avis et la laissa fort tranquille.

On veut encore  
l'engager  
aux Ursulines.

Comme cette parente dont nous avons parlé poursuivait vivement pour l'avoir auprès d'elle, monsieur son frère, croyant qu'elle y consentait, fut à Mâcon demander sa place, quoiqu'elle y eût une mortelle répugnance, ce lieu n'étant point l'endroit où Dieu la voulait.

Elle s'adresse  
à  
la sainte Vierge.

Pour empêcher que la chose ne réussît, elle s'adressa à la sainte Vierge par l'intercession de saint Hyacinthe, auquel elle fit plusieurs prières. Elle fit dire aussi des messes en l'honneur de cette Mère de bonté, qui lui dit avec tendresse en la consolant : « Ne crains rien, tu seras ma vraie fille, et je serai ta bonne Mère. » Ces paroles la calmèrent si fort, qu'elles ne lui laissèrent aucun doute sur leur accomplissement, malgré toutes les oppositions. Monsieur son frère, étant de retour, lui dit qu'il n'avait rien conclu pour la dot.

— Elle ne se conclura jamais, lui dit-elle, car je veux aller à Sainte-Marie. — On lui proposa plusieurs monastères, auxquels elle ne put se résoudre. Mais dès qu'on lui nomma celui de Paray, son cœur parut transporté de joie. Son frère consentit à l'y conduire pour lui faire voir les religieuses. Avant d'y arriver, notre chère Sœur dut soutenir encore un dernier assaut : il lui fallut voir, à Charolles, les religieuses qui l'avaient élevée à l'âge de huit ans, et s'étaient si fort attachées à elle, qu'elles l'eussent voulu garder toujours. Tout fut mis en œuvre pour ébranler sa résolution; mais ce fut en vain. « Il faut mourir ou vaincre, » disait notre généreuse Sœur; et son dessein ne faisait que s'affermir davantage. Écoutons-la raconter elle-même ses impressions :

« Je laisse tous les combats que j'eus à soutenir pour venir au lieu de mon bonheur, je veux dire le cher Paray. Dès que je fus entrée au parloir, il me fut dit intérieurement : C'est ici où je te veux. Comme je m'aperçus que mon frère disputait pour la dot, je le priai de s'accorder à quelque prix que ce fût; d'autant que je ne serais jamais que dans cette Communauté; ce qui le surprit, ne m'ayant pas amenée pour m'y laisser.

Elle vient  
à Paray.

« J'étais dans une si grande joie, qu'il me tardait de voir arriver ce moment tant désiré. Il me semblait que ce ne serait jamais assez tôt, pour avoir la consolation d'être toute à mon Dieu sans partage. Ce divin Maître, pendant que j'écris ceci, me fait cet amoureux reproche : « Regarde, ma fille, si tu trouveras un père blessé d'amour pour son fils unique, qui ait pris autant de soin de lui donner des marques de son amour, que je t'en ai donné du mien jusqu'à présent. J'ai eu tant de peine à diriger ton cœur et à le cultiver selon mes desseins, t'attendant sans me rebuter de toutes les résistances! Souviens-toi donc que si tu oubliais la reconnaissance que tu me dois, ne me référant pas la gloire de tout,

Amoureux  
reproche  
du Sauveur.

ce serait le moyen de faire tarir pour toi cette source inépuisable de tout bien. »

Cette chère sœur s'en retourna pour mettre ordre à ses affaires, qu'elle termina promptement. Elle dit un éternel adieu au monde, avec une joie si grande et si extraordinaire, qu'elle se trouva insensible, tant à l'amitié qu'à la douleur que l'on témoignait de son départ. Madame sa mère surtout n'oublia rien pour la retenir encore près d'elle. Mais elle se regardait comme une esclave qui se voit délivrée de la prison et de ses chaînes, pour entrer dans la maison de son divin Époux, et pour y jouir en liberté de sa présence, de son amour et de ses biens.

Cette chère Sœur n'avait aucune raison de sa vocation, sinon qu'elle voulait être fille de la sainte Vierge. Elle avoua que du moment qu'il lui fallut entrer, toutes les peines qu'elle avait eues se renouvelèrent avec tant de violence, qu'il lui semblait que son âme allait se séparer de son corps : c'était un samedi, jour de sainte Madeleine de Pazzi, de l'année 1671. Elle avait alors vingt-trois ans <sup>1</sup>. Dès qu'elle fut entrée, toutes ses peines s'évanouirent. Il lui semblait que son céleste Époux la revêtait d'un manteau de joie. Elle en fut si transportée, qu'elle ne put s'empêcher de dire : C'est ici où Dieu me veut.

Elle entre  
au monastère  
de Paray.

La très-honorée mère Marguerite-Jéronime Hersant, pour lors notre Supérieure, et qui était professe du Monastère de

<sup>1</sup> Nous devons rectifier une inexactitude par rapport au jour de l'entrée de Marguerite au Monastère. La fête de sainte Madeleine de Pazzi, fixée dans le calendrier au 25 mai, fut sans doute la date de cette première visite où Notre-Seigneur lui ayant dit : « C'est ici que je te veux ; » elle reçut de la supérieure l'assurance de son admission *et s'en retourna pour mettre ordre à ses affaires.*

Il résulte d'un document authentique, nouvellement retrouvé, que la Bienheureuse n'a pu entrer dans la Communauté que le 20 juin. Ce texte original, signé de sa propre main, est le testament qu'elle fit en quittant la maison paternelle. On le trouvera à la fin de ce volume, note D.

Voir aussi, pour ce qui concerne le Monastère, la note E.

Saint-Antoine de Paris, la reçut avec plaisir. Comme elle était une âme toute séraphique en l'amour de Dieu, et très-éclairée pour la conduite des âmes, elle connut dès les commencements que c'était une fille de choix <sup>1</sup>.

La jeune Marguerite sentit d'abord gravé dans son esprit que l'état qu'elle embrassait était saint; que par conséquent elle devait se faire sainte à quelque prix que ce fût. C'est pourquoi elle fit dessein de s'abandonner et sacrifier à tout, sans aucune réserve; ce qui lui adoucit beaucoup les choses que son esprit trouvait le plus rudes.

Ses dispositions  
intérieures.

Durant quelques jours, en se réveillant le matin, elle entendait distinctement ces paroles sans les comprendre : *Dilexisti justitiam*, etc.; d'autres fois : *Audi filia et vide*; et celles-ci : Tu as reconnu ta voie et ton sentier, ô ma Jérusalem ! maison d'Israël, le Seigneur te gardera en toutes tes voies et ne t'abandonnera jamais; ce qu'elle disait sans en comprendre le sens à sa bonne Maîtresse feu notre très-honorée sœur la déposée Anne-Françoise Thouvant, professe de notre maison, qui a eu le bonheur de l'avoir pour Supérieure. Pendant douze ans, elle a gouverné cette Communauté avec beaucoup de succès, Dieu répandant ses bénédictions sur sa conduite à cause du zèle qu'elle avait pour que les règles fussent observées exactement. L'on peut dire que c'était une digne fille de saint François de Sales, par l'amour et la fidélité qu'elle avait à s'assujettir aux plus petits devoirs. Parmi toutes ses bonnes qualités, celle du discernement des esprits n'était pas des moindres. Elle avait un talent tout particulier pour encourager et fortifier les âmes dans leurs peines et difficultés, et pour leur en faire tirer profit.

Voyant sa chère prétendante désireuse du vrai bien, elle prit grand soin de seconder les attraits de la grâce sur cette

<sup>1</sup> Voir la note F.

Son respect  
pour  
sa Supérieure.

âme, qui allait à la perfection à pas de géant. Marguerite avait un si grand respect pour sa Supérieure et sa Maîtresse, qu'elle les regardait comme lui tenant la place de Jésus-Christ en terre. Elle écoutait tout ce qu'elles lui disaient comme des oracles. Charmée qu'elle était de se voir enfin assujettie et soumise à leur obéissance, elle en voulait dépendre en tout.

Sentiment  
de  
la mère Greyfié  
sur sœur  
Marguerite.

Au rapport de la mère Greyfié, elle était naturellement judicieuse et sage, avait l'esprit bon, le naturel doux, l'humeur agréable, le cœur charitable au possible : en un mot, l'on peut dire que c'était un sujet des mieux conditionnés pour bien réussir à tout, si le Seigneur ne l'eût exaucée dans sa demande d'être inconnue et cachée dans l'abjection et la souffrance.

Toile d'attente.

Sa Maîtresse n'oublia rien pour la bien former dans toutes les vertus d'humilité, de mortification et de simplicité à l'obéissance. Pour en venir à la pratique, après beaucoup de supplications que cette chère Sœur lui avait faites de lui enseigner l'exercice de l'oraison, elle lui ordonna d'aller devant le saint Sacrement se mettre en sa présence comme une toile d'attente devant un peintre. La prétendante aurait bien souhaité que sa chère Maîtresse lui eût expliqué ce que cela voulait dire, mais elle n'osa pas répliquer et s'en alla simplement faire ce qui lui était ordonné. Il lui fut dit intérieurement : « Viens, je te l'apprendrai. » Voici comment elle s'en explique :

« Dès que je fus à l'oraison, mon souverain Maître me fit voir que mon âme était cette toile d'attente, sur laquelle il voulait peindre les traits de sa vie souffrante toute passée dans l'amour et la privation, l'occupation dans le silence, et le sacrifice dans la consommation, et qu'il ferait cette impression dans mon âme, après l'avoir purifiée de toutes les taches qui lui restaient, tant de l'affection aux choses terrestres, que de l'amour de moi-même et des créatures pour lesquelles mon naturel complaisant avait du penchant ; mais il me dépouilla



en ce moment de tout; et, après avoir vidé mon cœur et mis mon âme toute nue, il y alluma un si grand désir de l'aimer et de souffrir, que je n'avais aucun repos, tout occupée à penser comment je pourrais faire pour l'aimer en me crucifiant. »

Nous avons lieu de croire que Notre-Seigneur lui fit connaître dès lors qu'il la destinait à la vie souffrante et à la croix, sa divine bonté lui en ayant été très-libérale dans la suite, et lui fournissant les moyens de contenter le désir qu'il lui en avait donné.

Cette chère Sœur ayant demandé la permission de faire quelques pénitences extraordinaires, et voulant l'étendre au delà de ce qui lui avait été prescrit, notre saint Fondateur la reprit si fortement, qu'elle ne passa pas outre. Les paroles de ce grand saint restèrent si fort imprimées dans son esprit, qu'elle ne les a jamais oubliées. « Penses-tu, ma fille, ce sont ses paroles, pouvoir plaire à Dieu en outre-passant les limites de l'obéissance, qui est le principal soutien de cette Congrégation, et non les austérités? »

Leçon que  
notre saint  
Fondateur  
lui donne sur  
l'obéissance.

On n'eut pas de peine à s'apercevoir dans ses épreuves que la main de l'Époux céleste la conduisait elle-même. Jamais on ne vit tant de vertus dans une prétendante; on ne pouvait la considérer avec attention, qu'on ne découvrit en elle mille perfections : d'une modestie rare, d'une sagesse solide, d'une fidélité exacte, d'un recueillement parfait, et surtout d'une ferveur qui ne se ralentit jamais.)

Toutes ces vertus ne furent que de faibles essais, en comparaison de celles qu'elle pratiqua lorsqu'elle se vit revêtue de notre saint habit, qu'elle prit le 25 août, jour de saint Louis. Pour lors son divin Maître lui fit voir qu'il voulait prendre une nouvelle possession et empire de son cœur, et que réciproquement il fallait qu'elle l'aimât d'un amour de préférence. Il lui fit comprendre qu'à la façon des amants

Prise d'habit.

Notre-Seigneur  
lui promet  
des consolations  
pour le temps  
de son noviciat.

passionnés, il lui ferait goûter pendant son noviciat ce qu'il y avait de plus doux dans les suavités de son amour. Elles furent, en effet, si grandes, qu'elle en était hors d'elle-même et incapable d'agir, ce qui la jetait dans un si profond abîme de confusion, qu'elle n'osait paraître. On la reprenait fortement, lui faisant entendre que ces dispositions n'étaient pas l'esprit de sainte Marie, qui ne veut rien d'extraordinaire; que si elle ne s'en retirait, elle ne serait pas reçue à la sainte profession; ce qui la mit dans une si grande désolation, qu'elle fit tous ses efforts pour s'en retirer; mais toutes ses violences furent inutiles.

On contrarie  
son ardeur  
pour l'oraison.

Sa Maîtresse y travaillait, sans qu'elle le comprît; car, la voyant affamée de l'oraison, sans pouvoir suivre la méthode qu'on lui enseignait, et se trouvant toujours dans celle que son divin Maître lui avait apprise, elle se résolut de la donner pour aide à une officière qui la faisait travailler pendant l'oraison. Quand la novice allait demander permission à sa Maîtresse de la reprendre, elle la corrigeait fortement, lui disant de la faire en s'occupant à son ouvrage et à ses exercices du noviciat. Ce qu'elle faisait, sans que cela pût la distraire de la douce joie et consolation de son âme. On lui ordonna d'ouïr les points d'oraison du matin, et de sortir ensuite pour balayer jusqu'à Prime.

Après, on lui faisait rendre compte de son oraison, ou plutôt de celle que son divin Maître faisait en elle. En tout cela, sa vue unique était d'obéir simplement, c'était là tout son plaisir. Elle chantait doucement ce petit couplet qu'elle avait fait :

Plus on contredit mon amour,  
Plus cet unique bien m'enflamme;  
Que l'on m'afflige nuit et jour,  
On ne peut l'ôter à mon âme;  
Plus je souffrirai de douleur,  
Plus il m'unira à son Cœur.

Elle se sentait une faim insatiable de mortifications et hu-

miliations. Bien que son naturel sensible y fût très-opposé, elle ne laissait pas d'en demander, ce qui lui en a beaucoup procuré, par les rebuts qu'on lui faisait. D'autres fois, on les lui refusait comme en étant indigne, ou bien on lui donnait des pénitences tout autres que celles qu'elle attendait et si opposées à ses inclinations, que s'adressant à son cher Maître dans l'effort de la violence qu'il lui fallait faire : « Hélas ! dit-elle, venez à mon secours, puisque vous en êtes la cause. » Il lui répondit : « Reconnais donc que tu ne peux rien sans moi, qui ne t'abandonnerai point, pourvu que tu tiennes toujours ton néant et ta faiblesse abîmés dans ma force. » Elle l'expérimenta dans une occasion répugnante à sa nature. Ayant une aversion mortelle à toutes sortes de fromages, monsieur son frère s'était cru obligé de prier qu'on ne la contraignît point là-dessus. On le lui promit, la chose étant assez indifférente d'elle-même. Cependant, comme on était bien aise de seconder l'attrait qu'elle avait pour la mortification, et que d'ailleurs on n'avait pas d'occasion pour le faire, un jour que la serveuse par mégarde lui en servit comme aux autres, sa Maîtresse l'obligea de faire ce sacrifice à Notre-Seigneur. Cette chère Novice ressentit une telle répugnance, qu'elle crut ne la pouvoir vaincre. Sa Maîtresse, pour la mortifier, lui dit : « Vous n'êtes pas digne de pratiquer la vertu, et je vous défends maintenant de faire ce que je vous avais ordonné. » Ce qui l'affligea sensiblement, protestant en elle-même de mourir ou de vaincre. Étant allée devant le saint Sacrement, son asile ordinaire, elle y demeura environ trois ou quatre heures à pleurer et gémir pour obtenir la force de se surmonter. « Hélas ! mon divin Maître, disait-elle, m'avez-vous donc abandonnée ? Faut-il qu'il y ait encore quelque réserve à mon sacrifice, et qu'il ne soit pas tout consommé en holocauste ! » Le divin Époux, voulant éprouver la fidélité de son amour envers lui, prenait plaisir de la voir combattre contre les répugnances naturelles. Elle finit par

*page 200*

Elle surmonte  
une répugnance  
naturelle  
et reçoit  
de nouvelles  
grâces.

en triompher ; et dès ce moment, s'étant venue jeter aux pieds de sa Maîtresse, elle lui demanda par grâce de lui permettre de manger du fromage. L'ayant obtenu, elle le fit avec tant de violence qu'elle en faisait pitié, et a continué l'espace de huit ans, pendant lesquels on la voyait des repas entiers à essayer de se surmonter pour en manger un peu, ce qu'elle aurait toujours fait, si on n'avait été obligé de le lui défendre<sup>1</sup>.

Ce fut après ce sacrifice que toutes les grâces et faveurs dont Notre-Seigneur la gratifiait s'augmentèrent et inondèrent tellement son âme, qu'elle était contrainte de s'écrier souvent : « Suspendez, ô mon Dieu, ce torrent qui m'abîme, ou étendez ma capacité pour le recevoir. »

Notre-Seigneur  
lui reproche  
une affection  
trop naturelle.

Ayant passé quelques mois de son noviciat sans se pouvoir détacher de quelque affection particulière, qui mettait beaucoup d'empêchement aux grâces que son bien-aimé voulait lui faire, il l'en reprit plusieurs fois, sans qu'elle s'en corrigeât. Un soir, à l'oraison, il lui fit ce reproche qu'il ne voulait point de cœur partagé, et que si elle ne se retirait des

Mémoire  
de  
la mère Greyfié.

<sup>1</sup> Voici comment s'exprime sur ce sujet la mère Péronne-Rosalie Greyfié : « Je demandai un jour à notre chère sœur Marguerite-Marie depuis combien de temps elle se trouvait extraordinairement occupée, comme elle l'était, par des grâces si particulières. Elle me répondit que c'était dès le temps de son noviciat. Je ne sais si c'est devant ou après sa profession, mais ce fut à l'occasion de la grande aversion qu'elle avait naturellement pour le fromage. On avait promis à ses parents de ne lui en jamais faire manger ; en effet, on ne lui en servait pas lorsqu'on en donnait à la Communauté ; mais une fois, par mégarde, la serveuse lui en présenta, et, malgré son aversion, elle écouta l'inspiration qui lui vint sur-le-champ de profiter de cette occasion, et de faire un acte de mortification pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par respect pour la divine Providence, qui lui en offrait le moyen. Elle le fit généreusement, bien qu'avec violence, son cœur résistant très-fort ; et son estomac en fut malade toute la journée, jusqu'au soir, qu'étant en oraison, Notre-Seigneur lui fit mille caresses, la comblant de douceurs et de consolations, pour le plaisir qu'il témoignait avoir reçu d'elle par la violence qu'elle s'était volontairement faite pour son amour. Cette visite céleste fut suivie d'une suite d'autres, qui, selon que je le puis comprendre, ont duré jusqu'à sa mort.

créatures il se retirerait d'elle ; ce qui lui fut si sensible, qu'elle le pria de ne lui donner de pouvoir que pour l'aimer.

Une fois, ayant peine à se soumettre dans une occasion, son divin Maître lui fit voir son sacré Corps couvert de plaies, qu'il avait souffertes pour son amour, lui reprochant son ingratitude et lâcheté à se vaincre pour l'amour de lui. « Que voulez-vous donc, mon Dieu, que je fasse, puisque ma volonté est plus forte que moi ? » Il lui dit que si elle la mettait dans la plaie de son sacré Côté, elle n'aurait plus de peine à se surmonter. « O mon Sauveur, lui dit-elle, mettez-l'y si avant et l'y fermez si bien, que jamais elle n'en sorte ! » Elle avoue que dès ce moment tout lui parut si facile, qu'elle n'eut plus de peine à se vaincre.

Jésus couvert  
de plaies.

Notre-Seigneur lui disait souvent qu'il fallait qu'elle se fit une solitude intérieure dans son cœur, où il voulait qu'elle lui tint fidèle compagnie, et où il lui apprendrait à l'aimer. C'est dans cette aimable retraite qu'elle trouvait toujours son Époux, pour s'entretenir seule à seul avec lui. Elle avoue qu'elle ne pouvait plus trouver de plaisir que dans ses doux entretiens. Quelque occupation qu'elle eût, rien n'était capable de troubler cet amoureux repos qu'elle avait en Dieu, qui seul lui était suffisant. Elle ne voyait en toutes ses actions qu'infidélité, ingratitude, abus des grâces et perte de temps<sup>1</sup>.

Elle se fait  
une solitude  
intérieure.

<sup>1</sup> Les sœurs qui vivaient avec elle en jugeaient bien différemment ; voici quelques-unes de leurs dépositions dans le procès de 1715. Sœur Catherine-Augustine Marest dit « qu'ayant connu la Vénérable avant qu'elle prit l'habit de la sainte Religion, elle faisait déjà paraître dans cet état séculier une modestie, un recueillement, un grand zèle d'être à Dieu, et les autres vertus propres à une bonne religieuse ; son zèle augmentait à proportion qu'elle avançait dans la Religion, étant des premières à l'office divin, aux exercices de Communauté et aux emplois où l'obéissance l'appelait. »

Sœur Jeanne-Marie Coutois ajoute qu'elle l'a vue « entrer au noviciat. Elle était, dit-elle, d'une joie et d'une ferveur extraordinaires, ce que sa Maîtresse apercevant, elle l'éprouvait préférablement aux autres, par plusieurs mortifications et humiliations, qu'elle recevait sans réplique ni excuse, ayant toujours un air riant et content. »

Sœur Anne-Alexis de Maréchalle « a vu la Vénérable fort attachée aux exercices réguliers, et ménageant son temps autant qu'elle pouvait, pour

Elle regardait comme des gages précieux de l'amour de Jésus les petites souffrances, humiliations et abjections, qu'elle estimait plus chères qu'un trésor. Et comme si ce divin Sauveur en avait douté, il lui demanda plusieurs fois, comme à saint Pierre, si elle l'aimait. A quoi elle ne pouvait répondre autre chose sinon : « Ah ! Seigneur, vous savez combien mon cœur le désire!... »

Elle s'offre  
pour  
la charité.

Un jour de communion, faisant son action de grâces avec le désir de faire quelque chose pour son Dieu, le bien-aimé de son âme lui dit intérieurement si elle ne serait pas bien aise de souffrir toutes les peines que les pécheurs méritaient, afin qu'il fût glorifié de toutes ces âmes. En même temps, dit-elle, je lui offris mon âme et tout mon être en sacrifice pour faire sa divine volonté; quand même mes peines dureraient jusqu'au jour du jugement, pourvu qu'il en fût glorifié je serais contente.

Amour  
du prochain.

A l'oraison du soir, elle le pria de lui faire connaître les moyens de contenter le désir qu'elle avait de l'aimer. Il lui fit voir qu'elle ne pouvait mieux lui témoigner son amour qu'en aimant le prochain pour l'amour de lui-même, qu'elle devait s'employer à procurer le salut des pécheurs et celui de ses Sœurs, quoiqu'elle fût la plus misérable de toutes, et qu'il fallait oublier ses intérêts pour les leurs dans tout

le passer devant le très-saint Sacrement, pour qui elle avait une ardeur extraordinaire. Elle tâchait de se procurer le bonheur de le recevoir autant qu'elle pouvait. Lorsque, selon le rang, il en manquait quelqu'une, la Supérieure remplaçait toujours la sœur qui manquait par la sœur Alacoque, la connaissant véritablement en état de communier. Quoiqu'elle fût souvent malade, les jours qu'elle devait communier, elle faisait son possible et se surmontait pendant la nuit pour ne rien prendre qui l'empêchât de recevoir son divin Maître. Ce désir de le recevoir la rendait si attentive à mener une vie pure, qu'elle s'observait sur les moindres choses. Elle avait peu de discours dans les conversations, si on ne parlait de Dieu, ou de quelque chose de grande édification. Si le sujet changeait insensiblement, elle avait une adresse particulière pour le ramener à Dieu, et alors elle parlait avec tant de facilité et d'onction, que toutes celles qui l'entendaient en sortaient extrêmement édifiées. »

ce qu'elle pourrait faire. Comme elle ne savait ce que cela signifiait, Notre-Seigneur lui fit connaître que c'était le rétablissement de la charité dans les cœurs qu'il demandait, puisque par les manquements que l'on y faisait l'on s'était séparé de lui, qui est la charité même. Et par toutes ces fautes les personnes religieuses et les personnes du monde ne craignaient point de blesser la charité, cette divine vertu qui prend sa naissance dans le cœur de Dieu même. Aussi, lui dit-il, ce sont ces membres, à demi pourris et prêts à être coupés, qui me causent de si grandes douleurs. « Ils auraient déjà reçu leurs châtiments, sans la dévotion qu'ils ont à ma sainte Mère, qui apaise ma justice irritée, et qui ne peut l'être que par le sacrifice d'une victime. » Je fus si vivement touchée de cela, que j'aurais bien accepté toutes sortes de tourments, même les peines du purgatoire, jusqu'au jour du jugement, pour satisfaire à sa bonté.

Mais, mon Dieu, faites-moi donc connaître, lui dit-elle, ce qui a irrité votre justice. Il lui dit que c'étaient des péchés cachés aux yeux des créatures, mais qui ne le pouvaient être aux siens. Il lui fit connaître ensuite qu'il avait pour fort agréable le soin et le travail que les Supérieures prenaient pour le rétablissement de la charité dans leur Communauté, ce qui ne serait pas sans récompense. Mais que si l'on ne se corrigeait pas sa miséricorde se retirerait pour laisser agir sa justice, parce que la charité est le caractère et le véritable esprit des filles de saint François de Sales. Il lui semblait voir ce grand saint disant à cette Bonté infinie, qu'il voudrait pouvoir faire pénitence jusqu'au jour du jugement, pour toutes ses filles.

L'attrait qu'elle avait pour l'oraison augmentait tous les jours; elle y donnait tous les moments qu'elle pouvait avoir. Il lui semblait y perdre le temps, parce qu'elle y demeurait souvent sans se pouvoir appliquer à son sujet, et dans une impuissance si grande qu'elle sentait son cœur comme saisi,

Son occupation  
à l'oraison.

à la présence de son Dieu, sans autre mouvement ni affection que de l'aimer, avec un grand désir de souffrir quelque chose pour l'amour de lui. Elle faisait ordinairement son oraison sur ces paroles : « Il me suffit, ô mon Bien-Aimé, d'être comme vous désirez. » D'autres fois elle disait : « Oh ! qu'il est beau le Bien-Aimé de mon âme ! Pourquoi ne puis-je pas l'aimer?... »

Occupation  
avec Dieu  
pendant la nuit.

« Il n'y avait point de temps qui me fût plus agréable que celui de la nuit, comme étant plus propre à m'entretenir avec mon Bien-Aimé ; je priais donc quelquefois mon bon ange qu'il m'éveillât. Alors je sentais mon cœur tout rempli de Dieu, dont l'entretien m'était si doux, que souvent j'y passais des trois heures sans autre mouvement ni sentiment que d'amour, et sans qu'il fût en mon pouvoir de me rendormir.

« Je ne pouvais plus me tenir sur le côté gauche, n'y pouvant respirer. Une fois, me voulant tourner pour soulager une épaule qui me faisait mal, il me dit que lorsqu'il portait sa croix il ne la changeait pas de côté pour se soulager. Cela me fit bien voir qu'il me fallait retrancher toutes sortes de commodités. »

On l'éprouve  
avant  
sa profession.

Le temps de la profession de notre chère Sœur approchant, on redoubla ses épreuves. On lui disait que l'on voyait bien qu'elle n'était pas propre à prendre l'esprit de la Visitation, qui redoute les voies extraordinaires, comme très-sujettes à la tromperie et à l'illusion. Ce qui la toucha vivement. S'adressant à son divin Maître, elle lui dit amoureusement : « Hélas ! mon Sauveur, vous serez donc la cause que l'on me renverra ! » Il lui commanda de dire à sa Supérieure qu'il n'y avait rien à craindre pour sa réception, qu'il répondait pour elle et serait sa caution. Elle redit le tout, simplement. On lui ordonna de demander à Notre-Seigneur, pour marque de cela, de la rendre utile à la Religion par l'exacte observance de nos Règles. Sur quoi l'amoureuse Bonté lui répondit : « Ma fille, je te l'accorde ; je te rendrai plus utile à la Religion qu'elle ne pense, mais d'une manière qui n'est

Promesses  
que lui fait  
Notre-Seigneur.



connue que de moi seul. Désormais j'ajusterai mes grâces à l'esprit de ta Règle, à la volonté de tes Supérieures et à ta faiblesse. Tiens pour suspect tout ce qui te pourrait retirer de l'exacte pratique de la Règle. Je veux que tu la préfères à tout le reste, même la volonté de tes Supérieures à la mienne, lorsqu'elles te défendront ce que je t'aurai ordonné. Laisse-les faire, je saurai bien trouver le moyen de faire réussir mes desseins par des voies opposées et contraires. Je ne me réserve que la conduite de ton intérieur et particulièrement de ton cœur, dans lequel ayant établi l'empire de mon pur amour, je ne veux point qu'il soit à d'autres. »

Ayant tout dit à la Supérieure et à la Maîtresse, elles demeurèrent contentes. Les effets parurent si sensiblement, qu'elles ne doutèrent plus que ces paroles ne vinssent de la Vérité même, par la grande paix dont la chère novice jouissait dans son intérieur et l'attachement qu'elle avait à l'obéissance, quelque peine qu'elle y ressentit.

Après ces paroles, l'on ne devait plus douter de la bonté de l'esprit qui la conduisait. Une obéissance aveugle, jointe à une humilité profonde et une constante mortification, étaient des preuves assez fortes pour s'en assurer. Étant si bien disposée, elle fut reçue par toutes les voix de la Communauté pour la sainte profession.)

Le jour des Trépassés (2 novembre 1672), étant devant le saint Sacrement pour lui faire amende honorable de l'abus qu'elle avait fait de ses grâces, tant dans les sacrements que dans l'oraison, elle s'immola à sa divine volonté, le priant de recevoir le sacrifice de l'holocauste qu'elle désirait lui faire, et de l'unir au sien. Notre-Seigneur lui répondit : « Souviens-toi que c'est un Dieu crucifié que tu veux épouser; c'est pourquoi il te faut rendre conforme à lui, en disant adieu à tous les plaisirs de la vie, puisqu'il n'y en aura plus pour toi qui ne soient traversés de la croix. »

Vie crucifiée.

Comme elle considérait ce divin Sauveur sur la croix où il est mort pour tous, il lui dit de s'attacher à celle qu'il lui donnerait, laquelle serait si rude que, si elle n'était soutenue de son bras tout-puissant, il lui serait impossible d'y résister.

Elle garde  
une ânesse  
pendant  
sa retraite.

Cependant, comme on voyait en elle une application continuelle avec Dieu, on profitait de toutes les occasions pour l'humilier, l'humiliation étant la meilleure épreuve des dons extraordinaires de Dieu. Il y avait dans l'enclos une ânesse. L'on recommanda aux sœurs novices de prendre garde qu'elle n'allât point dans le jardin potager. C'en fut assez pour notre fervente novice, qui crut que ce commandement la regardait personnellement. Excepté les temps que l'on était au chœur, elle ne manquait point de s'y rendre, ce qui lui donnait beaucoup d'exercice, la faisant courir toute la journée pour l'arrêter.

La retraite de sa profession étant arrivée, elle crut qu'elle devait continuer. L'on prit plaisir de voir jusqu'où elle porterait son obéissance, charmé que l'on était de son application avec Dieu, qui parut aussi forte en ce temps que si elle avait été à l'oraison.

On la retira de cet exercice, mais non sans avoir eu lieu d'admirer la protection visible de Dieu sur son humble servante. Car un jour, comme elle allait interrompre l'entretien dont Notre-Seigneur la favorisait pour courir après l'ânesse et l'ânon, le divin Sauveur lui dit : « Laisse-les faire, ils ne feront point de mal. » Elle obéit pleine de foi. On vit de notre Communauté les animaux à travers le potager. Mais quand on voulut se rendre compte du dégât, il fut impossible de reconnaître aucune trace de leur passage<sup>1</sup>.

Notre très-honorée Mère lui ayant ordonné de mettre par écrit les réflexions qu'elle avait faites pendant ce temps et les

<sup>1</sup> Cet alinéa n'était pas inséré dans les mémoires des contemporaines; il nous a été transmis par la tradition orale du Monastère.

grâces que Notre-Seigneur lui avait accordées, elle le fit en ces termes :

« Mon divin Maître me tenait une fidèle compagnie parmi Ses réflexions.  
les courses que j'étais obligée de faire incessamment <sup>1</sup>. C'est dans ce temps que je reçus de si grandes grâces, que je n'en avais point encore eu de semblables, particulièrement sur le mystère de sa Passion. Mais je supprime tout, comme étant trop long à écrire. Je dirai seulement que c'est ce qui m'a donné tant d'amour pour la croix, que je ne peux vivre un moment sans souffrir : mais souffrir en silence, sans consolation ni soulagement, et mourir avec ce Souverain de mon âme, accablée sous la croix de toutes sortes de souffrances ; ce qui a duré toute ma vie, laquelle par sa miséricorde s'est toute passée dans ces sortes d'exercices, qui sont ceux du pur amour. Il a toujours pris si grand soin de me fournir abondamment de ces mets si délicieux à son goût, que jamais il ne dit : C'est assez. Les soirs, quoique fort fatiguée et lassée, je jouissais d'une si grande paix, que ma seule inquiétude était de ne pas aimer assez mon Dieu. Je passais toute la nuit agitée de ces pensées.

« Toutes les courses que je faisais pendant le jour ne

<sup>1</sup> Nous aimons à rapporter ici la déposition, au procès de 1715, de notre chère sœur Anne-Élisabeth de la Garde-Marzac, dont nous donnerons la notice à la fin de ce volume, note G.

« Elle dit qu'elle est entrée dans la maison trois jours avant la profession de la vénérable sœur Alacoque, et qu'elle est restée deux ans avec elle au noviciat. Pendant ce temps elle s'aperçut que la maîtresse des novices s'appliquait en toute occasion à humilier et mortifier ladite Sœur, lui imposant des pénitences sur les moindres imperfections ; et quand elle ne lui en trouvait point, elle la prenait sur ses vertus, lui disant que ses longues oraisons et pratiques extraordinaires étaient la marque d'un orgueil et d'un amour-propre contraires à la simplicité de l'Institut, ce qui paraissait être très-sensible à cette chère Sœur, quoiqu'elle parût toujours fort contente.

« Pour la retirer de sa grande application, on l'envoyait travailler au jardin, à la cuisine et aux endroits les plus humiliants, jusqu'à aller garder une ânesse dans le verger. On lui fit passer sa retraite de profession dans cet exercice, pour modérer le grand brasier de l'amour divin qui la dévorait. »

furent jamais capables d'interrompre l'union que j'avais avec mon Bien-Aimé. Au contraire, il augmentait en moi le désir de l'aimer pour m'unir plus étroitement à lui. J'étais aussi contente les soirs que si j'avais été tout le jour devant le saint Sacrement en oraison. »

Ayant passé sa retraite dans une ferveur toute particulière, elle y forma de bonnes résolutions pour sa perfection, comme il se voit par ce qu'elle en a écrit; nous allons les mettre ici mot à mot, selon que le Saint-Esprit les lui a inspirées :

Résolutions  
après  
sa retraite.

« Voici mes résolutions, qui doivent durer toute ma vie, puisque mon Bien-Aimé les a dictées lui-même. Après l'avoir reçu dans mon cœur, il me dit : « Voici la plaie de mon Côté pour y faire ta demeure actuelle et perpétuelle; c'est là que tu pourras conserver la robe d'innocence dont j'ai revêtu ton âme, afin que tu vives désormais de la vie d'un Homme-Dieu; vivre comme ne vivant plus, afin que je vive parfaitement en toi; pensant à ton corps et à tout ce qui t'arrivera comme s'il n'était plus; agissant comme n'agissant plus, mais moi seul en toi. Il faut pour cela que tes puissances et tes sens demeurent ensevelis en moi; que tu sois sourde, muette, aveugle et insensible à toutes les choses terrestres : vouloir comme ne voulant plus, sans jugement, sans désir, sans affection et sans volonté que celle de mon bon plaisir, qui doit faire toutes tes délices; ne cherchant rien hors de moi, si tu ne veux faire injure à ma puissance et m'offenser grièvement, puisque je te veux être toutes choses.

« Sois toujours disposée à me recevoir, je serai toujours prêt de me donner à toi, parce que tu seras souvent livrée à la fureur de tes ennemis. Mais ne crains rien, je t'environnerai de ma puissance, et serai le prix de tes victoires. Prends garde de ne jamais ouvrir les yeux pour te regarder hors de moi. Qu'aimer et souffrir à l'aveugle soit ta devise : un seul cœur, un seul amour, un seul Dieu! »

Ce qui suit est écrit de son sang :

« Moi, chétif est misérable néant, proteste à mon Dieu me soumettre et sacrifier à tout ce qu'il demande de moi, immolant mon cœur à l'accomplissement de son bon plaisir, sans réserve d'autre intérêt que sa plus grande gloire et son pur amour, auquel je consacre et abandonne tout mon être et tous mes moments.

« Je suis pour jamais à mon Bien-Aimé, son esclave, sa servante et sa créature, puisqu'il est tout à moi, et suis son indigne épouse sœur Marguerite-Marie, morte au monde. Tout de Dieu, et rien de moi; tout à Dieu, et rien à moi; tout pour Dieu, et rien pour moi! »

Étant si bien disposée elle fit la sainte profession à sa consolation et à la nôtre, le 6 novembre 1672. Ce fut en ce jour que son époux la reçut pour épouse. Il l'ornait et la comblait des délices du Thabor, ce qui lui était plus dur que la mort, n'ayant pas de conformité avec son époux déchiré et crucifié au Calvaire <sup>1</sup>. Mais il lui dit intérieurement : « Laisse-moi faire, chaque chose a son temps. Maintenant, mon amour se veut jouer de toi selon son bon plaisir, sans vue ni résistance, me laissant contenter à tes dépens, mais tu n'y perdras rien. » Il lui promit de ne la plus quitter, par ces paroles : « Sois prête à me recevoir, car je veux désormais faire en toi ma demeure, converser et m'entretenir avec toi. »

Dès ce moment il la gratifia de sa présence d'une manière qu'elle n'avait pas encore expérimentée : elle l'avait et le

Elle fait profession.

Jésus la gratifie de sa présence sensible.

<sup>1</sup> Malgré les douceurs dont Jésus-Christ favorisa en ce beau jour la bien-aimée de son Cœur, il daigna encore exaucer son désir, en la gratifiant de quelques gouttes d'amertume : nous trouvons dans ses écrits les paroles suivantes : « Depuis que j'ai le bonheur d'être l'épouse d'un Dieu crucifié, je ne me souviens pas d'avoir été sans cette aimable livrée de la croix, commençant par le jour de ma profession, que j'en eus une très-sensible à la nature; mais j'avoue que je ne me peux lasser d'admirer la bonté de mon Dieu. »

sentait près d'elle, l'entendant mieux que si c'eût été des sens corporels, par lesquels elle aurait pu se distraire.

Elle disait qu'elle ne pouvait y apporter d'empêchement, n'y ayant rien de sa participation; ce qui imprima en elle un tel anéantissement, « que je me sentis, dit-elle, d'abord tombée dans l'abîme de mon néant, dont je ne suis jamais sortie par respect et hommage à sa grandeur, devant laquelle j'aurais voulu être continuellement prosternée contre terre ou à genoux. » Ce qu'elle faisait autant que ses ouvrages et maladies le lui permettaient, son époux ne lui laissant point de repos en d'autre posture moins respectueuse. Elle n'osait presque s'asseoir qu'en communauté ou en présence de quelqu'un, par la vue de son indignité, dont elle était si pénétrée qu'elle ne paraissait qu'avec des confusions étranges, et souhaitait que l'on n'eût de souvenir d'elle que pour la mépriser et humilier, estimant qu'il ne lui était dû d'autre partage; ce qui faisait la plus douce satisfaction de son cœur et la meilleure nourriture de son âme.

Son respect  
pour la divine  
présence.

La mère  
de Saumaise  
à Paray.

[A l'époque de la profession religieuse de notre chère Sœur, la Communauté n'était plus gouvernée par la mère Hersant, dont nous avons parlé plus haut; le Seigneur nous avait donné, dans sa bonté, la mère Marie-Françoise de Saumaise, professe de Dijon <sup>1</sup>.

Notre chère sœur Marguerite-Marie ne tarda pas de donner toute sa confiance à la nouvelle Supérieure, qui la traitait de son côté comme une fille bien-aimée, ne lui ménageant pas le pain fortifiant de l'épreuve et de l'humiliation, dont cette âme ardente se montrait si avide.]

Sa fidélité  
à la grâce.

La Communauté, qui aimait et estimait sœur Marguerite comme un de ses bons sujets, voyait avec plaisir le progrès qu'elle faisait dans la perfection. On était charmé de voir sa fidélité à la grâce, qui fit tant d'impression en elle, qu'elle

<sup>1</sup> Voir sa biographie, note H.

entreprit dès les commencements d'en suivre tous les mouvements, sans que jamais elle se soit relâchée de cette grande exactitude à toutes nos saintes observances, où elle s'est rendue remarquable, surtout dans l'obéissance, le silence et la rigidité sur elle-même, suivant le train commun au vivre et vêtir, avec une mortification exemplaire, sans écouter la délicatesse de son tempérament, aimant la simplicité et pauvreté religieuse, et ne se plaignant jamais, quoi qu'on lui donnât pour son usage.

Elle a employé ses bonnes qualités dans tous les emplois de la sainte Religion où on l'a mise. Partout elle s'y soutint avec sa ferveur ordinaire, mais dans tous elle trouva la mortification et l'humiliation.

Sa ferveur  
dans  
les différents  
emplois.

Elle fut mise dès ses commencements dans les plus pénibles. Étant aide à l'infirmerie <sup>1</sup>, elle prenait toujours ce qui était le plus mortifiant à la nature; ce qu'elle a continué toute sa vie, partout où l'obéissance la mettait.

À la dépense elle se faisait mettre des portions qu'elle n'aurait osé présenter à une autre. Elle y eut beaucoup à souffrir : on sait le travail qu'il y a dans cet emploi; elle en entreprenait au-dessus de ses forces, sans vouloir qu'on lui donnât du secours, ni se dispenser du plus petit devoir. Dès que la cloche sonnait, elle quittait tout pour se rendre où elle l'appelait, et ne se permettait jamais le moindre soulagement; ce qui n'était pas toujours du goût de toutes, qui n'ayant pas le même attrait ne se portaient pas avec empressement pour la seconder.

Elle a été plusieurs fois Maîtresse des pensionnaires, dont elle était fort aimée. Elle tâchait de s'insinuer dans leur esprit et de gagner leur amitié, pour les porter à aimer plus ardemment le sacré Cœur de Jésus-Christ. Elle n'oubliait rien pour leur éducation, tâchant de leur donner de bons

Elle est  
Maîtresse  
des  
pensionnaires.

<sup>1</sup> Elle y eut pour officière sœur Catherine-Augustine Marest; voir sa biographie, note I.

principes, de leur inspirer une grande horreur du vice et beaucoup d'amour pour la vertu. Elle leur disait souvent qu'il fallait aimer Dieu préférablement à toutes choses, et qu'il vaudrait mieux souffrir toutes sortes de peines que de commettre un seul péché. Elle leur pardonnait facilement les fautes qu'elles pouvaient faire, à l'exception du mensonge et des rapports, qu'elle corrigeait vivement. Elle ramassait soigneusement tous les morceaux de pain que les enfants laissaient traîner; et au réfectoire, ceux qu'elle trouvait par terre en le balayant, elle les mettait sous son couvert ou en faisait faire son potage. On l'a surprise souvent à y mettre de l'eau ainsi que dans ses portions, pour en ôter le goût.

Elle se privait ordinairement des fruits nouveaux, et mangeait également ceux qui étaient gâtés et pourris comme les bons. L'on remarquait aussi que dans les grandes chaleurs elle se mettait de l'eau bien chaude, pour mortifier la sensualité qu'elle aurait eue à boire frais. Celles qui étaient en office avec elle assurent lui avoir vu faire souvent cette pratique, et aussi qu'elles n'avaient de dispute ensemble que pour l'empêcher de faire ce qui était le plus pénible et mortifiant<sup>1</sup>.

En un mot, il serait impossible de dire jusqu'où elle a

<sup>1</sup> Sœur Anne-Élisabeth de la Garde déposa en 1715: « Qu'étant réfectorière avec ladite Sœur, elle s'aperçut que pour se mortifier, dans les plus grandes chaleurs de l'été, elle buvait de l'eau toute bouillante; de quoi ayant averti la Maitresse, on la mortifia très-fort. »

La déposante ajoute: « Qu'elle se portait toujours au travail le plus pénible et le plus rebutant; et, malgré son grand esprit de mortification, elle ne laissait pas d'être de bonne humeur dans les conversations; mais elle ne paraissait jamais plus contente qu'en parlant de Dieu. Elle inspirait aux jeunes Sœurs et même à toutes celles avec qui elle conversait, plusieurs pratiques pour honorer le sacré Cœur, surtout dans les temps de carnaval; alors elle était consternée des désordres qui se commettaient dans le monde et demandait permission de pratiquer des pénitences et austérités, car elle se regardait comme une victime destinée à souffrir pour les pécheurs. »



porté la mortification, tant en maladie comme en santé, tout étant toujours bon pour elle, qui se réjouissait quand le moindre lui arrivait.

L'on peut dire qu'elle était morte à tous les plaisirs des sens, pour n'en prendre que dans les souffrances, humiliations et mépris, qui ont toujours fait le charme de son cœur. A l'égard du prochain, sa charité était universelle, ayant pour toutes un cœur doux, tendre et compatissant. Autant elle avait de sévérité pour elle-même, autant avait-elle de douceur et support pour le prochain, l'excusant d'une manière à persuader qu'elle aurait voulu, comme elle le disait souvent, tout souffrir pour le soulager, quelque peine qui lui en dût arriver. Et quelque mortification qu'elle ait eu à souffrir, on ne lui a jamais ouï dire une parole de plainte et de murmure contre qui que ce soit, étant toujours disposée à rendre service à celles qui lui en procuraient. Elle disait ordinairement : « Je ne sais comment une épouse de Jésus-Christ crucifié peut fuir la croix et ne la pas aimer, puisqu'elle fuit en même temps celui qui l'a portée pour notre amour, en faisant l'objet de ses délices. Nous ne pouvons l'aimer qu'autant que nous aimons la Croix. »

La lecture qui faisait autrefois ses délices lui devint un petit martyre, ne pouvant y appliquer son esprit, non plus que sur d'autres sujets, excepté Dieu seul partout, le voyant seul dans ses mystères : et si elle y considérait quelque autre objet, ce n'était pas pour s'y arrêter longtemps ; lui seul suffisait à son cœur. Les jours ne lui paraissaient jamais assez longs pour s'entretenir avec son Dieu, qui était la vie de son âme. Tous ses désirs la portaient à demeurer en silence. Ou s'il fallait parler, elle ne le pouvait faire que de Dieu ; tous les autres discours lui faisaient souffrir un martyre, « parce que, disait-elle, de grande parleuse que j'étais je suis devenue si ignorante, que je ne sais plus rien et ne désire savoir autre chose que Jésus crucifié. »

Sa douceur  
pour  
le prochain.

Grâces  
qu'elle reçut  
ses quatre  
premières  
années  
de Religion.

Sainteté  
d'amour,  
sainteté de  
justice.

Dieu lui fit voir un jour, ainsi qu'elle s'en explique, deux saintetés en lui, « l'une d'amour et l'autre de justice, toutes deux rigoureuses en leur manière, et lesquelles s'exercent continuellement sur moi. Par la première, je souffre une espèce de purgatoire, très-douloureux à supporter pour les âmes qui y sont détenues, et auxquelles il permettait, selon qu'il lui plaisait, de s'adresser à moi. La seconde est la sainteté de justice, si terrible et épouvantable aux pécheurs, qui me fait sentir le poids de sa rigueur en me faisant souffrir pour les pécheurs, particulièrement pour les âmes qui me sont consacrées. Il me dit : « Je te ferai sentir dans la suite ce qu'il te conviendra souffrir pour mon amour. »

Jésus  
lui demande  
de nouveau  
le sacrifice  
de sa liberté.

« Un autre jour, après la communion, il me dit de lui réitérer le sacrifice que je lui avais déjà fait de ma liberté et de tout mon être, ce que je lui fis de tout mon cœur, pourvu, lui dis-je, ô mon Souverain, que vous ne fassiez rien connaître en moi d'extraordinaire, que ce qui pourra me causer de l'humiliation et abjection devant les créatures, et me détruire dans leur estime. Car, hélas ! mon Dieu, je sens ma faiblesse, je crains de vous trahir, et que vos dons ne soient pas en sûreté chez moi. — Ne crains rien, ma fille, répondit-il, j'y mettrai bon ordre ; je m'en rendrai gardien moi-même, et te rendrai impuissante à me résister. — Je lui répliquai : Hé quoi, mon Dieu, me laisserez-vous toujours vivre sans souffrir ? Il me fut d'abord montré une grande croix, dont je ne pouvais voir le bout. Elle était toute couverte de fleurs. Mais il me fit entendre en même temps ces paroles : « Voilà le lit de mes chastes épouses, où je te ferai consommer les délices de mon pur amour. Peu à peu ces fleurs tomberont, et il ne te restera que les épines que ces fleurs cachent à cause de ta faiblesse ; mais tu en sentiras si vivement la piqûre, que tu auras besoin de toute la force de mon amour pour en supporter la douleur. »

Peu après  
sa profession  
Notre-Seigneur  
lui montre une  
grande croix  
couverte  
de fleurs.

Ces paroles la réjouirent, pensant qu'il n'y aurait jamais

assez de souffrances pour désaltérer l'ardente soif qu'elle en avait, qui ne lui donnait aucun repos ni jour ni nuit. Autant les douceurs lui étaient pénibles, autant la croix toute pure faisait sa consolation. Elle aurait voulu accabler son corps de travail et de pénitence; les austérités paraissaient peu de chose à un cœur qui ne pouvait vivre un moment sans souffrir pour cette sainteté d'amour, laquelle avait allumé dans son âme trois grands désirs qui la tourmentaient incessamment : l'un, de souffrir; l'autre, d'aimer Dieu et de communier; le troisième, de mourir pour s'unir à lui. Le temps et le lieu lui était égal, depuis que son Bien-Aimé l'accompagnait partout; et les dispositions que l'on faisait d'elle lui étaient indifférentes, étant sûre que partout elle trouverait de quoi souffrir, mais en silence, sans consolation, sans soulagement, sans compassion.

Trois désirs allumés en elle par la sainteté d'amour.

Son Sauveur lui a été fort libéral de ces mets si délicieux à son goût. Il lui fit connaître un jour, dans le temps de la sainte communion, qu'autant de fois elle ferait rencontre de sa croix et la mettrait par amour dans son cœur, autant de fois elle le recevrait et ressentirait sa présence.

« J'ai un si grand désir de la sainte communion, dit-elle, que quand il me faudrait marcher par un chemin de flammes, les pieds nus, il me semble que cette peine ne m'aurait rien coûté en comparaison de la privation de ce bien. Rien n'est capable de me donner une joie sensible que ce pain d'amour, après la réception duquel je demeure anéantie devant mon Dieu, mais avec une si grande joie, que je passe quelquefois un demi quart d'heure pendant lequel tout mon intérieur est dans le silence et dans un profond respect, pour entendre la voix de Celui qui fait tout le contentement de mon âme. »

Désir de la communion.

Quelques mois après la profession de notre chère Sœur, et un peu avant la fête de saint François de Sales, notre saint Fondateur l'honora d'une visite et de salutaires enseignements. « Il me fit voir, dit-elle, pendant mon oraison,

Saint François de Sales. Troisième mois après sa profession.

que les vertus qu'il avait toujours le plus souhaitées à ses filles, étaient celles qui l'avaient continuellement tenu uni à Dieu : c'est-à-dire la charité envers Dieu et le prochain, et la plus profonde humilité; que l'on était déchu de l'une et de l'autre : de la charité envers Dieu, lorsqu'on ne regarde que les créatures en ses actions, ne recherchant que leur approbation, sans se soucier d'être de très-mauvaise odeur devant Dieu, qui détourne sa face de semblables actions, et que les amitiés particulières détruisent la charité et le silence. Quant à l'humilité, que c'était manque de se tenir en soi-même pour veiller à ses propres défauts; que l'on jugeait mal les intentions du prochain, au moindre signe que l'on voyait de l'action. C'est ce qui me fait beaucoup de peine, ajouta notre saint Père, voyant qu'on résiste à la grâce et aux moyens que Dieu donne pour un parfait amendement.

« Comme la trop grande douceur, qui, s'étant glissée avec la complaisance des créatures, est la cause de tous ces manquements et de beaucoup d'autres, il faut, dit-il, que ce soit par l'esprit d'une aimable rigueur et d'une vigilance continue que tous ces défauts soient réparés, puisque Dieu donne les grâces nécessaires à chacune en particulier, si l'on veut s'en servir. Mais je viendrai au jour de ma fête pour choisir toutes mes vraies filles, qui possèdent mon vrai esprit, et je les écrirai dans mon cœur, pour les offrir sans cesse à la divine Majesté en odeur de suavité, pour suppléer aux imparfaites. »

Attrait  
pour le saint  
Sacrement.

Toute la consolation de notre chère Sœur était d'être devant le saint Sacrement; elle y restait tous les moments qui lui étaient libres, disant que Notre-Seigneur la pressait si fort de l'aller trouver, que quand elle y résistait il la mettait dans un état qu'elle ne peut exprimer. Sa peine n'était pas moindre lorsqu'elle voulait rester au chœur et que l'obéissance l'appelait ailleurs.

Lorsqu'elle sortait de l'oraison, elle sentait une douleur

comme si on lui eût arraché le cœur, ce qui lui faisait dire : « O mon Jésus, ne pouvant demeurer en votre présence, venez donc avec moi pour sanctifier tout ce que je ferai, puisque tout est pour vous. »

« Me trouvant dans une charge qui m'empêchait de faire l'oraison avec la Communauté <sup>1</sup>, cela, dit-elle, excita dans mon esprit, un jour de Pâques, un petit mouvement de chagrin, de quoi je fus aussitôt reprise par mon souverain Maître, me disant : « Sache, ma fille, que l'oraison de soumission et de sacrifice m'est plus agréable que la contemplation. » Aussi disait-elle souvent que rien ne lui paraissait plus horrible dans la maison de Dieu, qu'une religieuse volontaire.

Mais pour surcroît de peine, Notre-Seigneur lui commanda de dire à sa Supérieure qu'elle ne devait avoir de singularité que les souffrances, et qu'il ne voulait point qu'elle fût une pierre d'achoppement, parce que ceux qui s'y heurteraient s'y blesseraient très-vivement, « non à cause de toi, ajouta cette voix, mais à cause de mon esprit qui habite en toi ».

On ne pouvait assez admirer son zèle et son ardeur pour Dieu; le feu de son saint amour brûlait et consumait son cœur de ses plus vives flammes. On la trouvait toujours occupée de ce divin objet; ce qui fit craindre que cette grande application n'altérât sa santé. On la pria de la modérer, lui disant qu'il ne fallait pas être plus dévote que les autres, et n'être pas aussi assidue les fêtes devant le saint Sacrement, où elle passait presque tout le jour en oraison. Elle résolut de rester dans sa cellule; mais il ne fut pas en son pouvoir. Après avoir résisté quelque temps, elle fut contrainte de la quitter pour aller à Celui qui l'appelait; et y allant, Notre-Seigneur lui dit d'une voix irritée, ce sont ses termes : « Apprends que si tu te retires de ma présence je

Elle éprouve de la peine d'être empêchée de faire oraison. Notre-Seigneur l'en reprend.

h. 21  
Son amour pour le saint Sacrement.

<sup>1</sup> Probablement l'emploi de seconde infirmière, que la Bienheureuse remplissait la première année qui suivit sa profession.

te le ferai bien sentir, et à toutes celles qui en seront cause; je leur cacherai ma présence, et elles ne me trouveront point lorsqu'elles me chercheront. »

Sixième mois  
après  
sa profession.  
On lui ordonne  
d'écrire  
ce qui se passait  
en elle.  
Sa répugnance  
à obéir.

Comme l'on vit que Notre-Seigneur continuait de gratifier cette chère Sœur de grâces et dons extraordinaires, on lui ordonna d'écrire ce qui se passait dans son intérieur<sup>1</sup>. Elle y sentit d'abord beaucoup de difficulté, mais Notre-Seigneur lui dit : « Pourquoi refuses-tu d'obéir à ma voix, et de mettre par écrit ce qui vient de moi et non de toi, qui n'y as aucune part qu'une simple adhérence? Considère ce que tu es et ce que tu mérites, et tu pourras connaître d'où vient le bien que tu possèdes; pourquoi crains-tu, puisque je t'ai donné pour asile le lieu où tout est rendu facile? » Après ces paroles elle sentit un grand désir d'obéir. Voici comment elle s'explique :

Elle demande  
à Jésus  
d'unir son cœur  
au sien.

« Pour commencer, je dirai qu'une veille de communion, je demandais à mon Jésus d'unir mon cœur au sien, puisque c'étaient là toutes mes prétentions; me disant en moi-même comment il se pourrait faire que le néant fût uni au Tout. Je sais bien, ô mon Dieu, que cette divine union ne se peut que par votre amour!... Alors il me fit voir par la suprême pointe de l'entendement son beau Cœur, plus éclatant que le soleil et d'une infinie grandeur. Un petit point qui ne semblait qu'un atome tout noir et tout défiguré, faisait ses efforts pour s'approcher de cette belle lumière; mais c'était en vain, si ce Cœur amoureux ne l'eût attiré lui-même, en disant : Abîme-toi dans ma grandeur, et prends garde de n'en jamais sortir, parce que, si tu en sors, tu n'y rentreras plus. [Depuis ce jour] je trouve mon cœur tellement lié à l'oraison, que je suis quelquefois comme si je n'en avais plus la jouissance, et dans une paix si grande que je n'ai d'autre

<sup>1</sup> Cet ordre fut donné par la mère de Saumaise, qui conserva soigneusement le recueil des grâces écrites par sa chère fille. Ce mémoire n'est pas celui que la Bienheureuse écrivit d'après l'ordre du P. Rolin.

inquiétude que de ne pas aimer mon Dieu, et de ne pas bien employer mon temps en l'exercice de son saint amour. Et m'imaginant quelquefois que c'était le démon qui me tenait ainsi, je disais à Dieu : « Faites-moi connaître les ruses du démon, afin que je les évite ! » Mon bien-aimé m'a fait entendre que le démon ne pouvait connaître l'intérieur que lorsqu'on en donnait quelque signe extérieur, et qu'il lui était impossible de donner la paix à un cœur. »

Dieu, pour éprouver sa fidélité, retirait quelquefois ses douceurs, en sorte qu'elle se trouvait tout d'un coup dans une impuissance si grande, qu'elle se plaignit une fois à Notre-Seigneur de ce qu'il permettait qu'elle demeurât sans rien faire en sa présence. Elle entendit qu'il lui faisait ce reproche intérieurement : « Si je te veux en ma présence sourde, aveugle et muette, n'en dois-tu pas être contente ? »

Pendant une solitude de communauté, le divin Sauveur lui fit connaître que lorsqu'il fait sa demeure dans une âme il veut un entendement sans curiosité, un esprit sans jugement, un jugement sans volonté, et un cœur sans autres mouvements que ceux de son amour. En même temps elle s'offrit à sa divine volonté, se mettant dans une entière dépendance et soumission.

Parole  
de  
Notre-Seigneur  
pendant  
une solitude  
de  
communauté.

Nous la laissons continuer elle-même le récit des faveurs dont Notre-Seigneur se plaisait à la gratifier.

« Après avoir demeuré longtemps sans pouvoir chanter à l'office, — ce qui ne m'était pas une petite peine, tant à cause de la joie que j'avais à chanter les louanges de mon Dieu, que parce que je regardais cette impuissance comme un juste châtiment de ma négligence, ce qui me causait beaucoup d'humiliation, — la veille de la Visitation, à matines, ayant fait plusieurs efforts inutiles pour chanter à l'invitoire, sans pouvoir même suivre le chœur en psalmodie, au premier verset du *Te Deum* je me sentis toute pénétrée d'une

Guérison  
d'une extinction  
de voix.

puissance à laquelle toutes les miennes s'appliquèrent d'abord, en esprit d'hommage et d'adoration. Ayant mes bras croisés dans nos manches, une divine lumière s'y vint poser en la figure d'un petit enfant, ou plutôt d'un soleil éclatant, ce qui me fit dire dans un profond silence : « Mon Seigneur et mon Dieu, par quel excès d'amour abaissez-vous ainsi votre grandeur infinie? — Je viens, ma fille, te demander pourquoi tu me dis si souvent de ne me point approcher de toi. — Vous savez, ô mon Souverain, que c'est que je ne suis pas digne de m'approcher de vous, et bien moins de vous toucher. — Apprends que plus tu te retires dans ton néant, plus ma Grandeur s'abaisse pour te trouver. » Mais craignant que ce ne fût un ange de Satan, je lui fis cette demande : « Si c'est vous, ô mon Dieu, faites donc que je chante vos louanges. » A l'heure même je sentis ma voix libre et plus forte que jamais. Je poursuivis le *Te Deum* avec le chœur, et le reste de matines se passa ainsi, sans que toutes les caresses dont sa bonté m'honora me rendissent moins attentive à l'office. Seulement je sentais tout mon intérieur qui était puissamment lié à cette divine présence et occupé à l'honorer. A la fin, il me dit : « J'ai voulu éprouver le motif pour lequel tu récitais mes louanges ; car si tu te fusses tenue un moment moins attentive à les dire, je me serais retiré. »

« Tout cela demeura si fort imprimé en moi, qu'éloignant le sommeil de mes yeux il me fit trouver la nuit bien courte. Il est vrai que je lui demandais une grâce pour quelque personne, qu'il ne me voulût pas accorder, ni me rien répondre. Je vis bien que c'était mon indignité qui en était cause.

« Ayant gardé ma voix assez longtemps, je la perdis une seconde fois, et l'ayant demandée à Notre-Seigneur, il me répondit qu'elle n'était pas à moi, qu'il me l'avait prêtée pour m'obliger à croire, et que je devais demeurer contente en la perdant, comme en la possédant. J'en suis demeurée



depuis dans l'indifférence, rien n'étant plus profitable à une âme que le plus parfait abandon pour toutes choses. »

Une autre fois, à l'assemblée d'après vêpres, il lui semblait qu'on lui disait sans cesse qu'elle était sur le bord d'un précipice; et comme elle n'en savait pas l'explication, cela la tenait en peine : ce qui fit qu'elle s'adressa à Notre-Seigneur en confiance, lui disant : « Unique amour de mon âme, faites-moi connaître ce qui m'inquiète ! » Aussitôt qu'elle fut à l'oraison, il se présenta à son âme tout couvert de plaies, lui disant de regarder l'ouverture de son sacré Côté, qui était un abîme sans fond, creusé par une flèche sans mesure, celle de l'amour; que si elle voulait éviter l'abîme qu'elle se plaignait ne pouvoir connaître, il fallait se perdre dans celui-ci, par lequel on évite tous les autres; que c'était la demeure de ceux qui l'aiment; qu'ils y rencontraient deux vies, l'une pour l'âme, et l'autre pour le cœur. L'âme y rencontre la source des eaux vives, pour se purifier, et recevoir en même temps la vie de la grâce, que le péché lui avait ôtée. Le cœur y trouve une fournaise d'amour, qui ne le laisse plus vivre que d'une vie d'amour. L'une s'y sanctifie et l'autre s'y consume, et comme l'ouverture est fort étroite, il faut être petit et dénué de toutes choses pour y pouvoir entrer.

Le Cœur  
de Jésus  
est un abîme.

« Notre-Seigneur me dit une autre fois que mon cœur était un tableau animé, sur lequel il voulait peindre une image animée, qui, ne me laissant plus de repos, me causerait des douleurs plus aimables que rigoureuses. Il est vrai que depuis ce temps, je n'ai aucune soif des humiliations et mortifications ou autre chose, qu'il n'y ait plus de douceur que d'amertume. »

Rien ne la touchait plus que lorsqu'on lui parlait de l'abus des grâces de Dieu. « Celui que j'en ai fait, disait-elle, est si grand, que je n'ai rien en moi qui ne mérite des châtimens éternels. » Dans cette vue elle demandait à Dieu qu'il l'effaçât de la mémoire des créatures, ou qu'il leur fit connaître ses

ingrattitudes envers sa bonté, pour lui rendre ce qui lui était si justement dû, le mépris et la confusion.

Jésus au jardin  
des Olives,  
en 1673.

Mais nous la laissons elle-même continuer le récit de ses grâces : « Considérant attentivement dans une de mes oraisons l'unique objet de mon amour au jardin de Olives, plongé dans la tristesse et agonie d'une douleur rigoureusement amoureuse, et me sentant fort pressée du désir de participer à ses angoisses douloureuses, il me dit : « C'est ici où j'ai plus souffert intérieurement qu'en tout le reste de ma Passion, me voyant dans un délaissement général du ciel et de la terre, chargé des péchés de tous les hommes. J'ai paru devant la sainteté de Dieu, qui, sans avoir égard à mon innocence, m'a froissé dans sa fureur, me faisant boire le calice qui contenait tout le fiel et l'amertume de sa juste indignation, et comme s'il eût oublié le nom de Père pour me sacrifier à sa juste colère. Il n'y a point de créature qui puisse comprendre la grandeur des tourments que je souffris alors ; et c'est cette même douleur que l'âme criminelle ressent lorsqu'elle est devant le tribunal de la sainteté divine, qui s'appesantit sur elle, la froisse, l'opprime et l'abîme en sa juste fureur. » Il me dit ensuite ces paroles : « Ma justice est irritée, et prête de punir par des châtimens manifestes les pécheurs cachés, s'ils ne font pénitence. Et je te veux faire connaître lorsque ma justice sera prête à lancer ses coups sur ces têtes criminelles. Ce sera lorsque tu sentiras appesantir ma sainteté sur toi, qui dois élever ton cœur et tes mains au ciel, par prières et bonnes œuvres ; me présentant continuellement à mon Père, comme une victime d'amour immolée et offerte pour les péchés de tout le monde ; me mettant comme un rempart et un fort assuré entre sa justice et les pécheurs afin d'obtenir ma miséricorde, de laquelle tu te sentiras environnée lorsque je voudrai faire grâce à quelqu'un de ces pécheurs. C'est alors que tu me dois offrir à mon Père, comme l'unique objet de ses amoureuses complaisances, en action de grâces de la

miséricorde qu'il exerce envers les pécheurs. Tu connaîtras encore lorsque cette âme persévèrera pour le ciel ; car je te ferai part de quelque petit échantillon de la joie que les Bienheureux en reçoivent, et le tout, par la communication de mon amour. »

« Peu de temps après, dans la première solitude qui suivit ma profession, les deux ou trois premiers jours, cette sainteté divine s'appesantit et s'imprima si fort en moi, qu'elle me rendait incapable de faire l'oraison et de supporter la douleur intérieure que je sentais. J'éprouvais un tel désespoir et une douleur si grande de paraître devant mon Dieu, que si la même puissance qui me faisait souffrir ne m'eût soutenue, j'aurais voulu mille fois m'abîmer, me détruire et m'anéantir, s'il eût été en mon pouvoir. Et malgré tout, je ne pouvais me retirer de cette divine présence, et elle me poursuivait partout comme une criminelle prête à recevoir sa condamnation, mais avec une soumission si grande, au divin vouloir de mon Dieu, que j'étais toujours disposée à recevoir toutes les peines et douleurs qu'il lui plaisait m'envoyer, avec le même contentement que je ferais de la suavité de son amour.

« Un jour, comme je me levais du lit, il me sembla entendre une voix qui me disait : Le Seigneur se lasse d'attendre. Il veut entrer dans ses greniers, pour cribler son froment et séparer le bon grain d'avec le chétif. Ne faisant pas d'état de cela et ne m'y arrêtant pas, quoiqu'il ne demeurât imprimé dans l'esprit, je tâchais de m'en détourner, comme d'une distraction qui m'occupait tellement que je ne pouvais faire l'oraison. Dans ce combat de mon esprit, la sainteté de Dieu venant à s'appesantir sur moi, comme si c'eût été pour m'anéantir, me mit hors de tout mouvement, pour me faire entendre derechef sa voix, qui fut telle : Mon peuple choisi me persécute secrètement, et ils ont irrité ma justice ! Mais je manifesterai ces péchés secrets par des châ-

Vers novembre  
1673.  
Impression  
de la sainteté  
de Dieu.

Mon peuple  
choisi  
me persécute.

timents visibles; car je les criblerai dans le crible de ma sainteté, pour les séparer d'avec mes bien-aimés. Les ayant séparés, je les environnerai de cette même sainteté, qui se met entre le pécheur et ma miséricorde. Et quand ma sainteté a une fois environné le pécheur, il est impossible qu'il se reconnaisse<sup>1</sup>; sa conscience demeure sans remords; son entendement, sans lumière; son cœur, sans contrition; et il meurt enfin dans son aveuglement.

Le  
Cœur de Jésus  
déchiré.

« Me découvrant ensuite son Cœur amoureux, tout déchiré et transpercé de coups : « Voilà, me dit-il, les blessures que je reçois de mon peuple choisi. Les autres se contentent de frapper sur mon corps; ceux-ci attaquent mon Cœur, qui n'a jamais cessé de les aimer. Mais mon amour cèdera enfin à ma juste colère, pour châtier ces orgueilleux attachés à la terre, qui me méprisent et n'affectionnent que ce qui m'est contraire, me quittant pour les créatures, fuyant l'humilité pour ne chercher que l'estime d'eux-mêmes. Et leurs cœurs étant vides de charité, il ne leur reste plus que le nom de religieux. » Pendant ce temps je ne cessais de demander à mon Dieu une véritable conversion pour toutes ces âmes, contre lesquelles sa justice était irritée, lui offrant les mérites de la vie, mort et passion de son divin Fils, mon Sauveur, pour satisfaction des injures qu'il avait reçues de nous; m'offrant moi-même à sa divine bonté, pour souffrir toutes les peines qu'il lui plairait m'envoyer, même d'être anéantie et abîmée, plutôt que de voir périr ces âmes qui lui ont coûté si cher.

Nouvelle  
impression  
de la sainteté  
de Dieu.

« Une fois, après avoir longtemps souffert sous le poids de la sainteté de Dieu, je perdis la voix et les forces. J'avais tant de confusion de paraître devant les créatures, que la

<sup>1</sup> Ce langage comminatoire se retrouve textuellement dans la sainte Écriture, et ne doit pas être pris ici dans un autre sens. La foi nous enseigne que si le pécheur voulait profiter des grâces que Dieu lui accorde et lui réserve encore, il se reconnaîtrait et se convertirait.

mort m'aurait été plus douce. La sainte communion m'était si douloureuse, qu'il me serait difficile d'exprimer la peine que je sentais en m'en approchant, bien qu'il ne me fût pas permis de m'en retirer, puisque c'était lui-même qui me faisait souffrir cet état, me défendant de m'en éloigner. Je pouvais dire avec le prophète, que mes larmes me servaient de pain nuit et jour. Jésus-Christ au saint Sacrement, qui était tout mon refuge, me traitait avec tant d'indignation, que je souffrais une espèce d'agonie, et je n'y pouvais demeurer qu'en me faisant une extrême violence; et si hors les temps d'obligation je m'en allais me présenter devant lui en disant: « Où voulez-vous que j'aïlle, ô divine Justice, puisque vous m'accompagnez partout? » j'entrais et sortais sans savoir ce que je devais faire et sans trouver de repos que celui de la douleur.

« Un jour, Notre-Seigneur se présenta à moi couvert de plaies, ayant son corps tout sanglant et son Cœur tout déchiré de douleur; il était comme tout lassé. Je me prosternai à ses pieds avec une grande crainte qui s'était imprimée en moi, et n'osant lui rien dire. Il me dit: « Voilà où me réduit mon peuple choisi, que j'avais destiné pour apaiser ma justice, et il me persécute secrètement. S'il ne s'amende, je le châtierai sévèrement; je retirerai les justes et j'immolerai le reste à ma juste colère, qui s'embrasera contre eux. » Je ne peux dire combien cela me fit souffrir. Je lui présentai son amour souffrant, dont un des regards était capable d'apaiser son courroux.

Jésus couvert  
de plaies  
et de sang.

« Une fois, me sentant saisie d'une vive appréhension de m'approcher de la sainte communion, pour la crainte que j'avais de déshonorer mon Sauveur, mais n'en ayant pu obtenir la permission de ma Supérieure, je m'en approchai avec une si extraordinaire douleur, que tout mon corps en frémissait d'appréhension de celle que mon Sauveur allait sentir dans quelques âmes qui le devaient recevoir.

*Ecce homo.*

« Après la sainte communion, il se présenta à moi comme un *Ecce homo*, tout déchiré et défiguré, disant : « Je n'ai trouvé personne qui m'ait voulu donner un lieu de repos en cet état souffrant et douloureux. » Cette vue m'imprima une si vive douleur que la mort m'eût été plus douce mille fois que de voir mon Sauveur en cet état. Et il me dit : « Si tu savais qui m'a mis en cet état, ta douleur serait bien plus grande... Cinq âmes consacrées à mon service m'ont ainsi traité, car j'ai été tiré à force de corde dans des lieux fort étroits, garnis de tous côtés de pointes, de clous et d'épines qui m'ont réduit de la sorte. »

« Je sentis un grand désir de savoir l'explication de ces paroles. Alors Notre-Seigneur me fit entendre que la corde était la promesse qu'il nous avait faite de se donner à nous ; la force était son amour ; ces lieux étroits étaient ces cœurs mal disposés ; et ces pointes, l'esprit d'orgueil. Je lui offris le cœur qu'il m'avait donné, pour lui servir de repos. Dans ses lassitudes, il se présentait à moi dès que j'avais un moment, me disant de baiser ses plaies, pour en adoucir la douleur.

Jésus couronné  
d'épines.

« Un jour, après la sainte communion, il me fit voir une rude couronne composée de dix-neuf épines très-piquantes, qui perçaient son divin chef ; ce qui me causa une si vive douleur que je ne pouvais lui parler que par mes larmes. Il me dit qu'il m'était venu trouver, pour que je lui arrache ces épines, qui lui avaient été ainsi enfoncées par une épouse infidèle. Elle me perce le cerveau d'autant d'épines, autant de fois que par orgueil elle se préfère à moi. Ne sachant comment faire pour les tirer, j'avais cet objet continuellement devant mes yeux ; ce qui me faisait beaucoup souffrir. Ma Supérieure m'ayant dit de demander à Notre-Seigneur ce que je devais faire pour les faire sortir, il me dit que ce serait par autant d'actes d'humilité pour honorer ses humiliations. Mais n'étant qu'une orgueilleuse, je priai la Supérieure d'of-

frir à Notre-Seigneur les pratiques d'humilité de la Communauté, ce qui lui fut fort agréable ; car, après cinq jours passés, il m'en fit voir trois, desquelles il était beaucoup soulagé ; et les autres demeurèrent encore fort longtemps.

« Un vendredi, ayant reçu mon Sauveur, il mit ma bouche sur la plaie de son sacré Côté, m'y tenant serrée fortement l'espace de trois ou quatre heures, avec des délices que je ne puis exprimer, entendant continuellement ces paroles : « Tu vois maintenant que rien ne se perd dans la puissance, et que tout se trouve dans ma jouissance. »

Un vendredi  
Jésus  
la fait reposer  
sur son Cœur.

« Et je lui disais : O mon amour, je quitte de bon cœur tous ces plaisirs extrêmes, pour vous aimer pour l'amour de vous-même, ô mon Dieu ; lui répétant ces paroles autant de fois qu'il renouvelait ces caresses.

« Il me dit en ce temps que toutes les nuits du jeudi au vendredi, je me lèverais à l'heure qu'il me marquerait pour réciter cinq *Pater* et cinq *Ave Maria*, prosternée contre terre, avec cinq actes d'adoration qu'il m'avait appris, pour lui rendre hommage dans l'extrême angoisse qu'il souffrit la nuit de sa passion. Je lui répondis : « Mon Seigneur, vous savez que je ne suis point à moi, et que je ne ferai que ce que ma Supérieure m'ordonnera. — Je ne l'entends pas autrement, me dit mon Seigneur ; car, tout puissant que je suis, je ne veux rien de toi qu'avec la dépendance de ta Supérieure. Écoute bien ces paroles de la bouche de la vérité : Tous religieux désunis et séparés de leurs Supérieurs se doivent regarder comme des vases de réprobation, dans lesquels toutes les bonnes liqueurs sont changées en corruptions, sur lesquelles le divin Soleil de justice venant à darder ses rayons, opère le même effet que le soleil luisant sur la boue. Ces âmes sont tellement rejetées de mon Cœur, que plus elles tâchent d'en approcher par le moyen des sacrements, oraisons et autres exercices, plus je m'éloigne d'elles, pour l'horreur que j'en ai. Elles iront d'un enfer à un autre, car c'est cette

Cinq *Pater*  
et cinq *Ave*  
la nuit du jeudi  
au vendredi.

Importance  
de l'obéissance  
religieuse.

désunion qui en a tant perdu, et qui en perdra toujours davantage; puisque tout Supérieur tient ma place, soit qu'il soit bon, ou mauvais; c'est pourquoi l'inférieur pensant le heurter, se fait autant de blessures mortelles en l'âme; et après tout c'est en vain qu'il gémissait à la porte de la miséricorde, il ne sera point écouté.

Sainteté  
de justice.

« Une autre fois je me sentis si fort imprimer la sainteté de mon Dieu, qu'il me semblait n'avoir plus de force pour y résister, disant seulement ces paroles : Sainteté de mon Dieu, que vous êtes redoutable pour les âmes criminelles ! D'autres fois : O mon Seigneur et mon Dieu, soutenez ma faiblesse, afin que je ne succombe pas sous ce pesant fardeau, à cause de l'énormité de mes crimes, pour lesquels j'ai mérité toute la rigueur de votre justice. Il me fit entendre seulement ces mots : « Je ne t'en fais sentir qu'un petit échantillon, car les âmes justes la soutiennent, crainte qu'elle ne tombe sur les pécheurs. »

Confession  
annuelle.

Comme elle se préparait à faire sa confession annuelle, avec une grande anxiété pour trouver ses péchés, le divin Maître lui dit : « Pourquoi te tourmentes-tu ? Fais ce qui est en ton pouvoir, je suppléerai à ce qui manquera. Au reste, je ne demande rien tant, dans les sacrements, qu'un cœur contrit et humilié, qui, d'une volonté sincère de ne me plus déplaire, s'accuse sans déguisement. Pour lors, je pardonne sans retardement, et de là s'ensuit un parfait amendement. » Elle fit donc sa confession annuelle, dans laquelle il lui sembla voir et sentir qu'on la dépouillait, et qu'on la revêtait en même temps d'une robe blanche.

Robe  
d'innocence.

Après la sainte communion, le bien-aimé de son âme s'étant emparé de son cœur et de toutes ses puissances, lui dit amoureusement : « Moi, ton époux, ton Dieu et ton amour, je suis venu, ma bien-aimée, pour revêtir ton âme de la robe d'innocence, afin que tu ne vives que de la vie d'un homme-Dieu. Pour cela, je simplifierai et purifierai toutes



les puissances, afin qu'elles ne reçoivent plus aucune impression; et c'est en présence de la sainte Trinité et de ma sainte Mère que je te fais cette grâce<sup>1</sup>. Si tu viens une fois à la perdre, tu ne la retrouveras jamais, et tu te précipiteras dans un abîme si profond, à cause de la hauteur du lieu où je t'ai logée, qui est la plaie de mon Cœur, que tu ne pourras jamais te relever de cette chute.

« Mon bien-aimé a consommé en lui tous mes désirs, ne m'en ayant laissé que celui de me rendre une pure capacité de son divin amour, sans aucune crainte que celle du péché. Mais, à la vérité, il en donne une si grande frayeur à mon âme, que j'aimerais mieux me voir livrée à la fureur de tous les démons que de la voir tachée du péché, pour petit qu'il fût. Le regret que j'ai de tant d'horribles crimes que j'ai commis contre Dieu, me fait offrir sans cesse à sa divine bonté, pour souffrir toutes les peines que j'ai méritées. J'accepte encore les peines dues aux péchés dans lesquels je serais tombée sans le secours de sa grâce, m'abandonnant à tous les châtimens qu'il plaira à mon Dieu d'exercer sur moi, hormis la rechute dans le péché. A la vérité, j'aimerais mieux me précipiter dans tous les abîmes les plus épouvantables, que d'accepter celui-là. Mais aussi la demande que je fais à mon Dieu, c'est qu'il m'efface de la mémoire de toutes les créatures, afin qu'elles ne se souviennent de ce chétif néant que pour se venger des outrages que j'ai faits à mon Dieu par tant de péchés que j'ai commis, ne m'en pouvant venger moi-même, à cause que je suis toute sacrifiée à l'obéissance.

Horreur  
du péché.

<sup>1</sup> En écrivant au P. Rolin (vers 1686) les faveurs dont le Seigneur l'avait comblée, la Bienheureuse s'exprimait en ces termes au sujet de la grâce précédente :

« Après une confession générale de toute ma vie très-criminelle, d'abord après l'absolution, Notre-Seigneur me fit voir une robe plus blanche que la neige, qu'il appelait la robe d'innocence. (Voir au 2<sup>e</sup> vol.) Ensuite m'ouvrant son Cœur: « Voici, ajouta-t-il, le lieu de ta demeure éternelle, où tu pourras conserver sans tache la robe d'innocence dont j'ai revêtu ton âme. »

Soif  
d'humiliations.

Je voudrais que toutes les créatures fussent animées d'un saint zèle, pour me traiter comme une criminelle de lèse-majesté divine. Mais c'est enfin à mon Dieu que je m'abandonne, puisque lui seul connaît la douleur de mon cœur pour mes ingratitude. Lui seul est le souverain remède à tous mes maux ; ils ne peuvent être compris que par Celui qui les a imprimés en mon âme, qui lui est toute sacrifiée. Comme toutes choses n'ont de repos que dans leur centre, et que chacune cherche ce qui lui est propre, mon cœur, tout abîmé dans son centre, qui est le Cœur très-humble de Jésus, a une soif ardente des humiliations, mépris et oubli de toutes les créatures, ne me trouvant jamais plus satisfaite que lorsque je suis conforme à mon époux crucifié. C'est ce qui me fait aimer mon abjection plus que ma vie, tenant serré sur ma poitrine ce trésor précieux, comme un gage de l'amour de mon bien-aimé qui ne me doit jamais quitter un seul moment. »

Notre chère Sœur écrit (encore) par obéissance, son occupation la plus ordinaire à l'oraison ; nous la donnons textuellement d'après son mémoire :

Son occupation  
à l'oraison.

« Tous les matins, lorsque je m'éveille, il me semble trouver mon Dieu présent, auquel mon cœur s'unit comme à son principe et à sa seule plénitude ; ce qui me donne une soif si ardente d'aller à l'oraison, que les moments que je mets à m'habiller me durent des heures. J'y vais le plus souvent sans autre préparation que celle que mon Dieu fait en moi ; je m'y présente pour l'ordinaire comme une malade languissante devant son médecin qui est tout-puissant, hors duquel je ne peux trouver de repos ni de soulagement. Je me mets à ses pieds comme une hostie vivante, qui n'a d'autre désir que de lui être immolée et sacrifiée, pour me consumer comme un holocauste dans les pures flammes de son amour. Là, je sens mon cœur se perdre comme en une fournaise ardente, sans que j'en aie plus la jouissance. Il me semble

quelquefois que mon esprit s'éloigne de moi, pour s'aller unir et perdre dans l'immense grandeur de son Dieu, sans qu'il soit à mon pouvoir de l'appliquer au sujet que j'ai préparé. Il est content de s'arrêter à cet unique objet, où il trouve une plénitude si grande que tout le reste lui est indifférent. Mon entendement demeure dans un aveuglement si grand, qu'il n'a aucune lumière ni connaissance que celle que le divin Soleil de justice lui communique de temps en temps. Je n'ai d'autre impression ni mouvement que celui de l'aimer, et je me sens quelquefois si pressée que je voudrais donner mille fois ma vie, si cela se pouvait, pour lui marquer le désir et l'ardeur qui me consomment. C'est en ce temps que j'emploie toutes mes forces pour l'embrasser, ce bien-aimé de mon âme, non pas des bras du corps, mais des intérieurs, qui sont les puissances de mon âme. Les oraisons me paraissent si courtes, que je ne puis m'empêcher de faire souvent mes plaintes à mon Dieu, lui disant : Cher amour de mon âme, quand sera-ce que ces moments si courts, qui sont si rigoureux par leur légère course, n'auront plus le pouvoir de limiter mon bonheur ? J'éprouve encore des attraites si puissants, qu'il me semble que ma poitrine est toute traversée de rasoirs, ce qui m'ôte souvent le pouvoir de soupirer, n'ayant de mouvement que pour respirer avec bien de la peine, et demeurant quelquefois comme cela tout au long de l'oraison, mon corps souffrant avec mon Jésus, et mon esprit se réjouissant en l'aimant. Mais c'est là que la partie inférieure ne trouve pas son compte, parce qu'elle ne voit ni ne connaît ce qui se passe en la partie supérieure de mon âme, qui s'oublie elle-même et n'a d'autre désir que de s'unir et se perdre dans son Dieu.

« Mon bon Maître, me faisant sensiblement sentir sa divine présence, découvre ses beautés à mon âme ; et son amour liant en même temps toutes mes puissances, je demeure sans lui pouvoir rien dire, pour lui témoigner mon ardeur, ce qui

m'est un tourment, quoique la douceur en soit bien grande. Je ne laisse pas de faire tous mes efforts pour sortir de cet état, mais c'est en vain. Mon Dieu voit avec plaisir mes peines inutiles, sans me donner aucun secours. Aussi je lui dis simplement : « Mon Seigneur, il me semble que vous vous moquez de la peine qu'a mon cœur à vous témoigner son amour? — Oûi, me dit-il, parce que tu n'en as plus la jouissance, j'en connais tous les mouvements. » Et je demeurai en repos.

« Voilà les plus ordinaires occupations de mon oraison, non pas que je fais, mais que mon Dieu fait en moi, sa chétive créature. Le plus souvent je la finis sans savoir ce que j'y ai fait, ni sans faire aucune résolution, demande ni offrande, que celle de mon Jésus à son Père éternel, en cette sorte : Mon Dieu, je vous offre votre Fils bien-aimé pour mon action de grâces de tous les biens que vous me faites, pour ma demande, mon offrande, mon adoration, toutes mes résolutions, et enfin je vous l'offre pour mon amour et pour mon tout. Recevez-le, Père éternel, pour tout ce que vous désirez de moi, puisque je n'ai rien à vous offrir qui ne soit indigne de vous, sinon Celui dont vous me donnez la jouissance avec tant d'amour.

« Mais la nature et l'amour-propre me livrent de furieux combats, en me faisant entendre que je perds mon temps, que je suis dans la voie de perdition; ce qui me cause quelquefois de si grands troubles, que je ne sais à qui recourir, si ce n'est à mon Dieu. Je le trouve toujours prêt à m'assister de son secours, pour m'aider à sortir de l'inquiétude où cela me tient. Il fait jouir mon âme de sa divine présence et d'une grande paix qui me remet aussitôt dans ma première tranquillité, par ces paroles qu'il me répète souvent : « L'enfant ne peut périr entre les bras d'un père tout-puisant. »

« C'est ce qui me fait abandonner entièrement à sa divine

volonté, afin qu'il agisse en moi selon l'étendue de son bon plaisir, sans avoir égard à mes satisfactions.

« Son aimable volonté m'est si chère, que j'aimerais mieux voir mon corps exposé à toutes les furies infernales, que de faire aucune action contraire au bon plaisir de Dieu, auquel je me veux soumettre aveuglément, même aux choses qui me sont plus difficiles à concevoir, comme celle de voir un Dieu si grand et si puissant faire tant de grâces à une si misérable créature, qui en fait un continuel abus.

« Je sens mon cœur embrasé d'une flamme secrète et intérieure, qui abîme en soi toutes mes douleurs. Il ne m'en reste plus qu'une plaie, que je sens un peu au-dessous du cœur, et qui m'est mille fois délicieuse. Le feu qui me consume me rend comme si je n'avais plus de pouvoir sur mon cœur; et, s'étendant quelquefois par toute ma poitrine, jusque sur mon visage, m'enivre d'une telle douceur, que je ne sais où je suis ni ce que je fais, surtout lorsque je communie fréquemment. »

En continuant le récit des grâces du Seigneur à son égard, de temps en temps un trouble inexprimable s'élevait dans l'âme de la servante de Dieu. Elle avoue qu'une répugnance mortelle retient son bras. « Mais, ajoute-t-elle, par obéissance je ne laisse pas d'écrire les grâces que mon Dieu m'a accordées dans ma troisième et ma quatrième année de religion.

« Notre-Seigneur m'honora d'une de ses visites, et me dit : « Ma fille, me veux-tu bien donner ton cœur pour faire reposer mon amour souffrant, que tout le monde méprise? — Mon Seigneur, vous savez que je suis toute à vous; faites de moi selon votre désir. » Il me dit : « Sais-tu bien à quelle fin je te donne mes grâces si abondamment? C'est pour te rendre comme un sanctuaire où le feu de mon amour brûle continuellement. Ton cœur est comme un autel sacré, où rien de souillé ne touche. Je l'ai choisi pour offrir à mon Père éternel

L'amour  
souffrant.

Sanctuaire  
et  
autel.

des sacrifices ardents, pour apaiser sa justice et lui rendre une gloire infinie, par l'offrande que tu lui feras de moi-même dans ces sacrifices, y unissant celui de ton être pour honorer le mien. »

« J'avoue que depuis ce temps je sentais dans mon cœur un feu si ardent et si violent, que j'aurais voulu le communiquer à toutes les créatures, afin que mon Dieu fût aimé. Demeurant en cet état, mon occupation était de faire ce que mon divin Maître m'avait ordonné. Pour cela, je me prosternais la face contre terre, afin que, l'offrant à son Père éternel en m'abîmant dans mon néant, je pusse rendre hommage à sa grandeur.

Livre de vie.

« Un jour faisant la lecture, pour contribuer à l'entretien d'après vêpres, mon bien-aimé se présenta devant moi, et me dit : « Je te veux faire lire dans le livre de vie où est contenue la science d'amour. » Et me découvrant son Cœur, il m'y fit lire ces paroles : « Mon amour règne dans la souffrance, il triomphe dans l'humilité, et il jouit dans l'unité ; » ce qui s'imprima si fortement dans mon esprit, que je n'en ai jamais perdu la mémoire.

Souffrance  
de Jésus  
dans une  
communion.

« Une autre fois, me préparant pour la sainte communion, j'entendis une voix qui me dit : « Regarde, ma fille, le mauvais traitement que je reçois dans cette âme, qui vient de me recevoir. Elle a renouvelé toutes les douleurs de ma passion. » Je me jetai à ses pieds adorables, saisie de crainte et de douleur, pour les arroser de mes larmes, que je ne pouvais retenir, en lui disant : « Mon Seigneur et mon Dieu, si ma vie est utile pour ces injures, quoique celles que vous recevez de moi soient mille fois plus grandes, néanmoins, me voilà!... je suis votre esclave, faites de moi tout ce qu'il vous plaira. — Je veux, me dit-il, que lorsque je te ferai connaître le mauvais traitement que je reçois de cette âme, tu te prosternes à mes pieds lorsque tu m'auras reçu, pour faire amende honorable à mon Cœur, offrant à mon Père le-

sacrifice sanglant de la Croix pour cet effet, et tout ton être pour rendre hommage au mien et pour réparer les indignités que je reçois dans ce cœur. » Je demeurais toute surprise d'entendre ces paroles d'une âme qui venait de se laver dans le précieux sang de Jésus-Christ; mais la même voix me dit encore : « Ce n'est pas qu'elle soit dans le péché, mais la volonté de pécher n'est pas sortie de son cœur; ce que j'ai plus en horreur que l'acte même du péché, car c'est appliquer mon sang par mépris sur un cœur corrompu, d'autant que la volonté au mal est la racine de toute corruption. »

« A ces mots, je souffris de grandes peines, demandant sans cesse miséricorde à Notre-Seigneur, qui me dit un jour de Pâques, après l'avoir reçu : « J'ai ouï ton gémissment, et j'ai incliné ma miséricorde sur cette âme. » Ce qui me consola fort.

« Une fois, je sentis mon âme dans une agonie très-douloureuse, lorsque Notre-Seigneur, m'honorant de sa visite, me dit : « Entre, ma fille, dans ce parterre délicieux, pour ranimer ton âme languissante. » Je vis que c'était son sacré Cœur, dont la diversité des fleurs était autant aimable que leur beauté était admirable. Après les avoir toutes considérées sans oser les toucher, il me dit : « Tu en peux cueillir à ton gré. » Me jetant à ses pieds, je lui dis : « O mon divin Sauveur, je n'en veux point d'autre que vous, qui m'êtes un bouquet de myrrhe que je veux porter continuellement entre les bras de mes affections. — Tu as bien choisi, reprit le divin Sauveur; il n'y a que cette myrrhe qui puisse conserver sa beauté et son odeur. Cette vie est son temps et sa saison; et il n'y en a point dans l'éternité, où elle y change de nom. »

Le  
Cœur de Jésus,  
parterre  
délicieux.

« Sortant un soir de l'oraison pour aller couper le pain des épouses de mon bien-aimé qui me suivait partout, je le vis avec un pesant fardeau qu'il voulait mettre sur mes

Elle porte  
le poids  
de la sainteté  
de justice.

épaules. J'aurais succombé sous le faix, si lui-même n'avait été ma force; il me dit : « Veux-tu supporter le poids de ma sainteté de justice? Je suis prêt à l'appesantir sur cette religieuse de nom que voilà; » et il me la faisait voir. Aussitôt je me jetai à ses pieds, lui disant : « Consume-moi plutôt jusqu'à la moelle des os, que de perdre cette âme qui vous a coûté si cher. N'épargnez pas ma vie, je la sacrifie à vos intérêts. »

« Comme je me relevai de terre, je me trouvai chargée d'un poids qui m'accablait si fort que je ne pouvais me traîner; je me sentis dès lors brûlée d'un feu si ardent, qu'il me pénétrait jusqu'à la moelle des os, ce qui me réduisit en peu de temps au lit par une grande maladie. Dieu seul sait ce que j'eus à souffrir. Mes maux étaient si grands, qu'ils ne faisaient qu'augmenter par tous les remèdes que l'on faisait, qui ne provenaient que des soins charitables que l'on avait de moi.

« J'aurais souhaité me voir délaissée et abandonnée de toutes les créatures, pour être plus conforme à mon Jésus souffrant. Je me sentais une si grande faim de le recevoir, que je ne savais que faire, sinon de m'en prendre à mes yeux par leurs larmes.

« Ma peine ressemblait à celle des âmes du purgatoire, qui souffrent de la privation du souverain Bien. Car, nonobstant cet ardent désir qui me consumait, mon divin Maître me faisait voir mon indignité à le loger dans mon cœur, ce qui ne m'était pas une moindre peine que la première, qui me pressait de m'en approcher.

« Quelquefois ce divin Maître me cache le tableau de mes misères, pour me découvrir celui de son amour. J'aurais souhaité qu'il m'eût été permis de le recevoir à la sainte communion, quand il m'aurait fallu marcher pieds nus, sur un chemin de flammes; cette peine ne m'aurait rien été en comparaison de la douleur d'en être privée.

Désir  
de  
la communion  
pendant  
une maladie.



« Un autre jour de ma maladie, je me sentais fort pressée d'aller au chœur pour y communier, quoique je fusse si faible que je ne pouvais me soutenir. Je voyais bien que ma prétention était vaine, si celui qui m'attirait ne m'eût donné la force d'exécuter mon désir. Il ne différa pas de me secourir, il me sembla qu'il me touchait de sa main, en me disant : « Que crains-tu, fille de peu de foi ? Lève-toi et me viens trouver ! » Ce que je sentis si efficacement, que je crus ne plus avoir de mal. Je me levai à l'insu de l'infirmière ; mais elle me fit recoucher au même instant, quelque assurance que je lui pusse donner de ma santé. Notre Mère étant venue, me reprit de l'attache que j'avais à ma volonté, et je ne lui en dis pas le sujet, crainte que ce ne fût une imagination, et qu'elle le crût une vérité <sup>1</sup>.

« Dans une autre occasion Notre-Seigneur me dit : « Ma fille, lequel aimerais-tu mieux : me recevoir indignement, et après entrer dans mon paradis ; ou bien te priver de la communion pour me voir plus glorifié, et après que l'enfer soit prêt à engloutir ? » Mais l'amour fit à l'instant le choix et la réponse. Je lui dis dans la plus forte ardeur de mon cœur : « O mon Seigneur, ouvrez cet abîme, et vous verrez que le désir de vous glorifier m'y aura bientôt précipitée, » tant je sentais de peine que ce pain de vie fût mangé indignement, depuis surtout qu'il me fit voir le mauvais traitement qu'il recevait dans une âme où je le vis comme lié, foulé aux pieds et méprisé, me disant d'une voix triste : « Regarde comme les pécheurs me traitent et me méprisent. » Je le vis encore dans un cœur qui résistait à son amour : il avait les mains sur ses oreilles sacrées, et les yeux fermés, disant : « Je n'écouterai point ce qu'il me dit,

Amour pur  
pour Jésus  
au saint  
Sacrement.

<sup>1</sup> Cette guérison et la correction que subit la bienheureuse ne sont pas celles qui eurent lieu sous la supériorité de la mère Greyfié, comme nous le verrons dans la suite. Ceci se passa en 1674, du temps de la mère de Saunaise.

ni ne regarderai point sa misère, afin que mon Cœur n'en soit pas touché, et qu'il soit insensible pour lui, comme il l'est pour moi. »

Pratique  
pour  
le vendredi.

« Un vendredi, pendant la sainte messe, je me sentis un grand désir d'honorer les souffrances de mon Époux crucifié. Il me dit amoureusement qu'il désirait que tous les vendredis je le vinsse adorer trente-trois fois, sur l'arbre de la croix, qui est le trône de sa miséricorde; me prosternant humblement à ses pieds et tâchant de me tenir en la même disposition où était la sainte Vierge au temps de la passion, offrant tout cela au Père éternel, avec les souffrances de son divin Fils, pour lui demander la conversion des cœurs endurcis. Pour ceux qui se rendront fidèles à cette pratique il leur sera favorable à la mort.

Trois  
dispositions  
pour trois  
de  
nos exercices.

« Une autre fois il m'enseigna encore trois dispositions qu'il fallait apporter à trois de nos exercices les plus importants : le premier est la sainte messe, que je devais entendre dans les mêmes dispositions que j'ai dit ci-dessus de la sainte Vierge au pied de la croix.

« La seconde est la sainte communion, que je lui devais offrir dans les dispositions qu'elle avait eues au moment de l'Incarnation, tâchant d'y entrer le plus qu'il me serait possible, les demandant par son intercession et disant avec elle : Voici la servante du Seigneur.

« La troisième est l'oraison : offrir les dispositions que la sainte Vierge avait lorsqu'elle fut présentée au temple.

Son cœur  
demeure  
toujours  
en la présence  
du saint  
Sacrement  
comme  
une lampe  
ardente.

« Lorsque j'étais devant le saint Sacrement, jouissant de la présence de mon bien-aimé et de ses divines caresses, si l'obéissance m'ordonnait de sortir, je le quittais sans résistance. « Peu m'importe, lui disais-je, à quoi vous m'occupez, tout le temps est à vous, et non à moi. C'est à vous de me le faire employer selon votre désir; mais je laisse mon cœur en présence de votre divin Sacrement, pour aller faire votre volonté, en vous sacrifiant la mienne. Oui, mon

Souverain, il demeurera devant vous comme une lampe ardente qui se consume en vous honorant. Je supplie les ardents Séraphins d'offrir à mon Dieu les saintes ardeurs dont ils brûlent, pour réparer mon peu d'amour, et celui de toutes les créatures.

« Après que j'eus longtemps réitéré ces actes et d'autres semblables, il me dit une fois, pendant que je faisais la gémulation pour me retirer, et d'une voix très-intelligible : « Tu t'en vas donc sans cœur, puisque le tien ne sortira plus d'ici? Je le remplirai d'un baume précieux qui y entretiendra sans cesse le feu de mon amour. La bonne volonté sera la mèche qui ne doit jamais finir. Et tout ce que tu pourras faire et souffrir avec ma grâce, tu dois le mettre dans mon Cœur, pour être converti en un baume précieux qui sera l'huile de cette lampe, afin que tout soit consumé par le feu de mon divin amour. » Je tâchais de faire ce qu'il m'enseignait.

« Ma fille, ajouta le Sauveur, je prends tant de plaisir à voir ton cœur, que je me veux mettre en sa place, et te servir de cœur. » Ce qu'il fit si sensiblement qu'il ne m'était pas permis d'en douter. Depuis ce temps, sa bonté me donne un si libre accès auprès de sa grandeur que je ne puis l'exprimer. Quelquefois il me faisait voir mon cœur qui est le sien, et n'était plus à moi, comme une lampe devant le saint Sacrement, et me disait : « As-tu perdu au change que tu as fait avec moi en me donnant tout? Aie soin seulement de remplir ta lampe, et j'y allumerai le feu. » Me faisant jouir après ces paroles de ses divines caresses, mon âme en ressentait de si grands transports de joie qu'il me semblait qu'elle allait se séparer de mon corps. D'autres fois il me disait : « Prends bien garde de ne jamais laisser éteindre cette lampe; car si une fois elle s'éteint, tu n'auras plus de feu pour la rallumer. »

Jésus  
lui change  
son cœur.

« C'est ainsi que mon Seigneur favorisait sa chétive esclave de ses faveurs sans nombre, que je tiendrai sous silence,

disant seulement que depuis ce temps je n'avais point d'autre préparation pour la sainte communion que lui-même, qui me servait de cœur, d'âme, d'esprit, de volonté, de vie, d'amour et de tout. Craignant que ce ne fût en moi une grande négligence, je m'efforçais souvent de lire un point d'oraison, et après l'avoir lu plusieurs fois, je me trouvais aussi peu savante qu'auparavant. Tout se dissipait dans mon esprit, et je demeurais dans ma première occupation, entendant quelquefois ce reproche : « Pourquoi cherches-tu des moyens pour trouver la fin que tu possèdes? Il n'y avait plus de plaisir pour moi que dans ce petit cabinet de mon cœur où je trouvais toujours mon Époux, et les occupations extérieures n'interrompaient pas ses doux entretiens. »

ici  
Elle prie  
Notre-Seigneur  
de la laisser  
dans la voie  
commune.

(*de Marie, Marie*) Cette chère Sœur ayant fait connaître à sa Supérieure ce qui se passait en elle, elle lui ordonna de ne point s'arrêter à ces choses extraordinaires, ce qui la fit beaucoup souffrir; s'en plaignant à Notre-Seigneur, elle lui disait : « O mon unique amour, pourquoi ne me laissez-vous pas dans la voie commune des filles de Sainte-Marie. M'avez-vous amenée dans cette maison pour me perdre? Donnez ces grâces précieuses à ces âmes chéries qui auront plus de correspondance et vous glorifieront mieux que moi, puisque je ne fais que vous résister. Je ne veux rien que votre croix et votre amour : cela me suffit pour être une bonne religieuse, qui est mon seul désir. » Ce divin Sauveur me fit cette réponse :

« Combattons, ma fille, j'en suis content; et nous verrons lequel remportera la victoire, du Créateur ou de la créature, de la force ou de la faiblesse, du Tout-Puissant ou de l'impuissance. Mais celui qui sera vainqueur, le sera pour toujours. » Ces paroles me jetèrent dans une grande confusion; puis il me dit : « Sache que je ne me tiens point offensé de tous ces combats et oppositions que tu me fais par obéissance, pour laquelle j'ai donné ma vie, mais je te

veux apprendre que je suis le maître absolu de mes dons et de mes créatures, et que rien ne me peut empêcher d'accomplir mes desseins. C'est pourquoi, non-seulement je veux que tu fasses ce que tes Supérieures te diront, mais encore que tu ne fasses rien de tout ce que je t'ordonnerai, sans leur consentement; car j'aime l'obéissance: sans elle on ne peut me plaire. » Cela agréa beaucoup à ma Supérieure, laquelle me fit abandonner à sa divine puissance; ce que je fis avec une si grande joie, que je ressentis à l'instant la paix dans mon âme, laquelle souffrait auparavant des peines excessives. »

[Cependant le regard jaloux du divin Maître ne perdait pas de vue sa bien-aimée; après l'avoir comblée des grâces les plus précieuses, il la reprenait des plus légères fautes, son œil divin ne souffrant nulle tache dans cette âme choisie.]

Un jour qu'elle avait fait de petits détours d'amour-propre, il lui dit : « Apprends que je suis saint et enseigne la sainteté; je suis pur, et ne saurais souffrir la moindre tache. C'est pourquoi il faut que tu agisses en simplicité de cœur, avec une intention droite et pure en ma présence. Le moindre détour m'est désagréable. Je te ferai connaître que si l'excès de mon amour m'a porté à me rendre ton Maître pour t'enseigner et te façonner selon mes desseins, je ne puis supporter les âmes tièdes et lâches. Et que si je suis doux à supporter tes faiblesses, je ne serai pas moins sévère à punir et corriger ton infidélité. »

C'est ce qu'elle a expérimenté toute sa vie; son Seigneur ne lui laissait passer la moindre faute, avec tant soit peu de volonté ou négligence, sans qu'il l'en reprît et punît, mais toujours avec miséricorde et bonté. Cependant rien ne lui était plus rigoureux et terrible que de le voir tant soit peu fâché contre elle. Toute autre mortification, correction et douleur, ne lui était rien en comparaison; ce qui l'obligeait d'aller promptement demander pardon et pénitence de toutes

Reproches  
de  
Notre-Seigneur  
après  
quelques fautes  
de sa servante.

ses fautes, parce qu'il se contentait de celle que l'obéissance lui imposait.

Ce qu'il reprenait sévèrement en elle, c'était le manque de respect et d'attention devant le saint Sacrement, surtout dans le temps de l'office et de l'oraison, les défauts de droiture, de pureté d'intention et la vaine curiosité. Quoique les yeux purs et clairs de Jésus découvrent jusqu'aux moindres défauts de charité et d'humilité, néanmoins il lui fit connaître que rien n'est comparable aux manques d'obéissance, soit aux Supérieures, soit aux Règles.

La moindre réplique et témoignage de répugnance aux Supérieures lui sont insupportables dans une âme religieuse. « Tu te trompes, lui dit-il un jour, pensant me plaire par ces sortes de mortifications, que je rejette comme des fruits corrompus par la propre volonté. » Il lui faisait comprendre que non-seulement la plus petite mortification, mais même prendre des soulagements par obéissance, lui est plus agréable que les plus grandes austérités faites par sa propre volonté. Ce dont cette chère Sœur a fait l'expérience.

Une fois, ayant fini un *Ave maris stella* de discipline, qu'on lui avait ordonné, et voulant poursuivre, il lui fut dit : « Ce que tu as fait jusqu'ici est pour moi, mais ce que tu fais maintenant est pour le démon. » Ce qui la fit cesser à l'instant. Dans une autre circonstance, en faisant une avec la même infidélité pour les âmes du purgatoire, elles l'environnèrent, se plaignant qu'elle frappait sur elles : ce qui la fit résoudre de mourir plutôt que d'outré-passer les limites de l'obéissance. Et après, son divin Époux lui en faisait faire la pénitence, mais elle ne trouvait rien de difficile, parce qu'il tenait alors toutes ses peines et souffrances si absorbées dans la douceur de son amour, qu'elle le suppliait de se retirer d'elle, pour ressentir et goûter avec plaisir les amertumes de sa passion. Son bien-aimé lui répondit que c'était à elle de se soumettre indifféremment à toutes ces disposi-

Leçon  
qu'elle reçoit  
de  
Notre-Seigneur  
sur  
l'obéissance.

tions. « Je te ferai comprendre dans la suite que je suis un sage et savant directeur, qui sais conduire les âmes sans danger lorsqu'elles s'abandonnent à moi, s'oubliant d'elles-mêmes. » C'est ce qu'elle a fait exactement.

Étant un jour devant le saint Sacrement, se trouvant plus de loisir qu'à l'ordinaire, elle y reçut une grâce très-particulière. Voici comme elle s'en explique :

« Je me trouvais tout investie de cette divine présence, mais si fortement, que je m'oubliai de moi-même et du lieu où j'étais, et je m'abandonnai à ce divin Esprit, livrant mon cœur à la force de son amour. Il me fit reposer longtemps sur sa divine poitrine, où il me découvrit les merveilles de son amour et les secrets inexplicables de son sacré Cœur, qu'il m'avait toujours tenus cachés jusqu'alors. Il me l'ouvrit pour la première fois, mais d'une manière si effective et sensible, qu'il ne me laissa aucun lieu d'en douter, par les effets que cette grâce produisit en moi, qui crains pourtant de me tromper en tout ce que j'en dis. Voici comme la chose s'est passée :

« Mon divin Cœur, me dit-il, est si passionné d'amour pour les hommes et pour toi en particulier, que, ne pouvant plus contenir en lui-même les flammes de son ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen, et qu'il se manifeste à eux, pour les enrichir de ces précieux trésors, que je te découvre, et qui contiennent les grâces sanctifiantes et salutaires nécessaires pour les retirer de l'abîme de perdition. Je t'ai choisie comme un abîme d'indignité et d'ignorance, pour l'accomplissement de ce grand dessein, afin que tout soit fait par moi. » Ensuite il me demanda mon cœur, lequel je le suppliai de prendre, ce qu'il fit, et le mit dans le sien adorable, dans lequel il me le fit voir, comme un petit atome qui se consumait dans cette ardente fournaise, d'où le retirant comme une flamme ardente, en forme de cœur, il le remit à sa place, en me disant : « Voilà, ma bien-aimée, un

Première  
faveur insigne  
du sacré Cœur.  
Notre-Seigneur  
la fait reposer  
sur sa poitrine.  
Il lui découvre  
les secrets  
de son Cœur.

précieux gage de mon amour, qui renferme dans ton côté une petite étincelle de ses vives flammes, pour te servir de cœur et te consommer jusqu'au dernier moment de ta vie. L'ardeur ne s'éteindra jamais, ni ne pourra trouver de rafraîchissement, que quelque peu dans la saignée, dont je marquerai tellement le sang de ma croix qu'elle t'apportera plus d'humiliation et de souffrance que de soulagement. C'est pourquoi je veux que tu la demandes simplement, tant pour pratiquer ce qui vous est ordonné, que pour te donner la consolation de répandre ton sang sur la croix des humiliations, et pour marque que la grâce que je te viens de faire n'est point une imagination, et qu'elle est le fondement de toutes celles que j'ai encore à te faire. Quoique j'aie refermé la plaie de ton côté, la douleur t'en restera toujours, et si jusqu'à présent tu n'as pris que le nom de mon esclave, je te donne celui de disciple bien-aimée de mon sacré Cœur. »

« Après une faveur si grande, je ne savais où j'étais je ne pouvais me récréer, ni manger, ni reposer les nuits; car cette plaie, dont la douleur m'est si précieuse, me cause de si vives ardeurs, qu'elle me consume, me faisant brûler toute vive. J'aurais choisi plutôt mille fois de dire mes péchés à tout le monde et faire ma confession générale en plein réfectoire, que d'être obligée de parler de ce qui se passait en moi, pour que l'on ne m'attribuât rien des grâces que je recevais. »

Cette faveur  
se renouvelle  
chaque  
1<sup>er</sup> vendredi.

Le sacré Cœur  
lui apparaît  
comme  
un soleil.

Cette faveur lui était renouvelée tous les premiers vendredis du mois en cette manière : le sacré Cœur de Jésus lui était représenté comme un soleil, brillant d'une éclatante lumière, dont les rayons ardents donnaient à plomb sur son cœur, lequel se sentait d'abord embrasé d'un feu si ardent, qu'il lui semblait qu'il l'allait réduire en cendres. C'était particulièrement en ce temps que son divin Maître l'enseignait de ce qu'il voulait d'elle, et lui découvrait les secrets de son divin Cœur.



Cette douleur de côté lui a duré toute sa vie, en mémoire de la plaie sacrée du côté de Notre-Seigneur, sans que jamais elle y ait eu du soulagement que par la saignée. Nous verrons plus tard tout ce que ce remède lui attira d'humiliations et de peines.)

Elle éprouve  
au côté  
une douleur  
continue.

Dans une autre occasion elle reçut une grâce particulière qu'elle exprime ainsi : « Une fois, que l'on travaillait à l'ouvrage commun du chanvre, je me retirai dans un petit coin, pour être plus proche du saint Sacrement. Mon Dieu me faisait là de très-grandes grâces. Et comme on me faisait la guerre de ce que j'allais en ce lieu, je répondis avec une grande imprudence que je n'y irais plus; mais je fus si fort pressée d'y retourner, que je ne pus résister; ce qui m'ayant fait peine, je le fus dire à ma Supérieure, qui me dit que je ne devais pas laisser d'y aller. Y étant donc retournée et faisant mon ouvrage à genoux, je me sentis d'abord toute recueillie intérieurement et extérieurement. Le Cœur adorable de mon Jésus me fut présenté plus brillant qu'un soleil. Il était au milieu des flammes de son pur amour, environné de Séraphins qui chantaient d'un concert admirable :

Association  
avec  
les Séraphins.

L'amour triomphe, l'amour jouit,  
L'amour du saint Cœur réjouit.

Ces esprits bienheureux m'invitèrent à m'unir à eux pour louer cet aimable Cœur, mais je n'osais le faire. Ils me dirent qu'ils étaient venus pour s'associer avec moi afin de lui rendre un continuel hommage d'amour, d'adoration et de louange; et qu'ils tiendraient ma place devant le saint Sacrement, afin que je le pusse aimer continuellement par leur entremise, et que, d'autre part, ils participeraient à mon amour souffrant comme je jouirais en leurs personnes. Ils écrivirent en même temps cette association dans le sacré Cœur, en lettres d'or et du caractère ineffaçable de l'amour. Cette grâce dura environ deux à trois heures, et j'en ai ressenti toute ma vie

les effets, tant par les secours que j'en ai reçus que par les suavités qu'elle m'avait fait ressentir et qu'elle produit toujours en moi. Je restai tout abîmée de confusion. Je ne nommai plus les anges, en les priant, que mes divins associés. »

Dieu continuant de favoriser de temps à autre la disciple bien-aimée de son sacré Cœur de grâces sensibles, la portait à un parfait retour en lui, et faisait une impression si vive de sa souveraineté, qu'il la portait à s'anéantir en sa présence.

Grâce reçue  
devant  
le saint  
Sacrement  
exposé.

Un jour, le saint Sacrement étant exposé, elle en reçut une grâce particulière qu'elle nous raconte en ces termes :

« Après m'être sentie toute retirée au dedans de moi par un recueillement extraordinaire de tous mes sens et puissances, Jésus-Christ, mon bon Maître, se présenta à moi tout éclatant de gloire, avec ses cinq plaies, brillantes comme autant de soleils. De sa sacrée humanité sortaient des flammes de toutes parts, surtout de son adorable poitrine, qui ressemblait à une fournaise. L'ayant ouverte, il me découvrit son divin Cœur, vive source de ces flammes. Ce fut alors qu'il me découvrit les merveilles inexplicables de son pur amour, et jusqu'à quel excès il l'avait porté à aimer les hommes, dont il ne recevait que de l'ingratitude ; « ce qui m'est plus sensible, me dit-il, que tout ce que j'ai souffert en ma Passion. S'ils rendaient quelque retour à mon amour, j'estimerais peu ce que j'ai fait pour eux, et voudrais, s'il se pouvait, en souffrir davantage. Mais ils n'ont que des froideurs et rebuts pour tous mes empressements à leur faire du bien. Toi, du moins, donne-moi ce plaisir, de suppléer à leur ingratitude autant que tu en peux être capable. » Et lui représentant mon impuissance, il me répondit : « Voilà de quoi suppléer à tout ce qui te manque. » A même temps ce divin Cœur s'ouvrant, il en sortit une flamme si ardente que je pensais en être consumée, en étant si pénétrée, que, ne pouvant plus la soutenir, je le priai d'avoir pitié de ma faiblesse. « Je serai

Jésus  
lui ouvre  
son Cœur.

Le sacré Cœur  
lance sur elle  
une étincelle.

ta force, me dit-il, ne crains rien ; mais sois attentive à ma voix, et à ce que je te demande pour accomplir mes desseins.

« Premièrement, tu me recevras dans le saint Sacrement, autant que l'obéissance te le voudra permettre, quelque mortification ou humiliation qu'il t'en puisse arriver, et que tu dois recevoir comme gages de mon amour.

« Tu communieras tous les premiers vendredis de chaque mois. Et toutes les nuits du jeudi au vendredi, je te ferai participer à cette mortelle tristesse que j'ai bien voulu souffrir au jardin des Olives, laquelle tristesse te réduira, sans que tu le puisses comprendre, à une espèce d'agonie plus rude à supporter que la mort. Et pour m'accompagner dans cette humble prière que je présentai alors à mon Père, tu te lèveras entre onze heures et minuit, et te prosterneras la face contre terre, tant pour apaiser la divine colère en demandant miséricorde pour les pécheurs, que pour adoucir en quelque façon l'amertume que je sentais de l'abandon de mes apôtres, qui m'obligea à leur reprocher de n'avoir pu veiller une heure avec moi, et pendant cette heure tu feras ce que je t'enseignerai. Mais écoute, ma fille, ne crois pas légèrement à tout esprit et ne t'y fie pas, car Satan enrage de te décevoir. C'est pourquoi ne fais rien sans l'approbation de l'obéissance, afin qu'il ne puisse te tromper, car il n'a point de pouvoir sur les obéissants. »

Tout le temps qu'elle reçut cette grâce, elle ne se sentait pas et ignorait où elle était. Lorsqu'on l'en vint retirer, voyant qu'elle ne pouvait se soutenir ni même répondre, on la mena à la Supérieure, qui, la voyant comme hors d'elle-même et toute tremblante, la fit mettre à genoux et la mortifia et humilia de toutes ses forces. Après que cette chère Sœur lui eut dit, quoique avec une extrême confusion, ce qui s'était passé en elle, elle en prit occasion de l'humilier davantage, sans lui rien accorder pour cette fois de ce que Notre-Seigneur lui avait demandé, traitant avec mépris tout ce qui lui avait été

Notre-Seigneur  
lui ordonne  
la communion  
du 1<sup>er</sup> vendredi.

Première  
révélation  
sur  
l'heure sainte.

Elle rend  
compte  
de ces faveurs  
à sa Supérieure,  
qui l'humilie  
et ne lui  
accorde rien.

déclaré : ce qui la consola beaucoup, et elle se retira dans une grande paix.

Ensuite de la grâce qu'elle avait reçue, elle fut pendant quelque temps dans une union si intime avec Dieu, qu'elle avait beaucoup de peine à s'appliquer aux actions extérieures. Elle en goûtait le don en silence, mais quoiqu'elle n'en parlât pas, son air recueilli et absorbé en Dieu faisait connaître que le divin Cœur opérait de grandes choses en son âme. Le feu qui la dévorait la jeta dans une fièvre continue; elle avait trop de plaisir de souffrir pour s'en plaindre, et n'en dit rien jusqu'à ce que les forces lui manquèrent.

Elle tombe  
malade.

On la mit à l'infirmerie. En la voyant, monsieur notre médecin connût qu'il y avait longtemps qu'elle supportait sa fièvre, dont elle eut encore près de soixante accès.

Son amour  
pour  
la souffrance.

Jamais elle ne ressentit tant de consolation. Tout son corps accablé d'extrêmes douleurs soulageait quelque peu l'ardente soif qu'elle avait de souffrir. Ce feu intérieur ne se nourrissait que du bois de la croix, des mépris et des souffrances, n'ayant jamais plus de douleur que celle de ne pas assez souffrir. On ne pouvait voir une plus grande patience et soumission qu'en cette chère malade. L'on appréhendait qu'elle en mourût; mais Notre-Seigneur la réservait à bien d'autres croix. Il lui en fit voir un échantillon dans une faiblesse qu'elle eut vers ce temps-là. Voici comme elle s'en explique à sa Supérieure :

Vision  
des trois  
Personnes  
de la sainte  
Trinité.  
Croix hérissée.

« Mon divin Époux me continuant toujours ses grâces, il me fit celle-ci : les trois adorables Personnes de la sainte Trinité se présentèrent à moi, et firent sentir de grandes consolations à mon âme. Je ne puis expliquer ce qui se passa, sinon que le Père éternel me présentant une grande croix toute hérissée d'épines et accompagnée de tous les instruments de la Passion, il me dit : « Tiens, ma fille, je te fais le même présent qu'à mon Fils bien-aimé. — Et moi, dit Jésus-Christ, je t'y attacherai comme je l'ai été, et je t'y

tiendrai fidèle compagnie. » L'adorable personne du Saint-Esprit me dit que, n'étant qu'amour, il m'y consumerait en me purifiant.

« Elles me parurent sous la forme de trois jeunes hommes vêtus de blanc, tout resplendissants de lumière, de même grandeur et beauté. Mon âme fut comblée d'une joie et d'une paix inconcevables. L'impression que ces divines Personnes firent sur moi ne s'effacera jamais de mon esprit. »

Elle ne comprit pas dans ce temps, comme elle l'a fait dans la suite, les grandes souffrances que cela lui signifiait. On lui ordonna de demander sa santé à Notre-Seigneur ; elle le fit, mais avec crainte d'être exaucée. On lui dit que l'on connaîtrait si tout ce qui se passait en elle venait de Dieu par son rétablissement, et que par suite on lui permettrait ce qu'il lui avait été commandé de faire, tant pour la communion du vendredi que pour veiller l'heure de minuit marquée. Notre chère Sœur, pour obéir, présenta toutes ces choses à Notre-Seigneur, et elle recouvra la santé.

La Supérieure exige son rétablissement pour preuve que l'esprit de Dieu la conduit.

La sainte Vierge, sa bonne Mère, la gratifia de sa présence et lui fit beaucoup de caresses. Après un long entretien, elle lui dit : « Prends courage, ma fille, dans la santé que je te donne de la part de mon Fils ; tu as encore un long et pénible chemin à faire, toujours sur la croix, percée de clous et d'épines et déchirée de fouets. Mais, ne crains rien, je ne t'abandonnerai pas, je te promets ma protection. » Ce qu'elle a expérimenté dans les grands besoins qu'elle a eus.

La sainte Vierge lui rend la santé.

Un miracle si visible, dont la Supérieure avait été l'occasion et la confidente, fit sur son esprit tout l'effet qu'il devait produire. Il ne lui resta plus de doute sur la vérité des grâces que Dieu faisait à sa servante. Mais se trouvant embarrassée pour la conduire dans ces voies éminentes de la perfection où Dieu l'appelait, elle crut qu'elle devait l'obliger à rompre le profond silence qu'elle avait gardé jusqu'alors, pour

On l'oblige  
de consulter  
plusieurs  
directeurs.

parler à quelques personnes de doctrine à qui elle découvrit ce qui se passait en elle. Dieu permit, pour augmenter le mérite de sa servante, que quelques-uns de ceux qu'elle consulta ne connurent pas d'abord l'esprit qui la guidait. Ils condamnèrent le grand attrait qu'elle avait pour l'oraison, la traitèrent de visionnaire, et lui défendirent de s'arrêter à ses inspirations.

On condamne  
sa voie.

On peut juger quel supplice c'est à une personne qui a assez de discernement pour voir qu'on se trompe à son égard, et qui a trop de vertu pour refuser d'obéir. « Je fis, dit-elle, tous mes efforts pour résister à ces attrait, croyant assurément que j'étais dans l'erreur. Mais n'en pouvant venir à bout, je ne doutais plus que je ne fusse abandonnée, puisqu'on me disait que ce n'était pas l'esprit de Dieu qui me gouvernait, et que cependant il m'était impossible de résister à cet esprit. »

Notre-Seigneur  
lui promet  
de lui envoyer  
quelqu'un  
pour  
la rassurer.

Dans ces appréhensions et agitations, elle s'adressa à son divin Maître, qui lui dit qu'il lui enverrait bientôt son fidèle serviteur, auquel il voulait qu'elle manifestât, selon l'intelligence qu'il lui en donnerait, tous les trésors et secrets de son sacré Cœur qu'il lui avait confiés, parce qu'il le lui envoyait pour la rassurer dans sa voie.

En attendant, le Seigneur continua de gratifier sa servante de sa présence actuelle et sensible, avec assurance que ce serait pour toujours. En effet, il ne l'en privait pas pour aucune faute qu'elle commît. Mais comme sa sainteté ne peut souffrir la moindre tache, il lui faisait voir jusqu'à la plus mince imperfection. C'était un tourment insupportable pour elle, de paraître devant cette sainteté adorable, chargée de la moindre imperfection et infidélité. Une fois, s'étant laissée aller à quelques mouvements de vanité en parlant d'elle, cette petite faute lui causa bien des larmes et gémissements. Son bien-aimé la reprit d'un ton sévère, en cette manière : Qu'as-tu, ô poudre et cendre ? et de quoi

te glorifies-tu, puisque tu n'as rien de toi que le néant et la misère? Afin que la grandeur de mes dons ne te fasse méconnaître à toi-même et oublier ce que tu es, je veux mettre un tableau devant tes yeux. »

Aussitôt il lui découvrit cette horrible peinture où était en raccourci tout ce qu'elle était. Ce qui la surprit si fort et lui donna tant d'horreur d'elle-même, que si la divine bonté ne l'avait soutenue elle se serait pâmée de douleur, ne pouvant comprendre l'excès d'une si grande miséricorde, de ne l'avoir pas encore précipitée en enfer. Comme c'était le supplice dont son Souverain punissait en elle les moindres vaines complaisances, elle était contrainte de lui dire quelquefois : « O mon Dieu, hélas! faites-moi mourir, ou cachez ce tableau : je ne puis vivre en le voyant. » Car il lui imprimait des pensées inconcevables de haine et de vengeance contre elle-même. L'obéissance ne lui permettant pas d'exécuter les rigueurs que cette vue lui suggérait, et n'osant l'outrepasser selon l'ordre de son céleste Époux, elle tâchait d'y suppléer par une fidèle accusation de ses fautes, dans les termes les plus humiliants, les exagérant de telle manière, que de petites imperfections elle faisait de grosses fautes, pour en avoir pénitence.

Le Dieu saint qui voit des défauts en ce qui nous semble le plus parfait, daigna donner à sa chère épouse de nouvelles lumières à ce sujet.

Un jour de fête de tous les Saints, elle entendit intelligiblement ces paroles :

Rien de souillé dans l'innocence;  
Rien ne se perd dans la puissance;  
Rien ne passe en ce beau séjour;  
Tout s'y consomme dans l'amour.

L'explication qu'elle en eut lui a servi longtemps d'occupation. Rien de souillé dans l'innocence, s'entend qu'elle ne devait souffrir aucune tache dans son âme ni dans son

Notre-Seigneur  
lui donne  
la vue  
d'elle-même.  
Elle  
en a horreur.

Connaissance  
qu'elle eut  
le jour  
de la Toussaint

cœur. Rien ne se perd dans la puissance : elle lui devait tout donner et abandonner ; étant la puissance même, on ne peut rien perdre en lui donnant tout. Pour les deux autres paroles, elles s'entendaient du paradis, où rien ne passe, car tout y est éternel et s'y consomme dans l'amour. A même temps, on lui fit voir un petit échantillon de la gloire céleste. Cette vue la mit dans des transports de joie et de désir si grands, qu'ils ne se peuvent exprimer.

Comme elle était pour lors en retraite, elle eut le loisir de passer tout le jour dans ces plaisirs inexplicables. Il lui semblait n'avoir plus rien à faire que d'en aller jouir. Mais elle se trouva déçue de son attente par ces paroles, qui lui furent dites :

C'est en vain que ton cœur soupire  
 Pour y entrer, comme tu crois ;  
 Il ne faut pas qu'on y aspire,  
 Que par le chemin de la croix.

Il lui fut montré ensuite tout ce qu'elle aurait à souffrir durant le cours de sa vie ; elle en frémit, quoiqu'elle ne le pût comprendre alors comme elle fit dans la suite.

Ses sentiments  
 dans  
 une retraite.

Dans une autre retraite, notre chère Sœur écrivit ses sentiments et résolutions ainsi qu'il suit :

« Je veux faire attention à tout ceci, nécessaire pour accomplir les desseins de Dieu sur moi, son indigne créature.

« Je parlerai toujours de Dieu avec respect et humilité ; et de tout ce qui regarde mon prochain, avec estime et charité ; et de moi-même jamais. Je me veux faire un plaisir de voir les autres bien traités dans l'élévation et l'estime, pensant que tout cela leur est dû, et non à moi, qui dois faire toute ma gloire de bien porter ma croix, sur laquelle je veux vivre pauvre et abjecte, inconnue, méprisée et oubliée, ne désirant de paraître que pour être humiliée, accusée et contrariée. Malgré les répugnances de la nature im-



mortifiée, je tâcherai de me tenir cachée sous la cendre des humiliations et dans l'amour de mon abjection. Je veux apprendre dans le sacré Cœur de Jésus à tout souffrir en silence sans me plaindre d'aucune chose qui me soit faite, puisque rien n'est dû à la poussière que de la fouler aux pieds; et le purgatoire doit être bien doux à celle qui a mérité l'enfer mille fois. Je tâcherai de ne rien faire pour le plaisir, y renonçant dans mon cœur et détournant mon attention, par quelques saintes pensées, de tous les plaisirs que les sens immortifiés pourraient rencontrer en prenant mes nécessités, comme de boire, de manger, dormir et me chauffer, tâchant de faire toutes mes actions dans la pureté d'intention du sacré Cœur de mon Jésus, auquel je m'unirai en tout ce que je ferai. C'est dans lui que je veux vivre, pâtir et agir selon ses desseins, et c'est par lui que je veux aimer et apprendre à bien souffrir. Je lui donne toutes mes actions pour qu'il en dispose à son gré, et qu'il répare les fautes que je commettrai. Je ne m'informerai point curieusement des fautes du prochain; et lorsque je serai obligée d'en parler, je le ferai dans la charité du sacré Cœur, en me mettant à sa place, et regardant si je serais bien aise que l'on me fît cela, ou qu'on le dit de moi. Et lorsque je verrai commettre quelque défaut, soit contre la charité, humilité et autres, j'offrirai au Père éternel une vertu du sacré Cœur de Jésus opposée à cette faute, pour la réparer et pour que la défaillante s'en puisse amender, et n'avoir jamais de vue sur les actions du prochain pour en mal juger. Dieu nous en fasse la grâce. »

L'Esprit souverain qui agissait et opérait indépendamment d'elle avait pris un empire absolu sur son être spirituel et même corporel. Une fois, il lui dit : « Je veux être toute ta joie et ta consolation, mais je serai aussi ton tourment et ton supplice. »

Dans cet état, ne pouvant avoir d'autre occupation que

Le Cœur  
de Jésus maître  
d'amour.

celle que son divin Maître lui donnait, elle craignait toujours d'être trompée, quelque assurance qu'elle ait pu recevoir du contraire, tant de la part de l'Esprit-Saint que des personnes qui la conduisaient. Enfin, après quelque temps d'angoisses, le Seigneur ne manquait pas de venir fortifier et encourager sa bien-aimée. Alors, se présentant à elle, il disait en lui découvrant son Cœur amoureux : « Voici le maître que je te donne, lequel t'apprendra tout ce que tu dois faire pour mon amour. C'est pourquoi tu en seras la disciple bien-aimée. » Elle en ressentit une grande joie, et ne savait comment rendre grâce à son libérateur. Se trouvant si abandonnée à ce divin Maître d'amour, elle n'avait pas le pouvoir de recourir ailleurs dans ses nécessités et difficultés. Aussi dit-elle : « Je me prosternais en esprit à ses pieds, lorsque je ne le pouvais de corps dans tous mes exercices ; je lui faisais amende honorable pour les injures qu'il recevait des cœurs qui lui étaient consacrés, et me tenais devant lui en qualité de disciple bien-aimée de son Cœur. C'était mon repos, ma retraite et ma force dans mes faiblesses, lorsque je me trouvais accablée de peines et de douleurs causées par la sainteté de justice, qui me réduisait à deux doigts de la mort. Mais lorsqu'il me voyait à cette extrémité, il me disait : « Viens prendre du repos, pour souffrir plus courageusement. » Je me sentais aussitôt abîmée dans cette fournaise d'amour, où je ne pensais plus qu'à l'aimer, m'en sentant des mouvements si forts et violents, qu'il me semblait que mon âme s'allait séparer de mon corps, qui se trouvait si lassé, que je ne pouvais mettre un pied devant l'autre. Il me fallait faire une violence continuelle, crainte qu'on ne s'en aperçût. Il me semblait que la tranquillité de la nuit n'était que pour me faire jouir des entretiens de mon divin Époux, avec lequel les heures ne m'étaient que des moments. Quand je sens mes forces épuisées, je l'appelle à mon secours, lui disant : Vous êtes ma force et mon soutien : ce qu'il m'a fait sentir sensiblement. »

Un jour, pendant l'oraison, me sentant un grand désir de souffrir quelque chose pour Dieu et le considérant sur l'arbre de la croix, il me tint fortement attachée à lui, me disant amoureusement : « Reçois, ma fille, la croix que je te donne, et la plante dans ton cœur, l'ayant toujours devant les yeux et la portant entre les bras de tes affections. Les plus rigoureux tourments qu'elle te fera sentir seront inconnus et continuels : une faim sans te rassasier, une soif sans te désaltérer, une ardeur sans rafraîchissement. » Ne pouvant comprendre ces paroles, je lui dis : « Mon Dieu, donnez-moi l'intelligence de ce que vous voulez que je fasse. — L'avoir dans ton cœur, me dit-il, c'est-à-dire qu'il faut être crucifiée en toutes choses ; la porter entre tes bras, c'est-à-dire l'embrasser amoureusement toutes les fois qu'elle se présente, comme le plus précieux gage que je te puisse donner en cette vie de mon amour. Cette faim continuelle des souffrances sera pour honorer celle que j'avais de souffrir pour mon Père éternel ; cette soif sera de moi et du salut des âmes, en mémoire de celle que j'ai eue sur l'arbre de la croix. »

Jésus lui donne  
la croix.

[Parmi les immenses faveurs que cette chère Sœur recevait de son divin Époux, en voici une des plus remarquables dans l'ordre de la mission qu'il voulait lui confier relativement à son divin Cœur. Il pourrait très-bien se faire que cette apparition fût la première, celle dans laquelle il la fit reposer sur son Cœur. Nous la rapportons selon qu'elle-même en rendit compte au Père Rolin, par un ordre exprès de l'obéissance.]

« Un jour de saint Jean l'Évangéliste, après avoir reçu de mon divin Sauveur une grâce à peu près semblable à celle que reçut le soir de la cène ce disciple bien-aimé, le Cœur divin me fut représenté comme sur un trône de feu et de flammes, rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme un cristal. La plaie qu'il reçut sur la croix y paraissait visiblement ; il y avait une couronne d'épines

Grâce reçue  
le jour  
de saint Jean  
l'Évangéliste.

autour de ce divin Cœur, et une croix au-dessus. Mon divin Maître me fit entendre que ces instruments de sa passion signifiaient que l'amour immense qu'il a eu pour les hommes avait été la source de toutes ses souffrances; que dès le premier moment de son incarnation tous ses tourments lui avaient été présents, et que ce fut dès ce premier moment que la croix fut, pour ainsi dire, plantée dans son Cœur; qu'il accepta dès lors toutes les douleurs et humiliations que sa sainte humanité devait souffrir pendant le cours de sa vie mortelle, et même les outrages auxquels son amour pour les hommes l'exposait jusqu'à la fin des siècles, dans le saint Sacrement. Il me fit ensuite connaître que le grand désir qu'il avait d'être parfaitement aimé des hommes lui avait fait former le dessein de leur manifester son Cœur, et de leur donner dans ces derniers siècles ce dernier effort de son amour, en leur proposant un objet et un moyen si propre pour les engager à l'aimer, et à l'aimer solidement, leur ouvrant tous les trésors d'amour, de miséricorde, de grâce, de sanctification et de salut qu'il contient, afin que tous ceux qui voudraient lui rendre et lui procurer tout l'honneur et l'amour qu'il leur serait possible, fussent enrichis avec profusion des divins trésors dont il est la source féconde et inaltérable.

« Il m'a encore assuré qu'il prenait un singulier plaisir d'être honoré sous la figure de ce Cœur de chair, dont il voulait que l'image fût exposée en public, afin, ajouta-t-il, de toucher le Cœur insensible des hommes, me promettant qu'il répandrait avec abondance sur tous ceux qui l'honoreront tous les trésors de grâces dont il est rempli. Partout où cette image sera exposée pour y être singulièrement honorée, elle y attirera toutes sortes de bénédictions.

« Mais voici cependant ce qui me causa une espèce de supplice, qui me fut plus sensible que toutes les autres peines dont j'ai parlé: c'est lorsque cet aimable Cœur me fut présenté avec ces paroles: « J'ai une soif ardente d'être honoré

des hommes dans le saint Sacrement, et je ne trouve presque personne qui s'efforce selon mon désir de me désaltérer, usant envers moi de quelque retour<sup>1</sup>. »

« Dès ce temps-là, je ne pouvais contenir les sentiments de l'ardent amour que je ressentais pour Jésus-Christ. J'aurais voulu le répandre en toute occasion, par mes paroles, dans la pensée que j'avais que les autres, recevant les mêmes grâces que moi, étaient dans les mêmes sentiments; mais j'en fut dissuadée, tant par le Révérend Père de La Colombière, que par les grandes oppositions que j'y trouvai. Tout le plaisir, du moins, que j'eus en ceci et l'avantage que je tirai de ces petits excès de zèle et de ferveur, c'est qu'ils me procurèrent quelques humiliations et une petite épreuve qui a duré quelques années pour l'amour du sacré Cœur. »

Le Révérend Père de la Colombière, très-saint et digne religieux de la compagnie de Jésus, fut envoyé supérieur dans cette ville, en l'année 1674<sup>2</sup>.

La première fois qu'il vit la Communauté, sœur Marguerite entendit intérieurement ces paroles : « Voilà celui que je t'envoie. » Ce qu'elle reconnut bientôt dans la confession des quatre-temps (de carême 1675), sans qu'ils se fussent jamais vus ni parlé. Il la retint fort longtemps, et lui parlait comme s'il eût compris ce qui se passait en elle. Néanmoins elle ne voulut pas faire aucune ouverture pour cette première fois. Le Père, s'apercevant qu'elle voulait se retirer, crainte

Le R. P. de  
La Colombière  
arrive à Paray.

<sup>1</sup> Cette grande faveur laissa dans l'âme de la Bienheureuse d'ineffaçables souvenirs, que renouvelait chaque année la fête du saint évangéliste. Environ deux ans avant sa mort, notre Sœur confiait encore à la mère de Saumaise les sentiments qui animaient son cœur sur ce sujet. (Voir au second volume la lettre XCIII<sup>e</sup>.)

<sup>2</sup> Tout à fait à la fin de l'année; ou mieux encore, au commencement de 1675; car le père de la Colombière quittera Paray à la fin de septembre 1676; or il dit lui-même dans sa quatrième lettre à sa sœur qu'il n'a été en relation qu'un an et demi avec les monastères de Paray et de Charolles; ce qui fixe le commencement de ces relations au mois de mars 1675.

d'incommoder la Communauté, lui demanda si elle agréerait qu'il vînt une autre fois pour lui parler en ce même lieu. Mais son naturel timide, qui l'éloignait de toute communication, lui fit répondre que, n'étant pas à elle, elle ferait ce que l'obéissance lui ordonnerait. Elle se retira ainsi sans lui dire autre chose.

Peu de temps après, le père de La Colombière étant venu faire une conférence à la Communauté, remarqua notre chère Sœur, qui était fort jeune, comme une personne en laquelle il découvrait quelque chose d'extraordinaire. Ce qui l'obligea, après son entretien, de demander à la mère de Saumaise quelle était cette jeune religieuse qui était en telle place qu'il lui dépeignait. La Supérieure la lui ayant nommée, il dit que c'était une âme de grâce.

Peu de temps après, cette très-honorée Mère l'ayant fait revenir, ordonna à notre vertueuse Sœur de lui parler, afin de s'assurer de ce qui se passait en elle. Elle y alla, mais avec une extrême répugnance, qui fut la première déclaration qu'elle lui fit. Le digne serviteur de Dieu lui fit réponse qu'il était bien aise de lui donner l'occasion de faire un sacrifice à Dieu. Ensuite elle lui ouvrit son cœur, et lui découvrit le fond de son âme sans peine, manifestant le bien et le mal, sur quoi il la consola beaucoup, en l'assurant qu'elle n'avait rien à craindre dans la conduite de cet Esprit-Saint, d'autant plus qu'il ne la retirait point de l'obéissance; qu'elle devait suivre tous ses mouvements, lui abandonner tout son être, pour le sacrifier et immoler selon son plaisir, et il admirait l'infinie bonté de Dieu, qui ne s'était pas rebutée de tant de résistances qu'elle lui faisait.

Il lui apprit à estimer les dons de Dieu, à recevoir avec respect et humilité les fréquentes communications et les familiers entretiens dont il la gratifiait, et lui dit qu'elle devait être en de continuelles actions de grâces d'une si ex-

La Supérieure  
ordonne à sœur  
Marguerite  
de se découvrir  
à lui.

Il la rassure.

cessive bonté. Cette chère Sœur ayant fait entendre au Révérend Père, que le Souverain de son âme la poursuivait de près, sans exception de temps et de lieu, et qu'elle ne pouvait prier vocalement qu'avec une extrême violence, il lui dit de ne le plus faire, et qu'elle devait se contenter de ce qui était d'obligation, y ajoutant le chapelet, lorsqu'elle le pourrait.

Mais la divine Bonté, qui ne voulait pas qu'elle reçût aucune consolation qui ne fût accompagnée d'humiliations, permit que cette communication spirituelle lui en attirât grand nombre ; et ce bon Père eut aussi à souffrir à son sujet. On disait qu'elle le voulait décevoir par ses illusions, et le tromper comme les autres. Cela ne lui faisait point de peine. Il lui continua son assistance le peu de temps qu'il demeura en cette ville, et cette chère Sœur s'est souvent étonnée comme il ne l'avait pas abandonnée, par la manière dont elle traitait avec lui, qui aurait rebuté tout autre. De sa part, il n'oublia rien pour l'humilier et mortifier, ce qui lui faisait un fort grand plaisir.

Cette communication lui attire des humiliations.

Une fois que ce saint religieux disait notre messe de communauté, Notre-Seigneur les combla de grâces. Comme notre chère Sœur s'approchait pour recevoir son divin Maître par la sainte communion, il lui montra son sacré Cœur comme une ardente fournaise, et deux autres cœurs qui s'y allaient abîmer, lui disant : « C'est ainsi que mon pur amour unit ces trois cœurs pour toujours. » Après il lui fit entendre que cette union était toute pour la gloire de son sacré Cœur, dont il voulait qu'elle découvrit au Père les trésors, afin qu'il en fît connaître et en publiât le prix et l'utilité ; et pour cela il voulait qu'ils fussent comme frère et sœur, également partagés des biens spirituels. Là-dessus, représentant à Notre-Seigneur sa pauvreté et l'inégalité qu'elle voyait entre un saint homme rempli de vertus et de mérites, et une pauvre et chétive pécheresse, son divin Maître lui répondit : « Les

Leur union dans le sacré Cœur.

richesses infinies de mon Cœur y suppléeront, et égaleront tout <sup>1</sup>. »

Elle lui fait  
connaître  
ce que  
Notre-Seigneur  
lui avait révélé  
à son sujet.

La manière humble et remplie d'actions de grâces avec laquelle ce bon Père reçut tout ce qu'elle lui dit de la part de son divin Maître en ce qui le concernait, toucha si sensiblement la servante de Dieu, qu'elle avoue en avoir tiré plus de profit que de tous les sermons qu'elle aurait pu entendre. Nous la laissons parler elle-même :

Elle le consulte  
au sujet  
des lettres  
et des billets.

« Je dis encore au Révérend Père que Notre-Seigneur me départait plusieurs grâces, qui regardaient certaines âmes, et auxquelles il voulait que je les découvrisse pour sa gloire, soit de parole, ou par écrit, selon qu'il me le ferait connaître, sans me mettre en peine de la manière de les dire ou de les écrire; parce qu'il y attacherait l'onction de sa grâce, pour produire l'effet qu'il prétendait dans ceux qui le recevraient bien; que je souffrais beaucoup de la résistance que je faisais d'écrire pareilles choses et de donner certains billets d'où il me revenait de grandes humiliations. Il m'ordonna de suivre les mouvements que j'aurais là-dessus, quelque peine et humiliation qu'il m'en dût coûter; que je disse avec simplicité ce qui me serait inspiré; que je présentasse à ma Supérieure les billets que j'aurais écrits, et que je fisse ce qu'elle m'ordonnerait. Je m'en tins à cet avis; mais cela m'a attiré bien des abjections de la part des créatures. »

<sup>1</sup> Une grâce à peu près semblable est rapportée dans le mémoire de la Bienheureuse, écrit par ordre de la mère de Saumaise, mais elle n'a aucun rapport avec le père de La Colombière :

« Un jour de la fête du Cœur de la très-sainte Vierge, après la sainte communion, Notre-Seigneur me fit voir trois cœurs, dont celui qui était au milieu paraissait très-petit et presque imperceptible. Les deux autres étaient tout lumineux et éclatants, dont l'un surpassait incomparablement l'autre, et j'entendis ces paroles : « C'est ainsi que mon pur amour unit ces trois cœurs pour toujours. » Les trois n'en firent qu'un, cette vue me dura assez longtemps, et m'inspira des sentiments d'amour et de reconnaissance qu'il me serait difficile d'exprimer. »

Ces deux cœurs lumineux sont évidemment les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, et le plus petit celui de notre Bienheureuse, qui « s'y allait abîmer ».



Le serviteur de Dieu ordonna de plus à cette chère Sœur d'écrire ce qui se passait en elle ; à quoi elle avait une mortelle répugnance. Elle l'écrivait pour obéir, puis le brûlait, croyant avoir suffisamment satisfait à cette obéissance ; mais elle ne laissa pas de souffrir beaucoup ; on lui en donna du scrupule, en lui défendant de le faire à l'avenir.

Il lui ordonne d'écrire ce qui se passe en elle.

Comme ce fut par l'ordre du père de La Colombière qu'elle écrivit une grâce extraordinaire qu'elle reçut en ce temps-là touchant la dévotion du sacré Cœur de Jésus, et que ce saint religieux a été un des premiers dont Dieu s'est servi pour la faire connaître, nous l'allons mettre ici comme il l'a écrite dans le journal de sa Retraite spirituelle..

« Finissant, dit-il, cette retraite, plein de confiance en la miséricorde de mon Dieu, je me suis fait une loi de procurer par toutes les voies possibles l'exécution de tout ce qui me fut prescrit de la part de mon adorable Maître en procurant l'accomplissement de ses désirs touchant la dévotion qu'il a suggérée à une personne à qui il se communique fort confidentiellement, et pour laquelle il a bien voulu se servir de ma faiblesse.

« Dieu donc s'étant ouvert à la personne qu'on a sujet de croire être selon son Cœur par les grandes grâces qu'il lui a faites, elle s'en expliqua à moi. Je l'obligeai de mettre par écrit ce qu'elle m'avait dit ; ce que j'ai voulu décrire moi-même dans le journal de mes retraites, parce que Dieu veut dans l'exécution de ce dessein se servir de mes faibles soins. »

« Étant, dit <sup>dit M. Marie</sup> cette sainte âme, devant le saint Sacrement <sup>Dernière faveur insigne touchant la dévotion au sacré Cœur, 1675.</sup> un jour de son octave, je reçus de mon Dieu des grâces excessives de son amour. Et me sentant touchée du désir de quelque retour, et de lui rendre amour pour amour, il me dit : « Tu ne m'en peux rendre un plus grand qu'en faisant ce que je t'ai déjà tant de fois demandé. » Et me découvrant son divin Cœur : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné, jusqu'à s'épuiser et se consumer

pour leur témoigner son amour ; et pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitude par les mépris, irrévérances, sacrilèges et froideurs qu'ils ont pour moi dans ce Sacrement d'amour. Mais ce qui m'est encore plus sensible, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui en usent ainsi. C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon Cœur, en communiant ce jour-là, et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable, pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été exposé sur les autels. Je te promets aussi que mon Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son divin amour sur ceux qui lui rendront cet honneur, et qui procureront qu'il lui soit rendu.»

« Mais, mon Seigneur, à qui vous adressez-vous ? lui dit-elle, à une chétive créature et à une si pauvre pécheresse que son indignité serait même capable d'empêcher l'accomplissement de votre dessein. Vous avez tant d'âmes généreuses pour l'exécuter ! »

« Eh quoi ! lui dit ce divin Sauveur, ne sais-tu pas que je me sers des sujets les plus faibles pour confondre les forts, et que c'est ordinairement sur les plus petits et pauvres d'esprit que ma puissance se manifeste avec plus d'éclat, afin qu'ils ne s'attribuent rien à eux-mêmes ? »

Notre-Seigneur  
lui dit  
de s'adresser  
au père  
de.  
La Colombière.

« Donnez-moi donc, lui dit-elle, le moyen de faire ce que vous me commandez ! Pour lors il m'ajouta : « Adresse-toi à mon serviteur, le père de La Colombière, jésuite, et dis-lui de ma part de faire son possible pour établir cette dévotion et donner ce plaisir à mon divin Cœur. Qu'il ne se décourage pas pour toutes les difficultés qu'il rencontrera, car il n'en manquera pas ; mais il doit savoir que celui-là est tout-puissant, qui se défie de lui-même pour se confier entièrement en moi. »

Le père de La Colombière, qui avait le discernement fort

juste, n'était pas un homme à croire légèrement quoi que ce soit; mais il avait des preuves trop éclatantes de la vertu solide de la personne qui lui parlait, pour craindre en ceci la moindre illusion. C'est pourquoi il s'appliqua aussitôt au ministère que Dieu venait de lui confier; et pour s'en acquitter solidement et parfaitement, il voulut commencer par lui-même : il se consacra donc entièrement au sacré Cœur de Jésus, et lui offrit tout ce qu'il crut en lui capable de l'honorer et de lui plaire.

Le père  
de  
La Colombière  
se consacre  
au sacré Cœur.

Cette consécration eut lieu le vendredi vingt-unième de juin 1675. Ce jour suivait l'octave du Très-Saint-Sacrement, et peut être regardé comme celui où la dévotion au sacré Cœur fit sa première conquête. *page 134*

Les grâces extraordinaires que le saint jésuite reçut de cette pratique, le confirmèrent bientôt dans l'idée qu'il avait eue déjà de l'importance et de la solidité de cette dévotion.

Dieu fit trouver à notre chère Sœur beaucoup de consolation par les communications qu'elle a eues avec ce saint religieux, tant pour lui apprendre à correspondre à ses desseins, que pour la rassurer dans les grandes craintes où elle était souvent d'être trompée, ce qui la faisait gémir sans cesse.

Quoiqu'il soit peu resté dans cette ville, le père de La Colombière ne laissa pas d'inspirer cette dévotion à toutes ses filles spirituelles, les faisant communier le vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement, à l'honneur du sacré Cœur de Jésus.

Le père  
de  
La Colombière  
inspire  
la dévotion  
du sacré Cœur  
à ses pénitentes.

Une d'entre elles<sup>1</sup> demanda au père Forest, alors préfet,

<sup>1</sup> C'était M<sup>lle</sup> de Lyonne. (Voir sa biographie, note I.)

Nous devons citer ici une de ses dépositions en 1715 : Sœur Marie-Rosalie de Lyonne assure « qu'étant encore dans le siècle, elle apprit par le Révérend Père Forest, préfet au collège des jésuites de cette ville, qu'il y avait une âme prédestinée dans le monastère de la Visitation de Paray, et que c'était la sœur Alacoque. Quoiqu'elle fût alors dans une très-grande opposition pour se faire religieuse, la Vénérable lui fit connaître que c'était la volonté de Dieu qu'elle prit ce parti, et qu'elle se chargeait de faire réussir le tout, malgré ses répugnances; qu'elle ne devait

Déposition  
de 1715.

d'où venait qu'on avait envoyé à Paray un homme d'un si grand mérite. Il lui répondit. « Mademoiselle, c'est en faveur d'une âme de choix qui avait besoin de sa conduite. » Cette même demoiselle étant venue à nos parloirs par hasard, y vit notre vénérable Sœur, qu'une autre avait demandée. Elle connut que c'était d'elle que le Révérend Père Forest lui avait parlé, et l'on croit qu'elle tient sa vocation religieuse de ses prières et des avis qu'elle donna au père de La Colombière à son sujet. Elle resta très-édifiée et charmée de sa vertu.

Le Révérend Père de La Colombière l'estimait lui-même jusqu'à la consulter dans les doutes qu'il avait.

Dieu ayant destiné ce saint homme à des choses extraordinaires, en fit connaître quelque chose à notre vertueuse Sœur, qui s'expliqua sur sa sortie de France longtemps auparavant que ses supérieurs y eussent pensé. Il en reçut même deux ordres bien différents l'un après l'autre; comme il pensait à exécuter le dernier, il reçut celui de se rendre à Paris, pour de là passer en Angleterre.

Le père  
de  
La Colombière  
en Angleterre.

Notre chère Sœur reçut ce coup avec une entière conformité à la volonté de Dieu, qui le lui avait rendu si utile dans le peu de temps qu'il demeura ici. Lorsqu'elle voulait y réfléchir, Notre-Seigneur lui fit ce reproche: « Eh quoi! ne te suffis-je pas, moi qui suis ton principe et ta fin? » Il n'en fallut pas davantage pour lui tout abandonner.

Résolutions  
inspirées  
à sœur  
Marguerite  
par le Révérend  
Père.

Avant son départ pour l'Angleterre, le père de La Colombière donna à notre vertueuse sœur Alacoque pour résolutions ce peu de paroles, qui contiennent beaucoup de choses:

« Il faut vous souvenir que Dieu demande tout de vous et qu'il ne demande rien. Il demande tout, parce qu'il veut

point reculer davantage, l'assurant toujours qu'elle savait de bonne part que Dieu le voulait; qu'en effet, contre toute apparence et même contre l'avis d'une partie de sa famille, elle prit l'habit de la sainte Religion. Elle avoue qu'elle en a toute l'obligation à la vénérable sœur Alacoque; que lorsqu'elle avait quelque peine intérieure elle s'y adressait avec confiance, et trouvait toujours près d'elle de la consolation. »

régner sur vous et dans vous, comme dans un fonds qui est à lui en toute manière, de sorte qu'il dispose de tout, que rien ne lui résiste, que tout plie, que tout obéisse au moindre signe de sa volonté. Il ne demande rien de vous, parce qu'il veut tout faire en vous, sans que vous vous mêliez de rien, vous contentant d'être le sujet sur qui et en qui il agit, afin que toute la gloire soit à lui, et que lui seul soit connu, loué et aimé éternellement. »

Le Révérend Père voulut aussi recevoir de sa pénitente un billet qui pût l'aider à accomplir la laborieuse tâche que le divin Maître allait lui imposer, et qui lui fut en effet d'un grand secours au milieu des embarras sans nombre auxquels l'exposa sa nouvelle et périlleuse mission. S'il en est sorti victorieux, il l'attribue aux lumières que la vertueuse sœur Marguerite lui avait communiquées, ou qu'elle lui transmettait encore par l'entremise de sa Supérieure, la mère de Saumaise. De son côté, le saint religieux continuait à notre chère Sœur sa précieuse direction, tout en lui écrivant rarement; mais il avait une correspondance très-suivie avec la Supérieure, qui servait d'intermédiaire pour l'un comme pour l'autre.

Voici le billet que notre chère Sœur remit au père de La Colombière, dont il fait mention dans sa Retraite spirituelle, page 223 :

PREMIER ARTICLE. « Le talent du père de La Colombière est d'amener les âmes à Dieu; c'est pourquoi les démons feront leurs efforts contre lui. Même des personnes consacrées à Dieu lui donneront de la peine, et n'approuveront pas ce qu'il dira dans ses sermons pour les y conduire. Mais sa bonté, dans ses croix, sera son soutien, autant qu'il se confiera en lui. »

DEUXIÈME ARTICLE. « Il doit avoir une douceur compatissante pour les pécheurs, et ne se servir de la force que lorsque Dieu le lui fera connaître.

Billet  
que sœur  
Marguerite  
donne au Père  
à son départ.

TROISIÈME ARTICLE. « Qu'il ait un grand soin de ne pas tirer le bien de sa source. Cette parole est courte, mais contient beaucoup. Dieu lui en donnera l'intelligence selon l'application qu'il y fera. »

Voilà les trois articles contenus dans le mémoire ou billet prophétique, que notre chère Sœur donna au père de La Colombière avant son départ. Sans en comprendre d'abord tout le sens, il le conserva précieusement, et en vit peu à peu la réalisation, ainsi qu'il le dit lui-même au livre de sa Retraite spirituelle, page 229 :

« Je me suis aperçu, le troisième jour de mes exercices, que le premier point du papier qui me fut donné à mon départ pour Londres, lequel point on m'a encore fort confirmé par une lettre que je reçus il y a environ deux mois, je me suis aperçu, dis-je, qu'il n'était que trop véritable; car depuis mon départ pour Paris, le démon m'a tendu cinq ou six pièges qui m'ont fort troublé, et dont je ne suis sorti que par une grâce particulière.

« Le cinquième jour, Dieu m'a donné, si je ne me trompe, l'intelligence de ce point du mémoire que j'ai apporté de France : « Qu'il ait grand soin de ne point tirer le bien de sa source. Cette parole est courte, mais elle contient beaucoup, et Dieu lui en donnera l'intelligence selon l'application qu'il y fera. »

« Il est vrai que j'avais souvent examiné ce mot : Tirer le bien de sa source, sans le pouvoir pénétrer. Aujourd'hui, ayant remarqué que Dieu m'en devait donner l'intelligence selon l'application que j'y ferais, je l'ai médité assez longtemps sans y trouver d'autre sens que celui-ci que je devais rapporter à Dieu tout le bien qu'il voudrait faire par moi. Mais après avoir avec peine détourné ma pensée de cette considération, tout d'un coup il s'est fait comme un jour en mon esprit, à la faveur duquel j'ai vu clairement que c'était la résolution du doute qui m'avait troublé les deux ou trois

premiers jours de mes exercices, sur le sujet de ma pension. J'ai compris que cette parole contient beaucoup, parce qu'elle porte à la perfection de la pauvreté. »

Nous allons mettre ici quelques extraits des lettres de ce saint religieux à la mère de Saumaise; elles prouveront l'idée qu'il avait de la vertu de notre vertueuse Sœur.

Le 20 novembre 1676, il écrivait de Londres :

« On ne trouve point ici de filles de Sainte-Marie, et beaucoup moins encore de sœur Alacoque; mais on trouve Dieu partout quand on le cherche, et on ne le trouve pas moins aimable à Londres qu'à Paray. Je le remercie de tout mon cœur de la grâce qu'il me fait d'être dans le souvenir de cette sainte religieuse; je ne doute point que ses prières ne m'attirent de grandes grâces. Je tâcherai de faire un bon usage des avis que vous me donnez par l'écrit, et surtout de celui que vous me marquez avoir été confirmé dans sa dernière solitude. »

1<sup>re</sup> lettre.

Londres, 7 février 1677. — « Vous serez bien aise d'apprendre que le billet que vous me donnâtes à mon départ, était rempli de presque autant de mystères que de paroles. Je n'en ai compris le sens que dans une retraite que je fis il y a dix jours. Mais il est vrai que Notre-Seigneur n'avait rien laissé à dire, et qu'il y avait des préservatifs contre tous les maux qui me pouvaient arriver. Tout est accompli, à la réserve de la persécution, dont il est parlé au premier article et qu'une personne consacrée à Dieu doit me susciter. Car pour celles du démon qui sont prédites au même point, il est vrai qu'il n'y a sortes de pièges qu'il ne m'ait tendus.

Après  
la retraite  
du Révérend  
Père,  
en janvier 1677.

« Le deuxième et le troisième article étaient de la dernière conséquence pour le repos de ma vie et pour ma perfection. Je m'imaginai d'abord, et je l'ai cru pendant trois mois, que ce n'étaient que des avis généraux qui s'étendaient à toute la vie; mais j'ai connu que c'étaient des conseils pour

des occasions présentes, et des remèdes contre des pensées et des desseins qui me troublaient et étaient fort opposés à ceux de Dieu.

« Le dernier surtout, que je n'avais jamais pu comprendre, s'ouvrit tout d'un coup à mon esprit avec une si grande clarté, qu'il n'y avait rien au monde de plus net.

« Je ne saurais vous dire la joie que cette lumière me causa, parce qu'elle vint dans un temps que je m'appliquai à le chercher, après avoir fait réflexion sur ces paroles qui sont à la fin : « Que Dieu m'en donnerait l'intelligence selon l'application que j'y ferais. » Je ne vous dis pas tous les trésors que j'ai découverts dans ce petit mémoire, je serais trop long. Tout ce que je vous puis dire, c'est que si c'est le mauvais esprit qui l'a dicté, il est extrêmement contraire à lui-même, vu que j'y ai puisé de si grands secours contre ses attaques, et qu'il fait sur moi tous les effets que le Saint-Esprit a coutume de produire. »

Autre lettre  
de Londres.

« Ce n'est pas sans raison que vous me mandez que notre chère sœur Alacoque avait été confirmée sur ce qui est contenu au premier article du billet que vous me donnâtes à mon départ. J'avais besoin de cet avis, justement dans le temps que vous me l'écrivîtes. Je crois que c'est au sujet de la personne ecclésiastique qui devait me faire de la peine sur les choses que je dirais pour attirer les âmes à Dieu. C'était la seule chose dont jusqu'ici je n'avais pas vu l'effet. Mais enfin cela est arrivé à l'égard de la personne que je vous marquais s'être donnée à Dieu, sans qu'il m'en ait rien coûté. Je m'en souvins, Dieu merci, fort à propos, dans la première occasion. Cela a servi beaucoup à me donner de la constance, car je fus tenté d'abandonner tout, crainte d'un éclat qui pouvait scandaliser et rompre la charité. »

Londres, 17 mars 1677. — « Il n'y a que quinze jours que j'ai compris les deux points du papier que j'apportai de Paray, où il m'était recommandé d'avoir pour les pécheurs une dou-



ceur compatissante. Je ne doute pas que cela ne regarde la première personne qui se présenta à moi dès mon arrivée. Notre-Seigneur voit bien le besoin que j'ai d'être prévenu. Je vous ai marqué par ma dernière lettre plusieurs choses fort particulières au sujet de ce billet, mais il est impossible de dire les choses comme je les sens. »

Londres, 3 mai 1677. — « Je me réjouis avec notre sœur Alacoque du sacrifice qu'elle a fait à Notre-Seigneur, et des marques d'approbation que Dieu lui en a données. Je prends beaucoup de part à l'accomplissement avantageux de ce qui avait été prédit à votre égard. J'admire la fidélité de Dieu en cela, et la perfection avec laquelle il fait tout ce qu'il fait. Je le supplie de vous faire du bien à proportion des obligations que je vous ai. Vous-même, ma très-chère Mère, ne savez pas combien elles sont grandes. Dans le dernier billet de la sœur Alacoque, il me semble que j'ai tout compris, excepté ce dernier mot : Sans réserve. Cela est d'une si grande étendue, que je crains extrêmement de ne point remplir ce conseil ; ce n'est pas que je n'en aie déjà tiré de grands fruits. Mais je m'estimerais heureux si je pouvais faire tout ce que cette parole signifie. »

Londres, ce 25 novembre 1677. — « Je ne puis vous dire combien votre lettre m'a donné de consolation. Le billet de la sœur Alacoque me fortifie beaucoup, et me rassure sur mille doutes qui me viennent tous les jours. Je suis bien en peine sur ce qu'elle désire de moi, et ne sais que lui répondre. Le bon Dieu ne se découvre pas à moi comme à elle, et je suis bien éloigné de la conseiller en rien. Néanmoins, pour contenter son humilité, je lui écrirai aujourd'hui.

« Que de joie me cause tout ce que vous me dites de cette bonne Sœur ! Que Dieu est admirable ! Mais qu'il est aimable dans ses saints !... Je ne saurais la plaindre dans son mal ; il me semble que ces coups que l'on reçoit de la main de

Dieu sont plus doux mille fois que les caresses qui nous viennent de la main des hommes. »

Londres, ce 30 avril 1678. — « Je vous remercie très-humblement de la lettre de notre sœur Alacoque; je lui ferai réponse, et si vous jugez à propos vous la lui rendrez, sinon vous en ferez ce qu'il vous plaira. Je suis fort édifié de tout ce qu'elle m'écrit, et me confirme si fortement dans la foi des choses que Notre-Seigneur lui découvre, soit du passé, soit de l'avenir, que je pense que je n'ai plus de mérite à croire. »

Londres, 3 mai 1678. — « Je ne crois pas que sans le billet où étaient les avis de la sœur Alacoque, j'eusse jamais pu soutenir les peines que j'ai souffertes, et qui ne m'ont jamais attaqué avec plus de violence que lorsque j'étais pressé, et comme accablé de travail. »

Londres, 9 mai 1678. — « Il faut nécessairement se remettre du succès à Celui qui en peut donner un bon à nos peines, selon le salutaire avis que m'a envoyé une fois la sœur Alacoque. J'en ai reçu d'elle trois ou quatre qui me servent de règle pour ma conduite, et qui font tout le bonheur de ma vie. Dieu soit béni éternellement, qui daigne nous éclairer, nous autres pauvres aveugles, par les lumières des personnes qui communiquent plus intimement avec lui! »

Londres..... — « Je répondrais volontiers à celle de notre sainte sœur Alacoque, laquelle m'a extrêmement édifié. Mais je me sens incapable de lui dire quelque chose, et je crains si fort d'interrompre ses occupations intérieures, que je ne me puis résoudre à suivre en cela mon inclination. Je la trouve si savante et si éclairée, et d'ailleurs je suis persuadé que Dieu se communique à elle d'une manière toute particulière. Elle me parle d'un second sacrifice que Dieu demande d'elle, qui est le soin du corps et de la santé; pour moi, je tiens ce sacrifice encore plus parfait que celui des prières, parce qu'il est fort humiliant et fort propre à nous

détacher de tout l'appui que nous pouvons avoir en nous-même. Si elle avait besoin d'être exhortée à obéir en cela à la voix de Dieu, je l'y exhorterais de tout mon cœur. Je ne vois pas que rien lui doive faire de la peine en cela, elle aime les humiliations et l'obscurité; cette conduite y contribue beaucoup. En tout cela, elle ne hasarde que son intérêt propre, qu'elle doit compter pour rien. »

Londres, 27 juin 1678. — « La lettre de notre sœur Alacoque m'a causé beaucoup de confusion. Mais je ne saurais assez vous faire comprendre combien ses avis me sont venus à propos. Quand elle aurait lu dans le fond de mon âme, elle n'aurait rien pu me dire de plus précis. Je ne sais ce que je lui vais répondre; j'espère que Notre-Seigneur me l'inspirera. »

Londres, 19 septembre 1678. — « Ce qui me fait croire que je serai encore ici quelque temps, c'est qu'il se présente de nouveaux fruits à cultiver, et que notre bonne sœur Alacoque ne me parle que de nouvelles fatigues. Je reçus votre lettre et le papier écrit de sa main, justement le jour que j'avais parlé au médecin, et dans un temps où je me trouvais si abattu et affaibli, que je me sentais peu capable pour les travaux que je prévois l'année prochaine, et je regardais mon mal comme un effet de la Providence, qui, connaissant l'impuissance où j'étais de soutenir le fardeau, voulait me tirer de ce pays. J'y étais résolu; mais après avoir lu le billet qui m'ordonnait de ne pas perdre courage pour les difficultés, et qui me faisait ressouvenir qu'on est tout-puissant quand on se confie en Dieu, je commençai à changer de sentiment et à croire que je demeurerais encore ici. »

[Pendant que le père de La Colombière, animé du zèle apostolique qu'il avait puisé dans le Cœur sacré de Jésus, travaillait à réchauffer en Angleterre les cœurs glacés par l'erreur, sa sainte coopératrice, tout en soutenant de ses conseils et de ses lumières les combats de l'apôtre, continuait à

s'immoler à son Dieu dans le secret du cloître. Les grâces de son bon Maître se faisaient encore sentir à son âme, et toujours cette vierge fidèle et prudente mettait de plus en plus à profit les dons de son Seigneur.]

Notre-Seigneur  
lui présente  
le tableau  
de deux vies,  
et lui en laisse  
le choix.

Un jour il se présenta à elle, ainsi qu'elle s'en explique, « portant d'une main le tableau d'une vie la plus heureuse qu'on se puisse figurer pour une âme religieuse : toute dans la paix et consolation intérieure et extérieure, une santé parfaite, jointe à l'applaudissement et l'estime des créatures ; de l'autre main le tableau d'une vie abjecte, crucifiée, méprisée, contredite et toujours souffrante au corps et à l'esprit ; et me présentant ces deux portraits il me dit : « Choisis, ma fille, celui qui t'agréera le plus : je te ferai les mêmes grâces, au choix de l'un comme de l'autre. » Et me prosternant à ses pieds pour l'adorer, je lui dis : « O mon Seigneur, je ne veux que vous, et le choix que vous ferez pour moi. » Et après m'avoir beaucoup pressée de choisir, je lui dis encore : « Vous m'êtes suffisant, ô mon Dieu, faites pour moi ce qui vous glorifiera le plus sans avoir égard à mes intérêts ni consolations. Contentez-vous, et cela me suffit. » Alors il me dit qu'avec la Madeleine j'avais choisi la meilleure part, qui ne me serait point ôtée, puisqu'il serait mon héritage pour toujours ; et me présentant ce tableau de crucifixion : « Voilà, me dit-il, ce que je t'ai choisi, et qui m'agréa le plus, tant pour l'accomplissement de mes desseins que pour te rendre conforme à moi. L'autre tableau est une vie de jouissance et non de mérite pour l'éternité. » J'acceptai donc ce tableau de mort, baisant la main qui me le présentait, quoique la nature en frémit ; je l'embrassai de toute l'affection de mon cœur, et le serrant sur ma poitrine, je le sentis si fortement imprimé en moi, qu'il me semblait n'être plus qu'un composé de tout ce que j'y avais vu représenté. Je me trouvai tellement changée dans mes dispositions intérieures, que je ne me reconnaisais plus. Je laissai le jugement de tout à ma Supé-

Il choisit  
pour elle  
le tableau  
de crucifixion.

rieure, à laquelle je ne pouvais rien celer ni rien omettre de tout ce qu'elle m'ordonnait, pourvu que cela vint immédiatement de sa part. Mais cet esprit qui me possédait me faisait sentir des répugnances effroyables lorsque ma Supérieure m'ordonnait quelque chose, ou me voulait conduire par les conseils de quelques autres; parce que Notre-Seigneur m'avait promis de lui donner toujours les lumières nécessaires pour me conduire conformément à ses desseins. »

[La très-sainte Vierge, à qui notre chère Sœur avait été confiée dès sa tendre enfance par le divin Maître lui-même, ne pouvait manquer de lui prodiguer à son tour ses maternelles faveurs. C'est ce qu'elle avoue en toute humilité et reconnaissance :]

« J'ai reçu, dit-elle, de grands effets de la protection de la sainte Vierge le jour de sa triomphante Assomption. Elle me fit voir une couronne qu'elle s'était faite de toutes ces saintes filles qui s'étaient mises à sa suite, et me fit comprendre qu'elle voulait paraître avec cet ornement devant la sainte Trinité. Mais elle me dit qu'elle avait eu une grande tristesse de ce que, voulant se séparer de la terre, ces fleurs s'y étaient trouvées attachées, ne lui en restant que quinze, dont cinq furent reçues pour épouses de son Fils; me faisant voir combien il est important qu'une âme religieuse soit détachée de tout et d'elle-même, pour faire que sa conversation soit au ciel.

Grâce reçue  
le jour  
de  
l'Assomption.

« Une autre fois elle me fit voir le sacré Cœur de Jésus comme une source d'eau vive, où il y avait cinq canaux qui coulaient avec complaisance dans cinq cœurs de cette Communauté, qu'il avait choisis, pour les remplir de cette divine abondance. Il y en avait au-dessous cinq autres qui recevaient beaucoup, mais ils laissaient couler par leur faute cette eau précieuse.

« Une autre fois il me fut montré cinq cœurs que ce Cœur amoureux était prêt de rejeter, ne les regardant plus qu'avec

horreur ; mais, bien loin de souhaiter savoir qui c'était, je demandai de n'en avoir aucune connaissance. Je ne laissai pas de verser beaucoup de larmes, disant : « O mon Dieu, il vous est bien permis de me détruire et de m'anéantir, mais je ne vous quitterai pas que vous ne m'ayez accordé la conversion de ces cœurs. »

[Plusieurs fois encore ces cinq cœurs peu fidèles furent présentés à Marguerite-Marie.] Dans une occasion le Sauveur ajouta : « Charge-toi de ce fardeau et participe aux amertumes de mon Cœur ; verse des larmes de douleur sur l'insensibilité de ces cœurs, que j'avais choisis pour les consacrer à mon amour ; ou bien laisse-les abîmer dans leur perte, et viens jouir de mes délices. » Mais laissant toutes les douceurs, je lâchai le cours à mes larmes, me sentant chargée de ces cœurs qui allaient être privés d'amour ; et m'étant libre de choisir, entendant continuellement que l'on m'invitait à aller jouir du saint amour, je me prosternai souvent devant la souveraine Bonté, en lui présentant ces cœurs, pour les pénétrer de son divin amour ; mais il fallut bien souffrir avant que cela fût, et l'enfer n'est pas plus horrible qu'un cœur privé de l'amour de mon bien-aimé. » *page 143.*

Les plus grandes grâces qu'elle recevait ordinairement lui étaient faites à la sainte communion et la nuit. C'est surtout en celle du jeudi au vendredi que Notre-Seigneur lui faisait des faveurs inexplicables. Il l'avertit une fois que Satan avait demandé de l'éprouver, dans le creuset des contradictions, humiliations, tentations et dérélitions, comme l'or dans la fournaise, et qu'il lui avait tout permis, à la réserve de l'impureté ; qu'il ne voulait pas qu'il lui donnât aucune attaque là-dessus ; mais que pour toutes les autres tentations, il lui fallait bien être sur ses gardes, surtout celles d'orgueil, de désespoir et de gourmandise, « de laquelle j'avais, dit-elle, plus d'horreur que de la mort. » Son bien-aimé l'assura

Le démon  
lui suscite  
des tentations.

qu'elle ne devait rien craindre, puisqu'il serait comme un fort imprenable au dedans d'elle-même ; qu'il combattrait pour elle, et serait le prix de ses victoires, l'environnant de sa puissance, afin qu'elle ne succombât pas ; mais qu'il fallait qu'elle veillât continuellement sur l'extérieur, lui-même se réservant le soin de l'intérieur. »

Elle ne tarda guère d'entendre les menaces de son persécuteur, lequel se présenta à elle sous la forme d'un More épouvantable, les yeux étincelants comme des charbons, lui montrant ses dents, en disant : « Si je te peux tenir une fois en ma puissance, je te ferai bien sentir ce que je sais faire ; je te nuirai partout. » Quoiqu'il lui fit plusieurs autres menaces, elle n'appréhendait rien, parce qu'elle se sentait fortifiée au dedans d'elle-même. Il lui semblait qu'elle n'aurait pas craint toutes les fureurs de l'enfer, tant elle sentait de force dans son intérieur ; surtout par la vertu d'un petit crucifix auquel son divin Maître avait donné la force d'éloigner d'elle toutes les fureurs infernales.

Il se montre  
à elle  
et lui fait  
des menaces.

Dans ce même temps on la mit aide à l'infirmerie <sup>1</sup>, où elle eût bien à souffrir tant de son naturel prompt et sensible que du démon, lequel faisait souvent tomber et casser tout ce qu'elle tenait entre les mains, après quoi il se moquait d'elle, lui riant au nez et disant : « Oh ! la lourde, tu ne feras jamais rien qui vaille ; » ce qui jetait son esprit dans une si grande tristesse et dans un tel abattement qu'elle ne savait quelquefois que faire. Souvent il lui ôtait le pouvoir de le dire à sa Supérieure, parce que l'obéissance abattait et dissipait

On la remet  
seconde  
infirmière.

<sup>1</sup> Elle retrouva alors son ancienne officière, sœur Catherine-Augustine Marest. Quoique cette courageuse infirmière exigeât des autres autant que d'elle-même, elle ne put refuser à son aide une juste admiration, et déposa en 1715 : « Qu'ayant été infirmière avec la servante de Dieu, elle était toujours édifiée de l'empressement qu'elle lui voyait pour rendre service aux Sœurs malades, dans les choses les plus répugnantes à la nature. Qu'étant malade elle-même, la vénérable Sœur souffrait avec une grande patience les maux les plus aigus, plaignant moins sa peine que celle des infirmières, et craignant toujours de les fatiguer. »

ses forces. Toutes les fois que ces accidents lui arrivaient, sa Supérieure la mortifiait et l'humiliait fortement, lui en faisant dire sa culpabilité au réfectoire, et lui imposant une pénitence, qu'elle accomplissait avec joie, pour réparer les manquements de pauvreté qu'elle commettait en brisant ce qu'elle avait entre les mains.

Une fois, son persécuteur la poussa du haut d'un escalier en bas comme elle tenait une terrasse pleine de feu, sans qu'elle la versât ni qu'elle eût de mal, quoiqu'une Sœur qui lui vit faire cette chute crût qu'elle s'était cassé les jambes ; mais son ange gardien la soutint <sup>1</sup>.

C'était son doux repos que de souffrir des peines intérieures et de voir son corps accablé de douleur. Dieu favorisait bien en cela son inclination, étant peu de moments sans en ressentir au dedans et au dehors. Quand ce gain salutaire lui manquait, elle en cherchait les occasions. Nous en pourrions produire plusieurs traits qui prouveraient la fidélité qu'elle avait à la grâce. Mais nous nous contentons d'en marquer ici deux, qui feront voir jusqu'où elle portait la mortification.

Actes  
héroïques  
de  
mortification.

Elle était naturellement délicate, et la moindre malpropreté lui faisait bondir le cœur. Malgré cela, une fois qu'elle nettoyait les vomissements d'une malade, pour se surmonter elle voulut y mettre la langue et en avaler, disant en elle-même : « O mon Dieu, si j'avais mille corps, mille amours, mille vies, je les immolerais pour vous être asservie. » Elle y trouva tant de délices, qu'elle aurait voulu rencontrer tous les jours de semblables occasions pour apprendre à se vaincre et n'avoir que Dieu pour témoin, lequel ne manqua pas de lui témoigner le plaisir qu'il y avait pris. La nuit suivante, il la tint environ deux ou trois heures la bouche collée sur la

<sup>1</sup> Ce fait a été attesté par plusieurs des Sœurs de la Communauté, en 1715, entre autres sœur Jeanne-Marie Contois et Claude-Marguerite Billet.



plaie de son sacré Côté. Elle dit qu'il lui serait impossible d'exprimer les grâces que celle-ci lui imprima au fond de l'âme. Notre-Seigneur ne voulut pas néanmoins lui ôter cette mortelle répugnance qu'elle avait dans les occasions, pour qu'elle pût honorer celle qu'il avait ressentie au jardin des Olives, et pour lui servir de matière de victoires et d'humiliations, s'il lui arrivait de tomber dans quelques défauts.

Une autre fois, sentant son cœur se soulever en servant une malade qui avait la dysenterie, elle en fut intérieurement reprise; et, pour réparer sa faute, elle toucha de sa langue à ce qui lui faisait bondir le cœur. Elle allait faire plus, quand Notre-Seigneur, content de sa victoire, lui remit sous les yeux l'obéissance. Elle s'arrête donc, et s'écrie : « O mon Seigneur, je ne voulais rien faire que pour vous plaire et pour gagner votre divin Cœur. Mais vous, Seigneur, que n'avez-vous pas fait pour gagner celui des hommes? Cependant ils vous le refusent et vous en chassent bien souvent. — Il est vrai, ma fille, reprit le divin Maître, que mon amour m'a tout fait sacrifier pour eux, sans qu'ils me rendent de retour; mais je veux que tu supplées à leur ingratitude par les mérites de mon sacré Cœur. »

Le Souverain de son âme lui dit un jour : « Je te veux donner mon Cœur; mais auparavant il faut que tu te rendes sa victime d'immolation, pour qu'avec son entremise tu détournes les châtimens que la divine justice de mon Père, armée de colère, veut exercer sur une Communauté religieuse qu'il veut reprendre et corriger dans son juste courroux. »

A même temps il lui fit voir les défauts particuliers qui l'avaient irrité et tout ce qu'il lui fallait souffrir pour apaiser sa juste colère; elle en frémit toute, et n'ayant pas le courage de se sacrifier, elle lui représenta que, n'étant pas à elle, elle ne pouvait le faire sans le consentement de l'obéissance. La crainte qu'elle avait que l'on lui fit faire ce sacrifice lui fit

Le Seigneur  
veut  
qu'elle s'offre  
comme victime.  
1677.  
(20 novembre.)

négliger de le dire ; mais ce divin Esprit la poursuivait sans cesse, ne lui donnant point de repos. Elle fondait en larmes de se voir contrainte de le dire à sa Supérieure, qui, voyant sa peine, la porta à se sacrifier sans réserve à tout ce qu'il désirait. Dès cet instant sa peine redoubla plus fort, n'ayant le courage de dire oui, résistant ainsi jusqu'à ce que la justice divine lui parut armée d'une manière si terrible, qu'elle en demeura toute hors d'elle-même à l'oraison du soir, la veille de la Présentation (1677).

Ne pouvant plus se défendre, il lui fut dit comme à saint Paul : « Il t'est dur de regimber contre les traits de ma juste colère ; mais puisque tu m'as fait tant de résistance pour éviter les humiliations qu'il te conviendra souffrir par ce sacrifice, je te les donnerai au double ; car je ne demandais qu'un sacrifice secret, et maintenant je le veux public, d'une manière et dans un temps hors de tout raisonnement humain, accompagné de circonstances si humiliantes qu'elles te seront un sujet de confusion pour le reste de ta vie, dans toi-même et dans les créatures, pour te faire comprendre ce que c'est que de résister à Dieu. »

Elle le comprit en effet, ne s'étant jamais trouvée en tel état. Elle n'avait que des larmes pour toute expression de sa souffrance, se voyant la plus criminelle. Tout son corps était dans un tremblement étrange, ne pouvant dire autre chose, sinon : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ; » ne faisant que gémir sous le poids de sa douleur, qui lui ôtait le moyen de se rendre à sa Supérieure que sur les sept à huit heures du soir, qu'une Sœur l'ayant rencontrée l'y conduisit. Elle fut bien surprise de la voir en cet état. Cette chère Sœur, qui ne pouvait exprimer ce qui se passait en elle, croyait que chacune connaissait sa peine. La Supérieure, qui savait qu'il n'y avait que la seule obéissance qui avait pouvoir sur l'esprit qui l'animait, lui ordonna de dire quelle était sa peine. Elle lui dit aussitôt le sacrifice que Dieu voulait qu'elle

lui fît, en présence de la Communauté, de tout son être. Elle ne dit pas pourtant le sujet pour lequel il le demandait, crainte de blesser la charité et le Cœur de son Époux, dans lequel cette sainte vertu prend naissance.

Ayant dit et fait ce que son divin Maître voulait, elle s'immola à toutes sortes d'humiliations et contradictions, de douleurs et de mépris, sans aucune prétention que d'accomplir les desseins de Dieu. Elle dit n'avoir jamais tant souffert; ce qui dura jusqu'au lendemain environ la sainte messe, que sa Supérieure fut inspirée de la faire communier, et demander en même temps à Notre-Seigneur de la remettre en sa première disposition. S'étant donc présentée devant lui comme une hostie d'immolation, il lui dit : « Oui, ma fille, je viens à toi comme souverain sacrificateur, pour te donner une nouvelle vigueur. La paix est faite, et ma sainteté de justice est satisfaite par le sacrifice que tu m'as fait pour rendre hommage à celui que je fis au moment de l'Incarnation, le mérite duquel j'ai voulu joindre à celui que tu m'as fait, afin de l'appliquer en faveur de la charité, comme je te l'ai fait voir <sup>1</sup>. C'est pourquoi tu ne dois plus rien prétendre en ce que tu pourras faire et souffrir, ni pour accroissement de mérite, ni satisfaction de pénitence ou autrement, tout étant à ma disposition pour la charité. C'est pourquoi, à mon imitation, tu agiras et souffriras en silence, sans autre intérêt que la gloire de Dieu dans l'établissement du règne de mon sacré Cœur dans celui des hommes, auxquels je le veux manifester par ton moyen. »

Voilà les enseignements qu'elle reçut après la sainte communion, sans qu'elle sortît de son état souffrant. Elle ne se regardait plus que comme un objet d'humiliations; il lui semblait que tout conspirait à l'anéantir. Toute son occupation était de demeurer prosternée devant Dieu, en pleurant

<sup>1</sup> Pour plus de clarté sur cette circonstance, voir la note K, et le Mémoire de la Bienheureuse, au second volume.

et gémissant. L'on s'aperçut qu'elle ne prenait point de nourriture. Sa Supérieure lui ordonna de manger ce qu'on lui servirait à table, obéissance qu'elle estimait au-dessus de ses forces ; mais Celui qui ne lui en refusait pas dans le besoin, lui donna celle de le faire sans réplique ni excuse, bien qu'elle fût contrainte de rejeter après le repas ce qu'elle avait pris de nourriture, ce qui dura longtemps.

Cependant la Communauté, qui ne savait rien de sa peine, s'apercevait bien qu'elle souffrait. On ne savait que dire et penser de la voir en cet état. On parlait et jugeait diversement de sa disposition, et le peu de réponse qu'elle donnait sur toutes les demandes qu'on lui faisait, et qu'on ne tirait d'elle que par force, donnèrent lieu à quelques-unes de blâmer ce grand attrait qu'elle avait pour l'oraison, et de craindre, comme l'on disait, que cela ne la portât à l'illusion. Cet amour pour les croix et souffrances parut un peu suspect à plusieurs, et commença d'affaiblir les sentiments d'estime que l'on avait eus jusqu'alors pour sa vertu. Bien que l'on ignorât toutes les grâces qu'elle recevait de Notre-Seigneur, et dont on n'a eu connaissance qu'après sa mort, néanmoins toute la Communauté, en général, y avait une entière confiance, la considérant comme une âme qui était gratifiée de Dieu et que chacune en particulier consultait dans ses besoins. Quoique les sentiments ne parussent pas uniformes, on ne laissait pas d'être persuadé de sa vertu.

Au milieu de toutes ses peines, notre chère Sœur ne cessait de remercier le Seigneur des grâces crucifiantes dont il la gratifiait. Elle assurait qu'une âme avancée plus en un mois, ou même dans une semaine de peines et d'afflictions, si elle les prend comme Dieu veut, qu'elle ne ferait dans une année entière passée dans les douceurs et consolations même les plus sensibles ; « car, disait-elle, les peines intérieures reçues avec amour ressemblent à un feu purifiant qui va consu-

mant insensiblement dans l'âme tout ce qui déplaît au divin Époux, et ainsi je suis assurée que ceux qui en font l'épreuve avoueront qu'il s'y fait beaucoup de chemin sans y prendre garde; tellement que si nous avions le choix, une âme fidèle ne réfléchirait pas, mais embrasserait bien vite cette bien-aimée croix, quand même elle ne nous donnerait autre avantage que celui de nous rendre semblables à Notre-Seigneur crucifié; pouvant assurer que l'on souffre plus parmi les douceurs, pour peu d'amour qu'on lui porte, se regardant proche de Celui qui pour notre amour ne s'est chargé que d'opprobres et de souffrances, que si l'on se voyait conforme à lui; ou bien, si cela n'est pas, disons que nous ne l'aimons pas et que c'est plutôt nous-mêmes que nous aimons; car l'amour pur ne peut rien souffrir de dissemblable aux amants, et ne donne point de repos qu'il n'ait rendu l'amante conforme à son bien-aimé, autrement jamais elle n'en viendrait à l'union, qui ne se fait que par la conformité.

ci « Mon Dieu m'a fait connaître que je me devais étudier à <sup>devenir</sup> devenir une vivante image de son amour crucifié, et que pour cela il fallait travailler à la destruction de tout mon être et effacer en moi la figure du vieil Adam, afin qu'il pût imprimer la sienne en moi, qui me ferait vivre d'une vie toute crucifiée, ennemie de toutes satisfactions terrestres et humaines, et que lorsque cette image serait conforme à la sienne, il l'attacherait à la croix. Vie crucifiée.

« Dès que mon divin Maître m'avait donné une leçon, j'y demeurais jusqu'à ce qu'il m'en donnât une autre; n'étant pas en mon pouvoir de faire autre chose pour aucun de mes exercices, soit de la sainte communion, de la messe, et autres; me présentant à Notre-Seigneur en qualité de son image souffrante, afin qu'il lui plût achever ce qu'il avait commencé; lui faisant un continuel sacrifice de tout mon être pour être détruit, anéanti et mis en tel état qu'il lui plairait, sans exception que celle de son bon plaisir.

Amour  
et avantage  
de la croix.

« Je ne sais comment une épouse de Jésus crucifié peut ne pas aimer la croix et la fuir, puisqu'en même temps elle méprise Celui qui l'a portée pour notre amour, en faisant l'objet de ses délices. Nous ne pouvons l'aimer qu'autant que nous aimons les croix. Il me fit connaître qu'autant de fois je ferais rencontre de la croix et la mettrais par amour dans mon cœur, autant de fois je recevrais et ressentirais sa présence dans mon cœur ; qui l'accompagne partout comme étant le vrai caractère de son amour. J'ai eu cette vue après la sainte communion.

Pratique  
pour  
l'Annonciation.

« Un jour de l'Annonciation, dit encore notre chère Sœur, Notre-Seigneur me fit connaître que je devais honorer ses abaissements par vingt-quatre *Verbum caro*, pour honorer les heures qu'il a demeuré dans le flanc <sup>2222</sup>virginal de sa sainte Mère, me promettant que ceux qui s'y rendraient fidèles ne mourraient point sans recevoir le fruit de son incarnation par les saints Sacrements.

Vie de Jésus  
en elle.

« Le vendredi dans l'octave de la Fête-Dieu, après la sainte communion, mon Jésus me dit ces paroles : « Ma fille, je suis venu à toi pour substituer mon âme à la place de la tienne, mon Cœur et mon esprit en la place du tien, afin que tu ne vives plus que de moi et pour moi. » Cette grâce eut tant d'effet, que rien n'a été capable depuis de troubler tant soit peu la paix de mon âme, et je ne sentais plus de capacité dans mon cœur que pour aimer mon Dieu. »

[Cependant le moment où la mère de Saumaise allait accomplir ses six ans de supériorité était arrivé; nous dûmes, en 1678, nous préparer à une nouvelle élection, et voir s'éloigner la Mère vénérée dont nous avons apprécié la sage et prudente conduite, et pour laquelle nos cœurs reconnaissants conservèrent une si filiale tendresse.

Déposition  
de la mère  
de Saumaise,  
en mai 1678.

Ayant été rappelée à son monastère de Dijon, elle n'oublia pas pour cela ses filles de Paray, surtout la vertueuse sœur Marguerite-Marie. Après la mort de la servante de Dieu, cette digne Mère nous écrivit ce qui suit :]

« Dans l'espace de six ans que j'ai connu notre sœur Marguerite-Marie Alacoque, je puis assurer que je n'ai pas remarqué qu'elle ait relâché d'un instant à la résolution qu'elle prit en se consacrant à Dieu par la profession religieuse de le faire régner en elle, avant tout, au-dessus de tout, et en tout ; ne s'étant jamais accordé aucun plaisir, soit pour l'esprit, soit pour le corps. Et cette fidélité lui attira de la divine Bonté des grâces et faveurs très-particulières, qui la portaient à un désir très-grand des croix, humiliations et souffrances. L'on pourrait dire sans exagérer qu'il n'y a point d'ambitieux d'honneur et de plaisir plus ardent qu'elle ne l'était de ces choses, dont elle faisait sa joie, bien qu'elle y fût très-sensible.

« Elle a été un temps occupée de ces paroles : « La croix est ma gloire, l'amour m'y conduit ; l'amour me possède, l'amour me suffit. »

« Dans le désir qu'elle avait de se rendre, autant qu'elle pouvait, conforme à Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle a fait et souffert des choses très-crucifiantes, avec une paix, patience et douceur presque incroyables. Si elle recevait quelques peines, humiliations, contradictions ou mortifications de quelques personnes, elle faisait de grandes instances pour qu'il lui fût permis de faire pour elles des disciplines, macérations et autres pénitences, n'ayant point de plus grand contentement que lorsqu'elle se voyait dans le mépris.

« Je ne parlerai point de son exactitude à toutes les pratiques de la vie religieuse, de sa sévère et rigoureuse mortification, sachant que d'autres l'ont fait. Je dirai seulement qu'étant maîtresse des pensionnaires, une d'elles eut un apostume à l'un des gros doigts de pied. Pour se vaincre au mal de cœur qu'elle y sentait, elle le mit en sa bouche et en suçait et avala le pus, et aurait continué cette mortification, tant que le mal eût duré, si on ne le lui eût défendu. Elle en a fait plusieurs autres, non moins rebutantes à la nature, et

Mémoire  
de la mère  
de Saumaise.

Sa  
mortification.

elle les recherchait avec ardeur lorsqu'elle apprenait qu'il s'était fait quelque chose où Dieu avait été offensé.

Sa charité  
pour les âmes.

« Un jour qu'elle était dans un travail corporel, Notre-Seigneur lui ayant donné connaissance des besoins d'une âme, lui demanda si elle voulait lui faire cession de quelque bien qu'elle avait fait et porter des souffrances, pour lui impétrer la grâce qu'elle demandait. A quoi s'étant offerte, autant qu'il serait de sa sainte volonté, peu de temps après, elle eut une grande maladie et fit quelques chutes, qui lui causèrent des douleurs telles, que Dieu seul sait à quel point elles furent. Ce n'a pas été pour cette seule personne que ceci lui est arrivé, mais il y en a eu quantité d'autres pour lesquelles Dieu l'a fait souffrir. C'était pour elle une joie incroyable de pouvoir par ces peines satisfaire aux outrages commis contre la divine Bonté, laquelle aussi se plaisait de lui donner quelquefois connaissance du contentement qu'elle recevait de quelques personnes.

Les  
trois baisers  
de Jésus.

« Une fois entre autres, Notre-Seigneur lui en fit voir trois qui allaient communier, lui disant : « Je leur donnerai trois baisers de paix, d'amour et de confiance. » Et voyant le plaisir que Jésus-Christ prenait dans ces saintes âmes, il ne se peut dire les transports de joie qu'elle en eut.

Sa liaison  
avec le père  
de  
La Colombière.

« On sait quelque chose de ceux qu'elle éprouvait lorsqu'elle faisait rencontre de celles qui étaient généreuses et constantes à ne se point démentir dans la volonté à remplir les desseins de Dieu sur elles, et la sainte liaison qu'elle y avait, comme il a été dit pour le père de La Colombière, lequel faisait de cette chère Sœur une estime très-grande.

Connaissances  
qu'elle reçoit  
à ce sujet.

« Notre-Seigneur lui fit voir un jour les croix et les peines intérieures qu'il souffrait dans ce pays où ses Supérieurs l'avaient envoyé, ce qu'elle nous vint dire en nous présentant un billet <sup>1</sup>, pour le lui faire tenir, lequel contenait des choses

<sup>1</sup> Ce billet est différent de celui qu'elle avait remis au père de La Colombière avant son départ.



très-consolantes et que Jésus-Christ lui avait dictées. Comme je reçus quelque temps après des lettres de ce grand serviteur de Dieu, je connus par les demandes qu'il faisait, qu'il avait besoin que l'on priât pour lui, ce qui pouvait être quelque chose des connaissances que cette vertueuse Sœur avait eues. Ce qui m'obligea de lui envoyer ledit billet, lequel je copiai sans en avoir rien fait connaître à qui que ce fût. Néanmoins, elle nous vint trouver, et me dit qu'en le copiant j'y avais changé quelque chose, et que Notre-Seigneur ne le voulait que comme il le lui avait fait écrire; et comme je voulus le relire pour voir ce que j'y avais changé, je trouvai que j'y avais mis quelques paroles lesquelles, quoique assez semblables, avaient pourtant bien moins de force.

« Le père de La Colombière ayant reçu cet écrit, manda qu'il était venu très à propos, et que sans ce secours il ne savait ce qu'il aurait pu faire.

« Il y a bien d'autres occasions où elle a connu des choses qui paraissaient ne se pouvoir découvrir par voie humaine; mais l'on croit n'être pas nécessaire d'en rapporter davantage.

« Ayant vu tout ce qui a été écrit de cette parfaite religieuse, je puis assurer que nous l'avons appris tant par les entretiens que nous avons eus avec elle pendant les six ans que j'ai eu l'honneur d'être dans votre Communauté, que par les lettres que nous en avons reçues depuis, dans lesquelles elle s'explique tout particulièrement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, et d'une vue qu'elle en eut au jour de la Visitation de l'année 1688 (comme on le verra dans la suite). Les personnes de mérite qui ont eu connaissance de notre vertueuse sœur Marguerite-Marie, en ont fait et en font encore très-grande estime, disant que ce qui se passait en elle était du bon esprit, et assurant que les marques en étaient trop fortes pour en douter, surtout celle d'une sincère humilité. »

Voilà les sentiments de cette sainte religieuse au sujet de notre chère Sœur, qui a toujours conservé des relations

d'amitié et d'union avec elle par le commerce de lettres qu'elles avaient ensemble sur les grâces qu'elle recevait touchant la dévotion au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

[Nous nous étions adressées à notre sainte source pour remplacer la mère Marie-Françoise de Saumaise, qui achevait son second triennat ; notre demande ayant été accueillie à Annecy, nous élûmes pour Supérieure la très-honorée mère Péronne-Rosalie Greyfié, qui arriva en notre monastère le 17 juin 1678<sup>1</sup>].

Nous ne pouvons mieux faire l'éloge de ses éminentes vertus et de son mérite extraordinaire, qu'en rappelant les expressions dont se servit la très-digne mère Philiberte-Emmanuel de Monthoux, lorsqu'elle nous accorda cette excellente Supérieure : « Mes chères Sœurs, nous disait-elle par sa lettre, c'est un vrai sacrifice et dépouillement de mon cœur d'accorder à votre demande ma très-honorée Sœur la déposée de Thonon, à présent notre digne Directrice ; c'est un sujet de distinction qui possède parfaitement l'esprit de force et de douceur propre à son gouvernement ; une âme droite et sincère, parfaitement humble et très-exacte à l'observance. Enfin, mes chères Sœurs, il faut aimer autant que je le fais le cher Paray, pour éloigner une Mère dont je suis persuadée que vous serez parfaitement contentes, etc. »

Le mérite de cette digne Supérieure surpassa encore nos espérances. Le Révérend Père de La Colombière, l'ayant entretenue en 1679, connut aussitôt l'éminence de la grâce qu'elle avait reçue pour le gouvernement, et nous dit que nous avions en sa personne une Mère des plus capables, très-avantagée du don inestimable du discernement des esprits : ce qu'elle a bien fait paraître dans la conduite qu'elle a tenue sur la vénérable sœur Marguerite-Marie Alacoque, où toute son habileté fut mise dans son jour.

<sup>1</sup> Voir la note L.

[Voici le Mémoire qu'elle a daigné rédiger sur ce sujet en 1690. Il est adressé à la mère de Lévy-Chateaumorand, alors Supérieure en ce Monastère.]

Mémoire  
de la mère  
Greyfié.

« Il est vrai, ma très-honorée Sœur, que feu notre très-chère et vertueuse sœur Marguerite-Marie Alacoque m'a fait l'honneur et la grâce de me vouloir du bien, et d'avoir pour moi une confiance dont je me reconnais indigne. Il est vrai que j'y ai répondu par une trop grande condescendance à son humilité, qui a exigé de moi un grand secret et un grand soin de brûler les écrits qu'elle m'adressait, et même m'a voulu contraindre à force d'instantes prières de mettre en usage tout ce que je pourrais avoir de crédit et d'industrie pour faire qu'il ne fût point parlé d'elle après sa mort, sinon pour seulement lui procurer les prières de l'Ordre, comme à la plus nécessaire et indigne fille de notre Institut, telle qu'elle se croyait être devant Dieu et qu'elle désirait être estimée des hommes. Nous avons lieu de croire que le Seigneur en a jugé autrement, et je ne me ferai point de scrupule de ne pas suivre les intentions de cette heureuse défunte. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous ayant donné son Père céleste pour modèle de notre perfection, je ne dois pas craindre de faillir en disant ce qui peut faire estimer cette sainte âme, puisque Dieu se plaît à exalter les humbles. Et de plus, je suis plus obligée d'obéir que de condescendre, notre très-honorée Mère voulant que je donne à votre charité, ma très-chère Sœur, le plus amplement que je pourrai, la consolation que vous me demandez. Je m'en fais un plaisir, et je crois, avec elle et sa chère troupe, que ce serait faire tort à l'Institut de le priver des exemples et lumières que plusieurs pourront tirer d'une vie si solidement vertueuse, et si gratifiée de Dieu.

« Ce n'est pas que je destine cet écrit à autre chose qu'à votre seule satisfaction, mais je crois qu'on sera obligé de mettre au jour ce qu'on a vu, et qu'on pourra apprendre

d'ailleurs que de moi, qui ne vous puis rien dire de la vie séculière, ni de la vocation et entrée en Religion de cette heureuse fille ; je me souviens seulement qu'un jour, me parlant de ses prétendues ingratitude et méconnaissances envers l'infinie bonté de Dieu, et de son impossibilité à la reconnaître par aucun retour digne de la moindre de ces grâces envers elle, elle me dit en avoir été prévenue dès le berceau, [surtout d'un attrait extraordinaire pour Jésus-Christ au très-saint Sacrement, devant lequel elle aurait, dès son plus jeune âge, passé des journées entières sans boire ni manger, avec une douceur et suavité non pareilles.]

Faveurs  
qu'elle reçoit  
de  
Notre-Seigneur.

« Je sais que cette précieuse défunte ne recevait pas les dons de Dieu en vain. Plus Notre-Seigneur lui faisait de grâces et de douceurs, plus elle s'humiliait et se mortifiait. Souvent, se trouvant confuse de son indignité, elle priait Notre-Seigneur, à l'imitation de saint Pierre, de se retirer d'elle parce qu'elle était pécheresse, et, selon sa pensée, la plus criminelle qui fût sur la terre.

« Un jour, Notre-Seigneur lui répondit que les grâces qu'il lui ferait seraient pour les distribuer aux autres, ce qui produisait en elle une crainte qu'après avoir servi de canal à passer les grâces de Dieu pour les autres, elle fût elle-même privée de la grâce du salut éternel ; elle estimait cette privation trop digne de ses démérites. Mais un jour Notre-Seigneur la consola par ces paroles : « Je suis ta caution, et j'ai payé pour toi ! »

« Quand il lui prédisait des choses qu'il voulait faire en elle, pour elle ou par elle, et où il lui semblait voir de l'impossibilité, elle l'entendait lui répéter ces paroles : « Le ciel et la terre passeront, et non mes paroles sans effet. »

« Toutes ces choses sont arrivées à cette sainte âme avant que je fusse chez vous ; ce qui me fait croire que ma très-honorée sœur Saumaise, comme plus avisée que moi, en aura conservé les mémoires qui marquent les occasions particu-

lières, et beaucoup d'autres choses dont je ne fais point mention, qui ont pourtant été très-considérables, et lui ont donné ensuite beaucoup de sujets de contenter son désir d'être dans l'humiliation et le mépris des créatures, qui ne l'ont jamais mise si basse qu'elle n'ait toujours cru que c'était trop peu, selon ce qu'elle croyait mériter. Aussi ne me suis-je jamais aperçue qu'elle ait fait aucune plainte, ni que son cœur eût la moindre froideur ou ressentiment contre le prochain ; au contraire, j'admirais sa disposition toujours prête à converser et à être employée avec les personnes qui l'improvaient, comme avec celles qui lui marquaient plus d'amitié. Il est vrai que les connaissances qu'on lui donnait des peines qu'on se faisait à son sujet, la rendaient craintive et timide, parce que d'une part elle craignait que Dieu ne fût offensé par le défaut de charité ; et d'autre côté, elle s'en estimait la seule cause coupable.

Son humilité.  
Sa charité.

« Si dans les rencontres elle parlait, voulant donner satisfaction aux personnes, soit en rendant raison, ou se blâmant elle-même, pour l'ordinaire l'un et l'autre était mal reçu et mal interprété, Dieu le permettant ainsi afin qu'elle eût de quoi profiter en humilité et mortification, et de quoi exercer son amour au mépris, à l'abjection et vie cachée. Je vous fais ici, ma très-chère Sœur, un petit ébauché qu'il vous sera aisé de comprendre, parce que vos yeux ont vu et vos oreilles entendu plus que ma plume ne doit dire.

« Lorsque j'entrai au service de votre maison, bien que votre Communauté fût très-bonne et remplie de vertus et de piété, je trouvai néanmoins les sentiments fort partagés au sujet de cette véritable épouse du Sauveur crucifié, et me trouvant sans expérience et sans aide pour la conduire dans des voies si extraordinaires, je me fiaï un peu et même beaucoup aux assurances qu'elle me donna, que le Seigneur me ferait agir selon sa sainte volonté à son égard, de sorte que je suivis sans crainte mon penchant naturel, qui cherche la paix

Sentiment  
de la mère  
Greyfié  
sur  
la Communauté  
de Paray,  
en 1678.

et la tranquillité, et afin d'y tenir chacun, je n'ai presque jamais fait mine de faire attention à ce qui se passait d'extraordinaire en cette âme. Je ne la produisais auprès de personne, ni du dedans ni du dehors; s'il arrivait qu'elle fît quelque chose qui déplût, encore que c'eût été par mon ordre ou avec mon congé, je souffrais qu'on la désapprouvât, et je l'en blâmais moi-même quand c'était en sa présence.

« Toujours c'était elle qui avait tort à son compte; qui faisait tout le mal, ou qui était la cause que Dieu le permettait aux autres; aussi ne cessait-elle de me demander de faire pénitence, pour satisfaire à la divine justice. Qui l'aurait voulu laisser faire, elle aurait massacré son pauvre corps de jeûnes, de veilles, de disciplines sanglantes et de toutes autres macérations.

Sa pratique  
de  
l'heure sainte.

« Je ne sais si votre charité a su qu'elle avait en usage, dès devant que je fusse chez vous, de faire une heure d'oraison la nuit du jeudi au vendredi, qu'elle commençait au sortir de matines jusqu'à onze heures, étant prosternée le visage contre terre, les bras en croix. Je lui fis changer cette posture pour les temps seulement que ses maux étaient plus grands, et prendre celle d'être à genoux, les mains jointes ou les bras croisés sur la poitrine. J'avais voulu même la lui ôter tout à fait. Elle obéit à l'ordre que je lui en donnai; mais souvent, pendant cet intervalle d'interruption, elle venait à moi toute craintive, m'exposer qu'il lui semblait que Notre-Seigneur me savait mauvais gré de ce retranchement, et qu'elle craignait qu'il ne se satisfît là-dessus de quelque manière qui me serait fâcheuse et sensible. Je n'en démordis pas encore; mais voyant ma sœur Carré mourir assez promptement d'un flux de sang, dont personne dans le Monastère ne fut malade qu'elle, et quelques autres circonstances qui accompagnèrent la perte d'un aussi bon sujet, je rendis vite l'heure d'oraison à votre précieuse défunte, la pensée me poursuivant fortement que c'était là la punition dont elle

On lui retranche  
l'heure sainte.

Mort de sœur  
Marie-Élisabeth  
Carré,  
le 14 octobre  
1678.

m'avait menacée de la part de Notre-Seigneur<sup>1</sup>. La chère mère de Saumaise vous pourra dire plus sûrement que moi d'où venait qu'elle faisait cette heure d'oraison, je ne m'en souviens que confusément.

« Pour en venir à la manière dont elle se comportait communément en ses exercices et devant le très-saint Sacrement, où elle se tenait presque toute la journée les jours de fêtes, n'en sortant que pour suivre les Communautés, elle y faisait hommage par son amour et son respect intérieur et extérieur à la réelle présence de l'humanité sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle l'aimait comme son Dieu et son Sauveur, de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces; d'un amour de complaisance de voir qu'il était le souverain Bien et la source abondante de tous biens désirés, et seul suffisant à soi-même. Elle l'aimait d'un amour de bienveillance, souhaitant avec ardeur de l'aimer autant qu'il est aimable, et que toutes les créatures entrassent dans les mêmes sentiments. Elle l'aimait d'un amour d'union à toutes ses saintes volontés et à son bon plaisir, qu'elle ne désirait incliner de son côté qu'afin que par les souffrances, les croix et les anéantissements, il la rendît plus conforme à ce qu'il avait voulu être sur la terre.

Son respect  
pour  
le saint  
Sacrement.

« Son amour dans l'exercice de l'oraison produisait divers autres mouvements en elle, comme de compassion sur les travaux du Sauveur quand il lui en proposait la réflexion; de douleur et de contrition amoureuse quand elle avait en vue ses fautes ou celles de son prochain, qui, pour l'amour de Dieu, lui était si cher, qu'il n'était rien qu'elle n'eût voulu endurer pour son salut et pour satisfaire à la divine justice, de laquelle parfois elle portait de vives impressions, et de même de la sainteté de Dieu. Ces sentiments allaient quelquefois jusqu'à la terreur, et la faisaient trembler de tout son

Son amour  
pour l'oraison.

<sup>1</sup> La sœur Carré fit profession en 1675, et mourut à vingt et un ans; la mère Greyfié fondait sur elle les plus belles espérances.

corps. Voici comment elle s'expliquait une fois sur ce sujet :

« Les grâces de mon Dieu, dit-elle, me tiennent dans des confusions et vues de moi-même si effroyables, et qui me font tant d'horreur, que je ne puis comprendre comment on me peut souffrir, ayant peine moi-même à me supporter ; et il me semble quelquefois que la sainteté de mon Dieu me va exterminer comme une criminelle de dessus la face de la terre. Cette disposition, quoique fréquente, n'était pas de durée ; mais une autre qui serait bien capable de m'affliger, si je ne regardais tout dans la volonté de mon Dieu, serait quand je vois qu'il est offensé à mon occasion. »

Suite du récit  
des  
contemporaines.

Sa vie ayant été une solitude intérieure continuelle et recevant en tout temps les grâces et les faveurs de son bien-aimé, nous croyons que c'est pour cette raison qu'elle en a si peu écrit. Voici pourtant ce qu'elle a laissé sur sa retraite de 1678 :

Retraite  
de 1678.

« Vive Jésus, dans ma retraite de l'année 1678 ! Voici ce que mon divin Maître m'a fait entendre. Comme je me plaignais de ce qu'il me donnait ces consolations avec trop d'abondance, ne me sentant pas capable de les soutenir, il me dit que c'était pour me fortifier dans ce que j'avais à soutenir. « Bois et mange, me dit-il, à la table de mes délices pour te rafraîchir, afin que tu marches courageusement ; car tu auras un long et rigoureux chemin à faire, où tu auras souvent besoin de prendre haleine et repos dans mon Cœur, qui pour cela sera toujours ouvert tandis que tu marcheras dans ces voies. Je veux que ton cœur me soit un asile, où je me retirerai pour y prendre mon plaisir lorsque les pécheurs me persécuteront et me rejeteront des leurs.

« Lorsque je te ferai connaître que la divine justice est irritée contre eux, tu me viendras recevoir par la sainte communion ; et, m'ayant mis sur le trône de ton cœur, tu m'adoreras en te prosternant sous mes pieds. Tu m'offriras à mon



Père éternel, comme je te l'enseignerai, pour apaiser sa juste colère et fléchir sa miséricorde à leur pardonner; et tu ne feras point de résistance à ma volonté lorsque je te la ferai connaître, non plus qu'aux dispositions que je ferai de toi pour l'obéissance, car je veux que tu me serves d'instrument pour attirer des cœurs à mon amour.

— Mais je ne peux comprendre, mon Dieu, comment cela se pourra faire! — Par ma toute-puissance, qui a tout fait de rien. Ne t'oublie jamais de ton néant et que tu es la victime de mon Cœur, qui doit toujours être disposé d'être immolée pour la charité. C'est pour cela que mon amour ne sera point oisif en toi, te faisant toujours agir ou souffrir, sans que tu doives avoir aucune prétention qu'il t'en soit mis la moindre chose en ligne de compte pour ton intérêt, non plus que l'ouvrage n'appartient à l'outil dont le maître s'est servi pour le faire.

« Mais, comme je te l'ai promis, tu possèderas les trésors de mon Cœur en échange, et je te permets d'en disposer à ton gré en faveur des sujets disposés. N'en soit pas chiche, car ils sont infinis. Tu ne me saurais plaire davantage que par une constante fidélité à marcher sans détour dans les voies de ta Règle, dont les moindres défauts sont grands devant moi. Et le religieux se trompe lui-même en s'éloignant de moi, s'il pense me trouver par un autre chemin que celui d'une exacte observance de ses Règles.

« Conserve en pureté le temple du Seigneur, car partout où il sera, Dieu l'assistera d'une spéciale présence de protection et d'amour. Je suis ton gouverneur, auquel tu dois être tout abandonnée, sans soin ni souci de toi-même, puisque tu ne manqueras de secours que lorsque mon Cœur manquera de puissance. Et je prendrai soin de récompenser ou venger tout ce qui te sera fait. De même je penserai à ceux qui auront confiance en tes prières, afin que tu t'occupes et t'emploies toute à mon amour.

« J'ai encore une rude et pesante croix à mettre sur tes faibles épaules; mais je suis assez puissant pour la soutenir; ne crains rien et me laisse faire ce que je voudrai de toi, sans que tu fasses rien pour te cacher dans le mépris, ou pour te produire dans l'estime. Je ne permettrai point à Satan de te tenter que par les trois sortes de tentations dont il eut la hardiesse de m'attaquer. Mais ne crains rien; confie-toi en moi, je suis ton protecteur et ta caution; j'ai établi mon règne de paix dans ton âme, personne ne la pourra troubler; et celui de mon amour dans ton cœur, il te donnera une joie que personne ne pourra t'ôter. »

Notre-Seigneur  
lui donne  
pour gardien  
un ange  
spécial.

« Quelque temps après, comme j'étais dans une grande souffrance, Notre-Seigneur vint me consoler, me disant : « Ma fille, ne t'afflige pas, car je te veux donner un gardien fidèle qui t'accompagnera partout, t'assistera dans tous tes besoins, et empêchera que ton ennemi ne prévale contre toi. Et toutes les fautes où il croira te faire tomber par ses suggestions, retourneront à sa confusion. » Cette grâce me donna une telle force, qu'il me semblait n'avoir plus rien à craindre; car ce fidèle gardien de mon âme m'assistait avec tant d'amour, qu'il m'affranchit de toutes mes peines. Mais je ne le voyais sensiblement que lorsque mon Seigneur me cachait sa présence sensible pour me plonger dans des douleurs très-rigoureuses de sa sainteté de justice. C'était alors qu'il me consolait par ses familiers entretiens.

« Il me dit une fois : « Je vous veux dire que je suis, afin que vous connaissiez l'amour que votre Époux vous porte : je suis l'un de ceux qui sont plus proches du trône de la divine Majesté, et qui participent le plus aux ardeurs du sacré Cœur de Jésus-Christ; et mon dessein est de vous les communiquer autant que vous serez capable de les recevoir. »

« Une autre fois, il me dit qu'il n'y avait rien de si sujet à l'illusion et tromperie que les visions, et que c'était par là

que Satan en avait séduit plusieurs, se déguisant en ange de lumière pour leur donner mille fausses douceurs, et que souvent il tâcherait de prendre sa place pour me surprendre, et qu'il serait chassé par ces paroles : *Per signum crucis*, et le reste du verset que je devais dire afin de n'être pas trompée.

« Il me dit encore : « Prenez bien garde qu'aucune grâce et caresse familière que vous recevrez de notre Dieu, ne vous fasse jamais oublier de ce qu'il est et de ce que vous êtes ; car autrement je tâcherai moi-même de vous anéantir. »

« Lorsque Notre-Seigneur m'honorait de sa divine présence, je n'apercevais plus celle de mon saint ange. Lui ayant demandé pourquoi, il me dit que pendant ce temps-là il se prosternait dans un profond respect, pour rendre hommage à cette Grandeur infinie abaissée jusqu'à ma petitesse ; et, en effet, je le voyais ainsi lorsque j'étais favorisée des caresses amoureuses de mon céleste Époux. Je le trouvais toujours prêt à m'assister en mes nécessités, ne m'ayant jamais rien refusé de ce que je lui ai demandé.

« Une fois qu'il s'était retiré de moi, je commis une faute de fragilité, et ces paroles me furent dites intelligiblement : « C'est moi qui l'ai voulu ainsi, afin qu'en faisant la pénitence de cette faute tu me représentasses Celui dans lequel je prends mon bon plaisir, abîmé dans la mortelle agonie du jardin des Olives, et que continuellement tu me l'offrisses, t'unissant ainsi toute à lui pour satisfaire à mon juste désir. »

« Une autre fois que l'on me voulait faire mêler de parler du mariage d'une de mes parentes, je le vis aussitôt prosterné sur sa face, ce qui fut cause que je ne pouvais répondre à ce que l'on me disait. Quand je lui en demandai le sujet, il me dit que cela était si odieux dans le cœur d'une épouse de Jésus-Christ, et qu'il en avait tant d'horreur qu'il s'était prosterné devant le divin Sauveur pour lui en demander pardon. »

Ce fut à la fin de l'année 1678, que son Souverain, comme

sacrificateur, commanda à sœur Marguerite de faire en sa faveur un testament ou donation entière, sans réserve, et cela par écrit, comme elle lui avait déjà fait de parole, de tout ce qu'elle pourrait faire ou souffrir, de toutes les prières et biens spirituels que l'on ferait pour elle pendant sa vie et après sa mort. Il lui fit demander à sa Supérieure si elle voulait servir de notaire, qu'il se chargeait de la payer solidement; mais que si elle refusait, de s'adresser au père de La Colombière, son serviteur. Voici les propres termes du testament que la mère Greyfié, sa Supérieure, voulut bien écrire elle-même :

« Vive Jésus dans le cœur de son épouse, ma sœur Marguerite-Marie, pour laquelle, et en vertu du pouvoir que Dieu me donne sur elle, j'offre, dédie et consacre purement et inviolablement au sacré Cœur de l'adorable Jésus tout le bien qu'elle pourra faire pendant sa vie, et celui que l'on fera pour elle après sa mort; afin que la volonté de ce Cœur divin en dispose à son gré, selon son bon plaisir et en faveur de quiconque il lui plaira, soit vivant ou trépassé. Ma sœur Marguerite-Marie protestant qu'elle se dépouille volontiers généralement de tout, excepté la volonté d'être à jamais unie au divin Cœur de son Jésus, et de l'aimer purement pour l'amour de lui-même. En foi de quoi, elle et moi signons cet écrit, fait le dernier jour de décembre 1678. Sœur Péronne-Rosalie Greyfié, à présent Supérieure, et de laquelle ma sœur Marguerite-Marie demandera tous les jours la conversion à ce Cœur divin et adorable, avec la grâce de la pénitence finale. »

« Après cette donation faite, je la signai, dit-elle, sur mon cœur avec un canif, duquel j'écrivis son sacré nom de Jésus, comme mon divin Maître le voulait, et je la signe encore ici : Sœur Marguerite-Marie, disciple du divin Cœur de l'adorable Jésus; lequel s'étant donné à moi par la sainte communion, il me fit lire dans ce Cœur adorable ce qui était

La  
mère Greyfié  
écrit cet acte.  
Sœur  
Marguerite  
le signe  
de son sang.  
1678.

écrit pour moi. Il me fit une donation de lui-même, me la faisant écrire de mon sang selon qu'il me la dictait :

« Je te constitue héritière de mon Cœur et de tous ses trésors, pour le temps et l'éternité, te permettant d'en user selon tes désirs ; et je te promets que tu ne manqueras de secours que lorsque mon Cœur manquera de puissance. Tu en seras pour toujours la disciple bien-aimée, le jouet de son bon plaisir et l'holocauste de ses désirs, et lui seul sera le plaisir de tous tes désirs, qui réparera et suppléera à tes défauts et t'acquittera de tes obligations. »

Notre-Seigneur  
la constitue  
héritière  
des trésors  
de son Cœur.

« Après quoi il me dit qu'il prendrait soin de récompenser au centuple tous les biens que l'on me ferait, comme si c'était à lui-même, puisque je n'avais plus rien à y prétendre ; et que pour celle qui avait dressé ce testament, il lui voulait donner la même récompense qu'à sainte Claire de Montefalco ; et que pour cela il ajouterait à ses actions les mérites infinis des siennes, et par l'amour de son sacré Cœur il lui ferait mériter la même couronne. Cela me donna une grande consolation, parce que je l'aimais beaucoup à cause qu'elle nourrissait mon âme du pain délicieux de la mortification et humiliation, si agréable au goût de mon souverain Bien. »

Promesse  
de  
Notre-Seigneur  
en faveur  
de la mère  
Greyfié.

« Les très-bas sentiments que sœur Marguerite avait d'elle-même la tenaient souvent dans la crainte et le doute d'être trompée, et que les grâces qu'elle recevait fussent des illusions diaboliques. Et pour peu qu'on la confirmât dans ces pensées, elle était prête à le croire, ne s'estimant digne que de servir de jouet à cet esprit d'enfer.

« Ces craintes m'en inspiraient à moi-même, dit la mère Greyfié, sa Supérieure. Mais je fus rassurée par un entretien que j'eus avec le Révérend Père de La Colombière <sup>1</sup>, à qui j'en parlai ; il me fit connaître qu'il n'hésitait pas de croire que ce qui se passait en cette chère Sœur ne fût

Continuation  
du Mémoire  
de la mère  
Greyfié.  
Le père  
de  
La Colombière  
la rassure.

<sup>1</sup> A son passage à Paray, au retour d'Angleterre, en 1679.

vrai, grâce à Dieu. « Mais qu'importe, me dit-il, quand ce seraient des illusions diaboliques, pourvu que cela produise en elle les mêmes effets que feraient des grâces du Seigneur? »

« Il n'y a nulle apparence à cela, me dit-il encore, parce qu'il se trouverait que le diable, en la voulant tromper, se tromperait lui-même, l'humilité, la simplicité, l'exacte obéissance et la mortification n'étant point les fruits de l'esprit de ténèbres. » Sur cet avis, je me trouvai fort rassurée, parce que, de quelque manière que je m'y sois prise, j'ai trouvé toujours ma sœur Marguerite-Marie Alacoque dans la fidèle pratique de ces vertus et dans l'exacte observance de nos saints devoirs.

Prudence  
de la mère  
Greyfié.

« Je lui disais pourtant de ne point parler des grâces extraordinaires qu'elle recevait, qu'en termes douteux, comme, il me semble, ou, il m'a semblé, ou, si je ne me trompe; et de ne s'y point fier avec tant de fermeté qu'elle ne fût prête à s'en départir, sous le jugement des personnes qui lui seraient supérieures ou qui auraient droit d'en faire l'examen.

« Elle m'a paru toujours très-fidèle à cet avis, et soit pour satisfaire le désir de cette sainte fille, qui ne respirait que le mépris et la souffrance, soit aussi pour la mettre à l'épreuve, je lui ai donné souvent lieu de contenter son appétit pour la mortification; en sorte que mon estime et ma pitié prenaient en moi fortement son parti contre ma propre conduite à son égard. Mais de quelque manière que j'aie traité sa confiance et désapprouvé ses manières, jamais je ne lui ai vu la moindre altération contraire à la soumission, au profond respect et à la véritable dilection qu'elle croyait me devoir.

« Comme lorsque le Révérend Père de La Colombière, revenant d'Angleterre, souhaita de lui parler au confessionnal, pour être en particulier, je le permis très-volontiers, et je ne laissai pas au Chapitre suivant de l'en noter devant toutes,

parce que je sus que l'on s'était fait de la peine de ce qu'elle y était resté trop longtemps.

« Toute autre qu'elle m'aurait fait souvenir qu'elle n'avait pas recherché cet entretien, et qu'elle n'y était allée que pour m'obéir. Mais, bien loin de tout cela, en bonne et fidèle ménagère elle rapportait le tout au profit de l'humilité, de la douceur et de la patience, et jamais ne dit un seul mot en faveur de son innocence. »

Dans ce temps, le père de La Colombière écrivant de Lyon à la mère de Saumaise, rend à son tour hommage aux vertus de la Bienheureuse :

23 mars 1679. — « Passant à Paray, dit-il, je n'ai pu voir qu'une seule fois la sœur Alacoque; mais j'ai bien eu de la consolation en cette visite; je la trouvai toujours extrêmement humble et soumise, dans un grand amour de la croix et du mépris. Voilà des marques de la bonté de l'esprit qui la conduit, lesquelles n'ont jamais trompé personne. »

Dans une autre lettre du 26 mai 1679 :

« Vous aurez peut-être su comment la sœur Marie, que je vous avais envoyée d'Angleterre et qui était aux Ursulines, est allée chez vos sœurs de Charolles. Notre sœur Alacoque me parut bien persuadée que c'était la volonté de Dieu, et comme je lui représentais qu'il me semblait que son exemple était nécessaire à la maison où elle était, elle me répondit que Dieu nous ôtait souvent les choses qui nous seraient utiles pour notre sanctification, lorsque nous avions trop résisté à ses grâces, et comme lassé sa patience. »

Enfin dans une lettre du 6 juillet, écrite de Lyon à la même Mère :

« J'ai reçu, dit-il, il y a quelques mois une lettre de la sœur Alacoque pleine de l'esprit de Dieu. Elle me dit plusieurs choses fort extraordinaires, et me parle d'une personne que je lui avais recommandée en passant, d'une

La mère  
de Saumaise  
était alors  
à Moulins.

manière qui fait bien voir qu'elle a des connaissances fort particulières. A mon égard, elle m'ordonne de la part de son cher Maître de né plus songer au passé, de ne faire nul projet pour l'avenir, et pour le présent de prendre soin d'un malade que Notre-Seigneur a confié à mes soins, pour me donner lieu d'exercer la charité et la patience; ajoutant que le malade est moi-même, et que je dois sans scrupule faire ce que je pourrai pour me rétablir, et je le fais aveuglément. »

La personne dont parle le Révérend Père est la même que sœur Marie, qu'il nomme quelques lignes plus haut. C'était une dame anglaise<sup>1</sup>, veuve et convertie à la foi catholique. Obligée de quitter sa patrie, pour fuir la persécution, elle était venue à Paray, et avait été reçue chez les Ursulines de cette ville. Mais Dieu la voulait à Sainte-Marie, ainsi qu'il l'avait révélé à notre vénérable Sœur, même avant le départ d'Angleterre. Le père de La Colombe à son passage à Paray la vit, lui en fit la confiance, et lui recommanda une confiance pleine et entière à sœur Marguerite-Marie. « Je vous donne, lui dit-il, une âme à qui vous aurez recours en toutes vos peines. Dieu se communique à elle, et lui parle aussi familièrement que je vous parle. »

Après le départ du Révérend Père, sœur Marie quitta les Ursulines pour entrer à la Visitation de Charolles. Elle écrivit plus tard à une Sœur de céans, que l'expérience qu'elle a eue des lumières de la servante de Dieu pour son intérieur lui fait dire qu'elle est sainte; qu'elle l'a éprouvé en quelques rencontres particulières qu'elle dit ne pouvoir expliquer pour de bonnes raisons, ajoutant : « Seulement vous puis-je dire que cette vertueuse sœur Alacoque a su que je serais religieuse de Sainte-Marie avant que le Révérend

<sup>1</sup> Une circulaire de nos Sœurs de Charolles nous fait connaître les vertus et le nom de cette Sœur; elle s'appelait Claude-Marguerite Boucher.



Père de La Colombière fût banni d'Angleterre. En un mot, je n'ai pas fait une démarche que par son ordre. Lorsque j'étais à Paray, il s'est passé des choses si particulières, que je n'ai jamais eu lieu de douter de la familiarité de Dieu avec cette chère Sœur; il lui faisait connaître les choses longtemps avant qu'elles arrivassent. Aussi quand elle m'avait dit : « Il faut que vous fassiez cela, » je n'aurais pas retardé d'un moment, parce que je savais que telle était la volonté de Dieu. »

[La visite du père de La Colombière était venue bien à propos pour rassurer notre sœur Alacoque :] elle souffrait de rudes combats du démon, qui l'attaquait de désespoir, lui faisant voir qu'une aussi méchante créature qu'elle ne devait nullement prétendre de part en paradis; puisqu'elle n'en avait déjà point dans l'amour de son Dieu, et qu'elle en serait privée éternellement.

Tentations  
de la servante  
de Dieu.

Elle versait des torrents de larmes. D'autres fois il la tentait de vaine gloire et de gourmandise, lui faisant sentir des faims effroyables. Après il lui présentait tout ce qui peut contenter le goût, et tout cela pendant ses exercices spirituels, ce qui lui causait une humiliation et mortification étranges. Elle endurait cette faim jusqu'à ce qu'elle entrât au réfectoire; et dès ce moment elle sentait un dégoût si terrible qu'il lui fallait faire une grande violence pour prendre de la nourriture. Dès qu'elle sortait de table sa faim recommençait avec plus de violence. Sa Supérieure, à qui elle ne cachait rien, crainte d'être trompée, lui ordonna de lui aller demander à manger lorsqu'elle se sentirait plus pressée de la faim. Ce que cette chère Sœur faisait avec une violence extrême, pour la grande confusion qu'elle en ressentait, et pour tout mets sa Supérieure la mortifiait et humiliait puissamment là-dessus, lui disant qu'elle gardât sa faim pour le réfectoire. D'autres fois elle l'envoyait demander humblement à la Sœur dépensière de lui donner quelque chose, pour

Tentation  
de  
gourmandise.

éprouver son obéissance. Notre chère Sœur le faisait avec une humilité charmante, heureuse si elle eût pu trouver quelque adoucissement à ces peines, dont elle ne souhaitait pas la délivrance, les aimant avec toutes les suites qui lui procuraient de l'humiliation, pour être plus semblable à son Époux crucifié.

Ce qui l'affligeait davantage était la crainte qu'elle avait d'offenser son Dieu et d'être privée de l'aimer éternellement. Elle en éprouvait une si vive douleur, qu'elle n'avait point de repos qu'elle n'eût été se prosterner devant le saint Sacrement, pour répandre son cœur devant le Seigneur, et auprès de sa Supérieure, qu'elle allait trouver aussi souvent pour ces peines que pour celles dont nous avons parlé ci-dessus.

Voici les avis que lui donna par écrit la très-honorée mère Péronne-Rosalie Greyfié, en différentes occasions :

Avis  
de la mère  
Greyfié.

« Je prie Jésus-Christ, Seigneur et Sauveur tout-puissant, de commander à la tempête qu'elle cesse chez vous; et je vous dis en son nom : « Demeurez en paix. Votre âme est la part du Seigneur; et le Seigneur est la part de votre âme. Malgré vos ennemis vous l'aimerez éternellement en jouissant de lui; et temporellement, en pâtissant pour l'amour de lui, quand il en permettra les occasions. Vous mangerez ce que vous aimez et désirez de manger, lorsque la Communauté en sera servie, aux repas ordinaires; passé cela, vous prendrez patience avec la faim. Humiliez-vous devant Dieu de vos tentations; espérez fermement en sa grâce et en son secours, et laissez clabauder votre ennemi tant qu'il voudra. Vivez en paix!... Dieu soit béni. »

Vive † Jésus.

« Tout ce que je vous puis dire, mon enfant, touchant la disposition dont vous m'avez parlé et qui fait votre souffrance, c'est que vous vous plaignez, comme l'on dit, d'abondance. J'estimerai une grande grâce que Dieu me fît sentir

une peine semblable à la vôtre. Je vous ai déjà dit que c'est maltraiter la divine Bonté, ou en mal juger, que de laisser entrer chez vous la pensée qu'elle veuille abandonner à la privation éternelle de son amour un cœur qui aspire à aimer son Dieu dans le temps et dans l'éternité. Non, il ne l'a jamais fait, et jamais il ne le fera. Il ne perd pas les pauvres misérables quand ils ne sont pas tels par leur malice. Que si en vous faisant la faveur de vous donner quelques sentiments extraordinaires de ses divins attributs, il vous laisse voir en même temps quelque chose de votre indignité à cause de vos péchés, qui ne vous laissent rien à espérer que l'abîme de l'enfer et le comble de tous les maux, il ne faut pas que vous abusiez de cette connaissance. Elle vous est donnée afin que vous connaissiez la grandeur de la divine miséricorde de Notre-Seigneur, qui oppose ses mérites à vos démérites; vous veut sauver de vos péchés et de ce qui leur est dû. Ainsi, vous devez donner pour refrain à toutes vos vues ces paroles : « Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur, parce qu'il est bon éternellement. » Cependant il faut durant le temps de notre vie donner quelque chose à sa justice; et ce que nous lui devons, c'est la patience, l'humilité et la soumission dans les peines et les souffrances, de quelque nature qu'elles soient, quand elles nous arrivent. Portez de cette façon la vôtre, que vous devez estimer et chérir, parce qu'elle n'est pas de celles qui arrivent aux réprouvés. De grands saints l'ont soufferte, et vous ne méritez pas de la sentir; recevez-la donc avec action de grâces, paix, douceur et humilité. Vous seriez très-heureuse si elle vous mettait à rien, et que vous ne vous trouvassiez plus. Dieu soit béni! »

Il semblait à la bien-aimée disciple du sacré Cœur que, quand elle pouvait parler à sa Supérieure des peines qu'elle souffrait, elle en était un peu soulagée, ou du moins plus en repos. Mais comme son ennemi ne lui en donnait point, et

qu'il l'attaquait en tout temps, le recours qu'elle avait à sa Supérieure était souvent interrompu par les affaires qui lui survenaient; ce qui fit qu'elle l'obligea de lui mettre par écrit ses dispositions, à quoi cette méritante Supérieure ne manquait jamais de répondre, comme nous venons de le voir, et que nous le verrons encore dans la suite. Ces précieux écrits, trouvés après la mort de notre chère Sœur, montreront combien cette fidèle amante de la Croix a été exercée en toutes manières. La mère Greyfié, qui comptait beaucoup sur sa vertu et soumission, n'a rien oublié pour la faire avancer, profitant de ses maladies pour lui ordonner, en vertu de sainte obéissance, de demander la santé, ce qu'elle a fait plusieurs fois. Nous en marquerons quelques-unes, que nous avons trouvées écrites de la main de cette digne Supérieure, et qui nous feront voir la conduite qu'elle a tenue à son égard.

[Mais auparavant nous laissons la très-honorée mère Greyfié continuer elle-même le récit des grâces et traits édifiants qu'elle remarqua toujours en notre chère sœur Marguerite-Marie.]

Suite  
du Mémoire  
de la mère  
Greyfié.

« Vous savez, ma très-honorée Sœur<sup>1</sup>, que l'adorable Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ a été l'objet de sa plus grande et intime dévotion, depuis la grâce que Notre-Seigneur lui fit de lui découvrir son Cœur au très-saint Sacrement de l'autel, comme il se voit dans le livre de Retraite du Révérend Père de La Colombière. Bien qu'on ne la nomme pas, nous ne laissons pas de savoir que c'est d'elle qu'il tenait ce qu'il en marque, et que cette connaissance qu'on en a eue lui a valu quelques bons morceaux, au goût de son humilité.

Dévotion  
au  
sacré Cœur.

Son désir  
de le faire  
connaître.

« Je me souviens que la première fois que j'eus le bonheur d'entretenir cette chère Sœur, elle me parut avoir une ardeur

<sup>1</sup> La mère de Lévy Chateau-Morand, à laquelle ce Mémoire est adressé.

véhémente de trouver les moyens de faire connaître, aimer et adorer ce Cœur très-adorable à tous les habitants de l'univers, si elle eût pu. D'autre part, les bas sentiments qu'elle avait pour elle-même, et qui croissaient tous les jours, la repoussaient bien loin de cette entreprise, croyant de bonne foi qu'il suffisait qu'elle s'en mêlât pour tout gâter et inspirer du rebut de cette devotion qu'elle avait tant à cœur, et pour l'établissement de laquelle elle eût voulu donner mille vies, si elle les avait eues. »

[Comme on l'a vu en l'année 1674, le Seigneur avait gratifié notre chère Sœur d'une douleur de côté qui lui a duré toute sa vie. Voici ce que rapporte à ce sujet la mère Péronne-Rosalie Greyfié.]

« Dieu lui avait envoyé un mal de côté, qu'elle portait en l'honneur de la plaie sacrée de Notre-Seigneur. Il lui dit un jour qu'elle n'en pourrait être soulagée par aucun autre remède que par la saignée; et afin qu'elle reçût ce soulagement sans peine, il lui promit de le lui rendre méritoire, pourvu qu'en le recevant elle eût mémoire du sang et de l'eau qu'il rendit sur la croix par la plaie de son Côté sacré. Je l'ai vue pressée de sa douleur se tenir en paix sans demander la saignée, à laquelle nos Sœurs et moi aussi avions de la répugnance, parce qu'il la lui fallait faire trop souvent; on s'en prenait à elle, comme si ç'avait été un remède attaché à sa fantaisie, plutôt que propre à son mal. Elle a eu de bonnes occasions à ce sujet de souffrir, et de patienter en silence, comme elle faisait, entre Dieu et elle. Moi-même, une fois, je m'obstinai à ne vouloir pas qu'elle fût saignée; on lui fit plusieurs autres remèdes qui ne servirent qu'à aigrir sa douleur. Elle en vint à un vomissement de toutes sortes d'aliments qu'on pût lui donner, jusqu'à la confection d'hyacinthe. Elle ne refusait rien de tout ce qu'on lui donnait, pendant deux ou trois jours, ni ne se plaignait jamais d'être dans ce pauvre état, faute de lui vouloir faire une saignée.

Douleur de côté  
continueuse.

Remède  
qu'on y apporte.

Quand je lui en parlais : « Ma Mère, me disait-elle, je sais bien qu'il n'y a que ce remède qui me soulage, mais je ne le désire pas, si votre charité ne le veut pas, parce que mon Jésus vous fait vouloir tout ce qu'il veut pour moi ; je suis bien aise de souffrir tant qu'il lui plaira. »

« A la fin, le mal l'ayant réduite dans l'état de ne pouvoir presque plus respirer, ni parler, et ses vomissements lui ayant donné une grande faiblesse, je la conduisis à l'infirmierie, où on ne lui eut pas plutôt tiré une palette de sang, qu'elle reprit la liberté de la respiration et de la parole, et se trouva si vigoureuse, qu'aussitôt que son bras fut bandé, elle aurait voulu que je lui eusse permis d'aller à la suite de la Communauté.

« Je voulus lui épargner les petites mortifications ordinaires que ce remède lui attirait, et pour cela j'envoyai ma sœur Catherine-Augustine Marest la saigner quelquefois dans sa cellule ; mais Notre-Seigneur, qui ne voulait pas qu'elle eût cet adoucissement, permit qu'un jour que j'avais usé de cette précaution, elle tombât à cœur failli pendant la sainte messe, et aussitôt on en devina la cause.

« Je ne m'étonne point, ni ne m'étonnais point pour lors de voir tant de petits désagréments à son sujet ; car, encore qu'il fût vrai que sa vie était toute de vertus et d'exemples, elle-même avait obtenu par ses instances auprès de Notre-Seigneur qu'il ne laisserait rien paraître en elle que ce qui serait capable de l'anéantir et humilier. De là venait que tout lui tournait en humiliation et contradiction ; et aux occasions qui lui étaient le plus sensibles, Notre-Seigneur lui remettait sa demande en mémoire. Elle avouait que la fille d'Adam souffrait beaucoup en elle ; mais celle de Dieu se réjouissait de tout ce qui lui faisait peine, soit au corps ou à l'esprit, de la part de Dieu ou des créatures. Elle ne pouvait penser à ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait et souffert pour notre salut, qu'elle ne se sentît aussi portée au désir de pâtir et

endurer quelque chose par conformité pour l'amour du même Sauveur, qui lui accorda un jour une soif si grande qu'elle ne pouvait du tout se désaltérer quelque quantité d'eau qu'elle pût boire. C'était pour lui donner par cette peine la consolation d'honorer en la souffrant la soif qu'il avait soufferte sur la croix; et pour le mieux faire, elle s'abstenait de boire depuis le jeudi au soir jusqu'au samedi suivant<sup>1</sup>.

Soif ardente.

« Elle continua si longtemps cette pratique, que je me crus obligée de la lui défendre, et lui donnai l'obéissance de boire trois ou quatre fois entre les repas, tous les jours; à quoi elle se rendit exacte. Et afin que la mortification eût part à son obéissance, elle s'avisa d'aller au lavoir boire tous les jours de l'eau où l'on avait lavé la vaisselle, quelque malpropre qu'elle fût, comme il arrive quelquefois. Ce ne fut pas assez: elle s'avisa un jour de se reprocher sa délicatesse en cela, que puisque je ne lui avais pas spécifié ce qu'elle boirait, elle obéirait aussi bien en buvant du lessis, qui est en tout temps dans la chaudière, comme en buvant de l'eau

Trait  
de  
mortification.

<sup>1</sup> Ce que plusieurs Sœurs ont remarqué, trouvant à la fin des repas ses pots d'eau et de vin comme on les lui avait servis.

Voici à quelle occasion notre généreuse Sœur entreprit ses mortifications étonnantes: Notre-Seigneur lui fit entendre qu'il voulait la retirer dans la solitude, non du désert comme lui, mais dans son sacré Cœur, où il voulait l'honorer de ses plus familiers entretiens, comme un ami avec sa bien-aimée; que là il lui donnerait de nouveaux enseignements de ses volontés et de nouvelles forces pour les accomplir en combattant courageusement jusqu'à la mort; ayant encore à souffrir plusieurs attaques de ses ennemis. Il lui demanda de jeûner cinquante jours au pain et à l'eau, pour honorer son jeûne dans le désert; ce que l'obéissance lui refusa pour ne pas la rendre singulière. Alors Notre-Seigneur lui fit entendre qu'il aurait pour très-agréable, si elle passait cinquante jours sans boire, pour honorer l'ardente soif que son sacré Cœur avait toujours endurée du salut des pécheurs. On lui permit cette pénitence, qui lui semblait plus rude que la première. Mais, après quelques jours, on la lui défendit, et lorsqu'elle eut obéi, on lui permit de nouveau de la continuer.

Le Cœur  
de Jésus lieu  
de  
sa solitude.

Elle paraissait également contente quand on lui accordait, ou quand on lui refusait les choses qu'elle demandait; pourvu qu'elle obéît, cela lui suffisait. Elle passa enfin les cinquante jours entiers sans boire, pour honorer, en souffrant sa soif, celle du sacré Cœur de Jésus.

nette. Elle le fit plusieurs fois, jusqu'à ce que quelques-unes de nos Sœurs s'en étant doutées, et ma sœur Jeanne-Élisabeth <sup>1</sup> l'ayant trouvée sur le fait, on m'en donna avis. Je le demandai à la vertueuse défunte, qui me l'avoua comme je viens de l'écrire. Elle y gagna une bonne correction, qu'elle eut de reste, par laquelle je mis sa mortification au rang des désobéissances, lui alléguant ce que dit notre saint Fondateur, « que la vraie obéissance obéit non-seulement au commandement, mais encore à l'intention du supérieur. »

Son amour  
pour  
la pauvreté.

« Vous avez vu, et toute la Communauté de même, ce que cette précieuse défunte a été à l'égard de la pauvreté au vivre, au vêtir et coucher. Soit en santé ou en maladie, jamais on ne l'entendait se plaindre ni trouver à redire à quoi que ce soit. Tout était toujours trop bon pour elle, qui ne se contentait pas d'être sans distinctions, quoique très-infirme, mais aurait toujours désiré le moindre et le rebut de tout. Elle me l'a souvent demandé, comme une grande gratification qu'elle souhaitait lui être faite, et cela du fond du cœur.

« Elle était soigneuse du travail ; et pour celui de peine où la Communauté est parfois occupée, comme aux lessives, à porter du bois, elle était des premières et des plus assidues, à moins que l'obéissance ne l'en retirât lorsqu'on la savait plus pressée de ses maux. Son amour pour la peine et la souffrance était insatiable ; elle voulait, avec sainte Thérèse : « Ou souffrir, ou mourir, » et me disait que de bon cœur elle vivrait jusqu'au jour du jugement, pourvu qu'elle ait toujours de quoi souffrir pour Dieu, mais que vivre un seul jour sans cela lui serait un mal insupportable.

Désir  
de communier  
et de souffrir.

« D'autres fois elle me disait qu'elle se sentait toujours avec deux grandes faims : une de la très-sainte communion, où

<sup>1</sup> Sœur Jeanne-Élisabeth Héritier était native de Savoie. Ayant pris l'habit de novice pour le rang des Sœurs domestiques, en 1654, on la fit consentir à le quitter, pour demeurer en celui de tourière. Néanmoins, on lui permit de faire les vœux de la sainte Religion. Elle mourut en 1686, après trente-deux ans de vie religieuse.



elle recevait le Dieu de son cœur et le Cœur de son Dieu ; et l'autre de la souffrance, mépris et anéantissement.

« Le bon usage qu'elle faisait de cette seconde viande la disposait à goûter la première avec les suavités qu'elle y trouvait. Jour et nuit elle eût voulu être devant le très-saint Sacrement, où on ne la voyait presque jamais autrement qu'à genoux, les mains jointes, ce qui me mettait en admiration, vu ses continuelles langueurs et douleurs. »

[Au commencement de cette année 1679, nous avons vu notre chère sœur Marguerite-Marie tracer sur son cœur le nom de son bien-aimé en caractères sanglants. Un peu avant sa retraite annuelle, l'empreinte de sa blessure commençant à s'effacer, l'amour ingénieux de cette fidèle amante la porta à raviver par la flamme d'une bougie le nom béni imprimé par le fer. Le succès dépassa ses intentions, car, à la veille d'entrer en solitude, elle se crut obligée d'avouer à sa Supérieure les plaies très-douloureuses qu'elle s'était faites, et dont elle souffrait beaucoup.]

En 1679  
elle grave  
une seconde fois  
le saint nom  
de Jésus  
sur son Cœur.

La mère Greyfié lui dit qu'elle y ferait faire quelque remède, crainte qu'il n'y eût de fâcheuses suites.

Alarmée de cette promesse, sœur Marguerite fit ses plaintes à Notre-Seigneur, lui disant : « O mon unique amour ! souffrirez-vous que d'autres voient le mal que je me suis fait pour l'amour de vous ? N'êtes-vous pas assez puissant pour me guérir, vous qui êtes le souverain remède de tous les maux ? »

« Notre-Seigneur fut touché, dit-elle, de ma peine à donner connaissance de cela : il me promit que le lendemain je serais guérie. Je le fus effectivement. Mais ne l'ayant pu dire à ma Supérieure, elle m'envoya une Sœur portant un billet de sa part, qui marquait que c'était à elle que je devais montrer mon mal. Comme j'étais guérie, je crus que je pouvais me dispenser de cette obéissance, jusqu'à ce que je pusse parler à notre Mère, ce que je fis promptement, pour

lui dire que je n'avais pas accompli ce que portait son billet parce que j'étais guérie. Elle me reprit et me traita suivant ce que Notre-Seigneur lui inspira, me faisant perdre la sainte communion, ce qui était pour moi la plus rude peine que je pusse souffrir en la vie. Elle m'ordonna de montrer à cette Sœur le mal que je m'étais fait, ce qui me causa une grande confusion <sup>1</sup>.

« Mais rien n'était comparable à la douleur que j'avais d'avoir déplu à mon souvevain Maître, qui, pour me punir de ce retardement à l'obéissance, me relégua sous ses pieds sacrés environ cinq jours, où je ne faisais que pleurer ma désobéissance, m'ayant fait voir plusieurs fois que le moindre défaut de cette vertu dans une âme religieuse lui est très-désagréable. Enfin, après m'avoir fait sentir la peine, lui-même essuya mes larmes, redonnant la vie à mon âme les derniers jours de ma retraite. Il me dit ensuite qu'en punition de ma faute, non-seulement l'impression de ce nom sacré, dont la gravure m'avait coûté si cher, ne paraîtrait plus, mais encore les précédentes qui jusque-là avaient paru fort bien marquées. Enfin je puis dire que je fis une solitude de douleur. »

Après la mort de cette vénérable Sœur (en 1690), quelques-unes, surtout celle qui lui avait porté le billet, voulurent voir si l'on distinguait encore sur son cœur le nom

<sup>1</sup> La Sœur choisie pour vérifier et panser les plaies de notre humble Marguerite était sœur Marie-Madeleine des Escures, ainsi que nous le voyons dans une lettre de la mère Greyfié, adressée à cette chère Sœur le 16 décembre 1690, peu après la mort de notre Bienheureuse. Elle contient ce qui suit :

« Je commis cette chère défunte à votre soin, pour que, la chose demeurant secrète, il ne lui en arrivât pas quelques suites d'humiliations. » Elle trouva le mal guéri ; mais elle en put voir les glorieuses cicatrices : « Les plaies profondes et invétérées n'existaient plus, on voyait seulement de grandes croutes desséchées, marquant la forme du saint nom de Jésus, écrits en gros caractères, tels que sont ceux qu'on peint avec des moules dans de grands livres. » (Déposition de sœur Péronne-Rosalie de Farges, au procès de 1715. Elle avait appris ces détails de sœur des Escures.)

sacré de Jésus. Mais il n'y avait plus la moindre apparence de caractères. En cela nous avons vu un exemple que Dieu ne laisse rien d'impuni, même en ses plus fidèles servantes <sup>1</sup>.

[Vers l'année 1680, notre chère Sœur fut remise au pensionnat. Malgré les répugnances extrêmes qu'elle éprouvait dans cet emploi, elle ne laissa pas de s'y dévouer comme elle le faisait partout. Il lui arriva dans ce même temps un accident très-fâcheux, dont nous empruntons les détails au mémoire de la mère Greyfié.]

Elle est nommée  
Maîtresse  
des  
pensionnaires.

... « Je me souviens, dit-elle, qu'un jour puisant de l'eau, le seau lui échappa étant plein, et retournant dans le puits le bras de fer qui sert à mener le tour allant de grande raideur, lui donna de telle force un coup sous la mâchoire, qu'elle emporta avec les dents un morceau de la joue en dedans de la bouche, qui était gros et long comme la moitié du doigt. Elle ne fit pas d'autre cérémonie que de prier une des pensionnaires dont elle était maîtresse, de lui couper ce morceau de chair, qui tenait encore d'un côté. Ces enfants, tout effrayées de la voir dans cet état, n'y voulurent pas toucher; elle suppléa à leur refus avec ses ciseaux, et coupa comme elle put la pièce. Mais la plaie qui se fit dans sa bouche lui donna bonne matière de souffrir autant de fois qu'il fallait qu'elle prit quelque nourriture. De plus, le coup lui causa une douleur dans la tempe, qui après le repas devenait presque insupportable, comme pourrait être une rage de dents.

Accident arrivé  
au puits  
du préau.

<sup>1</sup> La mère Greyfié, dans la lettre déjà citée, dont nous conservons l'original dans nos archives, dit encore à sœur des Escures : « Vous avez été bien inspirée de regarder si la gravure du saint nom de Jésus, qu'elle avait marquée sur son cœur, paraissait (après sa mort). Et ce que vous m'assurez, n'y avoir rien pu connaître, m'est une confirmation de la vérité de ses grâces. Je n'ai rien mis de cela dans la lettre que je vous écris, parce que je n'ai su rappeler avec assurance la raison pourquoi Notre-Seigneur la reprit, et lui dit qu'en punition de sa faute ce sacré nom ne paraîtrait point à l'extérieur. J'ai cru que votre Charité qui eut celle de panser sa plaie, auriez bonne mémoire de toutes ces circonstances. Je tiens pour une petite merveille qu'elle ait été guérie sans qu'il en soit resté aucune marque. »

Tout l'adoucissement qu'elle y apportait était de sortir des récréations avec congé, pour aller faire quelques tours d'allées, jusqu'à ce que la douleur fût diminuée, qu'elle revenait avec les autres. Elle souffrait tous ces maux sans se plaindre et sans jamais demander de soulagement, et toujours en suivant le train ordinaire de la Communauté et des exercices, à moins que le mal ne la contraignît de s'arrêter; encore ne le demandait-elle pas, il fallait qu'on y pensât pour elle<sup>1</sup>. »

[Au milieu de ces grandes souffrances le divin Sauveur se plaisait quelquefois à consoler sa servante par des grâces insignes, qui l'aidaient à poursuivre plus courageusement son chemin semé d'épines.] En voici une dont elle fut favorisée en l'année 1680. Nous la laissons parler elle-même :

Grâce reçue  
le jour  
de l'Ascension.  
1680.

« Comme on allait au chœur, un jour de l'Ascension, pour honorer le moment auquel Notre-Seigneur monta au ciel, étant devant le saint Sacrement je me trouvai dans une grande quiétude. Je vis aussitôt une ardente lumière, qui renfermait en soi mon aimable Jésus. S'approchant de moi, il me dit ces paroles : « Ma fille, j'ai choisi ton âme pour m'être un ciel de repos sur la terre, et ton cœur sera un trône de délices à mon divin amour. » Depuis tout était calme en mon intérieur, et j'avais encore crainte de troubler le repos de mon Sauveur.

« Je lui disais de temps en temps, parmi cette sainte familiarité qu'il me pressait d'avoir avec lui : « Mon Dieu, parmi

<sup>1</sup> Un ancien manuscrit de nos archives contient le récit de cet accident, mais avec une circonstance particulièrement intéressante pour notre Communauté. Il y est dit qu'au moment de l'accident une de nos Sœurs de céans passant sous le cloître en fut témoin, et entendit ce cri de notre Bienheureuse : « Mon Dieu ! » C'est donc bien au puits de notre préau qu'arriva cet événement.

Lors des procédures de février 1865, quand les ossements de la servante de Dieu furent soumis à un nouvel examen juridique, sous la présidence de M<sup>re</sup> Bouange, il a été constaté par le médecin « que le maxillaire inférieur est intact, mais sans aucune dent. Du côté gauche de ce maxillaire on remarque une cicatrice osseuse, provenant de la disparition de l'avant-dernière dent, amenée par une cause extérieure. »

toutes vos caresses amoureuses je ne puis oublier les injures que je vous ai faites, et que vous êtes Tout, et que je ne suis rien. »

Dans un écrit de sa propre main, que nous avons conservé, elle dit ce qui suit :

« Dans la crainte que j'ai toujours eue qu'il n'y eût quelque illusion dans les grâces que je recevais de Dieu, mon souverain Maître a bien voulu me donner certaines marques par lesquelles je pourrais aisément distinguer ce qui vient de lui d'avec ce qui vient du démon, de l'amour-propre ou de quelque autre mouvement naturel. Il m'apprit premièrement, que ses grâces particulières seraient toujours accompagnées en moi de quelques humiliations, contradictions et mépris de la part des créatures; secondement, qu'après avoir reçu quelques-unes de ces communications divines dont mon âme est si indigne, je me sentirais plongée dans un abîme d'anéantissement et de confusion intérieure, qui me ferait sentir autant de douleur dans la vue de mon indignité que j'aurais eu de consolation par les libéralités de mon divin Sauveur, étouffant ainsi toute vaine complaisance et tout sentiment de propre estime; troisièmement, que les grâces et communications soit pour moi, soit pour les autres, ne produiraient jamais le moindre sentiment de mépris pour qui que ce soit; et que quelque connaissance qu'il me donnerait de l'intérieur des autres, je ne les estimerais pas moins, quelque grandes que me paraissent leurs misères, mais que tout cela ne me porterait qu'à des sentiments de compassion et à prier plus instamment pour eux; que toutes ces grâces, quelque extraordinaires qu'elles soient, ne m'empêcheraient jamais d'observer mes Règles et d'obéir aveuglément : mon divin Sauveur m'ayant fait connaître qu'il les avait tellement soumises à l'obéissance, que si je venais à m'en éloigner tant soit peu, il s'éloignerait de moi avec toutes ses faveurs; enfin que cet esprit qui me conduit

Marques  
pour discerner  
l'esprit  
de Dieu.

et qui règne en moi avec tant d'empire, me porterait à cinq choses :

- « 1° A aimer d'un amour extrême mon Sauveur Jésus-Christ ;
- « 2° A obéir parfaitement à l'exemple mon Seigneur Jésus-Christ ;
- « 3° A souffrir sans cesse pour l'amour de Jésus-Christ ;
- « 4° A vouloir souffrir, s'il se peut, sans qu'on s'aperçoive que je souffre ;
- « 5° A avoir une soif insatiable de communier et d'être devant le saint Sacrement.

« Il me semble que toutes ces grâces jusqu'ici ont produit en moi tous ces grands effets. Au reste, je vois plus clair que le jour qu'une vie sans amour de Jésus-Christ, c'est la dernière de toutes les misères. »

Si le Seigneur la gratifiait de ses dons, il ne lui était pas moins libéral de sa croix, qui la suivait partout, tant par les différentes peines intérieures qui l'ont exercée, que par les grandes et longues maladies qu'elle a eues, étant toujours attachée à la croix avec Jésus-Christ son bon Maître. Mais quoique le divin Cœur se fût rendu son directeur, il ne voulait pourtant pas qu'elle fit rien sans le consentement de ses Supérieures.

Son  
obéissance.

Nous en avons déjà rapporté plusieurs traits ; ce que nous mettrons ici fera voir qu'elle a été une fidèle copie d'un Dieu obéissant.

Elle avait conçu une si haute idée de cette vertu dès son entrée en Religion, qu'on peut dire qu'elle s'y est rendue parfaite ; nous avons été témoins qu'elle s'y est soutenue jusqu'à la mort, et qu'elle se serait exposée à tout faire et souffrir pour obéir à ses Supérieures. La mère Greyfié, si distinguée par son mérite, la mit souvent dans l'occasion de s'y exercer ; ce que nous allons dire prouvera comment elle la conduisait ; c'est elle-même qui nous l'a écrit après la mort de sœur Marguerite-Marie :

« Elle revenait d'une grande maladie, pour laquelle elle n'avait point encore quitté le lit; je ne sais si ce fut un samedi, ou la veille de quelque fête<sup>1</sup>, je la fus voir. Elle me demanda congé de se lever le lendemain pour aller à la sainte messe. Je m'arrêtai un peu sur cette demande : elle comprit bien que je ne la croyais pas encore assez forte pour la lui accorder. Sur quoi, répondant à mon sentiment, elle me dit de bonne grâce : « Ma bonne Mère, si vous le voulez bien, Notre-Seigneur le voudra bien aussi, et m'en donnera la force. » Alors je donnai ordre à la Sœur infirmière de lui faire prendre de la nourriture le matin et de la faire lever environ l'office, pour la mener à la sainte messe. Le soir, la chère malade dit à son infirmière qu'elle souhaiterait bien, s'il me plaisait, d'aller à la sainte messe à jeun afin d'y pouvoir communier, et qu'elle espérait que Notre-Seigneur lui donnerait assez de force pour cela. La Sœur infirmière se rendit à son désir, et crut que je n'en ferais pas difficulté. Elle promit à sa malade de me demander cette permission, et s'en oublia jusqu'au lendemain, que l'ayant fait lever à jeun et plus matin que je n'avais dit, elle sortit de l'infirmerie pour m'aller chercher et m'avertir de cette convention, pour avoir mon agrément. Dieu permit que tandis qu'elle allait d'un côté j'entrai de l'autre à l'infirmerie. A peine je vis la pauvre malade levée, et sus qu'elle était à jeun dans l'intention de pouvoir communier, que sans

Visite  
de la mère  
Greyfié  
dans  
une maladie.

<sup>1</sup> Notre Bienheureuse nous apprend elle-même quelle était cette fête, dans le passage suivant d'une lettre à la mère de Saumaise : « Je vous dirai que le jour de la fête du saint Sacrement, Notre-Seigneur me fit la grâce de me retirer tout d'un coup de l'extrême faiblesse où j'étais réduite, car après la sainte communion je me trouvai autant de force que j'en avais avant que je fusse arrêtée au lit, où il y avait un mois que j'étais; et dès lors j'ai eu le bonheur de suivre la Communauté. »

Or, la fête du saint Sacrement, en 1680, se trouvait le 20 juin; depuis ce jour jusqu'à la Présentation il y a juste cinq mois, ce qui ne se pourrait rencontrer en aucune des années environnantes. La date de cette guérison est donc le 20 juin 1680.

Réprimande  
de  
la Supérieure.

m'informer de plus de raisons je lui fis une verte correction, lui exagérant les défauts de sa conduite, que je disais être effet de propre volonté, manque d'obéissance, de soumission et de simplicité. En conclusion, je dis qu'elle irait à la messe et qu'elle y communierait, mais que puisque sa propre volonté lui avait donné assez de force et de courage pour cela, je voulais commander à mon tour; qu'elle n'avait qu'à reporter ses draps de lit à sa cellule et son couvert au réfectoire, et s'en aller à l'office quand il sonnerait, s'y ranger et suivre en tout les exercices de Communauté, cinq mois de suite, sans que pendant tout ce temps-là il fût besoin de lui faire aucun remède ni qu'elle mît le pied à l'infirmerie, sinon pour y voir les malades et leur rendre service tous les jours, si les infirmières en avaient besoin. Elle reçut ma correction à genoux, les mains jointes avec un visage doux et tranquille; et après avoir oui mes ordres, elle me demanda humblement pardon et pénitence de sa faute, et aussitôt elle commença d'accomplir à la lettre tout ce que je lui avais dit. Notre-Seigneur voulut qu'elle obéît en tout et lui promit pour cela la santé, qu'elle eut bonne dès ce jour-là même jusqu'à celui de la Présentation de Notre-Dame, que s'accomplirent les cinq mois, et auquel Notre-Seigneur, acceptant la rénovation de ses vœux, lui renouvela à titre de grâces tous ses maux précédents. Et afin qu'elle ne perdît rien pour les cinq mois qu'elle ne les avait pas sentis, il en voulut le redoublement; de sorte que son mal de côté, qui auparavant la nécessitait d'être saignée toutes les trois semaines ou quinze jours, ne lui laissait pas huit jours de relâche. »

20 juin 1680.  
Notre-Seigneur  
la guérit.

Ses maux  
lui  
sont rendus.

Voici l'obédience donnée à notre chère Sœur par la très-honorée mère Greyfié. On l'a trouvée, ainsi que plusieurs autres, dans les écrits que lui adressait cette digne Supérieure :

Vive † Jésus.

Obédience  
donnée à sœur  
Marguerite.  
20 juin 1680.

« Je soussignée, en vertu de l'autorité que Dieu m'a donnée en qualité de Supérieure de ma sœur Marguerite-Marie, lui commande, en vertu de sainte obéissance, de demander

188



sa santé à Notre-Seigneur avec tant de ferveur et d'instance, qu'elle fléchisse sa bonté à la lui accorder, pour n'être pas toujours à charge à la sainte Religion, et pour y pouvoir pratiquer assidûment tous les exercices de la sainte règle, suivant le train ordinaire de la Communauté, obéissant à ce qui lui pourra être ordonné, et ce jusqu'à la Présentation de Notre-Dame de cette année 1680, auquel jour nous verrons ce que nous aurons à faire pour l'avenir.

« SŒUR PÉRONNE-ROSALIE GREYFIÉ, SUPÉRIEURE. »

« Si Notre-Seigneur vous donne la santé, ainsi que je le crois du pouvoir de l'obéissance, vous direz chaque jour, d'ici à la Présentation, le *Te Deum laudamus*, prosternée devant le saint Sacrement; vous ferez la discipline le long d'un *Salve regina*, une fois chaque semaine, outre celle de Communauté; et vous ferez trois communions extraordinaire, aux jours de votre particulière dévotion, à votre choix, offrant le tout au Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour que son divin amour en dispose selon son bon plaisir ! »

[Outre ses infirmités habituelles et ses fréquentes maladies, notre vertueuse sœur Marguerite-Marie avait encore à supporter les angoisses auxquelles son divin Maître l'assujettissait fréquemment comme victime pour le salut du prochain, et pour retracer en elle une image vive et animée de sa douloureuse Passion.]

Lorsque Notre-Seigneur était sur le point d'abandonner quelques âmes pour lesquelles il voulait qu'elle souffrit, il lui faisait porter l'état d'une âme réprouvée, en lui faisant sentir la désolation où elle se trouve à l'heure de la mort.

Une fois il lui montra une de ces âmes malheureuses : elle

<sup>1</sup> Ce fait extraordinaire, dont la Communauté entière fut témoin, a été particulièrement signalé en 1715, par sœur Catherine-Augustine Marest, qui soignait la vertueuse malade en qualité d'infirmière, par la mère Anne-Élisabeth de La Garde, et par sœur Marie-Rosalie de Lyonne.

fut saisie d'une frayeur si grande, que s'étant prosternée la face contre terre, elle y demeura longtemps ne pouvant revenir de son étonnement. A ce moment, elle s'offrit à la divine justice pour souffrir tout ce qui lui plairait, afin que le Seigneur n'abandonnât pas cette âme à sa juste colère, laquelle s'étant tournée contre elle-même, elle se trouva dans une effroyable désolation de toutes parts. Dès qu'elle voulait lever les yeux, elle voyait un Dieu irrité contre elle armé de verges et de fouets, prêt à fondre sur elle. D'autre part, il lui semblait voir l'enfer ouvert pour l'ensevelir. Tout était révolté et en confusion dans son intérieur. Son ennemi l'assiégeait de toutes parts de violentes tentations, surtout de celle de désespoir. Elle souffrait d'extrêmes peines, sans les pouvoir exprimer que par ses larmes, disant seulement ces paroles : « Ah ! qu'il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant ! » D'autres fois, prosternée contre terre, elle s'écriait : « Frappez, mon Dieu, coupez, brûlez et consommez tout ce qui vous déplaît. N'épargnez ni mon corps ni ma vie, pourvu que vous sauviez éternellement cette âme. » Elle aurait eu peine à soutenir longtemps cet état si douloureux, si son amoureuse miséricorde ne l'avait aidée sous les rigueurs de sa justice. Elle eut encore plusieurs autres connaissances que nous passons sous silence.

Effets  
de la recom-  
mandation  
à ses prières.

« Une autre fois, dit notre chère Sœur, m'ayant été commandé de prier pour quelque sujet qu'on ne me dit pas, étant à l'oraison sans penser à ce que l'on m'avait dit, mon Dieu, me tenant très-étroitement unie à lui, mit tout mon intérieur en silence pour me faire entendre sa divine voix et commencer à exécuter la promesse qu'il m'avait faite, d'avoir soin de ce que l'on recommanderait à mes indignes prières. Après m'avoir fait connaître sa volonté sur quelque autre sujet, il me dit ensuite que je devais dire à celle qui m'avait recommandé cette affaire, qu'elle ne s'en devait pas mettre en peine, parce que c'était sa main très-libérale qui récom-

penserait tout le zèle qu'avait cette personne de la gloire de son très-saint nom ; auquel le sujet en question devait augmenter et persévérer, vu que la grâce ne lui serait pas refusée, et qu'il la fallait recevoir comme venant de la main de Notre-Seigneur et non de celle des créatures ; que s'il les regardait et laissait couler l'esprit humain dans son cœur, l'ambition s'y joindrait bientôt, et, Dieu retirant sa grâce et son secours, il se verrait en danger de se perdre.

« Un jour que le désir de recevoir Notre-Seigneur me tourmentait, je lui dis : « Mon Seigneur, apprenez-moi ce que vous voulez que je vous dise. — Rien, me répondit-il, sinon ces paroles : « Mon Dieu, mon Unique et mon Tout, vous êtes tout pour moi, et je suis toute pour vous. » Elles te garderont de toutes sortes de tentations, elles suppléeront à tous les actes que tu voudrais faire, et te serviront de préparation en tes actions. »

Désir  
de  
la communion.

« Un autre vendredi, après avoir reçu la sainte communion dans une hostie qui avait été exposée, il me dit : « Ma fille, je viens dans le cœur que je t'ai donné, afin que par l'ardeur d'icelui tu ré pares les injures que j'ai reçues de ces cœurs tièdes et lâches qui me déshonorent dans le saint Sacrement. Cette âme que je t'ai donnée, tu l'offrirais à Dieu mon Père, pour détourner les peines que ces âmes infidèles ont méritées, et par mon Esprit tu l'adoreras sans cesse avec vérité, pour tous ces esprits qui ne l'adorent qu'avec dissimulation et fausse apparence, et tout cela pour mon peuple choisi. Et c'est à cette fin que je t'ai fait un si grand don. »

Amende  
honorabile.

[Cependant les retraites annuelles de 1681 étant arrivées,] et sœur Marguerite étant alitée à l'infirmerie, la mère Greyfié l'en fit sortir pour la mettre, à son rang, en solitude et lui dit : « Allez, ma sœur, je vous remets aux soins de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; qu'il vous dirige, qu'il vous gouverne et qu'il vous guérisse selon sa volonté. » Bien qu'elle

On la fait sortir  
de l'infirmerie  
pour  
la mettre  
en retraite.

fût surprise à l'abord parce qu'elle avait une grosse fièvre, elle ne laissa de sortir au même instant, toute joyeuse d'avoir occasion d'obéir, et de se voir abandonnée aux soins de son bon Maître, et dans l'occasion de souffrir pour son amour : lui étant indifférent de quelle manière il permit qu'elle passât ce temps précieux, soit dans la jouissance, soit dans la souffrance; pourvu qu'elle l'aimât, elle était contente <sup>1</sup>. Elle ne fut pas sitôt renfermée dans sa petite cellule avec lui, qu'il se présenta à elle, qu'il trouva couchée par terre, transie de froid et accablée de douleurs. Il la fit relever avec mille caresses, en lui disant : « Te voilà toute

Notre-Seigneur  
la guérit.

à moi et à mes soins; c'est pourquoi je te veux rendre en santé à celle qui t'a remise entre mes mains. » En effet, il la lui donna si entière qu'il ne semblait point qu'elle eût été malade, ce dont on fut très-surpris, surtout la Supérieure, qui savait ce qui s'était passé entre elles.

Solitude  
de douceurs.

Notre chère Sœur a avoué depuis que jamais elle n'avait fait de solitude avec tant de joie et de délices, se croyant dans le ciel pour les continuelles faveurs, caresses et familiers entretiens qu'elle avait avec Jésus-Christ, la sainte Vierge et notre saint Fondateur. Nous en ignorons le détail, seulement nous dirons que son aimable Directeur, pour la consoler de la peine qu'il lui avait fait ressentir en effaçant son nom adorable de dessus son cœur, où elle l'avait gravé avec tant de douleur vers sa retraite de 1679, voulut lui-même l'imprimer au dedans, avec le cachet et le burin tout enflammé de son pur amour, « mais d'une manière, dit-elle,

<sup>1</sup> Sœur Marie-Lazare Dusson a déposé ce qui suit en 1715 (sur la grande obéissance de sœur Marguerite-Marie) :

« Le rang de la vénérable Sœur étant arrivé d'entrer en retraite, elle prit la veille une grande fièvre; néanmoins la Supérieure ne laissa pas de lui ordonner de la commencer, ce qu'elle fit, et la continua si heureusement, qu'elle avoua, après l'avoir finie, à celles qui étaient en peine comme elle avait pu la faire dans sa maladie, qu'elle n'avait jamais plus senti de consolation, ce que les Sœurs attribuèrent à son obéissance aveugle. »

qui me donna mille fois plus de joie et de consolation que l'autre ne m'avait causé de douleur. »

Nous ne finirions jamais si nous voulions mettre tous les traits de l'obéissance parfaite que cette disciple bien-aimée du Cœur de Jésus a pratiquée toute sa vie. Nous en avons dit assez pour faire voir que c'était sa vertu favorite, et qu'elle portait dignement ce nom, que son divin Maître lui avait donné.

[Vers l'automne de cette même année 1681, le Révérend Père de La Colombière revint de Lyon à Paray une dernière fois]. Comme il était toujours malade d'un crachement de sang, ses Supérieurs l'envoyaient dans cette ville pour changer d'air. Il y resta six mois; mais sa santé, bien loin de se rétablir, s'affaiblissant toujours plus, les médecins, voyant que leurs remèdes étaient inutiles, furent d'avis qu'il fallait qu'il prît son air natal, ce que ses Supérieurs jugèrent à propos. Le jour de son départ étant arrêté, notre chère Sœur, en étant avertie, fut inspirée de lui mander qu'elle le suppliait de ne pas sortir de Paray, s'il pouvait y demeurer sans manquer à l'obéissance qu'il devait à ses Supérieurs. Le père de La Colombière ayant appris cela, lui écrivit pour savoir ses raisons. Elle lui fit cette réponse, en deux mots que voici sans y rien changer : « Il m'a dit qu'il veut le sacrifice de votre vie ici. » Ce qui lui fit changer de dessein. Il resta à Paray, peu de jours après tomba malade, et mourut le 15 février 1682<sup>1</sup>.

Le père  
de  
La Colombière  
revient à Paray  
en 1681.

Il meurt à Paray  
en 1682.

Notre chère Sœur ayant appris sa mort par une de ses

<sup>1</sup> Sœur Marie-Rosalie de Lyonne, qui avait connu si particulièrement ce saint religieux, « dit qu'elle sait par le R. P. Bourguignet, alors Supérieur des jésuites de cette ville, que la vénérable Sœur ayant appris que le frère du R. P. de La Colombière l'était venu querir pour aller prendre son air natal, ladite sœur Alacoque lui manda, par un billet, de ne point entreprendre ce voyage; qu'il en avait un de plus grande conséquence à faire bientôt; que c'était à Paray que Dieu voulait le sacrifice de sa vie, entendant parler, par ce long voyage, de sa mort, comme elle arriva peu de jours après. »

1715.  
Déposition  
de  
Marie-Rosalie  
de Lyonne.

pénitentes <sup>1</sup>, lui dit : « Priez et faites prier partout pour lui. » Ce qu'elle dit d'un ton fort triste. C'était à cinq heures du matin qu'elle apprit cette nouvelle, et à dix, elle écrivit un billet à cette demoiselle, dont voici les propres termes : « Cessez de vous affliger, invoquez-le, ne craignez rien, il est plus puissant pour vous secourir que jamais. »

Sœur Marguerite la pria de faire son possible pour retirer le billet qu'elle avait écrit au père de La Colombière. Mais le père Bourguignet, qui était Supérieur, le voulut garder, disant à cette demoiselle qu'il donnerait plutôt toutes les archives de la maison que de s'en défaire; qu'il voulait bien néanmoins le lui faire voir; et c'est d'elle-même que nous l'avons appris.

[Les saintes dépouilles du père de La Colombière restèrent en la possession des Jésuites, au collège de cette ville, et l'on dut à notre chère sœur Alacoque ce précieux trésor.] Il est proclamé saint par tout le peuple, bien qu'il ne puisse pas encore être canonisé; mais on espère qu'avec le temps il le sera.

<sup>1</sup> Cette pénitente était M<sup>lle</sup> de Bisefrand.

Nous citons ce qu'elle a déposé en 1715, malgré les quelques répétitions qu'on y rencontre.

Déposition  
de  
M<sup>lle</sup> de Bise-  
frand. 1715.

« Ayant été avertie, par le R. P. du Port, jésuite à Paray, son confesseur, que le R. P. de La Colombière devait partir pour Vienne en Dauphiné, le lendemain 29 janvier, et qu'il ne voulait pas que personne autre qu'elle sût son départ, la déposante fit demander la permission pour en avertir la vénérable sœur Alacoque, laquelle fit dire au R. P. de La Colombière de ne point partir, si cela se pouvait sans contrevenir en rien à l'ordre de ses Supérieurs. Ce qu'ayant rapporté, il lui donna un billet, pour porter à ladite sœur Alacoque, laquelle lui fit réponse par écrit; ce qui l'arrêta, et il mourut le 15 février suivant, à sept heures du soir; après quoi ladite Vénérable pria la déposante de retirer la réponse, qui était restée entre les mains du R. P. Bourguignet, lors Supérieur des Jésuites. Celui-ci refusa de la rendre, se contentant de lui en faire lecture. »

Ajoute ladite déposante, que le R. P. de La Colombière, avant son départ pour Londres, la voyant affligée, lui dit : « On vous fera connaître une personne aux saintes Marie, de laquelle vous devez suivre les avis comme si je vous parlais, puisque moi-même je la consulte dans ce qui me regarde et suis ses avis. »

Pendant qu'il était en Angleterre, il s'est employé et fatigué beaucoup à la conversion des âmes, ayant un grand attrait à les gagner à Dieu. Il a même été prisonnier pour la foi de Jésus-Christ.

Sans une lettre du roi de France, qui ordonnait qu'on le rappelât, il aurait été condamné à souffrir le martyre. On lui fit voir celui de quatre jésuites que l'on éventra en sa présence pour l'intimider, devant endurer le même supplice; à quoi il s'était disposé avec un grand courage. Mais Dieu se contenta de sa bonne volonté et de ce qu'il avait souffert en voyant martyriser ces quatre Pères dont nous venons de parler. Cette vue lui occasionna le crachement de sang qui en peu de temps le conduisit au tombeau.

[La très-honorée mère Greyfié a écrit ce qui suit, au sujet de l'impression causée à notre vénérable sœur Marguerite-Marie pour une perte si sensible. Quand le Révérend Père de La Colombière mourut], « cette chère Sœur perdait en lui le meilleur ami qu'elle eût au monde : elle ne se troubla ni inquiéta nullement, parce qu'elle aimait ses amis pour la gloire de Dieu et pour leur avancement propre, en son divin amour, et non pour son intérêt. Mais comme je pris garde qu'elle ne me demandait point de faire pour lui, comme pour d'autres, des prières et des pénitences extraordinaires, je lui en demandai la cause. Elle me répondit d'un air doux et content : « Ma chère Mère, il n'en a pas besoin, il est en état de prier Dieu pour nous, étant bien placé dans le ciel, par la bonté et miséricorde du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ; seulement, pour satisfaire à quelques négligences qui lui étaient restées en l'exercice du divin amour, son âme a été privée de voir Dieu, dès la sortie de son corps, jusqu'au moment qu'il fut déposé dans le tombeau. » Je ne le lui ai jamais vu regretter, mais oui bien se réjouir de son bonheur éternel, auquel elle prenait part, en rendant grâce au sacré Cœur de Jésus-Christ de toutes

Mémoire  
de la mère  
Greyfié.

celles qu'il avait faites à ce digne religieux en sa vie et en sa mort. »

[Le carême de l'année 1682 suivit de près la mort du père de La Colombière. Nous avons déjà dit que les jours qui le précèdent étaient pour sœur Marguerite des jours de douleur, d'expiation et de grâces plus particulières.] Voici ce qui lui arriva un des jours de carnaval; c'est elle-même qui nous l'apprend :

« Après la sainte communion, mon divin Époux se présenta à moi sous la figure d'un *Ecce homo*, chargé de sa croix, tout couvert de plaies et de meurtrissures : son sang adorable décollait de toutes parts. Il me disait d'une voix triste et douloureuse : « N'y aura-t-il personne qui ait pitié de moi et qui veuille compatir et prendre part à ma douleur dans le pitoyable état où les pécheurs me mettent, surtout à présent? »

« Me prosternant à ses pieds sacrés avec larmes et gémissements, je me présentai à lui. Aussitôt je me trouvai chargée d'une lourde croix tout hérissée de pointes de clous. Me sentant accablée sous ce poids, je commençai à mieux comprendre la malice du péché, lequel je détestai si fort dans mon cœur, que j'aurais voulu mille fois me précipiter dans l'enfer plutôt que d'en commettre un volontairement. Il me fit voir que ce n'était pas assez de porter cette croix, mais qu'il fallait m'y attacher avec lui, afin de lui tenir fidèle compagnie, en participant à ses douleurs, mépris, opprobres et autres indignités. Je m'abandonnai à tout ce qu'il voudrait faire de moi et en moi, m'y laissant attacher à son gré; ce qu'il fit par une violente maladie, qui me fit ressentir les pointes aiguës de cette croix hérissée. » Cet état de souffrance lui durait ordinairement tout le temps de carnaval; et dès le mercredi des cendres elle avait assez de force et de vigueur pour jeûner tout le carême. Quand son bien-aimé voulait la gratifier de quelque nouvelle croix, il l'y disposait par une



abondance de caresses et délices spirituelles si excessives, qu'il lui aurait été impossible de les soutenir si elles eussent duré. Alors elle s'écriait : « O mon amour, je vous sacrifie tous ces plaisirs, gardez-les pour ces saintes âmes qui vous en glorifieront mieux que moi. Je ne veux que vous seul, nu sur la croix, où je veux vous aimer pour l'amour de vous-même. »

Une fois qu'elle sortait d'une longue maladie dont elle n'était pas encore remise, elle fut trouver sa Supérieure pour lui demander par grande miséricorde de lui permettre de veiller la nuit du jeudi saint devant le saint Sacrement, quoiqu'il n'y eût nulle apparence qu'elle le pût faire.

« Pour lui donner quelque consolation, ajoute la mère Greyfié, je lui permis de se tenir au chœur depuis huit heures jusqu'après la procession de la ville<sup>1</sup>. Elle accepta ce premier offre, et avec beaucoup d'humilité et de douceur me pria de lui prolonger ce temps, me disant qu'elle y serait une partie de la nuit pour moi, et l'autre pour mes bonnes amies souffrantes. C'était ainsi qu'entre elle et moi nous nommions les âmes du purgatoire, pour l'intérêt desquelles et pour le mien encore j'abandonnai la nuit à cette généreuse convalescente, qui ne manqua pas à huit heures et demie de prendre place au chœur, droit au-dessus du pupitre, et y demeura dès lors à genoux les mains jointes sans aucun appui, ni se remuer non plus qu'une statue jusqu'au lendemain à l'heure de Prime, qu'elle se mit en chœur avec les autres. Vous trouverez chez vous plusieurs témoins de cette vérité<sup>2</sup>. Lorsqu'elle me rendit compte de sa disposition

Mémoire  
de la mère  
Greyfié.

<sup>1</sup> En ce temps-là, le clergé de la ville conduisait processionnellement les fidèles dans notre église, le jeudi saint, vers les dix heures du soir.

<sup>2</sup> En effet, la mère de La Garde assura, en 1715, « que plusieurs années avant sa mort, la servante de Dieu passait la nuit du jeudi saint tout entière devant le saint Sacrement. »

Elle ajoute « qu'une fois, voulant faire épreuve de l'obéissance de la servante de Dieu, elle lui alla dire à l'oreille, la nuit d'un jeudi saint,

pendant tout ce temps, elle me dit que Notre-Seigneur lui avait fait la grâce d'entrer en participation de son agonie dans le jardin des Olives, et qu'elle avait eu tant à souffrir, qu'à tout coup il lui semblait que son âme s'allait séparer de son corps. »

Lorsqu'on eut fait l'ouverture du jubilé [dans le diocèse d'Autun, en mai 1682] <sup>1</sup>, notre chère Marguerite-Marie reçut de Notre-Seigneur les enseignements suivants :

Occupation  
pendant  
le jubilé.  
Mai 1682.

« Il me fit voir, dit-elle, dans une sévérité de juge, que ce n'était pas tant à cause des infidèles que sa justice était irritée, mais que c'était son peuple choisi qui s'était révolté contre lui; qu'il se servait de la privauté qu'il avait proche de lui pour le persécuter; et que tant qu'il lui avait été fidèle, il avait toujours lié les mains de sa justice pour laisser agir celles de sa miséricorde. « Mais s'ils ne s'amendent tous, ajouta-t-il, je leur ferai sentir le poids de ma justice vengeresse. Une âme juste peut obtenir le pardon pour mille criminels. » Pendant matines, poursuit-elle, il me disait : « Pleure et soupire continuellement mon sang répandu inutilement sur tant d'âmes, qui en font un si grand abus dans ces indulgences; se contentant de couper les mauvaises herbes

qu'il faisait un grand froid, après néanmoins en avoir demandé la permission : « Ma Sœur, notre Mère vous mande de vous aller chauffer; » qu'en même temps elle fit la gémulation, se retirant pour un quart d'heure, s'en alla vers le feu, et vint après se remettre à sa place, au chœur, y demeura jusqu'au lendemain à l'heure de Prime, qui est sept heures. — Qu'elle s'est informée plusieurs fois de ladite sœur Alacoque, qu'est-ce qu'elle pouvait tant faire devant le bon Dieu, et à quoi elle s'occupait pendant un si long temps, et qu'elle lui répondit fort naïvement : « Ma chère Sœur, je m'occupe pour l'ordinaire des souffrances extrêmes qu'a souffertes pour nous notre divin Maître; d'autres fois, je me veux mal, et à tous les pécheurs, de nos ingrattitudes à son égard. »

<sup>1</sup> Pour remédier, par la prière, aux maux que la chrétienté souffrait en ce temps-là de la part des Musulmans, le vénérable Innocent XI publia deux jubilé : l'un en 1681, et l'autre en 1683.

Il s'agit ici du jubilé de 1681, ouvert dans le diocèse d'Autun le dimanche dans l'Octave de l'Ascension (10 mai 1682), et fermé le dimanche de la Trinité (24 mai 1682).

qui ont crû dans leurs cœurs, sans jamais vouloir ôter la racine. Mais malheur à ces âmes qui demeurent souillées et altérées au milieu de la source des eaux vives, puisqu'elles ne seront jamais purgées ni désaltérées ! » Ensuite je m'adressai à ce divin Cœur, et je lui dis : « Mon Seigneur et mon Dieu, il faut que votre miséricorde loge ici toutes les âmes infidèles, afin qu'elles s'y justifient, pour vous glorifier éternellement. » Et il me dit intérieurement : « Oui, je le ferai, si tu m'en veux promettre un parfait amendement. — Mais vous savez bien, mon Dieu, que cela n'est pas en mon pouvoir, si vous-même ne le faites en rendant efficaces les mérites de votre Passion. » Il me fit connaître que la plus agréable prière que je pouvais faire dans ce saint temps de jubilé, c'était de demander trois choses en son nom :

« La première d'offrir au Père éternel les amples satisfactions qu'il a faites à sa justice pour les pécheurs sur l'arbre de la croix, en le priant de rendre efficace le mérite de son sang précieux à toutes les âmes criminelles à qui le péché a donné la mort; et que, les ressuscitant à la grâce, elles le glorifient éternellement;

« La seconde, de lui offrir les ardeurs de son divin Cœur pour satisfaire à la tiédeur et lâcheté de son peuple choisi, en lui demandant que, par l'ardent amour qui lui a fait souffrir la mort, il lui plaise réchauffer leurs cœurs tièdes à son service et les embraser de son amour, afin qu'il en soit aimé éternellement;

« La troisième, d'offrir la soumission de sa volonté à son Père éternel, lui demandant par ses mérites la consommation de toutes ses grâces et l'accomplissement de toutes ses volontés. » 221

[Pour retracer de plus en plus sa divine ressemblance dans notre bienheureuse Sœur, le divin Maître daigna lui faire part de sa couronne d'épines.]

Notre-Seigneur  
lui promet  
une couronne  
d'épines.

« Allant à la sainte communion, dit-elle, la sainte Hostie me parut resplendissante comme un soleil dont je ne pouvais soutenir l'éclat. Notre-Seigneur était au milieu tenant une couronne d'épines. Un peu après que je l'eus reçu, il me la mit sur la tête en me disant : « Reçois, ma fille, cette couronne en signe de celle qui te sera bientôt donnée, par conformité avec moi. »

Coups  
qu'elle reçoit  
à la tête.

Elle ne comprit pas dans le moment ce que cela signifiait ; mais les effets qui suivirent de près lui en furent un véritable éclaircissement, par trois terribles coups qu'elle reçut à la tête. L'un en portant deux cruches d'eau : elle tomba sur les degrés qu'elle montait, donnant de la tête contre la pierre de taille. Le second fut une grosse perche qui lui tomba sur la même partie. Et le troisième, un furieux coup qu'elle prit contre un travon ; depuis ce temps il lui semblait effectivement que sa tête était entourée d'épines, par les violentes douleurs qu'elle y ressentait, qui n'ont fini qu'avec sa vie.

Elle s'estimait plus redevable à son divin Époux de cette couronne, que s'il lui avait fait présent de tous les diadèmes des plus grands monarques de la terre, parce qu'elle la mettait souvent dans l'heureuse nécessité de veiller et s'entretenir avec l'unique objet de son amour.

Elle ne pouvait appuyer la tête sur le chevet, à l'imitation de son divin Maître, qui ne put appuyer la sienne adorable sur la croix. C'était sa joie et ses délices de se voir quelque conformité avec lui.

Les sentiments qu'elle exprime à cette occasion à la mère de Saumaise, dans une lettre de 1682, sont trop beaux pour n'avoir pas ici leur place :

« J'ai à me plaindre de quoi, pour me trop aimer, vous ne m'aimez pas bien, puisque vous me dites être fâchée d'un des plus précieux dons que j'aie reçus de l'amour libéral de notre bon Dieu, qui a bien daigné me donner une petite

part de sa couronne d'épines, qui m'est d'autant plus précieuse qu'elle est continuëlle et m'empêche souvent de dormir, ne pouvant même demeurer sur le chevet, ce qui me fait passer des nuits fort délicieusement, en la compagnie de mon Jésus souffrant par amour. Je vous dis ceci afin que, votre Charité prenant part à mon bonheur, vous m'aidiez à en remercier Notre-Seigneur, qui me continue toujours ses faveurs et miséricordieuses libéralités. »

Notre-Seigneur voulait qu'elle attendît tout son secours de lui seul, et s'il arrivait qu'elle se procurât quelque consolation, il permettait qu'elle n'y expérimentât que désolation et nouveaux tourments. Elle a toujours regardé comme une des plus grandes grâces qu'il lui ait faites de ne lui jamais ôter le précieux trésor de la croix, nonobstant le mauvais usage qu'elle disait en faire, et qui la rendait indigne d'un si grand bien, pour lequel elle s'écriait à son divin bienfaiteur : « Que vous rendrai-je pour tous les biens que vous me faites? O mon Dieu, que vos bontés sont excessives à mon égard, de vouloir me faire manger à la table des saints, des mêmes viandes dont vous les sustentez! Ah! savez-vous bien que sans la croix et le saint Sacrement je ne pourrais pas vivre et supporter la longueur de mon exil, dans cette vallée de larmes où je ne souhaite point la diminution de mes souffrances! Plus mon corps en est accablé, plus mon esprit ressent de véritable joie et de liberté pour s'occuper et unir avec mon Jésus souffrant, ne désirant rien davantage que de me rendre une parfaite copie de ce Sauveur crucifié. C'est ce qui me réjouit quand la souveraine Bonté emploie une multitude d'ouvriers pour travailler selon son gré à l'accomplissement de son ouvrage. Il me disait quelquefois : « Je te fais bien de l'honneur, ma chère fille, de me servir d'instruments si nobles pour te crucifier. Mon Père m'a bien livré entre les mains cruelles des bourreaux pour me crucifier, et moi je me sers, pour cet effet, à ton

égard, de personnes qui me sont consacrées et au pouvoir desquelles je t'ai livrée. Je veux que tu m'offres pour leur salut tout ce que tu souffriras. »

Pour entrer dans les desseins de Dieu sur elle, elle disait qu'il fallait qu'elle fût de concert avec lui pour affliger son corps. C'est ce qui la portait dans ses solitudes à y exercer toutes les rigueurs imaginables. Une fois, entre autres, elle se fit un lit de têts de pots cassés où elle prenait son repos, quoique toute sa nature en frémit. Sans écouter jamais ses plaintes, elle aurait voulu trouver toujours de nouvelles inventions pour se crucifier et martyriser, par des disciplines, ceintures de fer très-piquantes et plusieurs autres qu'on ne lui voulait permettre.

Son souverain Maître lui défendit une fois de passer outre, parce qu'il la voulait rendre en santé à sa Supérieure, lui disant qu'il agréerait plus les sacrifices qu'elle lui ferait de ses désirs, que si elle les exécutait, puisque étant esprit, il voulait des sacrifices de l'esprit. Elle se soumit à sa volonté. Il lui déclara ensuite :

Enseignements  
que lui donne  
Notre-Seigneur.

Premièrement, qu'il voulait qu'elle fût dans un continuel acte de sacrifice; que pour cela il augmenterait ses répugnances et sensibilités, en sorte qu'elle ne ferait rien qu'avec peine et violence, pour lui donner matière de victoire, même dans les choses les plus minces et les plus indifférentes;

Secondement, qu'elle ne goûterait plus désormais aucune douceur que dans les amertumes du Calvaire, et qu'il lui ferait trouver un martyre de souffrance dans tout ce qui fait la joie, le plaisir et la félicité temporelle des autres : ce qu'elle a expérimenté depuis de point en point, tout ce qu'elle faisait lui tournant à humiliation et mortification.

Son amour  
pour la croix  
et la souffrance.  
Lettre  
au P. Rolin.

Elle avait d'abord recours à son abjection, et, bien loin de s'affliger, elle sentait croître l'amour qu'elle avait pour la croix et la souffrance. Son ardeur pour ce pain délicieux augmentait tous les jours. On la voyait, dans une ardeur de

séraphin, ne respirer que pour son Sauveur crucifié. Elle ne voulait ni ne pouvait parler d'autre chose que de croix, que de mort et de sacrifice. Le désir qu'elle avait d'être humiliée et méprisée lui inspirait une affection singulière pour ceux qui le lui procuraient. Voici comment elle parle sur ce sujet, dans une lettre à son directeur :

« Il me semble, mon Révérend Père, que je ne serai jamais en repos que je ne me voie dans des abîmes d'humiliations et de souffrances, inconnue à tout le monde et ensevelie dans un éternel oubli; ou si l'on se souvient de moi, que ce ne soit que pour me mépriser davantage et me donner de nouvelles occasions de m'humilier. En vérité, si l'on savait le désir que j'ai d'être méprisée, je ne doute pas que la charité ne portât tout le monde à me satisfaire sur ce point. »

[Nous avons vu que les désirs de cette âme généreuse furent souvent exaucés.] Cependant, après que Dieu l'avait tenue un peu de temps dans le purgatoire, il se montrait à elle de nouveau avec des délices et des consolations inexplicables, ce qui produisait en elle un amour dévorant, dont à peine pouvait-elle soutenir les vives ardeurs. Il fallait modérer celle qui la brûlait de souffrir. Le désir qu'elle en avait était un feu qui s'allumait à mesure qu'on y jetait du bois; plus elle souffrait, plus elle était transportée d'amour pour les souffrances, et ces transports allaient quelquefois jusqu'à vouloir souffrir les peines de l'enfer.

« Je ne sais, disait-elle, si je me trompe, mais il me semble que je voudrais aimer mon amour crucifié d'un amour aussi ardent que celui des Séraphins, mais je ne serais pas fâchée que ce fût dans l'enfer<sup>1</sup> que je l'aimasse de la sorte. Je suis affligée jusqu'à l'excès lorsque je pense

Sentiments  
d'amour pur.

<sup>1</sup> C'est là une pieuse exagération du pur amour; la Bienheureuse sait bien que si on aimait Jésus-Christ dans l'enfer, l'enfer ne serait plus l'enfer; elle s'en prend non à la justice de Dieu qui a créé ce lieu de supplice, mais aux pécheurs qui l'y ont forcé.

qu'il y aura un lieu dans le monde où pendant toute l'éternité un nombre infini d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ n'aimeront nullement cet aimable Rédempteur. Cette pensée, dis-je, me donne une terrible peine. Je voudrais, mon aimable Sauveur, souffrir tous ces tourments, pourvu que je pusse vous y aimer autant que l'auraient pu faire dans le ciel tous les malheureux qui souffriront toujours et ne vous aimeront jamais. Eh quoi! disait-elle, est-il raisonnable qu'il y ait un lieu dans le monde où Jésus-Christ ne soit pas aimé? »

Elle a été dans des épreuves si fortes, qu'il a fallu des miracles pour la soutenir; mais rien n'a été capable de la faire changer de sentiments. Voici comment elle s'en explique à un Père de la Compagnie de Jésus :

Son amour  
pour  
la souffrance.

« Mon Révérend Père, rien n'est capable de me plaire en ce monde, que la croix de mon divin Maître, mais une croix toute semblable à la sienne, c'est-à-dire pesante, ignominieuse, sans douceur, sans consolation, sans soulagement. Que les autres soient assez heureux pour monter avec mon divin Maître sur le Thabor, pour moi, je me contenterai de ne savoir point d'autre chemin que celui du Calvaire, jusqu'au dernier soupir de ma vie, parmi les fouets, les clous, les épines et la croix, sans autre consolation ni plaisir que celui de n'en avoir point en cette vie. Quel bonheur de pouvoir toujours souffrir en silence, et mourir enfin sur la croix, accablée de toutes sortes de misères au corps et en l'esprit, parmi l'oubli et le mépris! car l'un ne me saurait plaire sans l'autre. Remerciez donc pour moi, mon Révérend Père, notre souverain Maître de ce qu'il m'honore si amoureusement et libéralement de sa précieuse croix, ne me laissant pas un moment sans souffrir. Priez cet aimable Sauveur de ne se point rebuter du mauvais usage que j'ai fait jusqu'à présent d'une si grande grâce. Ne nous laissons donc point de souffrir en silence. La croix est bonne



en tout temps et en tout lieu, pour nous unir à Jésus-Christ souffrant et mourant. Mais je vois bien que je me satisfais trop en parlant des souffrances, et je ne saurais faire autrement, car l'ardente soif que j'en ai m'est un tourment que je ne saurais exprimer. Cependant je connais bien que je ne sais ni souffrir ni aimer, ce qui me fait voir que tout ce que j'en dis n'est qu'un effet de mon amour-propre et d'un orgueil secret qui vit en moi. Ah! que je crains que tous ces désirs de souffrir ne soient que des artifices du démon, pour m'amuser par des sentiments vains et stériles! Mandez-moi sincèrement ce qu'il vous en semble. »

Cette chère Sœur aimait si ardemment la souffrance, qu'elle pria un jour Notre-Seigneur d'accorder à sa Supérieure, lorsqu'elle l'aurait mortifiée et humiliée fortement, la même récompense qu'il donnerait à ceux qui d'un cœur plein de charité donneraient du pain à un pauvre affamé; ce qu'il lui accorda. Elle lui demanda encore la même grâce pour toutes les personnes qui lui feraient la même charité. Elle en avait une si grande reconnaissance, qu'elle assure que de grand cœur elle aurait sacrifié sa vie pour les rendre agréables à Dieu. Elle les considérait comme les instruments dont il se servait pour achever son ouvrage.

Cependant les infirmités de notre chère sœur Marguerite-Marie se rendaient si continuelles, qu'elles ne lui laissaient pas quatre jours de santé. [Elle passa ainsi l'année 1682, jusqu'au 21 décembre, fête de saint Thomas.] Un jour, en étant plus pressée qu'à l'ordinaire, en sorte qu'à peine la pouvait-on entendre parler, sa Supérieure, qui voyait que tous les remèdes étaient inutiles et qu'il n'y avait que la seule obéissance qui pût la remettre à son train ordinaire, lui donna un matin le billet suivant, en lui disant de faire ce qu'il contenait. Voici ses propres termes: « Je vous commande en vertu de sainte obéissance que vous demandiez à Dieu qu'il me fasse connaître si ce qui se passe et s'est passé

Sœur  
Marguerite  
est malade  
depuis un an.

21 décembre  
1682.

Obéissance  
que lui donne  
la mère Greyfié.

en vous depuis que je suis chargée de votre conduite, est de son esprit et de son mouvement, ou de celui de la nature, et que pour signe que le tout est de Dieu, il suspende vos maux corporels pendant l'espace de cinq mois seulement, sans que vous ayez pendant ce temps-là besoin de remèdes, ni de quitter le train ordinaire de la règle. Mais que si ce n'est pas Dieu, mais la nature qui agit en votre intérieur et extérieur, il vous laisse selon votre coutume, tantôt d'une manière, tantôt de l'autre. Ainsi nous resterons sûres de la vérité. »

On la fit sortir de l'infirmierie dès qu'elle eut reçu ce billet, qu'elle fut présenter à son divin Maître, lequel, n'ignorant pas le contenu, lui répondit : « Je te promets, ma fille, que, pour preuve du bon esprit qui te conduit, je lui aurais bien accordé autant d'années de santé qu'elle m'a demandé de mois. Même toutes les autres assurances qu'elle aurait demandées de moi. » — « Et au moment de l'élévation de la sainte hostie à la messe, je sentis, dit-elle, sensiblement que toutes mes infirmités m'étaient ôtées, à la façon d'une robe qu'on m'aurait ôtée, et je me trouvai dans la force et santé d'une personne très-robuste <sup>1</sup>. »

Notre-Seigneur  
la guérit.

Au bout  
de cinq mois  
ses infirmités  
reviennent.

Elle passa ainsi le temps qu'on lui avait marqué, en quoi nous admirâmes toutes un miracle si visible, puisqu'à la même heure que les cinq mois furent expirés, elle tomba tout à coup aussi malade qu'elle l'avait été.

La mère Greyfié lui demanda son billet pour y ajouter ce qui suit :

La Supérieure  
demande  
une  
prolongation  
de santé.

« Ce vingt-cinquième de mai, j'avoue que j'ai remarqué en vous une santé telle que je vous avais commandé de la demander à Dieu, et que par ce signe manifeste je dois être persuadée que la bonté et miséricorde incompréhensible du

<sup>1</sup> Notre Bienheureuse rendit compte de tout cela à la mère de Sau-maise, dans une lettre datée d'avril 1683. (Voir au second volume la lettre XXI.)

Cœur sacré de Jésus est l'auteur de ce qui s'est passé et se passe en votre âme jusqu'à présent. Je le veux ainsi croire, mais je vous commande de nouveau de prier Dieu le Père, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, que pour l'amour de lui et encore pour m'affranchir de tout doute, il vous continue la santé jusqu'à l'année complète de cette obéissance première. Passé cela, je vous abandonne à tout ce qu'il voudra faire de votre corps, mais j'ai besoin de ce temps pour mon entière assurance. »

Elle passa tout ce temps sans aller à l'infirmerie, dont la Supérieure demeura contente. [Mais si Notre-Seigneur suspendit merveilleusement ses souffrances corporelles, il sut bien la dédommager par une augmentation de peines intérieures plus dures mille fois que celles du corps.]

Dans les angoisses où elle se trouvait souvent, notre chère Sœur avait recours à sa Supérieure la mère Greyfié; elle lui écrivait ses dispositions et en recevait des avis écrits, soigneusement conservés par elle, que nous croyons utile de placer ici. Les manuscrits qui les contiennent ont été copiés sur les originaux, en 1717.

Vive † Jésus †.

Vous me faites plaisir lorsque vous m'écrivez au lieu de me parler; il me semble qu'il m'est plus aisé de répondre ce qui est convenable, parce qu'en parlant mon esprit se distrait et ma mémoire s'égaré.

Troisième avis  
de la mère  
Greyfié.

Je veux bien que vous suiviez la lumière que vous avez eue pour vos communions d'ici à la Présentation, et que vous offriez à Notre-Seigneur ce qu'il vous demande pour la même intention. Je consens à l'heure de prière du jeudi. J'ai le désir et l'intention de faire en tout ce que je croirai conforme à la volonté de Dieu et pour sa pure gloire; priez-le qu'il m'en fasse la grâce. Nous ferons une action

<sup>1</sup> Les deux premiers avis ont été donnés précédemment. Ils s'appliquaient aux peines et tentations dont souffrait alors la Bienheureuse.

de grâces particulière à la sacrée Vierge pour les effets de protection qu'elle nous donne et pour lui en demander la continuation. Nous tâcherons de parler et d'agir en faveur de la sainte charité mutuelle, et nous en ferons aussi aux âmes du purgatoire à l'intention de celle que je vous recommande auprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je vous ferai rendre votre papier quand la fille sera en retraite; ne vous en peinez pas jusque-là.

J'aurai aussi soin de vous humilier et mortifier, quand et comme bon me semblera; laissez ce soin à Notre-Seigneur, afin qu'il me l'inspire quand il vous sera utile. Si c'est sa volonté que votre mort serve d'exemple de crainte et de terreur aux autres, à la bonne heure, soumettez-vous-y; mais pour cela il ne perdra pas votre âme, mais la sauvera par sa sainte miséricorde toute pure : c'est pour cela qu'il ne veut pas que vous fassiez rien pour vous-même, afin que toute l'éternité vous soyez bienheureuse, parce que la bonté de Dieu l'a voulu sans aucun mérite de votre part, mais seulement par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'hypocrite n'est point tel sans le vouloir bien être, et ne trompe les créatures que parce qu'il en veut l'honneur et l'estime : si vous n'avez pas ces envies, ne vous peinez pas de la pensée d'être hypocrite. Il n'y a pas de mal de faire quelques demandes sur lesquelles le prochain nous puisse taxer de gourmandise et sensualité au manger; mais j'estime que c'est une perfection pour les filles de Sainte-Marie de suivre l'avis de saint François de Sales, qui voulait qu'on fît le bien en esprit de simplicité, sans faire ni le fou ni le sage, pour se faire mépriser ou estimer; outre que faisant des choses pour nous gagner la mésestime des créatures, c'est vouloir profiter à leurs dépens, leur donnant occasion de manquer à la charité, dont Dieu est offensé par elles. Vivez en paix de tout le reste avec Dieu, qu'il faut bien prier les unes pour les autres. Qu'il soit béni!

Vive † Jésus.

Pour règle générale, mon cher enfant, attachez-vous à Dieu et non à ses faveurs. Il les donne gratuitement à qui il lui plaît, mais il ne se donnera lui-même éternellement qu'au cœur qui l'aime en vérité, sans autre considération que son amour même. J'approuve de tout mon cœur votre résolution touchant la charité envers le prochain, soit en général, soit aux personnes particulières. Je veux bien la manière que vous avez en vue de l'exercer ; faites-le donc pour l'amour et au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je ne rejette pas les avis qui me touchent. Mais pour en revenir à vous, je n'ai point d'autres termes à vous donner pour m'exprimer vos maux soit de corps ou d'esprit, que d'obéir à la constitution de saint François de Sales, qui veut que nous nous adressions à la Supérieure avec toute confiance pour lui demander nos besoins, en quelque sorte de nécessité que ce soit. Quand donc vous vous trouverez mal et ne pourrez bonnement suivre le train commun, vous n'avez qu'à me dire : « Ma Mère, je me trouve mal de ma douleur de côté, ou de tête. » Si je vous ordonne du repos, vous le prendrez simplement et les autres choses ; mais si le repos que je vous ordonnerai est trop grand pour votre mal, et que vous le croyiez ainsi, vous me direz une fois seulement que vous ne croyez pas avoir besoin de cela. Et puis, sans davantage réfléchir ni répliquer, vous ferez ce qui vous sera dit. De même, quand vous aurez faim, vous me direz : « Ma Mère, j'ai bien faim ; » et si je vous dis d'aller manger, vous irez simplement, sans grimace, ni réplique. Si je vous laisse avec votre appétit, vous le garderez jusqu'au dîner, ou souper. Et soit en l'un ou en l'autre, vous honorerez les réfections ou les jeûnes de Jésus-Christ, faisant, à son exemple, tout en esprit d'obéissance.

Quatrième avis  
de la mère  
Greyfié.

Abandonnez-vous à la conduite des personnes commises pour vous faire ou donner les remèdes ; c'est contre la vertu

de témoigner en ces sortes de rencontres qu'on a une volonté, une inclination, un propre jugement; cela mal édifie. Si on vous interroge, il faut répondre alors avec simplicité, selon votre pensée, mais courtement; et puis ne pas réfléchir sur ce que vous avez répondu, pour connaître s'il a été bien ou mal reçu, parce que ces sortes de réflexions se peuvent appeler le gland dont l'amour-propre s'engraisse; le malheur est qu'on ne le tue pas à la Saint-Martin comme les pores, et qu'il vivra autant que nous. Il n'y a singerie que ce maudit amour de nous-mêmes ne fasse pour faire perdre la sainte simplicité aux âmes qui doivent aimer Dieu en se renonçant sans cesse elles-mêmes. Mais il ne faut pas craindre de faillir quand on se tient aux termes que nos saintes règles nous prescrivent. C'est pourquoi faites-le de plus en plus fidèlement, et Dieu sera avec vous, et vous avec lui. Si c'est avec la santé ou avec la maladie, la souffrance ou la jouissance, cela vous doit être indifférent, n'aimant que le bon plaisir de Notre-Seigneur; et ainsi l'amour triomphera, l'amour jouira et se réjouira en Dieu de ce que sa bonté aura de nous ce qu'elle prétend et que nous lui devons.

Priez pour la personne dont je vous ai parlé; je le ferai de même, et tout ce que d'ailleurs ma conscience me permettra; parlez-lui aussi à elle-même si vous en trouvez l'occasion favorable, et qu'elle vous montre de l'agréer; mais si c'est durant le silence, il faudra demander congé. Si je puis faire quelque chose en rimes, ce sera pour vous, selon ma promesse: il faut que l'union de nos deux cœurs en Jésus-Christ dure tout le temps de nos vies. D. S. B.

Vive † Jésus.

Cinquième avis. Vous avez bien fait, mon cher enfant, de m'écrire; faites-le librement quand quelque chose vous fera peine à l'esprit. Je vous répondrai quand il le faudra, et ne répondrai rien quand je le trouverai à propos; demeurez en paix et en repos pour ce chef. Je vous dis que non, qu'il ne faut point

désister de prier pour les âmes pécheresses, encore qu'il semble que Dieu ne veuille pas nous exaucer. Vous avez l'exemple de Moïse en ceci, qui ne cessait d'importuner Dieu de pardonner à son peuple, quoiqu'il commettait toujours de nouvelles offenses; et Dieu se laissait toujours fléchir à miséricorde. Soyez dans la disposition de souffrir en paix et en silence tout ce qu'il plaira à Dieu vous envoyer de maladies, mortifications, contrariétés, humiliations, etc., et quand on vous voudra donner des soulagements pour vos infirmités, prenez-les, et offrez à Dieu la condescendance et soumission que vous pratiquez en cela, en union de la soumission et douceur de Notre-Seigneur Jésus-Christ; afin que cette offrande supplée à la mortification et peine que vous auriez voulu avoir de souffrir votre mal sans soulagement. Ceux que l'on vous donnera seront toujours assaisonnés de quelques humiliations de part ou d'autre, qui les rendront agréables au goût de Dieu plus que profitables à votre corps. Pour ce qui me regarde, ne craignez pas de me dire vos sentiments, j'en ferai l'usage que Dieu me fera connaître convenable à mon âme. Priez toujours Dieu et sa sainte Mère pour moi. Bonsoir, mon cher enfant. Dieu vous bénisse. Amen. D. S. B.

Vive † Jésus.

Allez à Notre-Seigneur pleine de foi et d'espérance en sa miséricorde et bonté infinie, et dans le désir de faire en tout ce qui sera de sa très-sainte volonté, pour lui témoigner votre amour envers lui, et la charité que pour l'amour de lui vous voulez avoir pour les prochains, surtout pour les saintes âmes souffrantes dans le purgatoire. C'est une salubre inspiration que celle de vouloir leur aider à expier leurs péchés; et, si vous croyez que Dieu veuille cela de vous, vous ne devez pas craindre, puisque c'est un moyen de plaire à la bonté de ce même Dieu, que de suivre en cela le bon mouvement qu'il vous donne; et pour le faire mieux

Sixième avis.

remettez à sa merci, vous, et tout ce que vous avez fait et que vous ferez à l'avenir, afin qu'il en dispose comme il lui plaira selon son gré et au profit de ces bonnes âmes. Cela fait, soyez fidèle à vos obligations religieuses et à la pratique des vertus. Si la disposition intérieure où Dieu vous mettra est de grandes peines, angoisses, afflictions, tenez-vous en cet état, humblement, doucement et patiemment sous la main de Dieu. Dans la conversation que vous aurez avec votre prochain, ne vous troublez ni ne vous peinez pas. Si cette sorte d'état et de disposition ne vous laisse pas l'attention que vous désireriez avoir pour vous appliquer à vos exercices spirituels d'autre manière qu'avec le sentiment de la douleur et souffrance qu'elle cause quand elle est grande, suffit que vous soyez soumise à Dieu comme recevant de sa part les maux qui vous arrivent. Dieu ne permettra pas que vos afflictions excèdent vos forces; et puisque vous croyez d'en avoir assez pour ajouter quelque pénitence extraordinaire avec ce que vous avez à souffrir à l'extérieur, voici ce que je trouve bon de vous permettre d'ici à la fin de l'octave du Saint-Sacrement: vous vous priverez de manger du dessert les lundis, mercredis et vendredis quand on en donnera ces jours-là. Quand vous mangerez de la salade, vous ne tremperez pas votre pain dans le vinaigre, mais vous le laisserez dans le plat de votre portion. Vous vous contenterez de manger à chaque repas de l'un des plats ou l'autre, comme il écherra, sans choisir le meilleur ni le pire. Vous mangerez du pain autant que votre appétit l'exigera, et vous boirez toujours un peu de vin avec l'eau. Vous ferez un *Miserere* de discipline le mercredi, outre le *De profundis* du lundi. Vous porterez la ceinture le samedi dès le lever du matin jusqu'au quart d'heure du dîner, que vous la poserez. Vous direz cinq *Pater* et *Ave* et cinq *Gloria Patri*, proternée contre terre devant le saint Sacrement, au chœur ou au chapitre. Vous tâcherez,



pour la plus excellente pratique de pénitence et mortification que vous ferez, de rendre votre humeur conforme à ce que demande chaque exercice et occasion où vous vous trouverez, sans céder les démonstrations extérieures aux peines intérieures que Dieu permettra qui vous arrivent, c'est-à-dire, que vous serez gaie à la récréation, cordiale et affable avec les prochains avec lesquelles vous aurez affaire, d'un air doux et dévot dans les exercices qui regardent le culte de Dieu. Qu'il tonne, qu'il tempête, et qu'il grêle chez vous, il faut que vous bénissiez Dieu humblement, paisiblement et constamment tout le temps de votre vie, et il vous fera la grâce de le bénir en la sainte éternité, avec les âmes qui réclament à présent notre secours dans leurs peines. Je veux bien que Dieu se serve de vous pour leur en donner. Livrez-vous en ses mains pour cette charité.  
D. S. B.

Vive † Jésus.

Servez-vous, pour vous soutenir contre les attaques malignes de votre adversaire, du psaume : *Dominus illuminatio mea, quem timebo?* Notre bienheureuse Mère le trouvait propre dans pareilles occasions. Elle disait et chantait souvent ce verset du même psaume : « Le Seigneur est ma lumière et ma garde coutumière : de qui saurais-je avoir peur ? C'est l'Éternel qui m'appuie, ferme soutien de ma vie : qui peut étonner mon cœur ? » Ce ne doit pas être ni la vue ni les paroles du père du mensonge, qui ne vous peut rien si Dieu ne le lui permet ; fiez-vous en la bonté et en la charité du Cœur sacré de Jésus-Christ. Ne vous mettez en peine de rien qui puisse vous arriver. C'est la gloire d'un soldat fidèle, et c'est le signe de sa fidélité d'être singulièrement haï de l'ennemi mortel de son prince souverain.

Mais les rois et les princes n'ont pas toujours le pouvoir de garantir leurs soldats de la malice de leurs adversaires. Il n'en est pas de même de notre Dieu, qui ne peut être

Septième avis.

surpris, ni trompé et qui terrasse quand il lui plaît notre ennemi, et nous en rend victorieuses malgré sa rage et notre faiblesse, que sa divine grâce rend forte à proportion de notre confiance. Faites le bien, et espérez au Seigneur. C'est ce que le Saint-Esprit nous commande par un prophète. Ayons toujours bon courage pour aider au salut du prochain. Je ne veux pas que vous soyez singulière au manger, et vous commande d'user simplement des viandes dont on vous sert comme aux autres, soit en maladie, soit en santé, retranchant seulement quelques morceaux à votre appétit de celles qui sont à votre goût. Je veux et vous ordonne de manger comme les autres, le lait, la salade et des fruits ; donnez quelque chose à la mortification comme le directoire l'ordonne, demeurez en paix de tout le reste. D. S. B.

Vive † Jésus.

Huitième avis.

Je ne crois point que l'affection que vous me portez vous doive être un sujet de peine, puisque ce n'est que par un usage de charité, tel que Notre-Seigneur veut que vous l'ayez. Soyez en repos. Non, il ne vous faut pas confesser des pensées que vous avez eues contre moi, il n'y a pas en moi de votre faute. Je vous ai déjà dit souvent que Dieu est maître de ses grâces, il les donne à qui il lui plaît, bien qu'il est vrai que vous lui êtes plus redevable que ne le seraient plusieurs autres de celles qu'il vous fait, parce que je ne vois rien en vous qui vous les puisse attirer que sa seule bonté et miséricorde infinie. Tenez-vous humble et en esprit de simplicité, laissez-lui faire en votre âme tout comme il lui plaira, et quand ces lumières et ces grâces vous porteront à aimer et estimer votre vocation, et vos devoirs religieux, c'est bon signe, de même que quand il vous inspire les mêmes sentiments pour la souffrance, le mépris et l'abjection. Soyez à ce regard dans la disposition de ne rien demander ni ne rien refuser, mais recevez-en avec une amoureuse simplicité la jouissance ou la privation, prenant l'une

et l'autre avec égalité, parce qu'elle arrive également de l'ordre de la sainte Providence, et que vous devez toujours tourner votre regard du côté de la volonté toute sainte de notre divin Maître résidant au Cœur sacré et tout aimable de Jésus-Christ, où il faut aimer également tout.

Je n'entends pas que ceci vous dispense de demander votre santé à Dieu pour le temps que je vous marque dans l'obéissance ci-jointe. N'écoutez pas vos difficultés là-dessus; que si elles viennent, souffrez leur importunité en patience et faites toujours ce que veut l'obéissance. Non, il ne suffit pas de m'écrire et puis le brûler sans que je le voie; ne le faites plus, mais simplifiez votre esprit en toute votre conduite. Bannissez les retours sur vous-même, parce qu'ils sont nourris de l'amour-propre et de la perte du temps. Ayez toujours soin de bien prier pour les saintes âmes du purgatoire. Ce n'est pas par défiance de la très-sacrée Vierge que nous demandons l'aide de ces saintes âmes, c'est afin qu'elles joignent leurs supplications aux nôtres envers cette Mère de bonté, afin qu'elles nous obtiennent la continuation de ses soins maternels, avouant que c'est d'elle seule, après Dieu, que tout bien nous arrive. D. S. B.

Vive † Jésus.

Écrivez-moi à votre commodité ce que vous avez à me Neuvième avis. dire pour le compte de votre solitude, et je vous répondrai aussi par écrit. Mon peu de santé vous coûtera cette peine, parce que c'est tout ce qu'elle me peut permettre que d'employer le temps qu'il me faut pour mes exercices; le reste je suis comme il plaît à Dieu, dans le repos sans vigueur; mais pourvu qu'il gouverne, tout est bon de sa main. Ne demandez pas ma santé, ni qu'il vous transporte mon mal, je vous le défends<sup>1</sup>; mais priez-le qu'il me fasse la misé-

<sup>1</sup> D'après le témoignage de sœur Catherine-Augustine Marest au procès de 1715, la Bienheureuse demanda à Dieu que la migraine dont sa Supérieure souffrait assez ordinairement lui arrivât plutôt à elle-même, « parce

ricorde d'établir mon âme, pour jusqu'à mon dernier soupir, sous le règne de la parfaite contrition de cœur, qui comprend l'amour de Dieu et la sincère humilité. Avec ce seul bonheur, je vivrai et mourrai contente, acceptant en esprit de pénitence toutes les suites des événements contraires à mes désirs naturels, pour contenter Dieu et punir mes péchés passés. Voilà ce que je désire que vous lui demandiez de ma part, mercredi prochain, que je vous ordonne de prendre pour moi une des communions que j'ai perdues pendant ma maladie.

Vive † Jésus.

Dixième avis.

Vivez à la merci de la Providence divine, et recevez indifféremment comme de sa part la jouissance et la souffrance, la paix et le trouble, la santé et la maladie; ne demandez rien, et ne refusez rien; mais tenez-vous prête à faire et à souffrir tout ce que cette divine Providence vous enverra. Les trois désirs qui vous tourmentent sont bons, pourvu qu'ils ne vous donnent point de volonté contraire à la règle et à l'obéissance. Faites, avec l'aide de Dieu, qu'ils vous laissent dans la sainte indifférence. Dans cet esprit, souffrez les tourments de ces mêmes désirs. Qu'ils vous tourmentent, ou qu'ils vous laissent en tranquillité, cela vous doit être une même chose, puisque vous êtes à Dieu. S'il vous veut imprimer comme une cire molle, ou se jouer de vous comme d'une paume, que vous importe? Abandon pour l'amour, abandon par l'amour et abandon en l'amour de Jésus-Christ. Je crois que c'est ce que Dieu veut de vous, parce qu'il aime à nous gouverner; et nous-même n'enten-

que, disait-elle, la Supérieure était nécessaire et non pas elle; et qu'en effet la mère Greyfié en fut délivrée pendant trois mois, et la vénérable Sœur en souffrit toute la douleur. Ce que ladite Supérieure ayant appris, elle dit à la vénérable Sœur: « S'il y a de l'avantage à souffrir, comme nous n'en doutons pas, j'en veux profiter aussi bien que vous; » et quelque temps après la Supérieure ressentit son mal comme auparavant, et la Vénérable en fut délivrée. »

dons rien à nous conduire. Que votre oraison jaculatoire la plus ordinaire soit celle du Sauveur au jardin des Olives, la lui adressant à lui-même : *Fiat voluntas tua*. Dites-la dans tous les états, et ne veuillez que cela. Dieu seul sait le secret des cœurs, et peut le manifester à qui il lui plaît. C'est une faveur qu'il ne faut pas désirer, et qu'il faut recevoir avec une profonde humilité et une exacte charité, craignant toutes les vues et pensées qui peuvent nous en éloigner. Ce que Dieu fait lui-même dans les âmes est bien fait. Je ne crois pas qu'il y ait rien du démon, en tout ce que vous me dites dans votre écrit, soyez en repos. Je vous ordonne seulement que lorsqu'il vous arrivera des vues sur ma conduite, soit à l'égard des autres ou de moi-même, vous me l'écriviez; après cela je passerai mon jugement par-dessus vos lumières, et j'en userai selon que je verrai être le bon plaisir de Notre-Seigneur, que je prie vous rendre sienne parfaitement, afin qu'il en fasse selon sa volonté toute sainte, au temps ou en l'éternité. Amen.

Souvenez-vous de me recommander à Dieu pendant ma solitude, et visitez une fois chaque jour de ma part le très-saint Sacrement. Communiez aussi pour moi le jour que j'y entrerai et celui que j'en sortirai, ou plutôt la veille, si votre santé vous le permet, afin que Dieu m'accorde le pardon du passé, et un vrai renouvellement de vie par la parfaite observance de mes vœux. Si vous ne pouvez pas prendre ces deux communions les jours que je vous marque, mettez-les en ceux que vous pourrez pendant ma retraite.  
D. S. B.

Vive † Jésus.

Écrivez-moi quand vous voudrez, ne vous peinez point de la pensée que vous n'êtes point sincère et simple. Ce sont des défauts qui ne se peuvent pratiquer sans la volonté de les commettre. Il y a de la différence entre ne pouvoir se faire connaître et s'expliquer, et ne vouloir point rendre ce

Onzième avis.

devoir à qui il appartient. Ne soyez pas en peine des pensées que vous avez eues contre votre vœu, ou quelque autre bien que ce soit. Il n'y a nulle matière de confession en tout cela. Vous en devez être assurée par l'horreur que vous en avez toujours sentie en votre cœur, et la résistance de votre volonté en ces sortes de choses.

Faites toutes vos actions à cette intention de plaire souverainement au Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Laissez-lui le soin d'en faire l'application comme il lui plaira. Tâchez d'agir en tout et partout conformément à sa sainte volonté, et à l'esprit de la Visitation : humilité envers Dieu, douceur envers le prochain. Abandonnez-vous au soin du Cœur de Jésus-Christ pour ce qui touche vos pieuses satisfactions, soit pour les pénitences, mortifications et communions. Nous suivrons en cela sa lumière et son mouvement pour vous l'ordonner quand il sera à propos, et pour vous le retrancher de même. Priez sa bonté qu'elle me fasse faire un saint usage de mes maux, et ne les demandez pas pour vous. Vous ferez ce que Dieu veut de vous, quand l'amour du Cœur sacré de Jésus-Christ sera la lumière de vos yeux, l'entendement de vos oreilles, le mouvement de votre langue, le motif de vos actions, la puissance de vos affections, et qu'en un mot, vous vous anéantirez et souffrirez doucement d'être tout anéantie par autrui, afin que ce seul et pur divin amour vive et règne en vous. Amen. D. S. B.

Ne doutez pas volontairement de mon amitié. Je vous aime sincèrement, comme ma vraie et chère fille. Ne vous troublez pas lorsqu'il vous arrivera des pensées et sentiments contraires à cette vérité. Pour moi, je me tiens assurée de votre confiance et de votre affection filiale. Priez toujours Dieu qu'il m'accorde la grâce de la pénitence finale, et que je meure dans l'acte de son pur amour. Je ne vous nomme pas, afin que si vous perdez ce papier on ne sache pas à qui je l'adresse.

Vive † Jésus.

Je ne vois rien à craindre pour la tromperie, en ce que vous m'écrivez dans votre dernier billet. Je vous assure, mon enfant, que votre état de peine ne me peinait point, comme je vous l'ai dit précédemment, l'estimant bon pour votre salut et conformité avec Jésus-Christ en ce temps de ses souffrances. Mais non-seulement à présent il ne me fait pas de peine, au contraire il me console; et je vous estime heureuse de pouvoir souffrir quelque chose pour une âme telle que celle qui vous a été inspirée. Elle vous rendra bien devant Dieu la petite charité que vous lui ferez, parce que je ne doute pas qu'il ne l'élève bien hautement dans le ciel, ayant si saintement rempli ses devoirs pour l'amour de Dieu sur la terre. Offrez à Notre-Seigneur l'affection avec laquelle j'accorde pour cette âme ce que vous croyez qu'elle désire de mon consentement; et de ma part je ferai et ferai tout faire du meilleur de mon cœur, parce que j'aime à faire du bien à ceux qui aiment Dieu, de cœur, de paroles et d'action, comme a fait cette chère défunte, d'une manière si contraire à soi-même et à l'amour-propre, que je ne me puis souvenir de sa conduite sans admirer sa rare vertu, qui seule a été le fondement de mon attachement pour elle; sans cela elle m'aurait été aussi indifférente qu'aucune autre<sup>1</sup>. Soyez donc une des neuf qui aurez soin de prier et d'offrir à Dieu pour elle ce que vous souffrirez et les pratiques de vertus que vous ferez, selon les occasions qui se présentent journellement : la pratique exacte de l'obéissance, sans plus ni moins; et ce que je vous recommande c'est de prier Dieu pour moi. Laissez votre âme entre ses mains pour en faire tout comme il lui plaira, sans vous

<sup>1</sup> Nous trouvons dans nos archives qu'il s'agit ici de notre chère sœur Jeanne-Catherine Gacon, native de Dijon, décédée le 18 janvier 1683, âgée d'environ quarante-sept ans, du rang des sœurs choristes. La Bienheureuse le dit expressément dans deux lettres qu'elle écrivait vers le même temps à la mère de Saumaise, à Dijon. (Voir tome II, lettres XXI et XXII<sup>e</sup>.)

mettre en peine d'autre chose. Et dites pour aspiration à sa bonté, celle de feu la bonne mère Hersant : « Mon Dieu, j'adhère à tout ce que vous voulez de moi ; je renonce à tout ce qui est de moi-même, et je veux souffrir pour l'amour de vous ce qui est en moi, qui vous déplaît et que je n'y puis détruire. Amen. » D. S. B.

Vive † Jésus.

Treizième avis. Je suis contente de ce que vous m'avez écrit, et je satisferai à ce qui dépend de moi, sinon en ce qui était écrit à celui dont vous me faites mention, parce que je ne m'en souviens pas, et selon ma promesse je l'ai brûlé. Voyez si vous aurez mémoire de ce que c'est, et me le faites savoir. Je garderai ce dernier jusqu'à l'Ascension, afin de ne pas oublier son contenu. Je dirai fidèlement les vingt-quatre *Verbum caro*, je ferai les écrits dont je vous donnerai copie ; une fois, d'ici à l'Ascension, je ferai la sainte communion un vendredi, et vous dirai quand ce sera, afin que vous la fassiez avec moi pour la même intention. Je parlerai au médecin<sup>1</sup> selon ma promesse. Je suis fort aise que Dieu veuille

<sup>1</sup> Il s'agissait de donner au docteur Billet, médecin de la maison, un avis qui venait de sa femme, récemment décédée. Elle apparut à notre bienheureuse Sœur, lui demanda des prières et la chargea d'avertir son mari de deux choses secrètes qui concernaient la justice et le salut de son âme. La mère Greyfié, à qui la servante de Dieu s'en ouvrit d'abord, ne voulait pas en tenir compte ; mais des bruits effrayants qui se firent entendre dans sa chambre, pendant la nuit, la firent changer de résolution.

Le médecin reconnut que l'avis venait de Dieu et en profita. — En 1715, ayant été appelé à rendre témoignage des vertus de la vénérable religieuse, qu'il avait si souvent soignée dans ses maladies, il déposa juridiquement ainsi qu'il suit : « Il a connu particulièrement et dès longtemps la vénérable sœur Marguerite-Marie, en qui il a remarqué toujours une piété solide et plus qu'ordinaire, étant témoin de l'estime générale que l'on avait pour elle, pendant son vivant, l'ayant vue plusieurs fois, dans la maison, comme médecin ordinaire, soit dans ses maladies, où il a admiré sa patience à souffrir sans se plaindre, et sa soumission et abandon à la volonté de Dieu et de ses Supérieurs. Dit de plus le déposant : qu'ayant trouvé un jour le R. P. Jannon, Supérieur ci-devant de la résidence des Jésuites de Paray, il lui dit qu'il y avait une fille extraordinaire dans la maison de la Visitation dudit Paray, et qui ferait un jour parler



vous employer à soulager les saintes âmes du purgatoire; je ne manquerai pas de dire les trois versets au pied du crucifix d'ici à l'Ascension, et je vous mortifierai et humilierai volontiers et de bon cœur dans les rencontres, parce que vous avez besoin de ce secours, que c'est charité de vous le donner, et que je désire le bien de votre âme. Que cela ne vous ôte pas pourtant la confiance de venir à moi ou de m'écrire, selon que vous en aurez le désir et le besoin; je serai toujours de bonne volonté à vous servir. Votre âme est chère à la mienne, malgré tout ce qui peut vous rendre désagréable, surchargeante et importune; il faut imiter le Père céleste, qui vous fait des faveurs sans aucun mérite de votre part. Venez non-seulement trois fois le jour, mais six, si vous le voulez, prendre la bénédiction que vous me marquez; je le veux de bon cœur, et vous commande derechef, en vertu de la sainte obéissance et pour honorer la soumission du Cœur adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Dieu son Père, que vous lui demandiez votre santé, c'est-à-dire autant qu'il suffit d'en avoir pour suivre le train commun de la règle, sans avoir besoin de dispenses ni de soulagements, et pour, à la suite, pouvoir accomplir ce qui sera de la volonté de Dieu et de l'ordre de l'obéissance, de bon cœur, de bonne façon et avec un doux et charitable agrément de la part du prochain et de la vôtre. D. S. B.

SŒUR PÉRONNE-ROSALIE GREYFIÉ,  
Votre Supérieure.

Vive † Jésus.

J'ai perdu le commencement de matines pour lire votre écrit et pour y faire ces mots de réponse, et vous dire, mon

Quatorzième  
avis.

d'elle; ce que le déposant a toujours interprété être dit de la vénérable sœur Alacoque. Déclare de plus qu'il a consulté la vénérable Alacoque, par la confiance et l'estime qu'il avait en sa piété singulière, sur plusieurs choses qui concernaient l'établissement de l'hôpital de cette ville, et qu'elle l'assura que Dieu bénirait ledit hôpital, et que les entreprises que l'on en formait réussiraient, ce que l'on a vu dans la suite. »

cher enfant, que vous demeuriez en paix au milieu de la guerre qui est chez vous. Celui qui vous la fait vous veut sauver, et c'est pour ce sujet qu'il vous poursuit. Laissez-vous prendre par lui-même, ou bien jetez-vous demain à la sainte communion entre les bras de l'amoureuse confiance que vous devez avoir en lui; et si vous ne l'avez pas, prenez-la dans le sacré Cœur de notre adorable Jésus, et vous en servez au besoin. Non, ma mie, je ne veux pas que notre union cesse, et quand vous seriez cent fois pire que vous n'êtes, je la veux toujours continuer.

Priez pour moi et moi pour vous. Prosternez-vous tous les jours le long d'un *Miserere* à votre chambre. Je vous donnerai autant de fois que vous en aurez besoin la bénédiction avec les paroles que vous désirez; mettez-moi dans l'occasion de le faire toujours quand vous voudrez. Adieu, mon pauvre enfant. Bonsoir, dormez bien, et vous reposez aux soins du sacré Cœur du Sauveur : qu'il vous bénisse. Amen. D. S. B.

Vive † Jésus.

Quinzième avis. Souvenez-vous, mon cher enfant, de ce que je vous ai déjà dit pour votre repos d'esprit, et que je remarque dans votre dernier écrit, c'est qu'il n'y a rien de mauvais, et que si c'est le diable qui veut vous abuser, il n'en viendra pas à bout, à moins que vous ne vous rendiez vaine par l'estime de vous-même, par le désir de paraître et d'être estimée pour toutes les grâces que vous recevez. Pour cela, tenez-vous humble au dedans de vous-même, et soyez douce et constante à souffrir les abjections et les humiliations, qui sont quelquefois d'autant plus sensibles qu'elles sont petites et peu remarquables en apparence. Qu'importe que ce soit le démon ou un ange qui vous conduise et vous enseigne, pourvu que ce soit en bon chemin et que vous arriviez un jour à la perfection que Dieu demande de vous. L'intention du diable pourrait être et serait sans doute mauvaise, mais

la vôtre d'aimer Dieu, d'être humble et anéantie au corps et à l'esprit, souffrant en tous les deux ce que Dieu permettra vous arriver, fera que tout vous tournera à bien, et que Notre-Seigneur sera glorifié de vous et par vous. Je vous le souhaite et l'espère. Amen.

Je pose le cas que ce qui vous arrive est de Dieu; cela se peut, car il est riche en miséricordes, et il fait gloire d'en faire part aux plus misérables : cela étant, il vous reste d'être bien attentive à la très-sainte humilité, qui vous tiendra petite et basse à vos yeux, avec satisfaction d'être humiliée et abaissée d'un chacun. Tant que vous vous trouverez dans ce désir selon la partie supérieure de votre âme, ne craignez rien, mais tâchez de vous maintenir, et de soutenir courageusement par une douce patience et égalité d'esprit les rencontres d'humiliations, mépris et abjections qui vous arriveront. Jésus-Christ les a reçues et souffertes pour les rendre propres à notre sanctification. Recevez-les et les souffrez pour vous conformer à ses saintes intentions. Ainsi faisant, il sera toujours votre bon Père, et vous donnera plus de grâces que vous ne serez jamais capable d'en mériter. Vous lui ferez plaisir en vous humiliant, et il vous le rendra en vous donnant sa grâce et son amour. Amen.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire. Demeurez en paix de tout le reste, et priez pour moi.

Vive † Jésus.

Je conviens de bon cœur à tout le contenu de votre billet, et pour ce que vous me dites hier, sans l'examiner je trouve qu'il est bon de faire la charité à cette âme. Ainsi j'ai commencé une partie, j'achèverai le reste et ferai plus que cela encore, mais de bon cœur, pour l'amour de Notre-Seigneur, et même avec inclination, parce que je ne crois pas avoir reçu aucun sujet de plaintes d'elle. J'ai eu en vue tout plein de bons sentiments des miséricordes de Dieu sur cette personne. Quant à vous, prenez un peu de forces dans le

Seizième avis.

sacré Cœur de Jésus-Christ pour ravigoter le vôtre, afin qu'il ne soit plus si languissant.

Vive † Jésus.

Dix - septième  
avis.

Le Seigneur, qui vous afflige selon son bon plaisir au corps et en l'esprit, soit aussi, par sa grâce et la miséricorde de son Cœur débonnaire, la force et la consolation de tout votre être corporel et spirituel. Voilà, ma très-aimée Sœur et chère enfant, le souhait que je vous fais et ma réponse au papier où j'ai lu votre état. Je n'y vois rien qui vous doive faire peur. Souffrez ou jouissez en paix des croix, ou des affections saintes que Dieu donne à votre âme. Pour tout le temps que je resterai en charge, je vous donne la sainte communion tous les premiers vendredis du mois, selon l'intention du Sacré Cœur de Jésus-Christ; et de plus, je vous la donne encore tous les derniers samedis de chaque mois, jusqu'à ma déposition à l'honneur de la très-sacrée Vierge, afin qu'elle nous obtienne de ce même divin Cœur de son Fils une Supérieure qui lui soit conforme et à son gré; et à moi, la grâce d'une véritable et profonde humilité, par le moyen de laquelle je puisse plaire au Cœur adorable de Celui qui résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. J'espère qu'on ne me refusera pas le congé que je demanderai toujours, quand je n'aurai pas le pouvoir de le prendre, pour communier les vendredis de ma vie de chaque octave du Saint-Sacrement, selon les intentions que feu le bon père de La Colombière avait témoigné le désirer. Quant à ce qui est de vous mortifier, je vous donnerais volontiers de bonnes portions de ce pain de l'âme religieuse si Dieu vous donnait plus de santé, mais vos infirmités m'abattent le courage lorsque je voudrais l'élever en faveur de votre faim spirituelle. Dites donc à Notre-Seigneur qu'il me donne moins de tendresse sur vos maux, ou à vous plus de santé, ou bien qu'il me dispense de vous traiter comme vous le méritez, dans les occasions où vous donnez lieu de vous corriger et humilier. Quant à vous, mon

cher enfant, laissez-vous gouverner à Dieu. Sa providence le fera bien utilement par elle-même et par les ordres de l'obéissance. Je ne serai pas fâchée d'avoir quelque chose à souffrir à votre sujet. Soyez-en bien aise quand Dieu le permettra. Cette joie que vous en aurez ne peut être que bonne, parce qu'elle détruit l'amour-propre. D. S. B. Vive Jésus, que je supplie de vous guérir afin de vous mortifier!

[On voit dans ce dernier avis que le terme de la supériorité de la mère Greyfié approchait. Mais elle eut encore auparavant la douleur de fermer les yeux à une de ses filles bien-aimées. Voici les détails qu'elle-même nous donne à ce sujet.]

« Je me souviens (dit-elle) que, quand la petite de Senneccé<sup>1</sup> tomba dans un accident d'apoplexie, dans la peine où je me trouvais, par le déplaisir de la voir en danger de mourir sans sacrements, je commandai à ma sœur Marguerite-Marie d'aller devant le très-saint Sacrement prier Notre-Seigneur de rendre l'usage de la raison à cette chère petite Sœur, afin qu'elle les pût recevoir. Elle me rapporta pour réponse que j'aurais cette consolation moyennant le vœu que, sous mon bon plaisir, elle ferait à Dieu, comme de la chose qui lui coûtait le plus : c'était d'aller au parloir sans résistance, lorsqu'elle y serait appelée, suivant l'ordre de la règle. Je l'exhortai à cela, voyant qu'elle appréhendait de s'y engager : elle obéit, et la petite malade revint à elle, et reçut tous les secours que nous lui souhaitions pour son dernier passage. Mais ma sœur Alacoque ne fut pas quitte de sa répugnance, ce qui faisait qu'elle était toujours dans la nécessité de se faire une extrême violence pour accomplir son vœu, autant de fois que l'occasion se présentait d'aller au parloir. Il lui semblait toujours qu'elle y allait manquer, tant elle était

Sœur  
Marguerite  
obtient  
la connaissance  
pour la petite  
de Senneccé.

La malade  
meurt  
le 26 avril 1684.

<sup>1</sup> Antoinette-Rosalie de Senneccé, douée d'une intelligence précoce, avait fait vœu de chasteté à sept ans. Elle en avait à peine treize lorsqu'elle succomba à l'attaque dont parle la mère Greyfié, le 26 avril 1684.

fortement tentée, ainsi qu'elle me l'écrivit encore dans une des dernières lettres que nous avons reçues d'elle<sup>1</sup>. »

Déposition  
de la mère  
Greyfié,  
mai 1684.

[Au mois de mai 1684, la mère Greyfié, qui avait achevé ses six ans de supériorité, et venait d'être élue Supérieure à Semur en Auxois, quittait Paray.

Élection  
de  
la mère Melin.

La mère Marie-Christine Melin<sup>2</sup> lui succéda dans notre Communauté, qu'elle édifiait depuis trente-quatre ans. C'était une digne fille de nos saints Fondateurs. Elle avait établi sur la douceur et l'humilité, ces deux vertus du Cœur de Jésus, le fondement d'une très-grande perfection. Au milieu des contradictions anciennes et nouvelles, elle avait toujours su apprécier sœur Marguerite-Marie, qui ne fut pas longtemps à s'en apercevoir. Loin de se réjouir de la voir tenir une conduite plus douce à son égard, cette amante véritable de la croix s'en plaint en ces termes dans une lettre à la mère Greyfié, dont elle ne pouvait s'empêcher de regretter la sage et prudente rigueur :]

Lettre à la mère  
Greyfié.

« Ma très-honorée et chère Mère, comment se peut-il faire qu'avec tant de défauts et de misères, mon âme soit toujours si affamée d'humiliations et de souffrances? Mais quand je pense que vous lui faisiez du moins la faveur de la nourrir quelquefois de ce pain délicieux, quoique amer à la nature, et que maintenant je suis privée de ce bonheur, à cause sans doute du mauvais usage que j'en ai fait, je suis accablée de douleur, et j'ose bien vous assurer que rien ne m'a si fort attachée à vous que cette conduite à laquelle je ne saurais penser qu'avec des sentiments d'une tendre reconnaissance pour vous, ma chère Mère, qui ne pouviez me donner des marques plus agréables d'une parfaite amitié qu'en humiliant et mortifiant une personne aussi imparfaite que je la suis, quoique vous ne l'ayez pas fait eu égard aux

<sup>1</sup> Notre bienheureuse en parlait dans le même sens à la mère de Sau-maise, le 24 août 1685. (Voir tome II, lettre xxxiii.)

<sup>2</sup> Voir sa biographie, note M.

sujets que je vous en donnais. Cependant ce peu me consolait et m'adouçissait les amertumes de la vie, qui m'est insupportable sans les souffrances, tandis que je vois mon divin Maître sur la croix. O ma chère Mère, qu'il est dur de vivre sans aimer Dieu ! Et comment aimer Dieu crucifié, sans vivre et mourir sur la croix ? Il me semble que je vivais en assurance sous votre conduite, parce que vous aviez la charité de contrarier quelquefois mes inclinations. Hélas ! je me suis rendue indigne de ces faveurs ! Cependant l'amour des humiliations s'augmente, et je ne sais si c'est parce que je ne souffre plus rien. Je ne saurais me résoudre à demander les années de vie que vous m'avez conseillé de demander, si ce n'est à condition qu'elles soient toutes employées à honorer le sacré Cœur de Jésus dans l'humiliation, le silence et la patience, sans plus l'offenser, demeurant nuit et jour, s'il était possible, devant le saint Sacrement. »

C'est par ce principe qu'elle a toujours passionnément souhaité de mener une vie cachée, et d'être dans l'oubli.

Son attrait  
pour  
la vie cachée

La première chose qu'elle fit en entrant en religion fut de s'interdire le souvenir de tout ce qu'elle avait laissé au monde. Elle regarda toujours le parloir comme un lieu de supplice, quoique ses Supérieures l'obligeassent quelquefois d'y aller, et que sa vertu lui fit dissimuler son extrême répugnance. On ne saurait croire combien cet acte d'obéissance lui coûtait. Voici comment elle s'en expliquait à l'un de ses directeurs :

« Je vous avoue, mon Révérend Père, que mon divin Sauveur me conduit par un chemin tout opposé à mon inclination. J'ai une aversion étrange à tous les emplois de la Religion, pour le parloir et pour écrire des lettres. Cependant il faut que je me sacrifie sans cesse à tout cela, ne m'ayant pas laissé en repos que je n'aie été engagée par un vœu exprès d'obéir aveuglément en toutes choses, sans faire paraître autant qu'il me serait possible mon extrême

répugnance. Je ne laisse pas de ressentir encore plus de peine qu'auparavant. Mais j'embrasse cette croix avec toutes les autres dont il plaît à mon divin Sauveur de m'honorer, vous avouant que si j'étais un seul moment sans souffrir je croirais qu'il m'a abandonnée. »

Il est vrai que cette vertueuse Sœur a ressenti toute sa vie ces peines, surtout pour le parler, qu'elle regardait comme son purgatoire. Elle n'y allait jamais que par nécessité, mais elle y paraissait toujours avec tant de modestie et de recueillement, qu'elle inspirait l'amour de la vertu aux personnes qui s'y sentaient le moins portées.

Sa réponse  
à un Père  
jésuite,  
sur l'amour  
de Dieu.

Une fois le Révérend Père Bourguignet, y faisant une conférence en présence de la Communauté, lui demanda pourquoi notre amour n'est-il pas aussi fort envers Dieu, que celui de Dieu envers nous ?

« Mon Père, lui dit-elle, je crois que c'est que notre amour n'est pas véritable à l'égard de Dieu, comme celui de Dieu envers nous, c'est qu'il est trop mélangé des choses de la terre; car tant qu'il y aura quelque chose qui occupera notre cœur, nous ne pourrons jamais aimer Notre-Seigneur véritablement comme il nous aime. »

Malgré la grande répugnance qu'elle avait pour les emplois, elle n'a pas laissé de s'y soumettre par un esprit de sacrifice, les ayant tous exercés avec la satisfaction et édification de la Communauté, qui était charmée de sa vertu, et se faisait un plaisir de lui voir occuper les plus importants.

Mai 1684.  
Elle est  
nommée  
Assistante.

A l'élection de la mère Marie-Christine Melin, elle avait été nommée Assistante, et malgré les occupations de sa nouvelle charge, elle ne put refuser ses obligants services à toutes celles qui y avaient recours d'ordinaire. Souvent elle allait s'offrir aux Sœurs de la cuisine, tant pour porter leur bois et laver la vaisselle, que pour d'autres choses.

Un jour qu'elle était plus occupée que de coutume, ces bonnes Sœurs vinrent la prier de leur donner du secours.



Elle balayait alors le chœur (emploi assigné à l'Assistante), mais volant où la charité l'appelait, elle ne prit pas même le temps de relever les balayures, et l'office étant venu à sonner avant qu'elle eût pu y retourner, elle en fut sensiblement mortifiée : mais c'était pour l'ordinaire sa récompense, Dieu permettant qu'elle fît souvent des oublis pour seconder son humilité et sa mortification, qui étaient les vertus chéries de son cœur.

[Cependant notre chère Sœur étant restée quelque temps sans avoir des nouvelles de la mère Greyfié, et, regrettant de plus en plus ses aimables rigueurs, lui exprime la crainte qu'elle l'ait abandonnée. La très-honorée Mère la rassura par la lettre suivante, dont la doctrine et les sentiments sont trop élevés pour que nous en retranchions un seul mot : ]

Non, je vous assure, ma très-aimée Sœur, il ne se peut pas faire, et ne se fera jamais que vous perdiez la place que Notre-Seigneur et votre vertu vous ont donnée dans mon cœur. C'est peu pour vous que cela, mais c'est pourtant la vérité que je vous aime sincèrement, cordialement et constamment. Mais souvenez-vous que le bon Dieu, qui souffre bien nos petits outrages contre son divin amour, veut aussi que nous endurions quelquefois et toujours avec paix et tranquillité les petits accidents de la vie qui font tort à nos justes affections. Ce sont des méprises, des équivoques, des pensées et des interprétations qui, par-ci, par-là, attaquent notre repos sur le point de la bienveillance et sainte amitié qu'on se doit; mais au fond ces petits orages s'en vont comme la fumée au vent, n'ayant point de solidité, ni de vérité en eux. De ma part, je puis vous assurer que rien ne m'a fait ombre contre vous, et que je n'ai pas cessé d'être la même que quand vous m'avez connue être le plus toute à vous et dans vos intérêts. C'est, je vous assure, sans dessein ni volonté que je n'ai pas eu le bien de vous entre-

Lettre  
de la mère  
Greyfié,  
30 août 1684.

tenir les derniers jours avant mon départ. Je suis fâchée, non contre vous, mais contre moi-même de vous avoir causé quelque peine sur ce sujet. Si vous voulez en user justement envers moi, vous laisserez aller toutes ces petites bagatelles, et vous viendrez à croire ce que je vous dis, qui est que je suis et veux toujours être de cœur toute vôtre en celui de Jésus-Christ, à la miséricorde duquel je vous prie de recommander souvent mes misères. Je suis ravie du retour de votre paix intérieure, et de la continuation de votre amour pour les croix et les souffrances. C'est toujours bon signe quand on a cette sorte d'appétit. Et quand vous en souffrirez la faim sans avoir de quoi vous rassasier, il faut vous souvenir que le jeûne n'est pas moins bon quand il est spirituel que quand il est extérieur, pourvu que, comme celui-ci, il soit pris en esprit de pénitence, ou plutôt de conformité et d'abandon aux desseins de Dieu. Quand il permet que le pain de la mortification nous manque d'un côté, ordinairement on en a de l'autre. En effet, ne voyez-vous pas que vous êtes mortifiée de ce que je ne vous mortifie plus, et qu'ainsi la mortification ne vous manque pas. Elle est d'autant meilleure qu'elle n'est pas de votre choix, mais de l'ordre de la divine Providence, qui après une Mère âpre vous en a donné une douce et débonnaire. Ne vous fâchez pas. Le bon Dieu ne manque pas de moyens, et encore que cette douce Mère ne vous mortifiera et ne vous humiliera pas comme j'ai fait, il s'en trouvera qui suppléeront à cela, selon que Dieu le permettra. Et ainsi, vous ne mourrez pas de faim faute d'avoir quelque chose à souffrir.

Quant à ma sœur M.-R. <sup>1</sup>, à moins que la chère Mère ne

<sup>1</sup> La mère Greyfié veut probablement parler de notre chère sœur Marie-Rosalie de Lyonne, et de l'inspiration qui lui vint tout à coup de sacrifier au Seigneur les secours et la consolation qu'elle trouvait dans les avis et les conseils de la bienheureuse Marguerite-Marie. On peut voir dans la notice sur notre sœur Marie-Rosalie quel trouble s'empara alors de son intérieur. (Note J.)

vous dise autrement, je ne serais pas d'avis que vous lui donnassiez l'écrit dont vous me marquez la teneur, parce que c'est une bonne âme, que je sais qui ne cherche qu'à contenter Dieu, et sur cela, moi-même lui ai quelquefois conseillé de s'en tenir à sa Règle et à la direction de ses Supérieures, et de se contenter de cela. Voilà peut-être le fondement sur lequel elle s'est résolue, comme elle vous a dit, de sacrifier tout le reste à Dieu, qui, je crois, se contentera bien qu'elle fasse ainsi. Toutefois, je m'en remets au jugement de votre chère Mère, n'ayant plus de droit sur la conduite de l'une ni de l'autre. Je me suis seulement conservé de vous aimer toutes deux constamment, et j'espère le faire. C'est toujours mon dessein et mon désir, que Dieu soit glorifié, et le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ satisfait autant que je le pourrai pour moi et pour tout ce qui pourra dépendre de moi.

Je n'ai pour le présent rien à souffrir que moi-même avec l'ennui de la charge qui me rend l'exercice si pénible, que quelquefois je ne sais où m'en mettre; mais j'en reviens, en me représentant que c'est une nécessité d'avoir la croix en soi, ou autour de soi, pour marque que la miséricorde divine ne nous oublie pas, et que cette peine est la mienne à présent.

Nous prierons particulièrement pour l'intention que vous me marquez, et je serai, suivant mon devoir et mon inclination, toujours toute vôtre. Amen. D. S. B.

*ici* [Le temps des retraites annuelles étant arrivé, notre chère Sœur y entra à son rang et fut comblée des grâces les plus précieuses de son céleste Époux. Voici ce qu'elle en a écrit par obéissance :]

« Dans ma solitude de l'année 1684, mon souverain Maître me fit la miséricorde de me départir ses grâces avec tant de profusion, qu'il me serait difficile de m'en exprimer. Pour obéir, je dirai seulement que plusieurs jours avant que d'y

entrer, mon Dieu m'en imprima tellement le désir et l'esprit, que tout mon être spirituel et corporel ne respirait que ce bonheur, ayant si fort retiré toutes mes puissances au dedans de lui-même, qu'il ne me restait plus de liberté que pour m'abandonner à cette souveraine puissance, qui me tenait tout ensevelie au dedans de soi-même.

« Le premier jour, il me présenta son sacré Cœur comme une fournaise d'amour, où je me sentis jetée et d'abord pénétrée et embrasée de si vives ardeurs, qu'il me semblait m'aller réduire en cendres. Ces paroles me furent dites : « Voici le divin purgatoire de mon amour où il te faut purifier le temps de cette vie purgative, ensuite je t'y ferai trouver un séjour de lumière, et enfin d'union et de transformation. » Ce qu'il m'a fait éprouver si efficacement pendant toute ma solitude, que je ne savais quelquefois si j'étais au ciel ou en la terre, tant je me sentais remplie et abîmée dans mon Dieu, ce qui me fit souffrir les premiers jours, ne pouvant penser à mes péchés. Mais la nuit du jour de ma confession je me sentis réveiller, et d'abord tous mes péchés me furent représentés comme tout écrits. Je n'eus qu'à les lire en me confessant, mais avec tant de larmes et de contrition, qu'il me semblait que mon cœur s'allait fendre de regret d'avoir offensé cette Bonté infinie, qui ne laissait pas de se faire sentir sensiblement présente à mon âme. Pendant tout ce temps ma douleur s'augmentait au delà de tout ce que je puis dire; il n'y a sorte de pénitences et de supplices à quoi je ne me fusse condamnée; mais après ces trois jours, mon plus rude tourment fut la privation de la sainte communion.

« J'ai été mise en un séjour de gloire et de lumière, où moi, misérable néant, ai été comblée de tant de faveurs, qu'une heure de cette jouissance est suffisante pour récompenser les tourments de tous les martyrs.

« Premièrement, il épousa mon âme en l'excès de sa

charité, mais d'une manière et union inexplicable, changeant mon cœur en une flamme du feu dévorant de son pur amour, afin qu'il consume tous les amours terrestres qui s'en approcheraient, me faisant entendre que m'ayant destinée à rendre un continuel hommage à son état d'hostie et de victime au très-saint Sacrement, je devais en ces mêmes qualités lui immoler continuellement mon être par amour, adoration, anéantissement et conformité à la vie de mort qu'il a dans la sainte Eucharistie; pratiquant mes vœux sur ce sacré modèle, lequel est dans un tel dénûment de tout, qu'il s'est mis en état de recevoir de ses créatures tout ce qu'elles voudront lui donner et lui rendre.

« De même, par mon vœu de pauvreté, je ne dois pas seulement être dépouillée des biens et des commodités de la vie, mais encore de tous plaisirs, consolations, désirs et affections de tout propre intérêt, me laissant ôter et donner comme si j'étais morte ou insensible à tout.

« Qu'y a-t-il de plus obéissant que mon Jésus en la sainte Eucharistie, où il se trouve à l'instant que les paroles sacramentelles sont prononcées, que le prêtre soit bon ou mauvais, ou quel usage qu'il en veuille faire, souffrant d'être porté en des cœurs souillés de péchés dont il a tant d'horreur. De même, à son imitation il veut que je m'abandonne entre les mains de mes Supérieures quelles qu'elles soient, pour disposer de moi à leur gré, sans que je témoigne la moindre répugnance pour contraire qu'elle fût à mes inclinations, disant : Mon Jésus a été obéissant jusqu'à la mort de la croix; je veux donc obéir jusqu'au dernier soupir de ma vie, pour rendre hommage à l'obéissance de Jésus dans l'hostie, dont la blancheur m'apprend qu'il faut être une pure victime pour lui être immolée; sans tache pour le posséder; pure de corps, de cœur, d'intention et d'affection. Pour se transformer toute en lui il faut mener une vie sans curiosité, mais d'amour et de privation, me réjouis-

sant de me voir méprisée et oubliée, pour réparer l'oubli et le mépris que mon Jésus reçoit dans l'hostie.

« Mon silence intérieur et extérieur sera pour honorer le sien. Lorsque je parlerai, ce sera pour rendre hommage à cette parole du Père, ce Verbe divin qui est caché dans l'hostie.

« Lorsque j'irai prendre ma réfection, je l'unirai à cette nourriture divine dont il sustente nos âmes dans la sainte Eucharistie, lui demandant que tous les morceaux soient autant de communions spirituelles qui m'unissent à lui, et me transforment toute en lui-même.

« Mon repos sera pour honorer celui que mon Jésus prend dans le sein de son Père et qu'il a dans l'hostie; mes peines et mortifications, pour réparer les outrages qu'il reçoit dans la sainte hostie.

« J'unirai toutes mes oraisons à celles que le sacré Cœur de Jésus fait pour nous dans l'hostie; de même, l'office divin, aux louanges que ce Cœur adorable y donne à son Père éternel.

« En faisant la gémulation, je penserai à celles qu'on lui faisait par dérision dans le temps de sa Passion, et je dirai : Que tout fléchisse devant vous, ô grandeur de mon Dieu, souverainement abaissée dans l'hostie ! Que tous les cœurs vous aiment, que tous les esprits vous adorent, que toutes les volontés vous soient soumises ! En baisant la terre, je dirai : C'est pour rendre hommage à votre grandeur infinie en confessant que vous êtes tout, et que je ne suis rien. En tout ce que je ferai ou souffrirai j'entrerai dans ce sacré Cœur pour y prendre ses intentions, pour m'unir à lui et pour demander son secours. Après chaque action, je l'offrirai à ce divin Cœur pour réparer tout ce qu'il trouvera de défectueux, surtout mes oraisons.

« Lorsque je commettrai des fautes, après les avoir punies sur moi par pénitences, j'offrirai au Père éternel une des vertus de ce divin Cœur pour payer l'outrage que je lui aurai fait, afin d'acquitter ainsi peu à peu ma dette.

« Le soir, je mettrai dans cet adorable Cœur tout ce que j'aurai fait pendant le jour, afin qu'il purifie ce qu'il y aura d'impur et d'imparfait dans mes actions, pour les rendre dignes de lui être appropriées et les mettre dans son divin Cœur, lui laissant le soin de disposer de tout selon son désir, ne me réservant que celui de l'aimer et contenter, puisqu'il m'a fait entendre que je ne dois avoir aucune prétention en tout ce que je pourrai faire ou souffrir, l'ayant sacrifié au bien et en faveur de la Communauté.

« Après tout ce que je viens de dire, je tremblais de crainte de ne le pouvoir mettre en pratique; et comme j'allais à la sainte communion, il me fit entendre qu'il venait lui-même imprimer dans mon cœur la sainte vie qu'il mène dans l'Eucharistie, vie toute cachée et anéantie aux yeux des hommes, vie de mort et de sacrifice, et qu'il me donnerait la force de faire ce qu'il désirait de moi.

« Dans ma retraite, ma sainte libératrice m'honora de sa visite tenant son divin Fils entre ses bras, qu'elle mit entre les miens, me disant : « Voilà Celui qui vient t'apprendre ce qu'il faut que tu fasses. » Je me sentis pour lors pénétrée d'une joie très-sensible et pressée d'un grand désir de le bien caresser, ce qu'il me laissa faire tant que je voulus, et m'étant lassée à n'en pouvoir plus, il me dit : « Es-tu contente maintenant? Que ceci te serve pour toujours, car je veux que tu sois abandonnée à ma puissance, comme tu as vu que j'ai fait. Soit que je te caresse, ou que je te tourmente, tu ne dois avoir d'autres mouvements que ceux que je te donnerai. » Depuis je me trouvai comme dans une heureuse impuissance de lui résister. »

[Vers la fin de cette année 1684, notre chère Sœur fut assaillie d'une nouvelle maladie, comme on le verra dans la lettre de la mère Greyfié que nous mettons ici :]

« On nous avertit qu'entre ici et la fin de l'année, il y aura une occasion pour vos quartiers. En cherchant les

La  
sainte Vierge  
lui donne  
le saint Enfant  
Jésus.

20 décembre  
1684.

lettres de nos chères Sœurs auxquelles je n'ai pas fait réponse, la vôtre, mon intime et chère Sœur, qui me fut apportée par Bardet, m'est tombée d'abord entre les mains, et en même temps je prends la plume pour vous témoigner que je me trouve toujours plus sensible à la cordiale bonté et amitié que vous me faites la grâce de me continuer. Eh! que je suis ravie d'être partout avec vous, même dans vos songes! Je prie le divin unisseur de nos cœurs qu'il nous rende inséparables pendant le temps et l'éternité. J'ai bien su, mon pauvre cher enfant, que vous avez été bien malade. Si j'avais été près de vous durant ce temps, je n'en aurais pas tant souffert de peine, parce que tous les jours je vous aurais vue et su de vos nouvelles; mais privée de cette satisfaction, je ne l'ai pas été de vos douleurs. Par compassion, j'ai eu pendant ce temps cent petites visions imaginaires, par lesquelles je me représentais l'état de votre esprit. Et encore que le tout me fût représenté par mon imagination, je n'y ai pas refusé ma croyance, et moins encore les tendresses de mon cœur, que je sens être bien grandes pour vous. Je me console de ce que notre bon Jésus vous fait toujours bien des grâces, et celle entre les autres d'aimer bien la croix et ses trois chères compagnes qu'il a eues pendant sa sainte vie en ce monde. Cet amour aide bien la pauvre âme en son chemin; sans cela elle s'accablerait souvent sous le faix. Je sais bien que les choses sont petites, mais nos forces le seraient encore plus pour les supporter, si l'amour du bien-aimé ne nous portait nous-même avec notre fardeau; et les pas qu'il fait de cette manière seront comptés comme faits par nous-même, parce que nous lui avons cédé notre droit, et qu'en échange il nous cède les siens. Et comment ne nous donnerait-il pas le mérite des démarches qu'il fait quand il nous porte à nos devoirs, puisqu'il nous a bien donné Celui qui de son doigt supporte tout le monde, et qui consent que nous le portions dans nous au milieu de nos misères, dont il ne refuse pas la



compagnie, non plus que naissant il n'eut pas du rebut pour celle des bêtes. La sainte Vierge, saint Joseph et les saintes troupes angéliques, à l'imitation de cet adorable Enfant d'amour, ne firent pas moins bien leur devoir envers lui en la présence du bœuf et de l'âne, que s'ils eussent été dans le ciel. Essayons, mon cher enfant, à notre tour, de donner lieu à notre amour, à nos adorations, à nos complaisances, à nos humiliations, à nos reconnaissances et à toutes les saintes attentions et affections dont Dieu a rendu notre cœur capable, à travers tout ce que nous voyons et sentons de vil et d'abject en nous qui doit nous humilier, mais non jamais nous décourager, puisque avec tout cela nous pouvons posséder le divin amour et son divin objet. Je sais bien qu'en ceci je parle plus pour mon besoin que pour le vôtre, mais n'avons-nous point partagé entre vous et moi? Je mêle, en vous écrivant, mes maux aux vôtres, et je vous fais connaître mes besoins afin que vous ayez soin de les recommander à notre doux Jésus. Je vous recommande aussi toujours la chère Mère que Dieu vous a donnée. Je ne doute pas que vous ne lui soyez bonne fille, et que s'il s'y pouvait ajouter quelque chose, je suis sûre que vous le feriez de bon cœur. D. S. B. »

Il n'y avait que six mois que notre chère Sœur était Assistante, lorsque, la Maîtresse des novices étant tombée dangereusement malade, on jeta les yeux sur elle pour remplir cette charge si importante, persuadé du soin qu'elle prendrait à les élever et former dans toutes les observances <sup>1</sup>. Elle tâcha

Elle est  
nommée  
Directrice.

<sup>1</sup> Nous donnons ici les noms des Sœurs qui composaient le noviciat confié à notre Bienheureuse. Plusieurs étaient déjà professes; mais, selon l'usage de l'Institut, elles suivaient encore les exercices du noviciat.

1<sup>o</sup> Sœur Claude-Marguerite Billet, professe depuis 1677.

2<sup>o</sup> Sœur Françoise-Rosalie Verchère, professe.

3<sup>o</sup> Sœur Péronne-Rosalie de Farges, professe.

4<sup>o</sup> Sœur Péronne-Marguerite Verchère, professe.

5<sup>o</sup> Sœur Marie-Françoise Bocaud, novice.

6<sup>o</sup> Sœur Marie-Christine Bouthier, novice.

7<sup>o</sup> Sœur Marie-Nicole de la Faïge des Claines, novice.

Voir à la fin de ce volume les notices N.

d'abord de s'attirer leur confiance et amitié par ses manières douces et charitables, traitant avec elles avec beaucoup d'honnêteté, et se rendant leur suppléante dans leurs emplois lorsqu'elles étaient malades. C'était alors qu'elle n'oubliait rien pour leur soulagement.

Ses instructions  
à ses novices.

Elle n'exigeait rien d'elles qu'elle ne le pratiquât la première pour leur en donner l'exemple. Comme elle savait que de la bonne nourriture et direction des novices dépend la conservation et le bonheur de la Congrégation, la première chose qu'elle faisait, c'était d'examiner la capacité de chacune pour les conduire selon leurs attrait.

Secondement, elle leur inspirait une grande estime pour leur vocation, et la nécessité qu'elles avaient de mortifier leurs sens intérieurs et extérieurs, leurs esprits, leurs volontés propres, jugements, humeurs et passions, pour être de vraies filles de la Visitation; parce que la Congrégation, leur disait-elle, est fondée sur le mont du Calvaire, pour le service de Jésus-Christ crucifié, à l'imitation duquel toutes les Sœurs doivent crucifier leurs sens<sup>1</sup>, leurs imaginations et inclinations, etc.

En troisième lieu, elle leur disait souvent que les âmes lâches n'étaient guère propres pour la Religion, qui est une vie de combats, par les violences continuelles que se doivent faire celles qui l'embrassent.

Quatrièmement, elle leur recommandait d'avoir l'esprit constant, généreux et fervent, parce qu'il faut, ajoutait-elle, une grande fermeté d'âme pour vaincre les difficultés qui s'y rencontrent.

<sup>1</sup> Toute la vie de notre Bienheureuse confirme ses enseignements; et vers le temps où elle parle ainsi à ses novices, elle était encore appelée à leur donner l'exemple de la patience :

Au commencement du carême de l'année 1685, il lui vint au doigt un panaris qui nécessita une douloureuse opération; ces cruelles tortures ne lui arrachèrent d'autre cri que cet élan de reconnaissance inséré dans une lettre à la mère de Saumaise: « Le Seigneur soit béni, qui me fait tant de grâce, que de me gratifier de sa croix, qui est ma gloire! »

Sa conduite était accompagnée de force et de douceur, en sorte que sa force n'avait rien de trop rude, ni sa douceur de trop fade. Elle donnait à chacune les pratiques qu'elle savait les plus conformes à la portée de leur esprit. Ce qu'elle reprenait le plus parmi elles, c'étaient les liaisons trop tendres, n'ignorant pas que ces attachements humains, quoique pour l'ordinaire fort innocents, étaient un grand obstacle au pur amour de Dieu. Enfin il n'y avait que la vertu qu'elle jugeât digne de son estime.

Elle était toujours disposée à les entendre lorsqu'elles avaient quelques peines, voulant qu'elles allassent à elle en confiance, en quelque temps que ce fût, leur donnant plusieurs avis pour se soutenir dans les peines intérieures. Dieu lui découvrait quelquefois leurs dispositions, et les moyens d'en faire un bon usage, ce qu'elle leur disait avec bonté et désir de leur avancement en la vertu.

Elle leur disait souvent de s'élever au-dessus d'elles-mêmes et de la bagatelle, pour ne s'attacher qu'à Dieu seul, leur inspirant de l'amour pour cette vie humble et cachée, pour les disposer insensiblement à goûter la dévotion du sacré Cœur de Jésus. Elle ne respirait que le moment heureux de la voir établie. Elle ne cessait de prier pour cela; elle en parlait en toute occasion, mais avec tant d'ardeur, qu'il était facile de juger du feu qui l'embrasait et la consommait intérieurement. Elle commença de l'inspirer aux Sœurs du noviciat, leur donnant pour défi la fidélité à faire tous leurs exercices avec cet esprit intérieur, pour les disposer à la fête du Cœur adorable. Voyant qu'elles prenaient goût à ce qu'elle leur disait, elle les entretenait souvent de l'amour qu'il a pour les hommes, qui ne lui rendent point de retour; dont elles étaient si charmées, qu'elles se disaient les unes aux autres que leur Maîtresse était comme un autre saint Jean qui ne savait parler que le langage de l'amour. Elles y prenaient tant de plaisir, qu'elles auraient bien sa-

crifié toute autre satisfaction pour avoir la consolation de l'entendre parler sur ce sujet. Ce qu'elle faisait d'une manière si vive et avec tant d'onction, qu'elle pénétrait et touchait leurs cœurs d'un véritable désir d'aimer celui de leur unique Époux<sup>1</sup>, qui voulut bien se servir de leur simplicité pour

<sup>1</sup> Ce témoignage, donné par sœur Françoise-Rosalie Verchère, est corroboré par la note suivante, laissée par une de ses compagnes :

« La vertueuse sœur Marguerite-Marie a été dans tous les emplois, à l'exception de ceux de Supérieure et de Portière ; elle s'est acquittée de tous avec exactitude, toujours prête à prendre ce qu'il y avait de plus pénible et abject.

« On ne pouvait la voir sans comprendre que c'était une sainte. Les femmes (qui lavaient la lessive au monastère), la voyant dans le jardin en passant, ne la nommaient pas autrement. Et dès que je fus novice, ayant eu un entretien avec elle et une de mes compagnes, nous connûmes que c'était une âme extraordinaire, ce qui nous fit souhaiter de l'avoir pour Maîtresse. Dieu exauça nos désirs, et nous l'a donnée deux ans pour notre bonheur. »

La novice qui traça ces lignes n'y a pas joint son nom ; mais nous n'avons pas de peine à reconnaître notre chère sœur Péronne-Rosalie de Farges. Nous donnons ici sa déposition de 1715, fort en rapport avec le récit précédent :

Déposition  
de la sœur  
de Farges.

« Ayant vécu sept ans avec la vénérable servante de Dieu, elle eut dès le commencement une haute idée de sa vertu, parce qu'étant déjà officière dans la maison, elle ne laissait pas d'être éprouvée par la Supérieure comme une simple novice, et ne recevait pas avec moins de soumission et respect les répréhensions qu'on lui faisait.

« Elle était charmée de l'entendre parler de Dieu, et de l'estime qu'on doit avoir de l'obéissance ; c'est cette haute idée, que la déposante et d'autres de ses compagnes avaient pour la vénérable Sœur, qui les porta à supplier la Supérieure de la leur donner pour être leur Maîtresse, afin que par son exemple elles pussent apprendre à avancer dans la perfection de l'état qu'elles embrassaient.

« Pendant qu'elle fut au noviciat sous la vénérable Sœur, tous ses entretiens étaient pour les animer à l'amour de Dieu, à la charité entre elles, à la dévotion au sacré Cœur de Jésus, qu'elle commença à insinuer dans leur cœur dès ce temps-là, à quoi néanmoins elle trouva toutes les oppositions possibles, souffrant des reproches du dehors et du dedans, sans que cela fût capable de la rebuter, assurant que c'était l'œuvre de Dieu ; qu'elle s'établirait malgré ceux qui s'y opposaient, et que c'étaient ses péchés devant Dieu qui servaient d'obstacle à cet établissement ; mais que cela viendrait, et que Dieu défendrait sa cause lui-même. La vénérable Sœur donna un livre à la déposante pour l'aider dans sa retraite. Elle y avait laissé par mégarde un billet écrit de sa main, qu'elle a lu, et qui contenait à peu près ces termes : Notre-Seigneur m'a fait connaître ce soir

donner commencement à cette dévotion, comme nous le dirons tout à l'heure. Mais auparavant, nous allons donner quelques lettres adressées par la mère Greyfié à la jeune Maîtresse, qui se plaisait toujours à recourir à son expérience et à ses lumières.

« Comme entre vous et moi, ma très-chère Sœur, il ne faut point de compliments que d'une sincère amitié, je vous dirai d'abord qu'en lisant votre lettre j'ai été fort consolée de ce que Notre-Seigneur veut bien que votre âme aime un peu particulièrement la mienne, qui de son côté chérit fortement et tendrement la vôtre. Ce qui m'a fait sentir une douce joie du mouvement qu'il vous donne, de ne plus penser qu'à bien aimer la souveraine Bonté, sans vous mettre en peine de rien autre, recevant tout avec amour, pour

Lettre  
de la mère  
Greyfié,  
3 mars 1685.

à l'oraison qu'il voulait être connu, aimé et adoré des hommes; que pour cela il leur communiquerait beaucoup de grâces lorsqu'ils se seraient consacrés à la dévotion et à l'amour de son sacré Cœur.

« Dit de plus qu'elle a toujours trouvé une grande consolation à découvrir ses peines intérieures à la vénérable Sœur, et qu'il lui est arrivé plusieurs fois qu'elle lui marquait par écrit ou de vive voix ce qu'elle avait de plus secret dans le cœur, ce qui surprenait beaucoup la déposante, d'autant qu'elle n'en avait parlé à qui que ce soit; qu'elle sait et a ouï dire à plusieurs du dehors, tant prêtres, religieux, prédicateurs et autres, qui venaient consulter ladite vénérable sœur Alacoque sur leurs difficultés, qu'ils sortaient de sa conversation si contents, qu'ils disaient ordinairement: « Nous venons de voir la sainte; il faut que cette bonne religieuse soit inspirée de Dieu. » Jusqu'aux ouvrières qui venaient travailler dans la maison, et se disaient les unes aux autres, lorsque la vénérable Sœur passait: « Venez voir la sainte de la maison. »

« Dit de plus, qu'un jour, faisant la lecture au réfectoire de la Retraite spirituelle du Révérend Père de La Colombière, où il parle lui-même des choses qui lui avaient été prédites par une sainte âme de ce qui lui devait arriver en Angleterre, et au sujet de la dévotion au sacré Cœur, remarqua icelle déposante que la vénérable Sœur baissait les yeux, et était dans un profond anéantissement; qu'étant en récréation au sortir du réfectoire, elle dit à la sœur Alacoque: « Ma chère Sœur, vous avez bien eu votre compte aujourd'hui à la lecture, et le Révérend Père de La Colombière ne pouvait pas mieux vous désigner! » A quoi elle lui répondit qu'elle avait bien lieu d'en aimer son abjection.

« Non-seulement la déposante, mais la Communauté comprit alors que c'était ladite servante de Dieu qui avait fait ces prédictions. »

l'amour et par amour de sa sainte volonté et providence. Vous dites bien, il faut aimer le Donateur; et pour s'occuper à ce saint amour, il ne faut pas prendre garde s'il vous donne ou ne vous donne pas, si ce qui se passe en vous est de sa part ou non. Quel qu'en soit l'auteur, tirez-en toujours pour fruit, l'humilité; laquelle attirera en vous la grâce de Dieu, par laquelle tout réussira au bien de sa plus grande gloire et de votre progrès à ce divin amour. Tâchez de lui tout rapporter, soit prospère ou adverse, soit consolant ou affligeant, soulageant ou détruisant la nature.

« Enfin, mon enfant, vous dédiant toute à l'amour de notre divin Maître, je vous puis dire, sans comparaison, ce qu'il dit à sainte Madeleine : « Vous avez choisi de toutes les parts la meilleure, et j'espère qu'à jamais elle vous sera conservée. » Tandis que nous sommes en cette vie de misères, nous avons le bonheur de pouvoir croître en cet amour, et nous ne l'aurons dans l'éternité qu'autant que nous l'aurons acquis en ce monde. C'est la perle précieuse de l'Évangile pour vous; il faut tout céder pour l'acheter : elle est d'un prix inestimable; mais pourtant chacun a de quoi l'acquérir s'il donne tout ce qu'il a pour ce bien sans pareil.

« Ne vous gênez aucunement pour me dire ou m'écrire ce que vous désirez pour votre repos et paix intérieure. C'est un droit légitime. La Règle non-seulement le permet, mais l'ordonne. Suffit qu'après que vous aurez exposé les choses, vous soumettiez votre jugement à ceux à qui vous devez obéissance. Je ne suis plus de ce nombre. Il ne faut pas que vous croyiez que mes ordres passés vous doivent tenir lieu de commandements. Je disais alors ce que je pensais vous être bon; et si j'étais à présent chargée de votre âme, peut-être aussi que je changerais de conduite sur vous. J'ai grande foi à celle des personnes que Dieu a établies sur nous. Je suis persuadée de votre respect, de votre affection et de votre soumission pour la chère Mère, et je m'assure

que Dieu lui mettra en bouche tout ce qu'il voudra que vous fassiez. Si elle le trouve bon, faites-moi part de vos vœux touchant vos trois dernières défuntés, et si je puis quelque chose pour leur soulagement. Priez aussi pour le repos de la nôtre, décédée au commencement de cette année. Jamais je n'ai vu mourir personne si contente de passer du temps à l'éternité que celle-là. Adieu, mon cher enfant; je vous prie de vous souvenir toujours, dans le sacré Cœur, de votre indigne sœur Péronne-Rosalie Greyfié. D. S. B. »

« Votre chère lettre du vingtième avril nous vient d'être rendue, ma très-aimée Sœur, avec la satisfaction que je vous demandais en la mienne dernière, que vous n'attendiez pas le jour de Pâques; je vous en suis obligée, et à la très-honorée Mère, qui l'a bien voulu ainsi. Je ferai avec ponctualité ce que vous me marquez que ma sœur J. F. <sup>1</sup> désire de moi. Je ne vois pas qu'il y ait lieu de vous faire peine sur la crainte de la tromperie. Demeurez en repos; c'est mon sentiment. Et que vous ne vous peinie pas non plus de votre conduite passée. Laissez cela à la divine Miséricorde, comme disait notre saint Fondateur, et vous tenez dans l'abandon à son Cœur divin, par une entière indifférence pour tout ce qui n'est pas Dieu même ou son saint amour.

7 mai 1685.

« Je pensais bien, le jeudi saint, que vous ne m'auriez pas oubliée pendant votre veillée. Je suis bien aise que les saintes âmes souffrantes en purgatoire aient eu ma part, avec la vôtre, du bien que vous me vouliez faire. Je crois que nous avons parmi elles une de nos sœurs tourières, morte le jour de sainte Croix. S'il plaisait à Notre-Seigneur, je désirerais bien savoir ce que je pourrais faire pour son soulagement particulier. Demandez-le au Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et faites ce qu'il vous dira pour moi. Recommandez-lui surtout notre prétendante, que

<sup>1</sup> Jeanne-Françoise Del. de S.

nous avons mise dedans dès le jour de Pâques. Je suis sa Maîtresse, et je désire qu'elle soit très-bonne religieuse, ou qu'elle ne s'en mêle pas.

« Je vous salue de la part de votre chère aide, et je suis de tout mon cœur toute vôtre en Notre-Seigneur. D. S. B. »

Autre lettre,  
1685.

« En attendant l'occasion de vous envoyer cette lettre, je la prépare, ma très-aimée et chère Sœur. Il n'y a pas d'apparence que Liodin vous en porte de votre aide de céans. Elle est trop malade, et à la fin je crains qu'elle n'en meure; c'est ce qu'elle-même appréhende beaucoup. Priez Dieu, mon cher enfant, qu'il lui donne un peu de votre appétit pour la mort. Si c'est sa volonté de l'ôter de cette vie, nous y perdrons un bon sujet, capable de bien servir la religion; mais c'est une heureuse perte que celle qui se retrouve en Dieu, et qui nous délivre pour jamais de la misère du péché. Je ne trouve rien de plus désirable que cette délivrance et la jouissance du divin amour. C'est un grand bien en cette vie que de pouvoir travailler à son accroissement, et une grande miséricorde de Dieu que ce travail se puisse faire nonobstant notre misère. La mienne est bien si grande qu'elle me comblerait d'ennui, si je ne savais que l'ennui même, et les peines qu'il tire après soi, sont propres au progrès du pur amour; qu'il suffit pour cela de prendre humblement ce que le Seigneur nous envoie. Souffrir doucement, se taire patiemment et faire notre devoir fidèlement, voilà la science des saints, à laquelle les imparfaits comme nous doivent s'étudier jusqu'à la mort. Je trouve que vous ne sauriez mieux penser ni mieux faire que quand vous en venez là, par le moyen de l'oubli de vous-même et de tous vos intérêts, vous abandonnant aux soins de l'obéissance et de la céleste Providence, souffrant, vous taisant et agissant comme il leur plaît, sans prendre garde à ce qui vous peut revenir. Il nous doit suffire que la sainte Providence et la vraie obéissance sachent parfaitement les routes pour nous faire arriver au port assuré de



l'amour pur et parfait, dont la très-sainte intention de Dieu est de nous combler. Notre saint Fondateur nous enseigne que c'est pour cela qu'il nous arrive des peines et mortifications.

« Je visite en esprit notre pauvre sœur Marie-Aimée<sup>1</sup>. Je souffre de la savoir dans de si grandes peines. Dieu le fait ainsi pour son bonheur éternel. J'ai toujours eu une forte et ferme espérance de son salut éternel et de son progrès au saint amour, encore qu'elle ne s'en aperçoive pas. Je m'assure que tout va bien entre Dieu et son âme. D. S. B. »

Cette lettre si sereine ne laisse pas soupçonner la vive émotion qui régnait alors dans notre Monastère, et l'orage soulevé contre cette chère Directrice.

Le jour de sainte Marguerite, qui se trouvait un vendredi<sup>2</sup>, et qui était sa fête, ses novices se disposaient à lui donner quelques marques de leur estime. Cette chère Sœur, s'en étant aperçue, les pria de rendre à ce divin Cœur tous les honneurs qu'elles voulaient lui faire, et qu'elles lui marqueraient par là l'amour qu'elles avaient pour elle; ce qu'elles firent de bon cœur et avec empressement, faisant un petit autel sur lequel elles attachèrent une petite image de papier crayonnée avec de l'encre, où était la représentation de ce divin Cœur. C'était la chose qu'elles crurent lui faire plus de plaisir, par rapport à l'amour que leur bonne Maîtresse portait à ce divin objet. Elle agréa leur simplicité, et les assura plusieurs fois qu'elles lui avaient causé une joie des plus parfaites. Dans les transports où elle parut en ce moment, elle aurait souhaité que toute la Communauté

1685.  
Commencement  
de la dévotion  
au sacré Cœur  
dans cette  
Communauté.

Fête de sainte  
Marguerite.

<sup>1</sup> Sœur Marie-Aimée Bouillet, native de Paray. Nous retrouverons son nom plus loin, dans une autre lettre de la mère Greyffé, mais sans pouvoir ajouter de nouveaux détails sur cette chère Sœur, puisque sa vie nous est inconnue, comme la plupart de celles qui ne se sont pas prolongées jusqu'en 1700.

<sup>2</sup> 20 juillet 1685.

fût venue rendre ses devoirs au sacré Cœur de son bon Maître <sup>1</sup>.

Elle commença la première à se consacrer au divin Cœur, et voulut que les novices fissent de même, leur ordonnant d'écrire chacune la consécration qu'elles feraient d'elles-mêmes, selon leur attrait, et selon ce que Notre-Seigneur leur inspirerait. Ensuite elle y ajouta un mot de sa main à chacune, suivant ce que le divin Cœur lui faisait connaître de leurs dispositions. Elle souhaita que tout ce jour fût destiné à l'honorer, et fit inviter pour cela plusieurs Sœurs anciennes sur la vertu et piété desquelles elle comptait. Mais comme c'étaient des filles d'observance, à la première pro-

<sup>1</sup> Les contemporaines abrègent ici leur récit, et passent sous silence quelques-unes des particularités de cette fête de famille. Pour y suppléer, nous transcrivons le passage suivant d'une feuille restée dans nos archives. Elle est écrite par une des novices témoin de la fête de sainte Marguerite, en 1685.

« Notre vénérable sœur Marguerite-Marie Alacoque fut mise au noviciat l'année 1685, en qualité de Directrice, pour notre bonheur. Comme elle avait un très-grand désir de procurer la dévotion du sacré Cœur, elle commença à nous l'inspirer, par la pratique des deux vertus de ce divin Cœur, que nous remarquions dans sa conduite à notre égard, dont nous étions charmées, aussi bien que de ses discours pleins d'onction et d'ardeur pour Dieu. Elle nous donna des défis pour honorer ce divin Cœur et nous y unir dans toutes nos actions, du matin au soir, et continua à nous en parler jusqu'à sa fête, qui, se trouvant un vendredi, elle nous invita à rendre au Cœur de ce divin Sauveur tous les honneurs que nous lui aurions voulu faire. Elle en avait attaché à notre autel un crayon fait avec de l'encre, depuis le vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement.

Détails  
sur la fête  
de sainte  
Marguerite.

« Nous avions un très-grand empressement de contenter son pieux désir; nous nous levâmes à minuit, et fîmes un autel, où nous attachâmes ce crayon, avec tous les ornements que nous avions à notre disposition.

« Ayant été faire le réfectoire pour avoir l'*après-Prime* libre, nous ne le fîmes pas avec assez de tranquillité, et nous attirâmes la correction de notre mère Melin, que l'on obligea de nous venir trouver à la demi-heure du réveil; nous lui dîmes nos raisons, et elle en demeura contente. Après Prime, notre bonne Maîtresse étant venue à l'ordinaire au noviciat, elle nous lut une consécration qu'elle avait composée en l'honneur de ce divin Cœur, parut fort contente de notre autel, et nous invita à écrire chacune notre consécration, promettant d'y ajouter un mot de sa main, selon nos dispositions. »

position qui leur en fut faite, elles la renvoyèrent bien loin, disant que ce n'était pas à leur Maîtresse, et encore moins à de petites novices à établir des nouveautés et des règles dans les Règles mêmes : citant ces paroles de la Constitution XVIII<sup>e</sup> : « Que l'on ne se chargera point de prières ou offices, sous quelque prétexte que ce soit. » Une d'entre elles qui était intime amie de cette incomparable Directrice<sup>1</sup>, dit à celle qui lui parlait de sa part : « Allez dire à votre Maîtresse que la bonne dévotion est la pratique de nos Règles et Constitutions, et que c'est ce qu'elle vous doit enseigner, et vous autres bien pratiquer. » Ainsi, les unes refusèrent, et d'autres y vinrent plutôt par complaisance que par dévotion.

La novice qu'elle avait chargée de cette commission<sup>2</sup> ne fut jamais plus surprise de les voir toutes dans ces sentiments, ce qu'elle ne voulut pourtant pas faire connaître à sa Maîtresse, à qui elle dit seulement que quelques-unes ne pouvaient pas venir. Mais elle répondit d'un ton ferme, quoique avec son air tranquille et rabaissé : « Dites mieux, c'est qu'elles ne le veulent pas ; mais le sacré Cœur les y fera bien rendre, il veut tout par amour, et rien par force. Ainsi il faut attendre le temps qu'il a destiné. » C'est ce qui arriva l'année suivante, comme nous le dirons dans la suite.

<sup>1</sup> Sœur Marie-Madeleine des Escures.

<sup>2</sup> Cette novice était sœur Françoise-Rosalie Verchère. Elle se trouvait Assistante en 1715, quand eut lieu le procès juridique, et déposa « que la vénérable sœur Alacoque eut beaucoup de contradictions à soutenir pour l'établissement de la dévotion au sacré Cœur, à laquelle les plus vertueuses de la Communauté parurent d'abord les plus opposées, crainte de nouveauté, et qu'elle-même déposante, ayant été prier quelques-unes des plus anciennes, de la part de la servante de Dieu, de venir au noviciat, pour y voir une petite chapelle dressée à l'honneur du sacré Cœur, elles la renvoyèrent, disant que ce n'était pas à des novices ni à leur Maîtresse d'établir de nouvelles dévotions. A quoi la servante de Dieu répondit : « Elles y sont aujourd'hui opposées, mais le temps viendra qu'elles en seront les premières empressées ; » ce qui arriva ayant que l'année fût révolue. »

Comment  
les novices  
passent  
cette journée  
en pieux  
exercices.

Pour cette fidèle amante du divin Cœur, elle passa tout le jour avec les sœurs du Noviciat à l'honorer, leur ayant demandé si elles ne voulaient pas bien lui donner ce plaisir, qui ne serait pas sans récompense. Ensuite elle se mit à genoux devant ce petit autel, pour dire avec ses novices une amende honorable, et plusieurs prières qu'elle avait composées en l'honneur de ce Cœur adorable; ce qu'elle prononça dans une ardeur de Séraphin; restant après cela quelque temps en silence, et dans un si grand rabaissement, qu'elle inspirait de la foi, de l'amour et de la dévotion à celles qui en avaient le moins. Elle souhaita que le reste de la journée fût employé à prier pour les âmes du purgatoire, les conduisit à notre sépulture, où elle leur fit dire quantité de prières pour leur soulagement <sup>1</sup>.

Elle finit par les bien remercier, leur disant plusieurs fois : « Vous ne pouviez, mes chères Sœurs, me faire un plaisir plus sensible que d'avoir rendu vos hommages à ce divin Cœur en vous consacrant toutes à lui. Que vous êtes heureuses de ce qu'il s'est bien voulu servir de vous pour donner commencement à cette dévotion! Il faut continuer de prier, afin qu'il règne dans tous les cœurs. Ah! quelle joie pour moi que le Cœur adorable de mon divin Maître soit connu, aimé et glorifié! Oui, mes chères Sœurs, c'est la plus grande consolation que je puisse avoir en ma vie. Rien n'étant capable de me faire plus de plaisir que de le

<sup>1</sup> Notre bienheureuse Sœur avait la sainte coutume de conduire souvent ses novices en ce lieu, et toutes se montraient fort ardentes à entrer dans les vues de leur Maîtresse. Dans l'après-midi des jours de fêtes et de petites récréations, on ne manquait pas de s'y rendre; après les psaumes de la pénitence et autres prières pour nos Sœurs défuntés, commençait une procession, où la Directrice marchait toujours en tête; les novices la suivaient, les genoux nus par terre, portant chacune à leur tour une croix de bois, qui se trouvait dans un coin de la sépulture. Cette dévotion a subsisté jusqu'à la révolution, et nos Sœurs anciennes aimaient à rappeler qu'elles avaient dévotement accompli, dans le caveau, les pratiques enseignées jadis par la Bienheureuse.

voir régner. Aimons-le donc ! mais aimons-le sans réserve, sans exception ; donnons tout et sacrifions tout pour avoir ce bonheur, et nous aurons tout en possédant le divin Cœur de Jésus, qui veut être toute chose au cœur qui l'aime ; mais ce ne sera qu'en souffrant pour lui. » C'est ce qui arriva à notre vénérable Sœur et à ses novices.

La joie, le plaisir et la consolation qu'elles avaient eus dans leur petite entreprise furent bientôt traversés. Le bruit s'en étant répandu dans la Communauté, l'on se plaignit fort à la Supérieure de leur conduite, et encore plus de celle de leur Directrice. Elles en reçurent une réprimande, et il leur fut défendu d'en parler et de mettre aucune de ces représentations en évidence. Mais comme cette Supérieure<sup>1</sup>, en douceur sans égale, ne souhaitait rien tant que de les contenter toutes, étant une fille paisible dont la grande condescendance la faisait nommer la véritable fille de saint François de Sales, nom qu'elle s'était acquis par l'imitation des vertus de ce grand saint ; pour lui ressembler en bonté, elle prit le parti de défendre à notre précieuse Sœur tout ce qui paraîtrait aux yeux de la Communauté ; mais en même temps lui permit pour sa consolation de faire ces petites dévotions au Noviciat. Ce que cette bonne Mère fit pour calmer les esprits, comme le parti le plus avantageux.

Blâme jeté  
sur sœur  
Marguerite.

Parmi tous ces contre-temps, la disciple bien-aimée du divin Cœur ne craignait rien tant que de le voir offensé et déshonoré. Tout ce qu'elle entendait dire lui perçait le cœur d'une douleur très-vive. Dans cette affliction elle ne savait à qui s'adresser, qu'à lui-même, qui la soutenait et animait son courage abattu, lui disant sans cesse : « Ne crains rien, ma fille, je règnerai malgré mes ennemis, et tous ceux qui s'y voudront opposer ; » ce qui la consola, ne désirant rien avec plus d'empressement que de le voir connu et aimé. C'est

<sup>1</sup> La mère Melin.

ce qui la portait à lui dire dans sa confiance ordinaire : « O mon aimable Sauveur, quand viendra donc cet heureux moment? En l'attendant je vous remets le soin de défendre votre cause, pendant que je souffrirai en silence. » Rien ne lui fut plus rude que la communion du premier vendredi du mois, qu'on lui retrancha.

Elle disait souvent ces paroles que son divin Maître lui avait fait prendre pour devise :

Je veux tout souffrir sans me plaindre  
Puisque son pur amour m'empêche de rien craindre.

Elle supporta avec sa paix, douceur et tranquillité ordinaires toutes les contradictions que Dieu permit qu'elle eût au sujet de cette entreprise, que l'on improuvait comme une nouveauté. On la menaçait, si elle continuait, d'en avertir le Supérieur pour l'en empêcher. Tout cela était de l'huile jetée sur le feu.

[N'était-ce pas ce que son divin Maître lui avait annoncé lorsque, dans une visite particulière, il sembla lui promettre pour le reste de sa vie de nouvelles croix et des souffrances plus grandes encore que celles qu'elle avait endurées jusque-là. Voici ce que cette chère Sœur en a écrit :]

Encore  
le mystère  
de la souffrance.

« Le souverain de mon âme, qui se plaît à faire éclater les trésors de ses miséricordes sur les sujets les plus faibles et les plus indignes, m'ayant honoré de sa visite, me dit une fois, ce me semble, qu'il venait m'apprendre combien j'avais à souffrir le reste de ma vie pour l'exécution de ses desseins. Prosternée profondément en sa présence, je ne pouvais me persuader que Dieu daignât jamais me rendre capable de souffrir quelque chose pour son amour. Cependant le désir de souffrir s'augmentait en moi de telle sorte que j'aurais voulu voir tous les instruments de supplice employés pour me martyriser. Alors il me découvrit assez clairement tout ce qui devait m'arriver d'humiliant et d'af-

fligeant jusqu'à la mort. Ce qui me consola davantage fut qu'il me découvrit cela avec des impressions si fortes, que toutes ces souffrances qui n'étaient que dans l'imagination, s'imprimèrent en moi d'une manière aussi sensible que si je les eusse effectivement souffertes; sur quoi il me dit que je ne devais rien craindre, parce qu'il voulait me faire une nouvelle grâce encore plus grande : à savoir que je ne le perdrais jamais de vue, l'ayant toujours intimement présent, faveur que je regarde comme le comble de toutes celles qu'il m'a faites jusqu'ici, puisque depuis ce jour j'ai eu sans cesse ce divin Sauveur intimement présent. Il m'instruit, il me soutient, il m'avertit de mes fautes; il ne laisse pas de faire croître en moi par sa grâce le désir ardent de l'aimer et de souffrir pour son amour. Cette divine présence imprime en moi tant de respect, qu'elle me tient comme anéantie. »

Grâce  
de la sainte  
présence  
de Dieu.

La mère Greyfié devait être au courant de cette rude épreuve, quand elle adresse à la fin de cette année à notre chère Sœur les conseils de perfection qu'on aimera à retrouver ici :

« Il me semble que si j'étais à votre place, je me tiendrais près, ou même dans le Cœur de notre divin Maître, et que je me laisserais là, toute remise à son soin, à sa volonté, à son bon plaisir et à sa merci. Il me ferait les grâces et les miséricordes qu'il lui plairait, et je recevrais tout cela sans m'arrêter qu'à lui, c'est-à-dire, à l'aimer et pour l'amour de lui, tout ce qu'il aime et qu'il voudrait que j'aimasse. Vous me direz toujours avec liberté tout ce que vous voudrez, pourvu que votre chère Mère l'agrée. Soyez sûre que je ne m'en ennuierais jamais, ni ne me ferai aucune peine de la longueur ni fréquence de vos lettres. Écrivez-moi librement et tant qu'il vous plaira, même par la poste, et je vous répondrai toujours tant que je pourrai; si ce n'est pas toujours promptement, vous devez être assurée que ce sera faute de loisir, mais non faute de correspondance à votre

Lettre  
de la mère  
Greyfié,  
fin de l'année  
1685.

amitié et confiance. Puisque Dieu veut que vous ayez quelque particulière confiance en moi, c'est signe qu'il veut aussi que je contribue de mon petit pouvoir à votre consolation.

« Continuez-moi vos bonnes prières près du sacré Cœur de notre adorable Sauveur. Je ne vous sépare point de moi dans les miennes, et vous y aurez toujours part, comme ma bien-aimée Sœur, mon cher enfant et ma fidèle amie. Vous m'êtes tout cela dans cet adorable Cœur.

« J'ai satisfait à tout ce que vous m'avez écrit pour vos défunttes et pour les nôtres. Je ne sais si la pauvre Marie-Aimée pourrait encore avoir besoin de quelques secours. Il me semble que cette chère âme allait bien droitement à Dieu, et, selon que je puis conjecturer, sa bonté l'a bien purifiée par les maux dans sa longue maladie <sup>1</sup>. Je suis fort sensible à l'état de ma pauvre sœur Marie-Louise. Je lui souhaite bien fort la grâce de pouvoir s'exprimer en confession, parce qu'elle m'a fait savoir que c'était là sa peine. Si Notre-Seigneur vous donne quelque vue de ce que je pourrais faire pour la lui obtenir, mandez-le-moi, et me croyez toute vôtre et fidèle au secret que je vous dois <sup>2</sup>.

« Je pense que voilà à peu près répondre au principal des choses que vos lettres contenaient, selon que j'ai pu rappeler ma mémoire. Vous trouverez dans cette lettre un billet qu'une de nos Sœurs de céans m'écrit pour me demander une neu-

<sup>1</sup> Sœur Marie-Aimée mourut le 5 novembre 1685, à l'âge de quarante et un ans; elle avait vingt-cinq ans de profession religieuse. Le peu qu'en dit ici son ancienne Mère suffit pour faire son éloge.

<sup>2</sup> Sœur Marie-Louise Forest était l'une des plus anciennes professes du Monastère, puisque ayant pris l'habit en 1636, dix ans seulement après la fondation, elle avait à cette époque (en 1685) environ quarante-cinq ans de profession religieuse; elle vécut encore douze ans, et ne mourut qu'en 1697, âgée de soixante-quinze ans. (Sa profession avait eu lieu quatre ans après sa prise d'habit, en 1640.) Une lettre de notre Bienheureuse nous apprend que cette chère Sœur s'occupait à dessiner, même en sa vieillesse; elle fut chargée de tirer une copie du petit tableau du sacré Cœur, envoyé de Semur par la mère Greyfié, laquelle copie devait être adressée à la mère de Saumaise, à Dijon.



vaine. Faites-moi la charité, avec vos Sœurs novices, de me décharger de ce soin, et de la faire ensemble. D. S. B.

« Votre aide traîne sa vie en langueur, mais je crois qu'elle en a pour longtemps; elle vous a écrit il n'y a guère, et je vous salue ici de sa part, et de celle de votre indigne sœur Péronne-Rosalie Greyfié. »

[Nous avons dit qu'après la fête de sainte Marguerite, la mère Marie-Christine Melin, pour étouffer les petits mécontentements excités dans la Communauté, avait interdit à sa bien-aimée fille toute pratique extérieure en l'honneur du sacré Cœur hors du noviciat, et en particulier la communion des premiers vendredis du mois.] L'humble Sœur supporta tout en silence, quoique avec une vive douleur, parce que c'était Notre-Seigneur qui lui avait ordonné de la faire depuis plusieurs années, comme on l'a vu au commencement de sa vie.

En ce même temps, une jeune Sœur tomba dangereusement malade<sup>1</sup>, et en peu de jours parut à la mort. Notre-Seigneur fit connaître à notre vénérable Sœur, comme elle pria pour son rétablissement, que cette Sœur souffrirait jusqu'à ce que sa Supérieure lui eût rendu la communion des premiers vendredis du mois. L'on ne peut exprimer la douleur qu'elle en ressentit, et combien son cœur y parut sensible. Elle souffrit pendant ce temps de rudes combats; car d'un côté elle voulait obéir à sa Supérieure, de l'autre Notre-Seigneur la pressait continuellement de lui dire combien elle lui avait déplu par cette action, mais elle ne pouvait se résoudre elle-même pour les grâces qu'elle recevait de son Souverain. Ce qui l'obligea d'écrire le billet suivant à une Sœur ancienne (sœur Marie-Madeleine des Escures) en qui elle avait confiance, pour savoir ce qu'elle devait faire; voici ce qu'il contient :

Sœur Françoise-  
Rosalie  
Verchère  
tombe malade.

<sup>1</sup> Sœur Françoise-Rosalie Verchère; celle-là même qui inséra ce fait dans le Mémoire que nous publions.

Billet à sœur  
Marie-  
Madeleine  
des Escures.

« C'est dans le sacré Cœur de Notre-Seigneur que je vous écris ceci, ma chère Sœur, puisqu'il le veut ainsi. Ne soyez pas surprise que je m'adresse à vous dans l'extrême peine que je souffre au sujet de ma chère sœur N. N.<sup>1</sup>. C'est que ce matin, en me levant, il m'a semblé entendre distinctement ces paroles : « Dis à ta Supérieure qu'elle m'a fait un grand déplaisir de ce que pour plaire à la créature elle n'a point eu de crainte de me fâcher en te retranchant la communion que je t'avais ordonné de faire tous les premiers vendredis de chaque mois, pour satisfaire par là, en m'offrant à mon Père éternel, à sa divine justice, par les mérites de mon sacré Cœur, aux fautes qui se commettent contre la charité, parce que je t'ai choisie pour en être la victime ; et en même temps qu'elle t'a défendu d'accomplir ma volonté en cela, je me suis résolu de me sacrifier cette victime qui souffre maintenant. »

« Voilà, ma chère Sœur, ce qui me tourmente et persécute continuellement sans que je m'en puisse distraire, parce qu'il me presse de le dire à notre Mère ; et je crains de le faire, à vous parler naturellement, parce que je crois que tout cela n'est qu'une ruse de l'ennemi qui me veut rendre singulière par cette communion, ou bien que tout cela n'est qu'imagination et illusion, parce que ce n'est pas à une misérable hypocrite comme moi à qui le Seigneur ferait semblable grâce. Je vous conjure, ma chère Sœur, de me dire votre pensée là-dessus pour me tirer de la peine où je suis, puisqu'il veut que je vous la demande. Faites-moi cette grâce sans me flatter, car je crains de résister à Dieu, ne pouvant exprimer ce que je souffre de la voir en cet état. Demandez-lui qu'il vous fasse connaître la vérité et ce qu'il veut que vous me répondiez, après quoi je tâcherai de n'y plus penser. Je vous prie de brûler ce papier et de me garder le secret. »

<sup>1</sup> Sœur Françoise-Rosalie Verchère.

La Sœur l'ayant lu, la porta à s'en expliquer à sa Supérieure; elle s'y sacrifia, quoique avec une extrême répugnance, et la fut trouver pour lui dire ce que Notre-Seigneur lui avait fait connaître au sujet de la malade. La mère Melin n'hésita pas à le lui accorder pourvu qu'elle demandât sa santé; ce qu'elle fit. Et l'on vit effectivement que tout d'un coup elle parut hors du danger dont elle était menacée, dans un temps où selon les apparences il n'y avait pas beaucoup à espérer, souffrant de grandes douleurs à quoi les médecins ne connaissaient rien. Cependant, soit que la Supérieure s'oubliât de dire à notre vénérable sœur Alacoque de communier tous les premiers vendredis de mois, ou qu'elle-même crût qu'il lui fallait une seconde permission autre que celle qu'elle lui avait donnée, elle ne la fit pas, mais continua de demander au sacré Cœur le parfait rétablissement de la malade. Notre-Seigneur lui dit [que sa novice] ne guérirait point qu'elle-même n'eût repris cette communion. La crainte qu'elle avait de se rendre par là singulière faisait qu'elle n'osait la demander une seconde fois. Mais voyant que la jeune Sœur continuait de souffrir beaucoup et que tous les remèdes étaient inutiles, ce qui dura près de cinq ou six mois, pendant lesquels notre vénérable Sœur la visitait souvent pour l'inviter et l'animer à profiter de l'état de souffrance où Dieu la tenait, l'exhortant d'en faire un saint usage, elle se détermina enfin à dire à sa Supérieure que la Sœur ne guérirait point entièrement qu'elle n'eût repris ses communions, que c'était Notre-Seigneur qui la pressait de le lui dire. Ce que la Mère Melin lui accorda très-volontiers, et aussitôt la malade fut rétablie parfaitement. Ce qui causa à notre chère Sœur une joie sensible; mais elle en eut une bien plus grande de se voir en liberté de recevoir ce Dieu d'amour qui faisait les délices de son âme, tant elle avait d'ardeur pour son bien-aimé. Elle ne pouvait parler que de ce divin objet et du feu divin qui la cousumait.

On lui rend  
la communion.

pour s'unir à ce divin Cœur, dont elle entretenait les sœurs du Noviciat, qui avaient le bonheur d'être les dépositaires de ses sentiments tout enflammés. Elle leur en faisait part pour les animer à l'aimer toujours plus ardemment. « Ah ! mes chères Sœurs, leur disait-elle, toute notre occupation est de servir et connaître Dieu. Votre partage est d'aimer son Cœur. Quelle félicité de pouvoir dire : Oui, je l'aimerai et louerai pendant une éternité ! Mais il faut pour cela l'aimer constamment et également, dans les afflictions comme dans les consolations et tous les accidents de la vie. »

Sa conduite  
envers  
ses novices.

C'était le grand fonds qu'elle établissait dans ses novices, qu'une parfaite adhérence aux volontés de Dieu et qui devait être la règle de toutes leurs actions. Ensuite, ce qu'elle leur recommandait le plus, c'était une obéissance aveugle en toutes choses, soit à leurs Supérieures, soit à leurs Règles et leurs Constitutions, ne pouvant souffrir de volonté pour quoi que ce soit ; la fidélité à la grâce, fidélité dans leurs exercices pour les faire avec application et dans les moindres petites choses, disant qu'il n'y avait rien de petit dans la maison de Dieu, et que pour les négliger nous nous privons quelquefois de grandes grâces qui y sont attachées.

Elle ne pouvait souffrir dans une épouse de Jésus-Christ des fautes volontaires, disant que rien ne donnait plus de force au démon que lorsque nous manquons de fidélité à suivre les inspirations du Saint-Esprit. Elle avait à cœur de bien fonder ses novices dans l'humilité, qui était sa vertu favorite, et la simplicité d'esprit avec un parfait dénûment de toutes choses, voulant qu'elles allassent à Dieu avec un cœur dégagé de la bagatelle. Elle leur disait que tout cela n'était que des amusements qui occupaient le cœur à la place de Dieu. Pour les y engager, elle leur faisait changer entre elles ce qu'elles avaient à leur usage, comme leurs livres de dévotion, rosaires, etc., disant que le Cœur de Jésus doit être le trésor d'une religieuse.

Elle leur imprimait une grande ardeur pour la communion, voulant qu'elles s'en approchassent avec amour et confiance et aussi avec une sainte crainte, leur donnant pour pratique de ne le point faire qu'elles n'offrissent à Notre-Seigneur le sacrifice de leurs inclinations, ou la victoire sur leurs passions, disant que le renoncement de soi-même vaut mieux que toutes les dévotions de notre choix. Mais ce qu'elle leur souhaitait le plus, c'était d'être des filles d'oraison, et par conséquent des filles de recueillement et de silence, ajoutant qu'une religieuse de Sainte-Marie qui n'aime pas l'oraison est un soldat sans armes; que pour y arriver il fallait tout de bon entreprendre la destruction de nous-même, par une généreuse, constante et fidèle mortification. Il faut pour cela s'animer à la ferveur; elle y contribuait beaucoup par ses entretiens, et bien que sa conduite, comme nous avons dit, n'eût rien de gênant, elle voulait néanmoins que ses novices fussent toujours occupées, « parce que, disait-elle, les commençantes n'ayant pas d'attrait pour l'oraison, il est bon qu'elles aient quelques pratiques qui remplissent leur esprit, pour l'empêcher de se laisser aller à la dissipation »; mais que quand Notre-Seigneur dans la suite se rend leur maître et qu'il enflamme leurs cœurs au feu de son amour, il ne doit point y être oisif: il faut l'entretenir par quelques sujets qui lui servent d'occupation. De même que le feu s'éteindrait si l'on ne prenait soin d'y mettre du bois, il faut aussi que le bois de la mortification conserve et entretienne celui de l'amour divin. C'est ce qui lui faisait diversifier les pratiques qu'elle leur donnait. Elle changeait souvent de défis, pour les animer toujours de plus en plus à la pratique des solides vertus.

Quoique cette excellente Directrice fût arrivée à une perfection consommée, elle savait bien que l'on ne peut se soutenir dans la vie spirituelle sans y faire quelques fautes; qu'il y en a qui nous portent grand préjudice parce qu'elles

Diverses  
pratiques  
qu'elle leur  
donne.

nous retardent dans le chemin de la vertu, et d'autres nous y font avancer par l'humiliation que l'on en retire. Elle leur apprenait à faire un saint usage des unes et à se relever des autres, disant qu'il ne faut point s'étonner que nous tombions, mais nous en humilier devant Dieu et prendre dans le sacré Cœur de Jésus une vertu contraire à la faute qu'on a faite, pour l'offrir au Père éternel en réparation, et puis se relever courageusement.

Elle leur recommandait d'être fidèles à la pratique qu'elle leur avait donnée de ne point manquer, au son de l'horloge, de se ressouvenir de l'heure et du moment fortuné auquel cet adorable Cœur fut formé par l'opération du Saint-Esprit dans le sein très-pur de la sainte Vierge, ajoutant quelques paroles d'action de grâces à cet aimable Cœur de sa charité infinie pour tous les hommes.

L'estime que les novices avaient pour leur digne Maîtresse faisait qu'elles goûtaient toutes ces pratiques et les conservaient dans leurs cœurs pour s'en servir dans l'occasion. Elles feignaient de ne les pouvoir retenir, pour l'engager à les leur donner par écrit, ce qu'elle faisait avec une bonté charmante, quoi qu'elle eût une aversion extrême à l'écriture, leur disant : « Je veux bien le faire pour vous contenter, mais à condition que vous en aimerez donc davantage le sacré Cœur. » C'était la récompense qu'elle demandait de tout ce qu'elle faisait pour lui. Elle ne pouvait aussi aimer personne qu'en lui, et qui ne promît d'être tout à lui.

Vision du jour  
de Noël 1685.

Le démon, qui avait entrepris de lui nuire partout, n'oublia rien pour la faire sortir du Noviciat. Mais Dieu, qui lui avait fait connaître qu'il se servirait de ses novices pour être les premières pierres de l'édifice qu'il souhaitait établir, les lui fit voir le jour de Noël de l'année 1685, comme de petits agneaux, lui disant comme à saint Pierre : « Paissez mes agneaux. » Elle comprit par là qu'il la destinait à les conduire encore l'année suivante, pour les affermir

davantage dans cette dévotion. Elle s'y soumit, et continua cette seconde année, comme elle avait fait la première, à les porter à une dévotion non tendre et molle, mais courageuse et relevée, voulant qu'elles s'avancassent dans la voie de Dieu, « qui est pour nous, disait-elle, dans nos saintes règles. Nourrissez-en bien vos cœurs, mes chères Sœurs, elles vous feront entrer dans cette vie intérieure, vie cachée en Dieu, qui nous conduit à la pure souffrance, qui est la perfection de l'amour. » Elle jugeait des autres par elle-même, et comme elle ne souhaitait rien tant que de voir établir la dévotion du sacré Cœur de Jésus, elle ne pouvait parler d'autre chose; ce qu'elle faisait avec plaisir parmi les novices, voyant l'ardeur avec laquelle elles s'y portaient, et avec quelques autres qui venaient en secret, comme le disciple du Seigneur, pour profiter de ses saints entretiens<sup>1</sup>. Elles s'unissaient ensemble pour demander à Dieu l'établissement de la dévotion à son sacré Cœur.

Elle est  
continué  
dans sa charge  
de Directrice.

Notre vénérable Sœur écrivait vers le même temps à la mère Greyfié : « Si vous saviez, ma chère Mère, combien je me sens pressée d'honorer le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ! Il me semble que la vie ne m'est donnée du tout que pour cela, et cependant je fais tout le contraire. Il me fait de continuelles faveurs, et je ne le paie que d'ingratitude. Il m'a gratifié d'une visite qui m'a été extrêmement favorable, pour les bonnes impressions qu'elle a laissées dans mon Cœur. Il m'a confirmé que le plaisir qu'il prend d'être connu, aimé et honoré des créatures est si grand, que, si je ne me trompe, il m'a promis que tous ceux qui lui seront dévoués et consacrés ne périront jamais; que comme il est la source de toutes bénédictions, il les répandra avec abondance dans tous les lieux où sera posée et honorée l'image de son divin Cœur; qu'il réunira les familles

Lettre à la mère  
Greyfié.

<sup>1</sup> Évangile selon saint Jean, ch. III, v. 2.

désunies, protégera et assistera celles qui seraient en quelque nécessité et qui s'adresseront à lui avec confiance; qu'il répandra la suave onction de son ardente charité dans toutes les Communautés qui l'honoreront et se mettront sous sa spéciale protection; qu'il en détournera tous les coups de la divine justice, pour les remettre en grâce lorsqu'elles en seront déchues. Il m'a donné à connaître que son sacré Cœur est le Saint des saints, le Saint d'amour; qu'il voulait qu'il fût connu à présent, pour être le médiateur entre Dieu et les hommes; car il est tout-puissant pour la paix et pour nous obtenir miséricorde, en détournant les châtiments que nos péchés ont attirés sur nous. »

Autre lettre.

Notre vénérable Sœur écrivait encore à la même : « Je ne saurais plus m'occuper d'autre chose que du sacré Cœur de mon Jésus, et je mourrais contente si je lui avais procuré quelque bonheur, quand même il m'en devrait coûter une peine éternelle pour récompense. Pourvu que je l'aime et qu'il règne, il me suffit. La contradiction m'a mise souvent sur le point de cesser d'en parler, mais j'étais si fort reprise de mes vaines craintes par lesquelles Satan tâchait de m'intimider, et ensuite tellement fortifiée et encouragée, que j'ai résolu, quoi qu'il m'en coûte, de poursuivre jusqu'au bout : ce que je ne puis faire à présent qu'avec nos Sœurs du noviciat, qui s'y portent avec affection; encore si l'obéissance ne me le permettait pas, je quitterais tout, parce que je lui défère toutes mes vues et sentiments. »

Comme la très-honorée mère Greyfié avait toujours donné à notre vertueuse Sœur mille marques des bontés qu'elle avait pour elle, qu'elle l'avait soutenue et fortifiée dans toutes les peines, difficultés et contradictions qui ne lui ont jamais manqué, elle s'adressait à elle en confiance pour lui demander son sentiment et lui faire part de tout ce qui lui arrivait, comme à sa bonne Mère, sachant l'intérêt qu'elle prenait à tout ce qui la regardait, mais surtout à



l'accroissement de la dévotion au sacré Cœur. Elle lui avait déjà écrit l'invention que les Sœurs du noviciat avaient eue pour lui faire plaisir, et l'ardeur qu'elles témoignaient pour ce divin Cœur, quoique ce ne fût qu'une image de papier, ce qui obligea cette chère Mère de lui en envoyer une en miniature, avec la lettre suivante :

« Ne soyez ni peu ni beaucoup en peine de vos lettres, ma très-aimée Sœur et chère enfant; assurément je les ai bien toutes reçues; mais c'est quelques-unes des miennes qui ne sont pas arrivées jusqu'à vous. Car, ma mie, il est sûr que j'en ai écrit une ou deux fois fort amplement, vous disant mes pensées. Je vous ai fait autant de fois des billets, ou donné avis sur des dos de lettres, que j'avais reçu les vôtres. Il faut croire que le bon Jésus nous a voulu mortifier l'une et l'autre dans notre commerce : vous, en vous laissant dans l'appréhension que les marques de votre confiance ne me fussent pas arrivées, et moi, en me faisant connaître que celles de ma correspondance se soient perdues. Il faut que cela soit ainsi; car, bien sûrement, je vous ai écrit comme je vous le dis. J'envoie ce billet par la poste, à la chère mère de Charolles, pour vous le faire rendre et vous tirer de peine, attendant que je sois un peu débarrassée du tas d'écritures que j'ai à faire à ce commencement d'année; et pour lors, mon cher enfant, je vous écrirai au long et au large, selon que je pourrai me souvenir de la teneur de vos lettres. En attendant, vous verrez par celle que j'écris à la Communauté, à ce commencement d'année, comme nous avons solennisé la fête auprès de l'oratoire où est le tableau du sacré Cœur de notre divin Sauveur, dont je vous envoie le dessin en miniature.

« J'ai fait faire une douzaine de petites images où il n'y a que celle de ce divin Cœur, avec la plaie du côté sur le même Cœur, la croix au-dessus et les trois clous, entouré de la couronne d'épines. C'est pour en faire les étrennes à nos

Lettre  
de la mère  
Greyfié,  
11 janvier 1686.

chères sœurs Claude-Marguerite, Anne-Alexis, Françoise-Angélique, Marie-Rosalie, Françoise-Rosalie, Péronne-Marguerite, Péronne-Rosalie, Marie-Françoise, Marie-Christine, ma sœur de Chamron, votre prétendante, et sa cousine, ma sœur d'Athose <sup>1</sup>. Si en les voyant quelques autres en désirent, je leur en ferai faire de pareilles de bon cœur, bien que notre peintresse n'aura guère de loisir ; car, avec le soin qu'elle a de moi, elle est portière cette année. Ne vous faites pas une peine de ne savoir parler ni écrire que de ce sacré Cœur ; je voudrais en être de même, nos Sœurs m'écouteraient volontiers. Et si on a peine de quelque côté à vous en entendre parler, c'est que Dieu veut que votre amour pour ce sacré Cœur soit crucifié. Il n'en sera pas moindre pour cela. Adieu, chère Sœur, ma mie ; mille saluts à votre Noviciat. Je suis très-aise que voyez continuée leur Maîtresse. Apprenez-leur à bien aimer, conformément à l'amour de notre aimable Sauveur. D. S. B. »

Réponse  
de la  
Bienheureuse.

[Répondant à la lettre de sa bonne Mère, notre vénérable Sœur lui disait, en janvier 1686 :]

« Je m'attendais, ma chère Mère, que vous m'alliez dire de ne plus penser à introduire cette dévotion du sacré Cœur, non plus que si c'était une vaine chimère de mon imagination, et par avance je m'y tenais soumise, si peu je donne de croyance à tout ce qui vient de moi. Mais lorsque j'ai vu la représentation de cet unique objet de notre amour que vous m'avez envoyée, il m'a semblé reprendre une nouvelle vie. J'étais plongée dans une mer d'amertume et de souffrance,

<sup>1</sup> La mère Greyfié nous fait connaître ici les noms des plus ardentes disciples du divin Cœur, et les plus empressées à se joindre aux novices pour rendre hommage à ce Cœur adorable. (Voir à la note O les biographies :)

1<sup>o</sup> De sœur Alexis de Maréchalle,

2<sup>o</sup> Sœur Françoise-Angélique de Damas de Barnay,

3<sup>o</sup> Sœur Françoise-Marguerite d'Athose.

Les autres noms cités dans cette lettre ont été mentionnés précédemment, note J et note N.

qui fut changée en une si grande paix et soumission à toutes les dispositions de la céleste Providence à mon égard, qu'il me semble depuis que rien n'est capable de me troubler. Mon désir n'est plus que de procurer de la gloire à ce sacré Cœur. Que je m'estimerais heureuse si, avant que de mourir, je pouvais lui faire quelque plaisir! Vous pouvez, ma chère Mère, beaucoup m'aider, en rassurant mon pauvre et faible courage qui s'intimide de tout. Mais je m'écarte de ce que je vous disais du sacré Cœur. Il me semble qu'il m'a fait voir que plusieurs noms y étaient gravés à cause du désir qu'ils ont de le faire honorer, et pour cela il ne permettra jamais qu'ils en soient effacés. Mais il ne me dit pas que ses amis n'auront point de croix; car il veut qu'ils fassent consister les plus grands bonheurs à goûter ses amertumes. Ah! serait-il possible que nous ne voulussions pas l'aimer de toutes nos forces et puissances, malgré toutes les contradictions qui ne manquent pas, comme vous savez! Mais je suis résolue de mourir ou de vaincre ces obstacles, avec le secours de cet adorable Cœur.

« Je ne puis dire la consolation que vous m'avez donnée, en m'envoyant son aimable représentation, comme aussi en voulant bien nous aider à l'honorer avec toute votre Communauté. Cela me cause des transports de joie mille fois plus grands que si vous me mettiez en possession de tous les trésors de la terre. »

[Une seconde lettre de la mère Greyfié suivit de près la première. Avec la nouvelle assurance de son affection, cette bonne Mère envoyait à sa chère fille une petite image qu'elle pût porter sur son cœur :]

« C'est ici, lui disait-elle, la lettre que je vous ai promise par un billet que la chère mère de Charolles a dû vous faire tenir, où je vous ai marqué ce que je sens d'amitié, de liaison et de constance pour vous, en vue de notre union de cœur dans celui de notre adorable maître. J'en ai envoyé de petites

Autre lettre  
de la mère  
Greyfié,  
31 janvier 1686.

images à vos novices, et j'ai pensé que vous ne seriez pas fâchée d'en avoir une pour vous, et la mettre sur votre cœur. Vous la trouverez ici, avec l'assurance que je ferai mon petit possible pour que, de mon côté, comme vous du vôtre, nous donnions le contentement au Cœur sacré de notre Sauveur de se voir aimé et honoré par nos amis et amies. Vous aurez plus de mérite que moi, mon cher enfant, en cette entreprise, parce que vous y trouverez occasion de beaucoup de vertus, par le support et l'humble patience dans la contradiction. Je n'ai rien de cela, au moins qui vienne à ma connaissance pour ce sujet-là. J'ai vu d'abord que toute notre Communauté s'y est portée avec affection, ayant conçu une très-haute estime du Révérend Père de La Colombière, sur la lecture de son livre de Retraite, qui a donné lieu à cette aimable dévotion céans.

« Pour en revenir à ce que vous me dites de vous-même ; je trouve que vous avez sujet de vivre joyeuse, contente et en repos, parce que l'estime que ceux qui ne vous connaissent pas font de vous, et vous témoignent par leurs visites, est un réveille-matin du mépris que vous savez qui vous est légitimement dû, et qui demeurerait inutile et assoupi, sans rien opérer en faveur de la nécessité que vous sentez de l'humiliation, si les étrangers et personnes du dehors ne faisaient connaître leur abus en ce qui vous regarde. Cela fait qu'on ouvre les yeux sur vous et qu'on observe vos manières, où ne se trouvant rien de conforme à ce que le monde pense, on ne se tient pas de le dire et de vous rendre justice. Et pour cela vous devriez toujours vous réjouir quand on vous appelle au parloir, puisque les visites et l'honneur qu'on vous y fait, sont comme les fourrières ou avant-coureurs des mépris et humiliations, à la faveur desquels vous serez toujours la bienvenue, et la bien reçue dans le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu les mêmes choses pour lui-même quand il vivait en ce monde. Il a voulu, depuis

qu'il est en gloire, qu'elles fussent aimées et honorées de ses fidèles serviteurs et servantes. Vous désirez la croix, et le Seigneur vous la donne, non selon votre choix, mais selon celui de sa sainte providence, qui vous la fait trouver dans l'estime des uns, aussi bien que dans le mépris des autres. Cela ne doit-il pas vous contenter ?

« Quand vous vous contenterez d'être sans autre contentement que celui du sacré Cœur de Notre-Seigneur, qui aime que la volonté de son Père s'accomplisse, vous aurez le bien que vous souhaitez, d'aimer et d'honorer ce sacré Cœur; vous élèverez le vôtre au-dessus des attentions que vous faites, et des répugnances que vous sentez sur les choses qui arrivent. Si Dieu veut que vous en ayez le cœur peiné et importuné, cette souffrance est aussi bonne qu'une autre. Portez-la, puisque Dieu vous la donne, bien que ce soit par l'entremise de la créature. Tout tourne à bien à ceux qui aiment Dieu. Pour tout ce qui se passe en vous, en quoi vous craignez l'illusion et tromperie, je crois que vous en devez vivre en repos, puisque vous vous trouvez sans attachement ni recherche de ces choses, et dans le respect et la soumission que vous devez à l'obéissance de ceux qui vous conduisent, et que les grâces que vous recevez, ou les choses que nous estimons telles en vous, inspirent à votre âme le mépris de vous-même, vous laissant la connaissance de votre misère, augmentant le désir d'aimer et glorifier Dieu par votre anéantissement, et de souffrir toujours pour son divin amour. Prenez donc tout ce qui vous est opposé, et contraire à vos souhaits, pour autant de croix, portez-les avec le plus de tranquillité et d'égalité d'esprit qu'il vous sera possible. Allez au parloir comme vous voudriez aller au-devant de la croix que vous aimez, et devez aimer. Souffrez avec action de grâces toutes les suites que les visites qui vous sont faites vous procurent. N'en parlez pas, mais souffrez en silence et en patience : vous trouverez les forces pour cela dans le sacré Cœur de notre divin Sauveur.

« La dévotion à ce divin Cœur est sainte et bonne. Toutes les œuvres de cette nature n'ont pas de meilleures preuves de leur bonté, et de la gloire que Dieu en doit tirer, que les contradictions. Ainsi ne perdez pas courage et ne vous épargnez pas pour l'inspirer aux personnes qui voudront déférer quelque chose à vos sentiments et à vos avis, soit en leur parlant, soit en leur écrivant. Ne faites plus d'état ni d'attention de vos vues et réflexions contraires à la simplicité du divin amour, qui ne regarde et ne s'arrête qu'au même divin amour, et à Dieu son objet. Je comprends que vous connaissez n'en avoir que le désir sans effet; mais n'importe, c'est un bon commencement que ce désir d'aimer. Ayez recours à l'amour du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour supplément de ce qui manque au vôtre. Voilà, chère Sœur, ma mie, mes petites pensées, puisque vous désirez que je vous les dise avec la liberté d'une mère pour sa fille. D. S. B. »

Lettre  
de février 1686.

[Quelque temps après, l'âme embrasée de notre vertueuse Sœur s'épanchait encore dans celle de sa digne Mère. Voici ses propres paroles :]

« Je ne puis vous exprimer ma joie, ma chère Mère, de l'accroissement de la dévotion au sacré Cœur de mon Sauveur. Il me semble ne respirer que pour cela; et il s'allume quelquefois un désir si ardent dans mon cœur de le faire régner dans tous les cœurs, qu'il me semble qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire et souffrir pour cela; même les peines de l'enfer, sans le péché, me seraient douces.

« Une fois pressée de cette ardeur en présence du très-saint Sacrement, il me fut montré, si je ne me trompe, l'ardeur dont les Séraphins brûlent avec tant de plaisir, et j'ouïs ces paroles : « N'aimerais-tu pas mieux jouir avec eux, que de souffrir, être humiliée et méprisée pour contribuer à l'établissement du règne de mon Cœur dans ceux des hommes? » A cela sans hésiter j'embrassai la croix, toute hérissée d'épines et de clous, qui m'était présentée. Et avec toute

l'affection dont j'étais capable, je disais sans cesse : « Ah ! mon unique amour. Oh ! qu'il m'est bien plus doux selon mon désir, et que j'aime bien mieux souffrir pour vous faire connaître et aimer, si vous m'honorez de cette grâce, que d'en être privée pour être un de ces ardents Séraphins ! »

Elle se réjouissait d'être fille de saint François de Sales, parce que, disait-elle, il a prédit que notre Ordre serait pour honorer particulièrement le sacré Cœur de Jésus. Voici comme il en parle dans la cinquième partie de sa vie, par M<sup>gr</sup> du Puy, ch. 1<sup>er</sup>, p. 310 :

« Les religieuses de la Visitation, dit ce grand saint, qui seront si heureuses que d'observer leurs règles, pourront porter le nom de Filles évangéliques, établies particulièrement en ce siècle pour être les imitatrices des deux plus chères vertus du sacré Cœur du Verbe incarné : la douceur et l'humilité, qui sont la base et le fondement de leur Ordre et leur donnent ce privilège et cette grâce incomparables de porter le nom de Filles du sacré Cœur de Jésus. »

Elle fut confirmée dans ces sentiments en lisant la vie de la vénérable mère Anne-Marguerite Clément, où il est dit, en parlant de sa dévotion à notre saint Fondateur, qu'elle eut une vue là-dessus. Voici ce qu'il en est marqué dans la troisième partie, ch. XIV, p. 226.

« Dieu lui fit connaître que pendant que ce Bienheureux était sur la terre, il faisait son séjour dans le Cœur de Jésus-Christ, où son repos ne pouvait être interrompu par ses plus grandes occupations ; que comme Moïse devint le plus doux de tous les hommes en conversant familièrement avec son Dieu, de même ce Bienheureux, par sa familiarité avec son cher amour, arriva à la perfection des deux vertus du Cœur de Jésus-Christ, la douceur et l'humilité ; que ce saint législateur a été inspiré d'établir un ordre dans l'Église, pour honorer l'adorable Cœur de Jésus et ses deux plus chères vertus, qui sont le fondement des règles et constitutions de la

Prédiction  
de  
saint François  
de Sales  
touchant  
le sacré Cœur.

L'ordre  
de  
la Visitation  
est destiné  
à honorer  
le sacré Cœur.

Visitation ; qu'il n'y avait point d'ordre qui fit profession de rendre hommage à ce divin Cœur. Il y en a, dit-elle, qui honorent les prédications de Notre-Seigneur, d'autres ses jeûnes, quelques-uns sa solitude, quelques autres sa pauvreté et son mépris du monde ; mais celui de la Visitation est établi pour rendre un continuel hommage à son Cœur, et pour imiter sa vie cachée. »

[ Cette année (1686) comme les précédentes, en la fête de ce saint Fondateur, elle reçut des lumières et des grâces spéciales, qui avaient toujours pour objet sa mission céleste et l'accroissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus. Nous en trouvons la preuve dans ce fragment d'une lettre qu'elle écrivait le 2 mars à la mère de Saumaise : ]

Vision du jour  
de saint  
François  
de Sales, 1686.

« Comme je n'ai point de secret pour vous, ma bonne Mère, je vous dirai que le jour de la fête de notre saint Fondateur, il me sembla que ce grand saint me fit connaître fort sensiblement le grand désir qu'il avait que le sacré Cœur fût connu, aimé et honoré dans tout son Institut, disant que c'était là le moyen le plus efficace qu'il ait pu obtenir pour le relever de ses chutes et l'empêcher de succomber sous les artifices d'un esprit étranger plein d'orgueil et d'ambition, qui ne cherche qu'à ruiner l'esprit d'humilité et de simplicité qui est la base de l'édifice que Satan ne cherche qu'à renverser. Il ne le pourra faire si nous avons ce sacré Cœur pour protecteur, pour défenseur et pour soutien. »

[ Saint François venait bien à temps pour préparer sa digne fille à la rude et longue épreuve qui allait fondre sur elle à l'occasion d'une postulante sans vocation. Dans cette circonstance, Satan aurait renversé un édifice moins solidement établi que celui de l'humble apôtre du Cœur adorable. ] Voici comment la chose arriva :

Son esprit  
de  
discernement.

Ayant autant de connaissance qu'elle en avait, il ne lui était pas difficile de pénétrer l'esprit, le penchant et les inclinations de ses novices, mais avec un discernement si juste,



qu'elle ne s'y est jamais trompée. Ce qui parut à l'égard d'une demoiselle de qualité qui, n'ayant pas de vocation pour notre manière de vie, voulait cependant entreprendre d'en commencer les exercices, parce que messieurs ses parents souhaitaient qu'elle s'engageât céans, y ayant été élevée dès son enfance. Cette éclairée Directrice, en qualité de sa maîtresse, n'oublia rien de tout ce qui dépendait d'elle pour la contenter; mais, connaissant qu'elle n'avait point de vocation, elle n'omit rien pour la porter à se déclarer.

Dans cette occasion sa douceur fut si grande, qu'elle supporta entre Dieu et elle toutes les contradictions qu'il permit qu'elle eût à ce sujet, sans que jamais tout ce qu'on dit contre elle fût capable de l'altérer, bien qu'elle ait eu beaucoup d'épreuves sur cela. Il fallait encore tous ces contre-temps, pour marquer jusqu'où allaient sa constance et la solidité de sa vertu; ce qui la faisait admirer des uns, pendant qu'elle était blâmée des autres. On sema des discours peu avantageux sur sa conduite; on blâma celle qu'elle tenait à l'égard de cette prétendante, qu'elle jugeait être peu propre à notre manière de vie; on voulait pénétrer jusqu'à ses intentions, pour interpréter mal tout ce qu'elle disait et faisait. Mais tant de malices inventées ne purent l'engager à quitter l'œuvre de Dieu, quoique des personnes du dehors la menaçassent de la faire déposer de sa charge et de la faire mettre en prison. Elle ne laissa pas de disposer cette demoiselle à écrire à monsieur son père pour le prier de la venir quérir, ce qu'il lui accorda volontiers, pour la mettre dans une abbaye où elle est à présent une sainte religieuse.

Elle est blâmée  
au sujet  
d'une  
postulante.  
1686.

Sa sortie de céans fit du bruit au dedans et au dehors; mais notre amante de la croix, dans cette occasion comme dans toutes les autres, eut recours à son asile ordinaire, le sacré Cœur de Jésus, où elle puisait cette force et cet amour

qui l'y a toujours tenue attachée, comme une disciple fidèle de Jésus crucifié<sup>1</sup>.

Une personne d'un mérite singulier ayant ouï parler d'elle à quelqu'un fort prévenu contre sa vertu, entra d'abord dans les mêmes sentiments. Il crut même qu'il était à propos de détromper ceux qui, mieux informés du sublime où elle la portait, en avaient une haute idée. Il n'oublia rien pour la décrier ; il l'accusa d'hypocrisie, l'appela visionnaire et entêtée, d'une sainteté chimérique qui prend plaisir de s'abuser elle-même, et qui prétend encore en imposer aux autres par une vertu apparente, pleine de grimaces et d'illusions. Les sentiments qu'avait pour elle une personne de ce mérite, firent une grande impression et irritèrent l'esprit de quantité de gens. La crainte qu'elle eut alors d'être trompée effectivement, lui fit souffrir d'étranges peines. Voici comment elle s'en explique dans une lettre à la mère Greyfié :

Lettre  
à la mère  
Greyfié,  
en carême 1686.

« Je me sens tourmentée et persécutée en bien des manières, dont une des plus rudes est de me regarder moi-même comme un jouet de Satan, qu'il a toujours menée et trompée par ses fausses illusions. Je ne vois rien en moi qui ne soit digne d'un châtement éternel, puisque non-seulement j'ai été trompée, mais j'ai été assez malheureuse pour tromper les autres par mon hypocrisie, sans le vouloir pourtant. Ce qui me confirme dans ces sentiments contre moi-même, est que tel est celui de ce bon serviteur de Dieu. J'ai sujet de bénir mille fois la bonté du Seigneur, de me l'avoir amené pour éteindre cette fausse opinion qu'on avait de moi. Rien ne me donne plus de contentement que de voir par là les créatures détrompées, et d'être en état de satisfaire en quelque chose à la justice divine, mettant au jour mes misères, faisant

<sup>1</sup> La mère Greyfié, dans sa lettre du 11 janvier 1686, nous a déjà fait connaître le nom de cette prétendante ; elle envoyait à la Directrice de Paray des images pour ses novices et quelques autres Sœurs. « Il y en a une, dit-elle, pour ma sœur de Chamron, votre prétendante, et une pour sa cousine, ma sœur d'Athose. » (Voir la note P.)

voir ce que je suis, afin qu'après cela je demeure ensevelie dans un éternel oubli dans le monde. Cette pensée me flatte d'une douce complaisance. Je me vois un grand besoin de m'humilier, mais je ne sais comment le pouvoir faire, ne voyant rien au-dessous de moi, qui ne suis qu'un néant criminel. Demandez ma conversion parfaite au Cœur sacré de notre aimable Sauveur. »

Il est malaisé de passer par tant de contradictions sans que la nature se plaigne, et sans qu'il lui échappe quelque mouvement qui marque qu'elle n'est pas insensible à ce qu'elle souffre. Cette vertueuse Sœur passa cependant par toutes celles dont nous avons parlé avec tant de constance, qu'elle ne fit jamais un acte contraire, quoiqu'elle fût d'un naturel prompt et sensible. Elle n'avait qu'à se tourner du côté de Dieu, un simple regard vers le Cœur de Jésus la calmait, et lui faisait croire qu'elle avait tort.

[Ce divin Cœur lui ménagea, dans cette tribulation, des joies spirituelles et des consolations tout à fait inattendues, ainsi que nous le voyons dans la lettre suivante, adressée vers ce temps à la mère Greyfié:]

« Il est vrai, ma chère Mère, que le très-sacré Cœur de mon Sauveur continue toujours d'exercer ses miséricordes envers moi, sa chétive esclave, nonobstant mes continuelles ingratitude et infidélités, lesquelles, j'espère, seront en quelque façon réparées par la dévotion de votre chère Communauté à l'honorer, à quoi il prend un singulier plaisir. Et s'il n'a pas permis qu'en introduisant cette dévotion vous y ayez rencontré la croix, c'est qu'il veut que je la porte pour nous deux; car il m'a faite pour cela, et je ne peux lui servir de rien autre. Il me fait toujours trouver de nouvelles consolations parmi les fouets et les épines, entre lesquelles il me tient à présent attachée sur la croix que son amour me fait la grâce de me destiner. Priez-le bien que je n'abuse pas d'un si grand secours, mais que j'en fasse l'usage qu'il attend de moi.

Patience  
de notre  
vénérable  
Sœur.

Autre lettre,  
mars 1686.

« Je vous demande le secret et la grâce de me dire si je dois m'affliger de toutes les suites fâcheuses qu'a produites cette croix<sup>1</sup>, à cause que Dieu y est beaucoup offensé. C'est là toute ma douleur. Tout le reste ne m'ôte point la paix, bien qu'il me semble être comme enfermée dans une obscure prison environnée de croix que j'embrasse tour à tour. Voilà tout mon exercice dans mon état présent, pendant lequel le sacré Cœur de mon Jésus m'a voulu donner un secours que je n'attendais pas. C'est qu'un grand serviteur de Dieu m'a écrit depuis peu que, disant la sainte Messe, il s'est senti fortement pressé de l'offrir tous les samedis de cette année pour moi, ou selon mon intention et pour en disposer selon mon désir, qui est que vous l'aurez un samedi, et moi l'autre. Et nous aurons part à tous les saints sacrifices qu'il célébrera. Voilà le présent que j'ai à vous faire, qui ne vous désagrèvera pas. N'admirez-vous pas avec moi les miséricordes du Seigneur, et les douceurs de son adorable Cœur envers sa chétive esclave, de m'avoir envoyé ce ferme appui dès le premier samedi de carême, qui fut le temps auquel il commença à redoubler la multitude et la pesanteur des croix dont il me gratifie, sous le poids desquelles je succomberais mille fois, s'il ne se rendait ma force, par l'entremise des âmes qui le prient pour moi. Ce bon religieux qui me fait cette charité ne me connaît point, ni moi lui, que de nom. Je ne me suis jamais senti plus de paix : bénissez-en le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Ce ne m'est pas une petite consolation de voir prendre de si grands accroissements à la dévotion du sacré Cœur, qui visiblement se soutient et fait ses progrès d'elle-même. Je ne m'en puis taire. Je ne saurais écrire une lettre, tant je suis stupide, si je ne parle de ce sacré Cœur. Je ne puis aimer personne qu'à cette condition qu'elle aimera le Cœur

<sup>1</sup> La sortie de la prétendante et tout ce qu'elle occasionna.

de mon Jésus, ni aimer, ni rechercher que ce qu'il aime. Aimons-le, et ne nous mettons en peine de rien autre.

« Voici une chose que cet adorable Cœur demande de ses amis : c'est la pureté dans l'intention, l'humilité dans l'opération et l'unité dans la prétention. Je ne doute pas que vous ne compreniez mieux cela que moi. »

[Mais les novices et pensionnaires ne prirent pas les choses comme la sainte Maîtresse. L'éclat de ce renvoi et le bruit que l'on en fit partout, leur revint du dehors.] Elles étaient remplies d'estime pour leur digne Maîtresse, elles avaient été témoins fidèles de la conduite qu'elle avait tenue à l'égard de cette demoiselle ; elles se crurent obligées de la justifier dans les occasions qui se présentaient, en disant comme les choses s'étaient passées. Mais dans la vérité cette parfaite amante de la croix était bien éloignée de ces sentiments. Instruite des leçons que son divin Époux avait données sur le Calvaire, elle ne voulut jamais entendre toutes ces raisons, qu'elle disait ne venir que de l'amour-propre. Elle les en reprit fortement, comme il se voit par cette lettre qu'elle leur écrivit sur ce sujet, leur disant de la lire souvent pour faire ce qu'elle contenait, dans les occasions.

« Mes très-chères et bien-aimées Sœurs dans le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je ne vous peux exprimer la douleur que je sens du mauvais usage que nous faisons d'une si précieuse occasion, pour lui donner des preuves de notre amour et fidélité. C'est lui-même qui a permis l'invention de cette croix, pour nous préparer à sa fête, et, au lieu de l'embrasser amoureusement, nous ne cherchons qu'à la secouer et nous en défaire ; et n'en pouvant venir à bout, nous y commettons mille offenses qui remplissent ce divin Cœur d'amertume et de douleur contre nous. D'où vient cela, sinon du trop d'amour que nous avons pour nous-mêmes, qui nous fait craindre de perdre notre réputation et la bonne estime que nous désirons que les créatures aient de nous, ce

Réprimande  
à ses novices.

qui nous fait chercher à nous justifier, en nous croyant toujours innocentes, et les autres coupables, pensant toujours avoir raison, et les autres tout le tort? Mais croyez-moi, mes chères Sœurs, les âmes humbles sont bien éloignées de ces pensées, se croyant toujours plus coupables qu'on ne les fait paraître en les accusant. Mon Dieu! si nous savions ce que nous perdons en ne profitant pas des occasions de souffrance, nous serions bien plus attentives à ne pas perdre un moment de souffrir. Il ne nous faut pas flatter. Si nous ne profitons mieux des occasions de peines, humiliations et contradictions, nous perdons les bonnes grâces du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui veut que nous aimions et tenions pour nos meilleurs amis et bienfaiteurs tous ceux qui nous font souffrir ou nous en fournissent l'occasion. Ayons donc un grand regret d'avoir donné ce déplaisir au sacré Cœur de Jésus-Christ en ruinant les desseins qu'il a sur nous. Et pour lui en demander pardon, vous ferez toutes ensemble mardi prochain un *Ave maris stella* de discipline, laquelle l'une continuera jusqu'à la fête du sacré Cœur, c'est-à-dire que tour à tour il y en aura toujours une qui la fera; de plus, vous porterez la ceinture trois heures chacune, pour honorer les extrêmes douleurs de Jésus sur la croix; il y en aura tous les jours une qui dira un *Miserere* prosternée devant son crucifix et qui entendra une messe, le tout pour demander miséricorde à Dieu par les mérites du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De plus, vous vous abstenrez de parler de... ne vous en faisant aucun rapport les unes aux autres; vous reprendrez les premières pratiques, et celle qui aura le plus d'amour en fera le plus. Vous ne ferez aucune faute avec vue, et entre toutes vous direz neuf offices de mort aux âmes du purgatoire, afin qu'elles nous obtiennent la grâce de bien rentrer dans l'amitié du sacré Cœur et de pouvoir établir sa dévotion dans cette Communauté. Pour cette même intention vous direz tous les jours l'*Ave Maria*

*filia Dei Patris* et trois *Sanctus Deus*, pour demander l'esprit d'union et de charité les unes pour les autres. Mais au nom du sacré Cœur de mon Seigneur Jésus-Christ, plus tant de réflexions ni d'excuses d'amour-propre. Gardons soigneusement le silence, surtout dans les occasions de mortification. Soyons charitables et humbles en nos pensées et paroles. Je crois que si vous vous rendez fidèles en tout ceci, l'adorable Cœur de Jésus vous sera plus libéral de ses grâces qu'il ne l'a jamais été, et vous aimera tendrement. Mais si, au contraire, vous y manquez, je le prierai moi-même de s'en venger, et vous n'aurez plus nulle part en mon cœur, qui ne vous peut aimer qu'autant qu'il peut connaître que vous êtes aimées de celui de Jésus-Christ, dans lequel j'espère vous aimer éternellement comme ses chères enfants. Si je ne vous aimais pas autant que je le fais, je ne sentirais pas tant de douleur de vos fautes, qui blessent si sensiblement ce sacré Cœur. C'est ce qui me désole, ayant si à cœur votre perfection qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire et souffrir, ôté le péché, pour votre avancement au saint amour. Adieu, mais tout à Dieu, mes bons enfants. Portez la croix joyeusement et courageusement; car autrement vous en rendrez compte très-rigoureusement. »

On peut dire que le désir extraordinaire et cette faim insatiable que notre vénérable Sœur a toujours eue pour les humiliations a été efficace. Car non-seulement elle se croyait une hypocrite, disant qu'elle avait trompé le monde, qu'elle ne méritait pas de vivre parmi ses Sœurs et d'être en leur compagnie; mais elle se comportait effectivement à leur égard d'une manière à faire voir qu'elle le croyait. Elle souffrait en ce temps-là de tous côtés. « Il semblait, disait-elle, que tout l'enfer fût déchaîné contre moi, ce sont ses propres termes que nous avons trouvés écrits de sa main, et que tout conspirait pour m'anéantir. Cependant je confesse que jamais je n'ai joui d'une plus grande paix au

Son amour  
pour  
la souffrance.

dedans de moi-même, ni senti plus de joie que lorsqu'on me menaçait de la prison et de me faire paraître, à l'imitation de mon bon Maître, devant un prince de la terre. »

C'est ainsi que Jésus-Christ se rend saintement cruel à ses plus chères amantes. Plus il les aime, plus il les fait participer à ses souffrances. Pendant que notre vertueuse Sœur souffrait ainsi, la Communauté n'oublia rien pour la soutenir et la justifier de toutes les calomnies qu'on faisait contre elle. Bien qu'il y eût plusieurs personnes qui donnèrent là dedans, néanmoins il s'en trouva encore plus qui, prévenues de sa vertu et de l'estime que l'on avait pour elle, jugèrent favorablement la droiture de ses intentions.

[Dieu n'avait pas laissé notre bienheureuse sans secours dans les terribles assauts qui lui furent livrés, comme nous l'avons vu plus haut. En l'année 1685 le père Rolin était venu à Paray en qualité de supérieur.] Ce religieux ayant une grande réputation de sainteté, sœur Marguerite lui écrivit pour s'aider de ses conseils. Fort prévenu d'abord contre la servante de Dieu, il changea bien de sentiment dès la première fois qu'il la vit, et à la seconde il connut, dans l'entretien qu'il eut avec elle, que c'était une âme favorisée particulièrement de Notre-Seigneur, qui lui inspira de seconder ses desseins pour la faire arriver à la perfection du pur amour. Elle, de son côté, se sentit inspirée de mettre sa confiance en lui, dont elle a reçu de grands secours en plusieurs occasions dans les peines et difficultés qu'elle a eues à soutenir, mais surtout dans celle-ci, comme on peut le voir par deux lettres qui nous sont tombées heureusement entre les mains, et qui ont échappé à toutes celles qu'elle recommanda de brûler après sa mort, voulant même y comprendre sa vie que ce Révérend Père lui avait ordonné d'écrire.

Le père Rolin  
dirige sœur  
Marguerite.  
Il était arrivé  
à Paray en 1685.



Voici la première lettre du père Rolin à notre bien-aimée sœur Marguerite-Marie :

Lettre  
du père Rolin.

« Ma chère Sœur en Notre-Seigneur,

« J'ai lu vos deux lettres, et, bénissant Dieu pour toutes les miséricordes qu'il exerce en votre endroit, je vais répondre à l'une et à l'autre avec toute la sincérité que Dieu me commande d'avoir dans une occasion pareille à celle que vous me donnez. Peut-être que je ne vous donnerai aucune raison des réponses que je ferai à vos propositions. Je ne le juge pas à propos, et je pense que vous avez assez de soumission pour vous soumettre à tout ce que je crois que Dieu me va faire écrire. Je vous dis tout ceci sans savoir encore ce que je marquerai dans cet écrit. J'espère qu'il vous servira pour le reste de votre vie. Ou gardez-le, ou faites-en vous-même un précis, pour vous calmer dans les accidents qui vous arriveront.

« L'esprit qui vous conduit n'est point un esprit de ténèbres; sa conduite est bonne, puisqu'elle est soumise toujours à l'obéissance et qu'il vous laisse en repos quand votre Supérieure a parlé. Tout le reste de votre lettre est un détail de ce qu'a fait par le passé dans vous cet esprit. Tout ce qui est de lui est bon, il ne peut y avoir rien de mauvais que quand vous ne l'avez pas laissé agir, etc.

« Pour la seconde, voici ma pensée devant Notre-Seigneur. Ce ne sont point les démons qui sont déchaînés contre vous. Ces esprits de ténèbres n'ont point de part à toutes vos persécutions. C'est l'amour divin qui fait agir, et, ce qui me console, il se sert des âmes qui lui sont les plus chères pour vous faire souffrir. Les martyrs n'avaient pas cette consolation dans leurs tourments. Leurs tyrans commettaient de grands crimes en les affligeant; mais les âmes saintes qui vous procurent des croix plaisent à Dieu dans le petit martyre qu'elles vous font souffrir. Cette pensée vous doit bien consoler. J'agrée que vous attribuez à vos

fautes tout ce qui vous arrive, quoique toutes ces choses soient plutôt un effet de la bonté de Dieu que de sa justice.

« Ce que vous avez dit à N., je l'éclaircirai, et on saura la vérité, quoique vous ne deviez pas vous mettre en peine d'aucune justification. Tous ces noms qu'on vous donne, et qui sont si humiliants, ne doivent faire sortir de votre bouche que des remerciements à Notre-Seigneur et des prières pour ceux qui les profèrent. Ne vous repentez de rien de ce que vous avez dit. Une cause qui produit de si bonnes croix ne saurait être mauvaise. Ne sachez pas mauvais gré au N., il n'y a aucune part. Laissez faire toutes les plaintes que l'on voudra. Ne craignez rien pour moi, le saint père de La Colombière est mon garant. Croyez-moi, je le sais par une longue expérience, on ne dit jamais les choses, quand on les redit, comme elles sont en effet. Quand tout ce qu'on dit contre vous se dirait à tout le monde, ce ne serait qu'une plus grande grâce que Notre-Seigneur vous ferait. Ainsi, qu'on informe qui que ce soit, vous devez vous en réjouir. Ainsi démission, prison, tout est amour de Jésus-Christ pour vous. Je demande de vous l'abandon, et un cœur prêt à tout faire et à tout souffrir.

« Je vous réitère ce que je vous ai déjà dit. Vous n'êtes point le jouet de Satan, mais de l'amour divin; car c'est assez le langage de l'Écriture que l'amour sacré n'est pas moins rigoureux que le profane, soit qu'il ait pris naissance sur le Calvaire, soit qu'il ait emprunté cette humeur de la justice divine qui veut se contenter à nos dépens. »

La dévotion  
du sacré Cœur  
s'étend  
dans  
la Communauté.

Le temps que Notre-Seigneur avait marqué pour l'établissement dans cette Communauté de la dévotion à son sacré Cœur étant arrivé, il disposa tous les cœurs, qu'il changea si bien, que de la grande opposition qu'on y avait l'année précédente, crainte de contrevénir à ce qui nous est prescrit [par nos Règles], il parut un changement merveilleux dans toutes,

surtout dans celles mêmes qui y avaient formé plus d'obstacles.

Pour exécuter ses desseins de miséricorde, Dieu voulut se servir d'une Sœur ancienne, qui était une règle vivante et mourut plus tard en odeur de sainteté : c'était ma sœur Marie-Madeleine des Escures. Cette sainte religieuse avait été jusqu'alors fort opposée à cette dévotion ; mais cela n'empêchait pas notre vénérable sœur Alacoque de s'adresser à elle en toute occasion par l'estime qu'elle faisait de sa vertu. Ma sœur des Escures la vint trouver le dernier jour de l'octave du Saint-Sacrement pour lui demander la petite image qu'elle avait au Noviciat, que la très-honorée mère Greyflé lui avait envoyée pour la dévotion de ses novices, disant qu'elle en voulait faire un petit autel au chœur pour inviter les Sœurs à cette dévotion. Notre précieuse sœur Alacoque fut charmée de cette proposition, mais dissimula la surprise où la mettait une telle entreprise, dont elle ne lui fit rien connaître, attendant avec patience quelle en serait l'issue, ne cessant de prier et faire prier pour qu'elle fût heureuse.

Le lendemain, jour destiné à honorer ce divin Cœur, la sœur des Escures ne manqua pas de porter une chaise où elle mit un tapis fort propre, sur quoi elle posa cette petite miniature, qui était dans un cadre doré, qu'elle orna de fleurs. Elle la mit ainsi devant la grille avec un billet de sa main, pour inviter toutes les épouses du Seigneur à venir rendre leurs hommages à son Cœur adorable. Et celles qui pourraient avoir quelque chose de messieurs leurs parents, de le demander pour contribuer à en faire faire un tableau.

La surprise fut agréable, mais elle le fut bien plus d'apprendre que celle qui faisait cette invitation était la même qui jusque-là avait animé toutes les autres à s'y opposer fortement. Notre vénérable sœur Alacoque eut la consolation entière de voir en un moment toutes les difficultés qu'il y avait, changées d'une manière si admirable, qu'elle ne

Le 21 juin  
1686,  
vendredi  
après l'octave  
du Saint-  
Sacrement,  
sœur  
des Escures  
expose l'image  
du sacré Cœur.

cessait d'en bénir le Seigneur. Elle voyait avec plaisir l'empressement que chacune témoignait qu'on en fit faire un tableau, afin de procurer promptement à la Communauté cette consolation. C'est ici l'œuvre du Seigneur, disaient celles qui l'avaient contredite auparavant; et s'admirant dans ce changement si prompt, elles ajoutaient que Dieu était véritablement le Maître des cœurs, et qu'il vérifiait ce que notre vénérable Sœur avait dit souvent, « que le Cœur de Jésus régnerait parmi ses ennemis. »

Dans cette occasion les avis se trouvèrent cependant un peu partagés dans la Communauté, car plusieurs voulaient que le tableau fût de la sainte trinité créée. (Jésus, Marie, Joseph.)

Il n'y eut pas jusqu'à nos Sœurs du petit habit qui ne voulurent y contribuer de l'argent que messieurs leurs parents leur donnaient pour leurs menus plaisirs. Mais ce furent nos Sœurs du voile blanc qui se signalèrent en témoignant de leur empressement pour cela, s'animant à travailler avec plus d'ardeur à cultiver leur jardin pour gagner quelque chose, à quoi elles s'appliquèrent avec beaucoup de soin. Dieu, bénissant leur travail pour une si sainte entreprise, fit qu'en peu de temps elles eurent une somme assez considérable, qu'elles apportèrent à la Supérieure pour en disposer comme elle jugerait à propos, pour la consolation de toutes celles qui souhaitaient que l'on fit faire un tableau. La mère Melin jugea qu'il était mieux d'attendre jusqu'à ce qu'on fût en état de faire bâtir une chapelle, ce qu'elle fit le plus tôt qu'elle put. Nous devons à ses soins la consolation que nous avons de l'avoir dans notre enclos, ce qui lui attira bien des grâces, selon le sentiment de notre vertueuse Sœur, qui lui dit « que le sacré Cœur avait eu si agréable le soin qu'elle avait pris de lui faire élever un lieu où serait adoré ce sacré Cœur, que pour récompenser ce soin il lui promettait le privilège de mourir dans l'acte de son pur amour. »

On décide  
de faire bâtir  
une chapelle  
en l'honneur  
du sacré Cœur.

Elle est  
commencée  
en 1686.

Promesse  
en faveur  
de  
la mère Melin.

[Quelque temps avant ces heureux commencements, la mère Greyfié écrivait à sa chère fille les lignes suivantes :]

« L'adorable Cœur de notre divin Maître soit à jamais le possesseur du vôtre, ma très-aimée Sœur, mon cher enfant. Voilà le crayon que vous m'avez demandé, pareil à la représentation de notre tableau; et moi, ma mie, je vous remercie de l'oraison que vous m'avez envoyée et de toutes vos amitiés, auxquelles je suis bien sensible, parce que les effets sont conformes à mes besoins. J'ai bien celui d'être regardée de l'œil d'une divine et grande miséricorde, et à moins que celle du sacré Cœur de notre divin Jésus ne me soit propice, il y aurait pitié en mes affaires à la fin de mes jours; mais mon espérance est en lui et en la protection de sa sainte Mère. Je crois que vous devez être en repos de tout ce qui se passe en vous et autour de vous, ayant la bonne volonté de votre côté avec la sincérité et soumission pour votre Supérieure. D'autre part, la divine Providence donnant ordre à tout, cela suffit, puisque la simplicité et l'obéissance ne vous sauraient mal conduire, et que la divine Providence ne saurait faillir en ce qu'elle fait et ordonne. Elle a voulu que vous eussiez l'honneur de souffrir quelque chose avant de vous donner la consolation de voir la dévotion au sacré Cœur en usage, et après vous voyez qu'elle prend de bons commencements et que les plus opposées n'en sont pas à présent les plus rebutées. Tout ira, Dieu aidant, de bien en mieux, parce que de jour à autre ses saintes volontés seront respectées et mieux suivies. A la fin, le grand jour de l'éternité sainte dissipera tous les nuages, et nous fera voir comme Dieu a permis toutes choses pour sa gloire et le salut des âmes.

« Recommandez-lui toujours celle de votre plus indigne Sœur. D. S. B. »

Mais pour en revenir à la Communauté, cette dévotion

Lettre  
de la mère  
Greyfié,  
18 mai 1684.

Renouvellement de ferveur dans la Communauté. ne fut pas plutôt établie, que l'on vit un parfait renouvellement de zèle et de ferveur pour la pratique des observances, et depuis ce temps elle y a toujours fait de nouveaux progrès.

Le Seigneur, pour faire connaître combien cette action lui avait été agréable, répandit ses bénédictions sur cette Communauté d'une manière très-particulière, et en peu de temps donna les moyens de faire bâtir cette chapelle, qui est très-belle, et que notre vénérable Sœur a eu la satisfaction de voir bénir quelques années avant sa mort.

Joie de sœur Marguerite.

[Le soir du 21 juin 1686, sœur Marguerite eut tant de joie des hommages qu'on avait rendus au Cœur de son divin Maître], qu'elle fit dire à ses novices un *Te Deum* en actions de grâces, en ajoutant : « Je n'ai plus rien à souhaiter, je ne désire plus rien, puisque le sacré Cœur est connu et qu'il commence à régner sur les cœurs. Faites en sorte, mes chères Sœurs, qu'il règne à jamais dans les vôtres comme souverain Maître et Époux. »

Pratique en l'honneur du sacré Cœur.

La sainte Maîtresse avait encore une petite image du sacré Cœur, qu'elle voulait que les novices se donnassent tour à tour pour entretenir la ferveur parmi elles. On la portait tout le jour sur son cœur comme un bouquet, et celle qui l'avait prenait soin de bien caresser ce divin Cœur et de faire quantité d'actes de vertu en son honneur, selon que sa ferveur lui inspirait. Le jour se terminait par une amende honorable et les litanies, pour demander l'augmentation de cette dévotion dans tous les cœurs. C'est à quoi la fidèle amante du Sauveur les portait continuellement.

Elle ne tarda pas de faire part de ses consolations à la mère Greyfié :

Lettre à la mère Greyfié, 1686.

« Je mourrai maintenant contente, lui dit-elle, puisque le sacré Cœur de mon Sauveur commence d'être connu, et moi inconnue, car il me semble que par sa miséricorde me voilà presque entièrement éteinte et anéantie d'estime et de

réputation dans l'esprit des créatures, ce qui me console plus que je ne puis dire. Je vous ressouviens de ce que vous m'avez promis sur ce sujet, qui est d'empêcher autant que vous le pourrez qu'il ne soit fait aucune mention de moi après ma mort, que pour demander des prières pour la plus nécessiteuse et méchante religieuse qui ait jamais été dans l'Institut, et dans la sainte Communauté où j'ai l'honneur d'être, et où l'on exerce à mon égard un continuel support et charité de toutes manières. Je n'en perdrai jamais le souvenir devant le sacré Cœur de mon Jésus. Il y a consolation, ma chère Mère, de voir combien nos chères Sœurs s'empressent à l'honorer et à l'aimer, et l'ardeur qu'elles ont pour cela; même celles qui semblaient y avoir quelques oppositions y sont les plus ardentes.

« Je ne puis me dispenser de vous dire ce mot du jour de la fête de notre saint Fondateur, lequel me fit connaître qu'il n'y avait point de plus efficace moyen de réparer les déchets de son Institut que d'y introduire la dévotion du sacré Cœur, et qu'il désirait que ce remède y fût employé. »

[Avant de quitter Paray, d'où le rappelaient ses Supérieurs, le Révérend Père Rolin écrivit à notre vénérable Sœur la lettre suivante, qui devait lui servir de règle et de lumière dans toutes ses difficultés; elle est du 18 septembre de l'année 1686.]

« Vous trouverez ici, ma très-chère Sœur en Notre-Seigneur, la résolution des principales questions que vous m'avez faites par écrit, ou de vive voix, pendant le cours de l'année. Je ne garderai point d'ordre. Je ferai mes réponses devant Notre-Seigneur, selon que les demandes que vous m'avez faites se présenteront à mon esprit. Je crois que vous pourrez bien sans crainte vous tenir à tout ce que je vais dire, pour le reste de votre vie. Je vous dis ces choses avec d'autant plus d'assurance, que je suis persuadé que c'est Dieu qui va vous signifier ses volontés par le plus misérable

Deuxième lettre  
du père Rolin  
à la Vénérable,  
18 septembre  
1686.

des hommes. L'eau qui passe par un canal d'argile est aussi bonne que celle qui passerait par un canal d'or.

« 1° J'ai assez vu et connu vos misères, à même temps que vous m'avez raconté les miséricordes de Dieu en votre endroit. Je sais quelle est votre disposition; demeurez en paix, ne vous tourmentez pas de cette pensée que vous êtes une hypocrite, on ne l'est pas si on ne le veut. Je ne connais pas que vous le vouliez : ainsi, soyez en repos sur cet article. Mettez en pratique ce que vous dites, qu'il vous suffit d'agir et de souffrir en silence. Aimez l'esprit qui vous conduit.

« 2° Au sujet des lettres et du parloir, faites tout ce que votre Supérieure vous dira. Proposez-lui avec beaucoup d'indifférence vos pensées sur ces deux articles. Ne refusez aucun emploi dans la maison.

« 3° Ne vous mettez guère en peine de retenir ce qu'on dit. Aimer et souffrir suffit.

« 4° Je ne veux plus de confession générale; ne proposez pas même d'en faire à qui que ce soit.

« 5° J'approuve cet esprit de pénitence qui vous anime; mais, en matière d'austérités, faites ce qu'on vous permettra, et rien de plus.

« 6° Ce n'est pas une marque de réprobation de n'avoir jamais aucun mouvement de joie ni de douleur, si ce n'est ceux que le Saint-Esprit, qui vous conduit, vous imprime.

« 7° Quelque répugnance que vous sentiez à converser avec de certaines personnes, ne faites rien paraître. Il faut vous surmonter quand la bienséance vous y engage; priez pour tout le monde.

« 8° N'attribuez pas à aucun endurcissement la paix dont Notre-Seigneur vous fait jouir dans vos croix.

« 9° Faites-vous un plaisir en Notre-Seigneur lorsqu'on vous traite de visionnaire. N'en donnez point d'occasion. Quand vous dites quelque chose, dites simplement : Voilà ma pensée, peut-être que je me trompe.



« 10° Je ne désapprouve pas cette haine que vous avez pour votre corps. Ce plaisir que vous sentez à le voir périr est selon l'esprit de l'Évangile. Ne le traitez rudement que dépendamment de l'obéissance.

« 11° Il semble que vous craignez de traiter familièrement avec Notre-Seigneur. Sachez que c'est la manière de converser avec lui qui lui est la plus agréable.

« 12° Quand, dans la lettre que je vous ai écrite, je vous parle de vous justifier, la pensée que j'en avais prise ne venait pas de votre lettre, vous ne m'en disiez pas un mot.

« 13° Pour vos communions des vendredis, autant de temps qu'on vous le permettra, faites-les.

« 14° Pour les prières vocales, faites celles qui sont d'obligation; pour les autres, il n'est pas nécessaire d'en faire. Suivez les attrait du saint amour.

« 15° Vous pourrez répondre aux lettres qu'on vous écrit, avec obéissance; et dans les manières de vous expliquer, gardez l'avis que je vous donne dans la neuvième réponse.

« 16° Gardez le papier que je vous envoie, et le petit billet que j'y ai renfermé; il ne vous sera jamais inutile. Relisez-le quelquefois, surtout dans vos plus grandes souffrances.

« J'approuve que vous fassiez le vœu que vous m'avez marqué, à la fin de la retraite que vous allez faire au premier jour. S'il vous arrivait dans la suite qu'il vous causât du trouble, il ne subsisterait plus, vous en seriez entièrement dégagée. Moi, ou un autre qui vous serait ce que je vous suis, aura tout pouvoir sur ce vœu, pour vous l'expliquer quand il vous viendra des doutes, ou même pour vous en dispenser s'il était expédient pour la plus grande gloire de Dieu, etc. »

Quoique notre vénérable Sœur eût mené jusqu'ici une vie sainte, elle crut cependant qu'elle n'avait rien fait, si elle ne s'engageait par un vœu exprès à faire ce qu'elle

croirait être le plus parfait. Une chose de si grande conséquence demandait qu'elle y pensât sérieusement; c'est ce qu'elle a fait pendant plusieurs années; en le pratiquant aussi fidèlement que si elle y avait été obligée, et il semble qu'elle n'ait différé jusqu'à présent que pour le faire dans un temps où elle était exercée intérieurement par de grandes peines, et extérieurement par les fausses calomnies que l'on faisait contre elle, qui, bien loin de se laisser affaiblir par toutes ces attaques, fut toujours fidèle; et rien ne fut capable de la séparer de la croix de son Sauveur.

Nous avons trouvé ce vœu écrit de sa main, en ces termes :

« Voici la manière du vœu duquel je me sens pressée depuis longtemps, et lequel je n'ai voulu faire que par l'avis de mon Directeur et de ma Supérieure. Après qu'ils l'ont eu examiné, ils m'ont permis de le faire, avec cette condition que, lorsqu'il me causera du trouble ou du scrupule, ils m'en déchargeront; et ils veulent que mon engagement cesse sur les articles qui me feront de la peine, ce vœu n'étant que pour m'unir plus étroitement au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et m'engager indispensablement à ce qu'il me fait connaître désirer de moi. Mais, hélas! je sens en moi tant d'inconstance et de faiblesse, que je n'oserais faire aucune promesse qu'en m'appuyant sur la bonté, miséricorde et charité de cet aimable Cœur de Jésus, pour l'amour duquel je fais ce vœu, sans que je veuille qu'il me rende plus gênée ou contrainte, mais plus fidèle à mon souverain Maître, qui me fait espérer qu'il me rendra lui-même attentive à la pratique de ceci, qui ne m'engage nullement à pécher, encore que j'y manquerais par oubli ou autrement, ne prétendant pas d'en faire la matière d'aucune offense envers mon Dieu, mais pour l'aimer plus ardemment et purement en crucifiant la chair et les sens. Sa bonté m'en fasse la grâce. Amen.

Vœu  
de perfection,  
31 octobre  
1686.

« Vœu fait la veille de la Toussaint de l'année 1686, pour me lier, consacrer et immoler plus étroitement, absolument et plus parfaitement au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Premièrement : O mon unique amour, je tâcherai de vous tenir soumis, et de vous assujettir tout ce qui est en moi, en faisant ce que je croirai être le plus parfait, ou le plus glorieux à votre sacré Cœur, auquel je promets de ne rien épargner de tout ce qui est en mon pouvoir, et ne rien refuser de faire ou souffrir pour le faire connaître, aimer et glorifier.

« 2° Je ne négligerai ni n'omettrai aucun de mes exercices ni observances de mes règles, sinon par charité, ou vraie nécessité, ou par obéissance, à laquelle je sou mets toutes mes promesses.

« 3° Je tâcherai de me faire un plaisir de voir les autres dans l'élévation, bien traitées, aimées et estimées, pensant que cela leur est dû, et non à moi, qui dois être tout anéantie dans le sacré Cœur de Jésus-Christ, faisant ma gloire de bien porter ma croix et d'y vivre pauvre, inconnue et méprisée; ne désirant paraître que pour être humiliée, méprisée et contrariée, quelque répugnance que la nature orgueilleuse y puisse sentir.

« 4° Je veux souffrir en silence sans me plaindre, quelque traitement qu'on me fasse; n'éviter aucune souffrance ni peine, soit de corps ou d'esprit, soit d'humiliations, mépris, ou contradictions.

« 5° Ne chercher, ou ne me procurer aucune consolation, plaisir ni contentement, que celui de n'en point avoir en la vie. Lorsque la Providence m'en présentera, je les prendrai simplement, non pour le plaisir auquel je renoncerai intérieurement, soit que la nature en rencontre en prenant ses nécessités, ou autrement, ne m'amusant point à penser si je me satisfais ou non, mais plutôt à aimer mon Souverain qui me donne ce plaisir.

« 6° Je ne me procurerai aucun soulagement que ceux que la nécessité me fera croire ne pouvoir faire autrement; je les demanderai dans la simplicité de nos Constitutions. Ceci est pour m'affranchir de la peine continuelle que je sens de trop flatter et donner à mon corps, mon cruel ennemi.

« 7° Je laisserai l'entière liberté à ma Supérieure de disposer de moi comme bon lui semblera, acceptant humblement et indifféremment les occupations que l'obéissance me donnera malgré la répugnance effroyable que je sens à toutes les charges; je tâcherai de n'y plus témoigner ma peine, non plus que celle que je sens d'aller au parloir, ou d'écrire des lettres, faisant tout cela comme si j'y avais bien du plaisir.

« 8° Je m'abandonne totalement au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour me consoler ou m'affliger selon son bon plaisir, sans me plus vouloir mêler de moi-même, me contentant d'adhérer à toutes ses saintes opérations et dispositions, me regardant comme sa victime qui doit toujours être dans un continuel acte d'immolation et de sacrifice, selon son bon plaisir, ne m'attachant à rien, qu'à l'aimer et le contenter, en agissant et souffrant en silence.

« 9° Je ne m'informerai jamais des fautes du prochain; et lorsque je serai obligée d'en parler, je le ferai dans la charité du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en me mettant dans la pensée si je serais bien aise que l'on me fit ou que l'on dît cela de moi: et lorsque je lui verrai commettre quelque faute, j'offrirai au Père éternel une vertu contraire du sacré Cœur pour la réparer.

« 10° Je regarderai tous ceux qui m'affligeront, ou parleront mal de moi, comme mes meilleurs amis, et tâcherai de leur rendre tous les services et tout le bien que je pourrai.

« 11° Je tâcherai de ne point parler de moi, ou fort courttement; et non jamais, s'il se peut, pour me louer ou justifier.

« 12° Je ne chercherai l'amitié d'aucune créature que lorsque le sacré Cœur de Jésus-Christ m'y incitera pour la porter à son amour.

« 13° Je ferai une continuelle attention de conformer et soumettre en tout ma volonté à celle de mon Souverain.

« 14° Je ne m'arrêterai point volontairement à aucune pensée, non-seulement mauvaise, mais inutile. Je me regarderai comme une pauvre dans la maison de Dieu, qui doit être soumise à toutes, et à qui l'on fait et donne tout par charité. Je penserai que j'ai toujours trop.

« Je ne ferai tant que je le pourrai, ni plus ni moins par le respect humain ou vaine complaisance des créatures.

« 15° Et comme j'ai demandé à Notre-Seigneur de ne rien laisser paraître en moi de ses grâces extraordinaires, que ce qui m'attirera le plus de mépris, de confusion et d'humiliation devant les créatures, aussi tiendrai-je à grand honneur quand tout ce que je dirai ou ferai sera méprisé, censuré ou blâmé; tâchant de tout faire et souffrir pour l'amour et gloire du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans ses saintes intentions, auxquelles je m'unirai en tout.

« 16° Je ferai attention à rendre mes actions et paroles glorieuses à Dieu, édifiantes à mon prochain et salutaires à mon âme, en me rendant fidèlement constante à la pratique du bien, que mon divin Maître me fait connaître qu'il désire de moi, n'y faisant point, si je peux, de fautes volontaires; et je ne m'en pardonnerai point sans m'en venger sur moi par quelques pénitences.

« 17° Je me rendrai attentive à n'accorder à la nature que ce que je ne pourrai pas légitimement lui refuser qu'en me rendant singulière, ce que je veux fuir en tout. Enfin je veux vivre sans choix, ne tenir à rien, disant en tout événement : *Fiat voluntas tua.*

« Dans la multitude de toutes ces choses, je me suis

sentie saisie d'une si grande crainte d'y manquer, que je n'avais pas le courage de m'y engager, si je n'avais été fortifiée et rassurée par ces paroles qui me furent dites dans le plus intime de mon cœur : « Que crains-tu, puisque j'ai répondu pour toi et me suis rendu ta caution? L'unité de mon pur amour te tiendra lieu d'attention dans la multiplicité de toutes ces choses; je te promets qu'il réparera les fautes que tu y pourrais commettre, et s'en vengera lui-même sur toi. »

« Ces paroles imprimèrent en moi une si grande confiance et assurance que cela serait, que, nonobstant ma grande fragilité, je ne crains plus rien, ayant mis ma confiance en Celui qui peut tout et duquel j'espère tout, et rien de moi. »

On voit par ce vœu ce que peut la grâce dans une âme généreuse et fidèle, et ce que cette même grâce fait dans un cœur embrasé du pur amour de Jésus-Christ. Cet aimable Sauveur lui dit : « Quelque obligation que t'impose ton vœu, de penser à tout moment à tant de choses qu'il embrasse, sache que tu satisferas à tout en m'aimant sans réserve et sans interruption. Ne pense et ne t'applique qu'à m'aimer parfaitement, à me plaire en toute chose et en toute occasion. Que mon amour soit l'objet de toutes tes actions, de toutes tes pensées et de tous tes désirs. Ne sois appliquée à m'aimer que pour te rendre digne de m'aimer tous les jours davantage. Je t'assure que, sans te mettre en peine d'autre chose, tu en feras encore plus par l'exercice du saint amour que tu n'en as promis par ton vœu. »

C'est là proprement le sens de ces adorables paroles : « L'unité de mon pur amour te tiendra lieu d'attention dans la multiplicité de toutes ces choses. »

Notre vénérable Sœur s'étant attachée de nouveau à son Sauveur comme sa fidèle amante, par le grand vœu qu'elle vient de faire, dont tous les articles sont comme autant de

liens qui l'unissent plus étroitement à son Époux crucifié pour lui marquer son amour, un engagement aussi grand que celui-là, qui s'étend jusqu'aux plus petites pensées et jusqu'aux moindres actions de sa vie, paraît sans doute avoir quelque chose de bien gênant. Son Directeur, après l'avoir examiné, le lui permit, connaissant d'ailleurs la générosité et la fidélité de son cœur. Dans le moment où elle pensait à s'engager ainsi, Dieu, de son côté, lui préparait de nouvelles faveurs; il lui en fit une bien spéciale le jour de saint François que ce Souverain de son âme lui donna pour la soutenir dans ses peines. Nous allons la lui laisser expliquer dans les termes qu'elle l'a reçue :

« Un jour de saint François, à mon oraison, Notre-Seigneur me fit voir ce grand saint revêtu d'une lumière et splendeur incompréhensible, élevé dans un éminent degré de gloire au-dessus des autres saints, à cause de la conformité qu'il a eue à la vie souffrante de notre divin Sauveur, et de l'amour qu'il avait porté à sa sainte Passion, qui avait attiré ce divin Amant crucifié à s'imprimer en lui par l'impression de ses sacrées plaies, ce qui l'avait rendu un des plus grands favoris de son sacré Cœur, qui lui a donné un grand pouvoir pour obtenir l'application efficace du mérite de son sang précieux, le rendant en quelque façon distributeur de ce divin trésor; pour apaiser la divine justice, lorsqu'étant irritée contre les pécheurs, prête à les châtier, il s'expose à cette divine colère d'un Dieu irrité comme un autre lui-même dedans son Fils crucifié, pour l'amour duquel il fait souvent céder la rigueur de sa justice à la douce clémence de sa miséricorde, mais particulièrement pour les religieux déchus de leur régularité, pour lesquels il était prosterné et gémissait sans cesse; pour les désordres qui étaient arrivés à un ordre en particulier, lequel aurait reçu de grands châtiments sans le secours de ce grand favori de Dieu. Après m'avoir fait voir toutes ces choses, ce divin

Saint François  
d'Assise  
lui est donné  
pour  
protecteur,  
1686.

Époux de mon âme me le donna pour conducteur, comme un gage de son divin amour, pour me conduire dans les peines et souffrances qui m'arriveront. »

Comme notre vénérable Sœur n'était jamais sans cela, elle avait besoin d'un aussi puissant protecteur pour la soutenir. Le Révérend Père Rolin, dont nous avons déjà parlé, et qui lui avait donné de si saints avis pour sa conduite, en sortant de Paray lui ordonna de lui écrire les grâces qu'elle recevrait de son Souverain, et les dispositions où elle se trouverait. Ce fut pour obéir à ses ordres qu'elle lui écrivit ce qui suit :

Lettre  
au père Rolin.

« Je suis donc obligée, mon Révérend Père, pour obéir au commandement que vous m'avez fait, de vous dire les grâces que mon Sauveur m'a faites, et dont je ne voudrais jamais parler, puisque je n'y pense jamais que je ne souffre des peines étranges à la vue de mes ingratitude, qui m'auraient déjà précipitée dans les enfers si la miséricorde de mon divin Sauveur ne désarmait sa justice à mon égard. Et à vous dire ma pensée, je ne fais jamais réflexion à ces grandes grâces, que je n'appréhende qu'après m'être trompée moi-même, je ne trompe encore ceux à qui je suis obligée d'en parler. Je demande sans cesse à Dieu qu'il me fasse la grâce d'être inconnue, anéantie et ensevelie dans un éternel oubli. Je regarde cette grâce comme la plus grande de toutes celles qu'il m'a faites. Mais, mon Révérend Père, comment se peut-il faire que la pauvreté, les mépris, les douleurs et les souffrances aient tant d'attraits pour moi que je les regarde comme des mets délicieux, et que cependant je souffre si peu qu'il faut le compter pour rien. Au reste, ce Souverain de mon âme a pris un tel empire sur moi, que si ce n'est pas là l'esprit de Dieu qui me possède, je serai bien damnée jusqu'au profond des enfers.

« Vous me demandez, mon Révérend Père, que je vous



parle confidemment : hélas ! il n'est pas en mon pouvoir de le faire comme vous le voudriez, mais selon qu'il plaira à mon souverain Seigneur ; car si vous saviez l'impuissance où il me met de dire plus qu'il ne veut, vous me conseilleriez de garder le silence plutôt que de lui faire la moindre résistance.

« Pour ce qui est des faveurs signalées que mon divin Sauveur m'a faites au sujet de la dévotion à son sacré Cœur, je ne saurais entreprendre d'en faire le détail. Voici tout ce que je puis vous en dire pour satisfaire à l'ordre de ma Supérieure. »

Vient ensuite le récit des principales grâces que reçut notre chère Sœur à différentes époques de sa vie. Nous ne les rapporterons point ici, puisqu'elles ont été mises chacune en son lieu <sup>1</sup>.

[Vers la fin de cette année 1686, Notre-Seigneur daigna montrer d'une manière frappante combien était puissant le crédit de sa fidèle servante, et avec quelle amoureuse condescendance lui-même daignait se montrer propice aux prières qu'elle lui adressait.]

Nous avons dit que deux frères survécurent à leur vénérée sœur ; l'aîné, Chrysostome, était maire perpétuel du Bois-Sainte-Marie, tandis que Jacques, le plus jeune, en était curé. Or celui-ci tomba dangereusement malade, selon que le rapporte M. Chrysostome. Nous allons citer sa déposition, qui se trouve au procès de 1715. Le Mémoire <sup>2</sup> que nous avons aux archives confirme aussi le fait avec les mêmes circonstances :

« Monsieur le curé du Bois-Sainte-Marie tomba dans une maladie si grande, que trois médecins qui le voyaient l'avaient abandonné. Le malade ne voyait, ne connaissait, n'entendait plus, et ne pouvait plus rien avaler ; ce que

Maladie  
de monsieur  
le curé  
du Bois-  
Sainte-Marie.

<sup>1</sup> Voir les lettres au R. P. Rolin, au 2<sup>e</sup> volume.

<sup>2</sup> Le voir à la fin de ce volume.

voyant, le déposant, son frère, qui demeurait avec lui, envoya la nuit recommander aux prières de la vénérable sœur Alacoque, sa sœur, audit Paray, distant de cinq lieues. Ayant appris par la lettre et le messenger que son frère se mourait, elle répondit qu'elle ne le croyait pas. Ayant quitté le messenger, elle s'en alla devant le saint Sacrement pendant quelque temps, après quoi elle revint avec un air assuré dire et écrire qu'il n'en mourrait pas ; ce que la suite a vérifié, parce qu'il fut rétabli dans moins de huit jours, contre l'attente de tout le monde. »

Sa guérison.

M. Chrysostome ajoute en son Mémoire que sa sœur lui envoya trois billets dans sa lettre, pour les faire tremper dans l'eau qu'on ferait ensuite prendre au malade durant trois matins. Il avait perdu la parole et l'ouïe, ayant la bouche et les dents si serrées, que pour lui faire prendre une cuillerée de sirop on rompit la cuiller et même une de ses dents. Après lui avoir fait prendre avec grande peine une demi-cuillerée de l'eau dans laquelle avaient trempé les billets, il se trouva mieux et guérit <sup>1</sup>. (Voir le Mémoire de Chrysostome, à la fin du volume.)

Sœur  
Marguerite  
quitte la charge  
de Directrice.

[Cependant l'année 1686 allait finir, et notre chère sœur Marguerite-Marie quittait la charge de Directrice.] Plusieurs, sortant avec elle du Noviciat, résolurent d'emporter la petite image que chacune honorait à son tour et qui faisait tout leur trésor. Elles trouvèrent une petite niche pour la

<sup>1</sup> Notre bienheureuse Sœur profita de cette circonstance pour exhorter son frère à pratiquer d'une manière plus parfaite les devoirs de son saint état. Dans une lettre touchante, elle lui signifiait les volontés du Seigneur manifestées à une personne fort gratifiée de Dieu et qui l'affectionnait beaucoup. Tandis qu'elle demandait la santé pour ce cher malade, il sembla à cette personne qu'on lui répondait : « Oui, je te l'accorde à cette condition que tu me proposes, et je voudrais en faire un saint, s'il voulait correspondre à mes desseins et aux grâces que je lui ferai pour cela. » Cette personne, que son humilité ne nomme pas, on ne peut la méconnaître. Aussi crut-elle devoir exciter son frère à remplir les conditions qu'elle avait proposées à son bon Maître.

placer dans un lieu retiré où l'on allait rarement. Elles le choisirent pour faire plus commodément leurs dévotions. On y a fait plus tard un petit oratoire<sup>1</sup> qui est très-propre

Petite chapelle  
du sacré Cœur  
sur la galerie.

<sup>1</sup> Ce dévot oratoire donnait sur l'escalier qui conduisait à la tour du Noviciat. Les ferventes disciples du sacré Cœur se plurent à l'embellir et à l'environner de plus en plus des témoignages de leur tendre piété. Dès la fin de l'année 1688, la Bienheureuse écrivant à la mère de Saumaise en parlait en ces termes : « Cette petite chapelle est la première qui ait été érigée en l'honneur du divin Cœur, et notre chère Sœur des Escures en a le soin. C'est un petit bijou, tant elle l'ajuste bien. »

Plus tard les novices y peignirent des cœurs, des étoiles et autres symboles, comme si elles eussent voulu réunir tous les cœurs autour de ce Cœur sacré.

Ces peintures se voient encore aujourd'hui ; nous les attribuons à sœur Marie-Nicole de la Faige-Desclaines, que la Bienheureuse nommait son petit Louis de Gonzague. Comme on trouvera une notice à son sujet, à la fin du volume, nous nous contentons de citer ici le passage sur lequel repose cette supposition :

« Sœur Marie-Nicole aida une Sœur ancienne à blanchir toute la maison, à récrire toutes les sentences, et à peindre le réfectoire, la tribune et la petite chapelle du sacré Cœur. »

Après l'érection du modeste autel, on pensa à remplacer la petite image par un tableau plus grand. Dans la même lettre d'avril, citée plus haut, notre bienheureuse Sœur dit à la mère de Saumaise : « Je vous dirai que nous avons un second tableau du sacré Cœur, où il y a en bas, en place des deux anges, la sainte Vierge d'un côté, et saint Joseph de l'autre ; et entre les deux une âme suppliante. C'est notre chère sœur de Farges qui l'a fait faire. Il est comme je l'avais désiré pour cette petite chapelle, qui est la première dédiée au divin Cœur. » (Avril 1688.) Ayant disparu pendant la révolution, ce tableau nous a enfin été rendu en 1833. M<sup>me</sup> de Moncolon, qui le posséda jusqu'à sa mort, enjoignit à ses héritiers de restituer à notre Communauté ce précieux objet. Maintenant il orne le tombeau d'où notre Bienheureuse est sortie triomphante le 13 juillet 1864. C'est une assez fine peinture à l'huile, de quarante centimètres de hauteur sur trente de largeur. Le Cœur de Jésus, entouré de rayons et d'une couronne d'épines, est le centre du sujet ; dans le haut, le Père Éternel, environné d'anges, repose sur des nuages ; il tient d'une main le globe terrestre, de l'autre il déroule une banderole portant ces mots : *Hic est Cor dilectissimi Filii mei, in quo mihi bene complacui*. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, plane sur le sacré Cœur. Plus bas, du côté droit, et sur des nuages, la très-sainte Vierge à genoux l'indique du geste et du regard ; ces paroles tracées sur une légende semblent sortir de ses lèvres : « Aimez-le, et il vous aimera. » Saint Joseph tient d'une main son lis, et de l'autre montre ce très-doux Cœur en disant : « Venez, il est ouvert à tous. » La petite âme suppliante, coiffée et vêtue un peu selon la mode du temps, est vue de face ; elle joint les mains et lève les yeux avec une expression

pour la consolation de celles qui ne peuvent aller dans l'enclos. Ainsi s'établit et s'affermist la dévotion du sacré Cœur de Jésus dans cette Communauté, où elle a fait de grands progrès, surtout depuis le miracle qui s'y est opéré [en faveur de notre chère sœur Desmoulins, dont nous parlerons plus tard avec détail.] Alors s'accomplit la prédiction de la servante de Dieu à ses novices, à qui elle assura que lorsque la dévotion au sacré Cœur commencerait à se ralentir, Dieu ferait des miracles pour la renouveler : [celui de sœur Claude-Angélique Desmoulins arriva en 1713.]

On la remet  
deuxième  
infirmière,  
1687.

[Au commencement de l'année 1687, notre chère Sœur Marguerite-Marie fut de nouveau nommée aide à l'infirmier], en sortant d'être Directrice. Elle y eut, comme à son ordinaire, beaucoup à souffrir, ayant comme officière une Sœur qui, étant des plus adroites<sup>1</sup>, voulait que toute chose se fit à propos. Quand elle voyait qu'elle se retirait promptement, pour aller devant le saint Sacrement, elle la faisait revenir garder les malades ; ce que notre vénérable Sœur faisait sans jamais témoigner sa peine là-dessus. Elle lui était aussi soumise qu'à sa Supérieure. Son officière la re-

de confiance et d'amour très-bien adaptée à sa légende, qui porte ces mots : « Je l'aime et me donne à lui. »

Les traditions du Monastère ont toujours confirmé l'authenticité de ce petit tableau. Indépendamment du témoignage de nos Sœurs anciennes, un coup d'œil jeté sur la chapelle indique l'impossibilité d'y placer un tableau d'un mètre vingt centimètres de hauteur sur quatre-vingt-cinq de largeur. (Dimensions d'une peinture conservée au monastère de Nevers.) La niche carrée, ou fenêtre murée, dans laquelle les novices et amies de la Bienheureuse exposaient les touchants symboles de leur dévotion au sacré Cœur, avait environ quatre-vingts centimètres de hauteur sur soixante centimètres de largeur, et la chapelle elle-même deux mètres vingt centimètres de hauteur sur un mètre vingt centimètres de largeur.

Autour du tableau exposé dans la niche on groupait quelques cadres ou reliquaires d'environ six à sept centimètres. Aujourd'hui encore religieusement conservés, deux de ces cadres portent au verso l'écriture de sœur Marie-Madeleine des Escures, sacristine de l'oratoire en 1688. En un mot, tout était dans de si petites proportions, que la Bienheureuse pouvait avec raison appeler ce lieu un petit bijou. (Lettre à la mère de Saumaise.)

<sup>1</sup> Sœur Catherine-Augustine Marest.

prenait souvent lorsqu'elle faisait quelques maladresses, ce qui lui était ordinaire.

On la sortit de l'infirmerie pour la mettre aux pensionnaires; mais l'humiliation l'y suivit également. Comme elle laissait toujours tomber quelque portion, elle la ramassait ensuite soigneusement et la portait à sa place au réfectoire, quoiqu'elle fût toute remplie de terre, pour suivre le penchant qu'elle avait à la mortification.

Elle est nommée  
Maîtresse  
des  
pensionnaires,  
1687.

L'attention qu'elle avait au silence faisait qu'elle ne disait pas un seul mot à la cuisine, de quelque manière qu'on lui donnât les portions, et quoiqu'on la fît beaucoup attendre, ce qui faisait dire quelquefois qu'autant qu'on aurait lieu de se plaindre du grand empressement de quelques-unes, autant il faudrait le faire de la trop grande tranquillité de sœur Marguerite-Marie.

Quoiqu'elle eût une grande répugnance pour l'éducation de la jeunesse, elle n'en témoigna jamais rien, s'appliquant avec soin à bien enraciner dans le cœur de ces jeunes plantes l'amour de Jésus-Christ. Elle priait son aide de vouloir bien les garder toutes les après-dînées des fêtes, pour avoir le plaisir de passer son temps au pied des autels, près de ce Dieu d'amour qui était l'aimant qui l'attirait, lui promettant qu'elle y serait une demi-heure pour elle<sup>1</sup>.

Il lui survient  
un grand mal  
de doigt.

Dieu lui fournit dans ce temps le moyen de contenter son amour pour la souffrance, lui envoyant encore un panaris à un doigt, qu'elle porta en silence plusieurs semaines, passant toutes les nuits auprès du feu à ressentir toutes les douleurs que l'on sait en pareille occasion. Elle n'en aurait rien dit si une pensionnaire ne se fût aperçue qu'elle se levait toutes les nuits. La Supérieure, en étant avertie, lui demanda à le voir, et pourquoi elle n'en disait rien. « C'est si peu de chose, ma chère Mère, lui dit-elle, que cela ne méritait pas d'en

<sup>1</sup> Voir à la fin du volume la note Q.

parler. » Ayant connu qu'il y avait plus de mal qu'elle ne pensait, la Supérieure envoya querir le médecin. Dès qu'il l'eut vu, il dit qu'il fallait appeler le chirurgien pour lui ouvrir le doigt, ce qu'il fit jusqu'à l'os sans que cette vraie patiente dît une parole pour se plaindre, ni fit le moindre mouvement; ce qui charma ces messieurs, qui en restèrent très-édifiés. Mais le chirurgien le fut encore plus lorsqu'il vit que dans les grandes douleurs qu'il lui faisait souffrir tous les jours en la pansant, elle paraissait insensible, ce qui lui faisait dire agréablement qu'il fait bon être sainte. L'on était dans l'admiration de sa générosité, ne voulant pas même souffrir d'être plainte, lorsqu'on lui témoignait la part qu'on y prenait<sup>1</sup>. La mère Greyfié lui ayant écrit là-dessus, elle lui fit la réponse suivante :

Lettre  
à la mère  
Greyfié.

« Je vous avoue de bonne foi, ma chère Mère, que je ne sens point de plus grand plaisir que lorsque vous me parlez de ce divin amour dans la pure souffrance, et que je ne m'estime malheureuse que de n'avoir encore rien pu souffrir dans la pureté de l'amour. Je crois que c'est en punition de mes péchés que je ne saurais avoir la moindre croix qu'on ne la publie, et que le plus souvent Dieu n'en soit offensé; ce qui m'afflige et me fait croire que toutes les créatures doivent avoir une extrême horreur de moi, et que toutes ont droit de se venger des péchés que je commets, et dont je suis la cause. Aussi, puis-je vous dire que j'ai le bonheur de n'avoir autres caresses ni consolations de la part des créatures que celles des croix et des humiliations. Jamais je n'en fus plus riche, ce mot vous soit dit en passant, pour vous exciter à rendre grâces pour moi au sacré Cœur, et le prier

<sup>1</sup> Déjà, en 1685, la Bienheureuse avait éprouvé ce mal douloureux. Elle en sera atteinte une troisième fois en 1688, comme nous le voyons dans une lettre à la mère de Saumaise du 6 juin de cette même année : « Je dois à l'intercession du père de La Colombière la guérison d'un doigt où j'avais le même mal qu'à un que l'on m'ouvrit l'année passée avec un rasoir en plusieurs endroits. »

qu'il me donne celle de faire un saint usage d'un si précieux trésor. Quand il serait en mon pouvoir que les choses fussent autrement, j'en ôterais seulement ce qui peut offenser mon Dieu, et pour le reste je voudrais toujours tout comme Dieu le veut et le permet pour mon humiliation. J'en fais toute ma joie auprès de l'adorable Cœur de mon Jésus.

« Mais croiriez-vous, ma bonne Mère, que la nature se contente tellement quand elle se voit flattée et compatiée, que cela m'empêche de compter pour une souffrance mon mal de doigt, parce qu'on me disait sans cesse que je souffrais beaucoup. Il me semblait qu'on me le devait dire pour se moquer de moi, de me voir si sensible à une si légère douleur, qui n'a pas laissé de donner lieu à l'expérience que j'ai faite, combien il est agréable à la nature d'avoir de tels soulagements. Car elle ne se peut résoudre à souffrir sans appui, parmi les humiliations, mépris et délaissements des créatures. C'est pourtant ce que le pur amour demande, et hors de là nos souffrances n'en méritent pas le nom. »

[Ce mal de doigt n'était pourtant pas la seule souffrance qu'elle eût en ce temps-là, selon qu'on en peut juger par ces lignes à la mère de Saumaise :]

Lettre  
à la mère  
de Saumaise.  
mars 1687.

« Votre dernière lettre m'a été bien utile dans l'état pitoyable où je me suis vue réduite depuis environ les Rois. Il me semblait qu'on m'attachait à une croix très-douloureuse où j'ai souffert ce qu'il me serait bien difficile d'exprimer, car je ne me connaissais pas moi-même, surtout les trois derniers jours de carnaval, où il me semblait être proche de ma fin. Mais comme la pensée me venait toujours que mes peines seraient adoucies en carême, je m'abandonnais à la volonté de mon Sauveur, qui voulait que je lui tinsse compagnie sur la croix, où il demeurerait seul dans ce temps de divertissement. »

[Au milieu de ces peines de tous genres, Notre-Seigneur

daigna consoler sa bien-aimée servante par des grâces insignes que nous lui laissons raconter elle-même :]

Grâce reçue  
le vendredi  
saint 1687,  
28 mars.

« Un jour du vendredi saint, dit-elle, me trouvant dans un grand désir de recevoir Notre-Seigneur, je lui dis avec beaucoup de larmes ces paroles : « Aimable Jésus, je me veux consumer en vous désirant, et ne vous pouvant posséder en ce jour, je ne cesserai de vous désirer. » Il vint me consoler de sa douce présence, me disant : « Ma fille, ton désir a pénétré si avant dans mon Cœur, que si je n'avais pas institué ce Sacrement d'amour, je le ferais maintenant pour me rendre ton aliment. Je prends tant de plaisir d'être désiré, qu'autant de fois le cœur forme ce désir, autant de fois je le regarde amoureusement pour l'attirer à moi. » Cette vue s'imprima si vivement en moi, que je souffrais une grande peine de voir mon Jésus si peu aimé et désiré dans cet auguste Sacrement. Surtout lorsqu'on s'en retirait, ou qu'on en parlait avec froideur et indifférence, ce m'était une peine insupportable <sup>1</sup>.

Vie  
d'humiliation.

« Une fois il me dit d'une voix pleine d'autorité : « Je te rendrai si pauvre, vile et abjecte à tes yeux, je te détruirai si fort en la pensée de ton cœur, que je pourrai m'édifier sur ce néant. » Ces paroles eurent tant d'effet en moi que je n'y pouvais penser qu'avec horreur, tant j'y voyais de misères. Je ne pouvais comprendre comment l'on me pouvait souffrir, tant je me trouvais destituée de tout. J'avais une si grande crainte que les dons de Dieu me fissent estimer des créatures, qui louent souvent ce qui est digne de reproche, que j'aurais mieux aimé en être privée, et je craindrais moins toutes les fureurs de l'enfer que les louanges, qui jettent un poison secret dans l'âme, et qui la tuent imperceptiblement, si Dieu, par sa bonté, ne lui applique le divin épithème de l'humiliation. »

<sup>1</sup> Cette faveur nous semble la même que celle dont Notre-Seigneur gratifia sa servante un jour qu'elle portait des balayures. (Voir au second volume, *Vie de la Bienheureuse écrite par elle-même.*)



La Communauté appréciant toujours davantage le trésor qu'elle possédait en la personne de notre chère sœur Marguerite-Marie, la choisit pour Assistante une seconde fois <sup>1</sup>. Elle se soutint dans sa charge comme elle l'avait fait la première fois, avec tout le zèle et la régularité qui lui étaient ordinaires, et un grand respect pour tout ce qui venait de nos saints Fondateurs, à qui elle avait une dévotion particulière.

Elle est nommée Assistante pour la deuxième fois, en mai 1687.

Dans cette charge comme dans toutes les autres, cette précieuse Sœur se tenait dans un si grand rabaissement, qu'on en était charmé.

L'estime et la vénération singulières qu'on eut dès lors pour sa sainteté, l'empêchèrent de trouver à l'extérieur de nouvelles occasions de souffrir; Dieu lui-même exerça sa patience par des croix intérieures qui la réduisaient quelquefois à l'extrémité. Écrivant au père Rolin, elle lui dit :

« Notre souverain Maître a bien voulu me faire trouver beaucoup de consolation dans la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire; mais ce n'a été qu'après m'en avoir interdit assez longtemps la lecture, à cause de certains mouvements empressés qui m'étaient venus d'y chercher cette consolation dans l'état souffrant où il m'a mise dans ce temps de carnaval où tant de pécheurs l'offensent et l'abandonnent. Car il me semble que c'est tellement un temps de douleur et d'amertume pour moi, que je ne puis voir ni goûter que-

<sup>1</sup> En mai 1687, après la réélection de la mère Marie-Christine Melin. Mais bientôt, ne consultant que son humilité, notre Bienheureuse fit des démarches pour se faire décharger de cet emploi, qu'elle jugeait trop honorable pour elle, ainsi qu'elle l'écrivait en mars ou avril 1688, à l'une de ses plus intimes amies (sœur Félice-Madeleine de La Barge, du monastère de Moulins) :

« Il faut vous avouer au sujet des charges, que vous ne sauriez croire combien j'ai senti ma faiblesse en ce rencontre par mon peu de soumission, qui m'a fait jouer bien des personnages pour me défaire de la nôtre, mais en vain. C'est pourquoi il nous faut abandonner, et, par un parfait oubli de nous-même, de ne rien vouloir ni désirer : et nous trouverons tout en Dieu. »

mon Jésus souffrant, en compatissant aux douleurs de son sacré Cœur, dont je suis si vivement pénétrée, que tout sert à la divine justice d'instruments propres à me tourmenter, en telle sorte que je ne puis faire autre chose que de me sacrifier comme une victime d'immolation à sa justice.

« Il me semble que je souffre d'une manière si étrange, que je vous avoue que, si sa miséricorde infinie ne me fortifiait à mesure que sa justice me fait sentir le poids de sa rigueur, il me serait impossible de le soutenir un moment. Cependant tout cela se passe dans une paix inaltérable.

« Je ne croyais pas pouvoir vous écrire, car je ne voudrais dire autre chose dans l'état où je suis que ces paroles de mon aimable Sauveur : « Mon âme est triste jusqu'à la mort, » ou bien ces autres : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? »

Le démon, ne pouvant la perdre, n'a rien oublié pour la faire souffrir ; mais ce n'était pas le moyen de l'effrayer, puisqu'elle ne trouvait de plaisir que dans les souffrances.

Un jour qu'elle était auprès du feu pendant la récréation, on le vit ôter l'escabeau sur lequel elle était assise, pour la faire tomber : ce qu'il réitéra trois fois de suite. Plusieurs Sœurs qui virent que la chaise se retirait toute seule ne savaient qu'en juger, ne voyant personne autour d'elle qui pût le faire. Ce qui donna lieu de croire que c'était son ennemi toujours enragé contre elle. Il lui fit bien d'autres persécutions plus rudes et plus violentes, qui n'ont servi qu'à lui fournir les occasions de remporter sur lui de grandes victoires <sup>1</sup>.

Déposition  
de sœur  
Claude-  
Marguerite  
Billet.

<sup>1</sup> Pour l'information juridique sur les vertus de la servante de Dieu, sœur Claude-Marguerite Billet déposa : « qu'étant au chauffoir commun avec la vénérable sœur Alacoque et une autre Sœur dans une même récréation, elles virent ôter trois fois le siège à la vénérable Sœur, qui tomba autant de fois par terre; ce qui leur fit juger que c'était le démon qui se jouait d'elle, d'autant plus que la déposante avait

[Notre chère Sœur recevait chaque année quelque grâce particulière pour la fête de son bienheureux Père et Fondateur. En voici une que nous croyons devoir placer en l'année 1687]; nous la laissons elle-même nous en donner les détails :

« Un jour de saint François de Sales, dit-elle, demandant à Notre-Seigneur par l'intercession de ce grand saint, les grâces nécessaires pour l'Institut, particulièrement cette sainte charité et union qu'il a désirée pour ses filles, Notre-Seigneur ayant rejeté plusieurs fois ma demande, je lui dis : « Mon Dieu, je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez accordé cette grâce; et tant qu'il me restera de voix et de mouvement, je les emploierai pour vous la demander. » Et il me dit : « Je te promets d'exaucer ta demande, si l'on fait ce que je te commande. Que chacune fasse une sérieuse recherche dans son intérieur de tout ce qui peut faire obstacle à ma grâce, dont l'un des plus grands est une certaine petite jalousie et envie les unes contre les autres, une secrète froideur qui détruit la charité, et rend mes grâces inutiles; quelques-unes, en ce jour, en recevront les derniers efforts. » Et mon saint Fondateur me dit, qu'une véritable fille de la Visitation doit être une hostie vivante, à l'imitation de Jésus-Christ, ou par les afflictions qui arrivent sans avoir de regard sur soi-même que pour détruire et éteindre les fausses lumières qui ne nous éclairent que pour

Grâce du jour  
de  
saint François  
de Sales,  
1687.

ouï dire d'autres fois dans la Communauté que le malin esprit la traitait mal. »

Sœur Marie-Rosalie de Lyonne dit aussi « qu'elle s'est trouvée plusieurs fois auprès du feu avec la vénérable sœur Alacoque lorsqu'on lui tirait son siège de dessous, et qu'elle tombait par terre sans qu'on pût s'apercevoir qui était cause de ces chutes. Que toutes lui demandaient d'où venait cela; et qu'icelle déposante lui ayant dit : Il faut que le démon s'en mêle, la sœur Alacoque ne lui répondait que par un sourire, et reprenait son siège comme auparavant. »

Déposition  
de sœur  
Marie-Rosalie  
de Lyonne.

Sœur Françoise-Angélique de Damas, de Barnay, assura avoir été témoin du même fait, avec les mêmes circonstances.

nous précipiter. Et toutes celles qui ne se tiennent pas dans cette disposition ne sont pas comptées au nombre de mes filles. »

Le 2 juillet de la même année elle reçut encore la grâce suivante :

Faveur du jour  
de  
la Visitation,  
1687.

« Un jour de la Visitation, dit-elle, étant devant le saint Sacrement, où je demandais à mon Dieu quelque grâce particulière pour notre Institut, je trouvais cette divine Bonté inflexible à ma prière, me disant ces paroles : « Ne m'en parle plus, elles font la sourde oreille à ma voix, et détruisent le fondement de l'édifice. Si l'on pense de l'élever sur un étranger, je le renverserai. » Mais la très-sainte Vierge, prenant nos intérêts auprès de son divin Fils courroucé, parut accompagnée d'une multitude d'esprits bienheureux qui lui rendaient mille honneurs et louanges. Et se prosternant devant lui, avec ces tendres paroles : « Déchargez sur moi votre juste courroux, ce sont les filles de mon Cœur, je leur serai un manteau de protection qui recevra les coups que vous leur donnerez. » Alors ce divin Sauveur, prenant un visage doux et serein, lui dit : « Ma Mère, vous avez tout pouvoir de leur départir mes grâces comme il vous plaira. Je suis prêt, pour l'amour de vous, de souffrir l'abus qu'elles en font, par le mépris qu'elles ont de mon esprit d'humilité et de simplicité, qui doit tenir les filles de la Visitation cachées en moi, qui suis leur amour crucifié, qu'elles persécutent avec cet esprit d'orgueil qui a rompu les liens de charité, et divisé ce que j'avais uni. Si leurs intérêts vous sont plus chers que les miens, vous pouvez arrêter le cours de ma justice. » Mais cette Reine de bonté, d'un amour plus que maternel, lui dit : « Je ne vous demande de délai que jusqu'à la fête de ma Présentation, et dans ce temps, je n'épargnerai ni soins ni peines pour rendre vos grâces victorieuses, et ruiner les prétentions de Satan, en lui ôtant la proie qu'il croit déjà

tenir. » Et m'adressant à mon saint ange, je le priai d'aller rendre mes hommages à ma divine Maîtresse, grâce qu'il m'accorda avec tant d'empressement que je l'aperçus aussitôt prosterné à ses pieds, rendant à sa grandeur mille actions de grâces, d'honneurs et de louanges. Cette Mère d'amour étant restée victorieuse en tout ce qu'elle avait demandé pour nous, l'ennemi n'en fut pas content, et enrageant de dépit de se voir frustré dans son attente, il éleva un tourbillon si grand, qu'il semblait qu'il allait renverser notre église. Mais étant chassé honteusement par celle qui nous défendait, il rompit deux fois les rideaux de notre grille, avec ces paroles qu'il faisait retentir : « C'est ainsi que je voulais renverser l'ordre de la Visitation, s'il n'avait été soutenu par cette forte colonne contre laquelle je n'ai point de pouvoir; mais je lui ferai bien de la peine, par l'empire absolu que plusieurs m'ont laissé prendre dans leurs cœurs, et si elles continuent à prendre mon parti, j'espère la victoire. »

« Quelque temps après, la sainte Vierge se présenta à mon esprit comme toute lassée et fatiguée, tenant en ses divines mains des cœurs remplis de plaies, disant : « Voilà ce que je viens d'arracher des mains de l'ennemi, qui s'en jouait avec plaisir; mais ce qui afflige davantage mon cœur maternel, c'est que quelques-uns prennent son parti contre moi en méprisant le secours que je leur présente. »

« Une autre fois, continue notre chère Sœur, comme l'on récitait le *Salve Regina* à sa chapelle, à ces paroles : *Advocata nostra* (notre Avocate). elle répondit : « Oui, mes filles; je la suis en effet; mais ce serait avec bien plus de plaisir si vous vouliez être fidèles à mon Fils. » Depuis ce temps, je me trouvai quitte d'un désir qui me pressait et tourmentait presque continuellement, pour demander à Dieu les grâces dont j'ai parlé, spécialement cet esprit de charité pour lequel j'aurais voulu sacrifier mille vies, si je

*Salve Regina*  
à la chapelle  
du dortoir.

les avais eues, pour le voir régner dans toutes les Communautés. Le tout étant passé, je restai jusqu'aux retraites sans en avoir de vue.

Retraite  
de 1687.  
La retraite  
est un  
purgatoire.

« Mais le second jour de ma retraite, étant devant le saint Sacrement, où je me préparais pour me confesser, la vue de mes péchés, par lesquels j'ai tant déshonoré mon Dieu, me jeta d'abord dans une si grande douleur et confusion, que je ne cessai de pleurer l'espace d'environ cinq ou six heures que j'eus le bonheur d'y demeurer. Et après cela, mon pur amour venant à se présenter devant moi, me dit : « Ma fille, veux-tu bien me sacrifier les larmes que tu as versées pour laver les pieds de ma bien-aimée, qui s'est souillée en poursuivant un étranger. — Mon Seigneur, lui répondis-je, je vous ai tout sacrifié, ne m'étant réservé ni intérêts ni prétentions en tout ce que je ferai, que ceux du bon plaisir de votre Cœur sacré. »

« Une seconde fois, m'étant trouvée réduite en même état, il me fit la même demande, me disant que c'était pour l'âme de sa bien-aimée qui était tombée dans le péché, et qui avait désir d'en sortir. Enfin pour la troisième fois, il me fit la même demande, me disant que sa bien-aimée était entrée dans un purgatoire pour se purifier et qu'il lui fallait donner ce secours, car elle avait dessein de s'unir à lui. Quelque temps après, il me demanda si je savais bien qui elle était? Et il me dit que c'était la Visitation, qui ne devait avoir qu'un cœur et une âme; que ce purgatoire était la solitude, ajoutant : « Ma fille, donne-leur ce dernier avertissement de ma part : que chacune rentre en soi-même pour faire profiter la grâce que je lui présente par le moyen de ma sainte Mère; car celles qui n'en profiteront pas, demeureront comme des arbres secs qui ne rapportent plus de fruits. Elles pourront encore recevoir quelques lumières de ma sainteté de justice, qui en éclairant le pécheur l'endurcit, lui fait voir le mauvais état où il est, sans lui don-

ner aucune grâce victorieuse pour l'en retirer, ce qui le jette dans le désespoir ou le rend insensible à son propre malheur. Voilà l'un des plus rigoureux châtimens de ma sainteté de justice dont elle punit le pécheur impénitent. »

[Dans le courant du mois de juillet de cette même année, notre chère Sœur Marguerite-Marie avait reçu de la mère Greyfié la lettre suivante :]

« Pourquoi, ma toute chère Sœur, vous prenez-vous à moi de mon silence? Je vous l'ai gardé comme aux autres. Mais ignorez-vous qu'en cela j'ai respecté l'obéissance en gardant à votre égard le silence qu'on avait imposé chez vous pour moi. Parlez à votre chère Mère, et quand elle trouvera bon que vous m'écriviez, faites-le librement, et je vous répondrai de même. Mon amitié pour vous est invariable; quoi qu'il arrive, ne me soupçonnez d'aucun changement. Pour ce qui vous regarde, je suis toujours plus ferme à croire que les voies de Dieu les plus sûres pour les âmes sont celles qui anéantissent, humilient et font souffrir beaucoup en l'intérieur et en l'extérieur. Il vous doit être indifférent quel moyen la Providence divine emploie pour cela. Quand vous entendrez une raillerie, un ravalement, un mépris, un désapprouvement contre vous, c'est le signe extérieur que Dieu vous donne du dessein qu'il a de vous perfectionner en l'humilité de cœur, profonde, vraie et sincère. Ne vous mettez pas en peine des répugnances de la nature, mais seulement soyez ferme à vouloir que, malgré ces résistances, le bon plaisir de Dieu règne en vous souverainement, et vous accable, s'il lui plaît, d'angoisses, d'amertumes, d'humiliations. C'est un bon Maître, puisqu'en un moment il peut guérir tous nos maux. Le temps viendra, mon pauvre enfant, que vous moissonnerez en joie; c'est ici celui de la douleur. Mais un peu de patience, et le Seigneur vous rendra, pour des moments de crucifixion, une éternité de jouissance bienheureuse. Voyez mes

Lettre  
de la mère  
Greyfié,  
17 juillet 1687.

misères devant le sacré Cœur de notre commun Maître, et le priez d'en avoir compassion, je vous rendrai la pareille en sa sainte présence.

« Vous m'avez très-fort obligée de m'avoir envoyé les litanies [du sacré Cœur de Jésus], elles sont très-belles : dites-moi si c'est le Révérend Père de La Colombière qui les a composées. J'ai bien pensé, lisant ce qui les précède, que vous auriez là de quoi vous abaisser au-dessous de l'abaissement<sup>1</sup>. Il vous est bon que cela soit ainsi. Quand tous les saints vous proclameraient sainte, vous n'en seriez pas meilleure devant Dieu, et quand toute la terre se moquerait de vous, si le Seigneur vous honore de sa sainte grâce, n'êtes-vous pas trop honorée? Je le crois assurément. D. S. D. »

Toute l'année 1688 se passa pour notre chère Sœur dans de grandes souffrances intérieures, ainsi qu'elle s'en explique à la mère de Saumaise dans les lignes suivantes :

« ..... Je vous demande encore, comme à ma bonne Mère, quelques secours particuliers pour notre pauvre sœur M. H.<sup>2</sup>,

Ses peines  
intérieures  
en 1688.

<sup>1</sup> Évidemment il s'agit ici des litanies composées en 1686 par sœur Jeanne-Madeleine Joly, du monastère de la Visitation de Dijon, dont il sera parlé au 2<sup>e</sup> volume. Ces litanies furent reproduites à Moulins en 1687 par les soins de la mère de Soudeilles, supérieure de la Visitation en cette ville. On crut devoir placer en tête de la nouvelle publication quelques éclaircissements sur l'origine de la dévotion au sacré Cœur. On y faisait mention de notre Bienheureuse ; de là ces paroles de la mère Greyflé, qui connaissait si bien l'humilité de sa chère fille.

<sup>2</sup> Sœur Marie-Hilaire de F<sup>\*\*\*</sup>, décédée le 6 janvier 1687, âgée de soixante-trois ans, professe de quarante-cinq. C'est la seule défunte depuis le mois de septembre 1686 ; d'ailleurs les initiales, fort bien marquées sur nos vieux manuscrits, ne permettent pas de s'y méprendre. Cette défunte avait donc un terrible purgatoire à faire, pour les raisons indiquées par cette lettre ; et puis elle fut sans doute une de celles qui, après avoir persécuté Marguerite-Marie, obtinrent miséricorde par son intercession.

Une lettre à la mère de Saumaise nous fait connaître une autre victime détenue dans le lieu des expiations, pour la délivrance de laquelle Marguerite-Marie offrait continuellement ses œuvres satisfaites : c'est sœur Jeanne-Françoise Del. de S., qui mourut le 26 novembre 1684, à l'âge de cinquante-huit ans, dont quarante-trois de profession.

(Voir au 2<sup>e</sup> volume, lettre xxix<sup>e</sup>.)



pour laquelle dès le commencement de l'année j'ai offert tout ce que je pourrais faire et souffrir. Elle ne m'a point donné de repos que je ne lui aie fait cette promesse de faire pénitence pour elle; me disant qu'elle souffrait beaucoup, particulièrement pour trois choses : la première, pour le trop de délicatesse et mollesse du corps; la deuxième, pour les rapports et manquements de charité; la troisième, pour certaines petites ambitions.

« Je vous demande pour elle quelque charité et le secret, vous avouant que je ne me souviens pas d'avoir encore passé une semblable année pour le regard de la souffrance; car il me semble que tout sert d'instrument à la divine justice pour me tourmenter. Rien ne fait plus souffrir que cette sainteté de justice. C'est un tourment toujours qui n'a point de remèdes que des croix, des humiliations, des peines de toutes parts, sous lesquelles je succomberais mille fois, si sa bonté ne me soutenait extraordinairement.

« Le sacré Cœur de Jésus donne souvent sa chétive victime aux âmes du purgatoire pour les aider à satisfaire à la divine justice; c'est dans ce temps que je souffre une peine, à peu près comme la leur, ne trouvant de repos ni jour ni nuit. »

Pour cette amante du Calvaire, c'était son exercice continuel d'aimer et de souffrir. Elle y était si accoutumée, que bien qu'elle ne fût pas pour l'ordinaire huit jours sans être malade, elle faisait comme si elle eût été en parfaite santé, portant le plus souvent ses maux à la suite des communautés, du matin au soir.

[Dès le commencement de sa vie religieuse, elle s'était dévouée aux âmes du purgatoire. Voici ce que rapporte à ce sujet l'une de ses Supérieures :]

« Sa charité bienfaisante, dit la mère Greyfié dans son Mémoire, la portait à beaucoup prier pour les âmes du purgatoire, desquelles aussi souvent Notre-Seigneur lui faisait connaître l'état de peines et les moyens de les aider à satis-

Sa charité  
pour les âmes  
du purgatoire.  
Mémoire  
de la mère  
Greyfié.

faire leurs dettes. A quoi elle se portait volontiers avec congé; et lorsqu'elle cédait en faveur de ces chères âmes souffrantes tout ce qu'elle pouvait faire et souffrir, pendant quelque temps ses peines intérieures, ses maux corporels et les exercices des petites contradictions extérieures ne manquaient pas de redoubler. J'ai appris d'elle-même que deux personnes religieuses pour qui elle priait après leur mort lui furent montrées dans ces prisons de la divine justice, où l'une souffrait des peines incomparablement plus grandes que celles de l'autre. La première se plaignait grandement d'elle-même, qui, par ses défauts contraires à la mutuelle charité et sainte amitié qui doivent régner dans les Communautés religieuses, s'était attirée, entre autre punition, celle de n'avoir point de part aux suffrages que la Communauté faisait et offrait à Dieu pour elles; ne recevant de soulagement dans ses effroyables peines que des seules prières des trois ou quatre personnes de la même Communauté pour lesquelles elle avait pendant sa vie moins d'estime et de penchant. Elle se lamentait encore pour sa trop grande facilité à prendre des dispenses de la règle et des exercices communs. Et en troisième lieu, elle déplorait les soins qu'elle avait pris pour se procurer ses soulagements et commodités corporelles, disant que sans la sainte Vierge elle aurait été perdue<sup>1</sup>.

« L'autre, qui souffrait moins, ne demandait aucun soulagement; de quoi notre sœur Marguerite-Marie s'étonnant, il lui fut dit que cela ne lui était pas permis, à cause qu'elle avait manqué de correspondre à l'attrait que Dieu lui avait donné d'aller à lui par la pure souffrance, dont il voulait lui faire mériter la couronne, et que contre ses vues elle avait cherché ses soulagements avec trop d'inquiétude.

« Un premier jour de l'an, notre sœur Marguerite-Marie priant pour trois âmes décédées dont deux étaient religieuses

<sup>1</sup> Ce passage regarde encore la même Sœur citée plus haut, Jeanne-Françoise Del. de S., morte en 1684.

et l'autre séculière, Notre-Seigneur les lui présenta toutes les trois, disant : « Laquelle veux-tu que je te délivre pour tes étrennes ? » Elle, s'abaissant profondément, pria Notre-Seigneur de faire lui-même ce choix selon qu'il serait plus à sa gloire et à son bon plaisir. Alors il délivra l'âme de la personne séculière, disant qu'il avait moins de peine à voir souffrir des personnes religieuses, à cause qu'il leur donne plus de moyens de mériter et d'expier leurs péchés pendant cette vie, par la fidèle observance de leurs règles.

« On avait recommandé aux prières de sœur Marguerite-Marie l'âme d'une Supérieure de notre ordre nouvellement décédée <sup>1</sup>. Au bout de quelque temps Notre-Seigneur l'assura que cette âme lui était fort chère, pour l'amour et la fidélité qu'elle avait eus à son divin service, dont il lui gardait une ample récompense dans le ciel, après qu'elle aurait achevé de se purifier dans le purgatoire, où il la lui fit voir recevant de grands soulagements dans ses peines, par l'application des suffrages et bonnes œuvres qui étaient tous les jours offerts pour elle.

La mère  
de Monthoux,  
supérieure  
d'Annecy.

« La nuit du Jeudi saint, priant pour elle devant le saint Sacrement, Notre-Seigneur la lui fit voir sous le pied du calice où il reposait, et où cette âme achevait son purgatoire, recevant participation de l'agonie de Notre-Seigneur au jardin des Olives.

« Le jour de Pâques elle la vit dans un état de félicité, aimant et désirant la possession et vue de Dieu; et le dimanche du Bon Pasteur, elle la vit comme se perdant et abîmant dans la gloire, en proférant ces paroles : « L'amour triomphe, l'amour jouit, l'amour en Dieu se réjouit <sup>2</sup>. »

« Priant pour deux personnes qui avaient été en considération dans le monde, l'une lui fut montrée comme con-

<sup>1</sup> La mère Philiberte-Emmanuel de Monthoux, supérieure à Annecy, morte le 5 février 1683. Sa mémoire est en vénération dans l'Institut.

<sup>2</sup> En 1683, le dimanche du Bon Pasteur se trouvait le 2 mai.

damnée pour de longues années aux peines du purgatoire, toutes les prières et suffrages qui étaient offerts à Dieu pour son repos étant appliqués par la divine justice aux âmes de quelques familles de ses sujets, qui avaient été ruinées par son défaut de charité et d'équité à leur égard ; et comme il ne leur était rien resté pour faire prier Dieu pour elles après leur mort, le Seigneur y suppléait comme je viens de dire.

« L'autre personne était en purgatoire pour autant de jours qu'elle avait vécu d'années sur la terre. Et Notre-Seigneur fit connaître à notre chère Sœur, qu'entre toutes les bonnes œuvres que cette personne avait faites, il avait eu un très-particulier égard à lui rendre son jugement doux et favorable, à cause de certaines occasions d'humiliations qu'elle avait eues dans le monde, et qu'elle avait souffertes par un esprit chrétien, non-seulement sans se plaindre, mais même sans en parler.

« Étant une fois devant le saint Sacrement, tout à coup il se présenta à elle une personne tout en feu, dont les ardeurs la pénétrèrent si fort, qu'il lui sembla brûler avec elle. L'état pitoyable où elle vit ce défunt en purgatoire lui fit verser une grande abondance de larmes. Il lui dit : « Je suis ce religieux bénédictin de la congrégation de Cluny. » Il avait été peu auparavant Prieur du couvent de Paray ; elle s'y était confessée, et il lui avait ordonné de faire la sainte communion, en faveur de laquelle Dieu lui avait permis de s'adresser à elle pour trouver du soulagement dans ses peines, lui demandant que, l'espace de trois mois, tout ce qu'elle ferait ou souffrirait lui fût appliqué ; ce qu'elle lui promit après qu'elle eut permission. Il lui dit que la première cause de ses grandes souffrances était qu'il avait préféré son propre intérêt à la gloire de Dieu, par trop d'attache à sa réputation ; la seconde, le manque de charité envers ses frères ; et la troisième, le trop d'attache naturelle qu'il avait eue pour les créatures et les témoignages qu'il leur en avait donnés dans les entretiens spirituels, ce qui déplait beaucoup à Dieu. »

« Il serait difficile de dire tout ce que cette chère Sœur eut à souffrir l'espace des trois mois qu'il ne la quittait pas ; et du côté où il était elle se sentait tout en feu , avec de si vives douleurs, qu'elle en pleurait presque toujours. Sa Supérieure, touchée de compassion, lui ordonnait des pénitences et disciplines, car les peines et souffrances qu'on lui accordait la soulageaient beaucoup. Les tourments que la sainteté d'amour imprimait en elle, comme un échantillon de ceux que ces pauvres âmes endurent, étaient insupportables.

« Au bout de trois mois, ce religieux lui parut tout éclatant de gloire ; il allait jouir du bonheur éternel. Il la remercia en l'assurant qu'il la protégerait devant Dieu. »

« Pendant que notre chère Sœur était Directrice, une de ses novices perdit son père. On le recommanda aux prières de la Communauté, et la charité de la bonne Maîtresse l'intéressa à prier plus particulièrement pour ce défunt. La novice le lui recommanda encore de nouveau quelques jours après. « Ma fille, lui dit-elle, tenez-vous en repos, il est en état de vous faire part de ses prières, sans avoir besoin des nôtres. » Elle ajouta : « Demandez à madame votre mère quelle est l'action généreuse que fit son mari avant sa mort : cette action lui a rendu le jugement de Dieu favorable.

« Cette action était encore ignorée de la novice et de tout le monde, son père étant mort assez loin de Paray. La novice ne vit sa mère qu'à sa profession ; elle lui demanda alors quel était cet acte de générosité chrétienne. Elle apprit que lorsqu'on donna le saint viatique à son père, un boucher de la ville se joignit à ceux qui accompagnaient le saint Sacrement, et se mit dans un coin de la chambre. Le malade l'ayant aperçu, il l'appela par son nom, lui dit de s'approcher, et lui serrant la main avec amitié, il lui demanda pardon avec une humilité peu commune dans les gens de condition, pour quelques paroles dures qu'il lui avait dites quelque temps auparavant ; et il voulut que tout le monde

fût témoin de la satisfaction qu'il en faisait. Sœur Marguerite avait appris de Dieu seul ce qui s'était passé alors, et la novice connut par cette circonstance la vérité de ce qui avait été révélé à sa Maîtresse touchant l'heureux état de son père <sup>1</sup>. »

Ce qui suit est raconté par notre vénérable Sœur elle-même :

« Une fois, dit-elle, ayant vu en songe une religieuse, décédée depuis longtemps, elle me dit qu'elle souffrait beaucoup en purgatoire, mais que Dieu venait de lui faire souffrir une peine incomparable, qui était la vue d'une de ses parentes, précipitée dans l'enfer. Je m'éveillai sur ces paroles avec de si grandes peines, qu'il me semblait qu'elle m'avait imprimé les siennes, sentant mon corps si brisé que je ne me remuais qu'avec peine. Mais comme on ne doit pas croire aux songes, je n'y faisais pas grande réflexion; mais elle m'y en fit bien faire malgré moi, car elle me pressait si fort qu'elle ne me donnait point de repos, me disant incessamment : « Priez Dieu pour moi; offrez-lui vos souffrances unies à celles de Jésus-Christ pour soulager les miennes! Donnez-moi tout ce que vous ferez jusqu'au premier vendredi de mai, que vous communierez pour moi. » Ce que je fis avec le congé de ma Supérieure. Mais ma peine s'augmenta si fort, qu'elle m'accablait sans pouvoir trouver de soulagement ni de repos; car l'obéissance m'ayant fait retirer pour en prendre, je ne fus pas sitôt au lit qu'il me semblait l'avoir proche de moi, me disant ces paroles : « Te voilà dans ton lit, bien à ton aise : regarde-moi couchée dans un lit de flammes, où je souffre des maux intolérables. » Et me faisant voir cet horrible lit, qui me fait frémir toutes les fois que j'y pense, dont le dessous était des pointes aiguës qui étaient tout en feu et lui entraient dans la chair, elle me disait que c'était à cause de sa paresse et négligence à l'observance de ses règles,

<sup>1</sup> Nous avons constaté par nos Mémoires que cette novice est sœur Péronne-Rosalie de Farges.

et de ses infidélités à Dieu. « On me déchire le cœur avec des peignes de fer tout ardents, ce qui est ma plus cruelle douleur pour les pensées de murmure et de désapprobement dans lesquelles je me suis entretenue contre mes Supérieures. Ma langue est mangée de vermine pour punir mes paroles contre la charité; et pour mon peu de silence, voilà ma bouche tout ulcérée. Ah! que je voudrais bien que toutes les âmes consacrées à Dieu me pussent voir dans cet horrible tourment! Si je leur pouvais faire sentir la grandeur de mes peines, et celles qui sont préparées à celles qui vivent négligemment dans leur vocation, sans doute qu'elles y marcheraient avec une autre ardeur dans l'exacte observance. Elles se garderaient bien de tomber dans les défauts qui me font tant souffrir. » Tout cela me faisait fondre en larmes. On me voulait donner quelques remèdes, elle me dit : « L'on pense bien à te soulager dans tes maux, mais personne ne pense à alléger les miens. Hélas! un jour d'exactitude au silence de toute la Communauté, guérirait ma bouche ulcérée. Un autre passé dans la pratique de la charité, sans faire aucune faute contre icelle, guérirait ma langue. Un troisième passé sans faire aucun murmure ni désapprobement contre la Supérieure, guérirait mon cœur déchiré. » Après avoir fait la communion qu'elle m'avait demandée, elle me dit que ses horribles tourments étaient bien diminués; car on lui avait dit une messe en l'honneur de la Passion, mais qu'elle était encore pour longtemps en purgatoire, où elle souffrait les peines qui sont dues aux âmes qui ont été tièdes au service de Dieu. Je me trouvai affranchie de mes peines, qui, m'avait-elle dit, ne diminueraient point qu'elle ne fût soulagée <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> A ces preuves si frappantes des connaissances surnaturelles de notre Sœur nous ajouterons encore le passage suivant, tiré du procès de 1715.

Sœur Marie-Rosalie de Lyonne assure que la servante de Dieu, Marguerite-Marie Alacoque, avait un grand respect et une grande confiance aux saints anges, qu'elle priaït continuellement, et exhortait les autres d'en faire autant pour les âmes du purgatoire, à l'intention desquelles

Déposition  
de sœur  
Marie-Rosalie  
de Lyonne.

[Au milieu des peines de tout genre auxquelles notre chère Sœur s'était dévouée, pendant cette année 1688, son divin Maître daigna lui ménager une grande consolation le jour de la fête de la Visitation (2 juillet).] Voici ce qu'elle raconte à ce sujet :

Grâce reçue  
le jour  
de la Visitation,  
1688.

« Ayant eu le bonheur de passer tout le jour de la Visitation devant le très-saint Sacrement, mon Souverain daigna gratifier sa chétive esclave de plusieurs grâces particulières de son Cœur amoureux, lequel me retirant toute au dedans de lui-même, me fit goûter ce que je ne puis exprimer. Il me fut, ce me semble, représenté un lieu fort éminent, spacieux et admirable en sa beauté, au centre duquel il y avait un trône de flammes dans lequel était l'aimable Cœur de Jésus avec sa plaie, laquelle jetait des rayons si ardents et lumineux, que tout ce lieu en était éclairé et échauffé. La très-sainte Vierge était d'un côté, notre Père saint François de Sales de l'autre, avec le saint père de La Colombière, et les filles de la Visitation paraissaient dans ce lieu, leurs bons anges à leurs côtés, qui tenaient chacun un cœur en main. La sainte Vierge nous invitait par ces paroles maternelles : « Venez, mes filles bien-aimées ; approchez-vous, car je vous veux rendre dépositaires de ce précieux trésor que le divin soleil de Justice a formé dans la terre vierge de mon cœur, où il a été caché neuf mois, après lesquels il s'est manifesté aux hommes, qui, n'en connaissant pas le prix, l'ont méprisé parce qu'ils l'ont vu mêlé et recouvert de leur terre, dans laquelle le Père éternel avait jeté toute l'ordure et corruption de leurs péchés, lesquels il a fait purifier pendant trente-

elle demandait et faisait de rudes pénitences. Plusieurs personnes du dehors venaient s'informer d'elle, de l'état de leurs parents nouvellement décédés, à qui elle répondait : « Est-ce que je sais ce qui se passe en purgatoire ? » Cependant, quelque temps après, elle disait aux uns : « Dieu a fait une grande grâce à un tel, il l'a mis dans son paradis ; et il n'a été qu'un tel temps dans le purgatoire. » Elle exhortait les autres à continuer leurs prières, leur disant que leurs défunts n'y seraient plus que quelque temps.



trois ans dans les ardeurs du feu de sa charité; mais voyant que les hommes, bien loin de s'enrichir et de se prévaloir d'un si précieux trésor, selon les fins pour lesquelles il leur avait été donné, tâchaient, au contraire, de le réduire à néant et l'exterminer s'ils avaient pu de dessus la terre, le Père éternel, par un excès de miséricorde, a fait servir leur malice pour leur rendre encore plus utile cet or précieux, lequel, par les coups qu'ils lui ont donnés en sa Passion, en a fait une monnaie inappréciable, marquée au coin de sa divinité, afin qu'ils en puissent payer leurs dettes et négocier la grande affaire de leur salut éternel. »

« Cette Reine de bonté continuant de parler aux filles de la Visitation, leur dit en leur montrant ce divin Cœur : « Voilà ce divin Trésor qui vous est particulièrement manifesté par le tendre amour que mon Fils a pour votre Institut, qu'il regarde et aime comme son cher Benjamin; et pour cela le veut avantager de cette possession par-dessus les autres. Et il faut que non-seulement celles qui le composent s'enrichissent de ce Trésor inépuisable, mais encore qu'elles distribuent cette précieuse monnaie de tout leur pouvoir, avec abondance, en tâchant d'en enrichir tout le monde, sans craindre qu'il défaille; car plus elles y prendront, plus il y aura à prendre. »

« Et puis se tournant vers le bon père de La Colombière, cette Mère de bonté lui dit : « Et vous, fidèle serviteur de mon divin Fils, vous avez grande part à ce précieux Trésor; car, s'il est donné aux filles de la Visitation de le faire connaître, aimer et le distribuer aux autres, il est réservé aux Pères de la Compagnie d'en faire voir et connaître l'utilité et la valeur, afin qu'on en profite en le recevant avec le respect et la reconnaissance dus à un si grand bienfait. Et à mesure qu'ils lui feront ce plaisir, ce divin Cœur, source féconde de bénédictions et de grâces, les versera si abondamment sur les fonctions de leur ministère, qu'ils produiront des fruits au delà de leurs travaux et de leurs espé-

rances, et même pour le salut et la perfection de chacun d'eux en particulier. »

Ensuite notre saint Fondateur parlant à ses filles : « O fille de bonne odeur, venez puiser dans la source de bénédiction les eaux de salut, dont il s'est déjà fait un petit écoulement dans vos âmes par le ruisseau de vos constitutions, qui en est sorti. C'est dans ce divin Cœur que vous trouverez un moyen facile de vous acquitter parfaitement de ce qui vous est enjoint dans ce premier article de votre Directoire, qui contient en substance toute la perfection de votre Institut : — Que toute leur vie et exercices soient pour s'unir avec Dieu. — Il faut pour cela que ce Cœur soit la vie qui vous anime, son amour notre exercice continuel, qui seul peut nous unir à Dieu, pour aider par prières et bons exemples la sainte Église, et le salut du prochain. Et pour cela, nous prierons dans le Cœur et par le Cœur de Jésus, qui se veut rendre tout de nouveau le Médiateur entre Dieu et les hommes. Nos bons exemples seront de vivre conformément aux saintes maximes et vertus de ce divin Cœur, et nous aiderons au salut du prochain en leur distribuant cette sainte dévotion. Nous tâcherons de répandre la bonne odeur du sacré Cœur de Jésus-Christ dans celui des fidèles, afin que nous soyons la joie et la couronne de cet aimable Cœur. »

Ensuite les bons anges s'approchèrent pour présenter à ce divin Cœur ceux qu'ils tenaient, dont les uns ayant touché cette plaie sacrée devenaient beaux, aimables et luisants comme des étoiles; d'autres devenaient tout noirs et horribles; mais il y en eut plusieurs dont les noms demeurèrent écrits en lettres d'or dans le sacré Cœur, dans lequel quelques-uns de ceux dont je parle s'écoulèrent et abîmèrent avec avidité et plaisir de part et d'autre, en disant : « C'est dans cet abîme d'amour où est notre demeure et repos pour toujours. » Et c'étaient les cœurs de ceux qui ont le plus travaillé à faire connaître et aimer celui de notre divin Maître.

[C'est dans cette vue de la glorification du Cœur de Jésus que notre Monastère eut la pensée de célébrer avec un éclat inaccoutumé la bénédiction de la chapelle qui venait de s'achever en son honneur dans notre jardin (7 septembre 1688). Messieurs les sociétaires<sup>1</sup> de cette ville et messieurs les curés des paroisses voisines se rendirent tous à l'église paroissiale et vinrent ensuite processionnellement dans notre enclos, suivis d'un grand nombre de personnes qu'on ne put empêcher d'entrer. Il était une heure après midi, et les cérémonies et prières durèrent deux heures.

Bénédition  
de la chapelle  
du Sacré-Cœur  
dans l'enclos.

Pendant ce temps et longtemps après, notre bienheureuse Sœur demeura dans la chapelle, tellement ravie et abîmée en Dieu, que de toutes les personnes qui désiraient ardemment lui parler, aucune n'osa se donner cette pieuse satisfaction. Durant ces trois heures on l'observa soigneusement pour voir si elle ne changerait pas de position, mais on la remarqua toujours immobile comme une statue.

Que se passa-t-il alors dans l'intérieur de cette amie de Jésus? C'est un secret qu'elle n'a point trahi; mais en voyant le triomphe du Cœur sacré, son âme s'écria, sans doute, comme autrefois le vieillard Siméon : « Maintenant je mourrai contente, puisque le Cœur de mon Sauveur commence d'être connu!.... » Si elle écrivait ces paroles à la mère Greyfié, après le 21 juin 1686, combien plus elle dut les répéter le 7 septembre 1688, au moment où le premier sanctuaire était dédié au culte du sacré Cœur<sup>2</sup>!

Quant au tableau qui devait orner l'autel et rappeler l'amour immense du Cœur de Jésus, il se trouvait placé au moment

<sup>1</sup> On appelait ainsi une société de prêtres, tous nés à Paray, et attachés à l'église paroissiale, qui disposait des dotations faites en leur faveur par les habitants. Cette société avait été fondée en 1651. Le nombre de ses membres s'est élevé jusqu'à vingt-cinq.

<sup>2</sup> Ce petit monument existe encore aujourd'hui, et le 22 juin 1865, notre Bienheureuse, portée en triomphe, s'y arrêta quelques instants, à notre grande satisfaction.

de la bénédiction. Exécuté à Dijon d'après la miniature de la mère Greyfié et sous la surveillance de la mère de Saumaise, il ne pouvait manquer de plaire à leur bienheureuse fille. Aussi en le voyant laissa-t-elle échapper un cri d'admiration, qu'elle traduisit ainsi dans une lettre à la mère de Saumaise :

« Je ne peux vous exprimer le doux transport de joie que ressentit mon cœur à la vue de notre tableau. Je ne me lassais jamais de le regarder, tant je le trouve beau, et je vous donnais mille bénédictions <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Ce tableau, dont la révolution nous a dépossédées, se conserve actuellement dans l'église paroissiale de Semur, en Brionnais. Nous en avons fait faire une fidèle copie, qui orne encore la même chapelle. Pour la miniature envoyée par la mère Greyfié, et comblée de tant d'honneurs le 21 juin 1686, nous avons complètement perdu ses traces depuis la révolution. Il n'en est pas de même de la première image exposée au noviciat le jour de sainte Marguerite en 1685; elle est conservée chez nos sœurs de Turin depuis 1738, qu'elle leur fut donnée par notre Communauté. Voici la copie d'une pièce authentique qui accompagnait la précieuse image :

De notre monastère de Paray, ce deux octobre 1738.

Nous certifions que l'image du sacré Cœur de Jésus que j'ai l'honneur de vous envoyer est véritablement celle que nous mîmes le jour de sainte Marguerite, fête de notre digne Maîtresse, sœur Marguerite-Marie Alacoque, et que nous plaçâmes sur l'autel du noviciat, ainsi qu'il est marqué, et que vous l'avez vu dans la vie de cette sainte fille. Elle l'a gardée cinq ans, qu'elle vécut encore après l'érection de cette dévotion. Lorsqu'elle mourut, notre très-honorée sœur de Farges, une de ses novices, s'en saisit, et l'a gardée jusqu'à sa mort, qui arriva l'année 1733, la deuxième de ma supériorité, qu'une de nos Sœurs vint me demander de la garder, celle-ci étant décédée l'année dernière (sœur Madeleine-Victoire de Vichy-Chamron; c'est la seule qui soit décédée en 1737), et la lui ayant trouvée, nous avons avec plaisir satisfait le désir que vous m'aviez témoigné d'avoir cette image. Nous sommes encore deux de ses novices qui vous le certifions, avec une de ses amies, qui était de nos dévotions. Ce sont les trois qui restent en vie de ce temps-là; il y a cinquante-trois ans que nous commençâmes cette insigne dévotion dans notre Noviciat. En foi de quoi nous avons signé avec notre très-honorée mère Supérieure.

Sœur Marie-Hélène Coing, supérieure.

Sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines.

Sœur Péronne-Marguerite Verchère.

Sœur Marie-Lazare Du-son. (Du rang des sœurs domestiques.)

Cette dernière fut l'une des plus ferventes disciples du sacré Cœur, dès les commencements; voir sa biographie note R.

Un si grand événement dans la vie de notre chère sœur Marguerite-Marie ne lui permettait pas de s'en tenir à la lettre que nous venons de citer. Son cœur avait besoin de s'épancher aussi dans celui de la mère Greyfié, dont la réponse est digne de ces âmes que sœur Marguerite-Marie voyait tout à l'heure s'abîmer dans le Cœur de Jésus.]

« Grand merci, mon cher enfant, lui écrivait-elle, de votre petit office du sacré Cœur, et du soin que vous avez eu de penser à moi le jour de la consécration de votre bel oratoire. Continuez-moi cette charité, ma chère amie. De mon côté, je prie aussi le Cœur adorable de notre divin Sauveur de se rendre toujours maître absolu du vôtre, et de vous augmenter tous les jours la joie de le voir aimer et servir, en augmentant la sainte ferveur et le nombre de ses dévots.

« Je me suis avisée depuis peu d'inspirer ici, à nos Sœurs, par manière d'entreprise dévote, que quand elles entendront sonner l'horloge elles se souviennent de bénir l'heure et le moment fortuné auquel cet adorable Cœur fut formé par l'opération du Saint-Esprit dans le sein très-pur de notre Reine, la divine Marie, ajoutant quelques paroles d'action de grâces à cet adorable Cœur de son infinie charité pour nous<sup>1</sup>. Nous espérons tout de sa céleste faveur; je crois que celle de la croix ne vous manquera pas, jusqu'à ce qu'elle vous ait portée et posée dans le Cœur du Sauveur pour toute la sainte éternité. Ainsi, mon enfant, demeurez en paix. Vous êtes bien; et moi, je demeure toujours toute vôtre de bon cœur. D. S. B. »

[On conçoit combien le nouveau sanctuaire devait être

<sup>1</sup> Cette pieuse coutume avait été insinuée à la mère Greyfié par sa chère fille Marguerite-Marie; et nous avons vu qu'elle la recommandait beaucoup à ses novices.

N'y trouvons-nous pas aussi la première idée du culte perpétuel du sacré Cœur de Jésus, qui s'organisa un peu plus tard chez nous et ailleurs, sous le titre de confrérie de l'Adoration perpétuelle, et qui s'est si heureusement développée de nos jours sous le nom de Garde-d'honneur?

Anniversaire  
de la mort  
du père  
de  
La Colombière.

précieux à notre chère Sœur. Plus d'une fois il fut le lieu de communications intimes du divin Maître. Elle nous l'apprend elle-même dans ce fragment d'une lettre qu'elle écrivait le 29 février 1689 à la mère de Saumaise : « J'espère que le divin Cœur se rendra une source abondante et inépuisable de miséricorde et de grâces, ainsi qu'il me semble l'avoir promis à notre bon père de La Colombière, le jour de sa fête, je veux dire le jour de sa mort (15 février), que je fus célébrer à notre chapelle<sup>1</sup>, depuis les dix heures du matin jusqu'à environ quatre heures du soir, par un grand privilège de l'obéissance, parce que l'on me voyait accablée de souffrances qui ne m'ont pas cessé depuis près de six semaines.

C'était aussi une grande consolation pour notre chère Sœur, de voir depuis lors la Communauté venir processionnellement les premiers vendredis de chaque mois à ce pieux sanctuaire en chantant les litanies du sacré Cœur, et y renouveler son amende honorable et sa consécration.

[Dix-huit jours avant l'anniversaire du 15 février que vient de rappeler notre vénérée Sœur, elle avait été gratifiée d'une nouvelle apparition de notre saint Fondateur. C'était le jour de sa fête, et l'on a déjà vu qu'elle ne se passait pas sans quelques grâces particulières.] Écoutons-la nous dire celle de cette année (1689).

Autre grâce  
le jour  
de la fête  
de  
saint François  
de Sales,  
1689.

« Me trouvant, dit-elle, devant le saint Sacrement, il me semblait que ce Bienheureux, accompagné de notre digne mère de Chantal, me dit distinctement : « Dieu m'ayant commandé de visiter tous les Monastères de l'Institut, il me promet que toutes celles que je reconnaîtrai pour mes vraies filles seraient reçues de lui pour ses épouses.

<sup>1</sup> La chapelle du Sacré-Cœur, dans l'enclos. Quand nous n'aurions pas d'autres preuves écrites, ce texte suffirait à le démontrer. Les paroles qui le terminent font voir que la Bienheureuse ne pouvait suivre alors les exercices communs du chœur.

« Pour accomplir ce commandement, je n'ai rien fait que de visiter les cœurs des Supérieures, dans lesquels tous ceux des filles de la Visitation doivent être renfermés. Soient-elles bonnes ou mauvaises, elles représentent la personne de Jésus-Christ. Toutes celles qui seront séparées d'elles, le seront pareillement de lui. Il y a une Communauté qui m'a donné bien de la joie, n'y en trouvant que trois, dans une autre cinq, lesquelles n'ont pas été mises au nombre de mes filles. Mais il y en a une qui me cause bien de la douleur, y en ayant le tiers qui n'ont point été reconnues de moi. » La digne mère de Chantal dit fort distinctement que tout cela ne venait que du manquement de simplicité de laquelle on était déchu, et que les murs qui quittaient leurs fondements seraient bientôt renversés. « Je sentais tant de douleur de voir une fille de la Visitation manquer de simplicité lorsque j'étais parmi elles, que j'aurais souffert avec moins de déplaisir qu'elle m'eût donné d'un couteau dans le cœur. Que chaque Supérieure fasse son possible pour rétablir cette chère vertu et l'humilité. Et s'il n'y a bientôt de l'amendement, Dieu les visitera sévèrement. » Priant notre sainte Fondatrice de me faire connaître les plus particuliers manquements : « C'est, dit-elle, que l'on dit ses fautes avec déguisement, ce qui fait que les autres sont accusées injustement. L'on se justifie en accusant les autres, et, en un mot, on cherche sa propre gloire et non celle de Dieu. Celles qui en usent ainsi se rendent la risée du démon, qui, après les avoir remplies du vent de la propre estime d'elles-mêmes, les regarde comme un vaisseau vide qui n'est plus propre qu'à lui servir de jouet. La curiosité fait encore beaucoup de mal, puisque celles qui s'informent curieusement des défauts des autres, tombent dans l'aveuglement de Dieu et d'elles-mêmes. Cette digne Mère finit par ces mots : « Les vraies filles de la Visitation ne se doivent réjouir qu'en la Croix et ne se glorifier que

des humiliations, puisqu'elles ne doivent triompher que par la Croix. Que l'on retranche toute prétention de faire plus ou moins que ce que les règles marquent. Le plus efficace moyen que nous ayons de nous relever de nos chutes, est le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et notre saint Fondateur l'a obtenu à notre Institut pour l'empêcher de succomber sous les artifices d'un esprit étranger, plein d'orgueil et d'ambition, qui ne cherche qu'à ruiner l'esprit d'humilité et de simplicité, qui est le fondement de l'édifice que Satan ne cherche qu'à renverser, ce qu'il ne pourra faire, notre Institut ayant ce sacré Cœur pour défenseur et pour soutien. »

[Toute pénétrée de cette céleste vision, notre bienheureuse Sœur écrivait à la mère de Saumaise, le 23 février 1689 :]

« Il me semble que notre saint Fondateur, ce vrai ami du Cœur de Dieu, a été le principal moteur de ce don salutaire pour l'obtenir en faveur de notre Institut, parce que Satan voulait vomir sa rage pour en détruire l'esprit, et par ce moyen le renverser. Mais j'espère qu'il n'en viendra pas à bout, si nous voulons, selon les intentions de notre saint Père, nous servir des moyens qu'il nous présente pour nous remettre, malgré Satan, dans la première vigueur de l'esprit de notre sainte vocation, vivant selon les maximes du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ah! que de grâces il s'est proposé de répandre sur ce cher Institut, et en particulier dans les maisons qui lui procureront plus d'honneur et de gloire, pourvu que nous soyons fidèles à ôter ce qu'il nous fera connaître lui empêcher la complaisance qu'il veut prendre à répandre la suave onction de son amour sur le général et le particulier de ses chères Communautés. »

[Peu de temps après, Notre-Seigneur montrait encore à sa servante les puissants effets de l'aimable dévotion à son sacré Cœur, et la consolante extension qui s'en ferait dans tout le monde :]



« Il m'a fait voir, dit-elle, la dévotion à son divin Cœur comme un bel arbre qu'il avait destiné de toute éternité pour prendre son germe et ses racines au milieu de notre Institut, pour étendre ensuite ses branches dans les maisons qui le composent, afin que chacune en pût cueillir les fruits à son gré et selon son goût, quoique avec inégale abondance, qui sera mesurée au travail, de même que le profit à la bonne disposition de celles qui s'en nourriront.

La dévotion  
au sacré Cœur  
est comme  
un bel arbre,  
1689.

« Mais ce sont des fruits de vie et de salut éternel, qui nous doivent renouveler dans l'esprit primitif de notre sainte vocation. Il me semble que jamais la gloire accidentelle de notre saint Père et Fondateur ne s'est tant augmentée comme elle fait par ce moyen. Mais ce divin Cœur veut que les filles de la Visitation distribuent les fruits de cet arbre sacré avec abondance à tous ceux qui désireront d'en manger, sans crainte qu'ils leur manquent; parce qu'il prétend, comme il l'a fait entendre à son indigne esclave, de redonner par ce moyen la vie à plusieurs en les retirant du chemin de la perdition, en ruinant l'empire de Satan dans les âmes pour y établir celui de son amour, qui n'en laissera périr aucune de celles qui lui seront consacrées pour lui rendre tous leurs hommages et amour d'une sincère et franche volonté, et lui en procurer selon toute l'étendue de leur pouvoir. Mais il ne veut pas s'en arrêter là. Il a encore de plus grands desseins qui ne peuvent être exécutés que par sa toute-puissance, qui peut tout ce qu'elle veut. »

« Notre bon père de La Colombière, continue notre chère Sœur, a obtenu que la très-sainte Compagnie de Jésus sera gratifiée, après notre cher Institut, de toutes les grâces et privilèges particuliers de la dévotion du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, leur promettant qu'il répandra abondamment et avec profusion ses saintes bénédictions sur les travaux du saint exercice de charité sur les âmes desquelles ils s'occupent. Et ce divin Cœur me semble avoir un

Mission spéciale  
réservée  
à la Compagnie  
de Jésus.

si ardent désir d'être connu, aimé et adoré particulièrement de ces bons Pères, qu'il leur promet, si je ne me trompe, de répandre tellement l'onction de son ardente charité sur leurs paroles, avec des grâces si fortes et si puissantes, qu'ils seront comme des glaives à deux tranchants qui pénétreront les cœurs les plus endurcis des plus obstinés pécheurs pour en faire sortir la source de pénitence qui purifie et sanctifie les âmes. Mais il faut pour cela qu'ils tâchent de puiser toutes leurs lumières dans la source inépuisable de toute la science et charité des saints. »

[Notre chère Sœur ne pouvait tarder de faire part au Révérend Père Rolin des consolantes promesses du Cœur adorable pour la Compagnie de Jésus; aussi lui écrivait-elle quelque temps après cette lettre remarquable :]

Lettre  
au père Rolin  
sur la dévotion  
au sacré Cœur,  
1689.

« Que ne puis-je raconter à tout le monde ce que je sais de cette aimable dévotion! Mon Père, je vous en conjure, n'oubliez rien pour l'inspirer à tout le monde. Jésus-Christ m'a fait connaître, de manière à n'en pouvoir douter, que c'était par le moyen des Pères de la Compagnie de Jésus qu'il voulait établir partout cette dévotion, et par elle se faire un nombre infini de serviteurs fidèles, de parfaits amis et d'enfants reconnaissants.

Avantages  
de la dévotion  
au sacré Cœur.

« Je ne sache pas qu'il y ait nul exercice de dévotion dans la vie spirituelle qui soit plus propre pour élever en peu de temps une âme à la plus haute sainteté, et pour lui faire goûter les véritables douceurs qu'on trouve au service de Dieu. Oui, je le dis avec assurance, si l'on savait combien Jésus-Christ a pour agréable cette dévotion, il n'est pas un chrétien, pour peu d'amour qu'il eût pour cet aimable Sauveur, qui ne la pratiquât d'abord.

« Faites en sorte que les personnes religieuses l'embrassent, car elles en retireront tant de secours, qu'il ne faudrait point d'autre moyen pour rétablir la première ferveur et la plus exacte régularité dans les Communautés les moins

bien réglées, et pour porter au comble de la sainteté celles qui vivent dans la plus exacte régularité.

« Mon divin Sauveur m'a fait entendre que ceux qui travaillent au salut des âmes auront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis, et travailleront avec un succès merveilleux s'ils sont pénétrés eux-mêmes d'une tendre dévotion au divin Cœur.

« Pour les personnes séculières, elles trouveront par ce moyen tous les secours nécessaires à leur état, c'est-à-dire la paix dans leur famille, le soulagement dans leurs travaux et les bénédictions du Ciel dans toutes leurs entreprises. C'est proprement dans ce Cœur adorable qu'elles trouveront un lieu de refuge pendant leur vie, mais principalement à l'heure de la mort. Ah! qu'il est doux de mourir après avoir eu une constante dévotion au sacré Cœur de Celui qui nous doit juger!

« Enfin, il est visible qu'il n'est personne au monde qui ne ressente toutes sortes de secours du Ciel, s'il avait pour Jésus-Christ un amour parfaitement reconnaissant, tel qu'est celui qu'on lui témoigne par la dévotion à son sacré Cœur. »

[ Dans le courant de cette même année 1689, notre chère sœur Marguerite-Marie écrivant à la mère de Saumaise, s'exprimait ainsi : ]

« Notre-Seigneur m'a découvert des trésors d'amour et de grâces pour les personnes qui se consacreront et se sacrifieront toutes à lui rendre et procurer l'honneur, l'amour et la gloire qui seront en leur pouvoir, mais des trésors si grands, qu'il m'est impossible de m'en exprimer. Cet aimable Cœur a un désir infini d'être connu et aimé de ses créatures, dans lesquelles il veut établir son empire comme la source de tout bien, afin de pourvoir à tous leurs besoins. C'est pour cela qu'il veut qu'on s'adresse à lui avec une grande confiance, et il me semble qu'il n'y a pas de moyen plus efficace d'obtenir ce qu'on lui demande, que de le faire par l'entre-

Lettre  
à la mère  
de Saumaise  
sur  
le même sujet.

mise du très-saint sacrifice de la messe un vendredi, en faisant dire trois ou cinq messes, en l'honneur des cinq plaies. Plusieurs personnes ont été guéries par ce moyen. On fait prendre au malade cinq billets où on écrit : « Le sacré Cœur de Jésus vous guérisse; » et de l'autre côté : « Louée soit la très-pure et Immaculée Conception de la sainte Vierge <sup>1</sup>. »

« Une autre fois, continue cette chère Sœur, il me semble qu'il me fut dit après la sainte communion : « Je te promets, dans l'excès de la miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis, neuf mois de suite, la grâce de la pénitence finale, qu'ils ne mourront point dans ma disgrâce, ni sans recevoir leurs sacrements, et qu'il se rendra leur asile assuré à cette heure dernière. »

[La famille de notre Sœur lui procurait une bien vive consolation, en embrassant avec un généreux empressement la dévotion du sacré Cœur.

Cette douce joie, elle l'épanchait avec simplicité dans le cœur de sa bonne mère Marie-Françoise de Saumaise, lorsqu'elle lui disait en août 1689 :]

Fondation  
faite  
par la famille  
Alacoque.

« Oui, ma très-chère Mère, c'est mon frère le séculier qui fait faire la chapelle dont je vous ai parlé, au Bois-Sainte-Marie, et il a commandé un tableau comme le nôtre de céans pour l'y mettre. Et mon frère le prêtre y fonde une messe à perpétuité tous les vendredis de l'année, et chantée solennellement tous les premiers vendredis de chaque mois. Je vous dis cela afin que vous bénissiez le sacré Cœur qui le leur a inspiré; car je ne leur en ai point parlé, quelque envie que j'en eusse, aimant beaucoup mieux que cela soit venu d'eux-mêmes. Vous ne sauriez croire le changement que ce divin Cœur a fait en cette famille; ils m'ont assuré qu'ils seraient

<sup>1</sup> Le frère de notre Bienheureuse, M. Jacques Alacoque, curé au Bois-Sainte-Marie, avait déjà fait l'expérience de l'efficacité des billets dont elle parle ici.

tout prêts à donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour soutenir et accroître cette sainte dévotion<sup>1</sup>. »

[A mesure que la dévotion au sacré Cœur de Jésus s'étendait, sa fidèle disciple grandissait en estime et en vénération.] Les plus contraires autrefois se distinguaient entre les autres par la confiance qu'elles prirent en leur Assistante, et par l'empressement qu'elles montraient à recevoir ses conseils.

Estime  
de  
la Communauté  
pour sœur  
Marguerite.

Cette estime et cette confiance devinrent si générales, qu'on pensa dans la maison à la choisir pour Supérieure après les six années de la mère Marie-Christine Melin, qui se terminaient en 1690.

Elle en fut avertie par son divin Maître de la manière suivante : Un jeudi saint (23 mars 1690), Notre-Seigneur lui présenta une croix qu'elle accepta sans comprendre ce qu'elle lui signifiait. Après en avoir fait le sacrifice et s'y être soumise, elle apprit quelque temps après que c'était qu'on la voulait mettre sur le catalogue pour l'élection prochaine. Ce qui l'affligea si sensiblement, qu'elle s'en plaignit à Notre-Seigneur, lui disant : « Est-il possible, ô mon Dieu, que vous permettiez qu'une créature comme moi soit exposée à la tête d'une Communauté? Je vous demande par grâce d'éloigner de moi cette croix ; je me sou mets à toute autre. »

La croix  
du jeudi saint,  
1690.

Notre-Seigneur se rendit à sa demande, et la très-honorée mère Catherine-Antoinette de Lévy-Chateaumorand fut élue. Ce qui causa une grande joie à notre vénérable Sœur.

La première grâce qu'elle lui demanda fut de la sortir de la charge d'Assistante, où elle savait qu'elle voulait la laisser, ce qui déplut à Notre-Seigneur. Il l'en reprit à l'oraison du

<sup>1</sup> L'heureuse influence de cette Sœur bien-aimée ne pouvait manquer de se faire sentir dans sa famille; on ne recourait jamais à ses lumières ni à ses prières sans en ressentir les effets. C'est ce qu'éprouva d'une manière toute particulière sa belle-sœur, Angélique Aumônier, femme de M. Chrysostome Alacoque. (Voir son Mémoire à la fin de ce volume.)

soir, lui disant : « Eh quoi ! ma fille, je me suis rendu à ta volonté, et pour l'amour de moi tu ne te feras pas violence. » Ce qui l'obligea d'aller trouver sa Supérieure pour lui en demander pardon, l'assurant qu'elle était disposée à tout ce qu'elle ordonnerait.

Elle est  
continué  
dans la charge  
d'Assistante.

Elle resta en effet dans sa charge, pour le bonheur de la Communauté, qui s'adressait à elle confidemment.

Notre-Seigneur lui ayant donné beaucoup de lumières et de grâces pour consoler les peines, chacune lui découvrait les siennes avec permission ; celles mêmes qui paraissaient prévenues contre elle se trouvaient très-bien de ses avis.

Il y avait plaisir à l'entendre parler de Dieu dans les conversations ; elle le faisait d'une manière si forte et si insinuante, que les plus tièdes étaient animées à l'aimer. Elle ne pouvait tenir d'autres discours que de l'amour et soumission au bon plaisir de Dieu, qu'elle disait être les moyens les plus sûrs pour arriver à la sainteté.

Elle consumma la sienne dans la charge d'Assistante, ayant suivi la voie des saints jusqu'à la mort.

Cette chère Sœur a toujours continué de veiller l'heure de prière de la nuit du jeudi au vendredi, jusqu'à l'élection de notre très-honorée Mère (Catherine-Antoinette). Lui ayant demandé de continuer, et celle-ci la voyant si exténuée et infirme, elle le lui défendit et toutes autres sortes d'austérités, ne croyant pas qu'elle en pût supporter de si grandes. Cette vertueuse Sœur prit ces refus avec une soumission admirable, lui disant que Notre-Seigneur demandait cela d'elle, mais que puisque l'obéissance ne le jugeait pas à propos, elle demeurait en paix ; ce qui édifia extrêmement la Supérieure, qui appréhendait qu'elle ne fût attachée à ces sortes de pratiques. Elle reçut une grande consolation et édification, admirant la franchise et ouverture avec laquelle elle lui avait parlé, qui augmenta l'estime qu'elle en avait. Cette chère Sœur disait souvent : « Je ne vivrai plus guère, car je

ne souffre rien ; notre chère Mère a trop soin de moi. » Ce qui n'a été que trop véritable, car elle ne vécut que quatre mois depuis cette époque.

Une autre fois, elle disait à une Sœur : « Je mourrai assurément cette année, parce que je ne souffre plus rien, et pour ne pas empêcher les grands fruits que mon divin Sauveur prétend tirer d'un livre de la dévotion au sacré Cœur de Jésus <sup>1</sup>. »

Elle avait une foi si vive sur les promesses qu'elle avait reçues de Jésus-Christ touchant l'établissement de cette dévotion, qu'elle dit positivement au père de La Colombière, lorsque tout semblait s'y opposer et qu'il y avait peu d'apparence qu'elle fût jamais bien reçue, que quand elle verrait tout le monde déchaîné contre cette même dévotion, elle ne désespérerait jamais de la voir bien établie, depuis qu'elle avait entendu ces paroles de son Sauveur : « Je règnerai malgré mes ennemis, et je viendrai à bout du dessein pour lequel je t'ai choisie, quelques efforts que fassent ceux qui voudraient s'y opposer. »

Sa confiance  
dans  
les promesses  
de  
Notre-Seigneur.

Ces oppositions ne furent pas petites, comme l'on sait ; mais Dieu, qui est le maître des cœurs, changea si bien celui des personnes qui y mettaient le plus d'obstacles, qu'elle eut la consolation, quelques années avant sa mort, de voir cette dévotion approuvée, prêchée et établie presque partout, excepté dans le diocèse qu'elle disait souvent qui serait le dernier à l'honorer, parce qu'elle s'y croyait un obstacle <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L'auteur était le P. Croiset, de la Compagnie de Jésus. La Bienheureuse fut surnaturellement instruite de l'ouvrage qu'il se proposait de donner au public, et qui ne fut publié qu'en 1691. Il est terminé par la vie abrégée de notre chère Sœur, en 106 pages.

<sup>2</sup> La fête du sacré Cœur s'établit bientôt dans tous les monastères de la Visitation. Dès l'année 1689 on la célébrait à Dijon ; puis à Mons en Hainault, et à Aix en Provence (1693) ; à Bordeaux, à Brioude, à Marseille en 1699 ; et dans plusieurs autres lieux de la France et de l'étranger avant la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

L'évêque d'Autun, Mgr d'Hallencourt, sollicité par six monastères à la

Le père Rolin  
hésite  
s'il ne lui  
ordonnera pas  
d'écrire  
sa confession  
générale.

Après qu'un de ses directeurs, le père Rolin, eut entendu la confession générale de toute sa vie, qu'elle lui fit dans une de ses retraites, il fut longtemps à délibérer s'il ne lui ordonnerait point de l'écrire et de la conserver, dans l'espérance, disait-il, qu'on pourrait un jour après sa mort connaître l'extrême pureté de cette fidèle épouse de Jésus-Christ, et juger jusqu'où peut aller l'innocence, la délicatesse et la sublime sainteté d'une âme que Dieu a gouvernée et honorée de ses plus grandes grâces dès le berceau. L'en ayant comblée pendant sa vie, il lui en fut encore plus libéral sur la fin, et lui en donna des assurances qu'elle n'a jamais bien expliquées. Elle disait à ses plus confidentes, qu'il n'y avait plus rien à souffrir en ce monde pour elle, et qu'infailliblement elle mourrait bientôt.

Elle se prépare  
à la mort.

Elle voulut cependant s'y préparer par une retraite intérieure, qu'elle fit l'espace de quarante jours, et sonder un peu d'où lui venait ce désir véhément qui la faisait soupirer après cet heureux jour, et si, en effet, il serait heureux pour elle, se croyant la plus grande pécheresse et la plus indigne des bontés de son Dieu<sup>1</sup>. Voici ses sentiments sur cela :

22 juillet  
1690.

« Depuis le jour de sainte Madeleine, je me suis sentie extrêmement pressée de réformer ma vie, pour me tenir prête à paraître devant la sainteté de Dieu, dont la justice est si redoutable et les jugements impénétrables. Il faut

fois, n'accorda la permission de solenniser cette fête, avec messe et office propre, qu'en l'année 1713.

Les six monastères qui se trouvaient sous la juridiction de l'évêque d'Autun étaient ceux de Moulins, Paray, Autun, Charolles, Avallon et Bourbon.

En 1721, Mgr Blitersvich de Moncley, successeur de Mgr d'Hallencourt, ordonna enfin de célébrer cette fête dans tout son diocèse.

<sup>1</sup> Dans cette longue retraite notre bienheureuse Sœur se contenta de se tenir dans un recueillement plus intime et plus profond, faisant en son particulier les exercices que sa Supérieure lui avait permis, mais vaquant d'ailleurs à toutes les fonctions de sa charge d'Assistante, avec l'humilité, la déférence et la fidélité qui lui étaient habituelles.



donc que je tiens toujours mes comptes prêts afin de n'être pas surprise; car c'est une chose horrible de tomber à l'heure de la mort entre les mains d'un Dieu vivant, lorsque pendant sa vie on s'est retiré par le péché d'entre les bras d'un Dieu mourant.

« Je me suis donc proposé, pour effectuer un mouvement si salutaire, de faire une retraite intérieure dans le sacré Cœur de Jésus-Christ. J'attends et j'espère tous les secours de grâce et de miséricorde qui me seront nécessaires, car j'ai en lui toute ma confiance, comme étant le seul appui de mon espérance, puisque son excessive bonté ne me rebute jamais lorsque je m'adresse à lui; mais, au contraire, il semble se faire un plaisir d'avoir trouvé un sujet aussi pauvre et misérable que je suis pour remplir mon indigence de son abondance infinie.

« La sainte Vierge sera ma bonne mère, et pour protecteurs j'aurai saint Joseph et mon saint Fondateur. Le bon père de La Colombière m'est donné pour directeur<sup>1</sup>, pour m'apprendre à accomplir les desseins de ce Cœur adorable, conformément à ses maximes.

« Le premier jour de ma retraite, mon occupation fut de penser d'où pouvait me venir ce grand désir de mourir, puisque ce n'est pas l'ordinaire des criminelles, comme je la suis devant Dieu, d'être bien aise de paraître devant leur juge, et un juge dont la sainteté de justice pénètre jusqu'à la moelle des os, auquel rien ne peut être caché, et qui ne laissera rien d'impuni. Comment donc, mon âme, peux-tu sentir une si grande joie à l'approche de la mort? Tu ne penses qu'à finir ton exil, et tu es transportée de joie en te figurant que tu sortiras bientôt de ta prison. Mais, hélas! prends garde que d'une joie temporelle, qui ne provient peut-être que d'aveuglement et d'ignorance, tu ne te plonges dans une

<sup>1</sup> Par sa protection dans le ciel et le livre de sa Retraite.

éternelle tristesse, et que de cette prison mortelle et périssable tu ne tombes dans ces cachots éternels, où il n'y aura plus lieu d'espérer d'en sortir jamais!

« Laissons donc, mon âme, cette joie et ce désir de mourir, pour ces âmes saintes et ferventes pour lesquelles sont préparées de si grandes récompenses. Mais pour nous, les œuvres d'une vie criminelle ne nous laissent rien à espérer que des châtimens éternels, si Dieu n'était plus bon que juste à notre égard. Pensant donc quel sera ton sort, pourras-tu supporter pendant une éternité l'absence de Celui dont la jouissance te donne de si ardens désirs, et dont la privation te fait sentir de si cruelles peines?

« Mon Dieu! que ce compte m'est difficile à faire, puisque j'ai perdu mon temps, et que je ne sais comment le pouvoir réparer! Dans la peine où je me suis trouvée de mettre ces comptes en état et les tenir toujours prêts à rendre, je n'ai su à qui m'adresser, sinon à mon adorable Maître, qui, par une grande bonté, a voulu se charger de le faire. C'est pourquoi je lui ai remis tous les articles sur lesquels je dois être jugée, et recevoir ma sentence, qui sont nos règles, constitutions et directoire, sur lesquels je serai justifiée, ou condamnée. Après lui avoir remis tous mes intérêts, j'ai senti une paix admirable sous ses pieds, où il m'a tenue longtemps, comme tout anéantie, dans l'abîme de mon néant, attendant ce qu'il jugerait de cette misérable criminelle.

« Le second jour, à mon oraison, il me fut présenté comme dans un tableau tout ce que j'avais été, et ce que j'étais alors: mais, mon Dieu, quel monstre plus défectueux et plus horrible à voir! Je n'y voyais aucun bien, mais tant de mal qu'il m'était un tourment d'y penser. Il me semble que tout me condamne à un éternel supplice pour le grand abus que j'ai fait de tant de grâces, pour lesquelles je n'ai eu que des infidélités, ingratitude et perfidies. O mon Sauveur! qui suis-je, pour m'avoir attendue si longtemps à pénitence,

moi qui me suis mille fois exposée à être abîmée dans l'enfer par l'excès de ma malice! et autant de fois vous m'en avez empêchée par votre bonté infinie. Continuez donc, mon aimable Sauveur, de l'exercer sur un sujet si misérable. Vous voyez que j'accepte de bon cœur toutes les peines et les supplices qu'il vous plaira me faire souffrir en cette vie et en l'autre. J'ai tant de douleur de vous avoir offensé, que je voudrais avoir souffert toutes les peines dues aux péchés que j'ai commis, et de tous ceux où je serais tombée sans le secours de votre grâce. Oui, je voudrais avoir été plongée dans tous ces tourments rigoureux, dès le moment où j'ai commencé à pécher, pour me servir de préservatif, plutôt que de vous avoir tant offensé, et n'avoir autre punition qu'un pardon que je vous demande pour l'amour de vous-même. Je ne réserve rien dans toute la vengeance qu'il plaira à votre divine justice exercer sur cette criminelle, sinon, que vous ne m'abandonniez pas à moi-même par de nouvelles rechutes dans le péché, pour punir les précédentes. Ne me privez pas, ô mon Dieu, de vous aimer éternellement pour ne vous avoir pas assez aimé dans le temps. Faites au reste de moi tout ce qu'il vous plaira, je vous dois tout ce que j'ai, tout ce que je suis. Et tout ce que je puis faire de bien ne saurait réparer la moindre de mes fautes, que par vous-même. Je suis insolvable, vous le voyez bien, mon divin Maître; mettez-moi en prison, j'y consens, pourvu que ce soit dans celle de votre sacré Cœur. Et quand j'y serai, tenez-moi là bien captive et liée des chaînes de votre amour, jusqu'à ce que je vous aie payé tout ce que je vous dois; et comme je ne le pourrai jamais faire, aussi souhaité-je de n'en jamais sortir. »

Il serait à souhaiter qu'elle eût continué d'écrire toutes les vues et lumières qu'elle reçut dans cette sainte quarantaine, où elle s'appliqua à faire cette solitude intérieure pour se préparer à la mort, preuve certaine qu'elle en avait connais-

sance. Nous aurions la consolation d'y voir plusieurs grâces qu'elle reçut en même temps, ce dont nous sommes privées; elle ne les a pas voulu écrire, parce que, dit-elle, il aurait été trop long.

Cette vénérable Sœur, marchant à grands pas à la perfection, arriva bientôt, selon le sentiment de ceux qui avaient connaissance de son intérieur, à une grande sainteté. Elle était si étroitement unie à Dieu depuis plusieurs années, que le sommeil n'en interrompait que fort rarement la pensée; ou plutôt c'était cette pensée qui interrompait son sommeil. Il n'y avait plus d'occupation capable de la distraire. Elle était toute séparée d'elle-même et des choses de la terre. Elle souffrait de ne point souffrir, et elle regardait la tranquillité dont elle jouissait, comme un châtiment de Dieu. Voici ce qu'elle en marque à son Directeur :

« Je ne sais, mon Révérend Père, ce que je dois penser de l'état où je suis maintenant; j'ai eu jusqu'ici trois désirs si ardents, que je les regardais comme trois tyrans qui me faisaient souffrir un continuel martyre, sans me donner un seul moment de repos. Ces trois désirs étaient : d'aimer parfaitement Jésus-Christ, de souffrir beaucoup pour son amour, et de mourir dans l'ardeur de cet amour. Mais à présent je me trouve dans une cessation de tous désirs qui m'étonne. Je crains que cette prétendue paix ne soit un effet de cette tranquillité où Dieu laisse quelquefois les âmes infidèles; et j'appréhende que, par mes grandes infidélités à ses grâces, je me sois attiré cet état, qui est peut-être une marque de réprobation; car je vous avoue que je ne puis rien vouloir ni rien désirer en ce monde, quoique je voie qu'en matière de vertu tout me manque. Je voudrais quelquefois m'en affliger, mais je ne puis, n'étant pas en mon pouvoir d'agir. Je sens seulement un parfait acquiescement au bon plaisir de Dieu, et un plaisir ineffable dans les souffrances. La pensée qui me console de temps en

temps, c'est que le sacré Cœur fera tout pour moi, si je le laisse faire ; il voudra, il aimera, il désirera pour moi et suppléera à tous mes défauts. »

Elle était arrivée à cet état de perfection, lorsqu'il plut à Notre-Seigneur de la retirer à lui. On a lieu de croire que, les grands desseins que Dieu avait sur cette fidèle épouse étant heureusement exécutés, il voulut mettre le comble à tant de faveurs. Plus elle approchait de sa fin, et plus elle s'unissait à Dieu. Son attention à la mortification la portait à profiter de toutes les occasions qu'elle trouvait. C'est ce qui la fit se priver de manger des raisins, lorsqu'on vendangeait dans notre jardin, peu de jours avant sa dernière maladie. Pour rendre ce sacrifice plus parfait, elle en avait auparavant demandé la permission. Elle n'en aurait rien dit, si l'on ne s'en était aperçu. Elle avait une grande fidélité à suivre les lumières que Notre-Seigneur lui donnait. Tout était toujours trop bon pour elle, parce que son goût était fait à tout. Ce qui faisait qu'elle ne témoigna jamais de répugnance à prendre tout ce qu'on lui présentait, même les remèdes, quelque amers qu'ils fussent, ne voulant pas même se laver la bouche après les avoir pris, afin d'en conserver plus longtemps l'amertume.

Si elle était si rigide dans ses maladies, qui étaient bien fréquentes, elle l'était encore plus en santé ; et nous pouvons dire avec vérité qu'elle s'est soutenue toute sa vie dans cette constante et généreuse mortification.

Cette humilité profonde, qui était sa vertu dominante, ce parfait amour pour Dieu, cette ferveur dont son cœur était toujours animé, la portaient incessamment à la pratique de ces trois vertus, qui ont fait son caractère, car sa vie a été une suite continuelle de souffrances, humiliations et mépris. L'on peut dire qu'elle a aimé Dieu aussitôt qu'elle a su le connaître ; et si les grandes grâces et faveurs qu'elle a reçues de son divin Maître font le sujet de notre admiration, j'estime

que nous ne devons pas moins admirer la fidélité qu'elle a eue à y répondre et persévérer à ne rien accorder à la nature, par une parfaite abnégation. Elle ne s'est jamais relâchée un moment de ces grandes et solides vertus, et elle est morte dans l'exercice actuel du pur amour.

Elle prit mal la veille qu'elle se disposait pour entrer en solitude. Une Sœur lui demandant si elle pourrait y aller, elle lui dit : « Oui, mais ce sera la grande retraite. » Elle s'alita neuf jours avant sa mort, qu'elle employa à se disposer à la venue de l'Époux, quoique son mal parût peu de chose. L'on fit appeler monsieur Billet, notre ancien médecin, qui l'avait en grande estime, et qui nous avait dit plusieurs fois dans ses maladies, qu'étant causées par l'amour divin, il n'y avait point de remèdes. Il examina le mal dont notre précieuse Sœur se plaignait, et l'assura que cela ne serait rien. Le jour même de sa mort il assura encore qu'il n'y avait nulle apparence qu'elle en dût mourir, si peu sa maladie paraissait dangereuse ; mais elle persista toujours à dire qu'elle en mourrait <sup>1</sup>.

La grande certitude qu'elle en avait lui fit demander avec beaucoup d'instance le saint viatique. Et sur ce qu'on lui dit, qu'on ne le jugeait pas à propos, elle pria que, du moins, on la fit communier, puisqu'elle était encore à jeun. On le lui accorda. Elle reçut le saint Sacrement en forme de viatique, sachant que c'était pour la dernière fois qu'elle le recevait.

Mais qui pourrait trouver des paroles assez expressives pour faire comprendre les ardeurs de son âme en cette sainte action ? Il suffit de dire qu'elles répondaient parfaitement bien à l'ardent amour qu'elle avait eu toute sa vie pour son divin Maître dans cet adorable mystère.

Une Sœur s'étant aperçue qu'elle souffrait extraordinai-

<sup>1</sup> Un jour, comme on opposait l'avis du médecin à la certitude qu'elle donnait de sa mort, elle répondit agréablement : « Oh ! il vaut mieux qu'un séculier mente qu'une religieuse. »

rement, s'offrit de lui procurer quelque soulagement; mais elle l'en remercia, disant que tous les moments qui lui restaient à vivre étaient trop précieux pour n'en pas profiter; qu'à la vérité elle souffrait beaucoup, mais que ce n'était pas encore assez pour contenter son désir, tant elle trouvait de charmes dans les souffrances; qu'elle recevait un si grand contentement à vivre et mourir sur la croix, que, quelque ardent que fût le désir qu'elle avait de jouir de son Dieu, elle en aurait encore un plus grand de demeurer en l'état où elle était jusqu'au jour du jugement, si c'était le bon plaisir de Dieu, tant elle y goûtait de délices.

Toutes celles qui lui rendaient visite dans sa maladie admiraient la joie extraordinaire que lui causait la pensée de la mort. Mais Dieu voulut interrompre pour quelque temps cette abondance de douceurs intérieures dont elle était comblée, en lui inspirant une si grande crainte de sa justice, qu'elle entra tout à coup en des frayeurs étranges à la vue des redoutables jugements de Dieu.

Ce fut par cette voie que Dieu voulut purifier cette sainte âme. On la voyait trembler, s'humilier et s'abîmer devant son crucifix. On lui entendait répéter, avec de profonds soupirs, ces paroles : « Miséricorde! mon Dieu, miséricorde! » Mais, quelque temps après, ses frayeurs se dissipèrent. Son esprit se trouva dans un grand calme et dans une grande assurance de son salut. La joie et la tranquillité parurent de nouveau sur son visage, et elle s'écriait : *Misericordias Domini in æternum cantabo*. D'autres fois : « Que veux-je au ciel et que désiré-je sur la terre, que vous seul, ô mon Dieu! »

Elle était si oppressée, que ne pouvant demeurer au lit, il fallait la soutenir pour lui donner plus de facilité à respirer, disant souvent : « Hélas! je brûle, je brûle! Si c'était de l'amour divin, quelle consolation! Mais je n'ai jamais su aimer mon Dieu parfaitement. » Et s'adressant à celles qui

la soutenaient <sup>1</sup>, elle disait : « Demandez-lui-en pardon pour moi, et l'aimez bien de tout votre cœur pour réparer tous les moments que je ne l'ai pas fait. Quel bonheur d'aimer Dieu ! Ah ! quel bonheur ! Aimez donc cet amour, mais aimez-le parfaitement. » Ce qu'elle disait dans de tels transports, qu'il paraissait bien que son cœur en était vraiment pénétré. Elle s'étendit ensuite sur l'excès de l'amour d'un Dieu pour ses créatures, et du peu de retour qu'elles lui rendent, demandant : « Irai-je encore loin ! » Et comme on lui dit que selon le sentiment du médecin elle n'en mourrait pas, elle s'écria pour lors : « Ah ! Seigneur, quand me retirerez-vous donc de ce lieu d'exil ! » disant plusieurs fois : *Ad te levavi oculos meos*, etc. ; *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, etc. « Oui, j'espère que, par la miséricorde du sacré Cœur, nous irons en la maison du Seigneur. » Elle pria qu'on dit auprès d'elle les litanies de ce Cœur adorable et celles de la sainte Vierge, pour se la rendre favorable à son dernier moment, et d'invoquer pour elle son saint Fondateur, son saint Ange, saint Joseph, pour demander de l'assister de leurs protections.

Comme l'amour des humiliations, et le désir d'être dans un éternel oubli dans le monde l'a accompagnée jusqu'à son dernier soupir, peu d'heures avant sa mort elle fit promettre à sa Supérieure <sup>2</sup> qu'elle ne parlerait jamais de tout ce qu'elle lui avait dit en confiance qui pût lui être avantageux. Et ayant fait appeler une de nos Sœurs qui avait été sa novice <sup>3</sup>, et qu'elle estimait singulièrement pour sa haute vertu : « Je vous prie, lui dit-elle, ma chère Sœur, d'écrire incessamment au R. P. Rolin, pour le prier de brûler mes lettres, et de me garder inviolablement le secret que je lui ai souvent demandé. »

<sup>1</sup> Sœur Françoise-Rosalie Verchère et sœur Péronne-Rosalie de Farges, auteurs de ce Mémoire.

<sup>2</sup> La mère de Lévy-Chateamorand.

<sup>3</sup> Sœur Péronne-Rosalie de Farges.



Une heure avant qu'elle expirât, elle fit appeler sa Supérieure, à laquelle elle avait promis qu'elle ne mourrait point sans la faire avertir. Elle la pria de lui faire donner l'Extrême-Onction. Cela fait, elle la remercia de tous les petits soulagements qu'on s'empressait d'apporter à son mal, disant qu'il ne lui en fallait plus; qu'elle n'avait plus rien à faire en ce monde qu'à s'abîmer dans le sacré Cœur de Jésus-Christ, pour y rendre le dernier soupir.

Après quoi elle demeura quelque temps dans un grand calme, et ayant proféré le saint nom de Jésus elle rendit doucement son esprit, par un excès de cet ardent amour pour Jésus-Christ, qui dès le berceau avait jeté de si profondes racines en son âme.

Sa mort.

Le médecin étant arrivé au moment qu'elle venait d'expirer, parut très-surpris, disant qu'il ne lui avait trouvé aucun signe dans sa maladie qui menaçât d'une si prompte mort; qu'il avait été souvent dans l'admiration pendant sa vie, de voir comment un corps aussi exténué que le sien pût supporter toutes les maladies qu'elle avait eues; mais comme c'était l'amour qui les lui causait, il ne doutait pas que ce ne fût aussi le même amour qui l'avait fait mourir, dans un temps où il y en avait si peu d'apparence, et que c'était ce qui nous devait consoler dans la grande perte que nous faisons, qui méritait bien nos larmes, puisque nous perdions la plus parfaite religieuse qu'il eût connue, et une des grandes saintes à qui Dieu eût fait plus de grâces; qu'il la croyait toute-puissante auprès du sacré Cœur, où elle nous serait une puissante avocate.

Cette sainte fille mourut le 17 octobre 1690, âgée de quarante-deux ans, professe de dix-huit, environ les huit heures du soir, entre les bras de deux Sœurs qui avaient été ses novices, et à qui elle l'avait prédit plusieurs années auparavant. Ce fut en présence de la Communauté qu'elle expira, lesquelles'y étant rendue pour faire la recommandation

de l'âme, eut la douleur et la consolation tout ensemble de voir comment meurent les saints <sup>1</sup>.

La mort de cette parfaite religieuse ayant parfaitement répondu à la sainteté de sa vie, nous laissa toutes pénétrées de la douleur la plus vive d'une si grande perte, et fort touchées du désir d'imiter ses solides vertus.

Sa réputation  
de sainteté.

Cette mort fit dans l'esprit de tout le monde ces impressions d'admiration et de piété qui suivent ordinairement la mort des justes dont la mémoire est en bénédiction, laissant une odeur universelle de sainteté. On entendait par toute la maison et par toute la ville : « La sainte est morte <sup>2</sup> ! ». Et bien loin de ressentir cette horreur qu'on a naturellement à la vue d'un corps mort, on ne pouvait se lasser de la regarder et de demeurer auprès d'elle. Plusieurs ont avoué qu'il paraissait je ne sais quoi sur son visage qui inspirait cette vénération qu'on a pour les reliques des saints <sup>3</sup>.

Le concours du peuple fut si grand à ses funérailles, que les prêtres qui les faisaient furent souvent interrompus par le bruit de ceux qui demandaient qu'on fît toucher leurs chapelets à son corps. Les uns demandaient de ses habits, d'autres quelques écrits de sa main. Chacun voulait avoir de

<sup>1</sup> Voir à la fin du volume la note R.

<sup>2</sup> Les petits enfants de quatre à cinq ans ajoutaient aussi leurs naïfs témoignages, en criant que « la sainte des Saintes-Marie était morte ».

<sup>3</sup> Pour célébrer l'heureux moment où notre Bienheureuse, brisant ses liens mortels, s'abîma dans le Cœur de Jésus, chaque année le 17 octobre, entre sept et huit heures du soir, la Communauté se rend processionnellement à la chambre (convertie en chapelle) où elle rendit le dernier soupir.

Après quelques prières dans lesquelles l'Institut a la plus grande part, la fête se termine par un cantique dont voici quelques lignes :

Dans les ardeurs du saint amour  
Marguerite finit sa vie.  
Le ciel avant la fin du jour  
A la terre l'aura ravie.  
Ah! dans le bienheureux séjour  
Allez, fidèle amante (*bis*),

Vous qui du Cœur sacré fûtes la confidente, etc. etc.

ses reliques. Et la vénération que l'on a pour cette illustre défunte augmente tous les jours.

Cette vénérable Sœur est morte comme elle avait vécu, dans un si grand dépouillement, qu'on ne lui a rien trouvé après sa mort que ses Règles et sa discipline.

Toutes les personnes qui connaissaient notre vertueuse Sœur l'avaient en très-grande estime. Une, qui était en réputation de sainteté, étant venue à notre église prier pour elle, eut une vue intérieure du bonheur dont elle jouissait. Il lui semblait qu'elle lui disait de remercier Dieu des humiliations qu'elle avait eues pendant sa vie, qui lui procuraient une si grande gloire.

Après la mort de notre vénérable, une Sœur <sup>1</sup> s'était retirée dans une chapelle, pénétrée de douleur de la perte qu'elle venait de faire. Mais comme elle s'affligeait extrêmement, elle fut prévenue d'une si grande certitude de son bonheur, qu'il lui semblait qu'elle lui faisait reproche intérieurement de ce qu'elle s'opposait à la volonté de Dieu, et troublait en quelque façon le repos dont elle jouissait. Ce qui a porté cette Sœur à conserver le voile de notre précieuse défunte, à ramasser tous ses écrits, et à garder fidèlement les Mémoires que les Supérieures qui l'avaient gouvernée lui ont envoyés, et qui ont servi à dresser à celui-ci.

Nous ne particulariserons point ici tous les secours qu'on en a reçus, et toutes les personnes qui l'ont invoquée et qui le font encore tous les jours. Elles ne manquent pas de recevoir les effets de leur confiance, qui est si grande, que depuis le premier miracle qui s'est fait dans cette maison l'on n'entend parler d'autre chose. On continue d'envoyer de tous côtés des linges pour faire toucher à son tombeau. Plusieurs viennent eux-mêmes rendre grâces à leur libératrice des guérisons miraculeuses qui s'opèrent tous les jours

Sentiment  
de bonheur  
de sœur  
Péronne-  
Rosalie  
de Farges.

On a recours  
à son  
intercession.

<sup>1</sup> Sœur Péronne-Rosalie de Farges.

par le pouvoir qu'elle a auprès de Dieu, qui se plaît à exalter les humbles. Il semble que ce soit le temps où il veut manifester la sainteté de cette grande religieuse.

Guérison  
de la sœur  
Desmoulins,  
1713.

Le premier des miracles authentiques que Dieu a faits par son intercession a été en faveur de notre chère sœur Claude-Angélique Desmoulins, âgée de vingt ans, professe de ce Monastère. Depuis trois mois elle était retenue au lit par une paralysie de la moitié du corps, et les remèdes n'avaient fait qu'irriter ses maux.

Ayant cessé d'en faire depuis un mois, elle fut pressée par une Sœur <sup>1</sup> de s'adresser à notre vénérable sœur Marguerite-Marie Alacoque, pour obtenir sa guérison. Elle le fit d'abord par complaisance, n'y ayant pas beaucoup de foi. Mais la nuit du 18 février de cette année 1713, ayant songé qu'elle avait sur elle une chemise qui avait touché au cercueil de cette vénérable Sœur, et qu'elle en était guérie, elle la demanda réellement à son réveil. Son infirmière la lui ayant mise avec beaucoup de peine, un quart d'heure après elle se trouva guérie, demandant ses habits, s'habillant elle-même, et venant de son pied au chœur, où la Communauté disait prime. On chanta un *Te Deum* en action de grâces, et la joie fut si universelle, que plusieurs en pleuraient; il semblait que ce fût une fête solennelle. Cette jeune Sœur, ne se sentant pas de joie et de reconnaissnce, fut remercier de ce pas sa chère bienfaitrice.

Les médecins qui l'avaient traitée pendant sa maladie ayant été appelés sur l'heure, donnèrent leurs attestations que la guérison était miraculeuse, et la regardaient avec admiration; car ils avaient condamné cette chère Sœur à n'en guérir jamais que par les eaux de Bourbon, remède inusité parmi nous.

M. l'abbé Languet, vicaire général de Monseigneur d'Au-

<sup>1</sup> Sœur Péronne-Rosalie de Farges.

tun et notre digne Père spirituel, a fait un procès-verbal juridique de ce miracle, et l'a trouvé des mieux avérés et circonstanciés; mais il n'a pas eu le temps de faire ceux de tous les autres miracles arrivés depuis ce premier, qui seraient même trop longs à mettre ici en détail. Seulement on peut dire, en général, que les sourds ont reçu l'ouïe en l'invoquant; les aveugles l'usage de la vue; des enfants qui ne marchaient pas ont reçu celui des jambes, dès qu'on leur eut fait prendre une chemise qui avait touché le tombeau de cette vénérable Sœur. La poudre même de ce tombeau a guéri une infinité de malades, même de ceux qui étaient désespérés des médecins. Un jeune homme qui était médecin lui-même, ayant une espèce de lèpre, a été aussi guéri miraculeusement par une chemise qu'il envoya toucher à ce précieux cercueil, après avoir essayé en vain tous les remèdes de la faculté. Il en a envoyé une attestation du médecin qui l'avait traité depuis six mois qu'il en était atteint, signée par lui-même, qui vint au bout de la neuvaine faire dire une messe en action de grâces, ce que font plusieurs autres, à l'honneur du sacré Cœur de Jésus, monsieur notre Supérieur l'ayant approuvé.

Une demoiselle<sup>1</sup> ayant été guérie d'une surdité, a fondé en l'honneur de ce Cœur adorable une bénédiction du saint Sacrement tous les premiers vendredis du mois, avec une amende honorable.

Nous ne sommes point étonnées de ces miracles, la vie de notre vertueuse Sœur en ayant été un continuel. Sa parfaite obéissance, son amour ardent pour les souffrances et cette profonde humilité qu'elle a conservée jusqu'au dernier soupir de sa vie, la rendent plus estimable que tous les miracles qu'elle pourrait faire.

Le Révérend Père de La Colombière et plusieurs autres

<sup>1</sup> M<sup>lle</sup> de Chalonnay, de Marcigny.

personnes assurent avoir vu arriver les choses qu'elle leur avait prédites longtemps auparavant, quoique ce qu'elle leur prédisait fût contre toutes les apparences.

Toutes les personnes qui l'ont connue, surtout les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, qui l'ont toujours eue en grande estime et qui ont été les dépositaires des grâces qu'elle recevait du sacré Cœur de Notre-Seigneur, assurent qu'elle recevait beaucoup de lumières et de grâces, pour la consolation et le soulagement des personnes qui s'adressaient à elle dans leurs peines et difficultés. Voici quelques traits qui le prouveront encore davantage.

Une Sœur avait quelques troubles de conscience qui la peinaient beaucoup aux approches des sacrements. Elle s'était recommandée à ses prières sans lui en dire le sujet. Au bout de quelques jours, notre vénérable Sœur demanda de parler en particulier à cette Sœur pour qui elle avait prié, et lui dit ces paroles : « L'Esprit qui conduit le mien me presse et me contraint de vous dire que vos craintes déplaisent à Notre-Seigneur, parce qu'il veut de vous plus d'amour et de confiance ; et surtout ne vous éloignez pas de la sainte communion. » Cela rassura beaucoup cette Sœur, qui eut lieu de croire qu'on lui parlait de la part de Dieu, puisque lui seul savait sa peine.

Un soir, elle en fut trouver une autre, qui depuis quelques mois était dans une disposition très-pénible, et qui ne pouvait se résoudre à le dire, ni au confesseur, ni à sa Supérieure. En l'abordant, elle lui dit qu'elle souffrait beaucoup ; et voyant que la Sœur ne lui voulait rien avouer, elle lui dit en peu de mots tout ce qui lui faisait peine, lui ajoutant qu'elle n'aurait de soulagement dans l'état où elle était, qu'en faisant telle et telle chose. Cette Sœur se retira sans rien dire. Et la suite vérifia la vérité de tout ce que notre vénérable Sœur lui avait dit. Elle connut que cela ne pouvait venir que de Dieu, puisqu'elle ne s'en était expliquée à personne.

Il y en a bien d'autres à qui de semblables choses sont arrivées. Une Sœur lui dit un jour, en confiance, la peine qu'elle avait à faire quelque chose que Notre-Seigneur voulait d'elle. Notre précieuse défunte la porta alors à faire ce sacrifice à Dieu ; mais, ne se sentant pas assez de courage, elle remettait toujours. De quoi elle la reprenait fortement, lui faisant connaître à quoi elle s'exposait en disputant ainsi avec la grâce. Quelques jours avant sa mort, elle lui promit que si Dieu lui faisait miséricorde, elle lui demanderait de lui donner la force de faire le sacrifice qu'elle refusait à Dieu ; ce qu'elle lui obtint effectivement peu de jours après : sa disposition fut si différente qu'elle ne se reconnaissait pas. Son confesseur, qui savait tout ce qu'elle avait souffert à cette occasion, dit ensuite qu'il n'avait jamais douté de la sainteté de cette grande servante de Dieu, mais que cela le lui confirmait davantage.

Une fois qu'on appelait cette vénérable Sœur au parloir, vers une personne de sa connaissance, elle descendit d'abord ; mais étant à la porte, elle parut comme interdite. La Sœur qui était avec elle la pressant pour y entrer, elle dit : « Je ne le puis, » et s'en retourna. On se plaignit à la Supérieure, qui lui en demanda la raison. Elle lui répondit que « Notre-Seigneur lui avait fait connaître que dans le parloir où était la personne qui la demandait, il y en avait une autre qui était de mauvaise vie. » Ce que la suite confirma.

Le Révérend Père de La Pérouse, étant venu à Paray, désira de voir cette vénérable Sœur, sur l'estime que le Révérend Père de La Colombière lui avait témoigné faire d'elle. Après l'avoir entretenue, il vint quelques jours après remercier la Supérieure <sup>1</sup> de la grâce qu'elle lui avait faite, l'assurant que sans qu'il eût rien dit à cette sainte fille de ses dispositions, elle lui avait parlé comme si elle avait lu dans

<sup>1</sup> C'était alors la mère Greylié.

son intérieur. La Supérieure voulant savoir si elle avait été mortifiée, comme à son ordinaire, lorsqu'elle allait au parloir, elle lui répondit que non d'un air fort gai, parce qu'aussitôt Notre-Seigneur lui avait fait connaître que ce religieux était très-aimé de son divin Cœur. Elle lui dit la même chose du Révérend Père Rolin.

Les Révérends Pères de cette sainte Congrégation avaient pour elle une considération toute particulière. Deux, à savoir les Révérends Pères de Villette et Croiset, firent un voyage exprès pour la venir voir, sur le récit de ses vertus, persuadés qu'ils étaient que c'était une âme à qui Dieu se communiquait très-familièrement. Mais ils furent bien surpris de ce qu'à la première entrevue elle leur parut dans un extérieur si rabaissé et une si grande réserve, qu'à peine pouvait-elle leur répondre. Ils en furent très-mécontents, et se repentaient d'être venus de si loin pour voir une personne qui ne leur voulait rien dire. Ils se retirèrent ainsi, peu satisfaits de cette première visite, et dans le dessein de n'y pas revenir. Mais le lendemain ils se sentirent pressés intérieurement d'y revenir l'un après l'autre; ce qu'ils firent avec toute la satisfaction qu'ils souhaitaient. Elle leur parla avec tant de force et d'onction, qu'ils s'étonnaient de voir dans une fille tant de pénétration, avouant qu'il n'y avait que Dieu qui pût lui donner toutes les connaissances qu'elle avait. Ils s'en retournèrent très-contents d'un si heureux succès.

Depuis ce temps, ils eurent commerce de lettres avec elle, surtout le R. Père Croiset<sup>1</sup>, qui a bien fait connaître l'estime qu'il en faisait, ayant donné l'abrégé de sa vie au public dans un temps où la dévotion au sacré Cœur de Jésus était fort combattue; ce qui forma beaucoup d'oppositions à son

<sup>1</sup> Ce commerce épistolaire n'a pas été très-étendu, comme on le verra au 2<sup>e</sup> volume. La Bienheureuse affirme qu'elle n'a écrit que deux fois au P. Croiset.



entreprise, qu'il ne quitta point, mais surmonta toutes les difficultés, sachant que l'œuvre de Dieu est toujours traversée; en quoi il a beaucoup contribué à l'augmentation de cette dévotion par le zèle et l'amour qu'il a pour ce divin Cœur. Voici un fragment d'une de ses lettres qui marque ses sentiments au sujet de notre vénérable Sœur. Ils nous paraissent trop avantageux pour elle pour les supprimer.

« Vous ne pouviez me faire un plus grand plaisir que de m'apprendre les merveilles que Dieu opère par les prières d'une de ses plus ferventes servantes, la sœur Alacoque. Je n'ai jamais douté que Dieu ne glorifiât une âme qui l'a toujours aimé avec tant d'ardeur, et qui l'a servi avec tant de fidélité. Dieu s'est servi de cette vertueuse Sœur pour se faire aimer par la dévotion du sacré Cœur de Jésus. »

Le Révérend Père Rolin, pour qui elle avait une si intime confiance, et à qui nous avons l'obligation de sa vie, qu'il lui avait ordonné d'écrire, avec défense de la brûler qu'il ne l'eût examinée, a rendu des témoignages si avantageux de sa vertu, que nous avons cru que rien ne serait plus capable de donner une idée juste de son éminente sainteté. Voici ses propres termes, que nous tirons d'une lettre qu'il écrivait à une de nos Sœurs :

« Je vous suis très-obligé de tout le détail que vous m'avez fait dans vos deux dernières lettres touchant la très-vénérable sœur Alacoque, que Dieu fait honorer sur la terre; ce qui est bien une marque de son élévation et de sa puissante intercession auprès de Dieu dans le ciel. J'en loue et bénis Notre-Seigneur, la révéralant comme je fais. Elle m'a honoré de son amitié et de sa confiance pendant qu'elle a été sur la terre. Je ne doute pas qu'elle ne me donne dans le ciel le secours de ses prières; j'y compte beaucoup. Mais pour nous les attirer vous et moi, imitons ses vertus, dont nous avons été les témoins : c'est par là que nous nous attirerons sa protection.

Elle a été très-fidèle à Dieu. Elle ne lui a jamais rien refusé de ce qu'il lui a demandé. Elle a été très-mortifiée. Les souffrances ont fait ses délices. Rien de plus humble, de plus charitable et de plus uni à Dieu, joint à une obéissance parfaite. Voilà ce qu'a été cette grande servante de Dieu. Si vous et moi nous voulons être ce qu'elle est dans le ciel, travaillons à l'avenir à lui devenir semblables sur la terre. »

---

Ici finit le Mémoire des contemporaines de la Bienheureuse. Nous croyons devoir y ajouter quelques pièces intéressantes que nous trouvons dans nos archives.

---

## TÉMOIGNAGES

RENDUS A LA SAINTETÉ DE NOTRE BIENHEUREUSE SOEUR APRÈS SA MORT  
PAR DES PERSONNES QUI VÉCURENT AVEC ELLE



Lettre de la mère Péronne-Rosalie Greyfié  
à sœur Marie-Madeleine des Escures,  
le 5 novembre 1690.

Ne doutez pas, ma très-honorée et sincèrement aimée Sœur, que je n'aie pris une grande part à la très-grande perte que votre chère Communauté a faite d'une fille que j'ai toujours estimée une âme d'élite, et un canal des grâces du Seigneur en faveur des âmes qui s'en voudront aider. Je m'estime heureuse que Dieu lui ait mis dans le cœur tant de bontés pour moi. Ce n'est ni mes douceurs, ni mes supports pour elle qui m'avaient attiré ce bien ; je voyais que Notre-Seigneur la voulait presque toujours à la moisson de la myrrhe. Et, soit pour satisfaire cette sainte fille, qui ne respirait que le mépris et la souffrance, soit aussi pour la mettre à l'épreuve, je lui ai donné souvent lieu de contenter son appétit de la mortification, en sorte que toujours mon estime et ma pitié prenaient en moi fortement son parti contre ma propre conduite à son égard. Mais de quelque manière que j'aie traité sa confiance et improuvé ses manières, jamais je ne lui ai vu la moindre altération contraire au profond respect et à la charitable dilection qu'elle croyait me devoir, non-seulement comme à sa Supérieure, mais encore comme à sa bonne

Mère. Jamais je ne l'ai vue dans aucun sentiment pour le prochain tant soit peu opposé à la parfaite charité, quelque contrariété ou marque de mépris qu'elle en reçût. Vous savez que cela ne lui a pas manqué, Dieu le permettant ainsi pour sa sanctification.

Je la crois très-heureuse et très-hautement placée dans le ciel. Mais à ma simple demande, notre chère Mère, qui est une âme de choix, a accordé pour l'intention de cette précieuse défunte le saint sacrifice de la Messe, la communion générale, l'office des morts en chœur, de plus que les prières accoutumées pour les défentes. Et comme je suis sous l'obéissance de cette très-honorée Mère, elle me relève par son ordre du scrupule que je me pourrais faire de manquer au secret que la chère défunte m'a tant de fois demandé, et que pour sa satisfaction je lui faisais toujours espérer. De sorte, mon intime Sœur, que tout le loisir que les exercices de ma retraite, que je vais faire, me laisseront, je le donnerai à faire le Mémoire que votre charité désire de moi, n'étant point d'avis, non plus que notre unique Mère et ses chères filles, qu'on satisfasse à l'humilité de la très-vertueuse défunte, dont l'exemple et les lumières peuvent servir de consolation et d'instruction à plusieurs âmes qui se trouveront en avoir besoin. La chère Mère de Saumaise dira sans doute plus que moi, parce que, comme plus avisée, elle n'aura peut-être pas brûlé ses écrits, dont je n'ai presque rien gardé, par la crainte que j'ai eue de mourir subitement de quelque débord, et que je n'aurais pas voulu que ses écrits eussent été vus pour beaucoup de raisons.

Nous aurons pourtant de quoi dire quelque chose, Dieu aidant. Je suis vôtre de cœur à jamais, en la présence de Notre-Seigneur et de son sacré Cœur.

SŒUR PÉRONNE-ROSALIE GREYFIÉ.

Dieu soit béni.

Sur le discernement remarquable de notre Bienheureuse la même Supérieure s'exprimait ainsi dans le Mémoire écrit de Semur en 1690, et dont les contemporaines ont déjà cité la plus grande partie :

« J'ai remarqué que rarement elle priait pour quelqu'un, sans que Notre-Seigneur lui ait fait connaître ce qu'il désirait de ces personnes, ou pour leur amendement, ou pour leur avancement à la perfection; et je remarquais encore du progrès dans les âmes qui prenaient confiance en elle et suivaient ses avis pour le bien spirituel. Je me suis quelquefois trouvée en peine sur le sujet de la vocation de quelques filles; elle me dit positivement des unes qu'elles réussiraient malgré toutes leurs difficultés; des autres que Dieu leur ferait faire leur salut dans l'ordre de Saint-Benoît<sup>1</sup>; et d'autres enfin, que c'étaient des plantes qui ne réussiraient pas dans notre terroir, parce qu'elles n'y étaient pas plantées de la main de Notre-Seigneur, et qu'elles s'y arracheraient d'elles-mêmes, par un effet de la protection de la sainte Vierge. Il n'y avait rien de fait, rien de prêt à faire, même les choses paraissaient bien éloignées de son dire, lorsqu'elle me parlait ainsi. La suite m'a fait voir néanmoins son dire véritable.

« Je remarquai encore que les grâces que Notre-Seigneur lui faisait, servaient à l'approfondir dans les bas sentiments d'elle-même, qui faisaient qu'elle croyait que toutes les créatures avaient droit de la mépriser et de la blâmer en tout; et qu'elle chérissait comme un trésor ces sortes d'occasions, desquelles seulement elle aurait voulu ôter l'offense de Dieu, et s'affligeait d'en être la cause. Sur une pareille peine, Notre-Seigneur lui dit une fois qu'il ne faut pas s'inquiéter des choses qu'on ne peut empêcher.

« Une fois que, touchant la dévotion au sacré Cœur, elle

<sup>1</sup> Sans doute à l'abbaye des bénédictines de Marcigny, où se trouvaient des représentants de toutes les grandes maisons de la province.

Fin  
du Mémoire  
de la mère  
Greyfié.

eut quelques traverses à soutenir, Notre-Seigneur lui dit : « Laisse-les faire : puisque je suis pour toi, que crains-tu ? » Ces sortes de paroles qu'elle entendait, disait-elle, distinctement dans son intérieur, la consolait et lui laissaient des impressions de l'amour de Dieu envers elle, et de confiance envers sa bonté. Mais aussitôt tournant sa vue sur son indignité, et sur les ingratitude et infidélités qu'elle s'attribuait, elle entra dans le doute et la crainte d'être trompée, ne pouvant croire que de pareilles grâces puissent être faites à une créature si vile par le péché, et priait souvent Notre-Seigneur de les faire à d'autres qui en feraient un plus saint usage et le serviraient mieux.

« Quelquefois la mésestime qu'elle avait d'elle-même faisait qu'elle se croyait odieuse à chacun, admirant comme on la pouvait souffrir, surtout lorsqu'elle était exercée intérieurement par quelque tentation, ce qui lui était ordinaire. Elle se croyait alors un objet d'horreur, croyant qu'on en devait avoir autant pour elle qu'elle en sentait pour le mal que sa volonté détestait, résistant constamment à son ennemi. Il n'en est point dont je l'aie vue si attaquée pendant que j'étais chez vous, que de la gourmandise. Personne n'ignore chez vous quelle a été sa mortification pour le goût, aussi bien dans ses maladies que dans les temps qu'elle suivait les Communautés; elle était ennemie jurée de toute délicatesse et singularité pour elle, mais elle ne s'en faisait aucune peine pour les autres; au contraire, elle avait le cœur très-doux et compatissant aux infirmités du prochain, et aurait voulu tout faire pour son soulagement et sa consolation.

« La vertueuse défunte a fait en mourant une prédiction véritable, lorsqu'elle a dit que sa mort était nécessaire à l'exaltation du sacré Cœur. Je vois bien l'endroit par où elle le prenait, qui ne tendait qu'à son humiliation; mais il se trouve vrai, selon mon explication, parce que depuis sa

mort cette dévotion s'est renouvelée avec beaucoup de piété dans cette Communauté.

« En voilà assez pour ma part : si je ne lui avais été trop fidèle, je pourrais vous en dire au moins une fois autant. Votre charité trouvera ce peu sans suite et dans un continuel désordre, mais c'est à quoi votre bon cœur, je m'assure, ma très-honorée Sœur, ne s'attachera pas. Vous aurez plus d'égard à la bonne volonté du mien, qui vous est tout dédié en l'amour sacré de notre aimable Maître.

« Votre très-humble et indigne Sœur et servante en Notre-Seigneur.

« SŒUR PÉRONNE-ROSALIE GREYFIÉ,

« De la Visitation Sainte-Marie.

« De notre Monastère de Semur, en Auxois, fini le 27 novembre 1690. »

---

Lettre de M. Michon, ancien aumônier de la Communauté,  
à la mère de La Garde <sup>1</sup>.

27 décembre 1714.

Après vous avoir souhaité une bonne et heureuse année, ma chère Mère, suivie de plusieurs autres, et à toute la chère Communauté, que j'honore véritablement, je vous demande excuse d'être demeuré si longtemps sans avoir répondu à l'honneur de la vôtre. Mon frère le Prieur, à son arrivée de Paray, me dit bien que vous souhaitiez que je vous écrive ce que je savais de la sœur Alacoque. Je crus d'abord que la chose ne pressait pas beaucoup, joint à ma paresse honteuse. Je le fais par cet ordinaire, et vous envoie le Mémoire le plus fidèle que mes souvenirs m'aient pu fournir.

<sup>1</sup> Il avait été confesseur de cette Communauté pendant toute la vie de notre bienheureuse Sœur.

## Rapport de M. Michon.

Ma Révérende Mère,

Le peu de loisir que j'ai eu jusqu'à présent a été cause que je n'ai pu encore vous satisfaire touchant notre chère sœur Marguerite-Marie Alacoque. Je pense que l'on vous informera en particulier de ses vertus. Il faudrait un volume entier pour les mettre au jour. Je me contenterai de vous en raconter quelqu'une, sans manquer, autant que je le pourrai, à la promesse que nous lui avons faite de ne rien dire d'elle après sa mort; joint qu'elle nous a caché tout ce qui lui a été possible de ses saintes pratiques, sachant bien que leur prix et leur mérite aux yeux du grand scrutateur des cœurs, c'est d'être peu vues de ceux des créatures. En effet, elle nous a enlevé la connaissance de beaucoup de choses extraordinaires, qui se sont passées entre le divin Époux et sa belle âme dans l'exercice de l'oraison, dans laquelle dès son commencement elle se sentit fort suavement attirée, et par la suite du temps reçut nombre de grâces que ses seuls directeurs, les Révérends Pères de La Colombière et Rolin, ont sues à fond. Ce qui nous a paru de particulier en elle, est une très-religieuse exactitude à ses observances, une très-rigoureuse mortification de tous ses sens portée à la pénitence et macération du corps, appliquant souvent ses austérités et autres pratiques pour les pécheurs et les âmes du purgatoire, même pour des personnes qu'elle ne connaissait que de nom, lui suffisant qu'elles eussent besoin de semblables secours, pour qu'elle s'y portât charitablement; se faisant un vrai plaisir d'assister le prochain en tout ce qui dépendait d'elle, se portant même plus volontiers à secourir et servir les personnes de qui elle avait reçu quelques déplaisirs, desquels elle ne parlait jamais si l'on ne s'en informait, ni pour s'en



ressentir en façon quelconque, ni encore pour s'en ressouvenir, si ce n'était en ses oraisons et communions; pouvant assurer qu'elle a fait des pratiques héroïques à ce sujet, qu'on ne peut exposer par le même motif de charité qui lui a fait garder le silence et son cœur libre de fiel dans toutes ces rencontres. Sa patience à souffrir de très-grandes et continues infirmités n'a pas moins éclaté, nos Sœurs ne pouvant assez admirer sa générosité et sa douceur parmi tant de souffrances qui lui ont été adoucies par les grâces dont la divine Bonté enrichissait sa belle âme. Insatiable de souffrances, elle s'offrait sans cesse au Seigneur comme une victime immolée au feu divin de son pur amour, pour faire et souffrir tout ce qui lui plairait, tant pour l'expiation de ses péchés que pour ceux des personnes qu'elle estimait en avoir besoin, se tenant la plus grande partie des fêtes au chœur devant le saint Sacrement, surtout lorsqu'il était exposé, passant la nuit tout entière du jeudi saint en sa présence.

C'est dans ces temps aussi bien que dans ses communions qu'elle a reçu beaucoup de lumières, de grâces et de force pour porter en servante fidèle les divers états de consolations et de croix où le Seigneur l'a fait passer dans le cours de dix-neuf ans qu'elle a vécu dans la Religion, qui a perdu en cette vertueuse Sœur un exemple de toutes sortes de vertus, singulièrement de celles qui font les bonnes et parfaites religieuses.

Voilà, ma chère Mère, ce que j'ai remarqué de plus particulier. Je prie le Seigneur de nous faire la grâce de l'imiter par le secours de son intercession, afin que nous méritions la même récompense. D. S. B.

---

Extrait d'une lettre du père Leau à la mère de La Garde ;  
il rend témoignage de la vertu qu'il a reconnue en notre  
sœur Alacoque.

De Vienne, ce 25 février 1715.

Comme je compte parmi les bonheurs de ma vie celui d'avoir connu la vénérable mère Alacoque, c'est avec un plaisir singulier que je rends le témoignage qu'on me demande touchant cette illustre servante de Dieu.

Je déclare donc, avec toute la sincérité dont je suis capable, que je n'ai connu personne en qui j'aie trouvé des marques plus sensibles et plus solides de la véritable sainteté.

Les fréquents entretiens que j'ai eus avec elle la dernière année de sa vie, m'ont fait admirer dans cette grande âme une profonde humilité, une parfaite obéissance, une abnégation entière, un détachement universel, une union continue avec Dieu, un amour insatiable des croix, une ardente charité envers Dieu, et surtout une affection inexplicable pour le sacré Cœur de Jésus-Christ. Son extérieur aussi bien que son intérieur ne respirait que la sainteté. L'esprit de Dieu parlait par sa bouche, et une demi-heure d'entretien que j'avais avec elle me touchait plus que n'auraient fait plusieurs heures d'oraison. C'est ce qui me portait à la voir le plus souvent que je pouvais, et ce qui m'a laissé une si haute idée de son mérite, de ses vertus et de son pouvoir auprès de Dieu, qu'il ne se passe presque point de jour que je ne l'invoque comme une bonne avocate que je crois avoir dans le ciel, et dont j'ai souvent senti la puissante protection.

P. LEAU, de la Compagnie de Jésus.

---

# PREMIER APPENDICE

## AU MÉMOIRE DES CONTEMPORAINES

---

### PROCÉDURES DE 1715

---

Nous avons déjà cité plusieurs extraits de ces procédures , à l'appui du Mémoire que nous publions. Les dépositions qu'elles contiennent offrent encore quelques particularités intéressantes sur la vie de notre bienheureuse Sœur. Nous croyons devoir les donner ici pour compléter autant que possible son histoire.

---

#### I. — DÉPOSITION DE CHRYSOSTOME ALACOQUE<sup>1</sup>.

II. — CATHERIN PETIT, laboureur au Bois-Sainte-Marie, dépose qu'il y a environ seize ans, il fut attaqué d'une maladie si violente qu'il fut désespéré des médecins. Il apprit par une femme qui venait de Paray que la sœur Marguerite Alacoque faisait des miracles, ce qui lui donna occasion de faire faire une neuvaine et dire une messe dans la chapelle du Sacré-Cœur établie au Bois-Sainte-Marie, à la sollicita-

<sup>1</sup> Voir au deuxième Appendice.

tion de la vénérable sœur Alacoque; et que la neuvaine ne fut pas à moitié qu'il fut soulagé, se leva du lit avant la fin, et fut guéri entièrement aussitôt après, ce qui surprit le médecin et le public.

Dépose que, six ans après, il fut attaqué d'une maladie aussi violente et aussi dangereuse que la première, et qu'ayant connu le peu d'effet des remèdes qu'on lui donnait, il eut recours aux mêmes prières et neuvaines, et qu'il fut entièrement soulagé.

Dit enfin que ce mois de mars dernier il tomba dans une hydropisie, le corps si gros qu'il ne pouvait presque ni marcher ni agir; qu'ayant éprouvé l'habileté des médecins du pays sans en recevoir de soulagement, il fit faire une neuvaine et dire une messe à ladite chapelle une troisième fois, et fut guéri de telle manière, qu'il a toujours regardé sa guérison, aussi bien que les gens du lieu, comme une protection visible de la vénérable sœur Alacoque auprès de Dieu; étant venu du depuis plusieurs fois avec plusieurs personnes de son lieu le remercier, en visitant l'église du Monastère de ladite servante de Dieu.

III. — SŒUR FRANÇOISE CHALON, Supérieure des Hospitalières de cette ville, dit qu'elle sait que ladite Sœur a été consultée plusieurs fois sur l'établissement de l'hôpital de cette ville, et des règlements qu'on y devait observer à l'avenir; que nonobstant toutes les oppositions qu'on y apportait, elle a toujours persisté à dire que cette maison réussirait, et que tout tournerait à la gloire de Dieu et à l'avantage des pauvres, ce qu'on voit aujourd'hui arriver ainsi qu'elle l'a dit.

Ladite dépositante dit l'avoir été voir, pour la consulter sur sa conduite particulière et celle de la maison, et qu'elle a toujours été extrêmement contente de suivre ses bons avis; qu'elle sortait d'auprès d'elle toujours édifiée de ses entretiens pieux, remplis d'amour de Dieu et de charité pour le

prochain, lui parlant de la dévotion qu'elle devait avoir au sacré Cœur de Jésus. Qu'elle lui en donna un livre dont elle dit s'en priver pour elle.

Que ce qu'elle dit néanmoins avoir le plus admiré en elle, ç'a été sa profonde humilité, souffrant avec peine qu'on dit rien à sa louange.

Dépose qu'elle a été témoin du concours extraordinaire de toutes sortes de personnes qui venaient voir le corps de la vénérable défunte, exposé dans le chœur du monastère de la Visitation selon l'usage; et que chacun s'empressait de lui faire toucher des chapelets, médailles et linges, criant hautement : « La sainte est morte, » et demandant par grâce qu'on leur donnât quelque chose qui eût été à l'usage de la servante de Dieu; et qu'elle sait et voit chaque jour que la dévotion du peuple pour elle s'augmente, tant dans la ville qu'aux lieux circonvoisins.

IV. — SŒUR JEANNE DREMIÈRE, religieuse hospitalière de cette ville, a déposé qu'elle se souvient que la vénérable sœur Alacoque a beaucoup contribué à l'établissement de l'hôpital de Paray, aimant et encourageant plusieurs filles à prendre le parti de servir les pauvres dans ledit hôpital, les assurant que c'était l'ouvrage de Dieu et qu'elle ne devait pas craindre qu'il manquât, malgré les traverses et les difficultés; qu'elle prévoyait que Dieu leur susciterait toujours des protecteurs qui soutiendraient cette entreprise, quoiqu'il n'y eût pas beaucoup d'assurance en ce temps-là d'y établir une Communauté réglée telle qu'elle est à présent <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On ne peut s'empêcher d'admirer ici le don de prophétie qui animait notre Bienheureuse. Il n'y avait point d'hospice proprement dit à Paray, point de fonds affectés au soin des pauvres malades. A l'aide de charités précaires, recueillies année par année, deux braves femmes salariées les soignaient dans un étroit logement où il n'y avait que quatre lits pour les recevoir. Sur les conseils et les assurances de la Bienheureuse, on se résolut à donner de l'extension à cet établissement, et à le confier à des

Dit de plus qu'une demoiselle étant entrée pour servir les pauvres audit hôpital pour y rester le reste de ses jours, quelque temps après elle se dégoûta et sortit. On en donna sur-le-champ avis à la vénérable sœur Alacoque, qui dit : « Elle sort, mais elle fera tout ce qu'elle pourra pour y rentrer sans en pouvoir venir à bout. » Comme de fait, depuis ce temps elle a tenté toutes les voies imaginables, en faisant des offres avantageuses en faveur des pauvres, sans néanmoins y avoir pu réussir; ce qui a toujours été regardé par ladite déposante et ses Sœurs, comme un effet de la prédiction de ladite sœur Alacoque.

Ajoute ladite déposante, qu'elle a eu la consolation de voir plusieurs fois la vénérable sœur Alacoque, qui lui a toujours facilité par son onction l'exécution des avis salutaires qu'elle lui donnait, et qu'elle en sortait toujours avec une satisfaction la plus grande du monde, étant charmée de ses discours remplis de Dieu, s'imaginant que c'était l'envoyé de Dieu qui lui parlait par elle.

Ladite déposante nous a présenté un livre d'environ vingt-huit feuillets, écrits de la propre main de la sœur Alacoque, commençant par ces mots : « Divin Cœur de Jésus, » et finissant par ceux-ci : « Je veux vous aimer de tout mon cœur; » tout rempli de consécration et de dévouement au sacré Cœur de Jésus, lequel livre nous avons remis sur-le-champ à la déposante, l'ayant auparavant parafé et signé les an et jour que dessus <sup>1</sup>.

sœurs de Sainte-Marthe, de l'Institut de Baune. Les règlements furent signés par les autorités ecclésiastiques et séculières, dans une assemblée présidée par M. Saunier, vicaire général de Mgr l'évêque d'Autun, le 23 mai 1690, cinq mois avant la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie, et reçurent l'approbation de Louis XIV. Les jeunes personnes dévouées à cette œuvre se réunirent, en 1692, dans l'ancien local agrandi, pour s'y exercer aux offices et aux vertus de leur profession. Ce n'est que trois ans après qu'elles firent solennellement profession au nombre de quatre.

<sup>1</sup> Ce petit livret, dont on trouvera le contenu au second volume, est précieusement conservé à l'hospice, dans le trésor des saintes re-

V. — REINE JANDOT, jeune fille de quatorze ans, accompagnée de sa mère, a déposé qu'il y a trois ans étant sur un char, les bœufs qui le traînaient prirent peur et allèrent avec tant de vitesse s'écartant du bon chemin, qu'elle fut saisie d'une telle crainte qu'elle demeura paralytique et immobile des jambes et des bras; dans lequel état elle a demeuré deux ans, pendant lesquels sa mère ici présente et ses parents employèrent les remèdes que les médecins leur suggéraient, et inutilement; qu'ils furent conseillés d'envoyer la dépositante à Bourbon-Lancy, prendre les bains, les eaux et la douche, ce qu'elle fit aussi sans soulagement; de telle manière que, ne sachant plus que faire non plus que les parents, ils apprirent qu'il y avait une religieuse décédée en odeur de sainteté en la Visitation de Paray, à laquelle on recourait de toutes parts dans les infirmités. Ils envoyèrent sur-le-champ une personne pour faire une neuvaine sur les lieux pour le soulagement de la malade, avec promesse d'y venir elle-même sitôt qu'elle pourrait. Elle eut la consolation de voir que, la neuvaine commencée, elle marcha seule avec des béquilles, ce qu'elle n'avait pu faire jusque-là, ne pouvant changer de situation. La neuvaine finie, elle quitta ses béquilles, marchant de pied ferme sans appui, et ayant l'usage de ses bras ainsi qu'avant sa maladie. Elle est venue remercier Dieu de sa guérison, à pied, de quatre lieues de distance, assurant ladite dépositante avec sadite mère, n'avoir obtenu sa guérison que par l'intercession de la vénérable servante de Dieu Marie Alacoque.

VI. — MICHELLE CHASSEROT, femme d'Antoine Desvignes, marchand poëlier de cette ville, a déposé « qu'elle a une fille

liques. Il porte encore le nom et la signature de la Sœur à laquelle il fut donné bientôt après la mort de notre Bienheureuse, comme témoignage de l'estime et de l'affection de la servante du sacré Cœur pour cette Sœur et ses premières compagnes qu'elle avait eues pour élèves au pensionnat.

âgée d'environ six ans, nommée Françoise Desvignes, qui a eu le malheur d'être restée environ deux ans dans une paralysie universelle de tous ses membres, de telle manière qu'elle ne pouvait porter ses mains à sa bouche, les ayant même toutes détournées, ce qui donna occasion à la déposante de la faire voir à ce qu'il y avait d'habiles gens dans la ville pour lui apporter du soulagement; à quoi ils s'employèrent pendant deux ans sans pouvoir y réussir, l'enfant restant toujours dans le même état; ce qui la détermina à la vouer à la vénérable sœur Marguerite-Marie Alacoque, la priant par elle et par des personnes pieuses d'obtenir du Seigneur la guérison de sa fille; qu'elle fit dire plusieurs messes et fit faire des neuvaines à cette intention; et qu'ayant fait toucher une chemise, un bonnet et des bas de l'enfant aux ossements de la vénérable Sœur, aussitôt qu'elle les eut fait servir à l'enfant elle eut la consolation de la voir guérie sur-le-champ, de telle manière qu'elle s'aida de ses mains et de tout le reste de son corps, s'étant toujours de mieux en mieux portée; et l'enfant se récriant que c'était la sœur Alacoque qui l'avait guérie; ce que la déposante a regardé et assuré tout le monde être un véritable miracle, en attribuant uniquement la gloire à Dieu, et la guérison aux mérites de la servante de Dieu. »

VII. — PIERRE BRETON, maître maréchal de ladite ville de Paray, a déposé qu'étant malade d'une enflure sur le côté qui fut jugée par les médecins être un charbon de peste, à quoi ne sachant apporter aucun remède, la femme dudit déposant employa ses prières et celles de plusieurs autres; pour obtenir la guérison de son mari par l'intervention de la vénérable Alacoque, qui passe dans l'esprit de toutes les personnes de la ville pour une sainte; après quoi elle pria les religieuses de la Visitation dudit lieu, au défaut de son mari, qui était réduit à la dernière extrémité, d'offrir leurs



prières conjointement avec les autres, et de faire toucher une chemise et d'autres linges aux ossements de la vénérable sœur Alacoque; ce qui eut un tel effet, qu'aussitôt qu'on les eut posés sur son mal il se sentit soulagé, de telle manière que la fluxion cessa et vint à suppuration, à l'admiration de tous ceux qui l'avaient vu dans cet état, principalement des médecins, chirurgiens et religieuses de l'hôpital, qui regardèrent cette guérison comme un effet miraculeux, et qui ne doutèrent point que ce ne fût par le mérite auprès de Dieu de la vénérable Sœur que le patient eût été sitôt délivré, ce que lui-même a reconnu tel, en ayant rendu ses très-humbles actions de grâces à Dieu et à ladite servante de Dieu.

VIII. — MESSIRE JOSEPH, abbé d'Amanzé, prêtre, docteur en théologie, âgé d'environ soixante-onze ans, a déposé que depuis le temps et même avant qu'il ait choisi sa demeure dans cette ville, il avait ouï parler du mérite et de la sainteté de cette bonne religieuse; que depuis qu'il y a été résidant, et surtout depuis le décès de ladite vénérable Sœur, on lui a dit plusieurs faits de sa vie exemplaire et édifiante et que Dieu la favorisait de tant de grâces, qu'il lui avait donné celle de prédire l'avenir, comme dans ce fait que le sieur déposant dit avoir appris de mesdames ses nièces, aujourd'hui établies dans le monde, lesquelles dans leurs jeunes années on avait mises pensionnaires, dans la vue de les consacrer à Dieu dans la Religion, attendu qu'il y avait trois fils. La sœur Alacoque assura qu'on avait beau faire, que ces demoiselles ne seraient point religieuses, et qu'elles seraient mariées, parce qu'elles survivraient à messieurs leurs frères; ce qui arriva ainsi contre toute apparence, ces messieurs étant décédés en moins de trois ans au service du roi, sans établissement.

IX. — MAITRE JEAN-BAPTISTE PANETIER, prêtre sociétaire de cette ville, âgé de soixante-dix-neuf ans, a déposé qu'il ne

se souvient pas d'avoir eu l'honneur de connaître la servante de Dieu, mais que partout où il s'est trouvé il en entendait parler avec estime, et comme d'une personne toute à Dieu et qui était l'exemple de sa Communauté; qu'à sa mort il y eut une affluence de toutes sortes de personnes, et qu'on criait: « La sainte est morte; » que lui-même ayant été obligé d'entrer dans le couvent avec d'autres ecclésiastiques, il pria qu'on le conduisît au lieu où était ensevelie ladite Sœur Alacoque, par le respect intérieur qu'il avait conçu pour la servante de Dieu; que depuis il apprend tous les jours que Dieu glorifie sa servante, en soulageant les gens qui s'adressent à lui par son intercession, et qu'on le prie souvent d'aller célébrer la messe en action de grâces de quelques nouvelles faveurs reçues. Qu'il est témoin de l'empressement où l'on s'est porté pour établir la dévotion du sacré Cœur de Jésus par les sollicitations de la vénérable Sœur.

X — MAITRE CLAUDE MICHON, avocat au parlement, âgé d'environ soixante-trois ans, habitant de cette ville, a déposé qu'étant à Dôle, en Franche-Comté, en qualité de trésorier extraordinaire des armées du roi, plusieurs personnes et des plus considérables de la ville le vinrent féliciter sur ce qu'ils avaient appris qu'une religieuse de sa ville qu'ils nommaient sœur Alacoque, était morte en odeur de sainteté, et que Dieu y était glorifié par beaucoup de miracles qu'il y opérerait par son intercession; que depuis qu'il fut de retour dans le pays, il a appris par la voix publique l'affluence d'ecclésiastiques et de séculiers qui se trouvèrent aux obsèques de ladite Sœur, par la vénération qu'on avait pour sa personne et l'espérance d'en obtenir quelque nouvelle faveur du bon Dieu; que dans la suite il a appris de plusieurs qu'ils avaient été soulagés, soit dans leurs peines spirituelles, ou dans leurs maladies, ou dans leurs affaires domestiques, après avoir fait leurs prières à Dieu dans l'église de son Monastère

par son entremise, et qu'il voit avec admiration, à la gloire de Dieu, que le concours et la vénération s'augmentent de plus en plus.

XI. — MAITRE JEAN PORNET, prêtre sociétaire en la paroisse de la ville de Paray, âgé d'environ soixante-douze ans, a déposé qu'il sait que la vénérable sœur Alacoque vivait dans la Communauté dans la dernière régularité, et que, lorsqu'il allait à la grille du Monastère, on ne lui parlait ordinairement que du mérite et de la sainteté de cette fille; que toutes ses Sœurs s'estimaient bien heureuses si elles pouvaient suivre ses exemples dans son assiduité aux offices du chœur, aux exercices de la Communauté, et surtout dans sa patience dans ses infirmités corporelles. Il est témoin comme on s'empressait dans le temps de ses obsèques pour la voir exposée dans le chœur des religieuses, pour y faire toucher des chapelets, linges, etc., chacun criant que la sœur Alacoque, la sainte des Saintes-Maries, était morte; qu'il a été plusieurs fois invité d'aller célébrer dans l'église de la Visitation pour remercier Dieu des grâces qu'on avait reçues par l'intercession de sa servante, soit par rapport à leur santé spirituelle et corporelle ou aux affaires de famille, ces personnes l'assurant qu'ils avaient senti l'effet de son secours dès qu'ils avaient promis quelques neuvaines ou quelques messes.

XII. — SŒUR FRANÇOISE-ROSALIE VERCHÈRE, Assistante de la Communauté, âgée d'environ quarante-huit ans, a déposé qu'elle a toujours remarqué dans la servante de Dieu une si grande confiance en la Providence, qu'elle n'a jamais appréhendé les difficultés qu'elle savait qu'elle trouverait dans l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, et qu'elle a en effet trouvées, non-seulement dans sa Communauté, mais aussi dans les Supérieurs ecclésiastiques. Et elle

a eu la consolation, avant de mourir, de voir toutes ses oppositions levées. A l'évêché d'Autun, où l'on s'était davantage opposé, on permit d'ériger une chapelle dans l'enceinte de la maison, en l'honneur du sacré Cœur, deux ans même avant qu'elle mourût; — qu'elle a toujours remarqué dans la servante de Dieu un violent amour pour Dieu dans toutes ses actions et ses paroles, disant souvent aux religieuses dont elle avait soin : « Si vous saviez qu'il est doux d'aimer Dieu, il n'y a rien qu'on ne souffrît pour avoir le saint amour; elle en parlait si souvent, qu'on la comparait à saint Jean l'évangéliste en ce point; que ladite servante de Dieu aimait son prochain avec tant de charité, qu'elle disait souvent qu'elle souffrirait volontiers toutes sortes de supplices pour sauver une âme, et pour apaiser la colère de Dieu sur les pécheurs; — qu'elle ne lui a jamais ouï lâcher une parole contre son prochain; que lorsqu'elle avait été mortifiée pour quelque chose dont elle savait en sa conscience qu'elle n'était pas coupable, elle ne laissait pas d'en subir la pénitence avec une tranquillité admirable, étant toujours la première à remercier ou demander pardon à celles qui lui avaient procuré quelques humiliations et mortifications; que la servante de Dieu a toujours passé dans la Communauté et au dehors pour une fille d'un grand jugement, d'un bon conseil et d'une fermeté inébranlable dans le bien; ce qui lui avait attiré une si grande estime, que beaucoup de personnes, même des plus éclairées, la consultaient avant que d'entreprendre des affaires de conséquence; qu'elle ne donnait ordinairement son avis qu'après avoir consulté Dieu dans la prière, appréhendant toujours de se tromper, et le donnant avec une grande simplicité, vertu dont elle accompagnait toutes ses actions; — qu'elle était d'une humilité si profonde qu'elle ne se qualifiait souvent que d'une ignorante, un composé d'orgueil, une pécheresse éloignée de toute sorte de mérite. Elle s'accusait de ses

moindres imperfections en pleine communauté, avec abondance de larmes, montrant combien son cœur était touché de douleur; elle se soumettait de grand cœur à tout le monde, et aux emplois les plus vils auxquels elle s'offrait, supportant avec une grande douceur les injures et les reproches qu'on lui faisait, sans jamais montrer aucune impatience.

Elle était d'une mortification achevée, et il fallait que les Supérieures la modérassent continuellement; elle était pauvre de corps et de cœur, ne gardant que le pur nécessaire, se refusant même autant qu'elle pouvait les soulagements dans le temps de ses maladies, lorsqu'ils étaient d'un peu de dépense, se regardant toujours comme une pauvre; et aussitôt qu'elle se portait un peu mieux, elle se remettait dans le travail pour gagner, disait-elle, sa vie.

Ajoute enfin ladite déposante, que pendant l'espace de plus de huit ans qu'elle a demeuré avec la vénérable sœur Alacoque, elle ne lui a jamais vu manquer un exercice régulier que lorsqu'elle a été dans l'impuissance de le faire; qu'elle lui a ouï dire plusieurs fois, lorsqu'elle ne s'y trouvait pas des premières, qu'elle n'avait pas été fidèle à la grâce, et se le reprochait; avertissant ses novices de tout quitter, jusqu'à la formation d'une lettre, pour suivre l'obéissance.

XIII. — SŒUR JEANNE-MARIE CONTOIS, âgée de soixante-dix-sept ans, dépose que pendant le long temps qu'elle a vécu avec la vénérable sœur Alacoque dans la religion, elle l'a vue dans une régularité entière à se trouver dans tous les exercices de la communauté; qu'elle édifiait toutes ses Sœurs par son silence dans les temps et lieux où la Règle l'exige, par son union et sa charité pour ses Sœurs, auxquelles elle n'a jamais dit, de son su, aucune parole qui les ait pu chagriner, et par sa patience à souffrir les répréhensions vives qu'on lui faisait assez souvent, les paroles de mépris, railleries pi-

quantés sur sa dévotion, dans ses maladies, entre autres dans une incision qu'on lui fit au doigt, pour traiter ladite Sœur d'un panaris, sans qu'elle se plaignît de cette opération.

Dit encore, que la sainte fille était d'une humilité si profonde, qu'elle ne souhaitait autre chose que les plus vils emplois ; et que, lorsque l'obéissance l'a employée dans quelques charges supérieures, comme d'Assistante, etc., elle en supportait l'honneur avec beaucoup de peine, en prenant le poids avec plaisir. Sa pauvreté n'était pas moindre, étant ravie que les habits les plus usés et les moins propres lui tombassent.

XIV. — SŒUR CATHERINE-AUGUSTINE MAREST, âgée de soixante-douze ans, dépose qu'aussitôt que ladite vénérable sœur Alacoque proposa l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, elle fut une des premières et des plus opposées à la recevoir, disant qu'elle ne voulait point de nouveauté ; et que nonobstant tout ce qu'on put dire pour l'en détourner, elle persista toujours à dire que c'était la volonté de Dieu.

Dit aussi que peu de jours avant que ladite vénérable Sœur mourût, elle trouva la déposante, à qui elle dit : « Voici mon rang pour entrer en solitude, mais ce sera dans la grande solitude ; » ce que la déposante a cru être de sa mort prochaine, à quoi alors il n'y avait point d'apparence, de l'avis même du médecin, qui, le jour de sa mort, assurait qu'elle ne mourrait pas de cette maladie, quoique la Sœur ait toujours dit et assuré le contraire à toutes ses Sœurs et au médecin, qui avait fait une gageure qu'elle n'en mourrait point.

XV. — SŒUR ÉMÉRENTIANE ROSSELIN, âgée de soixante-huit ans, dépose que, lorsque le très-saint Sacrement de l'autel était exposé, elle a remarqué que la servante de Dieu ne

sortait point du chœur que pour aller aux obéissances, qu'elle y assistait avec un respect et une modestie qui inspiraient de la dévotion aux autres, et que les dimanches et fêtes, on ne la cherchait point ailleurs qu'au chœur quand on avait affaire d'elle hors les exercices de Communauté; qu'elle a ouï dire dans la Communauté qu'elle communiait régulièrement tous les premiers vendredis de chaque mois, et que la nuit du jeudi au vendredi saint, depuis les sept heures du soir jusqu'au lendemain même heure, elle la passait comme immobile, à genoux devant le très-saint Sacrement, avec permission.

XVI. — SŒUR MARGUERITE D'ATHOSE, âgée de soixante-quatre ans, dépose qu'elle a connu la vénérable sœur Alacoque dès le commencement de son entrée en Religion, jusqu'à la mort; que dès qu'elle fut dans la maison, elle servit d'exemple, et à la déposante et aux autres, par ses bonnes manières et honnêteté civile, s'empressant de faire plaisir à ses Sœurs; que dans la suite elle ne s'en tenait pas à celles qui étaient ses amies; mais elle marquait encore plus d'attachement à rendre service à celles qui lui paraissaient contraires, et qui lui procuraient des mortifications; ce qui lui arrivait fort souvent, et qu'elle supportait avec une grande patience et joie intérieure, qui lui a fait dire plusieurs fois à la déposante: « Remerciez Dieu pour moi de la grâce qu'il m'a faite aujourd'hui; » sur quoi la déposante lui ayant dit: « Apparemment que vous avez trouvé quelque occasion de souffrir; » à quoi, en souriant, elle lui disait: « Cela est vrai; » sans lui rien dire de plus. Qu'elle sait que ladite sœur Alacoque prenait la discipline, et faisait toujours des mortifications pour celles qui lui avaient fait de la peine.

Ajoute qu'elle avait une si grande foi et dévotion au très-saint Sacrement de l'autel, qu'elle a vu ladite vénérable Sœur, plusieurs années, passer presque toute la journée,

surtout les fêtes et Dimanches, devant le saint Sacrement, et qu'elle avait coutume de passer la nuit du jeudi au vendredi saint dès les sept heures du soir jusqu'au lendemain matin même heure, à genoux, immobile, dans un recueillement si grand, que toute la Communauté était surprise comme elle pouvait rester si longtemps dans la même situation, vu sa complexion, qui n'était pas des plus fortes. Sa prière paraissait continuelle, et les occupations extérieures ne l'empêchaient point d'y vaquer.

Enfin, dit que dans les maladies, et surtout la dernière qu'eut la vénérable Sœur, elle lui a toujours remarqué une grande soumission à la volonté de Dieu; que lorsqu'elle l'allait voir au lit, elle lui entendait toujours parler des avantages qu'a une bonne religieuse à souffrir pour Dieu.

XVII. — SŒUR MARIE-CATHERINE DU CHAILLOUX, âgée de soixante-trois ans, dépose que la vénérable Sœur ayant été une des proposées pour être Supérieure, et le choix étant tombé sur une des plus anciennes, qu'elle en parut dans une joie qui ne lui était point ordinaire, disant au Supérieur qui présidait l'élection : « On ne pouvait pas mieux faire que de choisir ma Révérende Mère pour Supérieure, » en montrant celle qui avait été élue; « on aurait bien mal fait de me mettre à sa place. J'en suis bien indigne. » Ce qu'elle disait d'une manière qui faisait connaître qu'elle parlait du cœur, et qui ne fit qu'augmenter l'estime que la Communauté avait pour elle.

XVIII. — SŒUR CLAUDE-MARGUERITE BILLET, âgée de cinquante-sept ans, dépose que la vénérable Marguerite-Marie ne cessait point de prier pour ceux qui la maltrahaient, et qu'elle n'en conservait jamais aucune aigreur; entre autres pour deux personnes de considération, du dehors, qui dans toutes les compagnies où elles se trouvaient, la faisaient



passer pour une visionnaire, une hypocrite, une entêtée. Et sur le rapport qui en fut fait à ladite servante de Dieu, elle se mit à bénir Dieu et à le remercier d'avoir envoyé ces deux religieux pour détromper, disait-elle, le monde sur son compte, et la faire passer pour ce qu'elle était. Elle demanda à parler à un de ces religieux, qu'elle n'avait pas encore vu, pour le remercier des véritables sentiments qu'il avait à son occasion. Ce qui édifia si fort ledit religieux, qu'il en conçut une estime particulière, qu'il en parlait depuis ce temps comme d'une sainte; et que la mort de ladite Sœur étant arrivée quelque temps après, il vint dire à la Communauté qu'il regardait comme une grâce singulière d'avoir parlé à une si bonne âme avant qu'elle mourût.

Ajoute qu'elle a toujours reconnu une grande foi et une profonde vénération pour le très-saint Sacrement de l'autel à la vénérable sœur Alacoque; qu'elle est témoin de ses longues oraisons, entre autres de celle qu'elle faisait ordinairement pendant la nuit du jeudi au vendredi saint; qu'elle entreprenait beaucoup de mortifications pour le soulagement des âmes du purgatoire, à qui elle procurait des prières, autant qu'elle pouvait, auprès de ses Sœurs en leur disant : « Songeons à nos bonnes amies et demandons au Seigneur miséricorde pour elles. » C'était le terme dont elle les appelait ordinairement; qu'elle avait une dévotion tendre à la très-sainte Vierge et à tous les saints, se disposant à solenniser leurs fêtes par un recueillement et par des exercices de pénitence; qu'elle était pauvre et aimait cet état de telle manière qu'à peine pouvait-elle souffrir le nécessaire; qu'elle avait une grande charité pour ses Sœurs; qu'elle leur rendait mille petits services, et les prévenait en ce qui pouvait leur faire plaisir.

Dit encore la déposante que la sœur Alacoque avait une obéissance d'enfant, sans avoir jamais fait paraître de répugnance à accomplir tout ce qu'on lui commandait; qu'elle

est témoin du zèle ardent que la sœur Alacoque avait pour gagner les âmes à Dieu, surtout dans le temps qu'elle était Maîtresse des novices, l'ayant été entendre plusieurs fois lorsqu'elle leur parlait de l'amour et de la crainte de Dieu, des obligations de l'état religieux et des autres vertus; qu'elle sait que plusieurs, tant du dehors que du dedans, la consultaient sur leur état spirituel; et qu'elle-même a éprouvé les effets de son mérite devant Dieu, ayant été délivrée par ses prières d'une peine intérieure qu'elle supportait depuis longtemps, s'en sentant délivrée selon la promesse qu'elle lui en avait faite, et dans le temps qu'elle lui avait dit.

XIX. — SŒUR ANNE-ALEXIS DE MARÉCHALLE, âgée de cinquante-deux ans, dépose que notre vertueuse Sœur était Maîtresse des pensionnaires, à qui elle donnait des pratiques pour leur inspirer la piété et la crainte de Dieu; ce qui avait fait concevoir une estime si forte à ces dites pensionnaires de la vénérable sœur Alacoque, qu'elles la regardaient dès ce temps-là comme une sainte, et priaient la déposante de leur donner quelque chose de la vénérable Sœur, même de ses cheveux lorsqu'on les coupait selon l'usage; que son obéissance pour les Supérieures était sans bornes, non-seulement à suivre ce qui lui était commandé, mais même à prévenir autant que la prudence lui pouvait dicter; qu'elle n'a jamais vu que ladite Sœur ait fait la moindre faute sur ce sujet, quoiqu'elle la fréquentât fort souvent, et qu'elle l'ait vue dans les épreuves de l'obéissance, qu'elle ne bornait pas seulement à l'égard de ses Supérieures, mais qu'elle pratiquait la même soumission aux officières dont elle dépendait et aux infirmières qui prenaient soin d'elle pendant ses maladies, les plaignant des peines qu'elle leur donnait, recevant sans opposition les médecines et autres remèdes qui lui étaient ordonnés; que sa charité n'était pas moins étendue à l'égard de son prochain, marquant toujours

avoir une haute estime de ses Sœurs ; que lorsqu'on lui rapportait, ou qu'elle avait ouï elle-même qu'on parlait mal d'elle en la faisant passer pour une visionnaire, elle ne répondait autre chose, sinon : Dieu soit béni ! c'est une grâce que Dieu me fait en cette occasion ; je vous prie de l'en remercier pour moi, en lui disant un *Laudate*. » Elle en disait autant à la déposante, pour qui elle avait quelque bonté dans toutes les contradictions qu'elle a supportées, tant du dedans que du dehors, par rapport aux grâces particulières qu'elle avait reçues de Dieu et qu'on traitait de singularité et dévotion particulière, surtout lorsqu'elle parla de l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, les recevant en disant qu'elle les méritait toutes à cause du nombre de ses péchés. C'était sa manière de s'expliquer.

Ajoute que dans ses maladies la vénérable Sœur faisait paraître une joie extraordinaire, assurant la déposante que son plaisir en cette vie était de souffrir pour tenir compagnie au sacré Cœur de Jésus expirant sur sa croix. Sa sobriété dans le boire et le manger était surprenante, se contentant des restes des autres et priant les officières de ne point faire difficulté de les lui donner ; et que lorsqu'elle avait soin des pensionnaires, ou malades, elle ramassait leurs restes pour en faire son repas.

XX. — SŒUR FRANÇOISE-ANGÉLIQUE DAMAS DE BARNAY, âgée de cinquante-deux ans, dépose qu'elle est venue en Religion quelques années après la vénérable Sœur ; qu'elle a été une année entière sous sa conduite, n'étant encore que pensionnaire ; qu'elle a vécu avec elle après avoir pris l'habit, ayant toujours été très-édifiée de la vie exemplaire de la vénérable ; qu'elle déposante, se trouvant un jour dans une peine intérieure dont elle était si fort accablée qu'elle n'osait en faire confidence ni à Directeur ni à Supérieure, la vénérable Sœur la vint trouver, et lui dit : « Ma Sœur, vous avez

quelque chose qui vous fait beaucoup de peine. » Sur quoi la déposante feignant que cela n'était pas, elle lui dit : « Pourquoi me le cacher, c'est telle chose qui vous embarrasse si fort » en lui nommant ce que c'était. Ce qui surprit si fort la déposante, que sans lui rien répondre elle s'en alla tout brusquement, étant surprise d'une chose aussi nouvelle, qu'elle lui eût dit ce qu'elle n'avait jamais découvert à personne. Elle y fit ensuite attention, et comme la vénérable Sœur l'avait assurée qu'elle ne serait délivrée de ses peines qu'à de certaines conditions qu'elle lui avait marquées, elle ne les eut pas plutôt acquittées qu'elle se trouva fort en repos.

Ajoute qu'elle s'est trouvée plusieurs fois dans des récréations où ladite sœur Alacoque présente a été traitée de visionnaire, hypocrite, entêtée de ses sentiments et dévotions, à quoi elle est témoin qu'elle ne répondait rien, et que lorsque quelques-unes de ses Sœurs voulaient prendre son parti elle les obligeait de se taire, les menaçant de s'en aller si elles ne se taisaient, étant bien aise de trouver occasion à souffrir quelque chose pour l'amour du sacré Cœur de Jésus, priant ses Sœurs de l'en remercier en particulier.

Dit qu'elle a remarqué un attrait surprenant pour la prière à la vénérable sœur Alacoque, prenant plaisir à la considérer devant le très-saint Sacrement de l'autel, principalement les jours de fêtes, qu'elle demeurait les trois heures de suite à genoux, immobile et comme abîmée en Dieu ; qu'elle était d'une conversation facile et agréable, faisant en sorte que la conversation roulât toujours sur quelque [chose] d'édifiant ; qu'elle prenait beaucoup garde à ne choquer personne par ses paroles ; au contraire, elle parlait toujours des bonnes qualités des autres, et en particulier de celles qu'elle savait ne pas approuver toutes ses actions.

Dit encore la déposante, qu'elle a ouï dire plusieurs fois à ladite servante de Dieu, lorsqu'on la louait en sa présence : « Ah ! mes Sœurs, vous ne me connaissez pas, je ne suis

qu'une pécheresse, éloignée de toutes sortes de mérites, remplie d'orgueil et de malice, » montrant par ses paroles et par son maintien qu'elle souffrait intérieurement lorsqu'on lui disait quelque chose d'avantageux.

XXI. — SŒUR MARIE-ROSALIE DE LYONNE, âgée de soixante-onze ans, dépose qu'elle a vu et oui le sieur Lamyn, cousin de la vénérable sœur Alacoque, lorsqu'il vint la voir et lui dire : « Ma cousine, vous avez écrit à ma mère qu'elle ne garderait pas longtemps mon frère le Jacobin<sup>1</sup>; elle a cru, avec moi, qu'il changerait de Monastère, mais ayant reçu votre lettre, nous n'avons que trop connu que vous aviez prophétisé sa mort. »

XXII. — SŒUR PÉRONNE-MARGUERITE VERCIÈRE, âgée de cinquante-un ans, dépose qu'elle a été deux ans novice sous la vénérable sœur Alacoque, à laquelle elle a reconnu toutes les qualités d'une bonne religieuse, dont elle leur donnait des preuves et par ses exemples et par ses paroles, de telle manière que la déposante, qui n'était pas beaucoup faite aux exercices du cloître dans ce temps-là, disait à ses compagnes : « Elle nous rendra dévotes malgré que nous en ayons ; » qu'elle n'avait pas moins de soins des pensionnaires étant leur Maîtresse, que des novices, leur insinuant adroitement la dévotion et leur faisant connaître l'avantage qu'il y avait de se séparer de bonne heure des gens du siècle.

Ajoute que la vénérable sœur Alacoque a souffert beaucoup de contradictions pour établir la dévotion au Cœur de Jésus. Et que plus on s'y opposait, plus elle prenait de résolution à l'inspirer à tout le monde ; disant que malgré tous les efforts contraires cette dévotion subsisterait, et que si elle ne s'établissait pas promptement, elle en était l'ob-

<sup>1</sup> C'est-à-dire religieux dominicain.

stacle par ses péchés, et qu'elle espérait qu'elle se répandrait partout, faisant connaître à la déposante et aux autres qu'elle connaissait en cela la volonté de Dieu ; qu'elle était d'une foi vive sur tous nos mystères, surtout dans celui de l'auguste Sacrement de l'autel, étant toujours à genoux lors même qu'elle était malade, y demeurant tous les silences, les jours de fêtes, à moins qu'on ne l'en retirât ; elle y était d'une telle attention et d'une si grande présence d'esprit, qu'elle a dit plusieurs fois à la déposante et aux autres qu'elle n'y ressentait point ses maux ; qu'elle désirait recevoir la sainte communion tous les jours ; que n'en ayant pas la permission, lorsqu'elle avait ce bonheur elle le faisait avec des ardeurs surprenantes pour Dieu ; qu'elle vivait de telle manière que lorsque quelque Sœur passait son tour, sa Supérieure jetait toujours les yeux sur elle pour remplir ce vide, parce qu'elle la croyait toujours disposée à communier ; qu'elle a vu ladite sœur Alacoque dans une profonde humilité et de bas sentiments d'elle-même, obligeant ladite déposante et les autres novices de lui dire ses défauts ; qu'elle l'a vue demander pardon à une postulante en pleine Communauté, quoiqu'elle fût fort innocente à son égard ; que tout ce qui arrivait de fâcheux dans la Communauté, « J'en suis cause, disait-elle, ce sont mes péchés qui attirent ces disgrâces ; » qu'elle observait une pauvreté des plus régulières, se réjouissant lorsque les plus mauvais habits lui tombaient, priant les officières de lui donner les plus usés ; que ses mortifications n'étaient pas communes, soit de l'esprit, soit du corps ; supportant avec une patience admirable les mauvais préjugés qu'on avait de sa manière de vie ; remerciant Dieu lorsqu'il lui arrivait de la peine de ce côté et priant pour ceux qui en étaient cause, et se procurant auprès des Supérieures des jeûnes, des privations de boire et manger, des disciplines et autres mortifications, autant qu'elles lui étaient possibles, étant toujours affamée de souffrir pour son divin Époux ; qu'elle est témoin

avec toute la Communauté de l'empressement du public pour faire toucher des chapelets et autres choses au corps de la vénérable sœur Alacoque, exposée selon l'usage à la grille du chœur.

XXIII. — SŒUR CLAUDE-ROSALIE DE FARGES, âgée de cinquante ans, déclare que son frère devant partir dans peu pour l'armée, et l'ayant recommandé aux prières de la servante de Dieu, elle lui dit : « Ma chère Sœur, monsieur votre frère recevra une grâce singulière à l'heure de la mort ; » ce qui arriva dans la suite. Car ayant été blessé au siège de Landeau d'un coup de feu à la tête, il vécut encore deux jours pendant lesquels il se disposa à paraître devant Dieu avec de grands sentiments de piété, ayant reçu tous ses sacrements, quoique selon la pensée de tous les médecins et chirurgiens, il devait mourir sur le coup ; et ils regardaient le peu de vie qui lui resta comme un miracle ; qu'elle sait qu'on a plusieurs fois consulté ladite sœur Alacoque sur l'état des malades qu'on recommandait à ses prières ; et après les avoir faites devant Dieu, elle répondait avec assurance, aux uns qu'ils en reviendraient, aux autres qu'ils mourraient de cette maladie, ce qui arrivait ordinairement comme elle l'avait dit ; que la vénérable était d'une mortification achevée, qu'elle choisissait toujours ce qu'il y avait de plus mauvais, soit pour le vêtement, soit pour la nourriture ; comme lorsqu'elle avait soin des pensionnaires aussi bien qu'à la dépense, s'il y avait quelque pain sec et moisi, quelques viandes gâtées et fruits pourris, elle se les procurait autant qu'elle pouvait ; qu'elle faisait souffrir son corps par plusieurs mortifications, en se privant de boire quelquefois pendant dix jours, ni eau, ni vin, qu'elle l'a remarqué elle-même ; qu'elle prenait des disciplines jusqu'au sang, portait des chaînes de fer sur sa chair, et qu'elle a ouï dire par plusieurs dans la Communauté, qu'elle

s'était gravé le nom de Jésus sur le cœur avec la pointe d'un canif; qu'une seconde fois elle se le fit encore avec une bougie ardente; ce que la Supérieure ayant appris, elle envoya une de ses Sœurs, appréhendant qu'il ne s'y formât quelque absès; mais la vénérable Sœur s'excusa de lui faire voir son côté, disant que son souverain Médecin l'avait guérie; la Sœur renvoyée s'en retourna vers la Supérieure lui dire ce que la vénérable Sœur lui avait répondu; Marguerite la suivit et confirma la même chose à ladite Supérieure, qui la mortifia beaucoup du refus qu'elle avait fait; et lui dit qu'elle renverrait la même Sœur, et qu'elle eût à obéir; ce que la sœur des Escures, qui l'a rapporté à la déposante, fit le même jour, et trouva qu'effectivement la plaie de la sœur Alacoque était guérie, n'y étant resté qu'une croûte sèche, quoique la plaie fût récente; qu'elle était parfaitement pauvre dans la santé et dans la maladie, se contentant du pur nécessaire, appréhendant dans la maladie de faire trop de dépense, disant que pour une pauvre comme elle, le pain et l'eau suffisaient, et que c'était une charité qu'on lui faisait du reste; qu'étant convalescente, elle travaillait assidûment, disant qu'une pauvre devait gagner sa vie; qu'elle était d'une [grande] assiduité à tous les exercices réguliers, n'y manquant jamais que par maladie, ou commandement exprès de la Supérieure; qu'elle vivait dans un grand silence et recueillement intérieur; pleine de charité avec ses Sœurs, souffrant patiemment et sans le faire connaître lorsqu'on ne l'approuvait pas dans ses manières; qu'elle engageait celles qui lui étaient plus attachées de rendre des actions de grâces à Dieu pour elle lorsqu'elle avait été mortifiée, et de le prier pour celles qui lui avaient procuré l'occasion de souffrir quelque chose pour Dieu: ce qui lui arrivait souvent; qu'elle s'est souvenue, après la mort de ladite sœur Alacoque, qu'elle lui avait dit aussi bien qu'à une autre de ses Sœurs, environ cinq ans auparavant:



« Mes enfants, je mourrai entre vos bras; » ce qui arriva effectivement; car quoique la dépositante ne fût qu'une des dernières dans la chambre de la moribonde, elle se trouva à son côté pour l'assister et lui rendre ses derniers services, sans l'avoir prémédité, aussi bien que l'autre des Sœurs à qui elle en avait dit autant, et qui était de l'autre côté.

Dépose enfin que mademoiselle<sup>1</sup> sa mère lui ayant fait savoir qu'elle souffrait d'un mal de tête si violent, qu'elle n'en pouvait reposer ni jour ni nuit, elle lui envoya un petit chapelet qui avait été à l'usage de la sœur Alacoque. Quelque temps après, souffrant encore davantage, la malade songea au chapelet qu'elle avait de la vénérable Sœur, dit trois *Pater* et *Ave*, en l'honneur de la très-sainte Trinité, et elle fut guérie sur-le-champ, et ne s'est plus trouvée attaquée de la même maladie.

XXIV. — SŒUR ANNE-ÉLISABETH DE LA GARDE, âgée de cinquante-sept ans, dépose que la vénérable Sœur avait le cœur si rempli de charité que l'on s'en apercevait bien par ses paroles dans les conversations, soit avec ses Sœurs, soit avec les séculiers au parloir, où elle édifiait tout le monde également; qu'elle a vu plusieurs personnes séculières et régulières s'adresser à la vénérable Sœur pour lui parler sur les peines qu'elles avaient, et qu'elles sortaient toujours consolées d'auprès d'elle; avouant qu'elles étaient charmées d'entendre la servante de Dieu parler avec tant de facilité, et une éloquence qui ne paraissait pas naturelle, des mystères de notre foi. La dépositante a remarqué plusieurs fois que lorsqu'on parlait d'autres choses que de la piété, la vénérable sœur Alacoque restait presque sans parler, ce qui la faisait passer pour gênée, et obligeait ceux qui conversaient avec elle de revenir au premier but; et alors elle recom-

<sup>1</sup> On connaît l'usage ancien d'appeler Mademoiselle les Dames mariées.

mençait à parler avec la même ardeur; qu'elle ne marquait pas seulement par ses paroles son amour pour Dieu, mais qu'elle l'a laissé par écrit, dans beaucoup de lettres de piété, et plusieurs avis salutaires : ce qui a beaucoup surpris la dépositante, qui a toujours été témoin comme la sœur Alacoque ne s'est point dispensée d'aucun exercice spirituel, ni des communautés, et des offices où elle a été employée, dont elle s'est toujours acquittée avec beaucoup de régularité et religion, faisant paraître beaucoup de force, d'esprit et de jugement, ne se précipitant point dans les conseils qu'elle donnait; droite et sincère dans sa conduite, d'une mortification exemplaire. La dépositante l'ayant vue et servie en qualité d'infirmière dans plusieurs de ses maladies, témoigne qu'elle se refusait toutes les douceurs que l'on donne ordinairement dans cet état, à moins qu'on n'usât de l'autorité de l'obéissance; qu'elle supportait ses longues maladies avec une douceur, une patience et une résignation surprenantes, ne disant autre chose dans ses plus grandes douleurs, sinon : « O mon Dieu! mon amour! » qu'elle a été bien des fois surprise, ayant vu la servante de Dieu malade, avec la fièvre; et le lendemain ou deux jours après, la voyant venir au cœur, et se tenir à genoux comme si elle n'avait point eu de mal.

Ajoute qu'elle a appris de plusieurs Supérieures qui ont gouverné ladite sœur Alacoque, que dans ses maladies elles lui avaient ordonné de se mettre dans la pratique des exercices de la Communauté, ce qu'elle faisait exactement, et s'en trouvait toujours soulagée, ce que la dépositante attribuait à son obéissance aveugle; qu'entre autres, la Révérende Mère Greyfié, lors Supérieure, avait ordonné à la vénérable Sœur, dans une de ses maladies, de sortir de l'infirmière et de n'y rentrer de cinq mois, ce qu'elle exécuta fidèlement, ayant paru pendant ce temps d'une assez forte santé pour suivre le train de la Communauté; au bout des-

quels tous ses maux précédents la reprirent, ce qui donna occasion à ladite déposante de dire à la Supérieure : « Ma Révérende Mère, vous devriez commander à ma Sœur de ne point rentrer dans l'infirmerie de deux ans, puisque vous avez si bien réussi pour cinq mois; » à quoi la Supérieure répondit : « Ce temps-là me suffit pour me prouver que la voie que tient cette fille est de Dieu. »

XXV. — SŒUR MARIE-NICOLE DE LA FAIGE-DESCLAINES, âgée de quarante-quatre ans, a déposé qu'elle a été environ quatorze ans sous la direction de la vénérable Sœur, en qualité de novice; que pendant ce temps, elle a toujours été édifiée du zèle et de l'empressement que la servante de Dieu avait pour leur avancement spirituel, soit par ses exemples, soit par ses paroles, qui ne visaient qu'à leur insinuer l'amour de Dieu dans le cœur; que pendant les quatre années qu'elle a eu le bien de vivre avec cette sainte fille, elle a remarqué que dans les récréations et les entretiens qu'elle avait, tant avec ses Sœurs qu'avec les gens du dehors, son plus grand plaisir était de parler de Dieu, et de l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, en leur représentant les grandes grâces qu'il répandait sur ceux qui se consacraient à lui : ou bien ses discours étaient des avantages de la croix, qu'elle regardait comme un bonheur anticipé; que lorsqu'elle avait trouvé quelque contradiction ou mortification, elle était dans la joie de son cœur, l'étant venu marquer à la déposante plusieurs fois afin de remercier Dieu, lui disant un *Laudate* pour lui avoir fait naître l'occasion de souffrir quelque chose pour son nom; qu'elle priait pour ceux ou celles qui lui avaient procuré ces mortifications, leur procurant et leur rendant autant de services qu'elle pouvait, sans leur marquer aucun chagrin, sans se plaindre à qui que ce soit des mauvaises manières qu'on pouvait avoir pour elle.

Dit que la vénérable Sœur était extrêmement mortifiée, priant les officières de lui donner ce qu'elles avaient de la peine de donner aux autres, soit pour la nourriture, soit pour le vêtir; prenant prétexte que cela l'accommodait mieux; qu'on ne l'a jamais vue s'informer d'aucune chose, ni dire son sentiment sur ce qui ne la regardait pas, ou sans qu'on lui demandât son avis; que, quand elle était obligée de le dire, elle le faisait avec une grande humilité, sincérité, et un grand jugement; qu'en parlant elle avait une attention particulière à ne jamais rien dire qui pût tourner à son avantage; qu'elle était si unie à Dieu qu'elle s'occupait de lui-même en travaillant; quand elle était seule elle faisait son ouvrage et écrivait à genoux, avec autant d'application que si elle avait été dans l'église, où la déposante l'a vue plusieurs fois, les trois et quatre heures de suite dans la même place, à genoux et comme immobile, étant comme abîmée en Dieu; qu'elle la trouva plusieurs fois baignée de ses larmes.

XXVI. — SŒUR JEANNE-FRANÇOISE CHALON, âgée de quarante-quatre ans, a déposé qu'elle a connu à la vénérable sœur Alacoque un grand fonds de vertu et de piété, et une sainte adresse d'insinuer l'amour de Dieu dans le cœur de la déposante et des autres; que ses entretiens, pendant deux ans qu'elle l'a vue, étaient de parler des avantages que les personnes religieuses ont sur le commun des chrétiens, par la facilité de faire le bien, et l'éloignement du mal; ou du mérite des souffrances, qu'elle regardait comme l'unique moyen d'aller au ciel, en imitant la vie souffrante de Jésus-Christ; ou bien c'était de parler de l'amour divin, sur quoi elle était inépuisable; que si quelquefois on tombait sur un discours moins sérieux et qui touchât un peu la charité du prochain, elle devenait comme muette, ce qui faisait qu'on changeait, malgré qu'on en eût, de discours. Dit

qu'elle a vu la servante de Dieu plusieurs fois dans une présence de Dieu si grande devant le très-saint Sacrement de l'autel, qu'elle a été pour lui parler sans en pouvoir tirer une parole, étant comme toute immobile et pénétrée de Dieu. Qu'elle a observé ladite vénérable Sœur dans sa longue prière de la nuit du jeudi au vendredi saint, à genoux dans la même posture, sans tousser et comme marbre, les mains jointes sur la poitrine, ladite déposante l'ayant vue jusqu'à onze heures du soir, et les autres Sœurs lui ayant dit qu'elles l'avaient vue pendant le reste de la nuit dans la même posture.

Dépose que la vénérable sœur Alacoque lui a dit plusieurs choses sur ses dispositions intérieures qu'elle n'avait découvertes à personne, qu'elle lui a dit qu'elle en serait délivrée dans tel temps, que cela s'est toujours trouvé vrai. Entre autres qu'elle lui prédit de certains chagrins qu'elle devait avoir dans un tel temps assez éloigné, et lui marqua la manière dont elle devait se comporter dans cette occasion, quoiqu'il n'y eût aucune apparence que ces chagrins dussent arriver, et que la déposante n'en voulut rien croire; cependant elle a trouvé le tout véritable; — qu'elle a toujours connu ladite servante de Dieu pour être une fille d'un grand jugement, d'un bon conseil et d'une fermeté inébranlable dans le bien; ce qu'elle a expérimenté elle-même, en la consultant dans toutes ses peines; qu'elle l'a ouï parler, quand il s'agissait de quelque affaire de Communauté, avec beaucoup de justesse et de droiture; qu'on avait de grands égards à son sentiment, qu'on suivait ordinairement; et qu'elle sait que du dehors on venait prendre ses avis sur plusieurs choses de conséquence, entre autres sur l'établissement de l'hôpital de cette ville, encourageant toujours les intéressées d'y travailler fortement, parce [que], disait-elle : « C'est l'œuvre de Dieu et sa volonté; » que la déposante a vu la vénérable Sœur Alacoque pratiquer une obéissance

aveugle à ses Supérieures et à ses Règles; qu'elle avait toutes les peines du monde à venir au parloir; qu'un jour y étant pour parler à une personne, la déposante qui se trouva à son passage lui dit : « Ma Mère, voilà une demoiselle qui voudrait bien vous souhaiter le bonsoir, » à qui la vénérable Sœur répondit : « J'ai bien eu permission pour parler à la personne que je viens de quitter; mais, ma chère Sœur, il ne faut rien faire, ni en secret, ni en public, sans permission, » refusant de lui parler par ce seul motif.

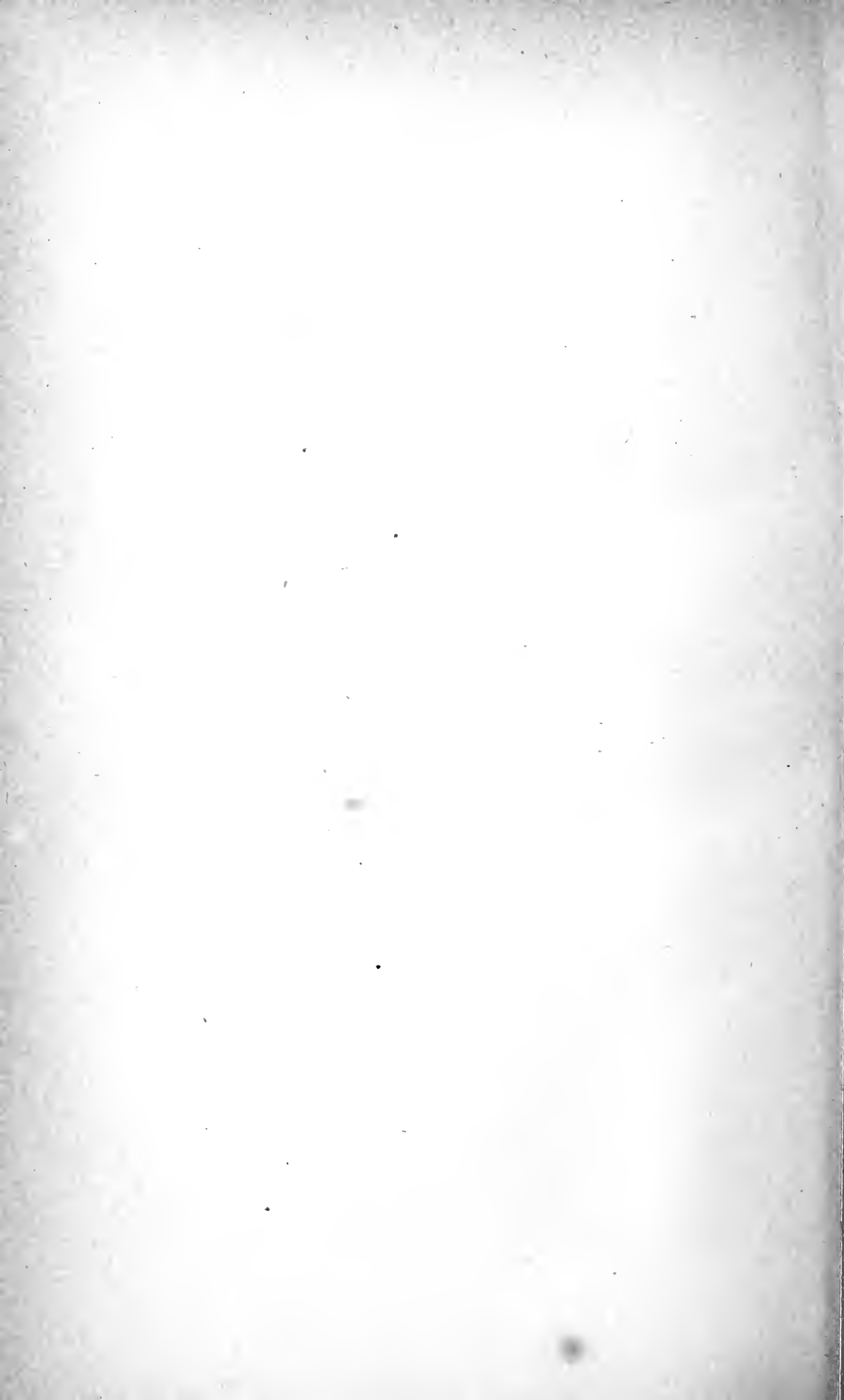
XXVII. — SŒUR MARIE-LAZARE DUSSON, âgée de cinquante-sept ans, a déposé que dès le commencement des douze années qu'elle a vécu avec la vénérable sœur Alacoque, elle conçut une véritable estime pour sa vertu, en remarquant la patience avec laquelle elle supportait les mauvaises manières et paroles méprisantes que quelques personnes avaient pour elle; qu'elle lui a vu pratiquer plusieurs actes de mortifications, entre autres que, lorsqu'elle était dépensière, elle se réservait tout ce qui était de moindre; — qu'un jour, portant un potage à une pensionnaire, elle le laissa tomber par terre, qu'elle le ramassa avec presque autant de poussière que de bouillon, et en fit sa portion : ce qui lui est arrivé plusieurs fois; — qu'elle ramassait tous les morceaux de pain qui sortaient de dessus la table de ces jeunes pensionnaires, et les mangeait à ses repas, quoiqu'ils fussent pour l'ordinaire bien secs et malpropres; qu'elle n'était pas moins mortifiée dans ses habits, priant toujours qu'on lui réservât les plus usés, et ceux qu'on avait de la peine à présenter aux autres, sous prétexte qu'ils lui étaient plus commodes, et qu'ils étaient trop bons pour une pauvre; — qu'elle était d'une humilité si grande, qu'elle la marquait dans les accusations de ses fautes, en pleine Communauté, avec des termes qui faisaient connaître ce qu'elle ressentait intérieurement pour cette vertu, priant la Supé-

rieure et ses Sœurs d'implorer la miséricorde de Dieu pour cette pécheresse [en se nommant], qui ne pouvait l'obtenir pour elle-même, s'en étant rendue indigne par ses infidélités; — que ladite servante de Dieu était toujours empressée pour travailler aux ouvrages les plus vils de la maison, engageant la déposante à la prendre pour travailler sous elle; et quoiqu'elle en eût de la peine, elle ne laissait pas, pour donner occasion à la vertu de la vénérable Sœur, de lui faire faire ce qu'elle jugeait nécessaire à la cuisine et ailleurs, la reprenant, même assez aigrement, sans qu'elle ait remarqué aucune impatience ni murmure dans la servante de Dieu.

Ajoute la déposante, que la Révérende Mère Supérieure l'ayant trouvée quelque temps avant la mort de la vénérable Sœur, elle lui dit : « Ma Sœur, vous estimez bien ma sœur Marguerite-Marie, mais ce sera bien autre chose quand je vous aurai dit ce que je viens de lui faire. Je lui ai ordonné, dit-elle, de m'apporter tous ses instruments de mortification, disciplines, haïres, cilices, etc.; elle a été sur-le-champ les chercher et me les a apportés, et les voilà dans mon armoire; mais je ne les lui rendrai plus. » Ce qui fit dire à la déposante : « Nous vous sommes toutes obligées, ma chère Mère, car c'est là ce qui la rend toujours malade. »

La déposante lui parlant de ses peines intérieures, ainsi qu'elle l'avait fait autrefois, par la confiance qu'elle avait à la vénérable Sœur, elle lui dit : « Mon enfant, vous aurez beaucoup à souffrir de la part d'une telle; » et quoique la déposante ne s'attendît pas à cela, néanmoins elle a vu arriver la prédiction, se servant en ce temps-là des conseils que la servante de Dieu lui avait alors donnés, pour en faire un bon usage.

---





## DEUXIÈME APPENDICE

---

DOCUMENTS FOURNIS PAR CHRYSOSTOME ALAÇOQUE SUR LA BIENHEUREUSE  
MARGUERITE-MARIE, SA SOEUR

---

Chrysostome Alacoque est le seul des frères et sœurs de la bienheureuse Marguerite-Marie qui ait laissé de la postérité. Il n'avait que dix ans quand il perdit son père, et que madame sa mère dut quitter la maison du juge du Terreau, pour se réunir à sa belle-mère. (Voir page 38 et note A.) Chrysostome Alacoque était alors en pension avec ses frères aînés, Jean et Claude-Philibert, chez M. le curé de Saint-Mayeul de Cluny, d'où ils allaient suivre les classes du collège des Bénédictins. A sa sortie du collège, il fit des études de légiste; Jean et Claude-Philibert étant morts tous deux à vingt-trois ans, Chrysostome se trouva bien jeune encore le chef de la famille. Il épousa Angélique Aumônier, et alla habiter le Bois-Sainte-Marie, dont il fut maire perpétuel, et où est restée sa postérité directe.

Nous possédons dans nos archives deux précieux documents, dus à Chrysostome Alacoque, et que nous devons placer ici pour compléter les sources authentiques de la vie de notre Bienheureuse. Le premier est sa déposition dans la procédure épiscopale de 1715. M. Chrysostome était alors

dans sa soixante-onzième année. Le second est postérieur à celui-ci, et beaucoup plus étendu. C'est un Mémoire autographe, rédigé à loisir pour servir à M<sup>sr</sup> Languet, qui travaillait alors à la vie de la Bienheureuse, imprimée pour la première fois en 1729. Il y a, dans ce dernier écrit surtout, une naïveté charmante avec un ton généralement grave et solennel. On y trouve un certain apprêt; on y sent le travail et la préoccupation de ce à quoi ce Mémoire doit servir. Ce qui n'empêche pas quelque confusion et plusieurs erreurs visibles, causées par la distance des faits et le grand âge de celui qui les écrit. Nous mettrons au bas des pages les notes rectificatives et les explications nécessaires.

---

## DÉPOSITION DE CHRYSOSTOME ALACOQUE

DANS LE PROCES ÉPISCOPAL DE 1715

Maître Jean - Chrysostome Alacoque, conseiller du roi, maire perpétuel du Bois-Sainte-Marie, âgé de soixante-onze ans, y résidant, duquel après avoir pris le serment en tel cas requis de dire et déposer vérité sur les faits articulés et à lui lus, sur lesquels il a promis de dire vérité ;

Dépose qu'il est frère aîné de la vénérable sœur Marguerite-Marie Alacoque, laquelle est restée sous sa tutelle honoraire l'espace d'environ dix ou douze ans ; qu'elle est née au village de Lauthecourt, paroisse de Vérosvres, en Charollais, de maître Claude Alacoque et de demoiselle Philiberte Lamyn, leurs père et mère, personnes très-catholiques, le vingt-deux juillet mil six cent quarante-sept ; que dans ladite province du Charollais et dans ledit village de Vérosvres, la foi orthodoxe et obéissance au Saint - Siège apostolique a toujours été en vigueur, et que tous ceux qui y naissent y sont baptisés et confirmés au temps convenable, comme ladite vénérable servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque y a été baptisée et confirmée <sup>1</sup> ; et qu'elle a été élevée par ses

<sup>1</sup> Marguerite ne fut confirmée qu'à l'âge de vingt-deux ans ; et ce retard fut l'objet d'une sérieuse objection du promoteur de la Foi, dans le procès apostolique sur l'héroïcité des vertus. Il fallut établir que depuis très-longtemps la confirmation n'avait pas été administrée dans le Charollais. Nous n'avons pas à en chercher les causes. C'est l'évêque de Châlon-sur-Saône, Mgr Jean de Meaupou, qui, sur la demande de Mgr d'Autun, donna la confirmation à Vérosvres, en 1669. On peut regarder comme une récompense du zèle de ce prélat, le choix que Dieu a fait de lui pour adminis-

parents dans la foi catholique et dans la crainte du Seigneur, de sorte qu'étant encore dans l'enfance elle donna des marques de sainteté, piété et horreur du péché; car ledit déposant en un temps de carnaval, âgé de sept ans, et ladite Sœur de cinq ans, lui proposa de prendre son habit et qu'elle lui donnât le sien, lequel ayant une épée en main en vue d'intimider des métayers qui étaient proches de la maison, elle lui repartit que peut-être ce serait offenser Dieu, qu'elle n'en voulait rien faire, n'ayant jamais voulu se déguiser, ni accompagner ceux qui l'étaient, dès ledit âge de cinq ans.

Dit de plus, qu'elle ne se contentait pas chaque jour de demeurer très-longtemps à l'église pour y faire oraison, mais que souvent il l'a trouvée dans la maison dans des coins, à genoux et en oraison; qu'elle pratiquait dès ladite enfance plusieurs austérités et macérations par jeûnes, disciplines, chaînes de fer, ceintures, qu'il a ouï dire lui être entrées dans la chair; qu'elle couchait sur des planches et qu'elle passait une partie de la nuit en prière, ce que les domestiques dudit sieur Alacoque ont reconnu et vu, s'étant quelquefois oubliée de se remettre au lit, et la trouvaient à genoux.

Qu'étant tombée malade, sa mère lui reprocha que c'était l'excès de ses austérités qui la rendait dans cet état-là. Elle lui repartit d'un air gai: « Pardonnez-moi, ma mère, ce n'est point cela; et quand je serais un peu indisposée, Dieu me guérira bientôt; » ce qui arriva tôt après.

Que dans le temps de sa jeunesse elle donnait aux pauvres tout ce qu'elle pouvait disposer, même ce qu'on lui donnait pour sa nourriture; qu'elle prenait soin de ramasser

trer le sacrement de confirmation à notre Bienheureuse. La *Gaule chrétienne* parle de lui en ces termes: « Évêque, il s'appliqua à remplir tous les devoirs d'un pasteur vigilant. Il parcourait souvent son diocèse, se faisant précéder d'ouvriers évangéliques, qu'il envoyait, à ses frais, cultiver le champ du Seigneur, et enseigner au peuple les mystères de la foi. Il aimait faire à lui-même le catéchisme aux gens de la campagne et aux enfants, et à leur administrer le sacrement de confirmation. »

les petits enfants pauvres pour les instruire et leur apprendre à connaître Dieu et le servir, les engageant à venir et à demeurer auprès d'elle par ses charités, ce qui donna occasion audit déposant de lui dire en riant : « Ma sœur, vous voulez donc devenir maîtresse d'école? » Elle lui répondit : « Pardonnez-moi, mon frère, mais ces pauvres enfants sont peut-être sans instruction. »

Qu'étant âgée d'environ dix-huit ans, sa famille voulut la marier; qu'on lui proposa plusieurs partis avantageux; qu'elle les refusa tous nonobstant toutes les sollicitations de sa mère et de sa famille, disant audit déposant qu'elle le prioit de ne la pas presser pour le mariage, et qu'elle le prioit instamment de la mettre dans un couvent aussitôt qu'il pourrait.

Que dans tout le temps qu'elle demeura dans sa famille elle y vécut avec une régularité édifiante, méprisant les vanités, les jeux et les plaisirs des jeunes gens, refusant les habits propres qu'on lui voulait donner, s'occupant du travail à ses heures réglées, et faisant tomber ordinairement toutes les conversations sur des matières de piété et de charité, de telle manière qu'on n'osait en sa présence mal parler de son prochain, tant on avait d'égard pour sa vertu, reprenant ceux qui le faisaient avec tant de douceur qu'on ne s'en fâchait jamais.

Que voulant être absolument religieuse, ledit déposant lui ayant demandé quel Ordre elle choisissait, elle répondit : « Celui de la Visitation de Sainte-Marie. » Que les maisons lui étaient indifférentes, pourvu qu'elle fût éloignée de ses parents, et qu'il n'y en eût point dans la maison où elle serait; si vrai qu'étant allée à Mâcon voir une de ses cousines aux Ursulines, elle y fut pressée d'y entrer pour être religieuse, ce qu'elle refusa nonobstant les offres avantageuses qu'on lui faisait pour y rester, ayant même prévenu ledit déposant de ne point se laisser gagner; l'ayant encore prié de ne la point mettre au monastère de Sainte-Marie de Charolles, à cause de la proximité de sa parenté, de sorte que

ledit déposant l'amena peu de temps après dans le Monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paray, où elle entra avec joie et ferveur en mil six cent soixante et onze, âgée alors d'environ vingt-trois ans, où elle fut admise aux épreuves ordinaires, y fit son noviciat selon le temps prescrit par les saints canons et les Constitutions de l'Ordre, fut admise par les suffrages des Sœurs à la profession, et fit enfin les vœux solennels le six novembre mil six cent soixante-douze, avec une ferveur singulière ; et que trois mois après ledit déposant étant venu voir ladite Sœur, M<sup>me</sup> Hersant <sup>1</sup>, pour lors Supérieure audit Monastère, en son absence lui dit : « Ah ! Monsieur, vous avez eu grand tort ! — En quoi, Madame ? — C'est de ne pas l'avoir mise ici cinq ou six mois avant que de régler pour sa pension ; vous en auriez été quitte pour la moitié, la connaissant telle que nous la connaissons maintenant. »

Ledit déposant a dit de plus, qu'ayant amené mademoiselle son épouse pour voir ladite Sœur à Paray, du moment qu'elle parut à la grille ladite demoiselle se mit à pleurer, sans pouvoir lui dire un seul mot. A quoi ledit déposant lui dit : « Êtes-vous venue ici pour pleurer ? » Sur quoi ladite sœur Marguerite-Marie Alacoque lui dit : « Ah ! mon frère, laissez-la pleurer, ce sont de bonnes larmes. » Et à l'instant ledit déposant les quitta. Elle retourna seule quelque temps après au logis, et sitôt qu'elle y fut, ledit déposant feignit une affaire pour aller trouver ladite sœur Marguerite-Marie Alacoque, et l'ayant priée de lui dire si elle savait le sujet de ces larmes, elle lui répondit : « Souvenez-vous que je vous ai dit que ce sont de bonnes larmes, puisque m'ayant priée de demander au Seigneur son salut à quelque prix que ce fût, il me semble, dit-elle, que sa miséricorde me l'a accordé, mais qu'il lui en coûtera cher. » Et, en effet, étant retournés dans leur maison le lendemain, ladite demoiselle

<sup>1</sup> La mère Hersant n'était plus Supérieure à Paray à cette époque, c'était la mère Marie-Françoise de Saumaise.

épouse tomba malade d'une maladie incurable et inconnue à vingt-quatre médecins et apothicaires, jusqu'à toute la Faculté de Lyon assemblée pour ce sujet à Lyon, sans pouvoir connaître ni soulager son mal, qui a duré treize mois. Enfin ne pouvant se contenir dans la patience que Dieu demandait d'elle, ledit déposant écrivit à ladite vénérable Sœur, croyant qu'elle l'avait abandonnée en ses prières, ne pouvant plus lui-même soutenir une si longue affliction. Elle lui fit réponse que Dieu avait attaché son salut à cette maladie, et qu'elle se souvint de ce qu'elle l'avait priée de demander à Dieu pour son salut; qu'il n'était plus temps de s'en rétracter, et qu'elle ne serait guérie par aucun remède humain; que c'était en vain qu'on les rechercherait. Dès lors ladite demoiselle s'étant résignée à la volonté de Dieu, mourut deux jours après.

Dit ledit déposant avoir appris de monsieur son frère, curé dudit Bois, qu'étant venu à Paray avec un sien cousin germain, religieux<sup>1</sup>, exprès pour voir ladite sœur Marguerite-Marie Alacoque, elle dit plusieurs choses édifiantes audit religieux, qui paraissait fort content et joyeux de la voir, étant d'une humeur facétieuse. Ledit sieur curé lui dit : « Il me semble que cela convient mal au sérieux de ma sœur. » Elle répondit en particulier audit sieur curé : « Hélas ! mon cher frère, laissez-le rire, ce sont là ses dernières joies. » En effet, il ne fut pas plus tôt de retour dans son couvent, à Mâcon, qu'il tomba malade, et cinq jours après mourut malgré tous les remèdes de la médecine.

Dit ledit déposant que monsieur le curé dudit Bois-Sainte-Marie, son frère, tomba dans une maladie si grande, que trois médecins qui le voyaient l'avaient abandonné, s'étant retirés. Ledit malade ne voyait ni n'entendait, ni ne connaissait, et ne pouvait rien avaler; ce que voyant ledit dé-

<sup>1</sup> Le Père Lamyn, religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Nous le croyons fils de M. Lamyn, de Mâcon, oncle et tuteur de Marguerite-Marie.

posant son frère, qui demeurait avec lui, il l'envoya la nuit recommander par un exprès aux prières de la vénérable sœur Alacoque, audit Paray, distant de cinq lieues; laquelle ayant appris par la lettre et par le messenger que son frère se mourait, elle répondit qu'elle ne le croyait pas. Et qu'ayant quitté ledit messenger elle s'en alla devant le saint Sacrement pendant quelque temps, après quoi elle revint avec un air assuré dire et écrire qu'il n'en mourrait point. Ce que la suite a vérifié, parce qu'il fut rétabli dans moins de huit jours, contre l'attente de tout le monde.

Ledit déposant nous a produit douze originaux de lettres, qu'il certifie et nous ont paru être écrites de la main de la vénérable sœur Marguerite-Marie Alacoque, sa sœur, concernant les faits ci-dessus, dont les copies ont été produites, vérifiées et parafées par nous. Assure ledit déposant avoir plusieurs papiers et lettres dans lesquels elle lui donne plusieurs avis très-importants pour son salut et repos, sur les doutes qu'il lui avait proposés, où elle lui marque de ne rien craindre de tous ses ennemis : ce qu'il reconnaît lui arriver tous les jours. Et ce que ledit déposant dit l'avoir plus surpris dans tous les avis qu'elle lui a donnés, c'est de lui avoir dit des choses qui regardaient le fond de sa conscience, au sortir d'une confession générale et dans un temps de jubilé. Dit enfin que dans son pays et circonvoisinage, il n'entend parler que des secours que l'on reçoit de Dieu par son intercession dans différentes maladies, et de la vénération qu'on conserve pour sa mémoire.

Lecture à lui faite de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité, et y a persisté et signé avec nous et notre secrétaire, les an et jour que dessus.

CH. ALACOQUE. DOM DE BANSIÈRE, commissaire.  
CHALON, greffier.



## MÉMOIRE DE CHRYSOSTOME ALAÇOQUE

---

Marie-Marguerite Alacoque<sup>1</sup>, fille de feu messire Claude Alacoque, vivant juge du Terreau, la Roche, Corcheval et Pressy, et de feu damoiselle Philiberte Lamyn, est née au lieu de Lauthecourt<sup>2</sup>, paroisse de Vérosvres en Charollais, le 22 juillet 1647, jour de [la] fête [de] sainte Marie Madeleine, et baptisée en l'église de Vérosvres, diocèse d'Autun, le 25 desdits mois et an. A été son parrain messire Antoine Alacoque, prêtre et curé dudit Vérosvres; et sa marraine dame Marguerite de Saint-Amour, épouse et compagne de messire Claude de Fautrières, vivant seigneur dudit Corcheval. Ledit messire Alacoque étant mort en 1655, elle resta sous la tutelle de ladite feu damoiselle Lamyn, sa mère, âgée de huit ans, ayant quatre frères; le puîné desquels lui ayant proposé, dans un temps de carnaval, de se déguiser avec d'autres filles, elle rejeta cela d'un air si rebutant, que, leur ayant fait connaître par ses sages discours combien Dieu en serait offensé, elle les empêcha tous de se déguiser<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> C'est par inadvertance, sinon par respect pour le nom de la sainte Vierge, que M. Alacoque transpose ici les prénoms de la Bienheureuse. Lui-même, dans sa déposition, en 1715, l'appelle *Marguerite-Marie*. *Marguerite* est son nom de baptême; *Marie*, celui qu'elle y ajouta à la confirmation. Les deux noms lui furent conservés en Religion.

<sup>2</sup> Voir la note 2, page 33 de ce volume, et à la fin, aux notes explicatives, la lettre A.

<sup>3</sup> Les souvenirs de M. Alacoque ne sont pas bien clairs sur cet article. Il confond ensemble deux circonstances bien distinctes : l'une en laquelle,

11. Et comme dans cet âge elle faisait déjà l'oraison mentale sans l'avoir apprise que de Dieu seul, [c'était] avec une si fervente application, qu'elle quittait le boire et le manger pour y vaquer, deux heures le matin et deux heures le soir, prenant si bien son temps que cela ne l'empêchait pas de faire ce que lui commandait sa mère, même ses frères, avec une diligence et modestie à charmer, faisant ses exercices spirituels avant le jour et pendant la nuit, ce qu'elle ne put faire sans être aperçue de quelques domestiques, qui, l'ayant rapporté à sa mère, laquelle croyant de l'empêcher de tant veiller, la fit coucher avec elle<sup>1</sup>, ce qui la mortifia entièrement, sans qu'on s'en aperçût, par la grande soumission qu'elle avait aux ordres de sa mère et de ses frères. Et comme ses grandes mortifications, veilles, jeûnes

âgé de sept ans, et Marguerite de cinq, il lui proposa de changer d'habillements avec lui; à quoi elle opposa un pieux refus, ainsi qu'il le raconte en sa déposition de 1715; l'autre quand, devenue plus grande, elle fit la faute qu'elle a tant pleurée de se déguiser avec d'autres filles. Dans son récit le frère indulgent veut disculper sa sœur: aussi bien n'est-il pas lié cette fois par le serment de dire la vérité, comme dans la procédure épiscopale. Mais la sainte s'accuse elle-même et de façon à ne pas laisser de doute sur sa faute.

<sup>1</sup> Rien n'est simple, mais rien n'est satisfaisant comme la vérité. Le fait que place ici M. Alacoque appartient, ainsi que Marguerite le dit elle-même dans son Mémoire, à une époque plus avancée de sa jeunesse. La maison Alacoque était assez étroite, comme on le voit encore aujourd'hui. Quand Marguerite, sa mère et sa grand'mère maternelle s'y retirèrent, après la mort de M. Alacoque, juge du Terreau, il y avait déjà un certain nombre de personnes: Madame veuve Alacoque, mère, sa fille Benoîte Alacoque, mariée à Toussaint de la Roche, et enfin son autre fille Catherine. Il fallut, pour s'élargir un peu, arranger dans le grenier de la ferme adjacente une petite cellule, close en bois, et couverte de peintures dans le goût du temps, que l'on appelle encore dans le pays « chambre de la Bienheureuse ». On y arrive par la pièce principale de la ferme. Les gens employés à l'exploitation de la terre couchaient sous cette cellule. C'est ainsi qu'ils pouvaient suivre tous les mouvements de la jeune pénitente, s'apercevoir de ses longues veilles, entendre le bruit de ses disciplines, et la dénoncer à sa mère. Et quand celle-ci la voulut dans la maison, il fallait bien la faire coucher avec elle, à cause de l'étroitesse du local. Combien cette petite cellule est vénérable! et comme le pèlerin de Véros-vres doit aimer à la visiter!

de trois jours de la semaine, joints au cilice qu'elle s'était fait avec une petite chaîne de fer, se privant des bonnes viandes qu'on lui donnait, pour les donner aux pauvres, et n'usant, quoique d'un faible tempérament, que d'aliments fort grossiers, il lui arriva une douleur au côté fort aiguë, de laquelle on ne se serait jamais aperçu, si une chute imprévue ne lui eût arraché par surprise de la bouche : « Mon Dieu, mon côté me fait bien plus mal ! » Et sa mère avant voulu savoir dès quel temps elle avait mal à son côté, elle tourna la chose avec tant de conduite qu'elle lui fit voir qu'il n'y avait point de mal, puisqu'il n'y avait point d'enflure et qu'il n'y paraissait rien; et comme elle souffrait sans se plaindre, sa mère s'en contenta. Mais Dieu, qui voulait qu'elle fût continuellement attachée à la croix, lui envoya des ulcères aux jambes qui fluaient si abondamment, que sous le prétexte qu'elle incommoderait trop sa mère de coucher avec elle, elle la pria de lui donner une chambre particulière et un lit; à quoi la tendresse [de sa mère] s'opposant, elle s'avisait d'un moyen pour y réussir, qui fut de lui dire que si elle venait à toucher ses jambes dans le lit elle se pourrait évanouir. Et comme cette sage ruse lui fournit un moyen pour seulement continuer ses prières et mortifications, cela ayant augmenté ses maux, il fallut, dans l'envie qu'elle avait de souffrir, que sa mère joignît des larmes aux prières qu'elle lui fit de la mettre dans les remèdes; car quand elle lui en parlait, elle lui disait en l'embrassant : « Sachez, ma chère Mère, que Dieu, qui m'a envoyé si peu de mal, me guérira bien sans remèdes humains, et même prévoyant le mauvais usage que j'en ferais, il m'a si fort ménagée que je ne m'aperçois pas tant que vous de cela, qui n'en jugez que par les apparences; car si je souffrais beaucoup, je suis assez sensible pour en donner des marques. » Tout ce qu'elle put représenter à sa mère avec un cœur toujours rempli de soumission,

n'empêcha pas celle-ci d'appeler un médecin, lequel l'ayant vue ne dit autre chose, [sinon] que son mal provenant de la masse d'un sang corrompu, il fallait attendre le printemps pour y faire les remèdes nécessaires. Ce médecin se retira sans ordonner autre chose qu'une purgation et des saignées qui ne firent aucun effet. Quelques mois s'étant écoulés, étant toujours en même état, sa mère ayant voulu visiter son mal, elle lui dit en l'embrassant : « Eh bien, ma chère mère, voyez combien sont faibles les remèdes humains; j'ai fait ce que vous m'avez commandé, mais souvenez-vous de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire : le Seigneur, qui m'a envoyé une si légère affliction, voyant que je n'en sais pas profiter, me guérira avant qu'il soit un mois, pour me punir de mes offenses; et le chagrin que vous cause un si petit mal, joint aux larmes que la tendresse vous fait verser, fait que je joindrai mes faibles prières aux vôtres pour obtenir de ses miséricordes une guérison qui ne me peut produire autre avantage que celui de vous rendre tranquille. » Et en effet, chose prodigieuse, la neuvaine qu'elle fit pour ce expirée, les plaies et ulcères qu'elle avait aux jambes se trouvèrent entièrement fermées, en sorte qu'il ne paraissait pas qu'il y eût [eu] du mal, et sa douleur de côté cessa entièrement. Et ayant appelé sa mère dans sa chambre, lui ayant fait voir sa parfaite guérison, se prosternant toutes deux devant le crucifix, [elles] louèrent et remercièrent Dieu de ses miséricordes. Et s'étant relevées, sa mère lui dit : « Mon cher enfant, puisque Dieu vous a accordé une santé qu'il y a longtemps que je lui demande, et comme il veut bien que vous la ménagiez pour me soulager dans la vieillesse, je vous demande en son nom de m'accorder cette satisfaction. » A quoi elle lui repartit : « Ne vous inquiétez pas. J'espère que Dieu m'accordera des forces suffisantes pour vous servir de mon mieux. » Et en effet, pendant trois ans qu'elle vécut

encore [dans le monde], on ne lui connut pas la moindre apparence de mal, quoiqu'elle augmentât fort ses mortifications, n'en étant plus empêchée par sa mère.

Son rétablissement ayant donné lieu à sa mère de l'envoyer chez les religieuses Urbanistes de Sainte-Claire, de Charolles, où elle apprit à lire et à écrire en perfection, et s'étant attiré l'amitié de toute la Communauté, entre autres de celle qui l'enseignait, elle fut sollicitée par tous les engagements possibles d'y rester, en sorte qu'il fallut faire deux voyages à Charolles pour l'avoir.

Étant de retour, sa mère, qui souhaitait l'établir avant son décès, voulant la faire mettre propre, crut qu'en lui laissant le choix des étoffes les plus à la mode elle en prendrait de plus propres : au contraire, par son humilité et sa modestie ordinaires, elle choisit les plus communes. Cela n'empêcha pas que plusieurs bons partis s'étaient présentés pour le mariage, elle les remercia fort honnêtement de l'honneur qu'ils lui faisaient, sans que pas un n'eût lieu de s'en plaindre; au contraire, ils publiaient partout ses bonnes qualités et ses vertus. Elle était fort retirée, fuyant toutes les assemblées et compagnies où elle pensait qu'on pourrait offenser Dieu; et très-souvent, quand on venait la chercher pour y aller, elle feignait quelque indisposition. Si on venait la voir, elle faisait tomber la conversation sur les matières qui regardent Dieu et le salut; et lorsque l'on changeait la matière, elle y donnait si peu d'attention, qu'elle était très-souvent abstraite et ne répondait rien. Sa charité était si grande pour le prochain, que non-seulement elle excusait tout, [mais] elle savait [encore] tourner si bien les choses, qu'elle fermait la bouche aux médisants par des morales chrétiennes, ou se retirait. Et son frère<sup>1</sup>, à peu près de son âge, et qui l'a vu élever, affirmerait en cas de

IV

<sup>1</sup> L'auteur de ce Mémoire.

besoin ne l'avoir jamais vue se mettre en colère pour quelque occasion qu'elle en eût, ni mentir, jurer sa foi ou autre serment, railler, médire, ni contrarier personne. Au contraire, par ses manières honnêtes et bienfaisantes, elle s'était attiré l'estime de tous les voisins, ne refusant à riche et à pauvre rien de ce qu'elle pouvait pour le spirituel et temporel, pour leur service. L'on ne parle pas non-seulement des grandes charités qu'elle a pratiquées envers les pauvres pour leur nourriture et entretien, mais de ses heures de récréation, qu'elle s'est dérobées pour apprendre aux uns à lire, aux autres le catéchisme. Elle aimait si fort la paix, surtout dans les familles, que par sa douceur elle accommodait tout, faisant des morales à la plupart, et consolant les autres, avec une grâce à laquelle on ne pouvait résister; et l'on peut assurer qu'elle n'a eu de rigueur que pour elle-même. Il y a eu tant de réserve en sa conduite à cet égard pour la cacher à tout le monde, que quelques précautions que ses parents aient prises, ils n'en ont pu découvrir qu'une partie : comme de ses actes de charité, d'humilité, de patience, de bénignité, de soumission et de résignation à la volonté de Dieu, qu'elle n'a pu dérober entièrement aux yeux des hommes dans leur pratique. Elle a si bien su ménager son temps, que ses exercices spirituels n'ont jamais altéré ses devoirs d'état. Et comme elle haïssait beaucoup l'oisiveté, on l'a ouï dire très-souvent que le temps que l'on perdait, dans les compagnies, par des conversations inutiles, était à regretter; et marque de ce, elle les évitait de son mieux, lorsque l'obéissance ou l'honnête complaisance l'y engageait. Il est vrai de dire que celui-ci qu'elle perdait le jour, elle le recouvrait la nuit, en le dérobant au sommeil. Le peu de plaisir qu'elle prenait aux louanges l'obligeait souvent à se taire entièrement en compagnie, ou à se retirer honnêtement. »

Sa mère étant décédée<sup>1</sup> et deux de ses frères aînés, le soin de leur famille étant resté à la charge de son dit frère puîné, connaissant dès longtemps le penchant qu'elle avait pour la Religion, étant chargé de lui payer sa constitution dotale, qui était plus considérable que ce qu'il lui fallait pour entrer dans un Monastère, croyant qu'il n'y avait que l'attachement qu'elle avait pour sa mère qui la retînt dans le monde. S'étant aperçu de la mélancolie de son frère, et jugeant bien qu'elle provenait de ce qu'il n'était pas tout à fait en état de contenter sitôt le dessein qu'elle avait pour la Religion, chose extraordinaire, elle ne lui en parla pas. Au contraire, elle parut si fort attachée à la conduite de son domestique, qu'elle y agissait au-dessus de ses forces. Il jugea bien qu'il ne pouvait différer sa vocation à la Religion sans violenter le fort penchant qu'elle y avait; et, s'en faisant un point de conscience, il prit l'occasion d'un voyage de dévotion où elle le pria de l'accompagner; et voyant que sa modestie l'empêchait de parler, il lui dit: « Je connais, ma sœur, que dès longtemps vous avez dessein d'être religieuse; et dès le décès de feu notre mère vous ne m'en avez pas parlé. Soyez persuadée que je chercherai toutes occasions qui pourront vous contenter. C'est pourquoi vous ne devez me taire votre sentiment. — Il est vrai, mon frère, que dès que j'ai eu l'usage de raison j'ai formé ce dessein. Et ce désir a si fort augmenté avec l'âge, qu'il a fallu que [Dieu] m'ait par sa miséricorde accordé des grâces particulières pour sus-

<sup>1</sup> Le Mémoire du bon M. Chrysostome est en défaut quand il fait mourir madame sa mère avant l'entrée en Religion de Marguerite-Marie. Elle dit elle-même dans sa vie qu'au moment de ses adieux définitifs au monde, elle était comme insensible tant à l'amitié comme à la douleur que ses parents lui témoignaient, « surtout sa mère. » Chrysostome semble aussi n'avoir plus souvenir de ses oppositions à la vocation de sa sœur; mais il en donne clairement le motif principal: son état de gêne. Tous ces souvenirs, humainement peu agréables, sont peut-être l'explication de cette page emphatique, embarrassée et incorrecte, à laquelle nous ne voulons rien changer.

pendre ce violent attrait qu'il m'inspire de me donner entièrement à lui. Autrement les considérations que j'avais pour ma mère n'auraient pas été capables de m'arrêter jusqu'à présent dans le monde, si Jésus-Christ ne m'eût fait connaître que le sacrifice de ma propre volonté à la sienne, qui me voulait pour lors en cet état, lui était plus agréable. Il n'en a pas fallu davantage pour modérer cet ardent désir. — C'est donc à présent, ma chère sœur, lui dit son frère, que les liens qui vous retenaient dans le monde étant rompus par le décès de notre mère, et qu'étant maîtresse de vos droits, ces attachements humains cessant vous ne violenterez plus vos désirs? — Ah! que me dites-vous, mon cher frère, vous qui me tenez lieu de père, et pour lequel j'ai tant de considération que j'aimerais mieux rester toute ma vie comme je suis que de vous incommoder. » A cette charmante repartie la conclusion fut que, quoiqu'il n'eût pas à présent tout ce qu'il lui fallait pour ce sujet, il ferait son possible pour seconder son bon dessein.

Et lui ayant fait connaître qu'elle se sentait entièrement portée d'inclination pour l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie, mais qu'avant de la conduire dans un couvent elle le pria de la mener à Mâcon faire ses adieux à ses parents, surtout à sa chère cousine la sœur Sainte-Colombe, religieuse aux Dames Sainte-Ursule dudit Mâcon; ce qu'ayant fait, ces dames, en vue de la garder, la firent entrer dans leur couvent, et n'oublièrent rien par leurs empressements et caresses pour la faire rester; surtout sa cousine, qui lui offrit de partager avec elle sa pension, qui était annuellement de cent livres, de lui fournir son ameublement, et de faire quitter à la Communauté le quart de ce que donnaient de dot celles qu'on avait reçues depuis peu de temps. Tous ces avantages joints à l'étroite amitié dont étaient liées ces deux cousines, auraient pu ébranler toute autre résolution que la sienne; mais, au contraire, craignant que son frère,



charmé de ces manières engageantes et avantageuses, ne donnât quelque parole, elle demanda de sortir pour recevoir une bénédiction du Saint-Sacrement que l'on donnait dans une église dudit lieu, et en chemin dit à son frère : « Vous savez que je vous ai fait connaître que Dieu m'appelle dans l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie, et je vous prie de trouver une honnête défaite. » Ce qu'ayant fait, son frère lui demanda en chemin comme elle avait pu faire pour résister à de si charmantes propositions. Elle lui repartit : « Je vous avoue, mon cher frère, qu'ayant d'abord donné quelque attention à ces pressantes avances d'honnêteté, il a fallu, pour y résister, non-seulement renoncer à moi-même, mais, qui de plus est, à toutes les raisons humaines. »

Ce trait d'une vertu consommée confirma si fortement son frère dans la haute idée qu'il avait conçue de sa piété, qu'il demeura entièrement charmé d'une action si héroïque. Peut-on après cela révoquer en doute qu'elle n'ait été, dès le berceau, destinée pour avoir le bonheur d'entrer dans la Communauté de la Visitation Sainte-Marie de Paray, où par tant de rares exemples de sainteté elle apprit les règles de la sanctification, plutôt que de la mortification, qu'elle pratiquait dès son bas âge ? Et il est vrai de dire que les merveilles que Dieu a opérées de son vivant et après son décès en faveur de plusieurs personnes, vous sont autant glorieuses qu'avantageuses à la mémoire de la défunte, qui a seulement appris de vous comme il fallait se sanctifier<sup>1</sup>.

Il y a de ses plus proches auxquels elle a prédit leur décès, entre autres, en 1690, le Père Lamyn, jacobin au couvent de Mâcon, son cousin germain, lequel l'étant allé voir à Paray, sa présence jointe à son humeur joviale lui fit donner des marques d'une joie extraordinaire ; en sorte que son cousin, le sieur curé du Bois, qui l'avait accompagné,

<sup>1</sup> On voit que ce Mémoire est envoyé à la mère Supérieure de notre Monastère, qui en avait sans doute fait la demande pour Mgr Languet.

voulut lui dire : « Quoi ! mon cousin, votre gaieté ne convient guère au grand sérieux de ma sœur. » Peu de temps après, ledit sieur curé étant retourné seul au parloir, elle lui dit : « Mon frère, ne vous opposez pas aux marques de joie que me donne notre cousin le Jacobin, ce pauvre enfant n'a plus guère de temps à rire. » Et, en effet, s'en étant retourné avec ledit sieur curé du Bois-Sainte-Marie, il dit cela à son frère<sup>1</sup>, qui n'en doutait pas que tout ce qu'elle [avait annoncé] n'arrivât. Il fit tout ce qu'il put pour le retenir quelques jours chez [lui] ; mais comme il avait ordre de son Supérieur de se rendre incessamment dans son couvent, et que d'ailleurs il était en parfaite santé, on lui donna un homme et un cheval pour retourner audit Mâcon, où étant il fut voir son père et sa sœur la religieuse, et ensuite entra en son couvent ; et y ayant resté deux jours se portant bien, le troisième il prit mal. Les médecins y ayant inutilement employé leur art, il décéda huit jours après s'être alité.

L'on compte encore pour une merveille de Dieu ce qui est arrivé à l'égard de feu demoiselle Angélique Aumônier, laquelle ayant fortement sollicité le sieur Alacoque, maire, son mari, de la conduire à Paray pour voir sa belle-sœur, il l'y accompagna. Et étant au parloir, elle ne put lui parler que par ses larmes. Ce que voyant, ledit sieur Alacoque lui dit : « Quoi ! ma femme, êtes-vous ici venue pour pleurer ? Est-ce là une conversation qui marque l'empressement que vous avez de voir ma sœur ? » Et en même temps il sortit, et la laissa seule auprès d'elle. Étant retourné demi-heure après au parloir, la trouva plus tranquille. Et s'en étant retournés ensemble au logis, il lui dit : « Faites-nous préparer à manger, et me dites le sujet de vos larmes. » Ce que n'ayant voulu faire, cela l'obligea de prétexter une affaire,

<sup>1</sup> Chrysostome, maire du Bois-Sainte-Marie et auteur de cet écrit.

et sur-le-champ étant retourné au parloir, il dit à sa sœur : « Je suis très-mortifié de la contenance de ma femme. » Elle lui repartit : « Et moi j'en suis très-contente, car ce sont de bonnes larmes qu'elle a versées. — Et comment?... » Et ayant un peu balancé à l'informer de leur entretien, elle lui dit sous le sceau du secret : « Vous saurez que dès que vous fûtes sorti du parloir, je lui demandai le sujet de ses larmes, et si je pouvais quelque chose pour elle. — Oui, ma Sœur, vous le pouvez ; c'est que je vous prie de demander à Dieu mon salut à quelque prix que ce soit. » A quoi ayant réfléchi, elle lui dit : « Y avez-vous bien pensé? — Oui, repartit-elle pour la seconde fois. » Et pour lors elle lui tint ce discours : « Je demanderai à Dieu votre salut avec autant de ferveur que le mien ; mais Dieu m'inspire qu'il vous en coûtera cher. » Et comme ses larmes partaient d'un cœur contrit, elle lui repartit constamment : « N'importe, je me sou mets entièrement à la volonté de Dieu pour faire de moi ce qu'il lui plaira. » Cette soumission m'a si fort contentée, que je commencerai dès demain une neuvaine pour elle. Prenez tous deux patience, et la demandez à Dieu. » Ce discours l'étonna. Ce que voyant, elle lui dit : « Mon cher frère, sa soumission et la vôtre à la volonté de Dieu finiront le tout. » Ce fut une énigme qu'il ne put démêler, mais la suite lui donna l'intelligence, car deux jours après leur retour audit Bois-Sainte-Marie, sa femme prit une douleur si violente au visage, qu'elle ne cessait de crier. L'on courut d'abord aux remèdes ordinaires, et les médecins, apothicaires et chirurgiens de Charolles, Paray, Marcigny et Mâcon ayant employé tous les remèdes imaginables inutilement, et n'en ayant pu découvrir la cause, lui ordonnèrent les eaux, où son mari l'ayant conduite, elle fut visitée des médecins de Paris, de Lyon, de Cusset et Vichy, qui lui firent prendre les bains, la douche et quantité de remèdes qui furent inutiles, ne connaissant pas mieux la cause de son mal que les autres médecins.

Ledit sieur Alacoque retournant chez lui, trouva un chirurgien qui lui dit : « Le mal de mademoiselle votre femme étant extraordinaire et inconnu aux médecins, je vous dirai qu'il y a un médecin étranger à Lyon depuis peu, qui ne traite que des maladies qui paraissent incurables, où il a réussi en plusieurs. » Cela invita ledit sieur Alacoque de la conduire audit Lyon deux jours après son retour de Vichy; où étant il fit venir ce médecin, lequel après avoir examiné son mal fort exactement se retira sans rien dire, sinon qu'il dit au sieur Alacoque en le quittant, que le mal était hors de la connaissance des médecins. Cependant ledit sieur Alacoque, duquel l'inquiétude était de voir que toute la médecine n'avait apporté aucun soulagement aux maux de sa femme, s'avisa d'assembler en sa chambre tous les médecins et chirurgiens dudit Lyon à même heure, où étant, l'ayant tous examinée pour découvrir la cause de son mal inutilement, ils restèrent quelque temps dans le silence. Ladite damoiselle, dans l'impatience de connaître leurs sentiments, leur dit : « Messieurs, que jugez-vous de mon mal ? » A quoi n'ayant pu répondre, elle leur dit : « Hélas ! Messieurs, je me suis bien trompée dans la pensée que j'ai eue de trouver de plus habiles médecins à Lyon qu'ailleurs. » Personne ne répondit à cela que le sieur Falconet, doyen desdits médecins, qui lui reparti : « Madame, nous ne sommes pas des dieux sur terre. » Et ils se retirèrent tous sans laisser aucune consulte. Ce fut pour lors que ledit sieur Alacoque commença à démêler qu'il n'y avait plus d'énigme pour lui à ce que lui avait ci-devant dit sa sœur. Ce qui l'inspira de recourir aux remèdes [spirituels]. Et, en effet, il fut en plusieurs maisons religieuses; entre autres au couvent de Sainte-Marie de Bellecour, où ayant fait porter sa femme en chaise pour accomplir un vœu qu'elle avait fait au cœur de saint François de Sales, et y étant arrivé trop tard pour y ouïr la messe, ledit sieur Alacoque étant monté dans la sacristie, et ayant

demandé à la Sœur qui desservait s'il n'y aurait plus de messe, elle dit que non. Ce qui obligea ledit sieur Alacoque de s'informer d'elle si sa femme et lui pourraient rendre leur vœu au cœur de saint François de Sales et le voir. Elle répondit que leur confesseur était allé dîner, et qu'il ne retournerait que le lendemain. A quoi ledit sieur Alacoque lui dit qu'il était bien mortifié d'avoir fait beaucoup de chemin sans réussir. Elle lui demanda d'où il venait. Et lui ayant dit qu'il venait du Charollais, elle lui dit : « Connaissez-vous bien notre sœur Alacoque, religieuse à Paray? — Oui, je la connais bien, puisque c'est ma sœur. » A l'instant elle quitta pour en donner avis à Madame la Supérieure, laquelle eut la bonté de venir au même temps pour que j'eusse l'honneur de leur faire la révérence. Elles nous procurèrent l'avantage d'accomplir notre vœu, et nous comblèrent d'honnêtetés. Ce qui fut d'une consolation entière à cette pauvre malade, et de quelque diminution à son mal.

Ledit sieur Alacoque ayant appris que le Révérend Père Billet était Supérieur du grand collège des Jésuites<sup>1</sup>, il y alla pour demander le secours de ses prières. Lui ayant demandé si le père Croiset était à Lyon, il lui dit : « Restez un quart d'heure ici avec moi, et vous le verrez passer avec d'autres religieux. » En effet, il passa accompagné de plusieurs autres religieux. Ils s'avancèrent l'un de l'autre pour s'embrasser sans se connaître, et tous deux se nommant par leur nom, ce que remarqua le père Billet. Mais ce qui est beaucoup plus à considérer, c'est la merveille que Dieu opéra

<sup>1</sup> Chrysostome Alacoque ne donne point ici le mot précis qui explique ses relations avec les PP. Billet et Croiset. Le premier, qui était de Paray même, avait dans notre Monastère une nièce intimement liée avec Marguerite-Marie, et dans la ville un neveu qui était notre médecin, et dont le nom béni est demeuré attaché à une des rues de Paray. On sait le voyage du P. Croiset, pour voir et entendre notre Bienheureuse, dont il a le premier écrit la vie. En allant à Lyon, M. Alacoque était porteur de commissions et de recommandations qu'on lui avait envoyées de Paray. A son retour il avait des réponses à faire parvenir.

par les prières du saint homme. Avant de quitter le Révérend Père Billet et lui, je leur ai fait le détail de la maladie de ma femme, qui souffrait des maux insupportables, et qui me faisaient perdre patience, tant à raison de ce qu'il y avait un an que cela durait, que de ce que, ne prenant point de repos, elle ne m'en donnait point. Après leurs consolations, auxquelles on ne peut rien ajouter, ils s'offrirent tous deux à la visiter tous les jours, ce qu'ils firent ensemble le même jour. Est à remarquer que ses maux la contraignant de se plaindre fortement, sitôt que ces bons religieux furent dans sa chambre, non-seulement ses cris cessèrent, mais encore ses douleurs, pendant une heure qu'ils restèrent. Lorsqu'ils furent sortis, je lui dis : « Je vous sais bon gré, ma femme, d'avoir cessé vos cris pendant que ces Pères ont été ici. — Il m'a été facile, me dit-elle, puisque je n'ai rien souffert tant qu'ils ont resté. » Je crus que leur présence l'avait fait contenir. Le lendemain ledit père Croiset étant retourné seul la voir à la même heure, dès qu'il fut entré ses maux cessèrent de même, et s'étant retiré elle en eut les mêmes ressentiments qu'auparavant. C'est pourquoi elle me dit en l'approchant : « Hélas ! mon cher ami, si vous pouviez obtenir de ce saint religieux de rester plus longtemps ici tous les jours, j'en recevrais un grand soulagement. » Ce qui obligea ledit sieur Alacoque de retourner au couvent des Jésuites, et parlant audit père Billet, il lui dit ce qui s'était passé. A quoi il lui repartit . « Ces merveilles en lui ne me surprennent pas. Je vous l'enverrai tous les jours. Mais prenez bien garde l'un et l'autre de le dire ni en rien faire connaître, car il ne retournerait plus. » Cette merveille fut confirmée par toutes ses visites. Et, en dernier lieu, il lui fit si bien comprendre que sa soumission à la volonté de Dieu mettrait fin à ses maux, que paraissant l'être entièrement, elle demanda de retourner en sa maison, où étant arrivés, ledit sieur Alacoque envoya un exprès à sa sœur

pour lui faire le détail de son voyage, laquelle fit réponse que du moment qu'elle serait entièrement résignée à la volonté de Dieu tous ses maux cesseraient. Et, en effet, après avoir ouï la lecture de cette lettre, elle fit des actes de résignation et de soumission à la volonté de Dieu si sincères, qu'on ne pouvait douter qu'elle ne le fût véritablement, puisque le lendemain elle décéda. Ce qui fut l'accomplissement de la prédiction de la Sœur et la fin de ses maux<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La maladie de M<sup>me</sup> Alacoque dura environ treize mois, et sa mort précéda seulement de quatre semaines celle de notre Bienheureuse. Elle avait eu la douce consolation de signer l'acte de fondation de la chapelle du Sacré-Cœur du Bois-Sainte-Marie, le 18 juillet 1690, et la première elle devait reposer sous ses dalles. Un récent écrit de M. l'abbé Cucherat donne sur la sépulture de la famille Alacoque quelques détails dignes d'intérêt que nous plaçons ici :

« MM. Alacoque, en élevant et fondant cette chapelle dans l'église du Bois-Sainte-Marie, s'y étaient réservé leur sépulture, et c'est probablement ce qui avait suscité toutes les difficultés et retards dont il est parlé dans les lettres de la Bienheureuse. Toutes ces difficultés furent vaincues; et en parcourant les vieux registres du Bois-Sainte-Marie, j'y ai relevé les indications suivantes :

« Cejourd'hui vingt troisième septembre mil six cent nonante, par moy  
« sousigné, a esté inhumée dans la chapelle du Sacré-Cœur, par moy  
« fondée en l'église du Bois-Sainte-Marie, damoiselle Angèle Aumônier,  
« femme de Monsieur Chrysostome Alacoque, avocat en parlement et  
« juge au Terreau, après avoir reçu les derniers sacrements...

« Signé : ALACOQUE, curé du Boys. »

« Le 31 janvier 1694, Chrysostome Alacoque épouse en secondes noces damoiselle Estiennette Mazuyer, etc... Son frère Jacques Alacoque, qui bénit ce mariage, paye le tribut à la nature en 1713, et est déposé dans la même chapelle. Le successeur de M. Jacques Alacoque préside aux funérailles de M. Chrysostome Alacoque et lui consacre un acte mortuaire court et sec :

« Le 23 juillet audit an (1718) a esté ensépulturé dans cette église, et  
« en présence de Louis Dorin et de Jean Duril, le corps de sieur Jean  
« Chrysostome Alacoque, qui est mort du jour d'hier, muni de tous les  
« sacrements.

« Signé : LAMBERT, curé. »

« C est le successeur de ce M. Lambert qui préside aux funérailles de la seconde femme de M. Chrysostome Alacoque. Celui-là, au moins, ne craint pas de mentionner le sacré Cœur.

« L'an mil sept cent trente huit et le cinquiesme juin est décédé  
« dame Estiennette Mazuyer, âgée d'environ soixante quinze ans, vefve de

VI. Ledit sieur curé, son frère, ayant pris mal, les médecins n'y ayant pu rien faire pour sa guérison l'ayant abandonné, son frère écrivit à sa sœur qu'on n'en attendait rien, et qu'elle priât Dieu pour lui; ce qu'elle fit, et lui envoya trois billets dans sa lettre, qu'elle marquait qu'il fallait faire tremper dans l'eau qu'on lui ferait prendre pendant trois matins; et qu'au surplus, il n'en mourrait pas. Il avait perdu la parole et l'ouïe, ayant la bouche et les dents si serrées, que pour lui faire prendre une cuillerée de sirop on lui rompit une dent et la cuillère aussi. Et après lui avoir fait prendre avec grande peine demi-cuillerée de l'eau dans laquelle avaient trempés lesdits billets, il se trouva mieux et guérit.

« feu sieur Chrysostome Alacoque, vivant maire perpétuel du Boys-Sainte-Marie. Elle a été inhumée le jour suivant dans sa chapelle du Sacré-Cœur, en présence de MM. les curés de Gibles, Colombier et Cur-bigny...

« Signé : CORTAMBERT, curé de Gibles;  
 « BERTHELET, curé de Colombier;  
 « M. DESROCHES, prêtre;  
 « GUYON, curé du Boys-Sainte-Marie. »

« Il est bien regrettable qu'en réparant l'église du Bois, il y a moins de trente ans, on ait fait disparaître les derniers vestiges de ce monument pieux. »

---



## TROISIÈME APPENDICE

---

NOTES EXPLICATIVES. — BIOGRAPHIES DES CONTEMPORAINES  
DE MARGUERITE-MARIE

---

### NOTE A

Détails sur la famille de notre Bienheureuse  
et le lieu de sa naissance.

M. Claude Alacoque, père de notre Bienheureuse, exerçait la charge de notaire royal à Vérosvres, sa paroisse natale. Il était en même temps juge des seigneuries de Pressy, de la Roche, de Corcheval, du Terreau, et avait sa résidence en ce dernier lieu, dans les appartements annexés à l'auditoire. Nous conservons aux archives de notre Monastère des lettres de 1651 et 1656, ainsi adressées par des personnes liées à la famille : A M. Alacoque, juge du Terreau, au Terreau.

Dans un Mémoire de M. Delapray, pharmacien à Charolles, daté de quelques semaines après le décès de M. Alacoque, nous trouvons aussi que sa veuve, née Lamyn, alors retirée à Lauthecourt, est appelée M<sup>me</sup> veuve Alacoque du Terreau, pour la distinguer de M<sup>me</sup> veuve Alacoque mère.

Nos contemporaines pourraient donc bien n'avoir pas tort, quand elles font naître notre Bienheureuse au Terreau, petit village avec château, sur le territoire de Vérosvres.

Mais comment concevoir alors que M<sup>sr</sup> Languet en son Histoire, et Chrysostome Alacoque en cet endroit et dans sa déposition de 1715, la fassent naître à Lauthecourt ?

Pour M<sup>sr</sup> Languet, la chose s'explique d'elle-même. Il puise dans les Mémoires qui lui sont fournis ; et entre celui des contemporaines et celui du propre frère de Marguerite, il n'y avait pas, pour lui, à hésiter. Quoi qu'il en soit, la maison dont on voit la photographie en tête de ce volume est celle qu'elle a habitée de dix à vingt-trois ans. C'est le glorieux théâtre de ses combats et de ses vertus avant son entrée en Religion.

Voici les noms des sept enfants de Claude Alacoque et de Philiberte Lamyn, sa femme, dans l'ordre de leur naissance : 1<sup>o</sup> Jean ; 2<sup>o</sup> Claude-Philibert ; 3<sup>o</sup> Catherine ; 4<sup>o</sup> Chrysostome ; 5<sup>o</sup> MARGUERITE ; 6<sup>o</sup> Gilberte ; 7<sup>o</sup> Jacques.

Catherine et Gilberte moururent en bas âge ; Claude-Philibert, qui fut avocat, est décédé le 25 septembre 1665 ; Jean était mort en 1663, à l'âge de vingt-trois ans, comme son aîné.

Des deux frères survivants, le premier, Chrysostome, embrassa comme son père la profession de légiste ; il devint dans la suite maire perpétuel du Bois-Sainte-Marie, et environna toujours sa sœur des témoignages d'une tendre affection.

Jacques, appelé à l'état ecclésiastique, fut curé au Bois-Sainte-Marie. L'un et l'autre ressentirent l'heureuse influence des exemples et des exhortations de leur sœur, qu'ils vénéraient comme une sainte. Ils embrassèrent avec amour la dévotion dont Marguerite était l'apôtre, et fondèrent en 1690, au Bois-Sainte-Marie, une chapelle dédiée au sacré Cœur.

## NOTE B

Lieu de la résidence de M<sup>me</sup> de Fautrières-Corcheval,  
marraine de Marguerite-Marie.

L'un des biographes de notre Bienheureuse a cru que M<sup>me</sup> de Fautrières habitait le château du Terreau, près Vérosvres; mais il est démontré par d'anciens titres que ce château n'a jamais appartenu à cette famille; elle habitait celui de Corcheval, près Baubery. Ce château avait sa chapelle, qui est encore debout, et où résidait le saint Sacrement. Il était donc facile à Marguerite de s'y rendre à toute heure, sans inquiéter la vigilance des personnes qui prenaient soin d'elle.

---

## NOTE C

Persécutions qu'endura Marguerite au sein de sa famille.

L'extrême réserve de la Bienheureuse ne nous permet pas d'indiquer positivement les personnes qui firent endurer à cette âme déjà avide de souffrances les premières persécutions qu'elle eut à supporter. Plusieurs historiens disent que ce furent des domestiques, ce que nous ne trouvons ni dans le récit de Marguerite-Marie ni dans celui de ses contemporaines ; du reste, l'esprit se refuse à admettre que des gens de service pussent réduire à une telle captivité et la mère et la fille, lors même qu'on les eût revêtus d'une certaine autorité ; d'ailleurs ce joug eût été facile à briser, et M<sup>me</sup> Alacoque n'aurait point envisagé l'établissement de sa fille comme le seul moyen de s'en affranchir.

A l'aide de vieux papiers de la famille Alacoque, nous trouvons que la maison de Lauthecourt était habitée, à l'époque où nous sommes arrivés, par M<sup>me</sup> veuve Alacoque (la grand'mère de Marguerite) ; par Catherine Alacoque, sa fille ; M<sup>me</sup> veuve Alacoque-Lamyn, sa belle-fille, et M<sup>me</sup> veuve Lamyn, mère de cette dernière ; enfin par Toussaint de Laroche et sa femme Benoîte Alacoque, sœur de Catherine ; ils avaient de jeunes enfants. Au service de la maison se trouvaient aussi des domestiques mariés, nécessaires pour faire valoir les biens de la famille ; et au milieu de tout ce personnel était la jeune Marguerite, sur laquelle chacun se donnait droit de domination.

Cette opinion, insinuée dans le Mémoire de la Bienheureuse, se trouve confirmée par la déposition de sœur Jeanne-Marie Contois, dans le procès de 1715 :

« Dieu avait donné assez de force à ladite sœur Marguerite-Marie Alacoque, pour supporter patiemment et sans murmure les mauvais traitements de quelques-uns de sa famille, de telle manière qu'elle se trouvait quelquefois dans la nécessité de demander du pain à leur métayer voisin. »

Déposition  
de sœur  
Jeanne - Marie  
Contois.

Nous admettons aussi comme très-vraisemblable (après M. Bougaud) l'intervention de Toussaint de Laroche, beau-frère de M. Alacoque et oncle de ses enfants. Voyant la fortune de ceux-ci, un peu négligée déjà du vivant de leur père, décliner encore, il aura cru devoir y tenir la main et rendre en cela grand service à la pauvre veuve. Probablement il le fit avec une certaine rudesse qui autorisa les procédés pénibles de son entourage. Ainsi s'explique fort bien l'état de dépendance et de gêne où furent réduites M<sup>me</sup> Alacoque et sa bien-aimée fille.

Ce fut quand la fortune eut été remise en équilibre et les études des fils aînés achevées, que la situation de Marguerite prit un autre aspect et qu'on essaya de l'établir honorablement dans le monde. C'eût été facile, car les sept enfants de M. Alacoque avaient eu presque tous pour parrains ou marraines les châtelains et les plus nobles dames du pays. La réputation de probité et d'honneur de la famille, jointe aux qualités personnelles de Marguerite, ouvrait devant elle des perspectives agréables selon le siècle. Mais surtout sa mère avait hâte de quitter le milieu où elle avait passé de si tristes jours ; et ce désir bien naturel fut la matière du plus pénible combat qu'ait eu à soutenir notre Bienheureuse pour répondre à sa vocation.

---

## NOTE D

Du 19 juin 1671.

### Testament de damoizelle Marguerite Alacoque.

« Pardevant le Notaire Royal résidant au lieu de Saint Martin d'Ozolles soussigné, et en présence des tesmoins asprès nommés et ycy expressément appellés, fust présente en sa personne damoizelle MARGUERITTE ALACOCQUE, fille de deffunt maître Claude Alacocque, vivant notaire royal du lieu de Verosvres et lieutenant des terres et Seigneuries du Terreau, et de damoizelle Philiberte Lamin.

« Laquelle estant en pleine santé de corps, esprit, mémoire et entendement, ainsy qu'il est visiblement asparut à moy ledit Notaire et aux dits témoins, et disposée pour entrer en religion aux Saintes-Marie du couvent de Paray-le-Monial, ainsy que les Supérieures et aûtres dames dudit Couvent luy ont fait espérer, désirant d'évither toutes difficultés qui pourroient naistre entre ses parents pour la recherche de ses biens, asprès qu'elle aura fait proffession, si tant est qu'elle arrive, elle m'a prié et requis de vouloir rédiger par escript le présent son testament disposant de ses dits biens, ainsy que s'ensuyt.

« Premièrement : Elle a fait le vénérable signe de la Croix en proférant les parolles, priant sa divine Majesté luy faire miséricorde de ses offenses et luy accorder ses grâces pour subvenir à son intention, implorant aussy pour cet effest le secours de la glorieuse Vierge Marie et le suffrage des Saints

et Saintes du paradis; et venant, comme sus est dit, à la disposition de ses dits biens, elle donne et lègue à l'église dudit Verosvres la somme de vingt cinq livres, laquelle somme elle veut estre employée pour une bannière ou chasuble, et qu'elle soit payée incontinent asprès qu'elle aura fait profession au susdit couvent, par son héritière cy asprès nommée.

« *Item* : Donne et lègue et par droit d'institution, hoirie et légat particulliers deslaisse à la dite damoizelle Philiberte Lamin, sa chère mère, la somme de cinq cents livres qu'elle luy avait donné de ses biens par le contrat de mariage de sieur Jean Chrisostome Alacocque, son frère, avecq damoizelle Angélique Aulmosnier, laquelle somme elle veut luy estre deslivrée aussy asprès qu'elle aura fait profession, pour par elle en disposer comme bon luy semblera, ainsy qu'elle pouvoit avant luy avoir donné pour toutes prétentions qu'elle pourroit rechercher en ses biens, et de plus veut qu'il luy soit deslivré, au même temps, la somme de dix huit livres pour estre employée à luy achepter un habit.

« *Item* : Donne et lègue à honneste Jacques Alacocque, son frère, estudiant de présent au collège de Cluny, la somme de trois cents livres et un licet tel qu'il luy a esté donné par le testament dudit deffunt maître Claude Alacocque, son père; son coffre tel qu'elle le laisse à la maison ou pour la valler d'iceluy, au cas qu'on ne luy relasche, la somme de dix huit livres, et de plus une nappe, une douzaine serviettes, un plat et une escuelle d'estaing avecq une cullière d'argent, le tout payable lorsqu'il aura atteint l'aage de majorité sans intérêts, pour tous droits qu'il pourroit rechercher en ses biens, le suppliant d'accepter le présent légat.

« *Item* : Donne et lègue à honnestes filles Huguette et Magdelaine Alacocque, filles desdits sieurs mariés Alacocque et Aulmosnier, ses niepces et à chascune d'elle la

somme de trois cents livres, et en outhre à ladite Huguette un habit du prix de trente livres, payables lorsqu'elles auront trouvé party en mariage ou qu'elles auront atteint l'aage de majorité, par sa dite héritière asprès nommée.

« *Item* : Elle veut et entend qu'une commande de brebis que tient d'elle Pierre... soit partagée également, savoir la moitié audit Jacques, son frère, et l'aùtre moitié à honneste fille Claude Alacocque, sœur des susnommées légataires et ladite Huguette Alacocque pour participper également tant au cappital qu'au croit provenu et quy en proviendra, par moitié comme dict est, pour le dict Jacques l'une, et l'autre par ses dites deux niepces Claude et Huguette. Laquelle Claude Alacocque, fille aînée desdicts sieurs mariés Alacocque et Aulmosnier, elle a faict et faict, nomme, crée et institue son héritière universelle seule et pour le tout en tout le restant de ses biens dont n'est fait mention cy dessus, à la charge qu'elle sera tenue de payer les susdicts légats et en outhre sa dotte telle qu'on l'a promise aux dictes dames Religieuses dudict couvent Sainte Marie de Paray, et de plus de luy payer annuellement la somme de cinq livres payable à compter du jour de sa profession, sa vie durant.

« Nommant pour exécuteur du présent son testament le dict sieur Jean Chrisostome Alacocque, qu'elle supplie en avoir soin, estant bien persuadée qu'il n'y manquera pas, et à quoy elle se refie, puisque comme elle dict, il luy a toujours presté toute assistance, dais le dessès de leur père. Et au cas que par grand inconvéniement le dict Couvent vînt à succomber, elle se réserve le pouvoir de rentrer dans ses biens autres que ceux quy auront esté deslivrés audict Couvent, pour pouvoir estre retably en un autre, et, à ce, en ce cas, implore l'assistance dudict sieur son frère.

« Ainsy que dessus l'a dict, voulu et fait escripre ladite damoizelle testatrice, cassant, révoquant et annullant tous autres testaments qu'elle pourroit avoir cy devant faict, vou-



lant cesthuy valloir et subsister par toute meilleure forme que testament et ordonnance de dernière volonté puisse et doive valloir.

« Fait, leu et passé en la maison de la dicte damoizelle testatrice, et en une chambre du costé du matin où elle m'a retiré à part pour ce sujet sur l'heure de dix du matin, le dix neuvième jour du mois de juin mil six cent soixante et onze, présence de Guillaume Aulmosnier, sieur de Chalanforge et Anthoine de Laroche, clerc dudit Verosvres, tesmoins requis, appelés et soussignés avecq la dite damoizelle testatrice, présence desquels le présent a esté leu et releu asprès quoy elle a déclaré le vouloir ainsy. — Nous approuvons les ratures à la troizième et quatorzième lignes. »

La minute est signée :

MARGUERITE ALACOQUE.

AULMOSNIER DE CHALANFORGE,  
A. DE LAROCHE, et DECLESSY, notaire royal.

Étude de M<sup>e</sup> THÉVENIN, notaire à Charolles, dépositaire des minutes de M<sup>e</sup> DECLESSY, notaire à Saint-Martin d'Ozolles.

---

N. B. — Cette pièce, exactement transcrite, fixe d'autant mieux la vérité par rapport à l'entrée de la Bienheureuse au Monastère, qu'elle s'accorde très-bien avec son Acte de prise d'habit. En effet, cet Acte de vêtüre, écrit de sa main, ne lui donne que deux mois de postulat; il est daté du 25 août 1671. Or le 19 juin précédent, qui était un vendredi, la Bienheureuse signait son testament dans sa propre maison. Et comme elle affirme être entrée au Monastère *un samedi*, il y a tout sujet de conclure qu'elle vint dès le lendemain samedi, et commença son essai la semaine suivante, ce qui formera précisément deux mois jusqu'au 25 août.

---

## NOTE E

Marguerite-Marie entre en Religion.  
Détails sur la fondation de notre Monastère.

Au moment où M<sup>lle</sup> Alacoque touchait le seuil du Monastère, soixante et un ans s'étaient écoulés depuis que nos saints Fondateurs, guidés par une lumière céleste, avaient jeté les fondements de notre petite Congrégation (en 1610). Seize ans plus tard, nos Communautés, en grand nombre, florissaient à l'ombre des grandes villes; mais l'humble cité de Paray devait avoir aussi son Monastère de la Visitation Sainte-Marie.

Les enfants de saint Ignace de Loyola ne pouvaient demeurer étrangers à cette fondation; car la Providence les destinait à avoir une grande part dans la propagation du culte du sacré Cœur, dont le monastère de Paray devait être le berceau.

Le père Paul de Barry habitait cette petite ville, où son influence grandissait chaque jour. Il fit comprendre aux habitants que pour réparer les ravages du calvinisme parmi eux, et faire reflourir la religion de leurs pères, il serait important d'établir dans leur ville une Communauté de religieuses de stricte observance, qui consacraient leur zèle à l'éducation chrétienne des jeunes personnes, et qui édifieraient par la sainteté de leur manière de vivre, en même temps qu'elles offriraient un asile aux âmes que Dieu appelle dans la solitude.

Après s'être assuré du bienveillant concours de la population, le père de Barry alla solliciter l'appui de M<sup>me</sup> de Ragny auprès de son mari, alors gouverneur du Charollais. Bientôt tous les obstacles furent levés, et le 4 septembre de l'année 1626, une petite colonie de Visitandines, sortie du Monastère de Bellecour à Lyon, venait s'implanter à Paray. Les privations ne leur manquèrent pas tout d'abord, et la sainte Fondatrice craignit un moment de se voir forcée de rappeler ses filles, dénuées de secours; mais la Providence, qui avait des desseins de miséricorde sur cette œuvre naissante, lui vint en aide; et quarante-cinq ans après sa fondation, le petit Monastère de Paray s'ouvrait pour donner asile à M<sup>lle</sup> Marguerite Alacoque, destinée à devenir l'apôtre du sacré Cœur de Jésus, et la gloire de l'Ordre de la Visitation après nos saints Fondateurs.

---

## NOTE F

Les Sœurs qui se trouvaient au monastère en 1671.  
Biographie de quelques-unes.

Quand la bienheureuse Marguerite-Marie entra au Monastère de Paray, il se composait de trente-trois Sœurs du chœur, y compris la mère Marguerite-Jérôme Hersant, de cinq Sœurs converses, trois tourières, et trois novices.

L'une d'entre elles avait, pour ainsi dire, assisté à sa fondation, car elle avait été la première à prendre le saint habit dans cette Communauté : c'était notre très-honorée Sœur la déposée ANNE-FRANÇOISE THOUVANT. N'étant encore que jeune professe, elle avait déjà fixé sur elle l'attention de sainte de Chantal, dans ses différents passages à Paray. Les vertus qu'elle pratiqua durant sa longue carrière religieuse furent une fois de plus la preuve du juste coup d'œil de notre sainte Mère dans le discernement des esprits.

Quand le Seigneur nous amena M<sup>lle</sup> Alacoque, sœur Anne-Françoise Thouvant était à la fois Assistante, Maîtresse des novices et Conseillère. Après quarante-quatre ans de profession, durant lesquels elle avait été quatre fois nommée Supérieure, elle eut encore le privilège d'être la première Directrice de notre Bienheureuse; elle la façonna aux pratiques religieuses avec cette vigueur de direction qui caractérisait les premières Mères de l'Institut, et faisait monter rapidement les degrés de la perfection.

Notre Monastère était alors gouverné par la mère MAR-

GUERITE-JÉRONIME HERSANT, qui partagea avec la Maîtresse des novices l'avantage de travailler à l'éducation religieuse de Marguerite-Marie. Prévenue par la grâce dès l'âge le plus tendre, cette digne fille de nos saints Fondateurs s'était consacrée de bonne heure à l'Époux des vierges; plusieurs de nos Communautés eurent le bonheur de la posséder durant quelques années, et toutes se sont accordées à louer ses précieuses qualités et ses vertus éminentes. Elle se distinguait surtout par un grand amour pour Dieu, une tendre charité pour le prochain et une profonde humilité. Au reste, pour faire son éloge, il nous suffit de dire que dans les différents Monastères où elle a résidé, on se plaisait à lui décerner le titre de sainte.

Lorsque cette digne Mère eut terminé à Paray les années de sa supériorité, nos Sœurs de Châlons obtinrent de la placer à la tête de la Communauté. Rappelée enfin dans son monastère de Paris, en 1678, elle y mourut l'année suivante, à l'âge de soixante-trois ans.

Les Sœurs qui eurent le bonheur d'avoir la Bienheureuse pour compagne au Noviciat furent :

1<sup>o</sup> SŒUR ANNE-JÉRONIME PIÉDENUZ. — Elle avait pris l'habit le 28 octobre 1669; sa profession n'eut lieu qu'en 1672, le 25 septembre, six semaines avant celle de Marguerite-Marie. Il plut à Dieu de moissonner cette âme au début de sa carrière religieuse, car elle fut enlevée à l'affection de ses sœurs le 9 avril 1675.

2<sup>o</sup> SŒUR ANNE-LIDUVINE ROSSELIN. — Ce nom se perpétuait dans cette Communauté depuis son établissement; nous voyons dans les actes de la fondation l'heureux concours qu'apporta M. Rosselin au père Paul de Barry pour son œuvre de 1626. M<sup>lle</sup> Marie Rosselin, sa fille, fut aussi choisie de Dieu pour être la première pierre de cette humble édifice. Elle reçut avec le voile le nom de Marie-Aimée, et quand notre chère Anne-Liduvine, sa nièce, entra dans la

maison, six Sœurs du même nom l'y avait déjà devancée, dont deux étaient ses propres sœurs. Pour satisfaire ses désirs, on lui donna le petit habit; mais cela ne suffit point encore à l'empressement de l'angélique enfant. Il fallut accorder à sa ferveur d'entrer au noviciat, neuf mois avant les quinze ans exigés. Dès ce moment elle entreprit les pratiques de la vie religieuse avec beaucoup d'exactitude. Le Seigneur la conduisait par les voies d'un amour si tendre et si affectif, qu'elle ne goûtait que suavité, et remplissait ses devoirs avec un esprit intérieur qui paraissait en tout. Quand elle eut sous les yeux les touchants exemples de notre Bienheureuse, ce fut sans doute un puissant motif de plus pour marcher à grands pas dans le chemin de la perfection.

Comme preuve des heureuses dispositions de cette belle âme, nous détachons le passage suivant d'une lettre de la mère Greyfié, écrite quelque temps après le décès de sœur Anne-Liduvine :

« Je n'ai jamais trouvé d'intérieur mieux réglé que l'était, dès ce temps-là<sup>1</sup>, celui de cette chère Sœur. C'était un vrai plaisir et délassément d'entendre sa reddition de compte, et de voir comme elle s'appliquait à tous les exercices, où elle trouvait beaucoup d'onction auprès de Dieu, qui lui donnait de grands sentiments de son amour et de sa présence. J'en voulus une fois communiquer avec le Révérend Père de La Colombière, pour m'assurer moi-même sur les avis que j'avais à lui donner. Il me répondit qu'il connaissait cette âme, qu'elle était d'une grande innocence et simplicité avec Dieu, qui la traitait comme il a coutume d'en user avec les âmes de ce caractère, qui lui sont chères, et auxquelles il se plaît à se communiquer. »

Après quarante-neuf ans passés dans la pratique de nos

<sup>1</sup> De 1678 à 1684, pendant la supériorité de la mère Greyfié à Paray.

vœux, cette chère Sœur alla recevoir la récompense que lui réservait son céleste Époux, le 20 mars 1702.

3<sup>o</sup> SŒUR FRANÇOISE-CATHERINE CARME DU CHAILLOUX, de Marcigny (sœur de Marie-Catherine, dont on verra ci-après la biographie). Enlevée à la fleur de l'âge, comme sa compagne Anne-Jérôme Piédenuz, cette chère Sœur ne porta que deux ans les aimables chaînes de la sainte Religion. Elle quitta la terre à dix-huit ans, le 11 avril 1674.

Quant aux trente-trois professes qui composaient en 1671 la Communauté de Paray, plusieurs virent, en 1715 les premières procédures sur les vertus de leur vénérable compagne; un plus grand nombre avait quitté ce lieu d'exil avant la fin du xvii<sup>e</sup> siècle; quelques-unes de celles-ci avaient vécu peu de temps avec la Bienheureuse : dix à douze étaient mortes dans les années 1673, 1676, 1677 et suivantes.

A cette époque nos circulaires étaient rares, et bien des vies remplies de mérites sont demeurées dans l'ombre. Cependant nous aimerions à donner quelque jour sur chacune des contemporaines de Marguerite-Marie, malgré le profond silence qu'a exigé l'humilité de plusieurs.

Aux quelques éclaircissements donnés déjà sur ce sujet dans le cours de ce volume, nous ajoutons les biographies suivantes, nécessaires, il nous semble, pour compléter l'histoire de celle qui, en vivant au milieu de ses Sœurs, sut exercer sur toutes une si douce et si heureuse influence<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces biographies et celles qui les suivront sont extraites des circulaires du temps, et complétées par des détails puisés aux procédures de 1715, où dans des pièces manuscrites conservées aux archives de notre Monastère.

## SŒUR MARIE-ÉMÉRENTIANE ROSSELIN

Nous avons nommé précédemment sa plus jeune sœur, Anne-Liduvine Rosselin, l'une des compagnes de Marguerite-Marie au Noviciat. Non-seulement sœur Marie-Émérentiane précéda sa sœur dans l'arche sainte, mais encore elle lui survécut jusqu'en 1723.

En étudiant dans nos Mémoires le caractère de cette chère Sœur, nous trouvons une religieuse modèle, dont les agréments de l'esprit, joints aux plus solides vertus, répandirent pendant soixante-deux ans dans cette Communauté le charme et l'édification. La croix vint bien souvent se poser sur son chemin, et la pensée des jugements de Dieu jeta notre chère Sœur dans de cruelles peines. Mais, en âme généreuse, elle sut tirer de ses amertumes un miel délicieux; et le Seigneur, qui mesure son secours aux besoins des âmes éprouvées, ménagea à celle-ci la direction du père de La Colombière dans un moment critique de sa vie religieuse. Après son départ, le Révérend Père la soutint encore de ses conseils, et lui montra que Dieu la gratifiait de ces fortes épreuves parce qu'il avait de grands desseins sur elle. Sous la conduite de ce sage directeur, sœur Marie-Émérentiane fit de rapides progrès. A sa grande vivacité succéda une aimable douceur, dont ses Sœurs demeurèrent charmées jusqu'à la fin de sa vie. Il s'y trouva pourtant, selon elle, une époque de relâchement; mais aucune ne s'en fût aperçue si l'humble Sœur ne l'eût avouée en 1715. Elle eut, en effet, la consolation de voir le premier procès juridique sur les vertus de Marguerite-Marie, avec laquelle elle avait vécu depuis son entrée en religion jusqu'à son glorieux trépas (de 1671 à 1690), et ce fut un bonheur pour cette vénérable ancienne, lorsque, appelée à comparaître



devant les juges, elle put avec serment attester ce qui suit :

« Sœur Marguerite prit l'habit avec un grand empressement et un véritable désir de servir Dieu. Elle était douce, affable, remplie de charité pour ses Sœurs, exacte à toutes les observances régulières. On ne lui a jamais ouï dire une parole pendant le temps du silence. Elle avait un si grand respect pour sa Supérieure, qu'à peine osait-elle s'en approcher, regardant toujours Dieu en elle; ce qui faisait qu'elle se portait avec empressement à obéir à tout ce qu'elle lui commandait, sans jamais marquer aucune répugnance, disant qu'elle ne concevait pas comment on pouvait avoir de la peine à obéir.

« Elle avait tant de charité pour ses Sœurs, que, lorsqu'il s'en trouvait qui lui étaient contraires, elle s'empressait de leur témoigner plus d'estime et d'amitié en les prévenant.

« Après le départ du père de La Colombière, ajoute la déposante, comme il était notre directeur à toutes deux, elle me dit en secret et confiance : « Je crois que depuis le départ du Père vous vous êtes relâchée et n'êtes plus dans les mêmes dispositions. » Ce qui se trouvait véritable en ce temps, et qu'elle ne pouvait connaître naturellement; n'en ayant parlé à qui que ce soit. »

Sœur Marie-Émérentiane avait pris l'habit en 1661; elle mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans, dont soixante-un de profession religieuse.

#### SŒUR MARIE-MADELEINE DES ESCURES

Avant de s'endormir dans la paix du Seigneur, cette Sœur profondément humble, cette règle vivante, comme l'appelaient ses compagnes, fit promettre formellement à sa Supérieure, la mère Marie-Clotilde de Chaulnes, qu'elle tien-

drait sa mémoire dans un éternel oubli, et se contenterait de solliciter pour son âme les secours spirituels de l'Institut. Voilà pourquoi sa vie n'a pas été écrite.

Pendant l'éclat de ses vertus a trahi son humilité; si nous ignorons les particularités de cette existence féconde en mérites, nous savons du moins qu'au milieu des contemporaines de Marguerite-Marie, sœur Marie-Madeleine passait pour une sainte; que son influence était grande en 1686; que ses Supérieures, surtout la mère Greyfié, l'honorèrent de leur estime et d'une singulière affection, et qu'elle exerça d'honorables emplois dans cette Communauté, dont elle était un des plus dignes sujets.

Sœur Marie-Madeleine n'avait pas d'abord embrassé la dévotion que prêchait notre Bienheureuse. Mais le Cœur de Jésus lui ayant fait expérimenter les suavités de son amour, elle devint une de ses zélatrices les plus dévouées, et à partir du 21 juin 1686 une intime union s'établit entre elle et Marguerite-Marie.

Après trente-un ans de profession religieuse, sœur Marie-Madeleine mourut en odeur de sainteté, comme l'attestent nos Mémoires; elle était âgée de soixante-sept ans.

#### SŒUR MARIE-FÉLICE-MADELEINE DE CYROT

La vie de notre sœur Marie-Félice est demeurée cachée en Dieu, comme celle de Madeleine des Escures. Toutefois, à côté de son nom ses contemporaines ont inscrit au registre mortuaire cet éloge aussi expansif qu'il est court : « L'an 1684 est décédée en ce Monastère notre très-honorée et vertueuse sœur Marie-Félice-Madeleine de Cyrot, native de Moulins en Bourbonnais, fille de grand mérite et d'éminentes vertus, âgée de cinquante-neuf ans, dont trente-quatre de profession. »

Notre bienheureuse Marguerite-Marie vint ajouter aussi son témoignage : son œil avait suivi sa Sœur au delà du trépas, et dans une lettre à la mère de Saumaise, 24 avril 1685, nous trouvons la phrase suivante : « Pour notre pauvre sœur Marie-Félice, je crois qu'elle n'a plus que six mois de purgatoire, et puis elle jouira de son souverain Bien. »

Cette chère Sœur étant morte en décembre 1684, et notre Bienheureuse annonçant en avril 1685 qu'elle n'a plus que pour six mois d'expiation, son purgatoire a donc duré environ dix à onze mois.

#### SŒUR MARIE-SUZANNE PIÉDENUZ

Elle fut une de ces âmes fidèles que le divin Époux réserve pour lui seul. Sans bruit, sans éclat, sans actes brillants, elle s'abandonna totalement aux opérations de la grâce, et soutint sa première ferveur jusqu'à la fin d'une longue carrière.

Cette vie si calme se distingue cependant par une vertu bien précieuse, la charité pour le prochain. Partout où elle se trouvait, disent nos Mémoires, la réputation du prochain était en sûreté. De plus, notre chère Sœur embrassa avec ardeur la dévotion au sacré Cœur et s'efforça de la propager au dehors. Tous ceux qui voulaient être de la confrérie s'adressaient à elle, et leurs noms étaient inscrits sur le registre commencé en 1693. Dans son véhément désir de voir célébrer la fête du divin Cœur, sœur Marie-Suzanne se jeta aux pieds de M. du Feu, grand vicaire d'Autun, pour obtenir cette grâce. C'était en 1696, au moment de la visite canonique du Monastère. Mais les moments marqués par le Seigneur n'étaient pas encore arrivés, et la prédiction de sa servante devait en tout se réaliser...

Chargée de jours et de vertus, notre sœur Marie-Suzanne

est décédée le 15 mai 1711, à l'âge de soixante-seize ans, dont soixante de profession religieuse.

Après la date de son décès, nos Sœurs anciennes ont ajouté ces mots : « Celle-ci était une sainte religieuse, qui a beaucoup écrit sur les grandeurs de Marie, à laquelle elle était fort dévote. »

Nous savons, en effet, que sœur Marie-Suzanne composa un grand nombre de poésies et de cantiques en l'honneur de sa divine Mère, et qu'elle mit en vers le Psautier (de cent cinquante psaumes), composé par saint Bonaventure. Ces pieux travaux ne l'empêchaient pas de prier incessamment pour la sainte Église et la conversion du Canada, qui lui tenait fort au cœur.

#### SŒUR JEANNE-MADELEINE TUPINIER

Sœur Jeanne-Madeleine était de Cluny. Fille d'un riche procureur, elle eut le malheur de devenir orpheline de bonne heure; la famille était nombreuse; Jeanne se trouva délaissée entre tous. Confiée aux soins d'une servante rude et grossière, son éducation se ressentit de ce dur commencement; mais cédant à la grâce, qui avait enfin trouvé le chemin de son cœur, M<sup>lle</sup> Tupinier abandonna une fortune considérable pour se faire pauvre avec Jésus-Christ. La jeune fille comptait vingt-quatre ans lorsqu'elle se consacra au Seigneur. Malgré son ignorance et sa simplicité elle profita si bien de tout ce qu'on lui enseignait, qu'elle devint une digne et fervente religieuse. Sa vie s'écoula dans la retraite, le silence et la pratique des vertus de son état; elle édifiait la Communauté, rendait service à toutes ses Sœurs et ne blessait jamais personne. Le 17 mai 1702, le Seigneur l'appela à lui, après soixante-deux ans de religion.

## SŒUR MARIE - ANNE CORDIER

De Moulins en Bourbonnais.

Dès l'âge de dix à onze ans, cette chère Sœur avait goûté dans ce monastère la joie pure des enfants de Dieu; mais après avoir porté deux ans le petit habit, cédant au désir qui la pressait de retourner dans le monde, elle demanda et obtint sa sortie. M<sup>lle</sup> Cordier ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle s'était méprise sur les jouissances du siècle; aussi voulut-elle bientôt revoir l'aimable solitude de ses jeunes années. On lui fit désirer un peu cette faveur, pour éprouver sa vocation; mais répondant enfin à ses instances, on la reçut à dix-huit ans.

Sous la direction de notre très-honorée sœur Anne-Françoise Thouvant, elle commença un fervent et laborieux noviciat. On sait que cette maîtresse expérimentée nourrissait les âmes de mets fort substantiels, quoique opposés à la nature. Quand le Révérend Père de La Colombière fut arrivé à Paray, sœur Marie-Anne Cordier se mit entre ses mains. Grâce aux conseils de ce guide éclairé, ses dispositions se perfectionnèrent de plus en plus; elle en vint à un détachement si entier des choses extérieures, qu'elle ne conserva plus que le livre de ses Règles. Puis, afin de pratiquer le dégagement intérieur, elle s'abandonna à sa Supérieure comme une petite enfant, ou une boule de cire, dont on pouvait se jouer à son gré. Le Seigneur voyait avec complaisance les efforts généreux de sa fidèle épouse; aussi lui faisait-il de temps en temps goûter les douceurs de son amour. Elle en profitait pour s'exercer à faire un saint usage des rencontres fâcheuses qui se trouvent dans la vie. Avec la permission de sa Supérieure, notre chère Sœur fit graver des images en taille-douce qui représentaient les mystères de la

Passion ; on les plaça dans l'allée du Calvaire, et le Seigneur la récompensa par une petite participation de ses souffrances : elle en rencontra souvent de bien intimes ; mais Celui qui seul a été témoin de ses victoires en fut aussi la récompense. Après ses suprêmes luttés, sœur Marie-Anne Cordier expira avec le calme d'un enfant, le 5 juillet 1711, à l'âge de soixante-trois ans et quarante-quatre de profession religieuse.

SŒUR MARIE-GABRIELLE DE BUSSEUL SAINT-SERNIN

Sa prise d'habit eut lieu en 1639.

Marie-Gabrielle appartenait à une famille de notre province fort recommandable par sa noblesse et son ancienneté. Elle entra bien jeune encore dans notre Monastère, mais nos documents nous fournissent peu de détails sur les premières années de sa vie religieuse. Ils nous apprennent cependant qu'à beaucoup d'esprit et de mémoire notre chère Sœur joignait un jugement solide, et que ses qualités et ses vertus la faisaient regarder comme une religieuse distinguée.

D'un naturel très-sensible, sœur Marie-Gabrielle fut douloureusement affectée des revers de fortune qu'éprouva sa famille ; mais, forte dans sa résignation, elle demanda à la religion seule les consolations dont son cœur avait besoin. Nous ne pouvons mieux expliquer ses sentiments à cet égard qu'en rapportant ici ce qu'elle-même en a écrit : « Allons, mon âme, nous instruire à l'école de la croix. Souvenez-vous que votre Congrégation est un mont de Calvaire où vous devez entrer dans les sentiments de Jésus-Christ. Concevez, par la grandeur de ses peines, la grièveté du péché et l'importance du salut. Le délaissement du Sauveur en croix et son dénûment intérieur vous obligent à supporter la privation des satisfactions de la vie, et son état de souffrance vous engage à recevoir les croix. Souvenez-vous souvent qu'il vous

dit : Je vous ai donné l'exemple, et pour honorer la patience avec laquelle Dieu a souffert vos infidélités, n'ouvrez jamais la bouche pour vous plaindre. »

Non contente de ces vues de foi, notre chère Sœur s'efforçait encore d'y conformer sa conduite. Habituellement sujette à de grandes infirmités, elle ne laissait pas de suivre, autant que possible, les exercices de la Communauté; aussi la regardait-on comme un des soutiens de la régularité dans notre Monastère.

La crainte de Dieu unie à une tendre piété formait le caractère distinctif de sa vertu. Sur la fin de sa vie elle avait obtenu de prolonger ses prières en dehors des exercices communs, en sorte qu'elle s'occupait presque exclusivement de cette sainte fonction : aussi, quand arrivait un jour de fête, elle passait presque tout son temps devant le saint Sacrement, malgré ses graves et nombreuses infirmités. La dévotion au sacré Cœur de Jésus fut comme un puissant aliment, dans lequel son âme puisa de nouvelles forces pour avancer dans le chemin de la perfection.

Voici ses dernières résolutions, qui portent comme imprimé le cachet de ses dispositions habituelles :

« Je ferai ma demeure au pied de la croix. Je considérerai toutes mes actions comme des semences de vie ou de mort éternelle. Je travaillerai à la récollection intérieure. Pour m'aider en cela, je regarderai souvent Dieu présent, et examinerai s'il est le principe et la fin de mes actions. J'aurai une attention particulière à ne me mêler de rien et à excuser le prochain. Je ferai mon examen sur la récollection, la course vers l'éternité; mais, hélas! quelle éternité! Tremble, mon âme, sous la main de Dieu, mais espère tout de sa miséricorde. »

Si attentive à la voix de l'Époux, cette vierge fidèle n'eut pas de peine à discerner le premier signal de son arrivée et à se mettre en disposition de le recevoir. Il l'appela

le 5 avril 1701, à l'âge de quatre-vingts ans, dont soixante et un de profession.

SŒUR JEANNE-MARIE CONTOIS

Cette chère Sœur, qui vécut près d'un siècle, a été témoin de bien des merveilles, pendant sa vie religieuse.

Entrée au noviciat en 1656, à l'âge de dix-huit ans, elle comptait quatorze ans de profession quand notre Bienheureuse vint solliciter son admission. Non-seulement elle fut témoin des vertus de cette admirable Sœur dans tout le cours de sa vie religieuse, mais encore elle eut la consolation d'en rendre témoignage au procès de 1715.

D'après ses propres dépositions en cette procédure, elle avait désapprouvé d'abord la dévotion au sacré Cœur, et remarquant notre Bienheureuse si adonnée à l'oraison, « elle pensait que cette fille n'était pas propre pour la maison. »

« Quant à la dévotion au sacré Cœur, dit-elle, on la regardait comme une nouveauté, et l'on faisait à ce sujet beaucoup de reproches à sœur Marguerite-Marie. Quand elle m'en parlait, je lui disais : « Il faut songer à l'essentiel, à nos offices, règles, etc., sans nous venir embarrasser par vos dévotions particulières. » A quoi elle ne nous répondait que par un humble silence. »

En la personne de notre chère sœur Jeanne-Marie, cette réplique ne pouvait étonner, car elle tenait à l'observance par toutes les fibres de son cœur; et sa vie entière s'est écoulée dans la pratique exacte de nos plus petits devoirs. Elle aimait dans les autres la même régularité, et ne manquait pas de donner à celles qui s'oubliaient de charitables avertissements. La sainte joie fit toujours le caractère distinctif de sa vertu et le charme de nos récréations. Dans la suite, lorsqu'elle se contentait d'y filer sa quenouille sans



prendre part aux conversations, à cause de son grand âge, notre chère Sœur excitait encore le zèle de celles qui avaient le soin de rappeler la présence de Dieu. « Sur ce point elle était d'une exactitude inimitable, sonnait à point nommé tous les exercices de la communauté, quand la Sœur qui en était chargée y manquait d'un instant; on lui permit de s'approprier ce droit dans sa vieillesse. De même, elle s'est souvent levée pour donner le signe de huit heures, ou sonner l'obéissance du soir, lorsqu'on la retardait d'une minute. »

C'était la plus habile et la meilleure officière qu'on pût désirer : on se faisait un plaisir d'être employé avec elle, tant son cœur bon et compatissant accommodait les autres.

Dans les maladies, la Sœur infirmière, qui avait été sa pensionnaire, ne lui trouvait qu'une soumission d'enfant, beaucoup de respect et une grande déférence.

Nous ajoutons ici une de ses dépositions en 1715 :

« Sa nièce s'étant présentée, et ayant pris l'habit de la sainte Religion d'un grand cœur et du consentement de la Communauté, il n'y eut que la vénérable sœur Alacoque qui dit, dès l'entrée de ladite nièce à la maison, qu'elle prendrait l'habit, mais qu'elle n'y ferait pas profession, ce que la suite a vérifié. Elle ajouta qu'elle serait mariée, mais qu'elle ne vivrait pas longtemps dans cet état, ce qui fut vrai, n'ayant vécu que deux ans dans son mariage, qui arriva sitôt après sa sortie de Religion.

« Sœur Jeanne-Marie assure encore avoir ouï dire plusieurs fois à la vénérable, avec une grande candeur, que Dieu lui faisait tant de grâces, qu'elle ne se lassait jamais dans la prière; et que pour la faire plus en repos, elle se dérobaient, autant qu'elle le pouvait, et s'en allait, ou dans l'église, ou dans un petit bois proche, pour y prier Dieu; et qu'elle n'y restait jamais autant qu'elle aurait souhaité, par la crainte d'y rencontrer du monde. »

Notre chère sœur Contois termina sa longue carrière le 10 mai 1729. Elle avait quatre vingt-onze ans, dont soixante-douze de profession.

SŒUR MARIE-CATHERINE CARME DU CHAILLOUX

Sœur Marie-Catherine naquit à Marcigny, au sein d'une famille nombreuse et très-honorable. Aussitôt que son âge le lui permit, elle sollicita et obtint son admission parmi nous, prit l'habit à quinze ans et fit profession l'année suivante. Dès lors elle rechercha les emplois les plus pénibles, que la force de son tempérament et surtout l'énergie de sa bonne volonté lui rendaient faciles. Comme notre sœur Contois, sœur Marie-Catherine vit entrer au Monastère l'apôtre du divin Cœur, et put transmettre jusqu'en 1739 le souvenir de ses héroïques vertus.

Durant sa longue carrière elle soutint constamment par sa conduite la régularité dans notre Communauté. Douée d'une mémoire prodigieuse, elle recueillit avec soin ce qui s'y était passé d'intéressant depuis son établissement, et le rédigea selon qu'elle l'avait appris des Sœurs de la fondation. En un mot, notre chère Sœur s'est immortalisée parmi nous, en nous léguant les annales de notre Monastère à partir de sa fondation <sup>1</sup>.

Nous ne possédons que peu de détails sur les vertus de sœur Marie-Catherine; nous savons seulement que ses peines intérieures lui ont fait souffrir une espèce de purgatoire durant une grande partie de sa vie. Le Réverend Père de La Colombière s'efforça de la tranquilliser; mais il ne resta pas assez longtemps à Paray pour y réussir, et Dieu permit qu'à son retour d'Angleterre elle ne pût parvenir à lui parler,

<sup>1</sup> Ce précieux travail n'existe plus. Tous les manuscrits ont été dispersés et perdus pendant la révolution.

malgré l'extrême désir qu'elle en avait. On ne saurait dire les épreuves qu'elle a souffertes, et les pénitences qu'elle a faites pour acheter cette paix des enfants de Dieu qui surpasse tout sentiment. Un jour, dans l'excès de son martyre intérieur, elle eut le courage de s'appliquer sur le bras un fer chaud en forme de triangle, pour s'immoler à l'auguste Trinité en qualité d'esclave ou d'affranchie.

Le Seigneur, témoin de la droiture de son cœur, adoucissait quelquefois ses cuisantes peines sur l'avenir par des grâces sensibles : un jour, plus accablée qu'à l'ordinaire, elle alla, dans la vivacité de sa foi, se présenter devant le saint Sacrement, tout à coup elle voit comme un rayon de lumière qui, sortant du tabernacle, pénètre son cœur, en lui faisant sentir l'impression de ces consolantes paroles : « Ma fille, je compatis à ceux que j'afflige et qui sont dans la peine ; ils sont le tendre et la joie de mon cœur ! » Le sien s'épanouit aussitôt, il fut délivré pour toujours des craintes qui l'agitaient, et, dans le transport de son âme, elle se prosterna devant l'adorable Sauveur pour lui témoigner sa reconnaissance. A partir de cet instant jusqu'à la fin de sa vie, sœur Marie-Catherine demeura comme abîmée dans les miséricordes de son Dieu. Elle mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans, dont soixante-dix de profession religieuse.

#### ŒUR MARIE-BÉNIGNE DE FAUTRIÈRES-CORCHEVAL

D'après l'acte de sa prise d'habit, sœur Marie-Bénigne dut le jour à Claude de Fautrières, seigneur de Corcheval, et à Marguerite de Saint-Amour, son épouse : deux noms honorables qui figurent sur l'acte de baptême de notre Bienheureuse. L'entrée de M<sup>lle</sup> de Corcheval dans notre Monastère précéda d'un an la naissance de Marguerite-Marie. Si nous en croyons nos Mémoires, ses parents la des-

tinèrent tout d'abord à la vie du cloître, et vinrent l'offrir dans sa quatorzième année à la mère Françoise-Angélique Garin, Supérieure de cette Communauté, en 1644. Cependant la jeune fille ne vint ici définitivement qu'à l'âge de quinze ans.

Un attrait sensible pour la vie religieuse n'avait pas été le motif déterminant de sa vocation, mais son courage, sa ferveur, ses généreux efforts semblent lui avoir mérité plus tard ce regard ineffable du divin Maître, qui aide si puissamment les âmes et vient, pour ainsi dire, suppléer à la grâce dont nous venons de parler. La clôture lui fut pénible pendant son noviciat. « Elle nous a dit bien des fois, écrivent ses contemporaines, que durant la demi-heure du repos qu'on met quelquefois à la disposition des novices, elle s'occupait à faire le tour de l'enclos, en regardant les murs et se disant à elle-même : « Tu ne passeras jamais ces limites. » Notre chère Sœur persista néanmoins dans la résolution de se donner à Dieu. Elle passa avec ferveur l'année de son noviciat, en soutint courageusement les épreuves, et fit la sainte profession.

Malgré ces pénibles mais généreux commencements, sœur Marie-Bénigne se sacrifia toute sa vie pour le bien du Monastère. C'était un esprit universel, capable de tout et se mettant à tout, sans se considérer elle-même. Les travaux de la sacristie étaient pour notre chère Sœur un vrai bonheur; entre ses mains, tout était fait et tenu à la perfection. Elle ne se dévoua pas moins à l'infirmerie, à la pharmacie et dans tous les emplois que lui confia la sainte obéissance; sa charité ne se bornait point à ses Sœurs : les pauvres, les malades, les petits enfants en sentirent aussi la douce influence. Il lui était permis d'assister tous ceux qui se présentaient; ses onguents obtenaient un merveilleux succès, et pour prix de ses soins charitables elle ne voulait que des prières pour sa chère Communauté.

Dans une circonstance, cette excellente Sœur eut la satisfaction de préserver notre Monastère d'un incendie. Voici comment la chose arriva. Une nuit, pendant son sommeil, elle crut entendre une voix qui lui disait : « Lève-toi, on brûle ! » Éveillée en sursaut, elle se lève à l'instant, sort de sa cellule, et cherche une compagne pour faire avec elle la visite de la maison. Elles découvrent, en effet, que le feu avait pris au cabinet du réfectoire. Une chandelle mal éteinte avait produit ce commencement d'incendie. Sœur Marie-Bénigne s'y précipite malgré la fumée, et jette dans la neige les serviettes enflammées. Un moment plus tard le feu prenait au plancher du réfectoire sur lequel reposait le dortoir, et le Monastère était livré aux flammes.

Au milieu de ses occupations extérieures, notre chère Sœur ne négligeait pas son intérieur. Elle avait établi sa vertu sur le fonds solide d'une grande crainte de Dieu et d'une haute dévotion, ce qui lui fut d'un grand secours pour assujettir son tempérament énergique à la douceur de l'humilité religieuse. Après cinquante ans de profession, elle désira renouveler solennellement ses vœux, et l'on fut heureux de donner à cette cérémonie quelque pompe extérieure. Dès lors notre bonne Sœur renouvela sa jeunesse, mais en répétant tous les jours les paroles du saint vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine.*

Tout le reste de sa vie fut une souffrance continuelle. Par suite d'une chute assez grave, elle en vint à ne pouvoir marcher qu'avec le secours de deux béquilles; mais elle disait agréablement : « Ces bâtons me serviront d'échelle pour monter au ciel. » Une Sœur lui ayant dit par forme de pieuse plaisanterie : « Il semble que Dieu vous en veut ! » Ces paroles lui fournirent un grand fonds de réflexion : « Oui, mon Dieu, disait-elle, c'est votre justice ou votre miséricorde qui me poursuit. » Puis elle ajoutait avec saint Augustin : « Seigneur, coupez, tranchez en cette vie, pourvu que

vous m'épargniez dans l'autre. » Enfin, dans sa dernière maladie, Dieu éloigna de son âme toutes les craintes de sa justice pour lui faire goûter une confiance entière en sa miséricorde. Elle mourut le 11 juin de l'année 1700, à l'âge de soixante-dix ans, dont cinquante-quatre de profession.

SŒUR FRANÇOISE-MARIE D'AMANZÉ

« L'an 1700, le 11 mars, est décédée en ce Monastère notre honorée et respectable sœur Françoise-Marie d'Amanzé, fille de messire Gaspard, comte d'Amanzé, lieutenant du roi en la province de Bourgogne, et de dame Françoise Demypon, qui a fini ses jours dans cette Communauté avec grande édification, à l'exemple de ses trois chères filles. » (Extrait du registre mortuaire.)

Sœur Françoise-Marie était un modèle d'observance et l'un des meilleurs sujets de cette Communauté, qu'elle a servie dans toutes les charges. Mais l'humilité, qui faisait son caractère spécial, lui fit désirer de n'avoir de jour que du côté du ciel. Après sa mort on trouva ce billet, qui ne permit pas de contrevenir à ses intentions :

« Je prie la très-honorée Mère sous laquelle la divine Providence a décidé de toute éternité que je passe de cette vie en l'autre, de me faire la grâce de ne rien dire de moi, parce que ma vie n'a été qu'une suite d'infidélités, étant la plus misérable et la plus superbe de toutes les créatures qui aient jamais été sous le ciel.

« Je demande encore, par aumône, un *Ave Maria* de tout l'Institut. »

Cette chère Sœur avait soixante-deux ans, dont quarante-six de profession religieuse.

## SŒUR ANNE - CATHERINE HEUILLARD

Du rang des Sœurs converses.

« Si les vertus prenaient des formes visibles, la divine charité nous aurait paru dans tout son éclat en la personne de notre bien-aimée sœur Anne-Catherine Heuillard. » Ainsi commence dans nos Mémoires l'éloge de cette bonne Sœur, éloge d'autant mieux mérité, que pendant trente-huit ans cette Communauté put recueillir les fruits de son infatigable dévouement.

A ne considérer les choses qu'au point de vue humain, M<sup>lle</sup> Heuillard n'avait point été d'abord destinée à servir : née à Moulins d'une famille honorable, comblée des dons de la nature et de la grâce, tout souriait à la jeune fille à son entrée dans le monde. Mais Dieu lui réservait des trésors plus précieux que les biens d'ici-bas.

Placée à douze ans au château de Moulins, près d'une de ses tantes qui y avait son logement, M<sup>lle</sup> Catherine ne tarda pas à voir la décadence de sa famille, l'une des plus riches et des plus considérables de la ville. Son père et sa mère moururent subitement. A peine âgée de quinze ans, elle se trouva l'aînée de onze pauvres orphelins, livrés dès lors à la merci de tuteurs intéressés et négligents, qui dissipèrent en peu de temps les biens de leurs pupilles. Un curateur plus inhumain encore, au lieu de s'occuper de leur éducation, envoya les uns garder les moutons, les autres les dindons. Dans cette extrémité, M<sup>lle</sup> Heuillard fit paraître dans tout leur jour la bonté et l'inaltérable douceur dont elle était douée.

Enfin, ne pouvant plus soutenir les débris de sa maison qui touchait à sa ruine, elle prit le parti de se retirer à l'ombre du Seigneur, préférant le dernier rang dans sa

maison bénie plutôt que d'habiter sous les tentes des mondains. La mère Marie-Félice Dubuysson, sa parente, alors Supérieure de notre Monastère de Moulins, nous présenta cet excellent sujet, vrai don du ciel pour cette Communauté.

Trop heureuse de se consacrer à son Dieu parmi les Sœurs du voile blanc, la chère postulante donna bientôt des preuves non suspectes de sa grande vertu. Aussi mérita-t-elle de prononcer les vœux sacrés en 1657. Ce ne fut point en vain que sœur Anne-Catherine consacra alors sa personne et sa vie au service de la Communauté. Depuis ce moment rien ne put arrêter ses généreux efforts. « C'était, disent nos mémoires, une fille universelle, qui semblait être née pour obliger le général et le particulier. Sa prévenance charmait ses Sœurs et leur faisait trouver un secours toujours présent. »

Cependant Dieu prit plaisir à modérer quelquefois l'ardeur de sa servante en imprimant sur sa personne le cachet de la souffrance. Un jour elle tomba sur le pavé d'une hauteur de douze pieds, se froissa tout le corps et se démit un bras. S'étant relevée, la courageuse Sœur retourna à son travail, jusqu'à ce que la violence de la douleur et l'enflure de son bras la trahirent. Alors on la força d'accepter des remèdes.

Le Seigneur, qui avait compté ses mérites, voulut aussi les récompenser selon la mesure de sa miséricordieuse bonté. Sœur Anne-Catherine avait soixante-dix-huit ans, lorsqu'une fièvre violente lui fit pressentir la venue de l'Époux. Dans les transports de sa joie : « Quand sera-ce donc que j'expirerai ? disait-elle au médecin qui venait la visiter ; quand viendra l'heure de ma mort ? Dites-le-moi, Monsieur, je vous prie. » Son désir fut exaucé le 4 février 1714, et, selon l'expression de ses contemporaines, elle rendit son dernier soupir « avec l'ardeur des séraphins et la douceur d'un ange ».



## SŒUR MARIE-MARGUERITE HEUILLARD

A côté du nom de sœur Anne-Catherine vient se placer tout naturellement celui de Marie-Marguerite, sa sœur. Une commune épreuve avait marqué les années de leur enfance, une grâce de choix devait également les unir et confondre plus tard leur existence dans la maison de Dieu. Douze ans après son entrée en religion, Anne-Catherine voyait sa jeune sœur revêtue des livrées du Seigneur, puis consacrée à lui par la sainte profession. Nos Mémoires nous apprennent qu'au jour de son baptême (elle avait alors quatre ans), la chère petite déclara tout haut son intention d'être nommée Marie. Cet aimable nom lui fut conservé en religion, mais on y ajouta celui de Marguerite.

L'éloge de sa sœur pouvant lui être appliqué, nous dirons seulement que Marie-Marguerite emporta au tombeau la ferveur de son noviciat, et pourtant le Seigneur prolongea sa carrière jusqu'en 1723. Quand elle mourut le 30 janvier, notre chère Sœur comptait cinquante-neuf ans de profession sur les soixante-quatorze années de sa laborieuse vie.

## SŒUR JEANNE-AIMÉE LESTOURNEAUD

Sœur converse.

Une autre Sœur domestique, qui put jouir des entretiens de notre Bienheureuse et recevoir comme ses compagnes les secours pressés qu'elle aimait à leur donner, fut sœur Jeanne-Aimée Lestourneaud. Originnaire de cette ville, de parents pieux et craignant Dieu, ses bonnes dispositions la firent admettre à la sainte profession, malgré la délicatesse de sa complexion. On n'eut pas lieu de s'en repentir; notre

chère Sœur ne se démentit pas de ses premières dispositions, et lorsqu'à l'âge de quatre-vingts ans le divin Époux la rappela à lui, sœur Jeanne-Aimée se trouvait encore « dans la ferveur noviciale », disent les témoins de sa mort. Elle avait soixante ans de profession religieuse.

Pendant sa dernière retraite, Notre-Seigneur l'avait gratifiée de lumières très-particulières sur ses obligations. Sa Supérieure étant allée la visiter, trouva notre bonne Sœur tout abîmée en Dieu, ses Constitutions à la main. « Ah! ma Mère, s'écria-t-elle, Notre-Seigneur m'a fait connaître que je ne puis entrer au ciel que par trois portes : la première, l'observance de nos saintes Règles; la deuxième, l'amour du prochain; et la troisième, l'humilité. » Comme elle s'était toujours distinguée par la fidèle pratique de ces vertus, nous ne pouvons douter que les trois portes mystérieuses ne lui aient été ouvertes pour l'introduire dans le séjour du repos éternel. Elle quitta ce lieu d'exil le 17 septembre 1709.

---

## NOTE G

La mère Anne-Élisabeth de La Garde, compagne  
de notre Bienheureuse au Noviciat.

Notre chère sœur Anne-Élisabeth goûta dès son enfance les charmes de la vertu. Sous l'œil vigilant de sa pieuse mère, elle grandissait en dévotion à mesure qu'elle croissait en âge; sa modestie, son recueillement, son profond respect dans les églises, frappaient d'admiration toute la ville de Cluny, où elle passait les hivers en famille.

Bien jeune encore, elle eut le malheur de perdre le baron de La Garde, son père. Mais Dieu lui avait donné une mère qui sut, par la sagesse de sa conduite et l'habileté de sa gestion, se montrer supérieure aux charges qu'un veuvage prématuré était venu lui imposer. Elle eut surtout à cœur de ne rien négliger pour donner à sa fille une excellente éducation.

Le monde souriait à la jeune enfant; mais un regard de Dieu ayant charmé son cœur, elle dédaigna les vains appas des richesses, des honneurs et des plaisirs de la terre, pour diriger toutes ses prétentions vers la vie religieuse. Longtemps M<sup>me</sup> de La Garde prit à tâche d'écarter les demandes de sa fille à cet égard; mais Élisabeth était trop ferme dans sa vocation pour se laisser déconcerter. Enfin, après bien des sollicitations demeurées infructueuses, elle confia à la sainte Vierge le soin de lui aplanir les voies.

Quelque temps après, une amie de sa famille faisant une

visite à la mère Hersant, Supérieure de notre Monastère, lui parla avec éloge de M<sup>lle</sup> de La Garde et de ses attraits pour la vie du cloître. Profitant de cette ouverture, notre habile Supérieure écrivit à la mère en des termes si persuasifs, qu'elle n'eût pu s'opposer davantage aux désirs de sa fille, si elle eût pris connaissance de la lettre entière; mais, contrariée de cette démarche, la baronne jeta le papier derrière un coffre avant d'en avoir achevé la lecture. Cinq ou six mois plus tard, Dieu permit qu'Élisabeth trouvât cette lettre. La voyant datée d'un couvent, elle eut la curiosité de la lire, en fut enchantée et courut la porter à sa mère, en lui faisant un doux reproche de la lui avoir tenue secrète. Vaincue par la persévérance de sa fille, M<sup>me</sup> de La Garde acquiesça enfin à ses désirs.

Admise au noviciat, sous la main habile et ferme de sœur Anne-Françoise Thouvant, la nouvelle prétendante fut soumise aux épreuves dont on admirait déjà les heureux résultats dans les progrès de notre vénérable sœur Alacoque, sa compagne. Pour la faire mourir à toute vanité, on mettait une tunique de serge noire sur ses beaux vêtements de soie, et dans cet accoutrement on l'envoyait au parloir, près des grands personnages qui venaient la visiter, et qui lui demandaient avec surprise de qui elle portait le deuil; mais sa présence d'esprit la tirait toujours d'embarras.

Le 3 juin 1674, notre chère Sœur avait enfin le bonheur de consommer son sacrifice, en prononçant les vœux sacrés, qu'elle devait garder avec une fidélité si admirable. On la vit, en effet, marcher toujours d'un pas ferme dans les sentiers de la perfection, baiser avec amour les lourdes croix semées sur son chemin, et se dévouer tout entière au bien de la Communauté.

Élue Supérieure à trente-quatre ans, elle prouva que, pour le bon gouvernement des âmes, on puise plus de lumière dans la vie intérieure que dans l'expérience acquise par les

années. Après ses deux triennaux, le cher troupeau du noviciat lui fut confié; puis on la nomma Assistante, et, dans ces différents emplois, ses éminentes vertus furent habituellement marquées du sceau de la Croix. Réélue en 1709, elle obtint pour Supérieur ecclésiastique de la Communauté M. l'abbé Languet, grand vicaire d'Autun, et plus tard évêque de Soissons. A la fin de ses deux nouvelles périodes de gouvernement, elle avait procuré à sa chère famille une Supérieure bien précieuse en la personne de sœur Claude-Angélique Perrette, professe de Lyon; mais une mort prématurée enleva celle-ci au bout de quatre ans.

Pour la troisième fois sœur Anne Élisabeth devint, en 1720, l'ange consolateur de la Communauté. De grands dommages éprouvés, la mortalité universelle du bétail et l'annulation des billets de banque, jetèrent notre famille dans la détresse; mais ces épreuves si pénibles n'altérèrent en rien l'abandon de notre courageuse Mère.

Au milieu de tant de sollicitudes, sœur Anne-Élisabeth sut encore déployer un grand zèle pour la dévotion au Cœur adorable de Jésus; par ses soins s'éleva dans notre église, en face du chœur de la Communauté, une chapelle dédiée sous cet auguste vocable. En même temps elle mettait tout en œuvre pour commencer les informations juridiques, sur la vie et les vertus de sa bienheureuse compagne. Aussi Marguerite-Marie lui fit-elle sentir son crédit auprès de Dieu par des grâces miraculeuses<sup>1</sup>.

Tant de qualités précieuses, tant de généreuses vertus, étaient encore rehaussées par l'humilité la plus profonde. « La mère de La Garde, disait M<sup>sr</sup> Languet, est une véritable sainte; je lui ai vu faire des actes d'humilité héroïques. » On sut plus tard que cette bonne Mère ayant été injustement accusée auprès du vénérable Supérieur, dans le temps des

<sup>1</sup> Voir la guérison de la sœur Desmoulins en 1713, 1<sup>er</sup> vol., p. 334.

visites canoniques, ne proféra pas un mot pour se justifier; mais Dieu prit soin de manifester son innocence.

En 1726, la mère Anne-Élisabeth achevait sa dix-huitième année de supériorité. On lui rendit alors le soin du noviciat; c'est dans cet emploi que le divin Époux vint la chercher, pour récompenser ses œuvres par la couronne de l'immortalité. Elle était âgé de soixante-dix ans et professe de cinquante-trois.

---

## NOTE H

La mère Marie-Françoise de Saumaise, professe de Dijon,  
Supérieure à Paray, de 1672 à 1678.

Dès ses plus jeunes années, M<sup>lle</sup> de Saumaise expérimenta la douceur du joug du Seigneur. Née à Dijon d'une famille honorable, la jeune fille fut placée chez nos Sœurs, comme pensionnaire, à l'âge de dix à onze ans. Elle y prit le petit habit, le quitta à quinze ans, pour recevoir celui du noviciat, et fit profession l'année suivante. Dans son dernier passage à Dijon, notre sainte Fondatrice, remarquant cette jeune professe, voulut l'entretenir en particulier; elle lui trouva une sagesse, une maturité de jugement bien au-dessus de son âge, et prédit qu'elle serait un jour une des bonnes Supérieures de l'Ordre.

C'était, en effet, un esprit droit, un cœur sincère, une volonté tout abandonnée au bon plaisir de Dieu dans les mains de ses Supérieures. A une tendre piété elle joignait une aptitude extraordinaire pour le maniement des affaires temporelles, ce qui l'a mise en état de rendre de très-grands services à plusieurs Monastères.

Ce fut en notre faveur que commença à se réaliser la prédiction de notre sainte Mère; car, après avoir donné dans sa Communauté des preuves manifestes de vertu et de capacité, sœur Marie-Françoise nous fut accordée en qualité de Supérieure, en l'année 1672.

Malgré son habileté, la mère de Saumaise, en arrivant

à Paray, ne voulut point décider par ses seules lumières la vocation de Marguerite-Marie, novice depuis neuf mois. Avant de l'admettre à la sainte profession, elle crut devoir soumettre ce qu'elle remarquait en elle d'extraordinaire à la mère Anne-Séraphine Boulier, dont l'Institut connaît le mérite. Gratifiée elle-même des faveurs du Seigneur, celle-ci n'eut pas de peine à rassurer notre digne Supérieure, et à lui inspirer une grande estime pour l'âme privilégiée à qui Dieu départait tant de grâces signalées. Deux ans après, lorsque des manifestations plus extraordinaires encore tenaient une seconde fois les esprits en suspens, les sages décisions du père de La Colombière guidaient la prudence de la mère de Saumaise et calmaient les inquiétudes de Marguerite-Marie. Dès lors ces trois âmes contractèrent une intime union dans le sacré Cœur de Jésus, comme le montre leur intéressante correspondance.

A son retour d'Angleterre, le Révérend Père retrouva à Dijon la mère Marie-Françoise, qui avait terminé ici ses deux triennaux. Elle était alors Directrice; mais, au bout d'un an, un nouveau fardeau lui fut présenté. Cette croix, que sa bienheureuse fille de Paray avait prédite, était la nouvelle Supériorité imposée à l'humble Mère par nos Sœurs de Moulins; et les épines, entrevues aussi par Marguerite-Marie, signifiaient les infirmités qui tourmentèrent la digne Supérieure pendant ce triennal, infirmités si graves, que son Monastère crut devoir la rappeler en 1682. Mais elle avait profité de ces trois ans pour établir à Moulins la dévotion au sacré Cœur de Jésus, et faire connaître à ses filles ce qu'elle savait des révélations de ce Cœur adorable à sa fidèle disciple.

Revenue à Dijon, son zèle ne se ralentit pas : elle trouva une zélée coopératrice en la personne de sœur Jeanne-Madeleine Joly<sup>1</sup>. Dès ce moment, une intime correspondance

<sup>1</sup> Voir au 2<sup>e</sup> volume la notice sur cette chère Sœur. (Avant-propos.)



s'établit entre Dijon et Paray. Comme aux premières années de sa vie religieuse, Marguerite-Marie rendait compte à sa bonne Mère des grâces dont le Seigneur la favorisait. « Je me ferais un plaisir de vous dire mes pensées, lui écrit-elle en 1684; mais le papier ne m'est pas fidèle, il m'a déjà trompée plusieurs fois. Il faudrait parler cœur à cœur, et vous verriez que le mien est toujours dans le même sentiment d'amitié, d'estime et de reconnaissance, que lorsque j'avais le bonheur d'être sous votre direction... Mais j'ose bien me flatter qu'en qualité de votre fille aînée vous m'aimerez toujours et vous vous souviendrez de moi dans le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel je voudrais que tous les autres fussent consacrés. »

Humble organe des volontés célestes, notre Bienheureuse les communique en toute simplicité à son ancienne Mère : « Il me semble que vous feriez chose très-agréable au Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ de lui faire un entier sacrifice du vôtre, un vendredi après la sainte communion... Vous avez déjà fait tout cela, mais je crois qu'il prendra un singulier plaisir que vous le renouveliez souvent et le pratiquiez fidèlement, pour parfaire votre couronne... De la part de Notre-Seigneur je me sens entièrement pressée de vous dire qu'il désire que vous fassiez faire une planche de l'image de ce sacré Cœur, afin que tous ceux qui voudront lui rendre quelques hommages particuliers en puissent avoir des images dans leurs maisons... »

Ces suaves insinuations trouvèrent un accès facile dans le cœur de la mère de Saumaise; peu à peu l'aimable dévotion s'accrut et prospéra au Monastère de Dijon. Les lettres de Marguerite-Marie nous signaleront dans le second volume les œuvres admirables qui en furent l'heureux résultat.

Si la mère Marie-Françoise seconda sa chère fille dans la noble mission de faire connaître le Cœur de Jésus, elle lui prêta un concours non moins empressé pour soulager ses

bonnes amies souffrantes, les âmes du purgatoire ; aussi recevait-elle en 1685 ces lignes consolantes : « Il est vrai que je vous ai plus d'obligation du bien que vous leur avez procuré, que si vous me l'eussiez fait à moi-même ; et ne croyez pas qu'elles en soient ingrates. »

Nous avons lieu de croire, ajoutent les contemporaines de la mère de Saumaise, « qu'à son tour elle a trouvé dans le Cœur du Sauveur la miséricorde qu'elle a demandée pour les autres avec une affection si tendre et si charitable. » Notre Bienheureuse, dont l'œil pénétrait les secrets célestes, avait vu douze étoiles brillantes qui devaient former au ciel une couronne au sacré Cœur ; la mère Marie-Françoise était de ce nombre ; mais, bien persuadée que l'éclat des filles de la Visitation, c'est de n'en point avoir, elle se déroba toujours autant qu'il fut en elle aux regards de la terre. Le 31 juillet 1694, elle disait adieu à ce lieu d'exil, après y avoir passé soixante-treize ans, dont cinquante-sept de profession religieuse.

---

## NOTE I

Sœur Catherine - Augustine Marest, spécialement  
en rapport d'emploi avec notre Bienheureuse.

Ame généreuse dans un corps plein de vigueur, sœur Catherine-Augustine était née à Bourbon-Lancy. Elle avait passé ses premières années chez nos Sœurs de cette ville, et aurait voulu se fixer pour toujours dans leur Monastère; mais la Providence la conduisit à Paray, vers sa seizième année.

Revêtue peu après des livrées du Seigneur, et vouée irrévocablement à la vie religieuse, elle se livra sans ménagement aux travaux les plus pénibles, comme remuer le blé, faire la lessive, travailler la terre, aider les Sœurs domestiques à pétrir le pain, avec une joie et une grâce qui faisaient plaisir à voir, selon l'expression de ses contemporaines. D'un naturel prompt et ardent, elle trouva le secret de dompter l'impétuosité de son caractère dans l'esprit de pénitence, qui fut toujours son attrait dominant. L'humilité et la ferveur dont elle était animée lui donnaient une telle activité qu'elle embrassait les travaux de plusieurs, mais avec tant d'application et d'union à Dieu, qu'on la tenait pour une religieuse des plus intérieures.

Dans la charge d'infirmière, notre chère Sœur déploya une ardeur infatigable. Elle se réservait toujours les occupations les plus pénibles; mais elle exigeait aussi de ses aides un grand zèle pour leur emploi. Rappelons ici que Marguerite-Marie a été deux fois aide de sœur Catherine-

Augustine à l'infirmerie. Si nous plaçons notre chère Bienheureuse, douce, calme, humble, suave et toujours abîmée dans l'ineffable présence de son Dieu, en face de son intrépide officière, il est facile de soupçonner que la vertu se pratiqua de part et d'autre. Des accidents fréquents, peut-être quelques maladresses permises par le Seigneur, venaient encore humilier la jeune professe, lui faire recueillir le pain substantiel de l'humiliation qui ne lui manquait nulle part, et désoler en même temps sœur Catherine-Augustine, dont l'adresse, le soin et l'esprit de pauvreté brillaient partout et toujours.

Quant à notre courageuse infirmière, on ne saurait dire la dureté qu'elle avait sur elle-même, et les peines qu'elle se donnait pour servir les autres. Dans les maladies dangereuses ou les épidémies, elle réclamait, comme un droit de sa charge, toutes les fatigues et tous les dangers. On la vit durant un carême servir seule une malade qui demandait des soins assidus, et soutenir jusqu'à Pâques les veilles et le jeûne; se couchant à cinq heures du soir et se relevant pendant Matines <sup>1</sup>, sans souffrir que quelqu'un vînt partager ses fatigues.

Pendant une épidémie <sup>2</sup> on lui confia en même temps huit à dix malades. La nuit elle se jetait tout habillée sur une paillasse, au milieu de l'infirmerie; toujours prête à voler auprès de la première qui réclamait du secours, et prodiguant ses services à toutes avec une gaieté charmante. C'était l'offenser que de la plaindre : en un mot, l'on peut dire que la présence de cette chère Sœur, dans les tristes circonstances

<sup>1</sup> A huit heures trois quarts. Ce qui ne faisait guère que quatre heures de repos.

<sup>2</sup> En compulsant les anciens registres de Paray, on trouve que la moyenne des décès, de 1680 à 1690, était de soixante-dix par année. Mais il y eut dans cet espace de temps trois années calamiteuses : savoir 1680, en laquelle il y eut quatre-vingt-dix décès; 1682, où il y en eut cent treize; et 1684, où les décès s'élevèrent à cent vingt-six.

où se trouvait alors la Communauté, fut une vraie bénédiction du Ciel. « Ce n'était pas une grande affaire pour cette généreuse Sœur de vivre parmi les morts et les mourants ; » quand elle avait terminé près des défuntes sa mission charitable, un tranquille repos, pris à côté de leurs dépouilles, suffisait pour lui redonner des forces.

L'intrépidité de son caractère se montra dans une foule d'occasions. Une nuit, couchant auprès d'une Supérieure très-peureuse, elle pria la dernière défunte de venir l'éveiller si l'on avait besoin de ses soins. Environ une heure après minuit, elle sentit qu'on s'acquittait de la commission, la défunte lui touchait doucement l'épaule. « Quel badinage ! » s'écria sœur Catherine-Augustine, qui se réveillait en sursaut. Puis, venant à la Supérieure, elle la trouva mourante de peur. Celle-ci l'avait appelée en vain, sans pouvoir la tirer de son profond sommeil.

Notre bien-aimée Sœur s'étant démis une épaule, le médecin lui annonça qu'il allait la faire beaucoup souffrir : « Faites votre office, répondit-elle, et je ferai le mien ; ne m'épargnez point les douleurs, je les souffrirai en silence. » Elle tint parole, pas un soupir ne se fit entendre durant la douloureuse opération ; le médecin ne pouvait assez admirer une si héroïque fermeté.

Quand la mère Anne-Élisabeth de La Garde eut établi la draperie, sœur Catherine-Augustine s'y dévoua jusqu'à la fin de sa vie. Rarement elle buvait du vin, ne se chauffait jamais, portait les mêmes habits en hiver comme en été, souhaitait toujours ce que les autres auraient rejeté, et se contentait avec bonheur des objets hors d'usage qu'elle trouvait dans la maison.

Sa conscience n'était jamais embarrassée : elle disait agréablement n'avoir eu dans sa vie qu'une seule peine intérieure. Ayant demandé un confesseur extraordinaire dans cette occasion, elle fut lui parler au commencement de Prime, et en

sortit à la fin de cet office délivrée pour le reste de ses jours de tout embarras de ce genre.

Le terme de sa vie arrivé, une chute, des vomissements et un crachement de sang ne purent lui persuader qu'elle fût enfin malade, comme tant d'autres qui avaient reçu ses soins. Pour l'en convaincre il fallut qu'une paralysie vînt saisir la moitié de son corps, et malgré cela elle essayait encore de se lever, en disant : « C'est une honte, une confusion, d'être dans un lit sans rien faire : quel exemple pour cette jeunesse qui me sert ! »

Au moment où notre chère Sœur attendait l'appel du Seigneur, une lettre de notre sainte Source<sup>1</sup> arrivait en ce Monastère. La mère Péronne-Rosalie Greyfié, au lit de la mort, se recommandait aux prières de ses chères filles de Paray, et surtout à celles de sœur Catherine-Augustine, qui lui avait conservé un grand attachement et l'avait autrefois si bien servie dans ses fréquentes maladies. La très-honorée Mère annonçait que la sœur Marest la suivrait de bien près, quoiqu'elle ne fût pas encore malade quand la lettre parlait d'Annecy. On dit seulement à notre mourante qu'on avait reçu des nouvelles de la mère Greyfié; et sans savoir ce que contenait la lettre, ni que la Mère fût malade, elle répondit : « Nous nous verrons bientôt en l'autre monde, et nous renouvellerons notre amitié dans le ciel. » En effet, toutes deux moururent dans le mois de février de cette même année.

Avant de rendre à Dieu sa belle âme, notre bonne sœur Catherine-Augustine prononça ces consolantes paroles : « Je sens qu'il est bien doux de ne s'être attachée à rien pendant la vie; je la quitte sans peine et je m'en vais avec joie vers mon Dieu. » Puis elle s'endormit dans le Seigneur, le 9 février 1717, à l'âge de soixante-quinze ans, dont cinquante-cinq de profession.

<sup>1</sup> C'est-à-dire d'Annecy.

## NOTE J

Sœur Marie-Rosalie de Lyonne.

Notre très-honorée sœur Marie-Rosalie de Lyonne est une de ces conquêtes de la grâce d'autant plus remarquables, que la lutte a été plus longue et l'action divine plus douce, plus patiente, plus pleine de longanimité.

Elle naquit à Paray-le-Monial. M. de Lyonne, son père, gentilhomme d'une ancienne noblesse d'Auvergne, avait épousé M<sup>lle</sup> de Selorre, sœur du conseiller de ce nom, au parlement de Bourgogne. Cette dame ayant en ce pays tous ses biens, fut ainsi engagée à y rester. On ne peut dire la tendresse singulière qu'elle avait pour sa fille; sa grand-mère, elle aussi, l'aimait passionnément. Un jour qu'elle passait devant notre Monastère, conduisant par la main la jeune enfant, alors âgée de quatre ans : « Oh ! s'écria celle-ci, voilà une belle maison, je mourrai là dedans ! » Ce transport surprit d'autant plus qu'elle avait une aversion étrange pour les couvents, et qu'en abordant une grille elle tombait presque en défaillance : ce qui dura jusqu'à l'heureux moment où, subjuguée enfin par l'amour de Jésus, elle se fit religieuse.

Sa mère était une femme d'une haute piété; elle lui inspira les mêmes sentiments, ainsi qu'une tendre charité pour les pauvres; et ces saintes impressions demeurèrent profondément gravées dans son cœur.

Sa beauté croissant avec l'âge, elle parut dans le monde, comme une personne des plus accomplies. Sa taille magnifique, son port majestueux, et sa politesse mêlée d'une noble fierté, lui attiraient les empressements de tout ce qu'il y avait de distingué dans la province. Les grands et les petits ne la considéraient qu'avec admiration. Lyon même, où elle séjournait de temps en temps avec sa famille, justifia par ses applaudissements les louanges qu'on lui prodiguait dans sa province, où on ne la nommait que « la belle des regards ».

Trop persuadée elle-même de son mérite, la jeune demoiselle était haute et fière. Elle aurait refusé un prince, dans la pensée qu'aucun mortel n'était digne de son alliance. Qui se serait douté alors que le Roi des rois la voulait pour épouse ?

Cependant la grâce, sans presser trop son ouvrage, prenait des voies douces, mais efficaces, pour l'amener peu à peu à ses fins. Parmi tous les plaisirs elle n'était jamais satisfaite. « Ce n'était donc que cela, disait-elle au retour de quelque partie, ou de quelque fête donnée sur la Saône à son occasion, ce n'est donc que cela; et vous m'aviez promis de si belles choses ! » Dieu ne voulait pas qu'elle trouvât hors de lui de quoi se contenter, et lui faisait ainsi sentir le vide et le néant de toute chose.

N'ayant reçu jusque-là que des applaudissements, Rosalie se flattait qu'il en serait toujours ainsi, lorsqu'une aventure par trop pittoresque vint dissiper, du moins un peu, les douces illusions dont elle aimait à se bercer; nous allons en reproduire le naïf récit, tel que nous l'ont transmis nos anciennes Sœurs :

« Un jour, magnifiquement parée, elle sortait de la bénédiction du saint Sacrement avec une foule de monde. Or voici qu'une cinquantaine de pourceaux, revenant de la campagne, arrivaient dans la rue, sur son chemin et en



face d'elle<sup>1</sup>. Chacun s'écarta pour la laisser passer; mais l'orgueilleuse beauté, croyant sans doute que ces animaux la respecteraient, comme la respectaient les hommes, dédaigna de s'en détourner. Celui qui conduisait la bande était à peu près de la grosseur d'un âne; il arrive en poste sur la superbe nymphe, et sans plus de cérémonie la hisse à reculons sur son dos et la promène une demi-heure à travers tout Paray. Obligée de tenir la queue de cet animal, en forme de bride, Rosalie criait de toutes ses forces : « Au secours ! » Mais de tous ses admirateurs, nul ne se présenta pour la délivrer; les dames n'osèrent pas non plus se hasarder à travers la troupe de porcs qui escortaient la monture de la nouvelle amazone, et faisaient une musique à rendre les gens sourds. Le peuple éclatait de rire et laissait passer la belle demoiselle. Enfin, jetée près d'un mur, elle se débarrassa de son grotesque coursier et s'enfuit accablée de honte et de fatigue. »

Pendant quinze jours, ce drame de nouvelle espèce fut l'entretien de toute la ville. Chaque matin, M<sup>lle</sup> de Lyonne recevait de nouvelles pièces de poésie, qui célébraient son aventure. Elle eut le bon esprit de s'en divertir comme les autres; mais ce ne fut pas sans entrevoir qu'il ne faut pas faire grand fonds sur les hommages du monde. « Elle ne songea point cependant à se venger en l'abandonnant; quoiqu'elle aimât la solitude au point de désirer habiter tous les bocages qu'elle rencontrait, elle ne pouvait penser à renoncer à son aimable liberté dont elle était si passionnée. »

M<sup>me</sup> de Lyonne était sous la direction des Pères Jésuites, et le père Papon, leur Supérieur, allait assez souvent chez elle : comme il voyait ses filles splendidement parées, il les

<sup>1</sup> C'est encore aujourd'hui l'usage à Paray de donner chaque mois quelque argent à une femme qui mène paître par monts et par vaux les porcs des habitants, et les ramène le soir au logis.

appelait des fumiers masqués <sup>1</sup>. Rosalie, qui aimait la franchise, était charmée de celle de ce bon Père et lui rendait compte de ses lectures. Il lui fit quitter les romans. Sa vanité lui avait souvent dit qu'elle était une de ces héroïnes imaginaires devant qui tout doit plier et ramper. Son Directeur remplaça cette lecture par celle de l'Imitation de Jésus-Christ; et dès lors on la vit s'adonner à la charité envers le prochain, comme à la vertu la plus facile à son cœur, naturellement compatissant pour les misères d'autrui.

Douce et affable envers ses domestiques, Rosalie retrouvait toute sa fierté en présence des personnes d'une condition égale ou supérieure à la sienne. Sans avoir renoncé encore aux vanités du monde, elle savait cependant conserver une telle réserve que sa vertu fut toujours à l'abri de toute censure. « On ne pouvait même lui reprocher un certain venez-à-moi, répandu sur sa belle personne, parce que l'artifice n'y était pour rien, et qu'elle ne désirait ni plaire ni attirer les regards. »

La grâce poursuivait incessamment cette âme, et lui faisait désirer une connaissance de Dieu plus parfaite. Un jour qu'elle priait dans notre église, une voix lui dit intérieurement que Dieu lui enverrait bientôt une personne pour l'aider à le servir, ce qui la consola beaucoup.

Quelque temps après, le Révérend Père de La Colombière était nommé Supérieur des Jésuites à Paray. Son premier sermon <sup>2</sup> charma tout l'auditoire. L'Esprit-Saint fit sentir à M<sup>lle</sup> de Lyonne quelques-unes de ses touches les plus délicates, en lui montrant l'ébauche qu'il voulait un jour achever dans son cœur; la fête de saint Augustin devait amener le triomphe de la grâce. Se trouvant dans une partie de plaisir, Rosalie entendit sonner le sermon chez les Dames Ursulines. Une forte inspiration la pressa d'y assis-

<sup>1</sup> On ne dira pas que le Révérend Père était un flatteur complaisant.

<sup>2</sup> Le jour de la Pentecôte.

ter. « Nous ferions bien mieux, dit-elle à la compagnie, d'aller entendre ce bon Père que de nous divertir! » Tout le monde en convint, et on la suivit au sermon. Le prédicateur sembla n'avoir prêché que pour elle, tant elle en fut touchée, se trouvant si bien dépeinte dans les paroles de ce grand saint : « O beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, que je vous ai tard connue et que je vous ai tard aimée! » Quoiqu'elle n'eût à se reprocher aucun des excès dont cet incomparable Docteur a si longtemps gémi, il lui semblait n'avoir pas moins sujet de le faire que lui. En même temps croyant reconnaître dans ce prédicateur le guide que le Seigneur lui avait promis, elle lui donna sans délai toute sa confiance.

Le père de La Colombière comprit bientôt que Dieu s'était réservé cette âme et l'avait sauvée de la corruption du siècle pour en faire une conquête digne de son amour. Il s'appliqua à suivre les desseins de la Providence sur elle, de manière à ne pas choquer sa délicatesse, et lui rendit d'abord la dévotion si aisée, qu'elle n'hésita pas à en entreprendre la pratique, malgré les peintures effrayantes que son imagination s'en était faites. Notre chère Sœur a avoué depuis que sans les ménagements du sage guide que le Seigneur lui avait donné, elle se serait probablement déconcertée.

Heureuse sous sa direction, Rosalie eût oublié le sommeil, le boire et le manger pour l'entendre. Elle quitta toutes ses parures et s'adonna de plus en plus à toutes les pratiques de la piété la plus fervente et en même temps la plus aimable.

De l'admiration pour sa beauté tout le monde passa à celle de ses vertus. Les plus difficiles lui étaient devenues familières; elle allait même jusqu'à pratiquer certaines austérités dont le nom seul l'eût effrayée précédemment. La visite des hôpitaux<sup>1</sup> et des églises fut désormais son plaisir favori. Le

<sup>1</sup> Durant les séjours prolongés qu'elle faisait à Lyon.

Révérènd Père lui avait enseigné la méthode de l'oraison : il lui ordonna de prendre un poudrier pour en mesurer le temps ; mais elle lui répondit toute surprise : « Dieu m'en garde, mon Père, de mesurer le temps à Dieu ! » Notre chère Sœur y restait, en effet, tant que l'attrait de la grâce se faisait sentir. Elle fut bien sensible au départ de son vénérable guide pour l'Angleterre, et ne s'en consola que par les lettres qu'il lui adressait pour sa direction spirituelle.

Jusque-là M<sup>lle</sup> de Lyonne avait conservé ses charmes extérieurs ; mais dans un voyage à Lyon il lui arriva un événement qui les ternit tout d'un coup. Un matin à son réveil, Rosalie voit devant elle un seigneur de cette province, qui l'avait longtemps recherchée, et qui était mort depuis peu dans un combat. Il était à genoux les mains jointes, avec un air extrêmement triste et souffrant, et il lui dit en laissant échapper un grand soupir : « Ah ! Mademoiselle, que Dieu est grand, qu'il est saint et qu'il est juste ! Il n'y a rien de petit devant ses yeux, tout est pesé, puni ou récompensé. » Elle lui demanda si Dieu lui avait fait miséricorde. « Oui, lui répondit-il, et c'est la charité envers les pauvres qui m'a sauvé. » Nous ignorons le reste de leur entretien, mais notre chère demoiselle en sortit si pâle et si défaite, qu'on avait peine à la reconnaître. Sa mère la trouvant vieillie en une nuit de plus de dix ans, lui demanda ce qui lui était arrivé. Rosalie se garda bien de le lui dire ; mais elle en demeura étrangement frappée, et la fraîcheur de son teint ne revint plus. Cependant elle ne pouvait se résoudre à quitter entièrement le monde ; elle y vivait, en effet, dans une sainte liberté pour toutes ses charités et dévotions, et s'imaginait qu'elle y ferait plus de bien que dans la religion.

Le Seigneur l'avait assez longtemps attendue ; il suscita enfin notre bienheureuse sœur Marguerite-Marie pour arracher au siècle cette âme choisie. Poussée par un de ces

mouvements irrésistibles qui ne la trompaient pas, Marguerite écrivit au père de La Colombière que Notre-Seigneur voulait M<sup>lle</sup> de Lyonne pour épouse. Le bon Père manda à sa pénitente d'aller voir notre vénérable Sœur, comme la plus sainte fille qu'il eût jamais connue. Rosalie obéit avec une certaine répugnance; et voyant l'air de cette sainte religieuse, toute concentrée dans son néant, elle se repentait déjà de l'avoir demandée, disant en elle-même : « Elle a des manières trop gênées, et elle me dira qu'il faut être religieuse, mais je n'en ferai rien. » Cependant l'onction merveilleuse des paroles de notre Sœur la toucha au point qu'elle lui promit de suivre ses conseils sur tout le reste. Son aversion pour le cloître était si forte, qu'ayant reçu de son Directeur une lettre qui commençait par ces paroles : « Il faut mourir à vous-même, ma chère fille ; » à peine eût-elle lu ces mots : « Il faut mourir, » que, s'imaginant qu'il lui commandait par là d'embrasser la vie religieuse, elle faillit s'évanouir et se mit à fondre en larmes, sans qu'on pût en connaître la cause. Une demoiselle de ses amies étant venue à deux heures de l'après-midi, trouva toute la famille dans la désolation et encore à jeun : elle voulut en savoir le motif; M<sup>lle</sup> de Lyonne lui présenta la lettre. Sa confidente l'ayant lue, la rassura et lui fit voir qu'il n'y était pas question d'entrer en religion, ce qui rendit à tous la joie et la vie.

Une autre fois, notre vénérable sœur Alacoque l'envoya chercher. Elle ne vint qu'en tremblant, et ne voulut jamais s'approcher de la grille; mais de la porte elle lui demanda ce qu'elle souhaitait. Notre chère Sœur la pria de vouloir bien dire l'oraison de trente jours à son intention. C'était une pratique à laquelle elle avait souvent recours pour être éclairée sur les vocations. M<sup>lle</sup> de Lyonne le lui promit, se disant à elle-même : « C'est pour me faire religieuse, mais je l'attraperai bien, car ma première intention en la disant, sera de n'en avoir jamais la vocation. » Rosalie finissait à

peine cette oraison quand sœur Marguerite reçut de nouvelles assurances de Jésus-Christ qu'il voulait cette âme. La servante de Dieu le manda de nouveau au père de La Colombière, que sa santé retenait alors dans une campagne près de Lyon. Il écrivit donc à notre chère demoiselle qu'elle se préparât au grand sacrifice que Dieu voulait d'elle et qu'il souhaitait fort lui apprendre lui-même. Ayant deviné ce que ce pouvait être, Rosalie pensa mourir d'effroi ; cependant, accompagnée d'un de ses frères, elle va le même jour, comme une personne hors d'elle-même, recevoir la sentence de son Directeur. Il fut charmé de sa prompte obéissance. En l'abordant elle se mit à genoux, et l'assura qu'elle venait, en tremblant, se sacrifier à tout ce qu'il ordonnerait. D'un ton et d'un air tout céleste, le Père lui dit : « Si Jésus-Christ vous demandait pour son épouse, refuseriez-vous de l'être, ma fille? » Elle ne put répondre que ces mots : « O mon Père!... — Ma fille, reprit-il, refuseriez-vous cet honneur, pourriez-vous refuser Jésus-Christ? » Au même instant toutes ses peines s'évanouirent, en sorte que, sentant son cœur inondé de consolations, elle promit de se consacrer au Seigneur et repartit pour Paray. Pendant le voyage, son âme était si transportée de joie, qu'elle disait à Dieu : « S'il est doux d'entendre parler une personne qui vous aime, ô mon Dieu, que sera-ce de vous entendre, de vous voir et de vous posséder éternellement? » Ensuite faisant un adieu général à tout ce qu'elle rencontrait, elle s'écriait : « Adieu, ruisseaux ; adieu, prairies ; adieu, campagnes ; adieu, petits oiseaux. » Parmi ces transports, elle arriva auprès de sa mère sans s'être aperçue de la longueur du chemin.

Informée du dessein de sa fille, M<sup>me</sup> de Lyonne déclara qu'elle n'y consentirait jamais. Notre chère demoiselle, fort attachée à sa mère, n'était pas trop fâchée de se voir retenue dans le monde comme malgré elle, d'autant plus que son enthousiasme d'un moment avait bientôt fait place en

son âme à ses anciennes répugnances pour la vie religieuse. Un an se passa de la sorte.

Mais notre vénérable Sœur, qui ne la perdait pas de vue, vint un matin, tout extasiée, dire à la mère Greyfié : « Ma Mère, Notre-Seigneur veut absolument cette âme ; il m'a dit : « Je la veux, je la veux, à quelque prix que ce soit. » Cette digne Mère envoya aussitôt chercher M<sup>lle</sup> de Lyonne, comme ayant un mot à lui dire. Rosalie, alarmée, vint entendre la messe dans notre église, et passa ensuite au parler ; la mère Greyfié et notre vénérable sœur Alacoque lui dirent qu'il fallait entrer au Monastère à l'instant même, sans prévenir sa mère, parce que c'était la volonté de Dieu. La demoiselle immola toutes ses réflexions, se rendit à la porte et avoua à une dame de ses amies qui l'accompagnait, que si le purgatoire était ouvert à côté, elle s'y jetterait aussitôt que céans, tant elle se faisait de violence. Puis elle se débarrassa en faveur d'une amie de tout l'argent de sa bourse, « croyant qu'on serait trop heureux dans un cloître de posséder sa personne, et pensant faire beaucoup que de s'y enfermer. »

Toute sa consolation était de penser qu'elle n'y vivrait pas quinze jours. Elle se flattait du moins qu'elle y primerait comme dans le monde, et qu'elle apprendrait à vivre à toutes les religieuses. A la réserve de la Supérieure, toutes les Sœurs à ses yeux devaient être sans esprit ; et grande fut sa surprise en apercevant le contraire. Notre Communauté était alors composée de filles de qualité, qui toutes avaient reçu une excellente éducation. Dans la suite, notre chère Sœur disait agréablement avoir remarqué dès les premiers jours, qu'il ne s'en trouvait pas une qui n'eût plus d'esprit qu'elle et ne fût en état de lui enseigner bien des choses. Peu à peu le cloître lui parut moins triste. En voyant aux récréations la gaieté peinte sur les visages, et en y prenant part aux conversations saintement joyeuses,

elle commença à comprendre que le couvent ne fait pas mourir.

M<sup>me</sup> de Lyonne, irritée de l'entrée de sa fille au Monastère, jura de ne la revoir jamais si elle persistait dans son dessein, et tint parole jusqu'à sa profession. Notre chère prétendante sentit vivement cette privation et la supporta généreusement. De son côté, la mère Greyfié prenait soin de lui adoucir les épreuves de la vie religieuse, à cause de son âge et de son faible tempérament. Au reste, notre chère demoiselle passa bientôt de sa fierté naturelle à une douce simplicité, qui la portait à recourir à sa Supérieure avec l'ingénuité d'un enfant. La bonne Mère la recevait toujours avec bonté, mais ne pouvait quelquefois s'empêcher de sourire de l'innocence de ses expressions. Tout était nouveau pour cette bien-aimée Sœur, et notre bienheureuse Marguerite-Marie, elle aussi, n'épargnait rien pour la soutenir.

En prononçant les vœux sacrés, sœur Marie-Rosalie éprouva la suavité des consolations célestes. Ses transports étaient si véhéments en se voyant enfin consacrée au Seigneur, qu'elle l'en remerciait à haute voix ; on la surprenait quelquefois baisant les murs de sa cellule et ceux du Monastère.

Le monde lui semblait méprisable depuis que le cloître était devenu pour elle un paradis terrestre. Les observances religieuses lui paraissaient si douces et si aimables, qu'elle se serait bien gardée d'en violer aucune ; son obéissance au son de la cloche était si prompte, qu'un jour elle quitta brusquement le Révérend Père de La Colombière pour se rendre à son appel, ce dont il demeura très-édifié, aussi bien que la Communauté. Ce saint religieux revint la voir quinze jours après, et lui dit en l'abordant : « Que j'ai de joie, ma fille, de vous voir épouse de Jésus-Christ ! » A quoi elle répondit : « O mon Père, que Dieu est bon ! » Et tous deux demeurèrent quelque temps comme extasiés des effets



merveilleux de la grâce, sans pouvoir s'expliquer autrement que par le silence. Le saint homme le rompit enfin, et témoigna son ravissement de voir notre chère Sœur si remplie de l'esprit de sa sainte vocation.

Un personnage de qualité ayant demandé des nouvelles de M<sup>lle</sup> de Lyonne, on lui dit qu'elle était religieuse à Sainte-Marie; mais il n'en voulut rien croire qu'il ne l'eût vue de ses propres yeux. Au sortir du parloir, il s'écria : « Je viens de parler à une sainte! Toutes les filles peuvent être religieuses, puisque M<sup>lle</sup> de Lyonne s'est ainsi métamorphosée. » En effet, la fière lionne d'autrefois était devenue douce et humble comme un agneau.

La mort de sa mère et celle du père de La Colombière ne troublèrent pas la paix de son âme. Notre vénérable Sœur lui ayant donné l'assurance de la félicité du saint religieux dans le ciel, notre chère Sœur lui parlait comme s'il eût été vivant, et mérita de recevoir plusieurs grâces par son intercession.

A ces deux sacrifices sœur Marie-Rosalie eut la pensée d'en ajouter un troisième : celui de se priver désormais de s'ouvrir à la Bienheureuse, et de prendre ses avis. Mais bientôt son intérieur se trouva tout changé : aux douceurs célestes qu'elle goûtait habituellement avaient succédé le trouble, l'inquiétude, et elle n'osait découvrir sa peine. Marguerite-Marie, qui pénétrait les secrets du cœur, ne tarda pas à deviner le sien. Elle lui dit avec un ton d'assurance : « Vous faites une réserve qui déplaît à Dieu et bouleverse votre intérieur! » Notre sœur de Lyonne reprit aussitôt les précieux conseils de la Bienheureuse pour sa perfection, et la paix rentra dans son âme.

Il devait y avoir sermon dans notre église un jour qu'elles étaient toutes deux malades à l'infirmerie. Sœur Marie-Rosalie, qui était moins fatiguée, sacrifia son désir d'aller entendre le prédicateur pour rester auprès de sa sainte com-

pagne. Elle en fut largement récompensée. La bien-aimée du Sauveur lui dit des choses si merveilleuses sur l'amour du Cœur de Jésus pour ses créatures, et sur le retour qu'elles devaient s'efforcer de lui témoigner, que notre chère Sœur en demeura plus édifiée que de dix sermons.

Dès les commencements de sa vie religieuse, sœur Marie-Rosalie avait été prévenue d'attraits tout à fait particuliers. Ce qui nous explique les pieuses familiarités qu'elle se permettait avec Dieu. Quelquefois cependant il cachait sa présence ; elle se trouvait alors comme une enfant sans secours et sans asile, qui croit être abandonnée de son père. Pendant les oraisons extraordinaires des jours de fête, si le divin Époux la laissait en sécheresse, elle lui disait humblement : « Mon Seigneur, ayez la bonté de me dire une parole de vie ! » Et Dieu restant sourd à sa prière, elle ajoutait : « Si vous ne venez, mon Seigneur, je m'en vais. » Croyant le Ciel insensible à sa peine, notre Sœur se levait en disant : « Je m'en vais, Seigneur, puisque vous ne daignez pas me jeter un regard de faveur, ni me répondre une seule parole. » Mais à l'oraison suivante le Sauveur se laissait fléchir et lui rendait le goût de sa divine présence.

Lorsque ses infirmités lui faisaient craindre de se voir privée de la sainte communion, elle disait ingénument : « Mon Seigneur, donnez-moi la force d'aller vous recevoir, car si je ne communie pas nous y perdrons tous deux... » Et lorsqu'elle se trouvait fatiguée par la privation de sommeil : « Mon Seigneur, disait-elle, si je ne dors pas du tout, je ne pourrai faire l'oraison, et nous ne nous entretiendrons pas ensemble. » Cette amoureuse confiance gagnait si fort le Cœur du bien-aimé, qu'il lui envoyait un doux sommeil, ce qui la mettait en état de se lever pour l'oraison, comme elle le désirait. Sa foi était si vive qu'elle semblait tenir de l'évidence ; son espérance si tendre et si ferme, qu'elle eût cru faire injure à Dieu de douter un moment de son salut :

cette âme simple allait même jusqu'à penser qu'elle n'irait point en purgatoire, parce que, disait-elle, « Dieu donne ses grâces selon la confiance qu'on a en lui, et je porte la mienne jusque-là. » Son cœur ne respirait que pour l'Époux céleste, et ne pouvait comprendre qu'il y en eût d'insensibles à son divin amour; c'est ce qui lui faisait dire à Dieu, lorsque le tonnerre grondait bien fort, ou lorsqu'elle lisait les reproches faits aux hommes dans les livres sacrés : « Ne criez pas, mon Seigneur, on vous aimera, oui, on vous aimera; apaisez-vous, je vous en conjure, vous serez aimé! »

Notre Bienheureuse avait annoncé à sœur Marie-Rosalie qu'elle souffrirait beaucoup avant de mourir. En effet, les afflictions et les croix ne lui furent pas épargnées dans les dernières années de sa vie, qui se prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans. Outre les amertumes intérieures et les souffrances corporelles que Dieu lui envoya, elle devint sourde et presque aveugle. « Tout cela, disait-elle avec son aménité ordinaire, est l'accomplissement de la prédiction de notre vénérable sœur Alacoque... Je n'en voulais rien croire alors. Mais à présent je comprends qu'elle ne m'a pas trompée. »

Vingt ans avant la mort de notre sœur Marie-Rosalie, ses années d'épreuves lui furent présagées de nouveau dans l'événement suivant, rapporté par ses contemporaines :

« Une dévote de sa connaissance mourut dans cette ville en odeur de sainteté, et recommanda en mourant qu'on donnât de sa part à sœur de Lyonne un petit crucifix qu'elle tenait du père de Villette, leur commun Directeur, en lui mandant que le Seigneur lui envoyait la croix, et qu'elle la priait de la recevoir de sa main adorable, comme un don précieux, et de porter toujours sur elle ce petit crucifix. On fit la commission à notre chère Sœur, qui en fut fort frappée, et n'osa presque toucher cette croix, qui lui en présageait de bien sensibles. Mais, s'étant fait un reproche de fuir ainsi la

croix de son Sauveur, elle retourna la chercher et la serra sur son cœur, malgré sa répugnance. » Six mois après, notre bonne Sœur en sentait les atteintes, comme nous l'avons dit.

A mesure que sa fin approchait, sœur Marie-Rosalie éprouvait une soif plus ardente de la sainte Communion. « Toute ma vigueur, disait-elle, réside en ce pain céleste, et je mourrai quand je ne pourrai plus le recevoir. » Les derniers jours de sa vie, ses Sœurs venaient la visiter avec dévotion ; car son air de sainteté les ravissait toutes. La chère mourante avait prié une d'entre elles de lui répéter souvent ces paroles : « Que je vive ou que je meure, pourvu que l'amour me demeure. » Elle-même disait des choses si touchantes sur l'amour de Dieu, que ses compagnes pleuraient de consolation. Enfin, s'adressant à son confesseur, notre Sœur lui demanda s'il était temps de rendre le dernier soupir, parce qu'elle voulait le faire par obéissance, comme toutes les actions de sa vie religieuse. Sur la réponse affirmative, sœur Marie-Rosalie rendit sa belle âme au Dieu qu'elle avait tant aimé, le 16 août 1725, après quarante-quatre ans de profession. De toute sa correspondance, il n'est resté dans nos archives que le billet suivant de la mère Greyfié ; il est du 5 juin 1684 ; la Mère y console sa chère fille de la peine que lui a causée son départ : « Un temps était, ma chère Sœur et filleule, que Monseigneur de Genève, et feu la très-pieuse et précieuse mère de Rabutin, avaient pour mot du guet : Demeurons en paix, Dieu gouverne... Je vous le dis de même, mon enfant, prenez-le pour vous, et soyez assurée qu'il est plus vrai qu'il est vrai que vous êtes sœur Marie-Rosalie de Lyonne, et moi sœur Péronne-Rosalie Greyfié. Que ce gouvernement, que Notre-Seigneur, votre ami, a commencé, va être heureux et cent mille fois plus heureux que je ne saurais vous le dire, pour les âmes qui, avec douceur et humilité, s'y soumettront simplement. Je dis simplement, ma

mie, car il faut se laisser, comme un enfant, entre les mains de ce souverain gouverneur. Ses grandes affaires ne l'empêchent pas de penser aux soins qu'il veut avoir, jusqu'à un cheveu de tête, de ceux qui, comme nous deux, veulent vivre abandonnés et soumis à sa sainte providence. Adieu, mon cher enfant; la chère Mère de céans va remplir ce vide. — Oui, de bien bon cœur (reprend la Supérieure que nous ne saurions désigner), puisqu'on m'en donne la permission, et que je crois que vous le voudrez bien comme cela, mon intime Sœur; recevez donc la protestation sincère que je vous fais de mon amitié et du soin que je veux prendre de prier notre divin Maître de prendre une entière possession de votre cher cœur, et d'adoucir la peine qu'il ressent de la séparation de la chère Mère. Je sais qu'elle est grande, et je vous compatis. Mais d'ailleurs je me réjouis, parce que, par ce sacrifice, vous mériterez les grâces les plus saintes de votre Époux. Priez-le pour moi, je vous en prie. »

---

## NOTE K

Comment il faut envisager la Communauté de Paray  
du temps de notre Bienheureuse.

Pour porter un jugement sérieux sur toute une Communauté, à une distance de cent quatre-vingt-seize ans, il faut se tenir en garde contre toute idée préconçue qui ne serait pas appuyée sur des documents certains. Il convient donc d'interroger tout d'abord les témoignages historiques des contemporains, et de saisir, s'il est possible, leur véritable appréciation. Si l'on veut se rendre compte de l'état général, il faut l'étudier dans une vue d'ensemble, puis descendre aux particularités, en se gardant bien de conclure du particulier au général; enfin, il faut se placer en face des circonstances au milieu desquelles se sont produits les divers événements, tant généraux que particuliers; c'est ce que nous allons faire en jetant un coup d'œil sur le Monastère de la Visitation de Paray du vivant de notre Bienheureuse.

1° — Témoignage de la mère Greyfié. — Élevée à l'ombre des tombeaux de nos saints Fondateurs et par les mains habiles de leurs premières filles, la mère Péronne-Rosalie Greyfié devait connaître à fond l'esprit de l'Institut, et son jugement ne peut être suspect. Or voici ce qu'elle écrivait en 1690, à la mère de Lévy-Châteaumorand, alors Supérieure à Paray :

« Lorsque j'entraï au service de votre maison en 1678, bien que votre communauté fût très-bonne et remplie de

vertus et de piété, je trouvai néanmoins les sentiments fort partagés au sujet de cette véritable épouse du Sauveur crucifié, [sœur Marguerite-Marie, touchant le sacrifice que Notre-Seigneur lui avait demandé peu de temps auparavant. »]

2° Si nous consultons les notices biographiques tracées par les contemporaines, nous voyons dans quelques-unes de nos Sœurs à cette époque des vertus dignes de nos premières Mères ; dans un grand nombre d'autres nous retrouvons une vie sans éclat, il est vrai, mais en tout conforme à nos saintes institutions, et, par conséquent, irréprochable. Quant à celles sur lesquelles nous n'avons pu découvrir aucun document, nous ne pouvons que respecter le silence et l'oubli qui couvrent leur mémoire.

3° Au sujet de la nuit douloureuse qui précéda la fête de la Présentation, nos Sœurs anciennes qui avaient connu quelques contemporaines de la Bienheureuse, nous en ont transmis verbalement ce qui suit :

Quand la mère de Saumaise eut appris, par l'entremise de sœur Marguerite, que Notre-Seigneur exigeait une expiation, elle envoya la sœur Assistante ordonner de sa part à la Communauté, réunie au chœur pour les Matines, de faire une pénitence de discipline, parce que Dieu était irrité. La plupart des Sœurs se retirèrent pour accomplir cette œuvre de réparation ; mais quelques-unes, soupçonnant que sœur Marguerite en était l'instigatrice, se rendirent à l'infirmerie, où elles firent éclater leur mécontentement ; puis elles l'emmenèrent en la traitant de visionnaire, et en attribuant aux illusions de son imagination l'état mystérieux dans lequel l'avait réduite la sainteté de justice.

Pendant la voix de la charité, méconnue dans cette circonstance, ne tarda pas à faire entendre ses reproches aux coupables, et dès le lendemain matin elles voulurent se confesser, afin de pouvoir célébrer la belle fête de la Présen-

tation, et renouveler leurs vœux dans l'esprit de componction et de charité.

4° M. Languet fut nommé Supérieur de notre Monastère en 1712, sous le second gouvernement de la mère de La Garde. Il était donc chargé de nos visites canoniques, alors que bien des Sœurs contemporaines de la servante de Dieu vivaient encore. Or nos Sœurs anciennes, qui le tenaient de leur bouche, nous ont toujours assuré que, dans leur profond chagrin de n'avoir pu apprécier d'abord l'éminente sainteté de leur vénérable compagne, ses contemporaines s'accusèrent chacune si impitoyablement et d'une manière si exagérée, que le digne Supérieur put bien en tirer quelques conclusions défavorables pour la Communauté entière, comme semble l'indiquer son ouvrage.

5° Dans une circulaire de Paray du 9 juillet 1729, nous lisons ce qui suit :

« La plus intéressante de nos nouvelles est assurément la réélection de notre très-honorée mère Marie-Hélène Coing ; son esprit, sa prudence et son égalité d'humeur, joints à ses rares talents, en font une Supérieure accomplie, une Mère selon le cœur de Dieu et les nôtres. Jugez, nos très-chères Sœurs, si nous avons balancé à nous remettre sous sa judicieuse et aimable conduite, ayant goûté tant de douceurs sous son premier gouvernement.

« Nous voudrions bien tâcher de lui en diminuer le poids, et perpétuer parmi nous ce que nous disait agréablement notre très-honorée mère Péronne-Rosalie Greyfié, que Paray était le Thabor des Supérieures par la soumission et l'exacte régularité qu'elle trouva dans ce Monastère, qu'elle comparait à celle du premier Monastère d'Annecy, dont elle était professe, ajoutant qu'elle n'en avait point vu ni gouverné qui lui fût plus conforme.

« C'est une gloire dont nous avons toujours été extrêmement jalouses depuis notre établissement, et dont nous



ne voulons pas commencer à nous démentir sous un règne aussi avantageux pour nous que celui de notre digne Supérieure. »

Une déposition de 1715 nous fournit encore ce qui suit : M. Michon, habitant de Paray, avocat au parlement, dépose « qu'il a monsieur son frère encore vivant, qui a desservi pendant plus de vingt-quatre ans la Communauté de Paray en qualité de confesseur (c'était le temps où vivait la sœur Alacoque); que sondit frère, prêtre, lui a dit que cette maison était une des plus régulières des Monastères du royaume; et qu'entre autres il y avait une Sœur qui vivait comme une sainte, entendant parler de la vénérable sœur Alacoque. »

Ces témoignages suffisent pour donner au lecteur une vue d'ensemble sur le Monastère de Paray, durant la vie de Marguerite-Marie. Or cette vue se résume dans ces trois mots des documents historiques que nous venons de citer : à l'époque dont il s'agit, « la Communauté était très-bonne; la régularité y était remarquable; il s'y pratiquait même de grandes vertus. »

Cependant, malgré cet esprit de régularité il y eut pendant quelque temps divergence de sentiments au sujet des mystérieuses influences auxquelles la Bienheureuse était soumise. Loin d'en être surprises, nous croyons qu'il devait en être ainsi. Car, avant de proclamer comme divin tout ce qui se révélait d'extraordinaire dans son état mystérieux, il convenait d'éprouver l'esprit qui l'animait. De là, dans la Communauté, ces hésitations et cette diversité d'appréciation au sujet de Marguerite-Marie; de là aussi ces épreuves réitérées, et parfois sévères en apparence, de la part de ses Supérieures.

Après ce coup d'œil général, si nous descendons aux particularités, nous voyons : 1° que toutes les Supérieures de la Bienheureuse l'étudient avec attention; qu'elles la sou-

mettent en maintes circonstances à des épreuves décisives, comme elles en ont le droit et le devoir, et qu'enfin toutes ne tardent pas à se convaincre de la divinité de sa mission. Sans doute la prudence les empêche encore d'adopter officiellement la dévotion au sacré Cœur, mais elles en permettent les pratiques particulières.

Nous voyons, en second lieu, que la grande majorité de la Communauté aime la Bienheureuse et admire ses vertus, tout en hésitant à accepter dans la pratique la dévotion qu'elle cherche à introduire. Nous en avons indiqué la raison : c'est que les mystérieuses révélations de Jésus-Christ à l'humble Marguerite étaient encore voilées aux yeux de ses compagnes.

2° Restent quelques Sœurs moins ferventes et aussi moins charitables ; celles-là critiquent les dévotions particulières de la Bienheureuse, comme tendant à introduire des nouveautés. Elles soupçonnent des illusions dans son état providentiel, qu'elles ne comprennent pas ; en un mot, elles se montrent rigides partisans de la régularité, mais quelquefois aux dépens de l'humilité, de la douceur et de la charité. Quel est le nombre de ces quelques Sœurs, comme s'expriment nos documents ?

Nous allons le préciser à la lumière des révélations faites à Marguerite-Marie.

Disons d'abord que ces révélations ont toujours un côté mystérieux. Cependant, si on les examine attentivement, on voit qu'elles sont relatives tantôt aux simples chrétiens, tantôt aux personnes religieuses. Souvent elles semblent n'avoir en vue que l'ordre de la Visitation, et enfin elles sont parfois tellement circonscrites dans leur expression littérale, qu'elles paraissent se rapporter exclusivement au Monastère de Paray. Dans une manifestation de cette nature, la sainte Vierge se montre à la Bienheureuse ; elle a désiré se faire une couronne de toutes les Sœurs de la Com-

munauté et se présenter à Dieu environnée de ce cortège. Toutes ont pris leur essor vers le ciel, pour correspondre à ce désir de leur divine Mère, et cinq se sont élevées jusqu'à Jésus-Christ, dont elles sont devenues les épouses. Quinze composent la couronne de Marie; les autres ont été retenues dans leur vol par des liens qui les attachent à la terre, et leur conversation n'est point encore tout entière dans les cieux. Parmi ces dernières, cinq sont signalées de la sorte par la Bienheureuse : « Il me fut montré cinq cœurs, que ce Cœur amoureux était près de rejeter. » La Bienheureuse s'interpose entre eux et la justice de Dieu : « Je ne vous quitterai pas que vous ne m'ayez accordé la conversion de ces cœurs. — Charge-toi de ce fardeau et participe aux amertumes de mon Cœur. » Puis eut lieu cette scène décrite par la Bienheureuse et ses contemporaines. Les quelques Sœurs qui y prenaient part ne comprenaient rien aux souffrances mystérieuses de leur sainte compagne : les unes voulaient qu'on eût recours aux remèdes, et les autres à l'eau bénite. Elles étaient dans la main de Dieu comme un instrument aveugle, pour augmenter encore les angoisses de sa douce victime.

Ces quelques Sœurs sont, à n'en pas douter, celles dont Notre-Seigneur s'était plaint à la Bienheureuse en lui montrant cinq cœurs qu'il était prêt de rejeter et pour lesquels il avait exigé qu'elle se fit caution.

Enfin le lendemain, après la sainte communion, Jésus-Christ console sa servante en lui disant : « Ma fille, la paix est faite et ma sainteté de justice est satisfaite. » Et les cinq cœurs sur le point d'être rejetés rentrent dans les bonnes grâces de Dieu.

Résumons ce que nous venons de dire : du vivant de Marguerite-Marie la Communauté prise dans son ensemble était très-bonne, la régularité y était remarquable, il s'y pratiquait même de grandes vertus. C'est la mère Greyfié qui le

dit, ce sont les contemporaines qui le répètent, c'est M. Michon qui l'affirme.

Si de cette vue générale nous descendons aux particularités, nous voyons que plusieurs Sœurs se comportent en vraies filles de saint François de Sales, puisque Notre-Seigneur daigne les admettre au nombre de ses épouses. Sans être aussi parfaites, un grand nombre d'autres sont de très-bonnes religieuses, puisque la sainte Vierge veut bien s'en composer « comme une couronne ». Enfin quelques-unes provoquent les plaintes et les menaces du Seigneur ; mais Marguerite-Marie se fait victime pour elles, et la sainteté de justice se trouve satisfaite.

---

## NOTE L

La mère Péronne-Rosalie Greyfié, professe d'Annecy,  
Supérieure à Paray de 1678 à 1684.

Avant de parler des services nombreux rendus à l'Institut par cette vénérée Mère, disons un mot de son enfance.

Elle naquit à Annecy, d'une famille honorable; toute jeune encore, elle eut bien souvent le bonheur d'être présentée par ses parents à la bénédiction de notre sainte Fondatrice : c'était, ce semble, le premier et doux présage des desseins du Seigneur sur cette âme choisie; on put les pressentir encore dans l'événement que nous allons raconter.

Comme elle était d'un naturel fort vif, M<sup>lle</sup> Greyfié se débrouait souvent aux soins de ceux qui devaient la surveiller; un jour elle se trouvait seule dans une prairie, peu éloignée de sa demeure : tout à coup un taureau furieux vient à elle, la saisit par dessous les bras, l'enlève entre ses cornes et se met à courir avec tant d'impétuosité, que l'on ne doute plus de la perte de la pauvre enfant. On cherche à la secourir, mais on n'ose aborder l'animal crainte de l'effaroucher davantage. Cependant, après avoir longtemps parcouru la plaine, le taureau se dirigea vers une rivière fort rapide, et l'on crut qu'il allait l'y jeter. Dans cette extrémité le Ciel montra sa protection : la bête indomptable revint tout à coup sur ses pas, et après s'être arrêtée, plia les jambes de devant, se déchargea doucement de son fardeau sur un petit rehaus-

sement de gazon, et continua sa course avec la même fureur qu'auparavant.

Notre chère petite, qui n'avait pas été fort alarmée pendant cette dangereuse promenade, comprit cependant qu'elle était redevable à Dieu seul d'avoir échappé à un si grand danger, et l'en remercia toute sa vie.

Demeurée orpheline de bonne heure, elle fut confiée aux soins d'un oncle et d'une tante pleins de piété, qui la placèrent au premier monastère d'Annecy. La plupart des Sœurs qui habitaient cette sainte maison avaient été formées à la vie religieuse par notre bienheureux Père et notre vénérable Fondatrice; elles étaient bien propres à cultiver cette jeune plante, déjà susceptible de toutes sortes de bonnes impressions. Quand on la présenta au parloir, la mère de Chaugy, alors occupée de dépêches importantes pour Rome, pria la mère Marie-Aimée de Blonay d'aller tenir sa place. Cette vertueuse déposée, par suite de la bonté engageante qui lui gagnait tous les cœurs, fit le meilleur accueil à l'orpheline, et la regardant déjà comme une postulante : « Venez, lui dit-elle, venez, ma chère enfant, au nom de Dieu, dans la sainte Religion; nous vous y tiendrons lieu de père, de mère, et nous vous chérirons tendrement. Il suffit, ajouta-t-elle, que vous soyez orpheline, pour vous attirer ma compassion. Comptez sur mon désir de vous rendre service, et sachez que, de la part de notre Mère, je vous donne place dans ce premier Monastère. »

Cette heureuse assurance fut bientôt confirmée par notre très-honorée mère de Chaugy, qui vint rejoindre la compagnie au parloir. La mère de Blonay se déclara devant elle la protectrice de cette chère pupille, en la lui recommandant chaudement. L'aimable enfant sentit un respectueux retour pour toutes les marques de bonté de ces deux vénérées Mères, et attendit avec impatience le moment d'en profiter.

Deux mois s'écoulèrent, Péronne entra au Monastère la veille de la Nativité; mais à son grand regret elle n'y trouva plus sa protectrice, le Seigneur-avait rappelé à lui la bonne mère de Blonay. On lui donna pour maîtresse sœur Françoise-Péronne de Roussillon de Bernex, qui prit fort à cœur l'éducation de son élève, reconnaissant que dans son cœur la semence divine rapporterait au centuple. Huit jours après, la jeune fille reçut le petit habit des mains de notre mère de Chaugy, ce qui lui fut un puissant motif de redoubler son attention et sa fidélité.

Elle était heureusement secondée par ses compagnes, et l'on remarquait avec consolation les progrès de cette jeune troupe dans la piété. Leurs plus agréables divertissements consistaient dans la représentation de quelques cérémonies religieuses, et leur ardeur pour ces pieux amusements augmentait chaque jour. Elle les entraîna enfin dans un excès que l'on ne peut excuser que par l'innocence et la simplicité de leur âge. Comme de tous les mystères, le crucifiement du Sauveur leur paraissait le plus touchant, elles formèrent un jour la résolution de le représenter : chacune aurait voulu tenir la place du divin Maître, mais le sort à qui l'on s'en remit se déclara pour notre petite Sœur. Elle fut donc chargée d'une grosse croix, que ses compagnes lui firent porter assez longtemps. Lorsqu'elles furent censées arrivées au Calvaire, elles s'arrêtèrent : aussitôt la victime innocente s'étendit sur l'instrument de son supplice, et s'y laissa serrer les pieds et les mains; la dévotion dont elle était pénétrée lui empêcha de ressentir dans le premier moment la douleur que cela devait lui causer, mais quand on entreprit d'élever la croix pour imiter dans toutes ses circonstances l'action douloureuse du crucifiement, la chère patiente tomba dans un évanouissement qui n'alarma pas peu les complices de son martyre. Elles n'eurent rien de plus pressé que de couper les liens et d'aller chercher du secours. Il va sans dire que

la bonté de leurs intentions et la consternation dans laquelle elles étaient plongées leur épargnèrent une partie des réprimandes qu'aurait méritées cette indiscretion. Une telle aventure ne fut pas inutile à celle qui avait eu le courage de se dévouer au sacrifice. Depuis ce temps, elle sentit un grand attrait pour la Passion de Notre-Seigneur. Parmi les vies des saints, c'étaient celles des martyrs qui la touchaient le plus, et elle eût voulu comme eux répandre son sang pour la gloire de Dieu.

Pour contenter en partie des désirs si généreux, elle résolut de se consacrer au Seigneur dans la vie religieuse dès que l'âge le lui permettrait. On la revêtit à quinze ans des saintes livrées, et la mère Marie-Marguerite Michel guida ses premiers pas au noviciat. On sait que cette précieuse Directrice fut formée elle-même dans sa charge par notre saint Fondateur, qui venait lui faire rendre compte de ce qu'elle avait fait et dit pour ses novices.

Le jour de saint Laurent 1655, sœur Péronne-Rosalie Greyfié consumma son sacrifice par la profession religieuse. Elle y reçut de grandes grâces, et Dieu lui communiqua surtout de vives lumières sur ces paroles que l'on nous dit alors : « Ma Sœur, vous êtes morte au monde et à vous-même, etc. ; » et ces autres : « Votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. » La jeune professe en fit pendant longtemps le sujet de ses méditations, et se rendit de plus en plus attentive aux volontés de son divin Époux.

Un jour, après avoir rendu les derniers devoirs à une bonne Sœur tourière, elle se mit à réfléchir sur le silence que la mort nous impose malgré nous, et crut en même temps entendre une voix intérieure qui lui disait : « Est-il bien possible que la mort du corps ait plus de pouvoir sur une créature raisonnable que l'amour et la crainte de Dieu ? — Ah ! reprit-elle, il ne sera pas dit que l'un cède à l'autre, et,



quoi qu'il m'en puisse coûter, j'apprendrai à me taire. » Sa résolution fut aussi constante que sincère. Une rude épreuve lui arriva bientôt : la très-honorée mère de Rabutin, voyant en notre chère Sœur un grand talent pour l'écriture, la choisit au nombre des quatre Sœurs incessamment occupées à écrire les procédures de la canonisation de notre saint Fondateur. Un jour elle lui remit un grand nombre de lettres, afin de les voir et de choisir celles qui demandaient une prompte réponse : il s'en trouva une qui n'était point encore décachetée. Sœur Péronne-Rosalie la porta aussitôt à la Supérieure; celle-ci, fort occupée en ce moment, lui dit de l'ouvrir et de la lire avec les autres. Elle obéit, parcourut cette lettre, et s'y trouva dépeinte de la manière la plus désobligeante. Malgré sa sensibilité, il ne lui échappa aucune réflexion; son esprit, naturellement vif et perçant, lui découvrait le projet qu'on avait formé non-seulement de détruire les bonnes dispositions qu'on avait à son égard, mais encore de la rendre suspecte à une Supérieure pour laquelle son attachement était plein de respect. Cette lettre provenait d'une personne de considération dont les sentiments pouvaient produire les plus fortes impressions. Un peu déconcertée par un coup si inattendu et ne sachant quel parti prendre, elle lutte entre le désir d'aller décharger son cœur auprès de la Supérieure et celui d'écrire à la personne si mal disposée à son égard; enfin elle se décide pour ce dernier parti. Mais à peine a-t-elle commencé sa lettre et formé ce mot : Vive Jésus! que la grâce, venant au secours de la nature, lui suggère ces saintes réflexions : « Si j'étais morte, que répondrais-je?... rien, sans doute. C'est donc là le parti que je veux prendre, puisqu'on m'a annoncé au jour de ma profession que j'étais morte au monde et à moi-même. » Sa fidélité sur ce point ne se démentit pas, quoique la Supérieure, instruite de ce mauvais procédé, la mit quelquefois à dessein dans l'occasion de s'en plaindre. Peu de temps

après elle eut encore à supporter une épreuve de ce genre, et ne s'y montra pas moins généreuse.

De si heureux commencements présageaient le meilleur avenir. En 1670, elle dut quitter le cher berceau de sa sainte vocation pour se rendre aux désirs de nos Sœurs de Thonon, qui venaient de l'élire Supérieure. Pour lui faire accepter cet emploi, il ne fallut rien moins que la force de l'obéissance, tant il parut pénible à son humilité. Cependant il n'était que le prélude de ceux que le Seigneur lui réservait encore. Après six ans passés à Thonon à la satisfaction de cette Communauté, la bonne Mère revit momentanément le monastère d'Annecy.

En 1678, elle dut s'en éloigner une seconde fois pour venir gouverner à Paray. Pendant les six années de sa supériorité, le Seigneur bénit visiblement cette maison pour le spirituel comme pour le temporel. Douée d'un esprit solide et d'un cœur plein de tendresse, cette digne Mère joignait à une grande élévation de vues un discernement très-délicat et beaucoup de fermeté. Elle avait pour les conduites extraordinaires une défiance extrême, et un attachement tout particulier à l'esprit de la Visitation, qui est un esprit de simplicité et d'obéissance sans singularité. Toutes ces dispositions réunies l'avaient préparée, ce semble, à être l'instrument dont le Seigneur voulait se servir pour assurer et discerner les opérations de sa grâce dans notre vénérable sœur Marguerite-Marie. Rien ne manqua, en effet, aux épreuves par lesquelles la mère Greyfié fit passer la servante de Dieu, et il ne resta rien à désirer pour la constatation des communications divines dont notre Monastère était alors favorisé. Pleinement convaincue, la respectable Supérieure emporta de Paray une haute estime pour Marguerite-Marie et un grand zèle pour faire connaître la dévotion du sacré Cœur, qui avait été la cause des humiliations et l'objet des contradictions dont le récit est connu de tous.

En nous quittant, la mère Greyfié alla gouverner le Mo-

nastère de Semur-en-Auxois. Elle avait accepté cette nouvelle mission avec sa soumission accoutumée; elle y soutint avec édification ce caractère de vertu solide et de régularité qu'elle avait toujours fait paraître. Là, comme ailleurs, la mère Péronne-Rosalie parut une digne fille de la Visitation, une règle vivante, une Supérieure accomplie.

Ses labeurs n'étaient pas encore terminés : lorsqu'elle eut fini à Semur ses deux triennaux, Rouen sollicita l'honneur de l'avoir pour Mère. Ses supérieurs, remplis de considération pour elle, ne purent se défendre de la consulter avant de donner une réponse positive; mais cette parfaite religieuse répondit que son seul désir était de faire l'obéissance. Elle partit donc pour se rendre où Dieu l'appelait, et fut reçue avec une joie inexprimable; la réputation de son mérite et de sa capacité l'avait devancée.

Le 17 août 1697, elle revoyait enfin, après dix-neuf ans d'absence, son cher Monastère d'Anncy, qui voulut à son tour lui décerner le titre de Mère. Elle y fut élue en 1700, et tout le monde applaudit à ce choix; son humilité seule en fit des plaintes. « Il est vrai, disait-elle, que Dieu ne pouvait m'élever plus haut que de me substituer à la place de tant de grandes et saintes Supérieures, qui ont paru si dignement; mais en même temps il ne pouvait m'abaisser plus bas que de me mettre dans un rang qui m'abîme dans la confusion la plus profonde, me voyant si indigne de leur succéder. » Cependant on se trouva si bien de sa maternelle conduite, qu'en 1712 elle dut, malgré son grand âge, commencer un nouveau gouvernement.

Mais les forces de son corps s'affaiblissaient; toutefois, le flambeau brillait d'autant plus, qu'il était plus près de s'éteindre. Quand le Seigneur eut achevé de purifier par la souffrance cette amante de la croix, il l'appela enfin au repos éternel le 26 février 1717, après soixante-deux ans de profession religieuse; elle avait soixante-dix-neuf ans.

On ne saurait dire quelle vertu a éclaté davantage dans cette respectable Mère; elle les a toutes pratiquées, et les Monastères qui l'ont connue s'accordent à louer cet heureux assemblage, qui fit de la mère Péronne-Rosalie une des Supérieures les plus distinguées de l'Institut, et une des plus dignes filles de nos bienheureux Fondateurs.

---

## NOTE M

**La mère Marie-Christine Melin. — Elle fut Supérieure de notre Bienheureuse de 1684 à 1690.**

La mère Marie-Christine Melin était professe de notre Monastère, qu'elle édifiait, depuis trente-quatre ans, par ses suaves vertus, quand elle en fut nommée Supérieure, au mois de mai 1684.

Digne fille de nos saints Fondateurs, elle parvint à réunir et gagner tous les cœurs par sa prudence et les charmes de sa mansuétude. Déjà, sous la mère Greyfié, elle avait rempli avec succès la charge de Directrice, et possédait excellemment les qualités que demande la Constitution : elle était la douceur, la sagesse et la dévotion même. Son exemple excitait ses novices plus encore que ses discours ; un trait, recueilli entre beaucoup d'autres, montrera son humilité profonde. Un jour elle avait permis à quelques novices de s'entretenir, pendant la récréation, dans une cellule au bout du dortoir : on en vint avertir la mère Greyfié. Cette habile Supérieure, voulant donner à la Communauté un sujet d'éducation, et faire éclater la vertu de sœur Marie-Christine, lui en fit faire le même soir un avertissement par la lectrice, exagérant le relâchement de sa conduite, et lui ordonnant d'en demander pardon sur l'heure à toutes ses novices. Elle le fit avec une soumission et un rabaissement qui relevèrent infiniment l'estime qu'on avait déjà de son humilité.

Nommée ensuite Assistante, puis Supérieure, cette digne Mère fit paraître une grande capacité dans l'exercice de sa charge. Sous son aimable direction, la régularité se pratiquait plus par amour que par crainte, et sa conduite était pour les autres une règle vivante et animée. Elle avait une vue presque continuelle de la sainte présence de Dieu; son attrait la portait à converser seule à seul avec lui, dans une confiance tout amoureuse; ou bien à s'abîmer dans son néant, comme un rien devant la Majesté suprême, dont la bonté se plaît à élever les humbles.

Le seul blâme qui ait été articulé contre la mère Melin par quelques-unes de ses filles, qui, du reste, ne s'en plaignaient pas pour ce qui les concernait elles-mêmes, c'est qu'elle était trop bonne. Pour la justifier, si besoin était, nous n'avons qu'à dire qu'elle était attirée à suivre en cela l'exemple de son bienheureux Père saint François de Sales, dont elle avait l'esprit et même le style, d'après le témoignage de la mère Philiberte-Emmanuel de Monthoux, Supérieure de notre sainte Source.

Témoin constant des héroïques vertus de sœur Marguerite-Marie, la mère Melin avait su les apprécier. Cette juste admiration la disposait à entrer parfaitement dans les intentions de Notre-Seigneur manifestées à sa servante et approuvées déjà tant de fois par les Supérieures qui l'avaient précédée. Elle embrassa donc avec bonheur la dévotion au sacré Cœur; mais, sans rien imposer d'abord à sa Communauté, elle attendit le moment de l'action du Seigneur sur l'esprit de quelques religieuses qu'un zèle un peu sévère pour l'observance régulière tenait encore opposées à la manifestation de ce culte dans le Monastère. C'est sous le gouvernement de cette Mère douce et humble que la première image du sacré Cœur brilla aux yeux de ses filles, et commença à insinuer dans leurs âmes l'onction toute céleste de l'aimable dévotion, jusqu'alors inconnue. Par ses soins

s'éleva aussi le premier sanctuaire dédié au Cœur adorable, et béni le 7 septembre 1688.

Après un premier triennal, la Communauté se remit sous la conduite de la mère Marie-Christine. Sa douceur incomparable répandait une paix délicieuse dans le désert sacré de la sainte Religion, où plusieurs filles venaient se réfugier comme à l'envi : elle en reçut dix-sept à la profession pendant les six premières années de son gouvernement.

Élue à sa place, la mère Catherine-Antoinette de Lévy-Châteaumorand eut toujours une grande vénération pour cette respectable déposée, et lui confia le soin des novices.

Après la perte si regrettable de la mère de Châteaumorand, sœur Marie-Christine fut de plus Assistante, charge qu'elle exerça plusieurs années. Mais, en 1703, elle dut, malgré son grand âge de quatre-vingt-trois ans, s'incliner de nouveau devant la croix de la supériorité. Les années n'avaient point altéré la solidité de son jugement, elles n'avaient fait qu'augmenter le trésor de ses vertus, et la Communauté continuait à jouir des avantages de son gouvernement, lorsque, vers la fin de la sixième année, elle fut saisie d'une fièvre violente. Reconnaisant de suite le signal de l'Époux, cette viergè sage tressaillit à son approche; sa lampe était garnie, son cœur ne soupirait qu'après son bien-aimé. Le 17 décembre 1708, son âme quittait la terre d'exil, où elle avait passé quatre-vingt-neuf ans.

---

## NOTE N

### Novices de notre Bienheureuse.

Parmi les sept novices de notre Bienheureuse, deux seulement ont laissé par écrit les sentiments de leurs cœurs à son égard <sup>1</sup>. Cinq purent lui rendre témoignage au procès de 1715 ; mais dans toutes il nous semble voir des vases précieux dont on aime à s'approcher pour retrouver l'esprit de la bonne Maîtresse.

Quand elle commença sa mission près de ce petit troupeau, en janvier 1685, notre chère Directrice trouva trois jeunes professes avides de ses enseignements et bien disposées à les mettre en pratique : c'étaient sœur Péronne-Rosalie de Farges, sœur Françoise-Rosalie Verchère, dont on a vu les vies, et sœur Péronne-Marguerite Verchère, sœur consanguine de Françoise-Rosalie.

Une quatrième, SŒUR CLAUDE-MARGUERITE BILLET, sollicita la grâce de rentrer au Noviciat, pour être la disciple de l'apôtre du sacré Cœur, dont les entretiens enflammaient son âme de l'amour divin.

Cette bonne Sœur, native de Paray, nièce du médecin de la Communauté, et du Révérend Père Billet, provincial des Jésuites à Lyon, se faisait remarquer, depuis sa profession (1677), par sa ferveur et ses aimables qualités. Ses progrès allaient être plus rapides encore, sous la direction

<sup>1</sup> Sœur Françoise-Rosalie Verchère et Péronne-Rosalie de Farges, auteurs du Mémoire publié dans ce volume.



de sa nouvelle Maîtresse. En qualité de fille aînée, il semble qu'elle fut un peu sa confidente ; du moins, au procès de 1715, voyons-nous une preuve touchante de l'abandon de notre Bienheureuse avec sa chère novice.

Un jour qu'elles étaient au jardin, sa maîtresse lui dit, en désignant le cabinet de noisetiers, voisin du pré où paisaient l'ânesse et l'ânon en 1672 : « Voilà un endroit de grâces pour moi, car Dieu m'a fait connaître ici l'avantage qu'il y a à souffrir, par les connaissances et les lumières qu'il m'a données de sa Passion. » Dans une autre occasion, quelques Sœurs éloignées affectaient de parler haut, en blâmant avec une extrême sévérité la servante de Dieu ; elle dit alors à sœur Claude-Marguerite, qui la voulait conduire ailleurs, pour que ces discours ne parvinssent pas à son oreille : « Ma chère Sœur, si vous saviez, qu'il est doux de souffrir pour Jésus-Christ ! Remerciez-le pour moi des faveurs qu'il me fait ; promettez-moi de dire des *Gloria Patri* pour remercier la sainte Trinité. »

Nous devons dire pourtant qu'à son entrée en Religion M<sup>lle</sup> Billet ne sentit pas beaucoup d'attrait pour Marguerite-Marie ; elle l'avoua en 1715 par les paroles suivantes : « En arrivant au couvent, dès qu'elle eut vu la vénérable sœur Alacoque, elle éprouva beaucoup d'éloignement pour sa personne, qu'elle trouvait trop sérieuse, et ne convenant pas à son humeur enjouée. Elle l'évitait autant qu'elle pouvait, jusqu'à ce qu'un jour la vénérable Sœur, allant à elle, l'arrêta, et, après lui avoir fait beaucoup d'amitié, lui parla sur ses dispositions intérieures, et sur ce qui se passait en elle de plus secret, lui donnant plusieurs avis pour sa conduite à l'avenir. »

Cet entretien attachait si fortement la jeune professe à la servante de Dieu, que dès lors celle-ci n'eut pas de plus fidèle disciple. Sous la conduite de sa vigilante Maîtresse, sœur Claude-Marguerite devint une zélée propagatrice de

la dévotion au sacré Cœur. Le pur amour était son attrait de prédilection, et nous aurions à dire des choses merveilleuses, si ce même amour ne lui eût inspiré la pensée de dérober ses secrets à la terre pour les réserver à Jésus. Après sa mort, un billet écrit de son sang suppliait instamment la Communauté de mettre en oubli sa mémoire, tout en réclamant en sa faveur cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, auxquelles notre chère Sœur était fort dévote.

Malgré son humeur enjouée, notre chère sœur Claude-Marguerite fut, la majeure partie de sa vie, en butte à de rudes épreuves intérieures. On en a la preuve dans les lettres que lui écrivait son oncle, le père Billet, provincial des Jésuites à Lyon <sup>1</sup>. Mais elle sut faire servir les épreuves à sa perfection.

Son union avec Dieu, son ardeur pour la sainte Communion et ses bonnes habitudes parurent surtout dans sa dernière maladie, qui se prolongea deux ans. Elle avait fait vœu de ne jamais rompre le silence sans permission aux temps prescrits; chacun put constater sa fidélité sur ce point. Au milieu des transports de joie que lui inspirait la pensée d'aller voir et aimer éternellement son Dieu, quelques jours avant sa mort notre Sœur faisait tout haut jusqu'à cinq cents actes d'amour dans une seule nuit. La dernière année de sa vie, elle demandait au Ciel de redoubler ses douleurs, pour devenir plus conforme à Jésus souffrant.

Après une longue et pénible agonie, le Seigneur l'admit enfin au repos éternel, à l'âge de soixante-deux ans, le 24 avril 1722.

Sur nos registres, l'acte mortuaire de sœur Claude-Marguerite Billet est suivi de ce court mais éloquent éloge : « Elle a été une fidèle amante du sacré Cœur de Jésus. »

<sup>1</sup> Ces lettres admirables et inédites vont être publiées à la suite de celles du P. de La Colombière.

Une autre novice, professe de notre Bienheureuse, que nous avons déjà nommée, est SŒUR PÉRONNE-MARGUERITE VERCHÈRE. Elle vécut jusqu'en 1746, et put jusqu'à ce moment continuer les traditions du Noviciat ; mais nous n'avons pu retrouver sa biographie, et nous n'aurons à consigner ici que quelques souvenirs.

Sa présence au procès de 1715, et les dépositions contenues au manuscrit, révèlent en sœur Péronne-Marguerite une admiratrice des vertus de la Bienheureuse ; cependant, à son entrée au couvent et dans ses premières années de Religion, M<sup>lle</sup> Verchère était peu habituée aux pratiques du cloître. Les aimables industries de sa Maîtresse pour la former aux vertus religieuses lui faisaient dire agréablement à ses compagnes : « Elle nous rendra dévotes, malgré que nous en ayons. » A l'école de cette âme si fervente, la novice le devint en effet : pendant soixante-deux ans, ses vertus édifièrent le Monastère. Le Seigneur l'appela à lui, comblée de jours et de mérites, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

SŒUR MARIE-FRANÇOISE BOCAUD (de la Clayette). Elle était novice quand notre Bienheureuse fut nommée Directrice. Sous la conduite de cette sage Maîtresse, il lui fut aisé de se rendre digne d'être présentée au céleste Époux. Elle prononça les vœux sacrés en mars 1685.

D'après le témoignage de ses contemporaines, « M<sup>lle</sup> Bocaud pouvait se glorifier, comme le Sage, d'avoir reçu une bonne âme en partage ; c'était assez de lui montrer le bien pour l'engager à le pratiquer. » Marguerite-Marie put donc travailler à son gré dans ce cœur docile et souple ; ses efforts furent suivis du succès. Les vertus solides prirent racine dans la jeune novice, et, pendant dix-sept ans, ses Sœurs en recueillirent les fruits. Comme une humble violette, sœur Marie-Françoise exhala son parfum dans un parfait silence.

« On ne s'aperçut de son séjour au Monastère que parce qu'on la vit toujours à la suite des observances, dont elle ne se dispensait jamais, surtout en ce qui regardait le culte divin. »

« Mon Dieu, écrivait-elle dans une de ses retraites, vous voyez ce qui doit m'arriver de fâcheux ou d'agréable durant le reste de ma vie; vous savez l'heure et toutes les circonstances de ma mort; je me sou mets en tout à votre divine conduite, et mon cœur n'a point d'autre désir que de voir votre divine volonté s'accomplir éternellement. »

Dans cette disposition, notre bonne Sœur attendit les ordres du Seigneur, et se trouva prête à répondre à son appel, le 18 février 1701. Elle n'avait que quarante-deux ans.

SŒUR MARIE-CHRISTINE BOUTHIER (de Semur-en-Brionnais) avait été confiée aux Ursulines de Marcigny dans ses jeunes années. C'est là que le divin Époux lui parla au cœur, en l'appelant à la vie religieuse. Après quelques hésitations en M<sup>lle</sup> Bouthier, la grâce demeura triomphante. Pressée de plus en plus, la jeune fille allait s'engager dans la maison de sa première éducation, quand une religieuse de haute vertu lui dit que Dieu ne la voulait pas à Sainte-Ursule, mais à la Visitation. Cet avis lui parut un oracle du Ciel; malgré son inclination naturelle, elle s'empressa de le suivre, et se présenta ici à quinze ans. La Bienheureuse Marguerite-Marie guida ses premiers pas; reconnaissant en cette postulante une grande vocation et une fermeté au-dessus de son âge, elle s'appliqua à la former selon notre esprit, en détruisant le sien, peu porté à l'humilité et à la simplicité.

Malgré l'état de langueur corporelle dans lequel se passa son noviciat, les corrections, les pénitences et les épreuves ne lui furent point épargnées. Comme une tendre mère, la vigilante Maîtresse suivait sa chère novice; mais en soignant

son corps, elle avait aussi l'adresse de travailler au profit de son âme.

A l'époque de sa profession, une parole efficace fortifia sœur Marie-Christine. Notre Bienheureuse lui ordonna de demander sa guérison sous le drap mortuaire : la nouvelle professe obéit, et se releva dans une santé parfaite; dès lors elle servit la religion avec un entier dévouement.

C'était, disent nos Mémoires, « la plus aimable personne du monde et le cœur de cette Communauté. » Son égalité d'humeur, son esprit, son jugement, tout en elle charmait ses Sœurs. Mais, ajoutent les contemporaines, « un cœur si bien fait ne pouvait éviter d'avoir du penchant pour la créature. » Ce fut là le sujet de ses luttes et de ses victoires. Le divin Époux, la poursuivant sans cesse, consuma insensiblement par les flammes de son sacré Cœur l'ardeur trop humaine de cette âme. Un jour qu'à l'empressement de sœur Marie-Christine on avait répondu par un air froid et indifférent, elle se prosterna devant le saint Sacrement, et les douceurs dont le Seigneur la gratifia la dédommagèrent amplement de sa petite déception.

La Directrice ne pouvait manquer d'encourager les combats de sa novice sur ce point délicat; des billets énergiques lui montraient ses devoirs et ne lui permettaient pas de tergiverser avec la grâce. « Souvenez-vous, ma bien-aimée Sœur, lui disait-elle, que vous avez un époux jaloux qui veut absolument tout votre cœur, ou il n'en veut point. Si vous n'en chassez les créatures, il en sortira. Si vous ne les quittez, il vous quittera et vous ôtera son amour. Il n'y a point de milieu, il veut tout ou rien. Son Cœur vaut bien le vôtre pour le moins : et n'avez-vous point de confusion de lui disputer un bien qui est à lui? En vérité, je ne puis comprendre comme il ne s'est pas lassé de vos résistances. Il faut qu'il ait un grand amour pour vous! Je vous dis ceci, comme à ma chère amie dans le sacré Cœur de Notre-Sei-

gneur, afin que vous y preniez garde, et que vous soyez plus fidèle à l'avenir au mouvement de la grâce. »

Notre chère Sœur profita merveilleusement des trésors que versait en son âme sa sainte Maîtresse; deux ans avant sa mort, nous la voyons s'engager par vœu à ne lire aucun livre qui pût détourner son esprit de Dieu, l'inclination pour la lecture blessant encore la divine jalousie de Jésus. Dès lors les « Sermons du père de La Colombière » et le « Guide des pécheurs » purent seuls trouver accès près de cette âme uniquement avide de son bien-aimé. Elle servit la Communauté dans différents emplois, puis le Seigneur daigna l'admettre au céleste banquet vers lequel aspirait son cœur, le 18 janvier 1701. Sur ses trente-un ans, elle en comptait quinze de profession religieuse.

#### SŒUR MARIE - NICOLE DE LA FAIGE DES CLAINES

Septième novice de notre Bienheureuse.

Pourrions-nous passer sous silence le Benjamin de Marguerite-Marie, notre chère sœur Marie-Nicole? Ce n'est pas pour être arrivée la dernière qu'elle fut gratifiée d'une prédilection toute spéciale, mais dans cette jeune fille de quatorze ans notre bienheureuse Sœur distinguait la modestie, la ferveur et la maturité de Louis de Gonzague; dès lors elle se plut à lui donner son nom.

En arrivant au Noviciat, M<sup>lle</sup> de la Faige parut comme naturalisée aux exercices du cloître; dans un champ si bien préparé il fut facile à notre Bienheureuse de déposer le germe des plus solides vertus, et comme elle voyait dans l'avenir les destinées de ses novices, sa direction pour chacune s'appropriait et s'ajustait aux desseins du Seigneur. Son œil pénétrant entrevit pour sœur Marie-Nicole la croix de la supériorité. Malgré l'attrait dominant de la novice,

qui n'aspirait qu'à rester cachée et connue de Dieu seul, la prédiction de sa directrice devait s'accomplir en 1732, pour le bonheur de cette Communauté.

Notre chère Sœur prit l'habit à quinze ans, en 1686, et fut disposée à cette importante action par la bien-aimée du sacré Cœur; l'année suivante, elle consumma son sacrifice par l'émission des vœux sacrés, pour dévouer ensuite sa personne et sa vie au service de la Religion. Partout elle répandit la bonne odeur de ses vertus; un céleste parfum trahissait toujours la profonde humilité dont elle aimait à s'envelopper.

Comme sa bonne Maîtresse, notre jeune professe fut mise à l'infirmerie, sous les ordres de sœur Catherine-Augustine Marest. Elle eut le rare talent de contenter en tout son habile officière. Au milieu des travaux pénibles de cet emploi elle conservait une tranquillité ravissante, qui frappa singulièrement la mère Marie-Gertrude de Pra, professe d'Annecy et déposée de Charolles. Cette digne Mère, passant à Paray pour retourner au cher berceau, fut conduite à l'infirmerie et y soupa pendant matines. Notre aimable Sœur la servit sans dire une seule parole, par respect pour le grand silence. Le lendemain, la mère Marie-Gertrude voulut savoir quelle était cette jeune professe dont le silence, la ferveur et surtout la modestie l'avaient si fort édifiée.

Le céleste Époux, qui voyait avec complaisance les progrès de cette âme, voulut en faire la victime de son pur amour. Il permit, dans ses premières années de Religion, qu'un prêtre à qui elle s'adressait pour la seconde fois, lui lançât sans la connaître cette parole imprudente, qu'elle accepta comme un oracle : « Dieu me donne lumière qu'il n'y a point de salut pour vous, si vous ne faites vœu d'exécuter ce qu'il y aura de plus parfait. »

La Supérieure hésita à acquiescer sur ce point aux demandes de sa chère fille, dans la crainte que ce ne lui fût

plus tard une source de peines. Cependant le vœu se fit, et l'ennemi de tout bien ne tarda pas à recommencer ses machinations infernales. Il aspirait à renverser la jeune vierge, lui qui avait abattu les cèdres du Liban. Rien ne fut épargné pour arriver à ses fins. La souffrance étreignit notre Sœur jusqu'à l'intime de l'âme, mais dans le temps de ces étranges peines elle eut le courage d'appliquer sur son cœur et sur son bras une médaille embrasée représentant le sacré Cœur; ce sceau divin protestait à l'enfer que Jésus était tout pour son épouse. Après sa mort, on distinguait encore l'empreinte de ce cachet sacré.

Bien des années se passèrent dans la lutte, la victoire et l'angoisse; mais pendant un Jubilé, la Supérieure ayant conseillé à sœur Marie-Nicole de se faire relever de son vœu, elle obéit.

Tout n'était pas fini pour notre bonne Sœur; il fallut accepter en 1732 le poids de la supériorité. Dieu seul sait ce qu'il en coûta à son âme, uniquement avide de s'ensevelir dans l'oubli. Mais le Seigneur avait parlé, l'humilité dut s'incliner devant l'obéissance; et pendant six ans, cette Communauté puisa en ce riche fonds les biens qu'y avait autrefois semés la main de notre Bienheureuse.

Après ses deux triennaux, on lui confia la direction des novices. Le moment approchait où Jésus voulait récompenser sa servante; mais un dernier fleuron manquait à sa couronne, il ne tarda pas de le lui faire acquérir. Un coup violent reçu à la tête déterminait une paralysie, qui lui enleva la mémoire, la rendit incapable de tout emploi, et la jeta dans l'infirmité mentale de l'enfance. Les jours de la tribulation cessèrent enfin, et la fidèle servante de Dieu quitta cette vallée de larmes le 27 septembre 1743. Elle était âgée de soixante-douze ans, dont cinquante-six de profession religieuse.



## SŒUR MARIE-DOROTHÉE DE CHALONNAY

Originaire de Marcigny, d'une famille considérable de ce lieu.

Cette chère Sœur n'a pas été novice de notre Bienheureuse, mais sa petite élève. Elle regarda toujours sa bonne Maîtresse comme la bienfaitrice de son âme et la règle de sa perfection.

Dès son bas âge, cette enfant annonçait d'heureuses dispositions; elle se dépouillait pour vêtir les pauvres, et se serait consacrée à leur service, si le Seigneur en l'amenant ici ne lui eût dévoilé ses adorables volontés. Très-jeune encore, elle fut reçue au petit habit sous la conduite de Marguerite-Marie, qui alluma dans ce cœur innocent le feu sacré dont brûlait le sien. L'aimable enfant remarquait avec soin les pratiques de vertus que faisait sa Maîtresse, afin de les imiter. Son désir de se donner à Dieu était si grand, qu'on ne put résister à ses sollicitations pour la prise d'habit. La cérémonie de sa vêtue eut lieu le 20 avril 1690; mais, hélas! deux mois plus tard notre Bienheureuse allait quitter la terre. Privée de son puissant secours, sœur Marie-Dorothée tomba dans une espèce de langueur spirituelle qui se prolongea plusieurs années, sans pourtant empêcher l'émission de ses vœux. Au lieu des flammes célestes qui brûlaient auparavant au cœur de cette chère Sœur, on voyait avec tristesse la tiédeur, le dégoût et une sorte d'assoupissement moral. Heureusement sa bonne Maîtresse veillait sur elle du haut du ciel, et la jeune disciple se rendit enfin aux poursuites de la grâce. Voici à quelle occasion : témoin de son engourdissement spirituel, une Sœur lui donna à lire les écrits de la Bienheureuse; cette lecture produisit dans son âme un effet merveilleux : les ardeurs du divin amour s'y ravivèrent, et le souvenir de celle qui avait guidé

ses premiers pas lui rendit la vigueur et la paix. A partir de ce moment, elle s'abandonna sans réserve à l'esprit de pénitence. Sa soif des souffrances lui fit entreprendre d'imiter l'héroïsme de notre Bienheureuse dans ses étonnantes austérités, et ses Supérieures ne crurent pas devoir modérer son ardeur insatiable. Ses disciplines sanglantes se prolongeaient pendant la lecture de la Passion selon les quatre évangélistes. L'eau de vaisselle faisait son breuvage; et comme Marguerite-Marie, elle n'eut de repos que lorsque le nom de son bien-aimé fut gravé sur son cœur en caractères ardents, afin qu'il lui servît de rempart contre les tentations. Un fil de fer rougi au feu et décrivant ce nom béni lui procura cette sainte blessure. Après sa mort, on en retrouva encore l'empreinte sur sa poitrine.

Mais supprimons tout détail sur ces mortifications, dont le récit ferait frémir, et venons au récit des récompenses que le Seigneur lui départit.

Outre le don des larmes et les douceurs ineffables dont il inondait son âme, quelquefois l'amour divin la transportait tellement, que, forcée de sortir des assemblées de Communauté, elle allait tempérer au jardin le feu qui la consumait. Un jour, dévorée par ces ardeurs séraphiques pendant la récréation, et ne pouvant dissimuler les célestes communications de son âme avec Dieu, elle fut obligée de se retirer. Une Sœur l'ayant aidée à faire un tour de jardin, entendit les choses admirables qui s'échappaient de sa bouche sur le bonheur des saints qui jouissent de Dieu, sans craindre de le perdre. Revenue à elle-même et toute confuse d'avoir, sans y penser, laisser apercevoir son ravissement, elle consola son humilité en livrant aux flammes un gros cahier qui contenait le récit des grâces principales dont Dieu l'avait favorisée.

Son unique livre était Jésus crucifié; notre chère Sœur y trouvait la science des sciences, aussi voulait-elle ignorer

tout le reste. Le vœu de faire toujours le plus parfait vint donner un nouvel élan à sa vertu ; dès lors elle répétait avec une sainte ardeur : « O mon Dieu ! les liens qui m'unissent à vous ne me fatiguent point ; si je pouvais, je voudrais encore les augmenter et les serrer davantage. »

Au jour de la Visitation de l'année 1708, Dieu lui fit comprendre d'une manière ineffable quel était le bonheur des filles de Sainte-Marie d'être établies sur le mont du Calvaire, où le Bien-Aimé de nos âmes se plaît à verser avec profusion les grâces qu'il nous a acquises par sa croix ; elle en vit jaillir comme une source intarissable, et il lui fut dit : « Considère ce que perdent celles qui descendent de ce sacré mont, pour chercher de la boue dans les vains plaisirs des sens. Oh ! qu'il est peu d'âmes persévérantes à ne point sortir d'auprès de leur cher Époux crucifié ! » Reconnaissant avec douleur la vérité de cette parole, notre Sœur s'offrit à Jésus pour lui tenir compagnie dans ce délaissement.

Le jour de saint Augustin, elle entrevit une croix obscure ; et le 17 novembre, la vision devenant plus distincte, Jésus lui dit : « Je cherche un cœur pour y planter ma croix ! » La fervente religieuse présenta le sien ; le Sauveur l'accepta ; dès lors elle ressentit des douleurs excessives, qui, ne satisfaisant point encore sa faim des souffrances, la portaient à redire sans cesse : « Encore plus, Seigneur, encore plus ! »

Notre Sœur put enfin savourer jusqu'à la lie le calice de son bon Maître. Une maladie humiliante acheva de consumer ce qui pouvait encore rester en elle d'imparfait, et le 2 janvier 1710, à l'âge de trente-quatre ans, cet ange quitta la terre pour aller se perdre en Dieu.

« Nous ne savions, disent ses contemporaines, ce qui devait l'emporter dans nos cœurs, ou le regret de sa perte, ou la joie de sa béatitude, qui éclatait sur son visage. Nous la gardâmes trois jours ; le dernier elle paraissait comme une sainte extasiée, plus vermeille que pendant toute sa

maladie. Ses membres restèrent aussi flexibles que son esprit l'avait été sous l'action de la grâce. »

Une autre élève de Marguerite-Marie que nous nommons en passant, est sœur MARIE-CONSTANCE DE VARENNES DE GLÉTIN, nièce de sœur Marie-Rosalie de Lyonne.

Dès le berceau, on avait admiré la pénétration et la vivacité de son esprit ; à dix ans, M<sup>me</sup> de Varennes confia cette chère petite à sa sœur, Marie-Rosalie de Lyonne. La voix du Seigneur ne tarda pas à se faire entendre à son âme ; elle sollicita son entrée au Noviciat ; mais avant d'y consentir, sa mère exigea qu'elle vît un peu le monde.

Au moment du départ, notre sœur de Lyonne envoya sa nièce faire ses adieux à Marguerite-Marie, qui avait été sa Maîtresse. La Bienheureuse, divinement inspirée, dit alors à l'enfant que Dieu ne voulait pas qu'elle sortît du Monastère : « Si vous en sortez, ajouta-t-elle, vous n'y rentrerez pas, vous perdrez votre vocation et mettez votre salut en danger. » Sur-le-champ la jeune personne va trouver sa mère, et proteste que pour rien au monde elle ne quittera un instant son cher couvent. Ses instances triomphèrent du désir de sa mère ; elle entra en Religion, et donna pendant sa vie des preuves de grande vertu. Nous n'en citerons qu'un seul trait, pris entre beaucoup d'autres. Dans une occasion, on crut qu'elle avait fait une faute assez considérable, et on l'en accusa près de la Supérieure, qui lui fit une forte correction. Notre chère Sœur, sans s'excuser, la reçut humblement à genoux, avec autant de confusion que si elle se fût sentie coupable. Quelque temps après, la Supérieure lui demanda si elle l'était en effet. Sœur Marie-Constance avoua que non. « Que ne me disiez-vous donc d'abord la vérité, » reprit sa bonne Mère ! L'humble Sœur répondit que Notre-Seigneur l'avait intérieurement pressée de l'imiter dans le silence qu'il tint durant sa Passion, silence qui le fit passer

pour un criminel, quoiqu'il fût l'innocence même. « J'ai tant d'autres défauts, ajouta-t-elle, dont je ne suis jamais reprise ! et si je laisse échapper une pareille occasion de faire cet acte de vertu, peut-être ne se représentera-t-elle jamais. »

Pendant trente-quatre ans, la bonne odeur de ses touchantes vertus se répandit dans le Monastère, et malgré la délicatesse de sa complexion, sœur Marie-Constance persévéra jusqu'à la mort dans l'exacte observance, tout en faisant le charme des récréations par les heureuses qualités de son esprit et de son cœur. Elle mourut le 19 octobre 1723, à l'âge de quarante-neuf ans.

---

## NOTE O

### 1<sup>o</sup> SŒUR ANNE-ALEXIS DE MARÉCHALLE

La vie de notre chère sœur de Maréchalle est une page ajoutée à l'histoire des grandes miséricordes du Seigneur.

Née à Paray, d'une famille calviniste, elle eut pour mère la fille d'un ministre de la secte, aussi entêtée dans ses erreurs que violente de caractère. En épousant M. de Maréchalle, récemment converti à la foi catholique, cette femme altière se promit bien de l'engager de nouveau dans l'hérésie, et elle n'y réussit malheureusement que trop bien. Tourmenté par ses remords, l'infortuné gentilhomme ne pouvait s'empêcher de lui en faire part, la conjurant de lui laisser professer la religion catholique, « la seule véritable, ajoutait-il, et hors de laquelle il n'y a point de salut. » Mais elle lui répondit brusquement qu'elle le tuerait s'il continuait à tenir de pareils discours, et s'il ne restait attaché à la religion dans laquelle ils étaient nés tous deux. Malgré lui, elle éleva tous ses enfants dans les erreurs qu'elle professait.

Anne, la plus jeune, était tendrement chérie de son père et recevait de lui mille caresses; de la part de sa mère elle n'éprouvait que des rigueurs. Cette dame négligea même son éducation, au point de l'envoyer garder les moutons avec les bergères de ses troupeaux.

La mauvaise humeur de cette mère ne se bornait pas à ces rudesses envers sa fille, elle se faisait sentir à M. de

Maréchalle lui-même, qui, ne pouvant la supporter, tâchait de s'y soustraire en se livrant à des parties de plaisir avec la noblesse du pays. Le château de Maréchalle, situé à une lieue de Paray, en était le rendez-vous. Cette société, qui le charmait, causa la ruine de sa famille, et sa mort en fut la désolation. Notre chère Sœur, sa fille, ne s'en consola jamais. Quinze jours avant, il avait redoublé ses instances auprès de son épouse, jusqu'à la prier à genoux de le laisser vivre en catholique, et d'élever leurs enfants selon les principes de sa foi. « Je vous poignarderai plutôt que de le souffrir, » répondit-elle avec fureur. Il se flatte de la gagner dans des moments plus heureux, et continua de se divertir avec ses nombreux amis.

Un jour qu'il rentrait chez lui après des libations trop copieuses, il se noya dans un ruisseau au milieu d'un de ses prés, à la porte de sa maison. Son cheval revenant seul et tout effaré jeta l'alarme dans sa famille; on courut à son secours, mais ce fut en vain; il ne donna aucun signe de vie.

Six mois après ce déplorable accident, M<sup>me</sup> de Maréchalle vint à Paray pour y chercher quelque consolation. Dieu se servit du père de La Colombière pour faire pénétrer la vérité dans son âme. Elle renonça à ses erreurs et fit son abjuration. Sa conversion fut sincère; elle se hâta d'en donner des preuves en plaçant sa plus jeune fille chez les Ursulines de Paray, pour la faire élever dans les vérités de notre foi. Le cœur de cette pauvre enfant commençait à les goûter, lorsque ses sœurs contraignirent leur mère de la retirer, en lui disant qu'elle n'était pas à même de payer une pension; et que du reste il lui était bien facile d'élever elle-même une enfant de neuf ans. Anne rentra donc dans sa famille. Ses sœurs, huguenotes déclarées, se mirent aussitôt à lui inculquer les principes de leur secte, et elles réussirent dans leur projet de perversion.

La veuve convertie adressait des remontrances à ses en-

fants, mais elle les voyait méprisées. Dans sa douleur, elle consulta le père de La Colombière, alors en Angleterre, et sur sa réponse se détermina à amener sa fille dans notre Monastère, en prétextant une visite de simple convenance. A leur arrivée, les portes s'ouvrirent pour recevoir l'enfant, comme on en était convenu. Celle-ci, alors âgée de treize ans, comprenant le dessein de sa mère, lui lança un torrent d'injures et cria de toutes ses forces : « Coupez-moi la tête, je mourrai contente, plutôt que de me rendre papiste et de rester avec ces loups et ces démons de religieuses. »

Pendant quelques heures ce fut un tapage si étrange, qu'il était aisé de voir que l'esprit de mensonge l'inspirait. Enfin, lorsqu'elle eut jeté tout son fiel, on la confia à deux de ses parentes : notre très-digne sœur Marie-Christine Melin, qui fut Supérieure quelques années après, et notre sœur Claude-Françoise Chapuy, du rang des Sœurs converses <sup>1</sup>. Comme elle se donna à celle-ci plus volontiers, on la fit coucher dans sa chambre, car on n'eût osé la mettre avec les pensionnaires, tant elle paraissait dangereuse. Elle se flattait bien de franchir la clôture en montant sur de grands arbres, et en jetant de là une corde sur les murs ; mais le Seigneur ne permit pas qu'elle exécutât son projet. Son obstination persista néanmoins depuis le mardi de la semaine de la Passion, jour de son entrée, jusqu'au douzième de mai suivant, auquel le Saint-Esprit se montra en songe à ses regards sous la figure d'une colombe, qui voltigeait en lui disant « qu'il lui communiquerait sa blancheur et qu'elle volerait à Dieu avec la même facilité, si elle voulait rompre le filet de l'hérésie ».

Ravie de la beauté de cette vision, elle se sentait attirée vers la vérité, mais le démon, sous la forme de son père, lui apparut avec un air menaçant, ce qui excita dans son

<sup>1</sup> Voir ci-après sa biographie.



âme d'étranges combats. Le lendemain pendant la messe, les mêmes choses lui furent montrées, excepté que l'esprit de ténèbres, ne pouvant soutenir la présence du saint Sacrement, disparut au moment de l'élévation. Vaincue enfin par la grâce, Anne se rendit à la vérité, et pénétrée d'une foi vive demanda à faire son abjuration, qui eut lieu le 8 juin, troisième fête de la Pentecôte 1677. Quatre jours après, elle eut le bonheur de faire sa première communion.

Sa conversion paraissait à l'épreuve de toute atteinte nouvelle. Cependant le démon de l'hérésie ne se tint pas pour vaincu. Il lui suggéra des tentations étranges relativement au sacrement de Pénitence, en sorte qu'elle croyait ne pouvoir s'en approcher. Dans ces perplexités, sa sœur Judith vint la voir, lui remit en secret le catéchisme de Lenoir, ministre fameux, lui recommanda de le bien cacher, et l'assura que ce livre la désabuserait de toutes les erreurs des papistes. Trop fidèle à ces prescriptions, Anne le lut soigneusement à la dérobée, prit la résolution de retourner à ses premières erreurs et de s'évader en franchissant notre clôture. Cette fois encore, le Seigneur, riche en miséricorde, l'arrêta sur le bord de l'abîme.

Un soir, aux plus grands jours de l'été, nos Sœurs domestiques, fatiguées par quelque travail extraordinaire, allèrent se coucher de bonne heure et l'emmenèrent avec elles. Comme la jeune fille n'était pas pressée du besoin de dormir, elle se mit à rouler dans sa tête son projet d'évasion. Tout à coup elle voit l'enfer s'ouvrir devant elle; sous la figure de dragons, les démons s'élancent contre elle et retombent sans pouvoir l'atteindre. Enfin l'un d'eux la saisit par le bras et s'efforce de l'entraîner après lui. Dans son effroi, Anne invoque la sainte Vierge et promet de se faire religieuse. A l'instant la vision disparut, et la pauvre enfant, jetant un grand cri, réveilla toutes les Sœurs domestiques, qui lui demandèrent ce qu'elle avait. Elle se garda bien de

le leur dire, et répondit seulement qu'un songe l'avait effrayée. Mais notre aimable Sœur protesta souvent depuis qu'elle était aussi éveillée qu'en plein midi. A partir de ce moment, toutes ses peines au sujet de la confession s'effacèrent de son esprit.

Dès le lendemain, Anne alla trouver la Supérieure, notre vénérée mère Marie-Françoise de Saumaise, et lui rendit compte de tout, particulièrement de sa promesse d'embrasser la vie religieuse. Toutefois cette résolution ne put s'effectuer de suite, parce que la jeune fille n'avait pas l'âge requis. Dans l'intervalle, notre bienheureuse Marguerite-Marie prodigua ses soins à cette âme convertie de nouveau. Ses saints conseils furent si efficaces, que le souvenir en demeura ineffaçable dans la reconnaissance de notre chère sœur de Maréchalle. Voici comment elle s'exprime à ce sujet aux procédures de 1715 : « La déposante assure qu'ayant eu le malheur de naître dans l'hérésie, et Dieu lui ayant fait la grâce d'en sortir, la vénérable Sœur la confirma et exhorta à persévérer dans le bien. Elle lui dit que Notre-Seigneur voulait qu'elle prît la place d'une pensionnaire qui était lors à la maison, qu'on destinait pour être religieuse, et que dès ce moment elle prit la résolution de se faire religieuse dans ce Monastère. »

Cette détermination se réalisa dès qu'elle eut atteint sa quinzième année. La mère Péronne-Rosalie Greyfié eut la consolation de l'admettre à la vêtue, puis à la sainte profession. (2 juillet 1680.)

Sœur Anne-Alexis partagea longtemps les exercices des novices. Pendant que notre bienheureuse Marguerite-Marie était chargée de leur direction, elle venait leur apprendre à chanter et s'associait à toutes les pratiques données par la sainte Maîtresse. Bien qu'elle fût chargée de la dépense, sa ferveur lui faisait trouver le temps d'assister aux instructions du Noviciat. Pendant l'octave du Saint-Sacrement, la

Bienheureuse ayant fait tirer à ses novices une vertu à pratiquer, il échet à notre sœur Anne-Alexis de garder le grand silence après prime. La jeune dépensière voulut s'y conformer à la lettre et ne répondre que par écrit ou par signes. Cette conduite fut jugée singulière, « parce qu'il est permis de parler bassement pendant le silence ordinaire pour chose nécessaire. » Mais pour notre chère Sœur, c'était un gain d'être désapprouvée, afin d'avoir quelque chose de plus à offrir au Cœur de son bon Maître.

Elle eût voulu se sacrifier, soit pour remercier le Seigneur de l'avoir retirée de l'hérésie, soit pour obtenir la conversion de sa famille. Dans ce double but, elle s'adonnait à de perpétuelles austérités. Tout fut inutile à l'égard de ses sœurs; mais il lui fut donné de se réjouir du retour de ses frères à la vérité. L'aîné fit le voyage de Rome. Désabusé de ses erreurs, il eut le bonheur de les abjurer entre les mains du Saint-Père, et à son retour de convertir son frère puîné. Cette double conversion fut pour notre chère Sœur une immense consolation et un puissant encouragement à son zèle. Notre-Seigneur daigna lui-même parfois en seconder les efforts.

Un jour, à l'oraison du soir, elle se sentit fortement pressée d'écrire à une jeune demoiselle, sa parente, élevée dans le calvinisme. Ce qu'elle fit au sortir de cet exercice. En recevant sa lettre, la jeune fille, gênée par ses parents, alla se cacher pour la lire. Une clarté miraculeuse se leva subitement au milieu d'une nuit obscure pour l'éclairer, et disparut immédiatement après la lecture du pieux message. M<sup>lle</sup> des Claux (c'était son nom) en fut si touchée, que, pénétrée jusqu'au fond de l'âme de tout ce que lui mandait sa chère cousine sur la fausseté de sa religion, elle crut que Dieu même lui parlait par sa plume. Complètement changée, elle vint avant le jour apprendre cette heureuse nouvelle à sa cousine, et lui exprimer son grand désir de s'instruire des

vérités catholiques. Pour cela elle obtint d'entrer dans notre Monastère, et le Seigneur ne tarda pas à joindre à ses bienfaits la grâce de la vocation religieuse. M<sup>lle</sup> des Claux se montra constamment fidèle à cette faveur qu'elle attribuait, après Dieu, aux prières de sa chère parente. Le 21 mai 1704, elle recevait avec l'habit le nom de sœur Marie-Madeleine, et l'année suivante consommait son sacrifice par la profession religieuse.

Pour notre sœur Anne-Alexis, elle fut gratifiée de grâces très-spéciales, et en particulier d'une grande intimité avec Dieu dans l'oraison. Ces consolations la soutinrent dans les cuisantes peines de famille dont elle ressentit le contre-coup. Notre chère Sœur n'avait recherché durant sa vie que les charges obscures; mais en 1726 le Seigneur lui assigna celle de la supériorité, dans notre Monastère de Bourbon-Lancy. Prévenues de son mérite, de sa vertu, nos Sœurs n'hésitèrent pas à la placer à la tête de leur Communauté, malgré ses infirmités, qu'on ne leur avait pas dissimulées. Vers la fin de son triennal, une augmentation dans les souffrances de cette chère Mère fit craindre à la maison de Paray qu'elle ne pût continuer à servir ses filles, et l'on pria M. Godin, notre confesseur, d'aller la réclamer. Mais toutes les Sœurs de la Communauté de Bourbon vinrent comme à l'envi protester que la mère Anne-Alexis leur était trop chère pour qu'on avançât d'un seul jour sa déposition. Elles l'entourèrent de leurs plus tendres soins, parvinrent à rétablir un peu ses forces, et nous la rendirent au bout de six ans, tout embaumée du souvenir de leurs vertus. Quelques mois après son retour, cette vénérée Sœur remit son âme entre les mains de son divin Libérateur et alla chanter les miséricordes du Cœur Jésus, le 9 mars 1733, dans sa soixante-neuvième année de son âge et la cinquante-troisième de sa profession religieuse.

## 2° SŒUR FRANÇOISE-ANGÉLIQUE DE DAMAS DE BARNAY

La vie et la mort de notre très-honorée Sœur ont vérifié à la lettre ces paroles de saint Paul : « Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ!... »

Un billet écrit de sa main dans les termes les plus humbles fit connaître son désir d'être oubliée après sa mort. Pour respecter ses intentions, ses contemporaines ne nous ont laissé d'elle qu'une esquisse rapide de sa vie.

Issue d'une famille noble de cette province, M<sup>lle</sup> de Damas fut placée dans notre maison comme pensionnaire, et dès l'âge de quatorze à quinze ans demanda son entrée au Noviciat. Mais les épreuves que lui fit subir la mère Greyfié l'épouvantèrent si fort, qu'elle demanda sa sortie et retourna dans le siècle. La grâce daigna l'y accompagner et la poursuivre sans lui donner de relâche. Un jour qu'elle la pressait plus fortement, notre chère demoiselle eut la vue que son salut était exposé, si elle ne retournait au lieu d'où elle venait de sortir pour s'y consacrer au Seigneur. Un vœu formel fut le fruit de cette inspiration, et peu de temps après la brebis fugitive rentra au bercail pour ne plus le quitter.

La grande occupation de sa vie religieuse fut de s'immoler à son Dieu, et d'accepter les souffrances intérieures et extérieures qui lui furent largement départies. Très-souvent notre Bienheureuse intervint dans ses peines comme un ange consolateur. (Voir ses dépositions au premier appendice, procès de 1715, n° XX.) Au pensionnat, sœur Françoise-Angélique avait goûté ses suaves leçons; de plus en plus avide de ses enseignements, elle aimait à se joindre aux Sœurs du Noviciat pour recueillir les paroles si pleines de céleste onction qui tombaient de ses lèvres; et quand Marguerite-Marie inaugura parmi les novices la dévotion au

sacré Cœur, notre bonne Sœur vint se prosterner avec bonheur devant la petite image qui le représentait.

Après un pèlerinage de cinquante-six ans, le divin Époux daigna l'appeler au repos éternel, le 24 octobre 1719. Elle comptait trente-neuf ans de profession religieuse.

### 3<sup>o</sup> SŒUR FRANÇOISE-MARGUERITE D'ATHOSE

D'une des meilleures familles de Marcigny, M<sup>lle</sup> d'Athose nous fut confiée à l'âge de quatorze ans. Après avoir porté un an le petit habit, elle désira l'échanger pour celui du Noviciat. Sa grande piété et sa docilité la firent recevoir avec joie à son essai; elle en soutint généreusement les épreuves, et fut admise à la prise d'habit, puis à la profession.

Toute sa vie religieuse s'écoula dans la pratique des devoirs de notre saint état; c'était une vraie fille de la Visitation, qui ne cherchait jamais l'éclat, mais bien l'abaissement et l'oubli. Dans cet esprit, elle demanda de retourner au Noviciat quelques années après en être sortie; on l'éprouva de nouveau aussi fortement qu'une commençante. Son application à toutes nos saintes observances était si grande, que sa Maîtresse, ne sachant sur quoi lui faire la correction, la reprenait de ce qu'elle passait trop de temps dans les exercices de dévotion et à visiter les oratoires du couvent.

Sans autre ambition que d'accomplir ses devoirs et de travailler pour le bien commun, sœur Françoise-Marguerite se dévouait sans ménagement aux emplois de la maison. Dans un âge avancé son ardeur ne se ralentit pas, et quand elle devint presque aveugle, cette respectable Sœur trouva moyen de travailler encore et de servir les autres.

Comme elle avait l'habitude de saluer la sainte Vierge à toutes les heures du jour et de la nuit, ses derniers instants

se ressentirent de cette heureuse pratique : elle expira en disant *Ave Maria*, le 21 mars 1725, à l'âge de soixante-quinze ans, de profession cinquante-neuf.

SŒUR CLAUDE-FRANÇOISE CHAPUY, SŒUR CONVERSE

Cette chère Sœur a été nommée dans la biographie de sœur Anne-Alexis de Maréchalle. Il est bien juste de faire connaître aussi les voies miséricordieuses du Seigneur à son égard. Nous l'avons dit, un lien de parenté l'unissait à M<sup>lle</sup> de Maréchalle ; à la distance d'une génération, les mêmes incidents se rencontrent dans les deux branches de cette famille, pour produire des fruits de salut dans nos deux Sœurs. L'aïeul maternel de sœur Claude-Françoise fut, ainsi que M. de Maréchalle, entraîné dans l'hérésie par une épouse calviniste. Mais, comme Dieu ne permet pas que ses grâces soient jamais perdues, il donna celles que M. de Marselizon avait rejetées par son apostasie à deux de ses filles qui se convertirent. L'une fut la mère de notre sœur Claude-Françoise ; elle eut la fermeté de se soutenir dans la foi catholique malgré les menaces de ses parents. Pour se venger ils la déshéritèrent, protestant que la religion qu'elle avait embrassée lui servirait de dot. C'est avec cette clause que fut conclu son établissement. Devenue veuve au bout de quelques années, héritière des biens de son époux, elle passa à de secondes noces ; et, mère de plusieurs enfants, toutes ses préférences étaient pour ceux du second lit, qu'elle souhaitait avantager au préjudice des premiers. Notre sœur Claude-Françoise, du nombre de ceux-ci, ne fut pas la moins bénie ; car elle sut chercher et trouver en Dieu ce que lui refusait la nature ; plus heureuse d'être la dernière dans la maison du Seigneur que la première dans les demeures des mondains, elle demanda et reçut avec reconnaissance une

place parmi nos sœurs domestiques. La Communauté n'eut qu'à se féliciter d'avoir en cela secondé les desseins de Dieu. « Elle avait, disent nos Mémoires, tous les talents propres à celles de son rang, et était toujours disposée à faire plaisir à tout le monde. » Son esprit de prière n'était pas moins édifiant que sa mortification et son humilité; au milieu des cruelles souffrances qui furent son partage pendant vingt-cinq ans, elle soutenait son âme par la dévotion, et disait à ses Sœurs : « Je suis trop bien, et mieux que je ne mérite : nous avons un Époux crucifié!... » Ses parents la voyant si infirme, la pressèrent d'accepter enfin une dot pour être Sœur du chœur ; mais elle refusa avec fermeté, disant qu'elle voulait mourir avec son voile blanc. Son humble et pieux désir s'accomplit dans la paix du Seigneur, au milieu des bénédictions de la sainte Église, le 6 juillet 1712. Elle était âgée de soixante-huit ans, dont cinquante-un de profession religieuse.

---



## NOTE P

Détails sur la prétendante renvoyée et sur sa famille. —  
Dépositions relatives à ce sujet. — Biographies.

---

DÉPOSITION DE SŒUR MARIE-CATHERINE CARME DU CHAILLOUX,  
EN 1715

« La vénérable sœur Alacoque ayant été nommée Directrice, il se présenta une jeune personne, qui fut reçue postulante, et que la vénérable Sœur examina longtemps pour voir si elle serait propre à la Religion. Ayant connu que cet état ne lui convenait pas, elle en avertit la Supérieure et les principales de la maison, afin qu'on lui conseillât de sortir, sans que cela parût venir de la Communauté. Ce qui attira à ladite vénérable sœur Alacoque de grands reproches et de grands chagrins de la part de plusieurs de la Communauté, qui prenaient intérêt pour faire recevoir la demoiselle, tant à cause de sa qualité que des parentes, amies ou alliées du dehors et du dedans, qui faisaient passer la vénérable Sœur pour une visionnaire et entêtée; ce qu'elle souffrit avec beaucoup de patience et de silence, insistant néanmoins toujours à dire que la demoiselle n'était pas appelée dans leur maison, et qu'elle ne lui reconnaissait pas de vocation. Quoique ladite postulante fût obligée de sortir, on ne laissa pas d'imposer une pénitence à la Maîtresse, avec ordre de lui demander par-

don. Ce qu'elle fit avec une humilité édifiante. La dépositante croit qu'on lui ordonna ceci pour contenter et adoucir la peine que les parentes témoignaient avoir de la sortie de cette demoiselle. »

DÉPOSITION DE SŒUR ANNE-ÉLISABETH DE LA GARDE, 1715

« On ne saurait dire ce que la vénérable sœur Alacoque souffrit à l'occasion d'une demoiselle de qualité qu'on voulait faire religieuse dans ce Monastère, et qui n'y était point propre. Étant alors Maîtresse des novices, la vénérable Sœur eut une grande force d'esprit pour soutenir tout ce qu'un grand seigneur, un Père de Religion, plusieurs parents de la demoiselle et autres personnes qualifiées, du dehors et du dedans, qui s'intéressaient pour elle, dirent contre la vénérable Sœur, la faisant passer pour visionnaire, hypocrite, entêtée, pour être trompée du démon, et pour n'avoir pas le discernement de connaître la bonne vocation de cette demoiselle. Les gens du dehors en vinrent jusqu'à la menacer de la faire déposer de son emploi de Directrice et de la faire mettre en prison; ce que la vénérable Sœur supporta avec une grande douceur, une patience et une tranquillité qui édifia toute la Communauté, principalement dans l'action héroïque qu'elle fit en présence de la Communauté, en se mettant à genoux aux pieds de la demoiselle, pour contenter les personnes intéressées, et adoucir la peine de voir sortir du Monastère ladite postulante. »

Cette postulante était une demoiselle de Vichy-Chamron. Si sa famille était puissante au dehors, elle ne l'était pas moins dans le Monastère. Alliée aux d'Amanzé et à tout ce qu'il y avait de grand dans la province, elle fournit successivement bien des sujets à notre maison : trois sœurs d'Amanzé, tantes de la prétendante renvoyée, y avaient

déjà fait profession, et l'une d'elles, sœur Françoise-Marie, vivait encore en 1686. M<sup>me</sup> veuve d'Amanzé, aïeule des demoiselles de Vichy, avait saintement fini ses jours parmi nous en 1684. Nos sœurs d'Athose et de Lévy-Châteaumorand tenaient par des liens de parenté à la jeune personne exclue, et nous avions en même temps au pensionnat trois demoiselles d'Amanzé ses cousines, et deux demoiselles de Vichy ses sœurs.

Une demoiselle de Vichy demanda à ses proches la sortie de sa sœur, pour faire plaisir à la Communauté, et voulut elle-même prendre sa place au Noviciat. Obligée par sa santé de retourner momentanément dans le monde, elle revint bientôt accompagnée de sa sœur aînée, que les plus instantes prières n'avaient pu décider à accepter une abbaye. Ces jeunes personnes ne retrouvèrent plus au Monastère la même Directrice. Car, pour apaiser les impressions qui s'étaient produites et calmer les esprits, la mère Melin avait, au commencement de 1687, remplacé au Noviciat notre bienheureuse Sœur par la très-honorée sœur de Lévy-Châteaumorand, parente des deux postulantes.

Cependant, sans en avoir la charge, la bonne Maîtresse n'abandonna pas son cher petit troupeau; nous en voyons la preuve dans ce passage de la vie d'une des sœurs de Chamron, qui vint un peu plus tard rejoindre les deux autres.

« Elle eut le bonheur d'avoir pour Directrice notre très-honorée sœur de Lévy-Châteaumorand, sa parente, pour qui elle avait une docilité des plus charmantes. Notre vénérable sœur Alacoque suppléait quelquefois à cette habile Maîtresse, et goûtait beaucoup la douceur et la simplicité de notre chère sœur de Vichy, lui écrivant des billets qu'elle conservait avec soin pour la perfection de son âme. »

Les deux premières dont nous avons parlé reçurent l'habit en 1687, des mains du cardinal de Bouillon, ami particulier

de leur illustre famille et seigneur de Paray, en sa qualité d'abbé commendataire de Cluny. Elles firent leur profession l'année suivante. La plus jeune prit l'habit en 1689, et fit ses vœux un an après.

« Pendant que le cardinal de Bouillon était à Paray, disent nos mémoires, on ne peut rien ajouter à l'honneur qu'il faisait à nos très-honorées Sœurs de Chamron, et à l'humble modestie avec laquelle elles recevaient ces marques de bienveillance. »

L'une d'elles (sœur Françoise-Éléonore) réussissait si parfaitement aux découpures, que celles qui sortaient de ses mains, après avoir été admirées de M<sup>gr</sup> le cardinal de Bouillon, étaient envoyées par ce prince non-seulement à Paris, aux princesses ses parentes, mais encore à notre saint-père le pape Clément XI. Son Altesse Éminentissime nous a en effet assuré que le bréviaire de sa Sainteté en était rempli, et qu'elle en louait beaucoup la propreté et la délicatesse.

Dans ce grand personnage, haut protecteur de la famille de Chamron, il est facile de reconnaître le « prince de la terre » dont on menaçait l'innocente Marguerite-Marie. Mais, au milieu de sa puissance, il n'eut pas celle de la faire trembler. Calme et tranquille au sein de l'orage, la Bienheureuse ne fut sensible qu'à une seule chose : l'offense de Dieu.

Le passage suivant des procédures de 1715 montrera avec quelle vertu elle reçut dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, les peines et les déplaisirs qui lui venaient du prochain :

« Sœur Anne-Élisabeth de la Garde assure que la servante de Dieu pratiquait la charité envers le prochain dans les termes de l'Évangile, rendant le bien pour le mal aux personnes qui lui étaient le plus opposées, qui la méprisaient, lui faisaient des reproches et la désapprouvaient dans ses dévotions.

« A toutes ces choses elle n'opposait que la patience,

l'humilité, la douceur et les prières qu'elle demandait à ses amies pour les personnes qui parlaient mal d'elle, et dont elle était très-bien informée, disant que c'étaient des pommes d'amour que son bien-aimé lui envoyait. »

NOTICES SUR LES TROIS SŒURS DE VICHY-CHAMRON QUI SE CONSACRÈRENT  
A DIEU DANS NOTRE MONASTÈRE <sup>1</sup>

Chacune d'elles put apprécier les éminentes vertus de notre Bienheureuse, et rendre hommage à son discernement dans les voies du Seigneur.

Il convient aussi de montrer que si l'un des membres de la famille de Chamron essaya de se fixer au Monastère contre la volonté de Dieu, alors ignorée, d'autres dédommagèrent la Communauté en lui offrant, pendant de longues années, un exemple touchant des plus belles vertus.

1<sup>o</sup> SŒUR MARIE-JOSEPH

Dès l'âge de sept ans, cette aimable enfant fut confiée à nos Sœurs par la marquise sa mère. Sur un naturel aussi heureux que le sien, le travail ne pouvait manquer d'être couronné de succès; bientôt il fallut accorder à ses instances l'habit des petites sœurs comme gage de la vie religieuse vers laquelle se dirigeait son plus doux attrait. Quand sa sœur quitta le Monastère, nous le disions plus haut, la jeune aspirante s'empressa de remplir au Noviciat la place qui restait vide, et nous avons vu qu'en 1688 tous ses vœux furent comblés par la profession religieuse.

<sup>1</sup> Malgré les détails qui précèdent sur la famille de Chamron en général, il nous semble juste de consacrer une notice spéciale à chacune des trois sœurs.

Cependant elle ne devait pas glorifier Dieu par des œuvres extérieures. Un époux crucifié l'avait marquée de son sceau, et pendant les dix-sept années de sa vie religieuse, ses souffrances furent sans relâche. Toutes les parties de son être eurent successivement leur petit martyre, sans jamais laisser sa patience. Quand elle eut achevé de gravir le mont du Calvaire, elle expira, disent ses contemporaines, avec la douceur d'un enfant, le 28 février 1700, à l'âge de vingt-huit ans.

## 2<sup>o</sup> SŒUR MADELEINE-VICTOIRE

Celle-ci, l'aînée de toutes, commença la vie religieuse avec sa sœur Marie-Joseph; mais Dieu les y amena d'une manière bien différente. Tandis qu'à l'ombre d'un cloître ses sœurs passaient leurs plus jeunes années, Madeleine-Victoire, l'idole de sa famille, voyait toutes les volontés se plier à la sienne. Chacun semblait ne respirer que pour elle, et M<sup>me</sup> de Chamron sa tante, abbesse de Sainte-Colombe-lès-Vienne, partageant les sentiments unanimes, n'aspira plus qu'à confier sa crosse aux mains de sa chère nièce. Il ne fut pas possible de résister à ses instances; malgré la tendresse qu'ils avaient pour leur fille, M. et M<sup>me</sup> de Chamron s'en séparèrent vers sa dixième année.

A son arrivée dans l'abbaye, Madeleine-Victoire se vit entourée des témoignages d'une tendre affection. « Les religieuses se trouvaient si heureuses sous le gouvernement de la tante, qu'elles croyaient se le perpétuer en tombant sous celui de la nièce. » Les unes et les autres n'oublièrent rien pour l'y engager; on s'accommodait à toutes ses humeurs et à toutes ses fantaisies, et comme sa tante en donnait l'exemple, chacune allait au-devant des inclinations de la jeune fille. Toute la noblesse de la ville se faisait

un plaisir de lui en procurer et semblait se la disputer à l'envi.

Cependant ces honneurs et ces complaisances, bien loin de la déterminer à accepter une crosse, augmentèrent encore la crainte qu'elle en avait. Sa franchise la portait à s'en expliquer hautement, et souvent elle disait à ces dames : « Dieu ne m'a pas faite pour commander dans le cloître, et je n'y sens aucun penchant. » Le monde, où elle brillait si fort, l'enchantait davantage, mais surtout sa liberté lui semblait préférable au trône d'un monarque.

A l'âge de quinze ans, Madeleine-Victoire écrivit à son père, par manière de jeu, de l'envoyer chercher, parce qu'elle n'avait nulle envie de l'abbaye qui lui était destinée. A l'instant un de ses frères partit pour l'en sortir, malgré la désolation de l'abbesse et de ses filles, qui reprochaient à M<sup>lle</sup> de Chamron sa dureté pour sa tante. Néanmoins elle abandonna sans regret une maison où tout pliait sous ses volontés, et où toutes choses lui riaient à son gré.

Revenue dans sa famille, la jeune fille continua de jouir des prédilections de tous. Mais sa tante ne put renoncer à l'espérance de l'avoir pour coadjutrice. Sur une promesse légère que lui donna sa nièce, si elle venait la chercher, la vénérable abbesse n'hésita pas à partir, malgré ses quatre-vingts ans. Après avoir pendant six mois amusé la bonne tante, sans accéder à ses désirs, notre demoiselle se prononça enfin ouvertement, et conseilla d'emmenér une de ses sœurs à sa place. Voyant ses démarches inutiles, l'abbesse faillit en mourir de chagrin ; cependant elle se décida à suivre l'avis de cette ingrate aînée, ainsi la nommait-elle, en donnant sa crosse à une autre.

Le choix tomba précisément sur la postulante qu'avait refusée Marguerite-Marie, parce que le Seigneur ne la voulait pas à la Visitation. De son regard pénétrant, notre Bienheureuse avait sans doute entrevu que le Sauveur se

ménageait une noble conquête en l'aînée de cette famille, tandis qu'il destinait la seconde à essuyer les larmes d'une tante désolée. M<sup>me</sup> de Chamron n'eut pourtant pas la consolation de résigner son abbaye à sa nièce, car elle mourut peu de temps après lui avoir donné le voile <sup>1</sup>.

Madeleine-Victoire, au sein de sa famille, ne songeait plus qu'à couler ses jours dans les plaisirs et la grandeur, quand le Seigneur lança le trait vainqueur qui devait la subjuguier. Les vérités éternelles retentirent profondément au fond de son âme, tout dans le monde lui devint insipide, et la rencontre providentielle d'un saint religieux lui découvrit enfin le lieu de son repos.

Sur ces entrefaites, sa sœur Marie-Joseph revenait à Chamron pour rétablir sa santé avant d'entrer au Noviciat. La vie d'indépendance qu'avait menée jusque-là notre demoiselle, ne pouvait faire pressentir son projet, et loin de l'engager à marcher sur ses traces, Marie-Joseph lui fit une effrayante peinture de notre genre de vie. Ce fut précisément ce qui décida son aînée à la suivre au couvent.

Madeleine-Victoire partit avec sa mère comme pour accompagner sa sœur; mais une fois dans la clôture, elle déclara qu'elle n'en sortirait plus.

Dans ces dispositions, la jeune postulante commença son noviciat avec une ferveur remarquable. Les épreuves lui semblaient un agréable délassement, et quand ses compagnes éprouvaient quelque difficulté, notre très-chère Sœur leur disait : « Est-ce que vous n'êtes pas venues en Religion comme au martyre? Pour moi, je trouve que cette pensée m'adoucit toute chose. » L'oraison faisait ses dé-

<sup>1</sup> En 1715, le R. P. Beau, jésuite, en résidence à Vienne, écrivait à Paray à la mère de La Garde : « J'ai reçu la lettre de M<sup>me</sup> de Chamron; j'ai eu l'honneur de voir quelquefois madame sa sœur à Sainte-Colombe. Elle aurait grande envie de faire un voyage à Paray, et d'aller passer quelque temps dans votre Monastère. Elle est d'ailleurs fort sainte religieuse. »



lices : unie à Dieu par une simple remise d'elle-même en lui, les heures lui paraissaient des moments; et, quand elle sortait de ces doux entretiens, on la voyait courir au-devant des mortifications, tant sa soif de souffrir était grande.

Après sa profession, un attrait spécial pour la vie cachée lui fit redouter par-dessus tout les emplois honorables. Un des actes héroïques de sa vie fut d'accepter successivement les charges de Coadjutrice et de Directrice, que lui imposa l'obéissance. Quant à celle d'Assistante qu'on eût aimé voir en ses mains, on se décida à l'éloigner de l'humble Sœur, comme un calice trop amer. S'ensevelir à la draperie, pour tisser les étoffes, fut au Monastère son unique ambition. On ne put lui refuser la consolation d'y passer plusieurs années, charmé d'ailleurs des sujets d'édification qu'elle laissait dans chaque emploi.

Après cinquante ans de généreux combats, suivis d'autant de victoires, la couronne de gloire fut montrée aux regards de sa foi. Son âme brisant ses liens mortels s'élança pour en aller jouir, comme nous l'espérons, le 9 août 1737. Elle avait soixante-dix ans.

Notre chère Sœur avait une tendre dévotion au sacré Cœur de Jésus; elle demanda par grand privilège de garder quelques années la chère petite image vénérée au Noviciat du temps de la Bienheureuse. Après sa mort on envoya ce précieux objet à nos Sœurs de Turin, comme l'attestent les feuilles d'authentiques.

### 3<sup>o</sup> SŒUR FRANÇOISE-ÉLÉONORE

La quatrième des demoiselles de Vichy devait, comme ses sœurs, se consacrer à Dieu. Bien jeune encore elle fut mise en notre pensionnat; la présence au Monastère de la comtesse d'Amanzé, sa grand'mère, y attirait successivement

toutes ses petites-filles. Non contente d'appartenir à sainte Chantal par les liens du sang, cette respectable veuve avait voulu encore devenir une de ses filles, et mourir revêtue de notre saint habit.

Encouragée par les exemples de sa famille, Françoise-Éléonore désira à son tour une place au Noviciat. Son incomparable douceur lui gagna tout d'abord les cœurs, particulièrement celui de notre bienheureuse Marguerite-Marie, qui distingua dans ce cœur doux et humble les vertus chères au Cœur sacré de Jésus. Aussi lui prêta-t-elle son précieux concours pour le bien de son âme.

L'acte de prise d'habit de notre bonne Sœur se trouve écrit par la servante de Dieu, alors Assistante, le 1<sup>er</sup> mai 1689. Sa profession eut lieu l'année suivante, quelques mois avant la mort de notre Bienheureuse.

Pendant les trente-huit ans de sa vie religieuse, sœur Françoise-Éléonore se fit remarquer surtout par la pratique des vertus les plus chères à nos saints Fondateurs.

Elle aima passionnément la vie humble et cachée. Loin de prendre plaisir aux honneurs et déférences que leur rendaient d'illustres personnages, les trois sœurs ne paraissaient jamais plus à l'aise que lorsque, délivrées de ces vaines grandeurs, elles pouvaient en paix goûter le don de Dieu dans le secret du cloître. Néanmoins un lien sacré les unit constamment à leur estimable famille, et chacune ressentait profondément la perte d'un de ses membres.

Au sortir d'une retraite, en 1707, sœur Françoise-Éléonore, pour répondre à la grâce qui la pressait, fit un nouveau divorce avec les choses de la terre, afin de se livrer sans ménagement à la douceur de ne goûter que Dieu. Dès lors elle répéta et pratiqua sans cesse cette maxime énergique : « Quoi qu'il m'en coûte, je veux être à Dieu sans réserve!... C'est pour une éternité que je travaille. »

Le Seigneur lui donna bien des années encore pour par-

faire sa couronne; mais le 21 novembre 1726 elle alla rejoindre ses Sœurs dans le lieu du repos, après un pèlerinage de cinquante-trois ans.

Nous indiquons encore ici trois contemporaines de Marguerite-Marie, qui furent à même d'apprécier ses entretiens spirituels et ses sages avis lorsqu'elle remplaçait au Noviciat, après 1687, la mère Catherine-Antoinette de Lévy-Châteaumorand, alors Directrice.

#### 1<sup>o</sup> SŒUR FRANÇOISE-SÉRAPHIQUE DE MARTINIÈRES

Françoise de Martinières goûtait en paix les douceurs de la vie de famille, quand la Philothée<sup>1</sup> de saint François de Sales tomba entre ses mains. Elle résolut aussitôt de pratiquer à la lettre tout ce qu'enseigne ce saint livre; mais la pensée de la vie religieuse ne lui vint pas encore. Notre sœur de Lyonne fut l'instrument choisi par le Seigneur pour faire pénétrer dans ce cœur simple et droit un premier rayon de lumière sur sa vocation. M<sup>me</sup> de Martinières, alliée à la maison de La Chambre par un second mariage, avait voulu resserrer plus encore les liens qui l'unissaient à cette famille dans l'alliance de son fils et de M<sup>lle</sup> de La Chambre, fille de son mari. Françoise et sa belle-sœur se lièrent alors d'une amitié si étroite, que pour rien au monde elles n'eussent dès lors consenti à se séparer.

Cependant M<sup>mes</sup> de Martinières firent un voyage à Paray, et sœur Marie-Rosalie de Lyonne eut à les entretenir au parloir en qualité de parente. Elle fut charmée tout d'abord des qualités de la jeune fille, et de son côté Françoise emporta de cette visite un souvenir si doux, qu'elle voulut entretenir correspondance avec notre chère Sœur.

<sup>1</sup> C'est-à-dire *l'Introduction à la vie dévote*, adressée à Philothée.

Dans un de ses paquets désirés, M<sup>lle</sup> de Martinières trouva un jour le livre de nos Règles qu'y avait renfermé sœur de Lyonne. Notre chère demoiselle était d'une complexion délicate. Ayant aperçu dans ce livre béni le rang des Sœurs associées, elle s'écria soudain : « Je suis Sainte-Marie!... Dieu et saint François de Sales ont établi cet institut pour moi. » Depuis ce moment, la force et la suavité de l'attrait qui l'appelait au cloître augmentèrent chaque jour. Mais comment s'arracher des bras de sa belle-sœur, qui ne pouvait plus vivre sans elle?... Forcée de modérer ses désirs pour la vie religieuse, M<sup>lle</sup> de Martinières tomba malade, et pour lever les obstacles qui la retenaient captive, elle eut recours à cet innocent stratagème : un jour, retenue au lit par un accès de fièvre et sûre d'être entendue de son frère et de sa belle-sœur, elle feint de dormir et de parler en rêvant : « Enfin, s'écrie-t-elle, il en faudra donc mourir, ou en perdre l'esprit, puisque mon frère et ma sœur s'obstinent à me garder malgré la volonté de Dieu et l'envie que j'ai d'être Sainte-Marie. » Ce monologue fut long, mais il fut efficace. M. de Martinières finit par dire à son épouse : « Il faut la contenter, nous la perdrons en lui faisant violence. » La promesse de la conduire à Paray lui enleva sa fièvre ; deux jours après notre Sœur accompagnée de son frère se dirigeait vers le lieu de son repos. En la confiant à la mère Melin, M. de Martinières dit à cette digne Mère : « Je vous donne une sœur qui m'est bien chère ; c'est un trésor caché sous un extérieur des plus simples. » On ne tarda pas à en faire l'expérience au Monastère, et l'on fut heureux de l'y fixer en l'admettant à la prise d'habit, puis à la profession <sup>1</sup>. Une des pratiques du Noviciat lui coûtait, mais voyant qu'en l'embrassant fidèlement « on peut enrichir d'âmes le paradis », elle s'écria : « Je veux l'enrichir de la mienne. »

<sup>1</sup> L'acte de la profession de sœur Françoise-Séraphique est écrit de la main de notre Bienheureuse.

Dans ce moment il ne fut plus question de sa répugnance.

L'humilité devint sa vertu de choix. Persuadée de son néant, elle disait en tout événement pénible : « Au rien il n'est rien dû. » Quoiqu'elle eût de l'esprit, sœur Françoise-Séraphique affectait souvent de ne pas comprendre les choses qu'elle entendait très-bien. Elle céda à tout le monde et suppliait ses Supérieures de lui donner occasion de pratiquer sa vertu chérie, car elle ne prenait plaisir que dans l'humiliation. Dans cet esprit, elle s'avisa de mettre sa confession générale sur un carton, et de la laisser exposée sous les cloîtres. L'humble Sœur ignorait qu'en cela elle ferait admirer au contraire la pureté de sa vie. Jusqu'à la fin de sa carrière les ardeurs de l'amour divin consumèrent son cœur, et parfois réduisirent son corps à l'extrémité. Elle vécut pourtant jusqu'à l'âge de cinquante-quatre ans, et rendit son dernier soupir le 22 janvier 1718, après vingt-neuf ans de profession religieuse.

## 2° SŒUR MARIE-THÉRÈSE BASSET

M<sup>lle</sup> Basset était de Roanne, comme notre sœur Françoise-Séraphique; mais un événement bien différent la conduisit dans la maison du Seigneur. Le monde avait souri à la jeune fille, et ses faux charmes amusèrent un moment son cœur; elle y brillait elle-même par son esprit et ses rares qualités, lorsqu'un coup imprévu et bien sensible vint la désabuser pour toujours des vaines joies de la terre. Dès lors elle entreprit la pratique des vertus, s'adonna aux bonnes œuvres, et se fit apprécier plus encore que par le passé dans sa ville natale. En 1687, la voix du Seigneur se fit entendre à son cœur plus suavement que jamais, elle y répondit en abandonnant ses biens et sa liberté pour se consacrer à Dieu dans notre Monastère. Le 24 septembre, cette âme généreuse re-

cevait le saint habit. L'année suivante elle prononçait ses vœux.

Bientôt on s'aperçut qu'en la personne de sœur Marie-Thérèse le Seigneur avait donné un trésor à cette Communauté. L'étendue de son esprit se fit admirer dans les emplois importants de la maison, mais surtout les qualités de son cœur charmèrent et édifièrent ses Sœurs pendant vingt-huit ans.

Au commencement de l'année 1716, notre chère Sœur se sentit mortellement atteinte par une pleurésie, et son âme tressaillit de bonheur. Le dernier jour de sa vie, écrit la mère Claude-Angélique-Perrette, l'une de ses Supérieures, « étant allée la voir au réveil, je la trouvai dans un transport de joie qui lui fit entonner le *Te Deum*. Aussitôt après elle perdit la parole, et ne la reprit que pour assurer la Communauté que de tout son cœur elle s'en allait à Dieu. » Un air riant et content semblait répandre sur son visage une béatitude anticipée. Elle expira dans l'ardeur d'un séraphin, à l'âge de cinquante-trois ans.

### 3<sup>e</sup> SŒUR JEANNE-FRANÇOISE CHALON

La pieuse famille de sœur Jeanne-Françoise habitait Paray; l'aîné de ses frères se consacra à Dieu dans la Compagnie de Jésus, le plus jeune entra dans l'état ecclésiastique, et l'une de ses sœurs fut longtemps Supérieure à l'hospice de cette ville. Le Seigneur daigna gratifier aussi notre chère Sœur de la vocation religieuse. Son père, qui nous rendait de grands services en qualité de notaire, proposa l'admission de sa chère fille parmi nous. Son aptitude remarquable pour les affaires temporelles donnait de grandes espérances, et déjà l'on se flattait au Monastère de trouver plus tard en sa personne une précieuse économiste. Mais Dieu se plut à

accomplir ses desseins sur notre Sœur d'une manière bien opposée aux prévisions humaines. Sous le drap mortuaire, le jour de sa profession<sup>1</sup>, sœur Jeanne-Françoise demanda la grâce de faire son purgatoire en ce monde. Notre Bienheureuse lui prédit qu'elle serait pleinement exaucée<sup>2</sup>. Cette bonne Sœur fut, en effet, vouée à la souffrance. Tous les genres d'épreuves vinrent successivement lui faire sentir que Dieu avait entendu sa prière, et qu'il la purifierait entièrement en ce monde. Ses Sœurs avouent qu'elles la considéraient comme une âme du purgatoire. Malgré cet état crucifiant, notre bonne Sœur arriva à l'âge de soixante-onze ans. Le 28 janvier 1743, le Seigneur la reçut enfin dans le sein de sa miséricorde, après cinquante-quatre ans de profession.

<sup>1</sup> L'acte de sa profession, 8 décembre 1689, est la dernière feuille de notre registre où nous retrouvons l'écriture de la Bienheureuse.

<sup>2</sup> Pendant son séjour à Paray, le père Rolin, qui était son directeur, lui avait aussi donné, comme par une inspiration prophétique, le précis de toute sa vie religieuse.

---

## NOTE Q

Quelques témoignages des élèves de la Bienheureuse.

Déposition  
de sœur  
Marie Chevalier  
de Montroüan,  
Ursuline.  
Procès de 1715.

« En 1715, sœur Marie Chevalier de Montroüan de Saint-Etienne, religieuse Ursuline, a déposé qu'elle a eu le bonheur de demeurer quatre ans entiers, en qualité de pensionnaire, dans le Monastère de la Visitation de cette ville, et plus d'un an sous la conduite de la vénérable sœur Alacoque, alors Maîtresse des pensionnaires, de qui la déposante, aussi bien que les autres ses compagnes, avaient dès le commencement conçu une si haute estime, que quand elle leur donnait quelques images ou chapelets, elles les gardaient comme des reliques, disant que leur maîtresse était une sainte; — qu'elle est témoin comme la servante de Dieu souffrait les mépris, les paroles de railleries piquantes et même insultantes, avec une patience et humilité admirables. Ce que voyant, la déposante prenait la liberté de lui dire: « Ma chère Mère, vous êtes bien bonne de souffrir tout cela; il faut que vous soyez une sainte! » A quoi elle lui répondait avec une grande bonté: « Ma chère enfant, allons devant le saint Sacrement; demandez-lui pardon, et en même temps priez pour celle qui me procure l'occasion de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ; » que ladite servante de Dieu ne discontinuait point de leur parler, soit dans les récréations, soit en travaillant, des avantages de servir Dieu; leur insinuant insensiblement son saint amour dans le cœur; qu'elle l'a toujours vue dans le silence, hors



le temps des conversations qu'elle leur faisait; — qu'elle avait coutume de faire son travail presque toujours à genoux, aussi bien que son oraison, paraissant dans un si grand recueillement, que la curiosité a engagé plusieurs fois la dépositante à aller l'observer et aller avertir les autres de venir voir comme leur sainte priait Dieu.

« Ajoute qu'elle lui a vu faire des actes héroïques de mortification, en ramassant les restes de la table des pensionnaires, quelquefois assez malpropres, et qu'elle en faisait son repas; — qu'elle les servait avec une charité pleine de tendresse dans leurs maladies, les encourageant à souffrir pour l'amour de Dieu; — qu'elle a vu entre autres, un jour, qu'une pensionnaire ayant un mal au pied, qui paraissait être un ulcère, ladite sœur Alacoque en la pansant léchait cette plaie couverte de pus, nonobstant la répugnance que la pensionnaire avait à le souffrir; mais la servante de Dieu fit tant d'instances par ses prières qu'à la fin elle la laissa faire.

« Sœur Catherine Billet de Saint-Xavier, Ursuline, a déposé qu'elle a eu l'honneur de demeurer sous la conduite de la vénérable Sœur un an entier en qualité de pensionnaire; que pendant tout ce temps elle n'a été que très-édifiée des actions de la vénérable Sœur, prenant tous les soins possibles, pour elle dépositante et les autres pensionnaires, à les élever dans la crainte et dans l'amour de Dieu; que de quatorze pensionnaires qu'elles étaient alors, la servante de Dieu dit à la dépositante qu'il n'en resterait que deux, pour être religieuses dans la maison. Comme la chose est arrivée ainsi, elle a cru que la vénérable Sœur en avait eu une connaissance surnaturelle, y ayant beaucoup d'apparence qu'il en resterait encore davantage. La dépositante disant un jour qu'elle voulait planter un petit arbre dont elle espérait manger les premiers fruits, la vénérable Sœur lui dit: « Mon enfant, ne prenez point cette peine, car vous ne serez pas religieuse

Déposition  
de sœur  
Catherine Billet  
de  
Saint-Xavier.

dans cette maison, » ce qui parut d'autant plus surprenant à la déposante, qu'alors il y avait beaucoup plus d'apparence qu'elle fût religieuse dans cette maison qu'ailleurs, tant par rapport à son inclination qu'à celle de messieurs ses parents, qui le souhaitaient de tout leur cœur.

« Ajoute de plus qu'elle a consulté plusieurs fois la servante de Dieu sur ses dispositions intérieures, qu'elle a toujours eu beaucoup de consolation à prendre ses avis; qu'un jour une de ses Sœurs l'engageant à demander à la vénérable Sœur ce qu'elle pensait sur son compte, elle lui dit : « Quel motif fait agir cette Sœur? Ne serait-ce point une pure curiosité? »

« Cependant elle voulut bien permettre à cette Sœur de lui expliquer ce qu'elle avait à lui dire, et lui donna tous les avis qu'elle crut nécessaires pour sa perfection. Elle lui dit qu'elle aurait de grands chagrins à supporter; qu'elle devait demander de la force à Dieu pour cela, lui faisant connaître par la suite de cet entretien beaucoup de choses qui se passaient dans son intérieur et dont elle n'avait encore parlé à personne; et quoiqu'il fût vrai que cette Sœur eût consulté la servante de Dieu plutôt par curiosité qu'autrement, elle ne laissa pas de dire à la déposante : « Il faut que la sœur Alacoque soit une sainte et une prophétesse. » Elle en fut encore plus convaincue quand elle vit cette foule de peines et de chagrins se succéder les uns aux autres tels qu'ils avaient été prédits par la servante de Dieu, et dont elle ne fut délivrée que quelques jours avant sa mort. Elle en fit un bon usage pour son salut. Dit encore qu'elle a observé que la vénérable Sœur passait souvent une bonne partie de la nuit à genoux en prière, étant couchée dans la chambre des pensionnaires. Car toutes les fois que la déposante se réveillait, elle la trouvait en prière. »

## NOTE R

Sœur Marie-Lazare Dusson. (Sœur converse.)

Parmi les Sœurs qui s'empressèrent de seconder notre Bienheureuse dans ses œuvres de zèle, sœur Marie-Lazare Dusson mérite assurément une place d'honneur. Marguerite-Marie lui en assigna toujours une bien spéciale dans son affection, et notre chère Lazare sut apprécier l'appréciable avantage de converser avec ce séraphin de la terre.

Elle était d'un village voisin du bourg de Couches, à quelques lieues d'Autun. Dès le berceau, notre chère Sœur parut comme un petit prodige; son respectable curé, M. Dodun, en fut si frappé, qu'en la voyant il s'écria, d'un ton et d'un air pénétré : « Voilà une petite prédestinée. »

Tout ce qui tenait de la religion s'imprimait dans son cœur d'une manière ineffaçable; à douze ans, elle n'aurait pas perdu un seul mot, non-seulement des catéchismes de son vénérable pasteur, mais encore des controverses engagées contre les calvinistes, alors fort nombreux à Couches.

« En apprenant à lire chez des filles dévotes, la jeune enfant, disent nos Mémoires, apprit aussi à faire l'oraison d'une manière aisée, cordiale, sans façon et sans scrupule. D'un caractère fort décidé, elle avait un air assuré dans tout ce qu'elle faisait; allait sans cérémonie à la chasse avec ses frères, et tirait si bien le fusil, qu'elle nous a été comme une sauvegarde, le tirant dans notre enclos quand on ap-

préhendait les voleurs, sans nuire en tout cela à ses exercices spirituels, où elle puisait force et douceur pour la pratique des vertus chrétiennes. »

Le Seigneur l'ayant gratifiée de la vocation religieuse, l'amena en notre Monastère. La mère Péronne-Rosalie Greyfié s'aperçut bientôt des rares qualités de cette prétendante; et elle l'aurait jugée capable des plus importantes charges de la sainte Religion; néanmoins on la plaça au rang des Sœurs domestiques.

Dans l'emploi de jardinière, sœur Marie-Lazare tira si bien parti des produits de son jardin, qu'au moment où l'on éleva la chapelle du sacré Cœur dans l'enclos, la mère Supérieure recueillit de cette industrie une somme assez considérable pour aider aux frais de la construction.

Au commencement de sa vie religieuse, notre bonne Sœur Marie-Lazare, entendant lire au réfectoire la vie de sainte Catherine de Sienne, se disait à elle-même : « Oh ! si je pouvais voir une personne qui lui ressemblât, que je m'estimerais heureuse ! » En même temps Notre-Seigneur lui dit intérieurement : « Regarde, voilà ma bien-aimée à qui je n'ai pas moins fait de grâces et de faveurs. » Ouvrant les yeux, elle vit notre vénérable sœur Alacoque, qui, étant Assistante, se trouvait en face. Une impression de grâce lui fit connaître que c'était d'elle que le Saint-Esprit lui rendait témoignage. Elle conçut dès lors une haute vénération pour Marguerite-Marie, et la seconda autant qu'il fut en son pouvoir dans l'établissement de la dévotion au sacré Cœur. Elle fut une des plus empressées à le vénérer au Noviciat en 1685; puis à se joindre à sœur Marie-Madeleine des Escures, pour en développer le culte dans la Communauté.

Elle était transportée hors d'elle-même à la seule invocation de ce Cœur adorable, disent ses contemporaines, et l'on ne put lui refuser la satisfaction de répéter tout haut

à chaque récréation : « Vive le sacré Cœur de Jésus ! » Ce qu'elle faisait avec une expression qui pénétrait jusqu'au fond du cœur.

Son zèle pour la foi catholique la portait à déplorer le malheur de ceux qui s'en écartent. Elle n'avait lu qu'une fois la sainte Bible, et cependant sa riche mémoire en avait retenu tous les passages ; ses questions à ce sujet étonnaient les docteurs, qui se faisaient un plaisir d'y répondre.

Enfin notre bonne Sœur ne vivait et ne respirait que pour le Dieu de son cœur, et l'on pourrait dire d'elle, comme de l'ami du Sauveur, qui lui avait été donné pour patron : « Elle était l'amie de Jésus ! » Il l'appela à lui le 20 août 1744, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Elle en avait soixante-sept de profession religieuse

---

## NOTE S

Diverses Dépositions au sujet des derniers moments  
de la Bienheureuse, extraites de la procédure de 1715.

Sœur Péronne-Rosalie de Farges déclara qu'à ses derniers moments la Sœur Alacoque lui a dit : « Je vous prie, ma chère Sœur, de brûler le cahier qui est dans une telle armoire, écrit de ma main, par ordre de mon confesseur le Révérend Père Rolin, Jésuite; car il m'a défendu de le faire moi-même avant qu'il l'eût examiné. » Ce que la déposante ne crut pas devoir faire; mais elle la pria d'en remettre la clef entre les mains de la Supérieure, et d'en faire un sacrifice à Dieu; elle y consentit, quoique cela lui coûtât beaucoup.

Cet écrit, qui faisait la seule inquiétude de notre humble mourante, contenait le détail des principales grâces qu'elle avait reçues, et un abrégé de sa vie. Pour une âme qui voulait s'ensevelir dans un éternel oubli, il était dur de laisser subsister une semblable pièce; mais Jésus-Christ, qui l'avait fait écrire pour l'exécution de ses desseins, ne voulait point qu'elle fût anéantie. — La vie de la Bienheureuse par elle-même est restée à Rome pendant le cours des procédures de Béatification.

Une Sœur témoin de la mort de notre Bienheureuse dépose « qu'elle couchait dans la chambre où se trouvait la malade, en qualité d'infirmière, et que, quoique sa maladie ne parût pas être mortelle dans la pensée de la Communauté

Déposition  
de sœur  
Anne-Alexis  
de Maréchalle.

et des médecins, elle assura toujours qu'elle n'en reviendrait point; elle pressait les infirmières pour prier la Supérieure de lui faire apporter le saint viatique, laquelle eut assez de peine d'apprendre cette nouvelle, et n'y voulut consentir, ne croyant pas ladite Sœur malade à mort, sur l'assurance qu'en avait donnée le médecin. Ce qui donna occasion à la malade de dire : « J'ai reçu cet adorable sacrement en viatique la dernière fois que j'ai communié. Dieu disposera de moi quand il lui plaira; » et effectivement elle se trouva si mal qu'on n'eut que le temps de lui donner l'extrême-onction, qu'elle reçut en expirant, ayant eu avant ce temps des sentiments d'amour de Dieu marquant sa joie et son empressement de voir finir sa course pour rendre son âme à Celui qui avait donné la sienne pour elle. »

Une jeune Sœur qui fut sa novice ajoute encore « qu'elle a passé la nuit près de la malade jusqu'au lendemain matin à huit heures. Pendant tout ce temps elle fut témoin de l'ardeur qu'elle marquait d'aller à Dieu, implorant continuellement les miséricordes divines, récitant plusieurs versets des psaumes et d'autres endroits de l'Écriture; ce qu'elle fit jusqu'à ce qu'elle rendît son âme à son Créateur, contre l'attente du médecin et de celles qui la voyaient. — Dès le premier jour de sa maladie elle envoya querir la déposante, et lui dit : « Venez me voir, ma chère Sœur, car je mourrai bientôt, et nous n'aurons pas longtemps à demeurer ensemble! » (On se souvient que notre sœur Marie-Nicole était cette petite novice en laquelle notre chère Bienheureuse croyait retrouver l'image de l'angélique Louis de Gonzague, en 1686.)

Plusieurs des Sœurs contemporaines, témoins de l'heureux trépas de Marguerite-Marie, attestèrent en 1715 le concours qui se fit dans notre église pour vénérer le saint corps et le contempler une dernière fois.

Sœur Catherine-Augustine Marest (l'ancienne infirmière)

Déposition  
de sœur  
Marie-Nicole  
de la Faige  
Desclaines.

dit que c'est à elle-même que les séculiers faisaient passer par la grille des chapelets, heures et autres objets pour les faire toucher au corps (exposé selon l'usage) de feu notre sœur Alacoque. La foule était si grande qu'elle ne suffisait pas avec d'autres de ses Sœurs à contenter la dévotion du public, qui criait hautement : « Donnez-moi quelque chose, ou faites toucher cela au corps de la bonne sainte. »

Déposition  
de sœur  
Anne-Élisabeth  
de La Garde.  
Procès de 1715.

Sœur Anne-Élisabeth de La Garde ajoute « que dès que la vénérable sœur Alacoque eut rendu son âme à Dieu, le bruit se répandit dans toute la ville que la sainte des Saintes-Maries était décédée; que tout le monde accourut à la grille du chœur, et qu'on n'a point vu, depuis l'établissement de la maison, à aucun enterrement de religieuse, une si grande assemblée de prêtres, de religieux, de personnes qualifiées, et de peuple, qu'à celui de la vénérable servante de Dieu : la confiance en ses mérites devant Dieu commença dès ce temps-là et s'augmenta tous les jours; plusieurs personnes de la ville et du dehors recouraient à son intercession pour obtenir de Dieu leur guérison corporelle et spirituelle; — et plusieurs sont venus à l'église de la Visitation de Paray rendre leurs très-humbles actions de grâces à Dieu pour les faveurs qu'ils disent avoir obtenues par le mérite de la vénérable sœur Alacoque. »

Déposition  
de Mlle de Bise-  
frand, 1715.

Une vertueuse demoiselle de cette ville ajouta « qu'elle avait été témoin, depuis la mort de la servante de Dieu, du concours qui se fit dans l'église de la Visitation; qu'elle a ouï dire par plusieurs personnes les grâces et soulagements qu'elles recevaient de Dieu par son intercession. »

---



## NOTE T

Témoignage de la sœur de Charmasse, recueilli  
par M. Dunan, vicaire général.

« Je soussigné Pierre Dunan, prêtre, vicaire général de M<sup>sr</sup> l'évêque d'Autun, déclare que ce jour d'hui 28 février 1828, étant allé faire une visite en son domicile, en cette ville, à M<sup>me</sup> Sophie Desplaces de Charmasse, ancienne religieuse de la Visitation, au couvent de Paray-le-Monial, en ce diocèse, dans lequel elle a été élevée depuis l'âge de trois ans, où elle a fait profession à seize ans, et aujourd'hui âgée de quatre-vingt-cinq ans; m'entretenant avec elle de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, morte dans ladite maison en odeur de sainteté, et lui ayant demandé si elle avait connu quelques religieuses qui eussent vécu avec la vénérable Sœur, elle m'a répondu qu'elle en avait connu deux : l'une dont elle se rappelle parfaitement, quoiqu'elle n'eût que quatre ans lorsqu'elle mourut. Cette bonne Sœur lui témoignait beaucoup d'amitié, au point de l'appeler *sa mère*, et voulait que l'enfant l'appelât *sa fille*.

« C'était une sœur converse appelée de Chalanforges, dont on racontait dans la Communauté comme un fait tenant du miracle, qu'ayant à une jambe, à la suite d'une forte contusion, une plaie considérable qui avait résisté à tous les remèdes employés; un jour qu'elle apportait du bois au chauffoir, où la Communauté se trouvait réunie, elle s'approcha de sœur Alacoque, regardée déjà comme une sainte

dans la maison, se baissa près d'elle comme pour ramasser quelque chose, prit un pan de la robe de la Sœur, et s'en frotta la jambe malade. Dès ce moment elle alla beaucoup mieux, et fut entièrement guérie en très-peu de temps <sup>1</sup>.

« La seconde religieuse contemporaine de sœur Marguerite-Marie Alacoque, que M<sup>me</sup> de Charmasse a connue, et qui n'est morte que plusieurs années après sa profession, a été M<sup>me</sup> Claude-Marie de Chalonnay, du rang des Sœurs choristes.

« La sœur de Chalonnay avait vu sœur Marguerite-Marie pendant deux ans. Elle parlait souvent des souvenirs précieux qu'elle avait laissés après elle; elle la citait comme devant servir d'exemple à toutes les religieuses de la maison, pour l'exactitude et la régularité qu'elle apportait dans l'accomplissement de ses devoirs, son humilité profonde dans toutes les circonstances de la vie, sa patience et sa résignation dans les infirmités dont elle était accablée et les douleurs qui en étaient la suite. »

Fait à Autun, etc. Suivent les signatures.

Notre chère sœur Madeleine-Victoire Verchère, étant entrée dans notre Monastère à l'âge de treize ans en 1755, avait aussi vécu sept ans avec sœur Claude-Marie de Chalonnay, qui ne mourut qu'en décembre 1762. Une partie de nos traditions actuelles sur la Bienheureuse remontent à cette source : nos Sœurs anciennes avaient entendu sœur Claude-Marie raconter avec bonheur qu'elle avait reçu le voile des mains de la servante de Dieu, alors Assistante (20 août 1690). Nous trouvons aussi l'acte de sa prise d'habit écrit de la main de Marguerite-Marie (7 août 1689).

<sup>1</sup> Cette Sœur, nommée dans nos registres Anne-Marie Aumonier de Chalanforges, prit l'habit le 8 janvier 1690 (notre bienheureuse Marguerite-Marie était alors Assistante). Elle mourut en 1746, à l'âge de soixante-dix-sept ans, dont cinquante-cinq de profession religieuse.

La digne sœur Madeleine-Victoire Verchère ne put voir les procédures de 1830, la mort nous l'enleva en 1826; néanmoins le témoignage des Sœurs qui vécurent avec elle avait acquis par son rapprochement plus de force et de certitude. Dix furent appelées à comparaître devant les juges, selon les formalités requises en pareille occasion. (V. le IV<sup>e</sup> appendice.)

---



## QUATRIÈME APPENDICE

---

CHRONOLOGIE ET RÉSUMÉ DES FAITS RELATIFS A NOTRE BIENHEUREUSE  
DEPUIS SA MORT JUSQU'A NOS JOURS

---

### I

#### Sépulture et conservation de ses restes mortels.

Notre bienheureuse sœur Marguerite-Marie, étant décédée le 17 octobre 1690, fut inhumée à son rang dans la sépulture ordinaire, qui était alors sous le chœur. Des deux côtés du caveau, il y avait quelques cases séparées les unes des autres par un mur. On y déposait les cercueils selon l'ordre des décès, après avoir répandu de la chaux en poudre sur le corps par raison de salubrité; puis on fermait l'ouverture de la case avec une large pierre, sur laquelle on inscrivait le nom de la Sœur.

Quand toutes les cases étaient remplies et qu'il arrivait un nouveau décès, on retirait les ossements et la poussière contenus dans la plus ancienne pour faire place à la nouvelle venue; on les déposait dans un ossuaire commun, situé à l'entrée du petit caveau, et l'on continuait ainsi indéfiniment.

En 1703, on retira le cercueil de notre Bienheureuse de

la case où on l'avait mis. Mais la vénération qu'on avait pour elle et sa renommée de sainteté, qui ne faisait que s'étendre de plus en plus, ne permettaient pas de jeter ses restes sacrés dans l'ossuaire dont nous avons parlé. Les chairs et les vêtements mêlés à la chaux qui les avait pénétrés furent recueillis avec respect, et on commença dès lors à en distribuer aux fidèles sous le titre de *Cendres de la vénérable Marguerite-Marie Alacoque*. Les ossements furent conservés dans une châsse de bois de chêne, vitrée et placée dans le caveau sur une petite table, à côté de la case où la Bienheureuse avait été inhumée. Elle y resta jusqu'à l'expulsion de nos Sœurs, en 1792.

## II

### Première confrérie et première fête du sacré Cœur dans notre Monastère et dans le diocèse d'Autun.

Mais nos Sœurs avaient encore plus à cœur de conserver l'esprit que le corps de la bienheureuse Marguerite-Marie, et le peuple chrétien partageait les mêmes sentiments. On vit donc bientôt la dévotion au Cœur de Jésus prendre parmi nous de magnifiques accroissements.

Dès l'an 1693, une *Confrérie de l'adoration du sacré Cœur* était établie dans notre église, avec l'autorisation de M. l'abbé du Feu, vicaire général de M<sup>gr</sup> l'évêque d'Autun. Elle avait son registre d'inscriptions, dont nous possédons encore le premier feuillet. Nous y lisons, entre autres, le nom et la signature de tous les RR. PP. Jésuites composant alors la résidence de Paray. Quand le Saint-Siège la favorisa d'un Bref, en 1728, ce catalogue contenait déjà plus de trente mille noms.

En 1713, M. Languet, vicaire général d'Autun, et plus

tard évêque de Soissons, permettait à notre Monastère de faire célébrer la messe du Sacré-Cœur dans notre église, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement. L'honneur de cette grâce revenait de droit à ce prélat, dont le nom est mêlé si intimement à la dévotion du sacré Cœur de Jésus et à la glorification de son humble apôtre.

Enfin, l'an 1721, M<sup>sr</sup> l'évêque, suivant l'exemple de M<sup>sr</sup> de Belzunce et celui de son métropolitain, ordonnait dans tout le diocèse d'Autun la célébration de la messe et de la fête du Sacré-Cœur. Cette concession fut partout accueillie avec bonheur; mais à Paray ce fut un véritable et universel enthousiasme. Par une merveilleuse coïncidence, on venait d'achever une chapelle extérieure dans notre église, en face de notre chœur, *sous le vocable du sacré Cœur et à la gloire de Dieu*<sup>1</sup>. Ce sont les propres termes de l'inscription gravée sur un cœur de plomb, et déposée dans la pierre fondamentale. Notre très-honorée mère de La Garde ayant entrepris cette chapelle en 1719, avait vu les habitants s'associer libéralement à son œuvre, comme nous allons les voir partager sa joie le jour de la bénédiction, qui fut celui de la première fête diocésaine.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le tableau que nous ont laissé de ce jour celles qui en furent les témoins :

« Toute la ville fut charmée de voir cette chapelle élevée, et l'on y fit paraître beaucoup de dévotion. M. l'abbé d'Amanzé, directeur spirituel de l'hospice, en fit la bénédiction à huit heures du matin, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, qui cette année tombait le 20 juin, assisté de messieurs les sociétaires, qui chantèrent la grand'messe

<sup>1</sup> Depuis quelques années c'est l'autel principal de notre église, qui est dédiée au sacré Cœur de Jésus, et son autel primitif est consacré au très-saint Cœur de Marie Immaculée.

à laquelle il officia. Le R. P. Dom de La Val, bénédictin de l'étroite observance de Cluny, dit la première messe à la chapelle.

« Sur les dix heures du même jour, le célébrant fut prendre le saint Sacrement à l'église de la paroisse, où il était exposé, pour l'apporter à la nouvelle chapelle, accompagné de tout le clergé et suivi de tout le peuple, qui était dans un grand transport de joie à cette procession, où l'on portait un bel étendard. L'image du Cœur de Jésus était des deux côtés. Chacun se félicitait d'être dans une ville où cette dévotion a pris commencement dans ces derniers siècles, étant sortie de ce Monastère par la prédilection de Jésus-Christ pour sa fidèle amante, notre vénérable sœur Alacoque.

« Quatre cents hommes se mirent sous les armes pour rendre la procession générale plus solennelle. On tira trois fois les canons de la ville, à l'entrée, à la sortie de l'église et à l'élévation de la sainte messe. Il y avait aussi vingt-quatre boîtes qui furent toutes déchargées.

« Nos Sœurs chantèrent un beau *Motet*, puis l'on reporta le saint Sacrement dans le tabernacle pendant le chant du *Te Deum*. »

### III

**Procédure épiscopale de 1715; quelques visiteurs illustres.**

Le recours continuel à l'intercession de notre Bienheureuse et les grâces et guérisons attribuées à ses mérites confirmant de jour en jour davantage l'opinion générale de sa sainteté, M<sup>sr</sup> d'Allencourt, évêque d'Autun, vivement sollicité par la mère de La Garde, Supérieure de notre Monastère, fit procéder, en 1715, aux enquêtes épiscopales



sur la vie de la servante de Dieu et sur les faits qui s'y rattachaient. M. Languet, vicaire général, chargé de ce soin, ayant été appelé sur ces entrefaites au siège épiscopal de Soissons, remit, comme il y était autorisé, sa commission à Dom de Bansièrre, prieur des Bénédictins de Paray. Cette procédure remarquable, faite du vivant des contemporaines de Marguerite-Marie, est la base de tout ce qui s'est fait depuis; les exemplaires originaux se conservent aux archives de l'évêché d'Autun et dans celles de notre Monastère. Mais les immenses préoccupations suscitées dans l'Église par le jansénisme, le philosophisme et la révolution, feront laisser longtemps la cause en cet état.

Cependant la confiance des fidèles ne diminuait point, et le tombeau de notre Bienheureuse était toujours en vénération. Nous y trouvons de temps en temps d'illustres visiteurs. C'est d'abord le cardinal de Bouillon, qui aimait à comparer notre petit caveau, à cause de sa disposition intérieure et de la présence des ossements de Marguerite-Marie, aux catacombes de Rome; et il disait qu'il n'y sentait pas moins de dévotion. En 1750, c'est M<sup>sr</sup> Malvin de Montazet, évêque d'Autun. Quand il fut devant l'humble sarcophage, « il se mit d'abord à genoux (ainsi que nous le lisons dans une lettre de cette époque) pour vénérer les ossements sacrés; et ceux de sa suite firent de même... Après qu'il eut satisfait sa dévotion, il ajouta qu'il espérait qu'un jour cette fidèle amante de Jésus serait vénérée publiquement; que s'il pouvait contribuer à lui accélérer cet honneur, il s'y emploierait avec zèle, ainsi que pour tous les autres avantages de cette Communauté<sup>1</sup>. »

Dix ans plus tard, afin de vénérer les reliques de notre vénérable Sœur, M. l'abbé de Courtavel, vicaire général de Blois, faisait un voyage de quatre-vingt-dix lieues, et

<sup>1</sup> Circulaire de Paray, 1750.

passait à Paray neuf jours entiers dans la retraite et la prière <sup>1</sup>.

L'an 1786, nous trouvons agenouillés ensemble devant les ossements sacrés deux vicaires généraux d'Autun : MM. Drouas, abbé de Saint-Rigaud, et Maynaud de Pance-mont, qui fut depuis évêque de Vannes.

Vers le même temps, trois nobles dames, la duchesse de Cossé, sa fille et la présidente de Rochambeau, venaient solliciter la faveur de prier devant notre humble châsse.

#### IV

##### **Anniversaire séculaire de l'établissement de la dévotion au sacré Cœur dans le Monastère de Paray.**

A cette année 1786 se rattache un souvenir mémorable. C'était le centenaire de l'établissement public de la dévotion au sacré Cœur de Jésus dans notre Monastère. Laissons à nos Sœurs le soin de nous transmettre le détail de leur fête :

« La ferveur avec laquelle tous nos Monastères célébrèrent la centième année de l'établissement de la dévotion au sacré Cœur, nous pénétra d'édification. Pour nous, nous ne la célébrâmes que l'année 1786, qui finissait la centième année depuis que la Communauté se dévoua en public à ce divin Cœur. Nous avons choisi le 21 juin, jour mémorable où cent ans auparavant la respectable sœur des Escures porta au chœur l'image qui avait été honorée au Noviciat l'année 1685. Nous obtînmes l'exposition du saint Sacrement toute la journée, que nous employâmes à remercier le Seigneur de la grâce qu'il a fait à notre saint Institut, et à nous en particulier, de nous honorer à ce point que de

<sup>1</sup> Circulaire de Paray, 1<sup>er</sup> novembre 1760.

nous faire don de son divin Cœur. Après la bénédiction du saint Sacrement, nous fûmes en procession à la chapelle qui lui est dédiée, en chantant des litanies; nous avons décoré l'autel de notre mieux, et sur deux crédences placées de chaque côté de l'autel étaient posées les deux châsses qui contiennent les précieuses reliques dont nous sommes dépositaires, le père de La Colombière et notre vénérable sœur Alacoque. Ce ne fut pas sans attendrissement que nous y entrâmes, voyant les ossements de cette sainte religieuse presque à la même place où nos Sœurs anciennes nous ont dit qu'elle avait été trois heures en oraison, après qu'on eut béni cette chapelle (7 septembre 1688). Elle était du côté du jardin, c'est-à-dire à droite.

« Nous fîmes toutes une consécration au sacré Cœur, et nous retournâmes en chantant le *Te Deum*, pénétrées de reconnaissance pour notre divin Sauveur, qui nous a choisis, non à cause de nos mérites, mais par pure grâce et privilège, pour être les filles aînées de son divin Cœur <sup>1</sup>. »

## V

Dispersion des Sœurs. — Ce que deviennent les restes de la Bienheureuse.

La joie de cette fête était obscurcie par de sinistres sentiments. L'orage grondait depuis longtemps : l'heure suprême ne pouvait tarder de sonner. Le 16 septembre 1792, le district fit signifier aux Religieuses de la Visitation qu'elles auraient à sortir de leur Monastère le 23. La populace, sans attendre jusqu'à ce terme fatal, se précipita vers la grande porte afin de l'enfoncer. Craignant qu'elle ne cédât sous des

<sup>1</sup> Extrait d'une circulaire de Paray, 10 juillet 1786.

coups redoublés, nos pauvres Sœurs s'efforcèrent de la soutenir avec des morceaux de bois, jusqu'à ce qu'on eût envoyé des gardes nationaux pour les défendre. Hélas! au bout de sept jours, il fallut franchir le seuil béni!...

Avant de quitter cette chère solitude, nos Sœurs entendirent la messe et firent la sainte communion au milieu de la nuit. Toutes les saintes hosties furent consommées; car le lendemain le district devait s'emparer des vases sacrés et de la cloche du couvent. La nuit suivante nos Sœurs abandonnèrent ce saint asile, emportant le pieux trésor des saintes reliques qu'elles s'étaient distribuées, et qu'elles confièrent en partie aux Sœurs de l'hospice, lesquelles les restituèrent fidèlement après le rétablissement du Monastère. Mais pour la modeste châsse qui contenait les ossements de Marguerite-Marie, elles ne voulurent s'en rapporter qu'à elles-mêmes. On la confia d'abord à sœur Marie-Félicité Lorenchet, qui avait des parents à la porte du Monastère, chez lesquels elle se retirait. Obligée plus tard de se rendre à Beaune, son pays natal, elle remit le dépôt sacré à sœur Marie-Thérèse Petit, jeune religieuse de Paray, dont la famille le reçut avec bonheur et le garda avec respect jusqu'en 1801<sup>1</sup>. Recueillons ici le témoignage de cette Sœur, rendu plus tard sous la foi du serment le plus sacré :

« J'atteste qu'ayant été dépositaire des précieuses dépouilles de notre vénérable sœur Alacoque, pendant les années orageuses de la révolution, je ne les ai jamais cachées, quoiqu'on ait fait plusieurs fois des recherches domiciliaires chez nous. Les plus impies ne se sont jamais permis aucun mot dérisoire contre ce précieux dépôt, et ils n'ont pas même perdu la confiance qu'ils avaient en sa protection, y ayant eux-mêmes recours dans leurs maladies; plusieurs m'ont dit avoir éprouvé les effets de son pouvoir

<sup>1</sup> Sœur Marie-Thérèse Petit est celle dont la guérison miraculeuse figure au Décret apostolique sur les miracles.

auprès de Dieu. Et non-seulement les personnes de la ville, mais encore celles qui étaient éloignées y avaient également recours. »

## VI

### Diverses tentatives pour se réunir.

Pendant huit ans, les religieuses de cette communauté vécurent isolées les unes des autres. Le concordat de 1801 leur permit de se rapprocher; elles purent même occuper une portion de ce Monastère, mais comme locataires, et à des conditions très-onéreuses qu'elles durent accepter et subir. L'acquéreur révolutionnaire déclarait qu'à leur refus il bouleverserait toute cette partie qui comprenait, entre autres lieux, l'église et le chœur. Avec une semblable perspective, l'hésitation n'était plus permise; pour sauver ces lieux vénérés, nos Sœurs eussent subi l'esclavage. Ah! qu'elles lisent du haut du ciel notre profonde reconnaissance!

La colonie se composait de neuf personnes, ayant pour chef la respectable mère Verchère. Plusieurs des anciennes Sœurs étaient mortes; d'autres se trouvaient, pour quelque temps encore, retenues dans leurs familles. Les saintes reliques, y compris la châsse de la Bienheureuse, furent alors rapportées au sein de la Communauté renaissante.

Nos Sœurs, dépouillées de leurs biens, durent se créer des ressources. Leur zèle se détermina bientôt pour l'éducation de la jeunesse, et un grand nombre de parents furent heureux de leur confier leurs enfants. Dans la suite, répondant aux vœux des familles et aux désirs de la ville, elles joignirent à l'externat un pensionnat, qui, devenant toujours plus nombreux, demandait un local plus considérable que celui qu'elles occupaient. Les autorités de la ville leur offrirent un

logement spacieux dans l'ancien prieuré des Bénédictins, dont l'église était devenue paroissiale. Cette proximité, jointe à tous les autres avantages du local, leur fit accepter cette bienveillante proposition, et elles quittèrent une seconde fois leur Monastère en 1809.

Cependant la châsse de la Bienheureuse accompagnait ces nouveaux Israélites dans toutes leurs pérégrinations, et partout où ils plantaient leur tente, ce béni pavillon s'arrêtait, pour les abriter, les éclairer, les consoler et leur conserver la douce confiance de rentrer un jour dans leur propre maison, et d'y reprendre les livrées et la vie de leur religion. Mais les obstacles paraissaient insurmontables; et en 1817, la Communauté de Moulins, sous la conduite de la mère de Damas, s'étant réunie et régulièrement reconstituée à la Charité-sur-Loire, on vit le plus grand nombre de nos Sœurs courir les rejoindre, saintement impatientes du joug sacré. Toutes s'y sentaient le même attrait : toutes auraient suivi la même voie. Si nos chères sœurs Marie-Rose Carmoy et Marie-Thérèse Petit restèrent à Paray, ce fut par une disposition particulière de la divine Providence, et sur l'ordre formel de l'autorité épiscopale, qui espérait toujours le rétablissement d'un Monastère si cher à la piété catholique, et voulait que la nouvelle famille fût fondée sur l'ancienne.

On vit alors un spectacle digne des plus beaux jours de la foi. Les Sœurs qui s'éloignaient emportaient leur part des saintes reliques; et elle était en proportion de leur nombre. Mais quand elles voulurent y ajouter la châsse de la Bienheureuse, on eut recours à l'autorité civile; les sceaux de la ville y furent apposés, comme à une propriété publique, et elle fut remise à la garde de M. Noiret, curé de la paroisse. Vainement on tenta plusieurs fois de la faire enlever, par ruse et par adresse; la piété et l'amour de la patrie veillaient autour; et notre trésor fut sauvé.

## VII

## Rachat et rétablissement du Monastère.

Notre vertueuse sœur Marie-Rose et son unique compagne, sœur Marie-Thérèse, continuèrent leur œuvre de l'éducation de la jeunesse, assistées d'autres jeunes personnes, parmi lesquelles nous nommerons M<sup>lle</sup> Combrial, laquelle donna le premier éveil sur le dessein d'emporter la châsse de la Vénérable à la Charité-sur-Loire, et mourut plus tard religieuse de chœur dans notre Monastère.

Un grand nombre des habitants de cette ville a passé dans cette humble école. Tous aiment à se rappeler le nom et les vertus de leurs religieuses institutrices, dont les enseignements, si bien autorisés, leur ont inoculé l'estime, le goût et la pratique de la piété, qui n'a jamais cessé de les distinguer.

Devenues, par ces services, plus chères encore aux familles riches et influentes de la ville, nos Sœurs commencèrent à espérer le rétablissement de leur Monastère dans un prochain avenir. Dieu y disposait doucement les choses en appelant sur le siège épiscopal d'Autun un pontife selon son cœur, fort bien porté pour notre ville, dans le voisinage de laquelle il avait passé toute sa jeunesse. Sous les auspices de M<sup>gr</sup> Roch-Étienne de Vichy, notre Monastère fut racheté au prix de cinquante mille francs. Les réparations urgentes devaient porter bien plus haut cette somme, et les ressources de nos bonnes Sœurs n'auraient pu y suffire. Un appel fait aux fidèles du diocèse par M<sup>gr</sup> l'évêque, et une souscription ouverte dans la ville de Paray, vinrent y suppléer.

Le 16 juin 1823, M<sup>gr</sup> de Vichy faisait la bénédiction solennelle de notre Monastère, au milieu d'un concours immense

de fidèles et de prêtres, et célébrait les saints mystères dans notre chapelle rendue au culte public. Nos Sœurs prenaient possession des lieux réguliers et de leur chœur, pour ne plus les quitter. La Bienheureuse les y avait précédées ; dès le matin de ce beau jour, sa châsse, apportée sans pompe, avait été déposée dans un petit oratoire dont la porte donnait sur notre chœur. Elle y resta un an ; après quoi, pour ne point paraître anticiper sur les droits de la sainte Église romaine, qui seule peut décerner les honneurs du culte public, on mit la châsse dans un coffre fermé à clef, qu'on plaça dans un sépulcre creusé à l'entrée du chœur et recouvert d'une pierre tombale <sup>1</sup>.

## VIII

### Reprise de la cause et décret de vénéralité.

Cette précaution avait été prise par suite d'instructions venues de Rome, et dans l'intérêt de la cause de la servante du Cœur de Jésus. Car M<sup>gr</sup> de Vichy, dès l'année 1819, s'était adressé au Saint-Siège, demandant autorisation et conseils, pour la reprise de cette cause bénie. L'heure de Notre-Seigneur était venue ; Rome applaudit à la demande du pieux évêque. Muni des instructions de la Congrégation des sacrés Rites, un habile canoniste, M. Charles-Camille Circaud, vicaire général de M<sup>gr</sup> de Vichy, vint à Paray diriger une enquête préliminaire, dans laquelle il s'agissait d'établir d'une manière générale que rien ne paraissait s'opposer à ce que cette cause méritât d'être envoyée à Rome, et que la réputation de vertus héroïques et de puissance auprès de Dieu était assez sérieusement établie dans l'opinion du peuple

<sup>1</sup> Une inscription signale cet endroit de notre chœur.



chrétien pour qu'on pût avoir l'espoir de la voir aboutir. La procédure de M. Circaud lui méritait d'abord les éloges et une récompense honorifique du Saint-Siège. Elle était bientôt après couronnée d'un plein succès, et un décret du 30 mars 1824 introduisait la cause en cour de Rome, et décernait à Marguerite-Marie Alacoque le titre de Vénérable. (Voir Décrets, p. 571.)

## IX

### Premières procédures apostoliques.

La cause, étant introduite en cour de Rome par ce décret, revêtait dès lors le caractère d'apostolicité et devenait tellement réservée au Saint-Siège, que l'Évêque même du diocèse ne pouvait plus y toucher sans son autorisation et sa direction.

Bientôt la Congrégation des Rites sacrés ordonna une double enquête préliminaire, dans laquelle il s'agissait d'établir : 1<sup>o</sup> que les honneurs du culte public de l'Église n'avaient jamais été rendus à la Vénérable ; 2<sup>o</sup> qu'il n'y avait rien de contraire à la foi et aux bonnes mœurs dans ses écrits. Toutes les procédures faites à Paray étaient sévèrement contrôlées à Rome, où il fallut même envoyer les originaux, ou des copies authentiques des écrits de la servante de Dieu. On consacra trois ans à ces préliminaires, auxquels mit fin un décret favorable du 26 septembre 1827.

En juin 1829 sont expédiées de Rome les lettres rémissoriales qui ordonnaient d'entrer dans le fond même de la cause, et d'organiser un tribunal canonique, composé de quatre juges, d'un notaire apostolique, d'un postulateur chargé de poursuivre la cause, et d'un promoteur, ayant pour mission d'en contrôler et combattre tous les moyens.

Ce tribunal avait ses curseurs faisant fonctions d'huissiers, et ses secrétaires ou copistes. Il s'agissait : 1° d'établir par des citations, des témoins et des faits, que la Vénérable avait pratiqué les vertus théologiques et cardinales dans un degré héroïque; 2° de recueillir toutes les circonstances et les témoignages sur lesquels on peut baser à Rome un décret attribuant un caractère vraiment miraculeux à trois guérisons déterminées par ladite cour romaine.

La mort de M<sup>sr</sup> de Vichy vint tout à coup désoler l'Église d'Autun, et retarder l'exécution de ces ordres. Le 8 février, notre nouvel évêque, M<sup>sr</sup> d'Héricourt, si dévoué au sacré Cœur et à son humble apôtre, ouvrit solennellement ces grandes assises dans son palais épiscopal, agenouillé devant l'image de ce Cœur divin et entouré d'un nombreux clergé. Il reçut ce jour-là, des mains du postulateur et avec le respect qu'elles méritaient, les lettres et instructions qui lui étaient adressées par la Congrégation des Rites. Le lendemain, Sa Grandeur prêta debout, sur les saints Évangiles, le serment de s'y conformer exactement. Les grands vicaires, les juges et leurs suppléants ou assesseurs prêtèrent le même serment à genoux. Dès le 26 février 1830, nous voyons ce tribunal canonique siéger à Paray, pour l'examen des vertus. « Trente-six témoins ayant vécu dans la localité, conversé avec ceux qui avaient connu les contemporaines de la Vénérable, en possession de tous les souvenirs, de toutes les traditions locales, sont interrogés et entendus <sup>1</sup>, » après avoir prêté serment sur les saints Évangiles, et sous peine d'excommunication, de dire la vérité <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Notice historique sur la Béatification de la vénérable Marguerite-Marie Alacoque*, par l'abbé F. Cucherat, p. 25.

<sup>2</sup> Mais il y avait à Autun une ancienne Sœur de notre Monastère, que son grand âge et ses infirmités empêchaient de se rendre à Paray. Son témoignage était trop important pour être négligé; en conséquence Messieurs les juges se rendirent au lieu de sa résidence pour recevoir sa déposition: (On l'a donnée précédemment, note S.)

Cette procédure, complétée à Rome même, avait à passer sous les yeux attentifs des membres et consultants de la Congrégation des Rites, auxquels elle fut distribuée après avoir été imprimée; et elle avait à subir quatre épreuves publiques, dans autant d'assemblées de ladite congrégation, qui ont chacune leur nom particulier. La congrégation dispositive s'est tenue le 7 avril 1832; la congrégation anté-préparatoire, le 27 avril 1840; la congrégation préparatoire, le 4 avril 1843; et enfin la congrégation générale, en présence du Saint-Père, le 14 janvier 1844.

La sainte cause triompha dans toutes ces épreuves, et le décret sur l'héroïcité des vertus était prêt, quand mourut Grégoire XVI, en mai 1846.

## X

### Ouverture du tombeau le 22 juillet 1830.

Nous sommes obligées de revenir sur nos pas, pour rendre compte d'une fête bien intéressante, que la rapidité de notre récit et le désir de ne point l'interrompre nous a fait omettre.

Quand le tribunal apostolique eut terminé à Paray l'audition des témoins, M<sup>sr</sup> d'Héricourt se rendit lui-même en cette ville pour ouvrir le tombeau de la Vénérable, constater l'état des ossements sacrés et les retirer du chœur, voulant écarter jusqu'à l'apparence d'un culte public anticipé. Cette fête, fixée au 22 juillet 1830, avait été annoncée; une multitude immense du clergé et du peuple y était accourue de toute part. Monseigneur était assisté de ses prêtres, des magistrats et des médecins; on était en présence de la petite châsse en chêne de 1703. Les ossements furent retirés et reconnus dans un bon état de conservation. Une portion de la substance cérébrale était encore fraîche et molle. On profita

de la circonstance pour replacer ces précieuses reliques dans une châsse en noyer, un peu plus belle et surtout plus solide que l'ancienne. On choisit pour l'y déposer l'angle méridional de notre cloître, où l'on fit quelques travaux de maçonnerie sous terre. Le modeste sarcophage y fut conduit processionnellement au chant du *Magnificat*, le sceau épiscopal y fut apposé, et l'on couvrit cette excavation avec une large pierre, sur laquelle se lisaient ces simples mots : *Ici repose notre vénérable sœur Marguerite-Marie Alacoque.*

Dieu fit éclater en ce jour la gloire et la puissance de sa servante; et parmi les grâces nombreuses obtenues par son intercession, nous aimons à signaler la guérison de notre chère sœur Marie-Thérèse Petit, dont le décret apostolique a reconnu le caractère vraiment miraculeux.

## XI

### Reprise de la cause par ordre de Pie IX. — Décret sur l'héroïcité des vertus.

La mort de Grégoire XVI nous avait inspiré quelques craintes pour l'avancement de la cause de notre Bienheureuse; elles furent bientôt dissipées. Sa Sainteté le pape Pie IX, à peine monté sur le trône pontifical, voulut bien réunir au sacré palais, et sous son auguste présidence, une nouvelle congrégation générale, le 11 août 1846. Puis, après quelques jours consacrés à la prière, il donnait ordre de rédiger le décret constatant les vertus héroïques de la Bienheureuse. Le 23 du même mois, sans aucune pompe extérieure, il daignait surprendre nos chères Sœurs de Rome, célébrer la sainte messe dans leur chapelle, et promulguer son décret dans leur Monastère. En mettant le pied dans le cloître, Sa Sainteté avait proféré ces gracieuses et suaves

paroles : « Voici un séjour de paix ! mille et mille bénédictions ! Ce jour doit être pour toutes un jour d'augmentation de ferveur et d'amour de Dieu. » Avant de se retirer, le Saint-Père daigna ajouter à sa bénédiction apostolique cette autre expression de ses sentiments : « Nous sentons aussi une propension particulière pour votre Ordre, parce qu'il est établi sur la douceur de saint François de Sales <sup>1</sup>. »

## XII

### Décret sur les miracles, décret *de Tulo* et décret de Béatification.

Cet aimable Pontife ne tarda pas de montrer par les faits la vérité de cette parole. La cour de Rome, nous l'avons dit, avait ordonné des procédures canoniques sur trois guérisons extraordinaires. C'était, à Venise, celle de sœur Louise-Philippine Bollani ; et à Paray, celles de nos chères sœurs Marie-Thérèse Petit, et Marie de Sales-Charreault. On a vu plus haut l'organisation des tribunaux chargés de ces enquêtes. Tout marchait régulièrement selon les instructions venues de Rome, quand on apprend de Mâcon la guérison instantanée d'un anévrisme invétéré et arrivé à son dernier période. Le postulateur de la cause, croyant voir là une circonstance providentielle, entraîna le tribunal à se transporter dans cette ville, et à appliquer à cette guérison, sans en avoir sollicité à Rome l'autorisation, la marche suivie dans l'examen des deux autres faits. Ce zèle inconsidéré avait tout compromis. En vertu de sa souveraine autorité, Pie IX, tout en laissant de côté cette procédure malencontreuse,

<sup>1</sup> On peut voir le tableau de cette belle journée dans la *Notice sur la Béatification* déjà citée, p. 41, 54. On la trouve à Lyon chez Bauchu, libraire ; 1 fr.

daigna lever l'irrégularité radicale qui atteignait les deux autres, et ordonna de les soumettre aux épreuves accoutumées de la Congrégation des Rites.

La congrégation dispositive eut lieu le 25 septembre 1852, et les pièces y furent reconnues en règle. La congrégation antépréparatoire, qui abordait le fond même des choses, se tint le 6 septembre 1859. La congrégation préparatoire, le 15 septembre 1863, admettait deux des trois miracles, et demandait encore quelques éclaircissements avant de se prononcer définitivement sur le troisième. Il ne fallut que quelques jours pour fournir les renseignements demandés. Enfin la congrégation générale se réunit le 1<sup>er</sup> mars 1864 au Vatican, et sous l'auguste présidence du Saint-Père. A cette question : « Est-il constant qu'il y ait des miracles qui puissent établir la béatitude de la Vénérable, et quels sont ces miracles ? » les Cardinaux et Consultants de la Congrégation répondirent qu'ils étaient d'avis que les trois faits présentés avaient le caractère des vrais miracles.

Le Saint-Père, qui est libre dans ses jugements et dans le choix de ses moments, voulut encore consacrer quelque temps à prier et à consulter avec plus d'instances l'Esprit de Dieu ; et le 24 avril il daignait se rendre à la chapelle du collège de la Propagande, et y faire publier en sa présence le décret sur les miracles de la vénérable Marguerite-Marie.

Une cause si longue et si complexe demande à être résumée dans son ensemble. De là une dernière congrégation qu'on appelle *de Tuto*, touchant la sûreté. Elle se tint au Vatican, en présence du Saint-Père, le 14 juin de la même année. Le cardinal Patrizi posa la question : « Si, maintenant que deux décrets apostoliques ont établi l'héroïcité des vertus et la vérité des miracles de la vénérable Marguerite-Marie, on pouvait en toute sécurité rendre le décret de sa Béatification ? » Toutes les voix furent pour l'affirmative. Sa Sainteté voulut encore se recueillir quelques jours, et en la

fête de saint Jean, 24 juin, dans la basilique de Latran, au milieu des grandes splendeurs de la sainte Église romaine, elle ordonna d'écrire et de publier le décret de Béatification de la vénérable Marguerite-Marie Alacoque, qui nous arriva le 4 juillet.

### XIII

#### Exaltation des saints ossements de la Bienheureuse.

Marguerite-Marie était proclamée Bienheureuse : ses ossements devaient être exaltés ; la terre ne pouvait plus les dérober davantage à la vénération du peuple chrétien. Un prélat de la ville sainte, M<sup>sr</sup> Borghi, camérier du Saint-Père et postulateur de la cause, fut délégué pour venir présider, avec M<sup>sr</sup> l'évêque d'Autun, à l'ouverture du sépulcre. L'envoyé du Vicaire de Jésus-Christ fut accueilli par un nombreux clergé, dans lequel figuraient les aumôniers du plus grand nombre de nos Monastères de France, et salué par un peuple considérable de la ville et du voisinage, qui l'escorta jusqu'à notre chapelle, où l'attendait M<sup>sr</sup> notre évêque. Son premier mouvement fut de se prosterner à deux genoux dans cet illustre sanctuaire, qui avait revêtu ses plus beaux ornements. Conduit ensuite par M<sup>sr</sup> de Marguerye, et suivi de plus de cent cinquante prêtres, il fit sa visite au saint tombeau, dont il remit l'ouverture au lendemain.

Le mercredi, 13 juillet, les deux prélats suivis du clergé entrèrent dans notre Monastère. A l'humilité du tombeau caché à un angle du cloître, semblait avoir succédé un reflet de la gloire de la résurrection, comme le printemps à l'hiver. Tout parle dans ces lieux vénérés, les emblèmes, les tableaux, les inscriptions et les souvenirs. Mais nous ne pouvons en dire ici davantage. Après les formalités canoniques, en présence

du clergé et sur l'ordre des deux prélats, la pierre tombale est enlevée. La sainte châsse, placée sur un brancard et recouverte d'un voile d'angleterre, est portée processionnellement à la salle de la Communauté. Les sceaux sont reconnus intacts, puis brisés, et les ossements déposés religieusement sur une table préparée. Trois médecins officiellement appelés en firent la reconnaissance et le classement. La matière cérébrale s'était durcie depuis 1830, mais elle était conservée. Le corps de la Bienheureuse fut ensuite placé provisoirement dans une châsse romane en cuivre doré, qui fut munie des sceaux; et, au son de toutes les cloches de la ville, on conduisit processionnellement la Bienheureuse au trône qui lui avait été préparé au milieu de notre chœur. Il y eut ensuite dans notre église sermon et bénédiction du très-saint Sacrement, et le soir, à l'église paroissiale, M<sup>gr</sup> de Marguerye, dans la chaire de vérité, donnait un libre cours aux célestes sentiments dont son âme était inondée. Il remerciait les habitants de Paray et les étrangers de leur empressement à venir invoquer la Bienheureuse, et il pria M<sup>gr</sup> Borghi de porter au Saint-Père ce nouveau témoignage de la foi et de la piété de ses diocésains. M<sup>gr</sup> Borghi donnait ensuite la bénédiction du très-saint Sacrement; et dès le lendemain il voulut reprendre la route de Rome, pour y préparer la grande solennité de la Béatification, fixée au 18 septembre.

## XIV

Saint-Pierre de Rome, le 18 septembre 1864.

Il y avait effectivement d'immenses préparatifs à faire pour ce grand jour. Il fallait mettre « en réquisition et les précieuses tentures, et les harmonies de la musique, et les



créations de la peinture, et les féeriques illuminations » dont Rome a le secret. Quand le jour fut venu, on voyait au frontispice de Saint-Pierre, comme au fond du sanctuaire, l'image voilée de la Bienheureuse, peinte sur toile et dans des proportions en rapport avec le monument. D'autres tableaux dans l'intérieur et de remarquables inscriptions rappelaient partout les vertus et les miracles de Marguerite-Marie. Dix mille bougies illuminaient l'édifice et dessinaient les grandes lignes. A dix heures, la procession entra dans le sanctuaire, fendant les flots d'un peuple immense. Les treize cardinaux de la Congrégation des Rites sacrés et les prélats ou religieux consultants, le cardinal-archiprêtre et le chapitre de Saint-Pierre, et les évêques, etc., prennent séance. Le postulateur prie le cardinal-préfet d'ordonner que lecture soit donnée du décret apostolique qui élève Marguerite-Marie au rang des Bienheureux. La permission accordée, un prêtre lit d'une voix sonore et solennelle « ces quelques pages, magnifique abrégé de la vie et des vertus de l'humble servante de Dieu ». Puis tout à coup, quand l'archevêque officiant entonne le *Te Deum*, les cloches sonnent, le canon du château Saint-Ange leur répond, le voile tombe et laisse apparaître le visage de notre Bienheureuse montant au ciel; les cœurs sont doucement saisis et les larmes sont dans tous les yeux.

Le Saint-Père, dont les ordres avaient été si magnifiquement exécutés, vint lui-même, à quatre heures et demie, offrir ses hommages à la nouvelle Bienheureuse et implorer son secours. Sa Sainteté était entourée de tout le sacré collège; le clergé et le peuple étaient là comme le matin. Quand elle eut prié quelques instants, M<sup>gr</sup> l'évêque d'Autun vint lui offrir à genoux nos humbles présents, et lui témoigner de nouveau le filial dévouement de son Église à la personne sacrée du Saint-Père et à la sainte Église romaine. Le Souverain Pontife exprima de son côté les vœux qu'il

faisait pour l'accroissement de la dévotion au sacré Cœur, et accorda une bénédiction particulière à M<sup>gr</sup> notre évêque, à son diocèse et à tous les Monastères de la Visitation. Puis après une fervente prière il se retira avec son cortége.

## XV

### Un écho de Rome à Paray.

Ce jour-là ne fut pas muet à Paray. La ville était préparée comme aux plus grandes fêtes. Les avenues de notre Monastère étaient pavoisées. Une immense peinture représentant la basilique de Saint-Pierre avec le péristyle du Bernin, couvrait la façade de notre chapelle, et on lisait au-dessus : *Rome a parlé, exaltons Marguerite*. Une foule immense circulait dans toute la ville, et notre chapelle ne désemplassait pas.

Par une attention de nos sœurs de Rome, le texte du Bref pontifical et les oraisons propres de la Bienheureuse, sortis depuis quelques jours des presses de la Chambre apostolique, nous arrivaient à dix heures par la poste. C'était précisément l'heure où commençait la cérémonie dans la basilique de Saint-Pierre. A onze heures le voile qui couvrait chez nous la douce image tombe, le rideau de la grille de notre chœur disparaît et laisse apercevoir les saints ossements, autour desquels scintille pour la première fois une brillante illumination. Le *Te Deum* est entonné et toutes les cloches de la ville sont en branle. Le soir il y eut salut solennel, pagnéyrique de la Bienheureuse et illumination générale.

Notre pieux empressement était satisfait par la réception particulière et la lecture du Bref de béatification dans notre Communauté. Mais les actes de cette nature et de cet im-

portance doivent être promulgués avec plus de solennité par les soins de l'autorité diocésaine. C'est pourquoi le dimanche, 27 septembre, M. Bouange, vicaire général, voulut bien revenir et organiser une fête sans précédents parmi nous.

Elle fut composée de trois phases bien distinctes. On procéda d'abord à la tradition du Bref, mis dans des enveloppes gracieusement illustrées d'arabesques et d'enluminures, scellées du sceau de l'évêque diocésain et adressées à M. le curé de la paroisse et à MM. les aumôniers des Communautés religieuses. A l'imitation de ce qui s'était fait à Annecy en pareille occurrence pour notre bienheureux père saint François de Sales, ce pli vénérable était successivement porté à sa destination par une procession de jeunes filles en blanc. Puis, au retour, commençait dans l'intérieur de notre Monastère la procession du très-saint Sacrement, porté par M. le vicaire général, précédé d'un nombreux clergé et de toute la communauté. Notre-Seigneur visita alors, dans son sacrement, tous les lieux où cent soixante ans auparavant il était venu du haut des cieux se manifester à sa servante. Le soir enfin il y eut salut solennel, publication officielle du Bref par M. le vicaire général, qui exprima ensuite et fit partager à tout son auditoire la plénitude de son émotion et de sa reconnaissance. Après la bénédiction, on fit vénérer une relique de la Bienheureuse au clergé et aux fidèles; et il y en eut pour près de deux heures, tant la foule était nombreuse<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On peut voir les détails de cette journée dans l'*Histoire populaire de la Bienheureuse*, p. 514, 537.

## XVI

Monuments commémoratifs de la béatification. —  
Préparatifs pour le triduum solennel.

La pensée d'élever un monument commémoratif de la béatification de Marguerite-Marie surgit, sans concert, de trois côtés à la fois. Aux premiers jours du printemps 1865, on vit commencer la construction du gracieux oratoire qui s'élève à l'entrée de la ville. Ce sera la première chapelle dédiée à notre Bienheureuse lorsque la canonisation viendra permettre de la lui consacrer.

En même temps, et sur un autre point, un cœur dévoué à l'Église voulait fixer à jamais dans notre ville le nom béni de Pie IX, en dédiant à saint Pie V, son patron, la chapelle qu'il élevait sous de frais ombrages. Les Sœurs hospitalières, de leur côté, construisaient dans leur jardin une chapelle du sacré Cœur de Jésus.

Mais le plus beau et le plus riche monument est incontestablement la grande châsse en argent, avec dorure, émaux et pierreries, le chef-d'œuvre, dit-on, de l'orfèvrerie contemporaine, que préparait la maison Trioullier de Paris, et qui devait être prête pour le mois de juin. Car, conformément au Bref apostolique, un triduum d'action de grâces devait se faire dans toutes les églises du diocèse d'Autun et dans les chapelles publiques de nos Monastères; et M<sup>sr</sup> notre évêque avait choisi, pour cette fête, parmi nous, le mois et le jour du sacré Cœur, les 22, 23 et 24 juin.

Bientôt dans toute la ville on commença les préparatifs. L'extérieur des maisons changeait d'aspect, tandis qu'au dedans chacun s'ingéniait pour trouver et se dévouait à

exécuter des décors dont le secret était soigneusement gardé et ne devait se produire qu'aux grands jours.

L'élan était universel. Aux générosités de la France venaient se joindre celles des autres nations. La Belgique voulut faire en majeure partie les frais de la châsse; l'Espagne, ceux du diadème. Les dames catholiques d'Angleterre ont travaillé de leurs mains l'immense tapis, soie et laine, semé du chiffre de Marguerite-Marie, qui doit couvrir le chœur et le sanctuaire de notre chapelle publique. Quel admirable et catholique élan!

Cependant M<sup>gr</sup> Bouange, vicaire général archidiacre, récemment élevé à la dignité de protonotaire, venait à diverses reprises, assisté d'une commission ecclésiastique, préparer toutes choses en vue de nos grandes fêtes. La châsse provisoire était portée processionnellement de notre chœur dans la salle du chapitre. Les ossements sacrés étaient de nouveau exposés sur une table préparée et ornée pour les recevoir. Ils furent lavés avec soin et arrosés de parfums; des parcelles en furent détachées, pour être envoyées à nos Monastères et données à quelques églises. La substance cérébrale fut retirée et mise plus tard dans un cœur en cristal environné de marguerites en émail, et fixé au centre d'une petite monstrance soutenue par deux anges.

Monseigneur le protonotaire apostolique reconnut aussi canoniquement les manuscrits de notre Bienheureuse, comprenant : quelques lettres et sa Vie écrite par ordre du père Rolin; deux livres qui ont été à son usage; son voile de religion; d'autres portions de ses vêtements; ses instruments de pénitence, ses cendres sacrées, des fragments de son cercueil et des deux châsses en bois. Tous ces objets précieux sont mis sous les sceaux de M<sup>gr</sup> notre évêque. Il fallut pour tout cela bien des séances, dont nous conservons dans nos archives les procès-verbaux.

Enfin la châsse arrive, et c'est encore M<sup>gr</sup> Bouange qui

préside à l'installation de l'effigie, comme c'était lui qui avait déposé chaque ossement enveloppé de drap d'or, dans l'effigie elle-même.

## XVII

### Triduum solennel.

Pour plus de solennité, et surtout plus de fruits de salut, le triduum fut précédé d'une neuvaine prêchée par le Révérend Père Souillard, de l'ordre de Saint-Dominique. Les exercices avaient lieu à l'église paroissiale : notre chapelle eût été trop petite. Il ne nous appartient pas de louer l'orateur que nous étions privées d'entendre. Nous ne pouvons pas davantage parler des splendides décors de la grande église, les mêmes qui avaient servi à Notre-Dame pour le baptême du Prince Impérial. Peu à peu la ville entière prenait le même aspect que l'intérieur de l'église. Les arcs de triomphe s'élevaient, les murs se cachaient sous la verdure et les fleurs. Le jeudi 22, dès les premières heures du jour, on voyait flotter de toutes parts les riches bannières, les gracieuses oriflammes, et ondoyer les festons de guirlandes fleuries. Des tableaux du sacré Cœur, le monogramme de Marguerite-Marie, des traits de sa vie, son apothéose, des ornements symboliques étaient dispersés en beaucoup d'endroits.

Mais ce qui donna le plus d'éclat à ces fêtes, ce fut le nombre des prélats, des prêtres et des fidèles accourus de près et de loin : neuf cardinaux, archevêques ou évêques, six abbés mitrés de la Trappe, des prélats romains, beaucoup de religieux et religieuses de tous ordres, six cents prêtres au moins, et plus de cent mille personnes successivement y ont pris part.

Le jeudi 22, vers quatre heures du soir, le clergé, réuni au presbytère, vint processionnellement dans notre chapelle, chanter les premières Vêpres de la fête du sacré Cœur. A l'issue de l'office, les portes de notre clôture furent ouvertes, et l'on vint y prendre la sainte châsse pour la transporter sur le trône qui lui était préparé au fond du sanctuaire de l'église paroissiale, où elle devait rester pendant la durée du triduum. Cette translation, grâce à une autorisation spéciale obtenue de Rome, se fit à travers la ville, avec toute la pompe qui est réservée d'ordinaire aux saints canonisés. M<sup>sr</sup> Plantier, évêque de Nîmes, officiait pontificalement.

Quand la procession fut arrivée à l'église et que la Bienheureuse fut installée sur son trône, le Révérend Père Félix parut dans la chaire de vérité, et établit avec son langage puissant et profond que le Cœur du Sauveur était le centre et la source de notre vie humaine et chrétienne.

Le vendredi, la messe fut pontifiée par M<sup>sr</sup> de Marguerye, évêque d'Autun; et les vêpres le soir, par M<sup>sr</sup> de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, qui présida la procession de l'octave du très-saint Sacrement, faite ce jour-là à cause de la grande manifestation réservée au dimanche. Au retour de la procession, M<sup>sr</sup> Mermillod, évêque d'Hébron, vint à son tour, et avec ce cœur et cette onction que tout le monde connaît, célébrer les grandeurs du Cœur de Jésus, et la fidélité de son humble apôtre à sa douce mais difficile mission.

Le samedi soir, ce fut le tour du Révérend Père Souaillard, appelé à faire le panégyrique de notre Bienheureuse, avec cette voix et ces accents aimés du peuple, et qui savent se faire entendre et goûter dans les plus augustes assemblées.

Les offices du dimanche furent présidés par Son Éminence le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. A la messe pontificale, célébrée par ce prince de la sainte Église,

M. Bougaud, vicaire général d'Orléans, fit à son tour l'éloge de la sainteté et de la mission de Marguerite-Marie, avec cette âme et cette distinction qu'on lui connaît. Ce jour-là la ville était comble de pieux pèlerins attirés de toute part. On voyait échelonnées sur les routes, hors de la ville, et à une très-grande distance, plus de seize cents voitures d'un côté, et à l'autre extrémité plus de trois mille. Et quand, à la procession qui devait nous rendre notre Bienheureuse, sa châsse fut placée au milieu de son illustre et brillant cortège sur l'estrade préparée, et que M<sup>sr</sup> de Marguerye prit la parole avec un saint et légitime enthousiasme, il avait devant lui un auditoire d'au moins trente-cinq mille personnes. Cette première station fut suivie d'une seconde dans la chapelle de l'hospice, dont l'origine remonte à la Bienheureuse. Là le clergé seul ayant pu pénétrer, c'est à lui que Son Éminence adressa quelques paroles pleines d'onction et de charité. La Bienheureuse reprit enfin possession de sa propre maison; sa châsse demeura encore exposée à la vénération publique. Quand la nuit fut venue, toute la ville fut illuminée et un brillant feu d'artifice fit admirer à tous dans la pièce principale, et acclamer par toutes les voix le doux nom de MARGUERITE.

Nous ne donnons ici qu'un froid procès-verbal; notre plan ne pouvait comporter un récit détaillé. Nous ne parlerons pas davantage du concours et des exercices qui se continuèrent toute la semaine. Chaque jour il arrivait processionnellement deux ou trois paroisses du voisinage. Elles entendaient la sainte messe dans notre chapelle, qui leur était alors réservée, étaient évangélisées par le Révérend Père Deslée, Jésuite belge, et s'en retournaient pleines de joie et d'édification.

Chaque soir la voix du Révérend Père Corail tenait sous le charme de son éloquence un nombreux auditoire, pendant plus d'une heure.



## XVIII

## Bénédictio de la chapelle intérieure.

Depuis que la châsse contenant l'effigie et les ossements de notre Bienheureuse sont déposés dans le grand autel de notre église, la confiance des fidèles ne les y laisse point solitaires. Un nombre considérable de pèlerins y affluent journellement. Soixante-quinze lampes entretenues jour et nuit par la munificence de la piété catholique jettent un doux reflet sur ce tombeau glorifié, sur ce tabernacle où s'est révélé autrefois et où réside sans cesse le Dieu d'amour.

Mais il est un autre lieu digne aussi d'un respect particulier, et dont on n'avait pu s'occuper jusque-là. C'est la petite cellule établie à l'endroit de l'ancienne infirmerie, d'où cette sainte âme prit son essor vers les cieux. Il s'agissait de la transformer en chapelle et de l'orne convenablement, sans rien changer au corps de l'appartement. C'est ce qu'ont fait avec un grand succès les artistes qui avaient déjà peint notre église. Les murs furent couverts de peintures formant des draperies, au milieu desquelles se détachent six médaillons, qui rappellent la vie de notre Bienheureuse. Des arabesques couvrent les chevrons du plancher, entièrement conservés. Le monogramme de Marguerite y alterne avec celui de Jésus. L'image de la Croix, si chère à notre Bienheureuse, abonde partout. L'autel est en bois; sur le devant on a peint l'effigie, telle qu'elle est dans la grande châsse. L'intérieur et les gradins à jour de cet autel ont été disposés pour recevoir et conserver avec un juste respect toutes les reliques et souvenirs de la Bienheureuse autres que les ossements et le cerveau <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> C'est dans cet autel que nous conservons les registres des confréries de l'Heure sainte et de la Communion réparatrice.

Tout étant ainsi disposé, Monseigneur notre digne évêque daigna lui-même bénir ce nouvel oratoire, et y offrir le divin sacrifice le 2 juin 1866.

## XIX

### Reprise de la cause de canonisation.

Nous ne pourrions jamais témoigner assez à M<sup>sr</sup> de Marguerye notre admiration et notre reconnaissance pour tout ce qu'il a fait à la gloire de la Bienheureuse et pour les intérêts du Cœur de Notre-Seigneur. Chaque année de son épiscopat fut marquée par quelque démarche de sa part, et quelque avancement du côté de Rome. Dans ses visites aux tombeaux des saints apôtres, c'était toujours cette sainte cause qu'il plaidait avant tout. Lorsqu'au mois de juin 1856 il vit l'Épiscopat français réuni à Paris à l'occasion du baptême du Prince Impérial, il sut obtenir une demande collective pour l'extension de la fête du Sacré-Cœur, et l'avancement de la cause de la Bienheureuse.

Depuis nos grandes fêtes et sur son invitation, un très-grand nombre de cardinaux, d'archevêques, d'évêques et autres grands personnages de l'Église et du siècle, ont supplié Sa Sainteté de vouloir bien ordonner la reprise de la cause. Des faits récents et multipliés, qui semblaient avoir tous les caractères des vrais miracles, venaient à l'appui de si ferventes instances. C'est pourquoi Sa Sainteté, sur un avis favorable de la Congrégation des Rites, a daigné signer le 6 septembre 1866 la reprise de la cause de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, vierge. Dieu nous fasse la grâce de pouvoir bientôt la saluer du titre de *Sainte!*...

# PARENTÉ

DE LA

## BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE ALACOQUE



La famille Alacoque était très-honorable. Ses emplois, sa position sociale et ses alliances le prouvent assez. Elle avait ses armes parlantes, qu'on trouve dans l'*Armorial de Bourgogne*, demeuré manuscrit à la bibliothèque nationale, à Paris. Mais cette collection n'est point d'accord, quant aux émaux, avec le dernier représentant direct de la famille, M. Dulac de Savianges, qui devrait être considéré ici comme mieux autorisé que le savant rédacteur de l'*Armorial*, auquel parmi tant de détails il aurait bien pu échapper une erreur. Il est possible aussi que ces émaux aient été indécis tout d'abord. Les voici selon M. Dulac : Alacoque portait d'azur au lion d'or patté et lampassé de gueules, avec un coq en pointe de même.

Quant à l'orthographe du nom, on le trouve écrit de différentes manières. Nous avons adopté celle qui a prévalu, la seule qui se voit aujourd'hui dans les actes publics.

I. — CLAUDE ALACOQUE (aïeul de la Bienheureuse) épouse Jeanne Delaroche, dont il a :

- 1° Benoîte Alacoque, qui épouse Toussaint Delaroche ;
- 2° Catherine, qui ne s'est pas établie ;
- 3° Claude (ci-après).

II. — CLAUDE ALACOQUE (père de la Bienheureuse), épouse Philiberte Lamyn, dont il a :

- 1° Jean Alacoque, mort en 1663, à vingt-trois ans;
- 2° Claude-Philibert, mort en 1665, aussi à vingt-trois ans;
- 3° Catherine, morte enfant;
- 4° Chrysostome, né le 21 mai 1645, marié deux fois (ci-après);
- 5° MARGUERITE (la bienheureuse Marguerite-Marie);
- 6° Gilberte, morte enfant;
- 7° Jacques, né le 19 septembre 1651 (curé du Bois-Sainte-Marie).

III. — CHRYSOSTOME ALACOQUE (frère de la Bienheureuse) épouse en premières noces Angélique Aumônier, dont il a :

- 1° Claude, morte fille à dix-neuf ans;
- 2° Huguette, qui épouse, le 15 février 1689, Jean Lombard, notaire à Baubery, et en secondes noces le sieur d'Argentel;
- 3° et 4° Antoine et Marguerite, jumeaux;
- 5° Madeleine, mariée à André Fénérot (voir ci-après A);
- 6° Claude, mort à huit ans, en 1680;
- 7° Jacques, mort à cinq ans, en 1682;
- 8° Élisabeth, née en 1678. Elle épouse Claude Sapaly, maître apothicaire à la Clayette (voir ci-après B);
- 9° Françoise, née le 29 août 1679;
- 10° Jacqueline, née en 1684;
- 11° François, né le 14 février 1686, mort le 28 juillet;
- 12° Françoise, née le 29 août 1687.

Chrysostome épouse en secondes noces Étienne Mazuyer, dont il a :

- 1° Deux enfants jumeaux; l'une, Vincelette Guillemette (?), mariée en premières noces à Benoît Janin, habitant de la Chapelle; en deuxièmes noces, à Claude-Henry Marcoux, chirurgien, demeurant à Saint-Igny-de-Vers (voir ci-après B);

2° L'autre est Anne, mariée à Charles-Henry de Longchamp (voir ci-après C);

3° Jacqueline, née le 6 février 1697;

4° Madeleine-Claudine, mariée à Jean Lambert (voir ci-après D);

5° Jean-Louis, marié à Jeanne Grandjan (voir ci-après E);

6° Marguerite, née le 20 janvier 1700;

7° Françoise-Gilberte, née le 15 septembre 1701;

8° Pierre, mort enfant;

9° Claude, né le 2 décembre 1703;

10° André, mort au berceau en 1705;

11° Françoise, née le 29 août 1706.

A. — MADELEINE ALAQUE (nièce de la Bienheureuse), cinquième enfant du premier mariage de Chrysostome, épouse, le 24 avril 1690, André Fénérot, bourgeois d'Autun. Ils ont pour enfants :

Jeanne Fénérot (petite nièce de la Bienheureuse), qui épouse en 1709 Aimé Mathoux, notaire au Bois-Sainte-Marie; ils ont pour enfants :

MATHOUX	{	1° Gabriel, né le 22 août 1720;
		2° Anne-Aimée, morte à deux ans, en 1724;
		3° Pierrette-Ferdinande, née le 15 octobre 1723;
		4° François, mort à un an, en 1725;
		5° André, né le 30 janvier 1726;
		6° Jacques, né le 23 février 1727;
		7° Claudine, née le 25 septembre 1728;
		8° Madeleine-Françoise, née le 19 octobre 1729.

B. — ÉLISABETH ALAQUE (nièce de la Bienheureuse), huitième enfant du premier mariage de Chrysostome, épousa en 1698 Claude Sapaly, du bourg de la Clayette.

Antoine leur fils, marchand tanneur au Bois-Sainte-Marie, eut d'un premier mariage Jeanne et Claude; un autre fils et trois filles d'un second lit.

Claude devient père de deux filles et de trois fils, dont l'un se nomme Antoine.

Antoine, tonnelier à Dompierre-les-Ormes, épouse Louise Lavenir. Ils ont pour enfants Pierrette et Jean-Marie Sapaly.

Jean-Marie Sapaly, ancien huissier à la Cour d'assises de Mâcon, veuf de Pierrette Charnay, est père d'une fille nommée Jeanne-Eugénie et de deux fils, Jules et Antoine.

C. — VINCELETTE-GUILLEMETTE ALAQUE (nièce de la Bienheureuse), épouse en premières nocés Benoît Janin, habitant de la Chapelle; en deuxièmes nocés Claude-Henry Marcoux, maître chirurgien à Saint-Igny-de-Vers. Il mourut en 1749. Leurs enfants sont :

1<sup>o</sup> François Marcoux, chirurgien comme son père, à Saint-Igny-de-Vers; il épouse Antoinette Deschizaux, en 1766;

2<sup>o</sup> Claudine-Françoise;

3<sup>o</sup> Jeanne, morte sans postérité;

4<sup>o</sup> Suzanne Marcoux (petite-nièce), épouse Marc-Hilaire Lavenir, huissier royal à Matour. Ils ont pour enfants :

LAVENIR	}	1 <sup>o</sup> François, qui fut curé de Saint-Germain, au Mont-Dor (Rhône);
		2 <sup>o</sup> Un autre fils;
		3 <sup>o</sup> Marie, qui épouse Jean-Marie Dérieux, huissier à Lyon. Ils ont deux enfants : Caroline; et Claude huissier à Lyon. Celui-ci a pour enfants : Jean-Marie, Maria et Caroline.
		4 <sup>o</sup> Françoise Lavenir épouse Claude Besson, dont elle a quatre enfants :
BESSON	}	1 <sup>o</sup> Charles, qui fut prêtre;
		2 <sup>o</sup> Victoire, qui épouse Jean Sigaud. Ils ont huit enfants, dont quatre décédés.
		Il reste trois filles et un fils;
		3 <sup>o</sup> Pétrus, qui épouse une demoiselle Litandon, dont il a trois enfants : Joanny, Charles et Victorine;
		4 <sup>o</sup> Caroline, qui épouse Nicolas Biet, à Langres. Ils ont eu un fils mort en bas âge.

D. — ANNE ALAQUE (nièce) épouse, le 11 février 1721, Charles-Henry de Longchamp, bourgeois de la Motte-Saint-Jean, notaire royal à Digoin. Ils ont pour enfants :

1<sup>o</sup> Étienne de Longchamp, née et morte en novembre 1721;

2<sup>o</sup> Jean, mort le lendemain de sa naissance;

3<sup>o</sup> Charles-Marie, id.;

4<sup>o</sup> Charlotte, née à la Motte-Saint-Jean;

5<sup>o</sup> Charles-Henry de Longchamp, qui fut curé de Scey;

- 6° \* Jean-François, qui épousa Marguerite-Françoise Brosse ;
- 7° Une fille morte enfant ;
- 8° Marie-Anne Joseph ;
- 9° Jeanne-Marie-Françoise de Longchamp ;
- 10° Pierre, qui mourut en 1731 ;
- 11° Catherine, née en 1733, morte en 1758.

\* Jean-François de Longchamp (petit-neveu de Marguerite-Marie) épouse Marguerite-Françoise Brosse. Ils ont pour enfants :

- 1° Charlotte-Henriette de Longchamp ;
- 2° Jean-François ;
- 3° Marie-Couronne-Sophie.

E. — MADELEINE-CLAUDINE ALACOQUE (nièce) épouse, le 18 novembre 1721, Jean Lambert, bourgeois de Charolles et maire de Vendenesse. Ils ont eu pour enfants :

- 1° et 2° Deux fils morts en bas âge ;
- 3° Étienne, mariée à Claude Aubery (voir ci-après) 1 ;
- 4° Louise, religieuse chez les Urbanistes de Charolles ;
- 5° Marguerite Lambert, mariée à Archambault Joleaud (voir ci-après) 2.

1 Étienne Lambert (petite-nièce) épouse Claude Aubery, notaire à Charolles. Ils ont pour enfant :

Madeleine Aubery, qui épouse Philibert de Gouvenain. Leurs enfants sont :

1° Claude de Gouvenain, qui épouse Louise de Gouvenain, sa cousine germaine, dont il a :

Léonie de Gouvenain, qui épouse M. de Gouvenain du Parc. Ils ont pour enfants :

- Léon de Gouvenain, qui épouse sa cousine Évéline de Finance ;
- Louis de Gouvenain, archiviste à Dijon.

2 Marguerite Lambert (petite-nièce) épouse Archambault Joleaud. Ils ont pour enfant :

Jacques Joleaud, avocat, qui épousa Jeanne Laizon.

Ils ont eu trois enfants : deux filles et un fils.

2° Rosine de Gouvenain, qui épouse Philibert de Laroche-Poncié. Ils ont pour enfant :

Madeleine-Henriette de Laroche, qui épouse Eugène de Finance, à Paray, et ont pour enfants :

Évelina de Finance, qui épouse Léon de Gouvenain;  
Eugénie de Finance.

3° Victoire, qui ne s'est pas établie.

4° Émélie de Gouvenain, qui épouse M. Dureuil de Bourbon. Ils ont pour enfant :

Eugénie Dureuil, qui épouse M. Prudon, à Charolles.

5° N\*\*\*, mariée à M. Thiébault.

IV. — F. — JEAN-LOUIS ALAQUE (neveu), cinquième enfant du deuxième mariage de Chrysostome. Il fut maire au Bois-Sainte-Marie, après son père. Il épousa Jeanne Grandjan, de Gibles, dont il eut :

1° Pierre-Chrysostome, curé de Clessy;

2° Jean, qui suit.

V. — JEAN ALAQUE (petit-neveu), épousa Benoîte-Michel, dont il eut :

1° Marie-Claudine, morte à vingt-neuf ans, en 1783;

2° Françoise, mariée à Martin Courtois, régisseur du marquisat de Maulevrier, paroisse de Melay, morte sans enfants;

3° Catherine, née le 17 décembre 1756;

4° Catherine, mariée à M. Dulac (ci-après)<sup>1</sup>;

5° Claudine, née en 1762, morte au berceau;

6° Marie-Claudine, morte au berceau, en 1764.

1 VI. — CLAUDINE ALAQUE (arrière-nièce) épouse, le 9 janvier 1759, M. Dulac, de Tournus. Ils ont pour enfants :

1° Une fille, mariée à un médecin de Salarnay-sur-Guye;

2° Un fils célibataire;

3° Antoine Dulac de Savianges, marié à M<sup>lle</sup> Gelin de Charolles, dont il eut :

François Dulac, au château de Savianges;

Joséphine Dulac, mariée à M. Delangle.



Les sources historiques de la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie ne seraient pas complètes, si nous ne donnions ici la collection des Décrets et Brefs apostoliques relatifs à sa cause. Les voici dans l'ordre de leur apparition, en latin et en français.

---

### 1° NOMINATION D'UNE COMMISSION

Décret pour le diocèse d'Autun, concernant la Béatification et la Canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie, Institut de saint François de Sales.

L'héroïque exercice de toutes les vertus par lesquelles la vénérable servante de Dieu, sœur Marguerite-Marie Alacoque, a brillé d'une lumière si splendide au sein du xvii<sup>e</sup> siècle, et à la pratique desquelles elle s'est dévouée avec un zèle si

---

Decretum Augustodunen. Beatificationis, et Canonizationis venerabilis servæ Dei soror. Margaritæ Mariæ Alacoque, Monialis Professæ Ordinis Visitationis B. M. V. Instituti S. Francisci Salesii.

Heroica exercitatio virtutum omnium quibus VENERABILIS DEI SERVA SOROR MARGARITA MARIA ALACOQUE splendidissime inclaruit sæculo XVII, quibus sedulam navavit opera vel in paterna domo, vel apud Moniales Ordinis Visitationis B. M. V. Augustoduni, eximiam adeo sanctitatis illius opinionem conciliavit, ut ab anno 1715 Rmus Diocesis illius Antistes super Virtutibus et Miraculis Ven.

attentif et si constant, soit dans la maison paternelle, soit chez les religieuses de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, au diocèse d'Autun, lui a acquis une si éminente réputation de sainteté, que, dès l'an 1715, le révérendissime Évêque de ce diocèse crut devoir établir une enquête sur les vertus et les miracles de cette vénérable servante de Dieu, et que l'Évêque actuel en a ordonné une seconde, chargée d'informer sur la permanence de cette réputation de sainteté. Le résultat de ces deux enquêtes a donné lieu à l'introduction de la cause de béatification de la susdite vénérable Servante de Dieu. Les questions de droit ayant donc été exposées, et les allégations discutées dans la sacrée Congrégation des Rites, on y a proposé le doute suivant : « Est-il à propos de signer une commission pour l'introduction de cette cause dans le cas et pour le but dont il s'agit ? »

Les Éminentissimes Pères préposés à cette sacrée Congrégation, ayant examiné et mûrement pesé les droits et discussions, et après avoir ouï les dires du R. P. D. Virgile Pescetelli, Promoteur de la sainte Foi, tant en ses paroles

Servæ Dei inquisitionem instituere duxerit, et hodiernus Episcopus alteram anno 1821 cumulaverit super continuatione ejusdem famæ sanctitatis. Harum inquisitionum ope factus est locus introductioni causæ Beatificationis antedictæ Ven. Servæ Dei : deductis ideo in Sac. Rit. Congregatione juribus et allegationibus, propositum in ea fuit dubium. — *An sit signanda Commissio Introductionis Causæ in casu ad effectum de quo agitur* — et Emi PP. eidem Sacræ Congregationi Præpositi, visis matureque perpensis juribus deductis, auditoque etiam voce et in scriptis R. P. D. Vigilio Pescetelli, Sanctæ Fidei Promotore, ad relationem Emi et Rmi D. Cardinalis Galleffi, loco et vice Emi et Rmi Domini Cardinalis Julii Mariæ de Somalia, Episcopi Ostien. et Velitren., Sacri Collegii Decani, Sacrorum Rituum Congregationis Præfecti, antedictæ Causæ Ponentis, in ordinario conventu die 27 Martii 1824 respondendum censuerunt — *Affirmative si Sanctissimo Domino Nostro LEONI XII, Pontifici Maximo, placuerit.*

qu'en ses écrits; sur le rapport de l'éminentissime et révérendissime D. Cardinal Galeffi, au lieu et place de l'éminentissime et révérendissime seigneur Cardinal Jules-Marie de Somalia, Évêque d'Ostie et Velletri, Doyen du Sacré-Collège, Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, Ponent de la susdite cause, dans l'assemblée ordinaire du 27 mars 1824, ont été d'avis de répondre affirmativement, « s'il plaît ainsi à notre très-saint seigneur Léon XII, souverain Pontife. »

Une relation exacte de toutes et chacune des questions ci-dessus ayant été faite à Sa Sainteté, par moi, Secrétaire soussigné, Sa Sainteté a daigné approuver et confirmer la réponse de la sacrée Congrégation, et signer de sa propre main la commission de l'introduction de la cause dont il s'agit, le 30 mars de l'année 1824.

JULES-MARIE, Cardinal de Somalia, Évêque d'Ostie, etc., Vice-Chancelier de la sainte Église, Doyen du Sacré-Collège et Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, etc.

Place † du sceau.

J.-A. SALA, Secrétaire coadjuteur de la Congr. des Rites sacrés.

Rome, 1824. Imprimerie de la Chambre apostolique.

Facta autem de præmissis omnibus et singulis SANCTITATI SUÆ per Me infrascriptum Secretarium relatione, SANCTITAS SUA Sacræ Congregationis responsum approbavit, confirmavit, et Commissionem Introductionis Causæ, de qua supra, propria manu signavit. Die 30 Martii Anni 1824.

JULIUS MARIA, Cardinalis Episcopus Ostien., etc., de Somalia, S. Eccl. Vice-Cancellarius, Sacri Collegii Decanus, et S. R. C. Præfectus, etc.

Loco † sigilli.

J. A. SALA, S. R. C. Secretarius Coad.

Romæ, 1824. Ex typographia rev. Cameræ apostolicæ.

## 2° INTRODUCTION DE LA CAUSE

Décret pour le diocèse d'Autun, relatif à la Béatification et Canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, Institut de saint François de Sales.

Une commission pour l'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, de l'institut de saint François de Sales, ayant été nommée et ratifiée par la signature de notre très-saint seigneur Léon XII, souverain Pontife, en date du 30 mars 1824, l'éminentissime et révérendissime seigneur Cardinal Jules-Marie de Somalia, Préfet et rapporteur de cette cause, sur les instantes prières du R. P. D. Laurent, des ducs Mattei, Patriarche d'Antioche et postulateur de la

---

Decretum Augustodunen. Beatificationis, et Canonizationis ven. Servæ Dei Soror. Margaritæ Mariæ Alacoque, Monialis Professæ Ordinis Visitationis Beatissimæ Mariæ Virginis, Instituti Francisci Salesii.

Signata a Sanctissimo Domino Nostro LEONE XII, Pont. Max., sub die 30 Martii 1824 Commissione Introductionis Causæ VEN. SERVÆ DEI MARGARITÆ MARLÆ ALACOQUE, Monialis Professæ Ordinis Visitationis Bmæ Mariæ Virginis Instituti S. Francisci Salesii, Emus et Rmus Dominus Cardinalis Julius Maria de Somalia, Præfectus et Relator hujusmodi Causæ, ad enixas preces R. P. D. Laurentii, e Ducibus Mattei, Patriarchæ Antiocheni recensitæque Causæ Postulatoris, in

susdite cause, a proposé dans la congrégation ordinaire des Rites sacrés, tenue au Vatican le jour indiqué ci-dessous, ce doute à discuter et à résoudre : « La décision prononcée par le juge subdélégué par le révérendissime Évêque d'Autun, délégué juge apostolique, sur le non-culte de la susdite servante de Dieu, c'est-à-dire sur l'obéissance aux décrets du pape Urbain VIII, de sainte mémoire, doit-elle être confirmée dans le cas et pour le but dont il s'agit? » Ladite Congrégation, ayant ouï les dires, tant écrits que verbaux, du R. P. D. Virgile Pescetelli, Promoteur de la sainte Foi, ayant de plus pesé avec maturité et soumis à un sérieux examen cette importante question, a été d'avis de répondre au doute proposé que la sentence portée devait être ratifiée, et qu'on pouvait passer aux procédures subséquentes, si tel était le bon plaisir de notre très-saint Seigneur (le Pape), le vingt-deuxième jour de septembre 1827.

La relation exacte de ce qui précède ayant été faite à notre très-saint seigneur Léon XII, souverain Pontife, par moi soussigné, Secrétaire de la Congrégation des Rites sacrés,

Sacrorum Rituum Congregatione Ordinaria sub infrascripta die ad Vaticanum coacta hoc Dubium discutiendum definiendumque proposuit, nimirum : — *An sententia lata a Judice Subdelegato a Reverendissimo Episcopo Augustodunensi, Judice Delegato Apostolico, super Cultu eidem Servæ Dei numquam exhibito, sive super obedientia Decretis sa. me. Urbani Papæ VIII. sit confirmanda in casu et ad effectum de quo agitur?* — Sacra Eadem Congregatio, audito prius scripto et voce R. P. D. Virgilio Pescetelli, Sanctæ Fidei Promotore, re mature perpensa et examini subjecta, proposito Dubio respondendum censuit : *Sententiam esse confirmandam, et procedi posse ad ulteriora* — si SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO placuerit. Die 22 Septembris 1827.

Facta autem de præmissis Sanctissimo Domino Nostro LEONI XII, Pont. Max., per me infrascriptum Sacrorum Rituum Congregationis

Sa Sainteté a donné sa bienveillante approbation le 26 du susdit mois de l'année précitée.

Pour l'éminentissime seigneur Cardinal de Somalia, Préfet, J.-F., Card. FALZACAPPA.

Place † du sceau.

J.-G. FATATI, Secrétaire.

Rome, 1827. Imprimerie de la Chambre apostolique.

---

Secretarium relatione, SANCTITAS SUA benigne annuit, die 26 recensiti Mensis et Anni.

Pro Emo Domino Cardinali de Somalia, Præfecto,

J. F. CARD. FALZACAPPA.

Loco † sigilli.

J. G. FATATI, Secretarius.

Romæ, mccccxxvii. Ex typographia reverendæ Cameræ apostolicæ.

---

### 3° SUR L'EXAMEN DES ÉCRITS

Décret pour le diocèse d'Autun, relatif à la Béatification et Canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, Institut de saint François de Sales.

C'est avec beaucoup de sagesse qu'il est passé en usage et en loi, chez nos pères, de ne jamais procéder à l'examen approfondi des vertus d'un serviteur de Dieu sans que la révision de ses écrits, s'il en a laissé, ait précédé au sein de la Congrégation des sacrés Rites. C'est pourquoi le R. P. D. Laurent, des ducs Mattei, Patriarche d'Antioche et postulateur de la cause de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de

---

Decretum Augustodunen. Beatificationis, et Canonizationis ven. servæ Dei soror. Margaritæ Mariæ Alacoque, Monialis Professæ Ordinis Visitationis Bmæ Mariæ Virginis, Instituti S. Francisci Salesii.

Providentissime quidem quum positum fuerit in more institutoque majorum, ut nunquam revocarentur ad trutinam Virtutes alicujus Servi Dei, nisi Scriptorum revisio, si quæ dum viveret exaravit, in Sacrorum Rituum Congregatione peragenda præcesserit, propterea R. P. D. Laurentius, e Ducibus Mattei, Patriarcha Antiochenus, et Postulator caussæ Ven. Servæ Dei SORORIS MARGARITÆ MARLÆ ALACOQUE, Monialis Professæ Ordinis Visitationis Beatissimæ Mariæ Virginis, Instituti S. Francisci Salesii, sa. me. Urbani Papæ VIII Decretis obtemperando, Scripta quæcumque ad dictam Dei Servam spectantia, quæ asservabantur tum in Archivo Cancellariæ Episcopalis

l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, Institut de saint François de Sales, pour obéir au décret du pape Urbain VIII, de sainte mémoire, a fait rechercher soigneusement tous les écrits attribués à la susdite servante de Dieu que l'on conservait soit aux archives de la chancellerie épiscopale d'Autun, soit au monastère de Paray, où la vénérable Marguerite a passé sa vie, afin que, produits et soumis à la censure théologique, les éminentissimes Pères préposés à la garde des Rites sacrés pussent établir leurs sentiments à l'égard desdits écrits. Or ces écrits et ces lettres sont...

*Suit le catalogue des manuscrits.*

Ces écrits et ces lettres ayant donc été pesés et examinés avec soin et attention par un théologien nommé à cet effet par l'éminentissime et révérendissime seigneur le Cardinal Jules-Marie de Somalia, Préfet et rapporteur de la cause, et ensuite un rapport fidèle en ayant été fait par l'éminentissime Cardinal en l'assemblée ordinaire des sacrés Rites, convoquée au Vatican le jour marqué ci-dessous; comme il fut établi et démontré que dans ces écrits et dans ces lettres on n'avait rien trouvé qui méritât la censure théologique,

Æduensis, tum in Asceterio Parodii, ubi VEN. MARGARITA ætatem exegit, perquirenda curavit, ut exhibita, et theologicæ subjecta censuræ, Eminentissimi Patres Sacris Ritibus tuendis præpositi, quid de illis sentirent, decernerent. Hæc autem Scripta, et Epistolæ sunt...

*Sequitur Catalogus Mss.*

Hæc vero Scripta et Epistolæ per Theologum ab Eminentissimo et Reverendissimo Domino Cardinali Julio Maria de Somalia, Præfecto Causæque Relatore, deputatum serio diligenterque perpensa et examinata, factaque postmodum in ordinario Sacrorum Rituum conventu ad Vaticanum sub infrascripta die coacto per eundem Eminentissimum Ponentem de singulis relatione, quum ex eadem aperte consti-



les éminentissimes et révérendissimes seigneurs ont été d'avis de répondre par écrit qu'ils ne voyaient pas d'obstacle à ce que l'on passât aux procédures subséquentes, le 22 septembre 1827.

Et sur le rapport fait, en conséquence, à notre très-saint seigneur le souverain Pontife Léon XII, par moi, Secrétaire soussigné, Sa Sainteté a approuvé la réponse et le rescrit de la sacrée Congrégation. Le 26 des mois et an ci-dessus.

JULES-MARIE, Cardinal-Évêque de Somalia, Vice-Chancelier de la sainte Église, et Préfet de la Congrégation des Rites sacrés.

Place † du sceau.

J.-G. FATATI, Secrétaire de la Congrégation  
des Rites sacrés.

Rome, 1828. Imprimerie de la Chambre apostolique.

terit nihil hisce in Scriptis et Epistolis fuisse repertum theologica censura notandum, Eminentissimi et Reverendissimi Domini censuerunt rescribendum esse — *Nihil obstare, et procedi posse ad ulteriora* — Die 22 Septembris 1827.

Factaque deinde Sanctissimo Domino Nostro LEONI XII, Pont. Max., per me Secretarium infrascriptum relatione, SANCTITAS SUA Sacrae Congregationis responsum et Rescriptum approbavit. Die 26 recensiti mensis et anni.

JULIUS M. Card. de Somalia, S. Ecclesiae Vice-Cancellarius et S. R. C. Præfectus.

Loco † sigilli.

J. G. FATATI, S. C. Secretarius.

Romæ, 1828. Ex typographia reverendæ Camerae apostolicæ.

#### 4° VALIDITÉ DES PROCÉDURES

Décret pour le diocèse d'Autun, concernant la Béatification et la Canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, Institut de saint François de Sales.

Par les soins persévérants et le zèle actif du révérendissime Père Laurent, des ducs Mattei, Patriarche d'Antioche et postulateur dans la cause de la vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, Institut de saint François de Sales, la cause susdite est heureusement arrivée à ce point qu'il y aurait lieu d'examiner d'une manière générale et la validité et l'importance de l'enquête faite à Rome sur la renommée de la sainteté, des vertus et des miracles.

C'est pourquoi, le jour des calendes d'octobre de la pré-

---

*Decretum Augustodunen. Beatificationis, et Canonizationis Ven. Servæ Dei Margaritæ Mariæ Alacoque, Monialis Professæ ordinis Beatæ Mariæ Virginis, Instituti sancti Francisci Salesii.*

*Pervigili cura, alacrique studio R. P. D. Laurentii, e Ducibus Mattei, Patriarchæ Antiocheni, caussæque V. S. D. MARGARITÆ MARIÆ ALACOQUE, Monialis Professæ ordinis Visitationis Beatæ Mariæ Virginis, Instituti S. Francisci Salesii, Postulatoris, felici successu eo recensita caussa devenit, ut tam de validitate, quam de relevantia inquisitionis, quæ in urbe constructa est super fama sanctitatis, virtutum,*

sente année, après avoir obtenu de notre très-saint Souverain l'autorisation de proposer la question dans l'assemblée ordinaire des saints Rites, avec dispense de l'intervention et du vote des consultants, sur les instances du postulateur, a été soumis à la discussion le doute suivant, savoir : « S'il  
« conste de la validité et importance de la procédure faite  
« dans cette ville de Rome, par autorité apostolique, sur la  
« renommée de la sainte vie, des vertus et des miracles en  
« général de la susdite vénérable servante de Dieu Margue-  
« rite-Marie Alacoque. »

La sacrée Congrégation, réunie en assemblée ordinaire au Vatican le jour marqué ci-dessous, ayant entendu le R. P. D. Virgile Pescetelli, Promoteur de la sainte Foi, lequel par écrit et de vive voix a exposé son sentiment sur le rapport de l'éminentissime et révérendissime seigneur Cardinal Odescalchi, au lieu et place de l'éminentissime et révérendissime seigneur Cardinal Jules-Marie de Somalia, Préfet et ponent, a été d'avis de répondre : « Oui, si notre très-saint Seigneur le veut bien. » 16<sup>e</sup> jour de décembre 1828.

et miraculorum in genere disputandum foret. Facta itaque kalendis octobris vertentis anni a Sacratissimo Principe potestate hujus proponendæ quæstionis in ordinariis sacrorum Rituum comitiis una cum dispensatione ab interventu, et voto consultorum ad ejusdem Postulatoris preces propositum fuit discutiendum sequens Dubium n̄mirum : — An constet de validitate, et relevantia processus apostolica auctoritate in urbe constructi super Fama sanctitatis vitæ, virtutum, et Miraculorum in genere VEN. SERVÆ DEI MARGARITÆ MARIE prædictæ? — Sacra eadem Congregatio ad Vaticanum sub infrascripta die in ordinario cœtu coadunata, audito prius R. P. D. Virgilio Pescetelli, S. Fidei Promotore, qui scripto et voce suam protulit sententiam, ad relationem Emi et Rmi D. Card. Odescalchi loco, et vice Emi et Rmi D. Card. Julii Mariæ de Somalia, Præfecti et Ponentis, rescribendum censuit. — Affirmative, si SSmo Domino Nostro placuerit. — Die 16 Decembris 1828.

Et sur le rapport qui en a été fait en conséquence à notre très-saint seigneur Léon XII, souverain Pontife, par moi soussigné, Secrétaire de la même Congrégation sacrée, Sa Sainteté y a donné un bienveillant assentiment, le vingtième jour des mois et an susdits.

JULES-MARIE, Cardinal-Évêque d'Ostie, etc. Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, et rapporteur, etc.

Place † du sceau.

J.-G. FATATI, Secrétaire de la Congrégation des Rites sacrés.

---

Factaque deinde SSmo Domino Nostro LEONI XII, Pontifici Maximo, per me infrascriptum ejusdem sacræ Congregationis Secretarium de prædictis relatione, SANCTITAS SUA benigne annuit die 20 recensiti mensis et anni.

JULIUS MARIA, Card. Episcopus Ostiensis, etc.  
S. R. C. Præfectus et Relator, etc.

Loco † sigilli.

J. G. FATATI, S. R. C. Secretarius.

---

## 5° VALIDITÉ DES PROCÉDURES

Décret pour le diocèse d'Autun, concernant la Béatification et la Canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de la Visitation Sainte-Marie, Institut de saint François de Sales.

La commission de l'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de la Visitation Sainte-Marie, de l'Institut de saint François de Sales, ayant été déjà signée par notre saint-père le pape Léon XII, de sainte mémoire, le troisième jour des calendes d'avril, en 1824, et les questions ordinaires sur le non-culte, sur ses écrits, sur sa réputation de sainteté en général, ayant ensuite été ré-

---

Decretum Augustodunen. Beatificationis, et Canonizationis Ven. servæ Dei soror. Margaritæ Mariæ Alacoque, Sanctimonialis professæ ordinis Visitationis B. M. V., Instituti S. Francisci Salesii.

Signata jam a sa. me. Leone Papa XII. Commissione introductionis causæ VEN. SERVÆ DEI SOROR. MARGARITÆ MARIÆ ALACOQUE, Sanctimonialis professæ ordinis Visitationis Beatæ Mariæ Virginis, Instituti sancti Francisci Salesii, tertio kalendas Aprilis anni 1824, absolutisque postmodum de more quæstionibus de cultu eidem numquam exhibitio, de ejusdem scriptis, deque Fama sanctitatis in genere, ad ulteriora procedens R. P. D. Laurentius, e Ducibus Mattei,

solues, le R. P. D. Laurent, des ducs Mattei, Patriarche d'Antioche et postulateur de la cause, poursuivant le cours des procédures, a posé à la sacrée Congrégation des Rites le doute suivant, savoir : « S'il conste de la validité des « procédures faites par l'autorité, tant apostolique qu'or- « dinaire, si les témoins ont été dûment et régulière- « ment examinés, si les preuves apportées ont été legiti- « mement compulsées dans le cas et pour l'effet dont il « s'agit? »

Et la même Congrégation réunie dans son assemblée ordinaire au Vatican, le jour indiqué plus bas, sur le rapport de l'éminentissime et révérendissime D. Cardinal D. Placide Zurla, Ponent, après avoir entendu auparavant le R. P. D. Virgile Pescetelli, Promoteur de la sainte Foi, qui a déclaré de vive voix et par écrit son sentiment, tout considéré dûment et avec soin, a cru devoir répondre au doute proposé, affirmativement, le 7 avril 1832.

Puis, un rapport fidèle de tout ce qui vient d'être dit ayant été fait par moi, Secrétaire soussigné à notre très-saint-père Grégoire XVI, souverain Pontife, Sa Sainteté

Patriarcha Antiochenus, et caussæ Postulator, sacrorum Rituum Congregationi sequens Dubium proposuit, nimirum : — *An constet de validitate processuum tam apostolica quam ordinaria auctoritate constructorum, testes sint rite ac recte examinati, ac jura producta legitime compulsata, in casu, et ad effectum, de quo agitur? — Et sacra eadem Congregatio in ordinario cœtu ad Vaticanum sub infrascripta die coadunata, ad relationem Eminentissimi et Reverendissimi D. Card. D. Placidi Zurla, Ponentis, audito prius R. P. D. Virgilio Pescetelli, sanctæ Fidei Promotore, qui scripto, et voce suam sententiam aperuit, omnibus rite, accurateque consideratis, proposito Dubio respondendum censuit — *Affirmative.* — Die 7 Aprilis 1832.*

Factaque postmodum de præmissis omnibus SSmo Domino Nostro GREGORIO XVI, Pontifici Maximo, per me infrascriptum Secretarium

a approuvé et confirmé la réponse de la sacrée Congrégation, le 4 mai 1832.

C.-M., Evêque de Préneste, Cardinal Pedicinius,  
Préfet de la sacrée Congrégation des Rites.

J.-G. FATATI, Secrétaire de la sacrée Congrégation  
des Rites.

---

SANCTITAS SUA Responsum sacræ Congregationis adprobavit, et confirmavit. Die 4 Maji 1832.

C. M., Episcopus Prænest., Card. Pedicinius,  
S. R. C. Præf.

Loco † sigilli.

J. G. FATATI, S. R. C. Secretarius.

---

## 6° HÉROÏCITÉ DES VERTUS

Décret concernant l'Église d'Autun, pour la Béatification et la Canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie, de la Bienheureuse Vierge Marie, institué par saint François de Sales.

SUR CETTE QUESTION, SAVOIR :

S'il conste des Vertus théologiques de Foi, d'Espérance, de Charité envers Dieu et le prochain, ainsi que des Vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Force, de Tempérance, et autres qui s'y rattachent, pratiquées dans un degré héroïque, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit.

Notre aimable Rédempteur Jésus, dont les délices sont d'être avec les enfants des hommes, a comblé sa vénérable

---

Decretum Augustodunen. Beatificationis et Canonizationis Ven. servæ Dei soror. Margaritæ M. Alacoque, Sanctimonialis professæ Visitationis Bmæ Mariæ Virginis a S. Francisco Salesio instituti.

SUPER DUBIO :

An constet de Virtutibus theologalibus Fide, Spe, et Charitate in Deum et proximum; nec non de cardinalibus Prudentia, Justitia, Fortitudine, et Temperantia, earumque adnexis in gradu heroico, in casu, et ad effectum, de quo agitur?

Redemptor noster amabilis Christus Dominus, cujus deliciæ esse cum filiis hominum, VEN. FAMULAM SUAM MARGARITAM MARIAM



servante Marguerite-Marie Alacoque de toutes les bénédictions d'en haut dès ses plus tendres années, l'a assistée avec amour pendant sa jeunesse, et l'a fortifiée au milieu de ses violents combats contre le monde, la chair et le démon. Elle entra d'elle-même au couvent dès qu'elle eut accompli son quatrième lustre, et fit profession dans l'ordre de la Visitation de la très-sainte Vierge, établi par saint François de Sales. Elle mortifia son corps par des jeûnes, des veilles et des macérations continuelles; ayant en horreur les vanités de la jeunesse, elle embrassa tous les genres de pénitence et de mortification, et s'exerça aux vertus les plus sublimes. Consumée surtout du plus ardent amour pour le divin Rédempteur Jésus, elle s'efforça de tout son cœur, et par de touchantes exhortations, d'allumer le même amour dans tous les fidèles, par le culte du sacré Cœur de Jésus; jusqu'à ce que, brûlant de voir son corps en dissolution et d'être unie à son divin Époux, elle rendit pieusement l'esprit l'an de Notre-Seigneur 1690, âgée de quarante-trois ans <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Née le 22 juillet 1647, elle avait, au jour de sa mort, le 17 octobre 1690, quarante-trois ans deux mois et vingt-six jours.

---

ALACOQUE supernis benedictionibus prævenit a teneris annis, eidem adolescenti peramanter adfuit, eamque in acerrima sæculi, carnis, et dæmonis pugna roboravit. Ipsa in sacras Monialium Ædes se recipiens post quartum ætatis suæ lustrum ORDINEM VISITATIONIS BEATISSIMÆ VIRGINIS a S. Francisco Salesio institutum professa est. Assiduis jejuniis, vigiliis, verberibus in corpusculum sæviit: juveniles vanitates exosa, omne pœnitentiæ et asperitatum genus aggressa est, præclarisque se virtutibus exercuit. Flagrantissima præsertim in Redemptorem Jesum exardens charitate, ad ipsius amorem sacratissimi Cordis veneratione fideles omnes toto animo, ac fervidis verbis inflammare studuit assidue; donec anhelans dissolvi et esse cum Divino Sponso piissime spiritum reddidit anno MDCXC, ætatis suæ quadragesimo tertio.

La vie de la vénérable Marguerite, ornée des plus sublimes vertus, la sévérité de sa pénitence, son amour ardent pour Jésus souffrant, la renommée de cette vénérable vierge répandue au loin, déterminèrent l'Évêque d'Autun, l'an 1715, à instruire un procès sur les mœurs, les actions et la mort de la vénérable Servante de Dieu. Ce procès, après de longs retards causés par différentes circonstances, et les troubles de la France et de l'Europe à la fin du siècle dernier, ayant été enfin produit et déferé à la Congrégation des Rites, fut reçu l'an 1819 avec un autre procès, attestant la renommée non interrompue des vertus et des miracles de la vénérable Servante de Dieu. Ensuite, l'an 1824, Sa Sainteté Léon XII signa la commission de l'introduction de la cause.

Dès ce moment, les procès apostoliques furent instruits selon les décrets des souverains Pontifes et selon la coutume depuis longtemps reçue; l'on prépara avec soin tout ce qui était nécessaire à cette cause. C'est pourquoi plusieurs années s'écoulèrent avant qu'on pût en venir à l'examen des

VEN. MARGARITÆ vitæ ratio ob Virtutum sublimium exercitium, pœnitentiæ asperitatem, summumque in Jesu Christi patientis amorem, ejusdemque Ven. Virginis nomen late evulgatum permovit Episcopum Augustodunensem anno MDCCXV. ad processum instruendum super Ven. servæ Dei moribus, gestis, atque obitu: qui tamen processus ob varias rerum vicissitudines, et Galliæ totiusque Europæ perturbationes sub finem transacti sæculi tardius in lucem prodivit; et tandem ad sacrorum Rituum Congregationem delatus fuit, ac receptus anno MDCCCXIX, una cum alio processu de continuata Ven. servæ Dei virtutum et miraculorum fama. Deinde anno MDCCCXXIV, a sa. me. Leone Papa XII Commissio introductionis causæ signata est.

Ex tunc apostolici processus confecti fuerunt juxta summorum Pontificum decreta, ac jamdiu receptam consuetudinem, eaque omnia peracta sunt sedulo, quæ necessaria omnino erant in eadem causa: et ideo plures iterum abierunt anni, antequam ad inquisitionem

vertus théologales et cardinales de la vénérable Servante de Dieu. Plus de cent cinquante ans après la mort de la vénérable Marguerite, on procéda à l'examen de ses vertus, le 28 avril 1840, d'abord dans le palais du révérendissime Cardinal Della-Porta, rapporteur de la cause; ensuite, le 4 avril 1843, dans le palais apostolique du Vatican, en présence des révérendissimes Cardinaux membres de la Congrégation des Rites. Enfin, le 4 avril 1845, dans le même palais apostolique du Vatican, en présence de S. S. Grégoire XVI, où le révérendissime Cardinal Constantin Patrizi, rapporteur, après avoir convoqué l'assemblée générale des sacrés Rites, proposa cette question, savoir : « S'il conste des vertus théologales et cardinales et autres qui s'y rattachent, pratiquées dans un degré héroïque, et pour l'effet dont il s'agit ? » Après quoi les révérendissimes Cardinaux et les Pères consultants donnèrent chacun leurs suffrages.

Après les avoir tous entendus, le même souverain Pontife suspendit, selon l'usage, la dernière déclaration, rappe-

Virtutum theologalium et cardinalium Ven. servæ Dei procederetur. Post annos itaque amplius centumquingaginta a VEN. MARGARITÆ obitu ad illius virtutum disquisitionem devenum est die 28 aprilis anno MDCCCXL primum in Ædibus Reverendissimi Cardinalis Della-Porta, caussæ relatoris. Iterum die 4 Aprilis anno MDCCCXLIII, in Palatio apostolico Vaticano ante Reverendissimos Cardinales sacris Ritibus præpositos. Tandem die 14 Januarii anno MDCCCXLIV, in eodem Palatio apostolico Vaticano coram sa. me. Gregorio Papa XVI, ubi, coacto sacrorum Rituum Generali conventu, Reverendissimus Cardinalis Constantinus Patrizi relator proposuit Dubium : — *An constet de Virtutibus theologalibus et cardinalibus, eorumque adnexis in gradu heroico, et ad effectum, de quo agitur?* — Et ipse relator cæterique Reverendissimi Cardinales et Patres consultores suffragia singuli protulerunt.

Omnibus auditis, summus Pontifex, suam supremam sententiam elicere juxta morem supersederat, admonens superni luminis auxi-

lant que, dans un jugement si difficile, il fallait implorer le secours et les lumières du Ciel par des prières ferventes. Mais avant d'avoir pu faire connaître ses intentions, il alla prendre possession d'une vie meilleure. Son successeur dans le souverain pontificat, notre très-saint seigneur Pie IX, prit connaissance de l'état de la cause, et ordonna de rassembler en sa présence la congrégation générale des sacrés Rites, le 11 août de l'année courante, afin de discuter de nouveau la question des vertus de la vénérable Marguerite. Les révérendissimes Cardinaux et les autres Pères se réunirent au jour fixé dans le palais apostolique du Quirinal, en présence de notre très-saint père Pie IX; et lorsque le révérendissime Cardinal Patrizi, rapporteur, eut proposé cette question, savoir : « S'il conste des vertus théologiques et cardinales de la vénérable Marguerite? » ils donnèrent tous leurs suffrages; et, après les avoir écoutés avec intention, Sa Sainteté invita l'assemblée à redoubler de prières pour implorer le secours divin, avant de faire connaître sa déclaration. Après avoir prié avec plus de ferveur, après avoir

---

lium in hoc arduo iudicio fervidis precibus esse poscendum. Quin autem suam mentem panderet, mortalem cum æterna vita commutavit. Illius in summo Pontificatu successor sanctissimus Dominus Noster PIUS PAPA IX, re cognita, sacrorum Rituum Generalia Comititia coram se habenda die 11 Augusti currentis anni indixit, ut iterum quæstio de virtutibus VEN. MARGARITÆ institueretur. Convenirent itaque statuta die in Palatium apostolicum Quirinale coram sanctissimo Domino Nostro PIO PAPA IX Reverendissimi Cardinales, cæterique Patres : et quum Reverendissimus Cardinalis Patrizi relator proposuisset idem Dubium : — *An constet de Virtutibus theologalibus et cardinalibus Ven. Margaritæ?* — suffragia omnes et singuli tulerunt, quæ cum attente audisset summus Pontifex, adhibendas esse preces dixit ad divinum lumen implorandum, antequam suam promeret sententiam. Quum itaque intensius orasset, et omnia secum mente revolvisset, animum suum patefacere statuit hac die

tout repassé dans son esprit, il a résolu de déclarer son sentiment en ce jour, le douzième dimanche après la Pentecôte, deux jours après la célébration de la fête de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, établi par saint François de Sales, et dans lequel la vénérable Marguerite était religieuse professe. Après s'être rendu Dieu propice par ces prières, notre très-saint père Pie IX se rendit au monastère des religieuses de la Visitation, y fit venir les révérendissimes Cardinaux François-Louis de Micara, Évêque d'Ostie et de Velletri, Doyen du Sacré-Collège, Préfet de la Congrégation des sacrés Rites, et Constantin Patrizi, son Vicaire pour la ville et rapporteur de la cause, avec le Révérend Père André-Marie Frattini, Promoteur de la sainte Foi, et moi, Secrétaire soussigné, et décida solennellement : « qu'il  
 « conste tellement des vertus théologiques et cardinales, et  
 « autres qui s'y rattachent, pratiquées dans un degré hé-  
 « roïque par la vénérable servante de Dieu Sœur Marguerite-  
 « Marie Alacoque, » qu'en toute sûreté on peut procéder à la discussion des trois miracles..

---

Dominica XII post pentecosten, quum biduo ante celebrantem fuisset festum S. Joannæ Franciscæ de Chantal, Fundatricis Ordinis Visitationis Bmæ Mariæ Virginis a S. Francisco Salesio instituti, quem professa fuerat Ven. Margarita. Ideo, sacris propitiato Deo, accedens ad sacram Ædem Monialium Visitationis SSmus Dominus Noster PIUS PAPA IX illuc adcersivit Rmos Cardinales Fr. Ludovicum Mizara Episcopum Ostiensem et Veliternum, Sacri Collegii Decanum, sacrorum Rituum Congregationi Præfectum, et Constantinum Patrizi suum in urbe Vicarium, caussæ relatores, unâ cum R. P. Andrea Maria Frattini, sanctæ Fidei Promotore, atque infrascripto me Secretario; ac solemniter pronunciavit : — *Ita constare de Virtutibus theologalibus et cardinalibus earumque adnexis in gradu heroico Ven. Servæ Dei sororis Margaritæ Mariæ Alacoque, ut toto procedi possit ad dicussionem trium miraculorum.* —

Ce décret a été publié et inséré dans les actes de la Congrégation des saints Rites, d'après les ordres de Sa Sainteté, le 10 des calendes de septembre (23 août) de l'année 1846.

Signé : F.-L., Cardinal Micara, Préfet de la Congrégation des saints Rites.

Place † du sceau.

J.-G. FATATI, Secrétaire.

---

Hoc autem Decretum evulgari, et in acta sacrorum Rituum Congregationis referri jussit decimo kalendas septemb. anno MDCCCXLVI.

F. L. Card. Micara, S. R. E. Præfectus.

Loco † sigilli.

J. G. FATATI, S. R. C. Secretarius.

---

## 7° VALIDITÉ DES PROCÉDURES SUR LES MIRACLES

DIOCÈSE D'AUTUN

Décret pour la Béatification et Canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation, institué par saint François de Sales.

Notre très-saint seigneur le pape Pie IX, ayant accordé par indult, l'année dernière 1851, le sixième jour avant les ides d'août (8 août), que sans l'intervention et le vote des consultants on proposât dans la congrégation ordinaire des Rites sacrés le doute sur la validité des procédures touchant les miracles dans la cause pour Autun de la béatification et canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, bienheureuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, institué par saint François de Sales, le Révérend Père dom Dominique

---

Decretum Augustodunen. Beatificationis et Canonizationis Venerabilis servæ Dei sororis Margaritæ Mariæ Alacoque, Monialis professæ ordinis Visitationis a S. Francisco Salesio instituti.

Quum sexto Idus Augusti superiore anno 1851 sanctissimus Dominus Noster PIUS PAPA IX indulserit, ut absque interventu et voto consultorum in sacrorum Rituum Congregatione ordinaria proponeretur Dubium validitatis processuum super miraculis in caussa Augustodunen. Beatificationis et canonizationis Ven. servæ Dei sororis Margaritæ Mariæ Alacoque, Monialis professæ ordinis Visitationis Beatæ Mariæ Virginis a S. Francisco de Sales instituti, huic apostolico indulto innixus R. P. D. Dominicus Fioramonti, sanctissimi Do-

Fioramonti, prélat, secrétaire de notre très-saint seigneur le Pape pour les lettres latines, postulateur de la cause, fondé sur cet indult apostolique, insista pour que, par l'entremise de l'éminentissime et révérendissime seigneur le cardinal Constantin Patrizi, rapporteur de la même cause dans les assemblées ordinaires de la Congrégation des Rites sacrés, assemblées tenues aujourd'hui au Vatican, fût proposé le doute suivant : « Conste-t-il de la validité des procès faits par l'autorité apostolique, tant dans la ville de Paray-le-Monial, diocèse d'Autun en Bourgogne, que dans la ville de Venise, touchant les miracles de ladite vénérable servante de Dieu, opérés dans l'un et l'autre lieu ? »

Les témoins ont-ils été, oui ou non, dûment et régulièrement examinés, et a-t-on observé toutes règles de droit pour le cas et à l'effet dont il est question ? La même sacrée Congrégation, après avoir soumis ces choses à un mûr et sérieux examen, et après avoir entendu le Révérend Père dom André-Marie Frattini, Promoteur de la sainte Foi, exposant son sentiment de vive voix et par écrit, a pensé devoir répondre *affirmativement* pour tout ce qui regarde le procès

---

mini Nostri ab Epistolis Latinis, hujus causæ postulator institit, ut per Emum et Rmum Dominum Cardinalem Constantinum Patrizi, causæ ipsius relatores, in ordinariis comitiis sacrorum Rituum Congregationis ad Vaticanum hodierna die habitis, sequens proponeretur Dubium : « An constet de validitate processuum auctoritate apostolica tam in civitate Parodii, vulgo Paray le Monial, Augustodunen. Diocesis in Burgundia, quam in civitate Venetiarum, constructorum super miraculis suprarecensitæ Venerabilis Ancillæ Dei utrobique patris : Testes sint necne rite recteque examinati, et jura legitime compulsata in casu et ad effectum de quo agitur ? » Sacra eadem Congregatio, postquam singula diligenti maturoque examini subjecit, audivitque R. P. D. Andream Mariam Frattini, sanctæ Fidei Promotorem, tum scripto tum voce sententiam suam proferentem, rescribendum censuit — Affirmative in omnibus quoad pro-



de Venise; mais c'est au très-saint Père à couvrir autant que de besoin les défauts de forme s'il en existait. Quant aux procès d'Autun, *affirmativement* encore, relativement aux guérisons de Marie-Thérèse Petit et de Marie de Sales; mais c'est au très-saint Père à couvrir, comme il est dit plus haut, les défauts, etc. Pour tout le reste *négativement*.  
25 septembre 1852.

La relation fidèle de tout ce qui précède ayant été faite au très-saint Père, notre seigneur, par moi soussigné, Pro-Secrétaire de ladite sacrée Congrégation, Sa Sainteté a confirmé en tout de son autorité apostolique le rescrit de la sacrée Congrégation, en couvrant autant que de besoin les défauts de forme quelconque relatifs aux deux guérisons qui sont énoncées dans le procès d'Autun. Le 30 des mois et an que dessus.

Signé : A. Card. LAMBRUSCHINI, Préfet de la sacrée  
Congrégation.

Place † du sceau.

DOMINIQUE GIGLI, Pro-Secrétaire.

cessum Venetiarum; sed consulendum Sanctissimo pro sanatione quatenus opus sit : quoad processum Augustodunensem, affirmative relate ad sanationes Monialium Mariæ Theresiæ Petit, et Mariæ de Sales, et consulendum Sanctissimo ut supra : in reliquis Negative. — Die 25 septembris 1852.

De præmissis autem facta postmodum per me subscriptum ejusdem sacræ Congregationis Pro-Secretarium sanctissimo Domino Nostro fidei relatione, Sanctitas Sua rescriptum sacræ Congregationis in omnibus apostolica auctoritate sua confirmavit, sanavitque, quatenus opus sit, quoscumque defectus relate ad enunciatas duas tantum sanationes in processu Augustodunensi contentas. Die 30 iisdem mense et anno.

A. Card. LAMBRUSCHINI, S. R. C. Præf.

Loco † sigilli.

Dominicus GIGLI, S. R. C. Pro-Secret.

## 8° DÉCRET SUR LES MIRACLES

DIOCÈSE D'ÉDUEN OU D'AUTUN

Cause de la Béatification et de la Canonisation de la vénérable servante de Dieu Marie-Marguerite, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, institué par saint François de Sales.

DOUTE PROPOSÉ

Y a-t-il constatation de miracles, et de quels miracles, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit?

Embrasée du feu de cette divine charité que Jésus-Christ était venu jeter à travers la terre, la vénérable Marguerite-Marie Alacoque n'épargna aucun effort pour faire naître, accroître et développer partout dans les cœurs des fidèles le culte de vénération et de piété du SACRÉ CŒUR DE JÉSUS,

---

Decretum Augustodunensis seu Eduensis Beatificationis et Canonizationis Ven. servæ Dei sororis Mariæ Margaritæ Alacoque, Sanctimonialis professæ ordinis Visitationis Beatissimæ Mariæ Virginis a S. Francisco Salesio instituti.

SUPER DUBIO

An et de quibus miraculis constet in casu, et ad effectum de quo agitur?

Divinæ illius charitatis igne, quem Jesus Christus in terram mittere venerat, Venerabilis MARGARITA MARIA ALACOQUE vehementer incensa nullum non movit lapidem, ut sacratissimi CORDIS JESU, a quo illud amoris incendium erumpebat, et quaquaversus diffunde-

lequel est le foyer d'où s'échappait et se répandait de toute part cet incendie d'amour. Et quoique cette servante de Dieu ait brillé aux jours de sa vie mortelle de la splendeur de toutes les vertus, toutefois sa sainteté tout entière se résumait, pour ainsi dire, dans cet amour si ardent dont elle brûlait pour le CŒUR DE JÉSUS, et dans ce dévouement sans bornes qui la portait à entraîner tous les cœurs à lui rendre amour pour amour. Aussi, lorsque, consumée par les ardeurs séraphiques, elle se fut envolée vers le séjour du bonheur où elle devait s'unir pour jamais et si intimement au CŒUR DE JÉSUS, le Seigneur voulut que la gloire éclatante dont il avait couronné son Épouse bénie fût manifestée sur la terre par des signes et des prodiges. Ces événements merveilleux étant devenus l'objet des procédures canoniques, la Congrégation des Rites sacrés fut appelée à porter son jugement sur trois miracles que l'on disait avoir été opérés par le Seigneur à la prière de sa servante Marguerite.

C'est pourquoi cette cause commença d'abord à être traitée dans une assemblée antépréparatoire, tenue le lendemain

---

batur, venerationem ac pietatem in fidelium animis ubique terrarum constitueret, augetet, atque amplificaret. Et quamvis hæc Dei famula omnibus, dum in humanis ageret, virtutibus inclaruerit, tamen ardentissimus, quo agebatur, in COR JESU amor studiumque impensissimum, quo ad illud redamandum omnium corda excitare sategat, cæterarum veluti virtutum compendium extitit. Postquam ergo seraphicis consumpta ardoribus ad suavissimum CORDIS JESU amplexum evolaverat, voluit Dominus, ut gloriæ fastigium quod ejus sponsa assecuta fuerat in cœlis, signis ac portentis etiam innotesceret in terris. Instituta de iisdem per processuales tabulas disquisitione, tria allata sunt in sacrorum Rituum Congregationis judicium miracula, quæ, deprecante famula Dei MARGARITA, patrata divinitus ferebantur.

Itaque primum causa hæc agitari cœpit in antipræparatorio conventu postridie Nonas septembris anni MDCCCLIX, penes Reveren-

de nones de septembre, de l'an MDCCCLIX, sous la présidence du révérendissime Cardinal Patrizi, évêque de Porto et de Sainte-Rufine, Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, et rapporteur de la cause. Elle fut discutée de nouveau dans la réunion préparatoire qui eut lieu au palais apostolique du Vatican, le 17 des calendes d'octobre, de l'an MDCCCLXIII. Enfin elle a subi un troisième examen dans la congrégation générale célébrée au même palais du Vatican, en présence de notre très-saint seigneur le pape Pie IX, le jour des calendes de mars de la présente année; dans cette dernière assemblée, le révérendissime Cardinal Constantin Patrizi, rapporteur de la cause, ayant proposé le doute suivant : *Y a-t-il constatation de miracles, et de quels miracles, dans le cas et pour les faits dont il s'agit?* les révérendissimes Cardinaux et les Pères consultants ont donné l'un après l'autre leurs suffrages.

Notre très-saint Seigneur, les ayant entendus, n'a pas voulu manifester immédiatement son avis à ce sujet; mais il les a tous exhortés à prier très-instamment, afin d'obtenir en sa faveur, de la divine Sagesse, la lumière dont il avait besoin pour prononcer son suprême jugement.

dissimum Cardinalem Constantinum Patrizi, Episcopum Portuensem et S. Rufinæ, sacrorum Rituum Congregationi Præfectum, et causæ relatorem. De ea iterum disceptatum fuit in præparatorio cœtu apud apostolicas Vaticanas Ædes collecto decimo septimo kalendas octobris anni MDCCCLXIII. Tertium denique hujusmodi causa subiit experimentum in generalibus comitiis in eodem Vaticano Palatio, coram SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PAPA IX, habitis kalendis Martii vertentis anni; in quibus cum Reverendissimus Cardinalis Constantinus Patrizi causæ relator proposuisset Dubium — *an, et de quibus miraculis constet in casu, et ad effectum de quo agitur?* — Reverendissimi Cardinales et Patres consultores suffragia singuli protulerunt.

Quibus auditis, SANCTISSIMUS DOMINUS NOSTER noluit illico suam

Enfin il a désigné à cet effet le jour où l'Église honore solennellement la mémoire du saint martyr Fidèle de Sigmaringen. C'est pourquoi, après avoir célébré très-pieusement les saints mystères dans sa chapelle privée du Vatican, le saint Père s'est transporté à la chapelle du collège de la S. C. de la Propagande, pour y vénérer les reliques insignes du généreux martyr; de là il est monté dans un appartement de la maison, ayant appelé auprès de lui le révérendissime Cardinal Constantin Patrizi, évêque de Porto et de Sainte-Rufine, Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, et rapporteur de la cause, et avec lui le Révérend Père André-Marie Frattini, Promoteur de la sainte Foi, et moi, Secrétaire soussigné, il a prononcé selon les formes voulues, en leur présence, « qu'il conste de trois miracles du troisième genre, « opérés par Dieu à l'intercession de la vénérable Margue- « rite-Marie Alacoque; savoir premier miracle : la guérison « instantanée et parfaite de sœur Marie-Thérèse Petit, reli- « gieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheu-

pandere mentem, sed omnes admonuit, ut adhibitis precibus ac postulationibus sibi a Divina Sapientia impetraretur lumen ad supremum judicium suum pronunciandum.

Tandem diem hanc designavit in qua solemniter recolitur commemoratio sancti Fidelis a Sigmaringa martyris. Itaque SANCTISSIMUS DOMINUS NOSTER, postquam sacra mysteria in suo domestico Vaticano sacello piissime celebrasset, ad aedes se contulit Collegii Urbani Sacrae Congregationis de Propaganda Fide insignes reliquias invictissimi martyris hujus veneraturus; inde superiori in aula ad Se accitis Reverendissimo Cardinale Constantino Patrizi, Episcopo Portuensi et S. Rufinae Sacrorum Rituum Congregationi Praefecto, causaeque relato, una cum R. P. Andrea Maria Frattini, Sanctae Fidei Promotore, et me infrascripto Secretario, iisdemque adstantibus rite pronunciavit : *Constare de tribus miraculis in tertio genere, Venerabili Margarita Maria Alacoque intercedente a Deo patris; nempe de primo : Instantaneae perfectaeque sanationis sororis Marie*

« reuse Vierge Marie; elle a été guérie d'un anévrisme  
 « invétéré au cœur; second miracle : la guérison instan-  
 « tanée et parfaite de sœur Marie de Sales Charault, reli-  
 « gieuse professe du même ordre; elle a été guérie d'un  
 « cancer interne au ventricule; troisième miracle : la gué-  
 « rison instantanée et parfaite de sœur Marie-Aloysia  
 « Bollani, du même ordre; elle a été guérie d'une phthisie  
 « pulmonaire tuberculaire complète et incurable, accom-  
 « pagnée d'accidents très-graves. »

Et Sa Sainteté a ordonné que ce décret fût publié et en-  
 registé aux actes de la Congrégation des Rites sacrés.

Le VII des calendes de mai MDCCCLXIV.

CONSTANTIN, Évêque de Porto et de Sainte-Rufine;  
 Cardinal Patrizi, Préfet de la Congrégation des  
 Rites sacrés.

Place † du sceau.

DOMINIQUE BARTOLINI, Secrétaire de la Congrégation  
 des Rites sacrés.

*Theresiæ Petit, Monialis Professæ ordinis Visitationis Beatæ  
 Mariæ Virginis, ab inveterato aneurysmate in præcordiis; de  
 secundo : Instantaneæ perfectæque sanationis sororis Mariæ de  
 Sales Charault, Monialis Professæ ejusdem ordinis a cancro  
 occulto in ventriculo; de tertio : Instantaneæ perfectæque sana-  
 tionis sororis Mariæ Aloisiæ Bollani ejusdem ordinis, a pulmo-  
 num phthisi tuberculari confirmata et incurabili, gravissimis  
 stipata symptomatibus.*

Atque hoc Decretum in vulgus edi et in acta sacrorum Rituum  
 Congregationis referri jussit. Octavo kalendas Majas anno MDCCCLXIV.

C., Episcopus Portuen. et S. Rufinæ Card. Patrizi,  
 S. R. C. Præfectus.

Loco † signi.

D. BARTOLINI, S. R. C. Secretarius.

## 9° DE TUTO

Décret pour le diocèse d'Éduen ou d'Autun de la Béatification et de la Canonisation de la vénérable servante de Dieu sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, de l'Institut de saint François de Sales.

### SUR LE DOUTE

Si, étant constante l'approbation des vertus et des trois miracles, il peut être procédé sûrement à la Béatification solennelle de la vénérable servante de Dieu.

Celui qui, élevé sur la Croix, avait résolu de tout tirer à lui, le Rédempteur du genre humain attira merveilleusement sa vénérable servante Marguerite-Marie Alacoque, afin que, pénétrant jusque dans son Cœur, elle goûtât à sa

---

Decretum Augustodunensis seu Æduensis Beatificationis et Canonizationis Ven. servæ Dei sororis Margaritæ Mariæ Alacoque, Monialis Professæ ex ordine Visitationis Beatæ Mariæ Virginis instituti sanctæ Francisci Salesii.

### SUPER DUBIO

An, stante Virtutum actrium Miraculorum approbatione, tuto procedi possit ad solemnem V. S. D. Beatificationem?

Qui in Cruce exaltatus humani generis Redemptor omnia ad se trahere disposuerat ita Venerabilem suam Famulam MARGARITAM MARIAM ALACOQUE mirabiliter attraxit, ut ad altum Cor suum accedens immensæ Charitatis dulcedinem in suo fonte degustaret,

source même la douceur de l'infinie Charité, et la répandît parmi les hommes. Aussi les eaux de suavité que la vénérable Marguerite puisa au côté ouvert du Christ, elle les fit couler comme un fleuve sur la terre entière, n'ayant que cet unique et ardent désir, voir les cœurs des hommes se purifier dans cet océan d'eaux vives, et dans ces cœurs naître une source jaillissant jusqu'à la vie éternelle.

Mais lorsque, délivrée du fardeau de la chair, elle eut pris son vol vers les cieux, et mérité de s'enivrer au CŒUR DE JÉSUS d'un torrent de délices, alors aussi elle y puisa dans sa plénitude cette vertu qui lui ferait, à l'image de son céleste Époux, secourir les malheureux mortels et guérir leurs langueurs. Aussi la renommée de sa sainteté s'étendit aussi loin qu'elle avait elle-même propagé le culte du divin Cœur. Pour ces causes, on dressa dans la Congrégation des Rites sacrés, d'abord sur l'héroïsme de ses vertus, puis sur les miracles opérés par son intercession, l'enquête la plus minutieuse, que terminèrent heureusement, au gré de tous, deux décrets promulgués par notre très-saint Seigneur Pie IX, pape.

*eamque inter homines diffunderet. Inde quas Venerabilis MARGARITA ex aperto Christi latere hausit dulcedinis aquas, veluti flumen in universam terram diffluere fecit, id unum exoptans, ut hominum cordibus in hoc aquarum viventium pelago emundatis, fons in eis fieret aquæ in vitam æternam salientis.*

*Cum vero Carnis deposita sarcina ad superos evolans meruit ex CORDE JESU torrente voluptatis repleri, tum eam quoque exhaustit virtutem, qua ad cœlestis Sponsi similitudinem mortalium succurreret ærumnis, eorumque languores curaret. Proinde sanctitatis ejus fama late diffusa est, prout Divini Cordis cultum ipsa diffuderat. Hinc factum est ut primum de ejus virtutum præstantia, dein de Miraculis, ipsa interveniente patris, accuratissima penes Sacrorum Rituum Congregationem disquisitio institueretur, quæ gemino a SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PAPA IX promulgato Decreto optatum attigit exitum.*



C'est pourquoi, après avoir accompli exactement tout ce que les constitutions apostoliques prescrivent d'observer dans ces jugements si graves, on pensa que pour décerner à la vénérable Marguerite-Marie les honneurs des autels, il ne restait plus qu'à demander, selon la coutume, aux révérendissimes Cardinaux préposés à la garde des Rites sacrés, et aux Pères consultants « si, étant constante l'approbation des vertus et des trois miracles, il pouvait être procédé sûrement à la béatification solennelle de cette vénérable servante de Dieu? » Ce doute ayant donc été proposé par le révérendissime Cardinal Constantin Patrizi, évêque de Porto et de Sainte-Rufine, Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, et par le rapporteur de la cause, dans une très-nombreuse assemblée réunie au Vatican, en présence de notre très-saint seigneur Pie IX, ce 18 des calendes de juillet de cette année, tous donnèrent une réponse affirmative.

Cependant notre bienheureux Père voulut attendre un autre jour pour porter sa sentence apostolique, afin d'avoir

Quare omnibus rite peractis quæ in gravissimis hisce judiciis juxta Apostolicas Constitutiones erant peragenda, nihil aliud superesse videbatur ad decernendos Venerabili MARGARITÆ MARIÆ altarium honores, nisi ut de more Reverendissimi Cardinales Sacris tuendis Ritibus præpositi, et Patres Consultores interrogarentur — *An, sante Virtutum ac trium miraculorum approbatione, tuto possit ad solemnen Venerabilis hujus servæ Dei Beatificationem?* — Idcirco cum hujusmodi proposuisset Dubium Reverendissimus Cardinalis Constantinus Patrizi, Episcopus Portuensis et S. Rufinæ Sacrorum Rituum Congregationi Præfectus, causæque relator, in frequentissimo coram eodem SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO conventu ad Vaticanas aedes collecto Decimo octavo kalendas Julii vertentis anni hujus, omnes affirmativum protulere responsum.

Attamen placuit BEATISSIMO PATRI Apostolicam sententiam suam in aliam differre diem ut spatium aliquod temporis ad divinam sibi pre-

quelque temps pour demander et obtenir le secours de Dieu. Enfin il a jugé à propos de le faire aujourd'hui, où nous célébrons la naissance du Précurseur du Seigneur.

C'est pourquoi, après avoir célébré les saints Mystères dans la chapelle du Vatican, notre bienheureux Père s'est transportée dans sa première et patriarcale basilique de Latran. Là, entouré de la noble assemblée des Pères Cardinaux, il a assisté à une messe pontificale, puis a appelé près de lui, dans la sacristie la plus voisine de cette même basilique de Latran, le révérendissime Cardinal Constantin Patrizi, évêque de Porto et de Sainte-Rufine, Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, et rapporteur de la cause, avec le R. P. Pierre Minetti, coadjuteur du Promoteur de la sainte Foi, et le secrétaire soussigné, et en leur présence a déclaré « qu'il pouvait être procédé sûrement à la béatification solennelle de la vénérable servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque ».

En outre il ordonné, le 8 des calendes de juillet de l'année 1864, de publier ce décret, de l'insérer dans les

cibus promoterandam opem intercederet. Id tandem hac die fieri censuit qua Natalitia Præcursoris Domini celebrantur.

Quapropter, Sacris in Pontificio Vaticani Palatii Sacello operatus, ad hanc Patriarchalem suam Lateranensem Archibasilicam se contulit, ubi, postquam, nobili Patrum Cardinalium corona circumdatus, Pontificali Missæ adstisset, in proximum ipsius Archibasilicæ Sacrarium ad se accersivit Reverendissimum Cardinalem Constantinum Patrizi, Episcopum Portuensem et S. Rufinæ, Sacrorum Rituum Congregationis Præfectum causæque relatores, una cum R. P. Petro Minetti, S. Fidei Promotoris Coadjutore, et me infrascripto Secretario, iisque adstantibus pronunciavit : *Tuto procedi posse ad solemnem Venerabilis servæ Dei MARGARITÆ MARIE ALACOQUE Beatificationem.*

Hoc autem Decretum in vulgus edi, in acta Sacrorum Rituum Congregationis referri, Literasque Apostolicas in forma Brevis de So-

actes de la Congrégation des Rites sacrés, et d'expédier, sous la forme de bref, des lettres apostoliques sur la cérémonie solennelle de la béatification devant être célébrée dans la basilique patriarcale du Vatican, le jour qui sera fixé.

CONSTANTIN, Évêque de Porto et de Sainte-Rufine,  
Cardinal PATRIZI, Préfet de la Congrégation des  
Rites sacrés.

Place † du sceau.

D. BARTOLINI, Secrétaire de la Congrégation  
des Rites sacrés.

---

lemni Beatificationis Ritu in Patriarchali Basilica Vaticana quando-  
cumque celebrando expediri mandavit Octavo kalendas Julii anni  
MDCCCLXIV.

C., Episcopus Portuen. et S. Rufinæ, Card. PATRIZI,  
S. R. Præfectus.

Loco † signi.

D. BARTOLINI, S. R. C. Secretarius.

---

## 10° BREF DE BÉATIFICATION

PIE IX, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

L'auteur et le consommateur de notre foi, Jésus, qui, mû par une charité excessive, après avoir pris l'infirmité de notre nature mortelle, s'est offert immaculé à Dieu sur l'autel de la Croix pour nous délivrer de l'incroyable servitude du péché, n'a rien eu plus en vue que d'exciter en toutes manières dans les âmes des hommes les flammes dont son Cœur brûlait, ainsi que nous le voyons dans l'Évangile en donner l'assurance à ses disciples : « Je suis venu jeter le « feu sur la terre, et qu'elle est ma volonté sinon qu'il s'allume? »

Or comme moyen d'exciter davantage ce feu de la cha-

---

PIUS PP. IX

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Auctor nostræ fidei et consummator Jesus, qui nimia ductus charitate, naturæ mortalis infirmitate assumpta, obtulit se in ara Crucis immaculatum Deo, ut nos a peccati teterrima servitude liberaret, nihil potius habuit, quam ut flammam charitatis qua Cor ejus uretur, in hominum animis modis omnibus excitaret, quemadmodum suis adseruisse discipulis novimus ex Evangelio. « Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur? » Hunc vero charitatis ignem ut magis incenderet, sanctissimi Sui Cordis venerationem cultumque institui in Ecclesia voluit, ac promoveri. Ecquis enim tam durus ac ferreus sit quin moveatur ad redamandum Cor illud sua-

rité, il a voulu qu'on établît dans son Église la vénération et le culte de son très-sacré Cœur, et qu'on le propageât.

Et qui serait, en effet, assez dur et de fer pour ne point se sentir porté à répondre à l'amour de ce Cœur plein de suavité, transpercé et blessé par la lance, afin que notre âme y pût trouver une sorte de retraite et de refuge où elle se retirât et se mît à couvert contre les incursions et les pièges de l'ennemi?

Qui ne serait animé à employer avec zèle toutes les pratiques qui peuvent l'amener à ce très-sacré Cœur, dont la blessure a répandu l'eau et le sang, c'est-à-dire la source de notre vie et de notre salut?

Quand donc notre Sauveur a voulu instituer et répandre au loin parmi les hommes ce culte de piété si salutaire et si bien dû, il a daigné choisir sa vénérable servante Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, qui, par l'innocence de sa vie et par l'exercice assidu de toutes les vertus, s'est montrée digne, avec l'aide de la grâce divine, de cet office et de cette mission.

vissimum idcirco transfixum ac vulneratum lancea, ut animus ibi noster quoddam quasi latibulum, ac perfugium habeat, quo se ab hostium incursione insidiisque recipiat, ac tueatur? Ecquis non provocetur ad proseguendum omni observantiæ studio Cor illud sacratissimum, cujus ex vulnere aqua et sanguis, fons scilicet nostræ vitæ ac salutis effluxit? Jamvero ad tam salutarem ac debitum pietatis cultum instituendum, lateque inter homines propagandum eligere Servator Noster dignatus est Venerabilem Famulam suam Margaritam Mariam de Alacoque, religiosam sororem ex ordine Visitationis Beatæ Mariæ Virginis, quæ quidem et innocentia vitæ et assidua virtutum omnium exercitatione tanto officio ac munere, divina adjuvante gratia, se dignam probavit. Hæc enim vero in oppido cui nomen Lauthecourt intra fines Diœcesis Augustodunensis in Gallia honesto genere orta, jam inde a pueritia ingenium docile præ se tu-

Née d'une famille honnête, dans le village de Lauthecourt<sup>1</sup>, au diocèse d'Autun, en France, elle brilla dès sa première enfance par la docilité de son esprit, la pureté de ses mœurs réglées d'une manière bien supérieure à son âge; de telle sorte qu'elle faisait augurer à ses parents, par des indices certains, ce qu'elle devrait être un jour.

Encore petite fille, et ne sentant que de l'éloignement pour les réjouissances qui ont coutume de séduire cet âge si tendre, elle cherchait les endroits les plus secrets de la maison pour y recueillir son âme en prière et en adoration devant Dieu.

Jeune personne, elle fuyait la compagnie des hommes, n'ayant point de plus grand bonheur que d'être assidûment à l'église, et de prolonger ses prières pendant plusieurs heures.

Dès ses premières années elle se consacra à Dieu par le vœu de virginité, et commença à assujettir son corps aux jeûnes, aux disciplines et à d'autres macérations, voulant par là, comme par un buisson d'épines, mettre à l'abri la fleur de sa virginité.

---

<sup>1</sup> La cour romaine n'a pas à informer sur les questions de chronologie et de topographie, qu'elle prend comme on les lui donne.

lit, moresque probos, et supra ætatem compositos, sic ut qualis esset futura, certis indiciis parentes ominarentur. Etenim adhuc puella ab oblectamentis quibus illa ætula capi solet, abhorrens, secretiora petebat domus cubicula, ubi intenta mente Deum coleret ac veneraretur; adolescentior autem frequentiam hominum devitans, nihil magis habebat in deliciis, quam versari in templis assidue, precesque ad plures horas producere. Virginitatem emisso voto primis ab annis Deo consecravit, atque adeo jejuniis, flagellis, aliisque asperitatibus adfligere corpus instituit, ut iisdem quibusdam quasi spinis virginitatis florem septum custodiret. Mansuetudinis porro, atque humilitatis illustre documentum exhibuit. Etenim de mortuo patre, matre vero tum ætate, tum gravi morbo confecta, ab iis qui rei domesticæ curationem gerebant, sic dure atque aspere habita est, ut

Elle fut aussi un illustre modèle de douceur et d'humilité; car, ayant perdu son père, et sa mère succombant sous le poids soit des années, soit de la maladie, elle fut traitée avec tant de rigueur et de dureté par ceux qui avaient la gestion des affaires de la maison, qu'elle manquait habituellement du nécessaire dans la nourriture et le vêtement. Cet état de choses aussi pénible qu'injuste fut généreusement accepté par elle, à l'exemple de Jésus-Christ, qu'elle avait toujours devant les yeux.

Elle n'avait que neuf ans quand elle fut admise pour la première fois à recevoir le très-saint sacrement de l'Eucharistie; et ce céleste aliment lui inspira une si grande ardeur de charité, que ce feu divin éclatait sur ses lèvres et dans ses yeux.

Enflammée pareillement de charité pour le prochain, elle déplorait amèrement la misère d'une multitude d'enfants presque délaissés de leurs parents, grandissant dans le vice et ignorant les choses les plus essentielles au salut. Elle leur apprenait les mystères de la foi, les formait à la vertu, et elle s'était fait une habitude de se priver d'une bonne part de sa nourriture quotidienne pour les nourrir.

---

rebus etiam ad victum cultumque necessariis plerumque careret. Atqui tantam inclementiam atque injuriam, proposito sibi Christi patientis exemplo, complures annos æquo animo tulit. Novem annos nata ad Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum suscipiendum primum accessit, atque ex cœlesti dape tantum concepit charitatis ardorem, ut ignis ille divinus ex ejus ore atque oculis emicaret. Pari erga proximum charitate incensa, graviter dolebat miseram puerorum turbam fere a parentibus derelictam vitiis succrescere rerum ad salutem æternam pertinentium ignaram; idcirco eos patienter erudiebat mysteriis fidei, ad virtutem informabat, et vero etiam non modicam quotidiani cibatus partem eisdem alendis detrahere sibi consueverat. Quum cœlestem sibi Sponsum delegisset, exhibitas a matre nuptias licet opulentas atque illustres constanter recusavit, et quo datam cœ-

Ayant fixé son choix sur l'Époux céleste, elle refusa constamment un époux riche et de condition que sa mère voulait lui donner. Et pour garder avec plus de sécurité sa foi à cet Époux céleste, elle songea à entrer en Religion dans un cloître. C'est pourquoi, après avoir longtemps et sérieusement délibéré en elle-même, après avoir par d'abondantes larmes consulté la volonté divine, elle fut reçue, dans la ville de Paray-le-Monial, au diocèse d'Autun, parmi les religieuses de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie.

Dans son noviciat, s'étant montrée telle que l'avaient fait espérer et son ardeur généreuse pour la vertu et l'innocence de sa vie passée, elle mérita d'être admise à prononcer les vœux solennels. Mais après sa profession on la vit marcher à pas accélérés dans les voies de la perfection religieuse, tant elle offrait à ses compagnes consacrées à Dieu un éclatant modèle de toutes les vertus.

On voyait luire en elle une merveilleuse humilité et une extraordinaire promptitude à obéir, comme à supporter avec patience tout ce qui pouvait lui faire de la peine, une par-

---

lesti eidem sponso fidem præstaret securius, de ingrediendo sacrarum virginum claustro cogitavit. Qua de re posteaquam diu multumque secum deliberasset, fuisque precibus divinam consulisset voluntatem, annum agens ætatis suæ vicesimum tertium in civitate cui nomen Paray-le-Monial, intra fines Augustodunensis Diœcesis religiosis sororibus ex ordine Visitationis Beatæ Mariæ Virginis adscita est. In tyrocinio quum se talem probasset, qualem et egregia ad virtutem indoles, et innocenter acta vita portenderat, ad solemnia nuncupanda vota admitti promeruit. Quibus quidem nuncupatis videri cœpit ad religiosæ disciplinæ perfectionem concitato cursu contendere, adeo sodalibus suis Deo dicatis virtutum omnium exemplar enituit. Mira quippe in ipsa elucebat humilitas, singularis et in obtemperando alacritas, et in quibusvis molestiis perferendis patientia, accuratissime legum vel minimarum observantia, in afflictando cor-



faite observance des points les plus minimes de la règle, une austérité sans relâche dans les macérations corporelles, un amour toujours fervent de la prière, à laquelle elle s'appliquait jour et nuit; et souvent son âme, dégagée des sens, était inondée de l'abondance des dons célestes.

Dans la méditation des douleurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle était si sensiblement affectée, et la flamme de son amour était si ardente, que la plupart du temps elle y paraissait languissante et sans vie.

L'éminence de ses vertus ayant fixé sur elle l'admiration de toutes ses compagnes, elle fut chargée d'exercer et de former à la vie religieuse les jeunes demoiselles qui étaient au noviciat. On n'eût pu trouver une personne plus capable de cette charge que la vénérable Marguerite-Marie, qui par son exemple entraînait celles qui entraient dans la voie de la perfection, et soutenait celles qui y couraient déjà.

Un jour qu'elle priait avec plus de ferveur devant le très-auguste sacrement de l'Eucharistie, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui fit connaître qu'il lui serait très-agréable de voir établir le culte de son très-sacré Cœur, embrasé d'amour

---

pore assidua austeritas, numquam intermissum precationis studium, cui dies noctesque quum instaret, alienato sæpe a sensibus animo, divinæ gratiæ donis uberrime perfundebatur. In recolendis autem Christi Domini cruciatibus tanto afficiebatur doloris sensu, tantaque inardescbat amoris flamma, ut prope exanimis plerumque languesceret. Porro quum ob virtutis præstantiam omnium sibi sodalium admirationem conciliasset, puellis quæ in tyrocinio versarentur, ad religiosam vitam exercendis, informandisque præposita fuit, eique muneri nulla potuisset aptior inveniri, quam Venerabilis Margarita Maria, utpote quæ commissas suæ fidei ac magisterio puellas ad ingrediendum atque excurrendum perfectionis iter erigeret, ac confirmaret exemplo suo. Jam vero ante augustissimum Eucharistiæ Sacramentum eidem fervidius oranti significatum est a Christo Domino, gratissimum sibi fore si cultus institueretur sacratissimi Sui Cordis

pour le genre humain, et qu'il voulait lui confier à elle-même cette mission. La vénérable Servante de Dieu, qui était si humble, fut atterrée, s'estimant indigne d'un pareil office. Mais enfin, pour obéir à l'ordre souverain, et conformément au désir qu'elle avait d'exciter le divin amour dans le cœur des hommes, elle fit tous ses efforts, soit auprès des religieuses de son monastère, soit auprès de tous ceux sur lesquels elle pouvait exercer quelque action, pour que ce très-sacré Cœur, siège de la divine charité, reçût d'eux toutes sortes d'honneurs et d'adorations. La vénérable Servante de Dieu eut à souffrir à ce sujet de grandes peines; elle rencontra de nombreuses difficultés. Cependant elle ne perdit jamais courage; mais s'appuyant sur l'espoir du secours d'en haut, elle travailla avec tant de constance à établir cette dévotion, que, avec l'aide de la grâce divine et au grand profit des âmes, elle prit un très-grand accroissement dans l'Église.

Enfin, désireuse de mourir pour voler aux célestes noces de l'Agneau qu'elle convoitait si ardemment, consumée moins par la maladie que par les flammes de la charité,

---

humanum erga genus charitatis igne flagrantis, ac velle Se hujus rei curam ipsi demandatam. Qua erat humilitate cohorruit Venerabilis Dei Famula, tanto se officio indignam existimans; sed tamen ut supernæ obsequeretur voluntati, utque desiderio suo faceret satis divinum amorem in hominum animis excitandi, studiose egit tum apud religiosas sui Cœnobii sorores, tum vero etiam apud omnes, quoad potuit, homines, ut Cor illud Sanctissimum divinæ charitatis sedem omnis honoris significatione colerent ac venerarentur. Multæ idcirco et graves Venerabili Dei Famulæ tolerandæ fuerunt molestiæ, plurimæ superandæ difficultates; numquam tamen ipsa dejecit animum, et spe subnixæ cœlestis auxilii tam operose ac constanter promovere institit id genus pietatis, ut, divina favente gratia, non signe magno animarum fructu in Ecclesia auctum longe sit ac propagatum. Denique dissolvi cupiens, ut ad cœlestes agni nuptias, quas tantopere

elle arriva au terme de sa vie le 16 des calendes de novembre, l'an 1690.

L'opinion que l'on avait eue de la sainteté de la vénérable Marguerite-Marie s'accrut davantage après son décès, surtout sur le bruit des miracles que l'on attribuait à l'intercession de la vénérable Servante de Dieu. C'est pourquoi, en 1715, l'Évêque d'Autun s'occupa de faire recueillir, selon les formes ordinaires, des informations sur sa vie et ses mœurs. Mais les révolutions, qui à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ont bouleversé presque l'Europe entière, ont empêché que cette cause pût être déferée au jugement du Saint-Siège. Toutefois, quand le plus gros de l'orage fut passé, on sollicita le jugement du Siège apostolique, et on porta devant l'assemblée des Cardinaux de la sainte Église romaine préposés aux sacrés Rites la cause des vertus dont la pratique avait illustré la vénérable Marguerite.

Toutes choses longuement et attentivement pesées, Nous avons enfin prononcé que ses vertus avaient atteint le degré héroïque, dans un décret publié le 10 des Calendes de septembre de l'an 1846.

deperibat, advolaret, non tam morbo, quam flamma charitatis absumpta diem obiit supremum decimo sexto kalendas novembris anno MDCLXXX. Quæ de Venerabilis Margaritæ Mariæ sanctitate invaluerat opinio percerebuit magis postquam ipsa e vivis excessit, accedente præsertim prodigiorum celebritate, quæ Venerabili Dei Famula deprecante ferebantur contigisse. Quapropter anno MDCCXV Augustodunensis Antistes de illius vita et moribus opportunas de more tabulas condendas curavit. Verumtamen ne ad Sanctæ Sedis iudicium deferri causa posset gravissimi rerum publicarum motus effecerunt, qui exeunte sæculo decimo octavo universam fere Europam perturbarunt. Sedata tamen turbulentissima procella temporum postulatum est Apostolicæ Sedis iudicium, et apud Consilium S. R. Ecclesiæ Cardinalium sacris Ritibus tuendis præpositorum instituta de virtutibus quæstione, quibus Venerabilis Margarita inclaruisset,

Plus tard, dans la même assemblée de Cardinaux, fut mise à l'ordre du jour la discussion sur les miracles qui devaient fournir la preuve divine de sainteté de la vénérable Marguerite; et après qu'à la suite d'un sévère examen les consultants et les Cardinaux eurent donné un avis favorable, Nous, les lumières d'en haut invoquées, avons rendue publique notre sentence affirmative sur la vérité de ces miracles, le 8 des Calendes de mai de l'année courante 1864.

Il ne restait plus qu'à demander aux mêmes Cardinaux s'ils étaient d'avis qu'on pût procéder avec sécurité à rendre à la vénérable Marguerite les honneurs des Bienheureux. Réunis en Notre présence le 18 des Calendes de juillet de la présente année; ils répondirent d'une voix unanime « qu'on pouvait procéder avec sécurité ».

Nous donc, après avoir imploré le secours céleste, ainsi que le demandait l'importance de la chose, le 18 des Calendes de juillet de la même année, Nous avons décrété que l'on pouvait avec sécurité, le jour que nous désignerions, rendre à la vénérable Servante de Dieu les honneurs de la

---

rebus omnibus diu multumque ponderatis, nos tandem heroicum illas attingisse gradum ediximus decreto evulgato decimo kalendas septembris anno MDCCCXLVI. Exinde in eodem Cardinalium Consilio proposita disceptatio est de miraculis, quibus Venerabilis Margaritæ sanctitas comprobata divinitus diceretur, ac postquam severo habito examine tum a Consultoribus, tum a Cardinalibus illa fuissent probata, Nos implorato antea superni luminis auxilio, de eorumdem miraculorum veritate affirmativam evulgavimus sententiam die octavo kalendas Majas anni vertentis MDCCCLXIV. Illud unum supererat, ut iidem interrogarentur Cardinales num procedi tuto posset ad Beatorum Cœlitum honores Venerabili Margaritæ tribuendos, iidemque coram nobis coacti decimo octavo kalendas Julii vertentis anni procedi tuto posse unanimi suffragio responderunt. Nos porro, ut in tanta re, cœlestem opem adprecati die octavo kalendas Julii

Béatification avec tout ce qui s'ensuit, jusqu'à ce que sa solennelle Canonisation soit célébrée.

C'est pourquoi, touché des prières de presque tous les Evêques de France, et aussi des religieuses de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, sur l'avis et avec l'assentiment de nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Église romaine préposés à tout ce qui concerne les Rites sacrés, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous permettons que la vénérable servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque soit désormais appelée du nom de Bienheureuse, et que son corps et ses reliques, qui ne pourront être portés dans les processions solennelles<sup>1</sup>, soient exposés à la vénération publique des fidèles.

De plus, en vertu de la même autorité, Nous permettons qu'on dise en son honneur l'Office et la Messe du Commun des Vierges, avec les Oraisons propres approuvées par Nous, conformément aux rubriques du Missel et du Breviaire romain.

<sup>1</sup> C'est en vertu d'un indult spécial que la châsse de la Bienheureuse a été portée aux grandes processions de 1865.

---

anni ejusdem decrevimus deferri tuto posse, quum Nobis visum esset, Venerabili Servæ Dei beatorum honores cum omnibus indultis, donec solemnitas ejusdem Canonizatio celebretur. Nos igitur permoti precibus omnium ferme Sacrorum Galliæ Antistitum, nec non religiosarum sororum ordinis Visitationis B. Mariæ Virginis, de consilio et assensu Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. Ecclesiæ Cardinalium sacris Ritibus cognoscendis præpositorum, auctoritate Nostra Apostolica facultatem impertimur ut eadem Venerabilis Dei Famula Margarita Maria de Alacoque Beatæ nomine in posterum nuncupetur, ejusque corpus et reliquiæ, non tamen in solemnibus supplicationibus deferendæ, publicæ fidelium venerationi proponantur. Præterea eadem auctoritate concedimus, ut de illa recitetur Officium et Missa de Communi Virginum cum Orationibus propriis a Nobis approbatis juxta rubricas Missalis et Breviarii Romani. Ejusmodi vero Missæ ce-

Mais nous permettons de célébrer cette Messe et de dire cet Office seulement dans le diocèse d'Autun, et dans toutes les églises des Maisons, quelque part qu'elles existent, dans lesquelles se trouve établi l'ordre des religieuses de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, le 17 octobre à tous les fidèles serviteurs de Jésus-Christ, tant séculiers que réguliers, qui sont tenus à la récitation des Heures canonicales, et, pour ce qui est de la Messe, à tous les prêtres qui se rendent à l'église où la fête est célébrée.

Enfin, Nous permettons que, dans l'année qui commence à la date de cette lettre, la solennité de la Béatification de la vénérable servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque soit célébrée dans le diocèse et dans les églises susmentionnées, avec Office et Messe du rit Double-Majeur; mais Nous voulons que ce soit le jour qui sera désigné par l'Évêque diocésain, et après que cette solennité aura été célébrée dans la basilique vaticane.

Tout ce, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, ou autres choses contraires.

Or Nous voulons que tous les exemplaires de cette lettre,

lebrationem, et Officii recitationem fieri dumtaxat concedimus in Diocesi Augustodunensi, ac in templis omnibus domorum ubicumque existentium, in quibus institutus reperitur religiosus ordo monialium Visitationis B. Mariæ Virginis die XVII octobris ab omnibus christifidelibus tam sæcularibus, quam regularibus, qui horas canonicas recitare teneantur, et quantum ad Missas attinet ab omnibus Sacerdotibus ad templa in quibus festum celebratur; confluentibus. Denique concedimus, ut anno a datis hisce Litteris primo Solemnia beatificationis Venerabilis servæ Dei Margaritæ Mariæ de Alacoque in Diocesi, atque in Templis, de quibus habita mentio est, celebrentur cum Officio, et Missis duplicis majoris ritus, idque fieri præcipimus die per ordinarios indicenda, ac posteaquam eadem solemnities in Basilica Vaticana celebrata sint. Non obstantibus Constitutionibus, et ordinationibus Apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Vo-

même imprimés, pourvu qu'ils soient revêtus de la signature du Secrétaire de la susdite Congrégation des sacrés Rites, et munis du sceau du Préfet, obtiennent la même confiance, comme étant l'expression de Notre volonté, que l'on aurait sur l'exhibition de l'original même.

Donné au château de Gandolpho, sous l'Anneau du Pêcheur, le 19 du mois d'août de l'an 1864, le 19<sup>e</sup> de Notre Pontificat.

N., Card. PARACCIANI CLARELLI.

---

lumis autem ut harum Litterarum exemplis etiam impressis, dummodo manu Secretarii prædictæ Congregationis sacrorum Rituum subscripta sint, et sigillo Præfecti munita, eadem prorsus fides habeatur, quæ Nostræ voluntatis significationi hisce ostensis Litteris haberetur.

Datum ex Arce Gandulphi, sub annulo Piscatoris, die XIX Mensis Augusti anno MDCCCLXIV, Pontificatus nostri anno decimonono.

N., Card. PARACCIANI CLARELLI.

---

Augustodunen. seu Æduen. Beatificationis et Canonizationis Venerervæ Dei soror. Margaritæ Mariæ Alacoque, Sanctimonialis professæ ordinis Visitationis Beatæ Mariæ Virginis, Instituti S. Francisci Salesii.

ORATIO

Domine Jesu Christe, qui investigabiles divitias Cordis tui Beatæ Margaritæ Virgini mirabiliter revelasti; da nobis ejus meritis et imitatione, ut, Te in omnibus et super omnia diligentes, jugem in eodem Corde tuo mansionem habere mereamur. Qui vivis, etc.

SECRETA

Accepta tibi sint, Domine, plebis tuæ munera, et concede, ut ignis ille divinus nos inflammet, quo de Corde Filii tui emisso Beatæ Margarita vehementer æstuavit. Per eundem, etc.

## POSTCOMMUNIO

Corporis et Sanguinis tui, Domine Jesu, sumptis mysteriis concede nobis, quæsumus, Beata Margarita Virgine intercedente, ut, superbis sæculi vanitatibus exutis, mansuetudinem et humilitatem Cordis tui induere mereamur. Qui vivis, etc.

## DECRETUM

In Apostolicis litteris in forma Brevis propediem expediendis ad assequendam formalem Beatificationem Ven. servæ Dei sor. Margaritæ Mariæ Alacoque, Sanctimonialis ordinis Visitationis Mariæ Virginis, Instituti sancti Francisci Salesii, quum ex majorum præscripto et praxi sacrorum Rituum Congregationis apponendæ sint Orationes propriæ in Officio et Missa de Communi in honorem novæ Beatæ legendæ ab iis omnibus, quibus recensito in Brevi Officium ipsum persolvendi, Missamque celebrandi facultas impertitur, Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa IX ad humillimas preces R. D. Dominici Borghi, sui Cubicularii ad honorem, causæ Postulatoris, a subscripto Cardinale Præfecto ejusdem sacrorum Rituum Congregationis relatas, suprascriptas Orationes proprias diligenti de more examine perpensas benigne approbavit, atque ab omnibus quibus Officium cum Missa concessum est post expletam formalem Beatificationem recitari posse indulisit. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 25 Augusti 1864.

C., Episcopus Portuen. et S. Rufinæ, Card. PATRIZI,  
S. R. C. Præfectus.

Loco † signi.

Pro R. P. D. DOMINICO BARTOLINI, Secretario;  
JOSEPH MARIA STARNA, Substitutus.

---



## 11° REPRISE DE LA CAUSE DE CANONISATION

Décret sur le doute suivant : Dans le cas présent, et pour le but qu'on se propose, est-il à propos d'instituer une commission pour la reprise de la cause de Canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, du diocèse d'Autun, vierge, religieuse professe de l'ordre de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, institué par saint François de Sales ?

Sur l'instance de révérend M<sup>sr</sup> Dominique Borghi, chanoine, camérier honoraire de notre très-saint seigneur le pape Pie IX, postulateur de la cause de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque ci-dessus nommée, le Cardinal soussigné, Préfet de la Congrégation des Rites sacrés, et rapporteur de ladite cause dans les assemblées ordinaires de la Congrégation des saints Rites, tenues en ce jour au Vati-

---

Decretum Augustodunen. seu Æduen. Canonizationis Beatæ Margaritæ Mariæ Alacoque, Virginis, Monialis Professæ Ordinis Visitationis Beatæ Mariæ Virginis, Instituti sancti Francisci Salesii.

### SUPER DUBIO

An sit signanda Commissio Reassumptionis Causæ in casu  
et ad effectum de quo agitur ?

Instante Rmo D. Canonico Dominico Borghi, Cubiculario Honorario SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PII PAPÆ IX, Postulatore causæ Beatæ MARGARITÆ MARIÆ ALACOQUE præfatae, quum subscriptus Cardinalis Sacrorum Rituum Congregationes Præfectus, hujus causæ relator, in ordinariis Sacrorum Rituum comitiis ad Vaticanum hodierna die habitis sequens proposuerit Dubium: — *An sit signanda Commissio Reassumptionis Causæ in casu et ad effectum de quo*

can, ayant proposé ce doute : Dans le cas présent, et pour le but qu'on se propose, est-il à propos d'instituer une commission pour la reprise de la cause? Les éminentissimes et révérendissimes Pères préposés à la conservation des Rites sacrés, toutes choses considérées mûrement, ont cru devoir répondre affirmativement, s'il plaît ainsi à Sa Sainteté. Le 1<sup>er</sup> septembre 1866.

Toutes ces choses ayant été fidèlement rapportées à notre très-saint seigneur le pape Pie IX, Sa Sainteté, satisfaite de la décision de la sacrée Congrégation des Rites, a daigné signer de sa propre main l'institution de la commission pour la reprise de la cause de la Bienheureuse vierge Marguerite-Marie Alacoque, les 6 des mois et an que dessus.

Place † du sceau.

C., Évêque de Porto et de Sainte-Rufine, Cardinal  
PATRIZI, Préfet de la Congrégation des Rites.

Pour le révérend P. D. DOMINIQUE BARTOLINI, Secrétaire.

JOSEPH CICCOLINI, Substitut ou sous-secrétaire.

*agitur?* — Eminentissimi et Reverendissimi Patres sacris tuendis Ritibus præpositi, omnibus accurate perpensis, rescribendum censuerunt : — *Affirmative, si Sanctissimo placuerit.* — Die 1 Septembris 1866.

Quibus omnibus a subscripto Substituto Secretariæ Congregationis Sacrorum Rituum eidem SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PAPÆ IX fideliter relatis, Sanctitas Sua, sententiam Sacræ Congregationis ratam habens, propria manu signare dignata est Commissionem Reassumptionis Causæ Beatæ MARGARITÆ MARIE ALACOQUE Virginis. Die 6 iisdem mense et anno.

Loco † signi.

C., Episc. Portuen. et S. Rufinæ, Card. PATRIZI,  
S. R. C. Præfectus.

Pro R. P. D. DOMINICO BARTOLINI, Secretario;  
JOSEPHUS CICCOLINI, Substitutus.

## 12° HEURE-SAINTE

L'Heure-Sainte est un exercice d'oraison mentale ou de prières vocales qui a pour objet l'agonie de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, ou toute autre circonstance de la Passion. C'est Notre-Seigneur lui-même qui prescrit cet exercice à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, comme on l'a vu au commencement de ce volume, page 109.

### STATUTS DE LA CONFRÉRIE DE L'HEURE-SAINTE ÉTABLIE AU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE PARAY-LE-MONIAL

#### ARTICLE I<sup>er</sup>

L'exercice de l'Heure-Sainte se fait le jeudi avant minuit à l'église ou partout ailleurs, à volonté, dès le moment où il est permis de réciter l'office de matines du jour suivant <sup>1</sup>.

#### ARTICLE II

Ceux qui désirent entrer dans cette confrérie devront faire parvenir leurs noms au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, pour y être inscrits sur le registre <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il y a sans doute plus de mérite à faire l'Heure-Sainte de onze heures à minuit, plutôt qu'à un autre moment moins avancé dans la nuit. Cette heure est aussi plus appropriée au but de cette dévotion ; par conséquent les personnes qui le peuvent font bien de faire choix de ce moment. Mais comme il est évident que très-peu de personnes le pourraient, il était à désirer qu'on eût la faculté de commencer plus tôt cet exercice.

<sup>2</sup> Ce registre est placé dans l'autel élevé dans la chambre convertie en chapelle où la bienheureuse Marguerite-Marie rendit le dernier soupir. (Voir page 563.)

## ARTICLE III

Chacun, selon sa dévotion, a la liberté de faire l'Heure-Sainte plus ou moins souvent; mais le souverain Pontife, en accordant, comme on le verra ci-après, une indulgence plénière aux Confrères toutes les fois qu'ils font cet exercice, montre assez, par cette faveur, combien il désire qu'ils donnent souvent au divin Cœur de JÉSUS ce témoignage d'amour et de reconnaissance. La vénérable Marguerite-Marie la faisait tous les jeudis.

*Nota.* En vertu du bref que nous donnerons ci-après, l'inscription d'une Communauté embrasse toutes les personnes qui la composent, sans qu'il soit besoin de recourir à l'inscription nominale.

## INDULGENCES

## ACCORDÉES AUX MEMBRES DE LA CONFRÉRIE DE L'HEURE-SAINTE

Le souverain Pontife Grégoire XVI, par son rescrit du 27 juillet 1851, a accordé une indulgence plénière à tous les fidèles sans exception, de l'un et de l'autre sexe, qui se feront inscrire sur le registre de la Confrérie, toutes les fois qu'ils auraient fait l'exercice de l'Heure-Sainte de la manière qui est prescrite par les Statuts.

Pour gagner cette indulgence, il faut s'approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et prier selon les intentions du souverain Pontife. L'indulgence est applicable aux âmes du purgatoire.

Par un rescrit du 22 février 1832, Grégoire XVI autorise les Confrères à faire à volonté, le jeudi ou le vendredi, la

communion prescrite pour gagner l'indulgence. Quant à la confession, il n'est pas nécessaire de la faire le jour ou la veille de la communion; il suffit qu'on l'ait faite l'un des huit jours qui précèdent. (*Décret de Pie VII du 22 juin 1822.*)

---

## BREF DU 19 OCTOBRE 1866

TRÈS-SAINTE PÈRE,

La Supérieure du Monastère des Salésiennes de Paray-le-Monial, diocèse d'Autun, en France, expose humblement à Votre Sainteté que se trouve établie dans ledit Monastère la Confrérie pour l'exercice de l'Heure-Sainte, enrichie de l'indulgence plénière par les souverains Pontifes Pie VIII et Grégoire XVI, de sainte mémoire.

Dans l'article cinquième des statuts de ladite Confrérie, il est prescrit, pour gagner la susdite indulgence, que les noms des Confrères soient inscrits sur le registre qui se conserve en ce même Monastère.

---

BEATISSIMO PADRE,

La Superiora del Monastero delle Salesiane in Paray-le-Monial, Diocesi di Autun in Francia, espone umilmente alla S. E. di trovarsi stabilita nel detto Monastero la Confraternità per l'esercizio d'ell' Ora Santa arricchito della Indulgentia plenaria dai Sommi Pontefici Pio VIII. e Gregorio XVI. di santa memoria.

Nell' articolo quinto dei statuti della detta Confraternità viene prescritto cho per l'acquisto della suddetta Indulgentia devono essere trascritti i nomi dei Confratelli nel Registro che si conserva presso il Monastero medesimo.

Cette condition devient difficile pour les Communautés religieuses, à cause des changements qui s'y succèdent facilement. Pour lever cette difficulté et faciliter toujours plus la pratique de ce pieux exercice, la Supérieure suppliante vient demander à Votre Sainteté une faveur, savoir, que pour les Communautés religieuses elles puissent être inscrites collectivement et une fois pour toujours, de sorte que toutes les personnes qui, d'une manière ou de l'autre, en font ou en feront partie, se regardent, pendant tout le temps qu'elles seront membres de ces mêmes Communautés, comme agrégées individuellement à la susdite Confrérie, ayant été inscrites, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et puissent gagner l'indulgence plénière en pratiquant le pieux exercice de l'Heure-Sainte.

Daigne le Seigneur, etc...

Notre très-saint seigneur le pape Pie IX, dans l'audience obtenue par l'éminentissime Cardinal-Préfet le 19 octobre 1866, a bien voulu accorder la grâce demandée; maintenant toutefois les autres conditions prescrites par les statuts de la Confrérie dont il s'agit, et toutes les autres

Talle ascrizione si rende difficile alle Comunità Religiose pei cambiamenti che facilmente in esse succedono; ed a togliere questa difficoltà, ed a facilitare sempre più la pratica di sì pio esercizio, la Superiora Oratrice si fa ad implorare dalla S. E. la grazia che per riguardo alle Comunità, Religiose possano queste esserle ascritte complessivamente ad una volta per sempre, in guisa che tutte quelle persone che in qualunque modo fanno, e che in seguito faranno parte delle dette Comunità come sopra ascritte fino a che faranno parte delle Comunità medesime, s'intendano come aggregate individualmente alla Confraternità suddetta, e possano lucrare l'Indulgentia plenaria praticando il pio esercizio dell' Ora Santa. Che.

Sanctissimus Dominus Noster PIUS PAPA IX, in audientia habita ab Emo Card. Præfecto die 19 octobris 1866, benigne annuit pro gratia juxta petita, servatis tamen reliquis conditionibus ex Statuto

clauses de droit, et ce, nonobstant toutes les dispositions contraires.

Donné à Rome à la secrétairerie de la Congrégation des Indulgences, le 19 octobre 1866.

Place † du sceau.

ANTOINE M., Cardinal; PANEBIANCO, Préfet;  
PHILIPPE, Chanoine; COSSA, Substitut.

Reconnu et permis de publier.

Autun, le 27 mars 1867.

Place † du sceau.

G. BOUANGE, Proton. apost., v. g. a.

---

Sodalitatis de qua in precibus, et cæteris de jure servandis. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiarum, die 19 octobris 1866.

Loco † signi.

ANTONIUS M., Card.; PANEBIANCO, Præf.;  
PHILIPPUS, Can.; COSSA, Substitutus.

Recognovimus et publicari concessimus.

Æduæ, die 27 Martii 1867.

Loco † sigilli.

G. BOUANGE, Proton. apost., v. g. a.

---

FIN DU TOME PREMIER





# TABLE CHRONOLOGIQUE

ou

## SOMMAIRE DU PREMIER VOLUME

---

PRÉFACE. . . . .	9
Biographies de sœur Péronne-Rosalie de Farges et Françoise-Rosalie Verchère. . . . .	23
1647. Naissance de Marguerite-Marie. . . . .	33
Son attrait pour le saint Sacrement. . . . .	34
Elle fait vœu de chasteté. — Protection de la sainte Vierge. Sa confiance en elle. . . . .	35
Son attrait pour l'oraison. . . . .	36
1655. Elle perd son père. — On la met en pension. Sa pre- mière communion. . . . .	37
Ses premières idées de la vie religieuse. — Grâce qu'elle reçoit de la sainte Vierge. — La sainte Vierge la re- prend de négligence. . . . .	38
Son désir de la communion. . . . .	39
Sa mortification. — Elle se laisse aller au plaisir. — Le Seigneur répand l'amertume sur ses joies. . . . .	40
Sa répugnance à écrire sa vie. — Jésus, mémoire éter- nelle. Pourquoi il veut qu'elle écrive. . . . .	41
Son amour pour le plaisir. — Ses chagrins domestiques racontés par elle-même. . . . .	42
Elle se retire à l'écart pour prier. — Ses privations et ses souffrances. . . . .	43
Vue de Jésus souffrant, <i>Ecce homo</i> . — Amour pour les personnes qui la font souffrir. — Sa mère tombe ma- lade. Elle obtient sa guérison le jour de la Circoncision.	44
On désire la marier. . . . .	45
Notre-Seigneur lui rappelle son vœu de virginité. — Ses combats intérieurs. . . . .	46
Jésus-Christ se présente à elle défiguré par la flagellation.	47

Ses austérités. — Son désir de la vie religieuse. . . . .	48
Son amour pour les pauvres. . . . .	49
Parole intérieure de Notre-Seigneur. . . . .	50
Jésus se présente encore à elle dans l'état de la flagellation. — Jésus-Christ fixe ses irrésolutions. . . . .	51
On l'engage à entrer aux Ursulines. . . . .	52
Saint François de Sales l'accepte pour sa fille. — Elle revient auprès de sa mère. — Elle demande à Jésus d'imprimer en elle son image souffrante. . . . .	53
Jésus est lui-même son directeur. — On veut encore l'engager aux Ursulines. — Elle s'adresse à la sainte Vierge. . . . .	54
Elle vient à Paray. — Amoureux reproches du Sauveur. . . . .	55
1671. Elle entre au monastère de Paray. . . . .	56
Ses dispositions intérieures. . . . .	57
Son respect pour sa Supérieure, alors la mère Hersant. — Sentiment de la mère Greyfié sur Marguerite-Marie. — Toile d'attente. . . . .	58
Leçon que notre saint Fondateur lui donne sur l'obéissance. — Sa prise d'habit, 25 août 1671. . . . .	59
Notre-Seigneur lui promet des consolations pour le temps de son noviciat. — On contrarie son ardeur pour l'oraison. . . . .	60
Elle surmonte une répugnance naturelle et reçoit de nouvelles grâces. . . . .	61
Notre-Seigneur lui reproche une affection trop naturelle. — ( <i>En note.</i> ) Mémoire de la mère Greyfié. . . . .	62
Jésus couvert de plaies. — Elle se fait une solitude intérieure. — ( <i>En note.</i> ) Ferveur de Marguerite-Marie dès son entrée en religion . . . . .	63
Elle s'offre pour la charité. — Amour du prochain. . . . .	64
Son occupation à l'oraison. . . . .	65
Occupation avec Dieu pendant la nuit. — On l'éprouve avant sa profession. — Promesses que lui fait Notre-Seigneur. . . . .	66
1672. Vie crucifiée. Le jour des Trépassés elle s'immole à la volonté divine. . . . .	67
Elle garde une ânesse pendant sa retraite de profession. . . . .	68
Ses réflexions. — ( <i>En note.</i> ) Déposition de sœur Anne-Élisabeth de La Garde. . . . .	69
Résolutions après sa retraite. . . . .	70

1672. Elle fait profession le 6 novembre. — Jésus la gratifie de sa présence sensible. . . . . 71  
 Son respect pour la divine présence. . . . . 72

## GOUVERNEMENT DE LA MÈRE DE SAUMAISE A PARAY

(De 1672 à 1678)

1672. La mère de Saumaise à Paray. — Fidélité à la grâce de sœur Marguerite-Marie. . . . . 72  
 Sa ferveur dans les différents emplois. — Elle est maîtresse des pensionnaires. . . . . 73  
 Sa douceur pour le prochain. — Grâces qu'elle reçoit pendant ses quatre premières années de Religion. . . . . 75  
 Sainteté d'amour, sainteté de justice. — Jésus lui demande de nouveau le sacrifice de sa liberté. — Il lui montre une grande croix couverte de fleurs. . . . . 76  
 Trois désirs allumés en elle par la sainteté d'amour. — Désir de la communion. — Visite de saint François de Sales, le troisième mois après sa profession. . . . . 77  
 Attrait pour le saint Sacrement. . . . . 78  
 Elle éprouve de la peine d'être empêchée de faire oraison. Notre-Seigneur l'en reprend. — Son amour pour le saint Sacrement. . . . . 79  
 Le sixième mois après sa profession on lui ordonne d'écrire ce qui se passe en elle. Sa répugnance à obéir. — Elle demande à Jésus d'unir son cœur au sien. . . . . 80  
 Parole de Notre-Seigneur pendant une solitude de Communauté. — Guérison d'une extinction de voix, la veille de la Visitation. . . . . 81  
 Le Cœur de Jésus est un abîme. — Tableau animé. . . . . 83  
 1673. Jésus au jardin des Olives. . . . . 84  
 Novembre 1673. Impression de la sainteté de Dieu. — Mon peuple choisi me persécute. . . . . 85  
 Le Cœur de Jésus déchiré. — Nouvelle impression de la sainteté de Dieu. . . . . 86  
 Jésus couvert de plaies et de sang. — *Ecce homo*. . . . . 87  
 Jésus couronné d'épines. . . . . 88  
 Un vendredi, Jésus la fait reposer sur son Cœur. — Cinq *Pater* et cinq *Ave* la nuit du jeudi au vendredi. — Importance de l'obéissance religieuse. . . . . 89

Sainteté de justice. — Confession annuelle. — Robe d'innocence. . . . .	90
Horreur du péché. . . . .	91
Soif d'humiliations. — Son occupation à l'oraison. . . . .	92
L'amour souffrant. — Sanctuaire et autel. . . . .	95
Livre de vie. — Souffrance de Jésus dans une communion. . . . .	96
Le Cœur de Jésus, par terre délicieux. . . . .	97
Elle porte le poids de la sainteté de justice. — Désir de la communion pendant une maladie. . . . .	98
Amour pur pour Jésus au saint Sacrement. . . . .	99
Pratique pour le vendredi. — Trois dispositions pour trois de nos exercices. — Son cœur demeure toujours en la présence du saint Sacrement comme une lampe ardente. . . . .	100
Jésus lui change son cœur. . . . .	101
Elle prie Notre-Seigneur de la laisser dans la voie commune. . . . .	102
Reproches de Notre-Seigneur après quelques fautes de sa servante. . . . .	103
Leçon qu'elle reçoit de Notre-Seigneur sur l'obéissance. . . . .	104
1673. Première faveur insigne du sacré Cœur. Notre-Seigneur la fait reposer sur sa poitrine. Il lui découvre les secrets de son Cœur. . . . .	105
Cette faveur se renouvelle chaque premier vendredi. — Le sacré Cœur lui apparaît comme un soleil. . . . .	106
Elle éprouve au côté une douleur continuelle. — Association avec les séraphins. . . . .	107
1674. Grâce reçue devant le saint Sacrement exposé. — Jésus lui ouvre son Cœur. — Le sacré Cœur lance sur elle une étincelle. . . . .	108
Notre-Seigneur lui ordonne la communion du premier vendredi. — Première révélation sur l'heure sainte. — Elle rend compte de ces faveurs à sa Supérieure, qui l'humilie et ne lui accorde rien. . . . .	109
Elle tombe malade. — Son amour pour la souffrance. — Vision des trois personnes de la sainte Trinité. Croix hérissée . . . . .	110
La Supérieure exige son rétablissement pour preuve que l'Esprit de Dieu la conduit. — La sainte Vierge lui rend la santé. . . . .	111

On l'oblige de consulter plusieurs directeurs. — Ils condamnent sa voie. — Notre-Seigneur lui promet de lui envoyer quelqu'un pour la rassurer. . . . .	112
Notre-Seigneur lui donne la vue d'elle-même. Elle en a horreur. — Connaissance qu'elle eut le jour de la Toussaint. . . . .	113
Ses sentiments dans une retraite. . . . .	114
Le Cœur de Jésus Maître d'amour. . . . .	116
Jésus lui donne la croix. — Grâce reçue le jour de saint Jean l'Évangéliste. . . . .	117
Le Révérend Père de La Colombière arrive à Paray. . . . .	119
La Supérieure ordonne à sœur Marguerite de se découvrir à lui. — Il la rassure. . . . .	120
Cette communication lui attire des humiliations. — Leur union dans le sacré Cœur. . . . .	121
Elle lui fait connaître ce que Notre-Seigneur lui avait révélé à son sujet. — Elle le consulte au sujet des lettres et des billets. . . . .	122
Il lui ordonne d'écrire ce qui se passe en elle. . . . .	123
1675. Dernière ferveur insigne touchant la dévotion au sacré Cœur. . . . .	<i>Ib.</i>
Notre-Seigneur lui dit de s'adresser au père de La Colombière . . . . .	124
Le père de La Colombière se consacre au sacré Cœur. — Il inspire la dévotion du sacré Cœur à ses pénitentes. — ( <i>En note.</i> ) Déposition de 1715. . . . .	125
Son départ pour l'Angleterre. — Résolutions inspirées à sœur Marguerite par le Révérend Père. . . . .	126
Billet que sœur Marguerite donna au Père à son départ. . . . .	127
20 novembre 1676. Première lettre du père de La Colombière. — Après la retraite du Révérend Père, janvier 1677. . . . .	129
7 février 1677. Autre lettre de Londres après une retraite. . . . .	130
Notre-Seigneur présente à sa servante le tableau de deux vies, et lui en laisse le choix. Sa réponse. — Il lui offre le tableau de crucifixion. . . . .	134
Grâce reçue le jour de l'Assomption. . . . .	135
Le démon suscite des tentations à Marguerite-Marie. . . . .	136
Il se montre à elle et lui fait des menaces. — On la remet seconde infirmière. . . . .	137
Actes héroïques de mortification. . . . .	138

20 novembre 1677. Le Seigneur veut qu'elle s'offre comme victime. . . . .	139
Avantages des afflictions. . . . .	142
Vie crucifiée. . . . .	143
Amour et avantage de la croix. — Pratique pour l'Annonciation. Vingt-quatre <i>Verbum caro</i> . — Vie de Jésus en elle. . . . .	144
Mai 1678. Déposition de la mère de Saumaise. . . . .	<i>Ib.</i>
Son mémoire sur la Bienheureuse. — Mortification de Marguerite-Marie. . . . .	145
Sa charité pour les âmes. — Les trois baisers de Jésus. — Sa liaison avec le père de La Colombière. — Connaissances qu'elle reçoit à ce sujet. . . . .	146

#### SUPÉRIORITÉ DE LA MÈRE PÉRONNE-ROSALIE GREYFIÉ

(De 1678 à 1684)

Élection à Paray de la mère Péronne-Rosalie Greyfié. — Son Mémoire. . . . .	149
Faveurs dont Notre-Seigneur gratifie sœur Marguerite. . . . .	150
Son humilité. Sa charité. — Sentiment de la mère Greyfié sur la Communauté de Paray en 1678. . . . .	151
Pratique de l'heure sainte. — Qui la retranche à la servante de Dieu. . . . .	152
14 octobre 1678. Mort de sœur Marie-Élisabeth Carré. . . . .	<i>Ib.</i>
Respect de Marguerite-Marie pour le saint Sacrement. — Son amour pour l'oraison. . . . .	153
Suite du récit des contemporaines. — Retraite de 1678. . . . .	154
Notre-Seigneur lui donne pour gardien un ange spécial. . . . .	156
31 décembre 1678. La mère Greyfié écrit cet acte, sœur Marguerite le signe de son sang. . . . .	158
Notre-Seigneur la constitue héritière des trésors de son Cœur. — Promesse de Notre-Seigneur en faveur de la mère Greyfié. — Continuation de son Mémoire. Le père de La Colombière la rassure. . . . .	159
Prudence de la mère Greyfié. . . . .	160
Dernières lettres du père de La Colombière à la mère de Saumaise, alors à Moulins. . . . .	161
Tentations de sœur Marguerite : désespoir, gourmandise, etc. . . . .	163

Derniers avis de la mère Greyfié. . . . .	164
Suite de son Mémoire sur la Bienheureuse. — Dévotion au sacré Cœur. — Son désir de le faire connaître. . .	166
Douleur de côté continue. — Remède qu'on y ap- porte. . . . .	167
Son amour pour la souffrance. . . . .	168
Soif ardente. — Trait de mortification. — ( <i>En note.</i> ) Le Cœur de Jésus lieu de sa solitude. . . . .	169
Son amour pour la pauvreté. . . . .	170
Automne 1679. Désir de communier et de souffrir. . . . .	<i>Ib.</i>
Elle grave une seconde fois le nom de Jésus sur son cœur. . . . .	171
Elle est nommée Maîtresse des pensionnaires. — Acci- dent arrivé au puits du préau. . . . .	173
1680. Grâce reçue le jour de l'Ascension. . . . .	174
Marques pour discerner l'Esprit de Dieu. . . . .	175
Son obéissance. . . . .	176
Visite de la mère Greyfié dans une maladie. . . . .	177
20 juin 1680. Réprimande de la Supérieure. — Notre-Seigneur la guérit. — Ses maux lui sont rendus. — Obéissance donnée à sœur Marguerite. . . . .	178
Effets de la recommandation à ses prières. . . . .	180
1681. Désir de la communion. — Amende honorable. — On la fait sortir de l'infirmerie pour la mettre en retraite. . .	181
Notre-Seigneur la guérit. — Solitude de douceurs. . .	182
Le père de La Colombière revient à Paray. . . . .	183
15 février 1682. Il meurt à Paray. — ( <i>En note.</i> ) Déposition de sœur Marie-Rosalie de Lyonne, en 1715. . . . .	<i>Ib.</i>
( <i>En note.</i> ) Déposition de M <sup>lle</sup> de Bisefrand, en 1715. . . . .	184
Suite du Mémoire de la mère Greyfié. . . . .	185
15 mai 1682. Son occupation pendant le Jubilé. . . . .	188
Notre-Seigneur lui promet une couronne d'épines. — Coups qu'elle reçoit à la tête. . . . .	190
Enseignements que lui donne Notre-Seigneur. — Son amour pour la Croix et la souffrance. Lettre au P. Rolin. . . . .	192
Sentiments d'amour pur. . . . .	193
Son amour pour la souffrance. . . . .	194
Sœur Marguerite malade depuis un an. . . . .	195
21 décembre 1682. Obéissance que lui donne la mère Greyfié.	<i>Ib.</i>

21 décembre 1682. Notre-Seigneur la guérit. — Après cinq mois ses infirmités reviennent. — La Supérieure demande une prolongation de santé. . . . .	196
Divers avis de la mère Greyfié appropriés aux besoins de son âme. . . . .	197 - 214
Sœur Marguerite obtient la connaissance pour la petite de Sennecé. — La malade meurt le 26 avril 1684. . . . .	215
La mère Greyfié quitte Paray en mai 1684. . . . .	216

#### SUPÉRIORITÉ DE LA MÈRE MARIE-CHRISTINE MELIN

(De 1684 à 1690)

Mai 1684. Élection de la mère Melin. — Lettre de Marguerite-Marie à la mère Greyfié. . . . .	216
Son attrait pour la vie cachée. . . . .	217
Id. 1684. Sa réponse à un Père jésuite sur l'amour de Dieu. — Elle est nommée Assistante. . . . .	218
Lettre de la mère Greyfié, 30 août 1684. . . . .	219
Retraite de 1684. . . . .	221
20 décembre 1684. La s <sup>te</sup> Vierge lui donne le saint Enfant Jésus. . . . .	225
Janvier 1685. Sœur Marguerite est nommée Directrice. . . . .	227
Ses instructions à ses novices. . . . .	228
( <i>En note.</i> ) Déposition de sœur Péronne-Rosalie de Farges sur sa chère maîtresse, en 1715. . . . .	230
Lettre de la mère Greyfié, 3 mars 1685. . . . .	231
Autre lettre, du 7 mai de la même année. . . . .	233
Autre lettre de la mère Greyfié, 1685. . . . .	234
1685. Commencement de la dévotion au sacré Cœur dans cette Communauté. — Fête de sainte Marguerite. . . . .	235
( <i>En note.</i> ) Détails sur cette fête. . . . .	236
Comment les novices passent ces journées en pieux exercices. . . . .	238
Blâme jeté sur sœur Marguerite. . . . .	239
Encore le mystère de la souffrance. . . . .	240
Grâce de la sainte présence de Dieu. — Lettre de la mère Greyfié, fin de l'année 1685. . . . .	241
Sœur Françoise-Rosalie Verchère tombe malade. . . . .	243
Billet à sœur Marie-Madeleine des Escures. . . . .	244
On rend la communion des premiers vendredis à sœur Marguerite. . . . .	245



Sa conduite envers les novices. . . . .	246
Diverses pratiques qu'elle leur donne. . . . .	247
Vision du jour de Noël 1685. . . . .	248
Janvier 1686. Sœur Marguerite est continuée dans la charge de Directrice. — Lettre à la mère Greyfié. . . . .	249
Autre lettre. . . . .	250
Lettre de la mère Greyfié, 11 janvier 1686. . . . .	251
Réponse de la Bienheureuse. . . . .	252
Autre lettre de la mère Greyfié, 31 janvier 1686. . . . .	253
Autre lettre de la mère Greyfié, février 1686. . . . .	256
Prédiction de saint François de Sales touchant le sacré Cœur. — L'ordre de la Visitation est destiné à ho- norer le sacré Cœur. . . . .	257
1686. Vision du jour de saint François de Sales. — Discer- nement de Marguerite-Marie. . . . .	258
Elle est blâmée au sujet d'une postulante, 1686. . . . .	259
Lettre à la mère Greyfié, en carême 1686. . . . .	260
Patience de notre vénérable Sœur. — Autre lettre, mars 1686. . . . .	261
Réprimande à ses novices. . . . .	263
Son amour pour la souffrance. . . . .	265
Le père Rolin dirige sœur Marguerite. Il était arrivé à Paray en 1685. . . . .	266
Lettre du père Rolin. . . . .	267
La dévotion du sacré Cœur s'étend dans la Commu- nauté . . . . .	268
21 juin 1686. Le vendredi après l'Octave du Saint-Sacrement, sœur des Escures expose l'image du sacré Cœur. . . . .	269
On décide de faire bâtir une chapelle en l'honneur du sacré Cœur. — Elle est commencée en 1686. — Pro- messe en faveur de la mère Melin. . . . .	270
Lettre de la mère Greyfié, 18 mai 1686. . . . .	271
Renouvellement de ferveur dans la Communauté. — Joie de sœur Marguerite. — Pratique en l'honneur du sacré Cœur en usage parmi les novices. (Petite image.) — Lettre à la mère Greyfié, 1686. . . . .	272
Deuxième lettre du père Rolin à la Vénérable, 18 sep- tembre 1686. . . . .	273
31 octobre 1686. Vœu de perfection. . . . .	276
1686. Saint François d'Assise lui est donné pour protecteur. . . . .	281

Lettre au P. Rolin. . . . .	282
Maladie de M. le Curé du Bois-Sainte-Marie. . . . .	283
Sa guérison . . . . .	284
Janvier 1687. Sœur Marguerite quitte la charge de Directrice. . . . .	<i>ib.</i>
Petite chapelle du Sacré-Cœur, sur la Galerie. . . . .	285
1687. Sœur Marguerite est remise à l'infirmerie. . . . .	286
Puis au pensionnat. — Il lui survient un grand mal de doigt. . . . .	287
Lettre à la mère Greyfié. . . . .	288
Lettre à la mère de Saumaise, mars 1687. . . . .	289
Grâce reçue le Vendredi saint 1687, 28 mars. — Vie d'humiliation. . . . .	290
Mai 1687. Elle est nommée Assistante pour la seconde fois. . . . .	291
( <i>En note.</i> ) Déposition de sœur Claude-Marguerite Billet. . . . .	292
Grâce du jour de saint François de Sales, 1687. — ( <i>En note.</i> ) Déposition de sœur Marie-Rosalie de Lyonne. . . . .	293
1687. Faveux du jour de la Visitation, 2 juillet. . . . .	294
<i>Salve Regina</i> à la chapelle du dortoir. . . . .	295
Retraite de 1687. La retraite est un purgatoire. . . . .	296
Lettre à la mère Greyfié, 17 juillet 1687. . . . .	297
1688. Peines intérieures de la Bienheureuse. . . . .	298
Sa charité pour les âmes du purgatoire dès le commencement de sa vie religieuse. Mémoire de la mère Greyfié. . . . .	299
La mère de Monthoux, Supérieure d'Annecy. . . . .	301
( <i>En note.</i> ) Déposition, en 1715, de sœur Marie-Rosalie de Lyonne. . . . .	305
1688. Grâce reçue le jour de la Visitation. . . . .	306
7 septembre 1688. Bénédiction de la chapelle du Sacré-Cœur de l'enclos. . . . .	309
Lettre de la mère Greyfié, 1688. . . . .	311
15 février 1689. Anniversaire de la mort du père de La Colombière. . . . .	312
29 janvier. Autre grâce le jour de la fête de saint François de Sales, 1689. . . . .	<i>ib.</i>
La dévotion au sacré Cœur est comme un bel arbre, 1689. — Mission spéciale réservée à la Compagnie de Jésus. . . . .	315
1689. Lettre au père Rolin sur la dévotion au sacré Cœur. — Avantage de cette dévotion. . . . .	316

TABLE CHRONOLOGIQUE . . . . . 637

1689. Lettre à la mère de Saumaise sur le même sujet. . . . . 317  
 Fondation faite par la famille Alacoque. . . . . 318  
 Estime de la Communauté pour sœur Marguerite. . . . . 319  
 1690. La Croix du Jeudi saint, 23 mars. . . . . *ib.*

SUPÉRIORITÉ DE LA MÈRE CATHERINE-ANTOINETTE  
 DE LÉVY-CHATEAUMORAND

1690. Sœur Marguerite est continuée dans la charge d'Assis-  
 tante. . . . . 320  
 Sa confiance dans les promesses de Notre-Seigneur. . . . . 321  
 Le P. Rolin hésite s'il ne lui ordonnera pas d'écrire sa  
 confession générale. . . . . 322  
 1690. Elle se prépare à la mort. — Retraite intérieure de qua-  
 rante jours, qu'elle commence le 22 juillet, fête de  
 sainte Madeleine. Lettre au père Rolin. . . . . *ib.*  
 Sa mort. . . . . 331  
 Sa réputation de sainteté. . . . . 332  
 Sentiments de bonheur qu'éprouve sœur Péronne-Ro-  
 salie de Farges après la mort de sa sainte Maîtresse.  
 — On recourt à l'intercession de la servante de Dieu. 333  
 Guérison de la sœur Desmoulins en 1713. . . . . 334  
 Fin du Mémoire de la mère Greyfié. . . . . 343  
 27 décembre 1714. Lettre de M. Michon, aumônier de la Com-  
 munauté pendant la vie de la Servante de Dieu. . . . . 345  
 25 février 1715. Lettre du père Leau à la mère de La Garde. 348

PREMIER APPENDICE AU MÉMOIRE DES CONTEMPORAINES

Extraits des procédures de 1715. . . . . 349 - 380

DEUXIÈME APPENDICE

DOCUMENTS FOURNIS PAR CHRYSOSTOME ALACOQUE SUR LA BIENHEUREUSE  
 MARGUÉRITE-MARIE, SA SŒUR

1<sup>o</sup> Déposition de Chrysostome dans le procès de 1715. 381  
 2<sup>o</sup> Mémoire du même M. Alacoque sur notre Bien-  
 heureuse. — Détails sur son enfance et son entrée en  
 1690. Religion. — Maladie d'Angélique Aumônier (M<sup>me</sup> Ala-  
 coque). — Maladie et guérison de Jacques Ala-  
 coque. . . . . 387 - 402

## TROISIÈME APPENDICE

NOTES EXPLICATIVES. — BIOGRAPHIES DES CONTEMPORAINES  
DE MARGUERITE-MARIE

- A. — Détail sur la famille de notre Bienheureuse et lieu de sa naissance . . . . . 403
- B. — Lieu de la résidence de M<sup>me</sup> de Fautrières-Corcheval. 405
- C. — Persécution qu'endura Marguerite au sein de sa famille. . . . . 406
- D. — Testament de damoizelle Marguerite Alacoque. . . . 408
- E. — Marguerite-Marie entre en Religion. — Détails sur la fondation du Monastère. . . . . 412
- F. — Les Sœurs qui se trouvaient au Monastère en 1671. — Biographies d'un certain nombre de ces chères Sœurs : Sœur Anne-Françoise Thouvant; — la mère Marguerite-Jéronime Hersant. . . . . 414
- Compagnes de Marguerite-Marie au Noviciat : sœurs Anne-Lidvine Rosselin, — Anne-Jéronime Piédenuz et Françoise-Catherine Carme du Chailloux. 415
- Parmi les trente-trois professes alors au Monastère : sœurs Marie-Émerentiane Rosselin, — Marie-Madeleine des Escures, — Marie-Félice-Madeleine de Cyrot, — Marie-Suzanne Piédenuz, — Jeanne-Madeleine Tupinier, — Marie-Anne Cordier, — Marie-Gabriel de Busseul Saint-Sernin, — Jeanne-Marie Contois, — Marie-Catherine Carme du Chailloux, — Marie-Bénigne de Fautrières-Corcheval, — Françoise-Marie d'Amanzé. . . . . 418 - 432
- Sœurs converses : Anne-Catherine Heuillard, — Marie-Marguerite Heuillard, — Jeanne-Aimée Lestournaud. . . . . 433 - 436
- G. — Sœur Anne-Élisabeth de La Garde, compagne de Marguerite-Marie au Noviciat et plus tard Supérieure. . . . . 437
- H. — La mère Marie-Françoise de Saumaise, professe de Dijon, Supérieure à Paray de 1672 à 1678. . . . . 441
- I. — Sœur Catherine-Augustine Marest. . . . . 445
- J. — Sœur Marie-Rosalie de Lyonne. . . . . 449

K. — Comment il faut envisager la Communauté de Paray du temps de notre Bienheureuse. . . . .	464
L. — La mère Péronne-Rosalie Greyfié, professe d'Annecy, Supérieure à Paray de 1678 à 1684. . . . .	471
M. — La mère Marie-Christine Melin, Supérieure à Paray de 1684 à 1690. . . . .	479
N. — Novices de notre Bienheureuse. . . . .	482
Pour deux d'entre elles, voir la préface. . . . .	23
Sœurs Claude-Marguerite Billet, — Péronne-Marguerite Verchère, — Marie-Françoise Bocaud, — Marie-Christine Bouthier et Marie-Nicole de la Faige des Claines. . . . .	482 - 490
Sœurs Marie-Dorothée de Chalonnay et Marie-Constance de Varennes de Glétin. . . . .	491 - 495
O. — Sœurs Anne-Alexis de Maréchalle, — Françoise-Angélique de Damas de Barnay et Françoise-Marguerite d'Athose. . . . .	496 - 504
Sœur Claude-Françoise Chapuy (du rang des Sœurs converses) . . . . .	505
P. — Détails sur la postulante renvoyée et sur sa famille. — Dépôts relatives à ce sujet. — Biographies. . . . .	507
Biographies des trois sœurs de Chamron qui se consacrèrent à Dieu dans notre Monastère : 1 <sup>o</sup> sœur Marie-Joseph, 2 <sup>o</sup> sœur Madeleine-Victoire, 3 <sup>o</sup> sœur Françoise-Éléonore. . . . .	511 - 516
Trois autres contemporaines de Marguerite-Marie : sœurs Françoise-Séraphique de Martinières, — Marie-Thérèse Basset et Jeanne-Françoise Chalon. . . . .	517
Q. — Quelques témoignages des élèves de la Bienheureuse. . . . .	522
R. — Sœur Marie-Lazare Dusson (sœur converse). . . . .	525
S. — Diverses dépositions au sujet des derniers moments de la Bienheureuse. (Extraites du procès de 1715). . . . .	528
T. — Témoignage de la sœur de Charmasse sur les vertus de la Servante de Dieu. (Procédure épiscopale de 1830). . . . .	531
Sœur Anne-Marie Aumônier de Chalanforges, guérie dans sa jeunesse par notre Bienheureuse, et sœur Claude-Marie de Chalonnay, sources des traditions actuelles du Monastère. . . . .	<i>ib.</i>

## QUATRIÈME APPENDICE

CHRONOLOGIE ET RÉSUMÉ DES FAITS RELATIFS A NOTRE BIENHEUREUSE  
DEPUIS SA MORT JUSQU'A NOS JOURS

I. — Sépulture et conservation de ses restes mortels. . . . .	535
II. — Première confrérie et première fête du Sacré-Cœur dans notre Monastère et dans le diocèse d'Autun. . . . .	536
III. — Procédure épiscopale de 1715. — Quelques visiteurs illustres. . . . .	538
IV. — Anniversaire séculaire de la dévotion au sacré Cœur dans le monastère de Paray. . . . .	540
V. — Dispersion des Sœurs. Ce que deviennent les restes de la Bienheureuse. . . . .	541
VI. — Diverses tentatives pour se réunir. . . . .	543
VII. — Rachat et rétablissement du Monastère. . . . .	545
VIII. — Reprise de la cause et décret de vénérabilité. . . . .	546
IX. — Premières procédures apostoliques. . . . .	547
X. — Ouverture du tombeau, le 22 juillet 1830. . . . .	549
XI. — Reprise de la cause par ordre de Pie IX. Décret sur l'héroïcité des vertus. . . . .	550
XII. — Décret sur les miracles. Décret <i>de Tuto</i> et décret de Béatification. . . . .	551
XIII. — Exaltation des saints ossements de la Bienheureuse. . . . .	553
XIV. — Saint-Pierre de Rome le 18 septembre 1864. . . . .	554
XV. — Un écho de Rome à Paray. . . . .	556
XVI. — Monuments commémoratifs de la Béatification. Pré- paratifs pour le triduum solennel. . . . .	558
XVII. — Triduum solennel. . . . .	560
XVIII. — Bénédiction de la chapelle intérieure. . . . .	563
XIX. — Reprise de la cause de canonisation. . . . .	564
—————	
PARENTÉ DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE. . . . .	565
DÉCRETS ET BREFS RELATIFS A LA BÉATIFICATION DE LA SER- VANTE DE DIEU. . . . .	571
Décret pour la reprise de la cause. . . . .	574
Confrérie de l'Heure-Sainte. . . . .	621
Bref du 19 octobre 1866. . . . .	623

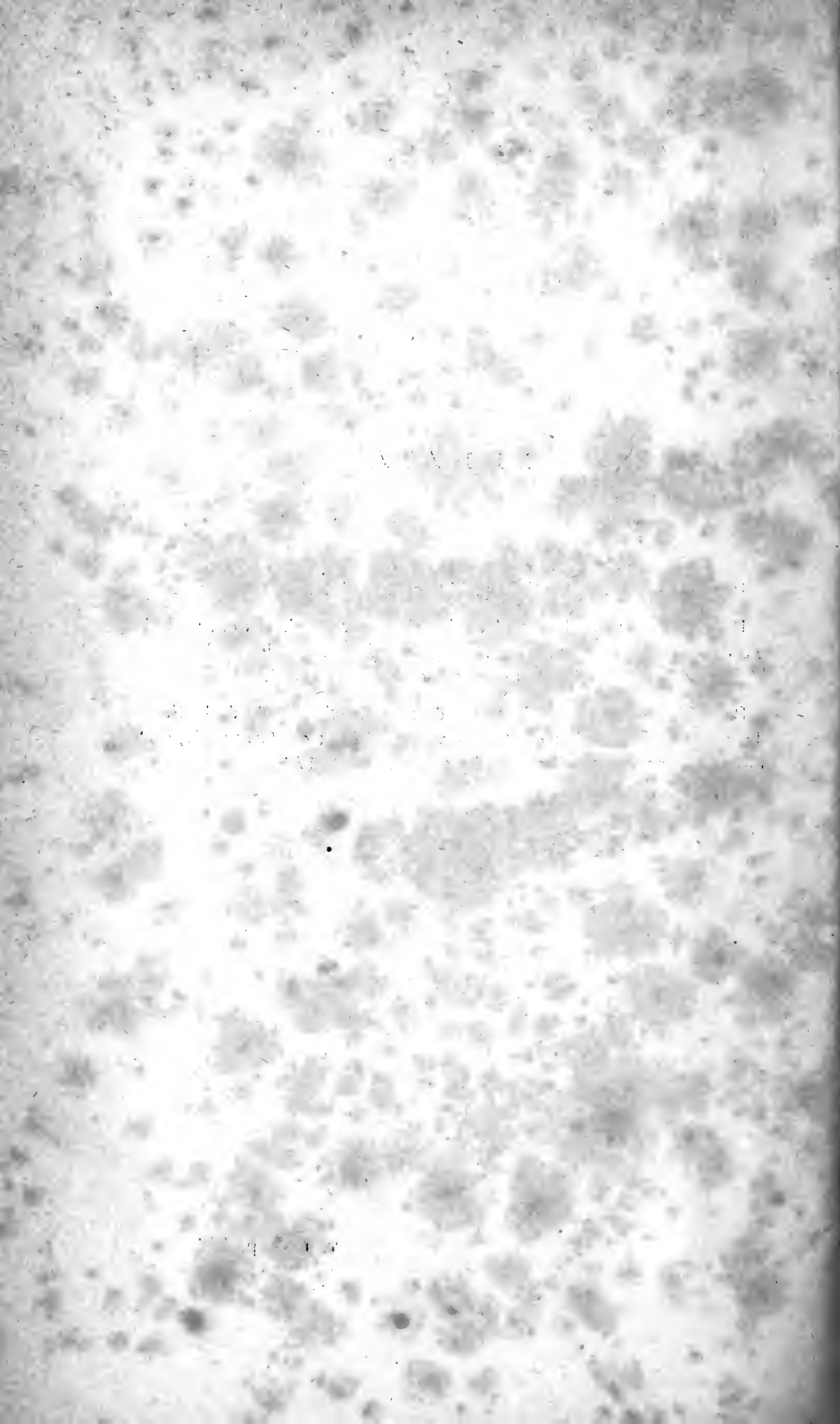
## ERRATA

---

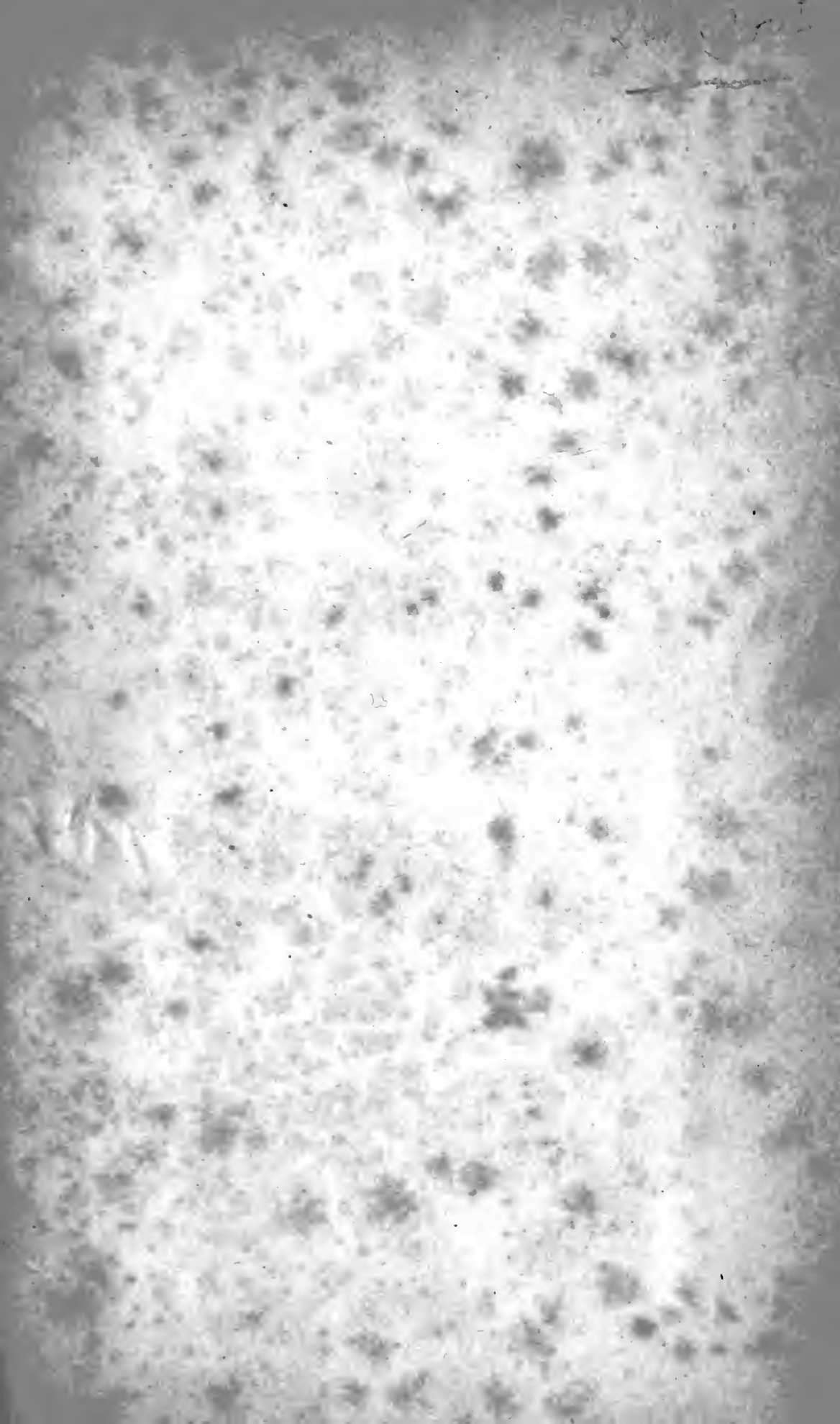
Page 24. — A la note, lire : p. 243, au lieu de : 214.

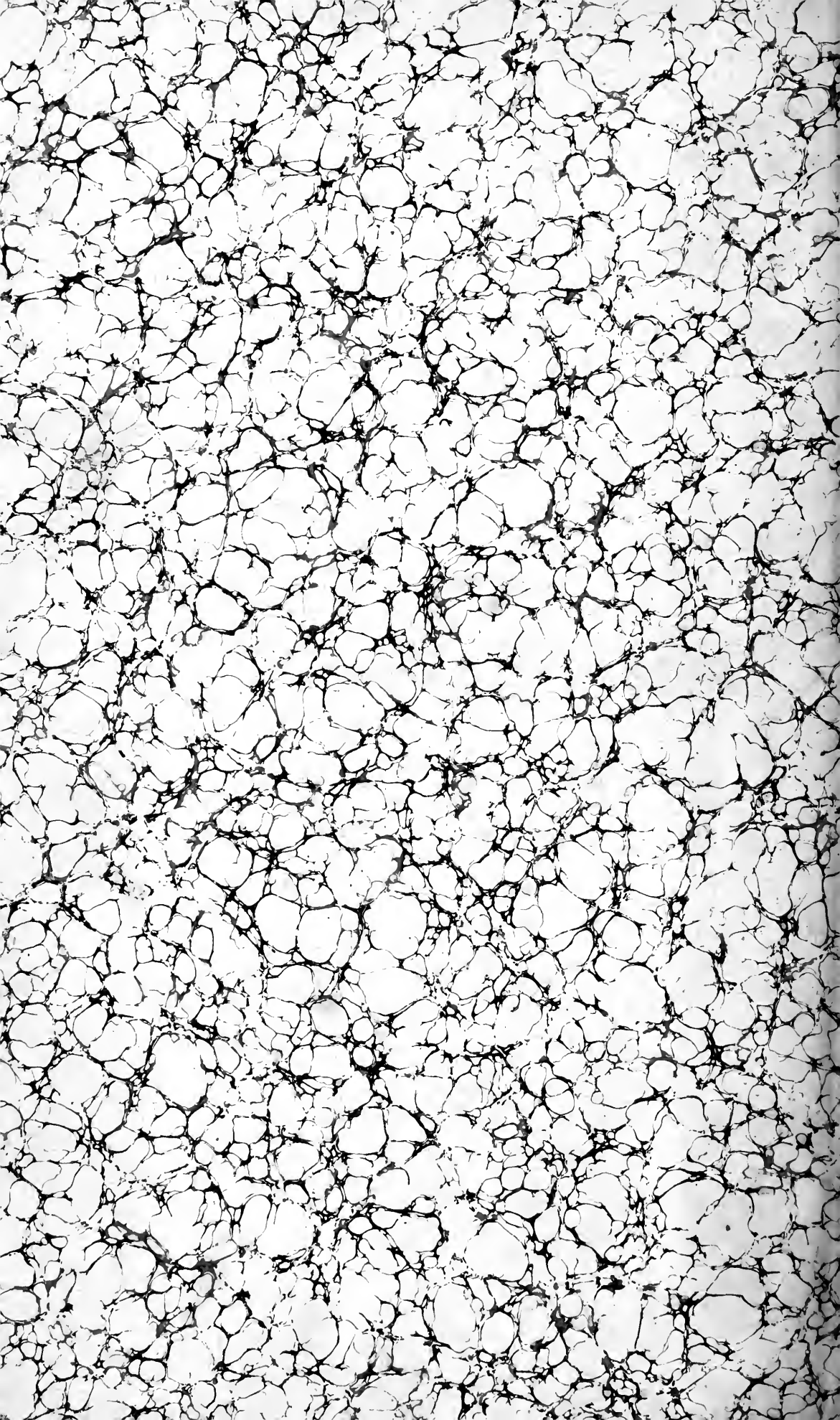
Page 331. — Ce ne fut point à l'âge de *quarante-deux ans*, mais de *quarante-trois ans deux mois et vingt-six jours*, que la bienheureuse Marguerite-Marie quitta la terre pour entrer dans le ciel.

Page 373. — Dans la Déposition de sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines, au lieu de : *quatorze ans*, il faut lire : *quatorze mois*, conformément au manuscrit authentique du Procès de 1715.









ALACCQUE, M.M., St.  
Vie et oeuvres.

BQ  
7003  
.115  
A2  
v.1

